

Institut national de la statistique
et de la démographie (INSD)



RÉSULTATS

VOLUME-1

ÉVALUATION DE LA QUALITÉ
DES DONNÉES, ÉTAT, STRUCTURE
ET DYNAMIQUE DE LA POPULATION



Novembre 2022

Ministère de l'économie, des finances et de la prospective

Secrétariat général

Institut national de la statistique et de la démographie

BURKINA FASO

Unité - Progrès - Justice



VOLUME I : EVALUATION DE LA QUALITE DES DONNEES, ETAT, STRUCTURE ET DYNAMIQUE DE LA POPULATION



Réalisé avec l'appui de :



Novembre 2022

AVANT-PROPOS

Le Recensement général de la population et de l'habitation est une opération d'envergure et d'importance nationales qui fournit des informations pour une meilleure prise en compte des questions de population dans l'élaboration, le suivi et l'évaluation des politiques et programmes de développement. La réalisation en 2019 du cinquième Recensement général de la population et de l'habitation (5^e RGPH) répond aux besoins en informations statistiques actualisées.

À la différence des recensements précédents du Burkina Faso, l'utilisation des nouvelles technologies a constitué une innovation majeure pour le 5^e RGPH qui a été réalisé dans des contextes sanitaire et sécuritaire difficiles. L'outil principal de collecte, le questionnaire ménage a été fortement enrichi par l'insertion de questions relatives à l'éducation, la possession de documents d'identification, la migration, aux décès des 12 derniers mois.

Les résultats du 5^e RGPH ont été analysés par thématique. Pour ce faire, Seize (16) thèmes prioritaires qui prennent en compte des besoins des utilisateurs sont publiés en quatre volumes. Le Volume 1 couvre des domaines tels que l'évaluation de la qualité des données, l'état, la structure et la dynamique de la population. Le Volume 2 porte sur les caractéristiques sociodémographiques et économiques des ménages et de la population. Les volumes 3 et 4 quant à eux portent respectivement sur la mesure et la cartographie de la pauvreté et les projections démographiques.

Le présent document concerne le Volume 1 et comprend les chapitres 1 à 7 correspondant aux thèmes suivants : (i) Évaluation de la qualité des données du 5^e RGPH ; (ii) État et structure de la population ; (iii) Natalité-Fécondité ; (iv) Mortalité ; (v) État matrimonial et nuptialité ; (vi) Migration ; (vii) Croissance urbaine.

Les résultats du 5^e RGPH sont également publiés à travers les documents suivants :

- Synthèse des résultats définitifs
- Plaquette des principaux indicateurs
- Fichier des localités
- Treize (13) monographies régionales
- Deux (2) monographies communales pour les villes de Ouagadougou et de Bobo-Dioulasso
Atlas socio démographique

Les différents documents sont diffusés sur divers supports tels que : papier, site internet et sous différents formats (dépliant, brochure, électronique), en vue de satisfaire les besoins en informations d'un grand nombre d'utilisateurs de données sur la population.

Nous renouvelons nos remerciements à tous les acteurs et partenaires dont les efforts conjugués ont abouti au succès du 5^e RGPH et aux résultats qui font l'objet des différentes publications.

L'Institut national de la statistique et de la démographie reste ouvert à toute contribution susceptible d'améliorer l'exploitation des résultats du 5^e RGPH.

Le Directeur général



Boureima OUEDRAOGO
Chevalier de l'Ordre du Mérite
de l'Economie et des Finances



SOMMAIRE

AVANT-PROPOS.....	i
SOMMAIRE.....	iii
LISTE DES TABLEAUX.....	vii
LISTE DES GRAPHIQUES.....	xv
LISTE DES CARTES.....	xix
SIGLES ET ABBREVIATIONS.....	xxi
INTRODUCTION GENERALE.....	1
CHAPITRE 1 : EVALUATION DE LA QUALITE DES DONNEES.....	3
RESUME.....	5
INTRODUCTION.....	9
1.1- ASPECTS METHODOLOGIQUES.....	11
1.2- EVALUATION DE L'ORGANISATION DU RECENSEMENT.....	21
1.3- EVALUATION DES CHIFFRES GLOBAUX DE LA POPULATION.....	27
1.4- EVALUATION DE LA STRUCTURE PAR SEXE ET PAR AGE.....	33
1.5- EVALUATION DE LA QUALITE DES DONNEES SUR LA NATALITE ET LA FECONDITE.....	41
1.6- EVALUATION DE LA QUALITE DES DONNEES SUR LA MORTALITE.....	53
1.7- EVALUATION DE LA QUALITE DES DONNEES SUR LA MIGRATION.....	63
1.8- EVALUATION DE LA QUALITE DES DONNEES SUR LES PHENOMENES CONNEXES.....	65
CONCLUSION.....	69
REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES.....	71
CHAPITRE 2 : ETAT ET STRUCTURE DE LA POPULATION.....	73
SYNTHESE DES INDICATEURS.....	75
RESUME.....	77
INTRODUCTION.....	79
2.1- ASPECTS METHODOLOGIQUES.....	81
2.2- EVALUATION DE LA QUALITE DES DONNEES.....	89
2.3- VOLUME DE LA POPULATION.....	103
2.4- REPARTITION SPATIALE DE LA POPULATION.....	107
2.5- STRUCTURE DE LA POPULATION PAR SEXE ET PAR AGE.....	115
2.6- CARACTERISTIQUES SOCIOCULTURELLES DE LA POPULATION.....	131
CONCLUSION.....	141
REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES.....	143
CHAPITRE 3 : ANALYSE DE LA NATALITE ET DE LA FECONDITE.....	145
SYNTHESE DES INDICATEURS.....	147

RESUME	149
INTRODUCTION	151
3.1- CONTEXTE GENERAL ET METHODE	153
3.2- NATALITE.....	169
3.3- FECONDITE	173
3.4- FECONDITE A RISQUE	185
3.5- INFECNDITE.....	193
CONCLUSION	199
REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES.....	201
CHAPITRE 4 : MORTALITE.....	203
PRINCIPAUX INDICATEURS	205
RESUME	207
INTRODUCTION	209
4.1- CONTEXTE	211
4.2- VARIABLES D'ANALYSE ET EVALUATION DE LA QUALITE DES DONNEES	215
4.3- ASPECTS METHODOLOGIQUES.....	219
4.4- MORTALITE GENERALE	225
4.5- MORTALITE DANS L'ENFANCE.....	233
4.6- MORTALITE MATERNELLE.....	241
CONCLUSION	243
REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES.....	245
CHAPITRE 5 : ETAT MATRIMONIAL ET NUPTIALITÉ	249
SYNTHESE DES INDICATEURS	251
RESUME	253
INTRODUCTION	255
5.1- CONTEXTE ET ASPECTS METHODOLOGIQUES	257
5.2- EVALUATION DE LA QUALITE DES DONNEES.....	265
5.3- NIVEAUX DE L'ETAT MATRIMONIAL DANS LA POPULATION DE 12 ANS OU PLUS.....	267
5.4- ANALYSE DIFFERENTIELLE DES NIVEAUX ET TENDANCES DE LA NUPTIALITE - PRIMO- NUPTIALITÉ	281
5.5- COUPLES ET POLYGAMIE	291
CONCLUSION	299
REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES.....	301
CHAPITRE 6 : MIGRATION.....	305
PRINCIPAUX INDICATEURS	307

RESUME	309
6.1- ASPECTS METHODOLOGIQUES	313
6.2- SITUATION GLOBALE DE LA MIGRATION	319
6.3- MIGRATION INTERNE	321
6.4- MIGRATION INTERNATIONALE	333
CONCLUSION	365
BIBLIOGRAPHIE	367
CHAPITRE 7 : CROISSANCE URBAINE.....	369
INDICATEURS DE LA CROISSANCE URBAINE.....	371
RESUME	373
INTRODUCTION.....	375
7.1- CONTEXTE, ASPECTS METHODOLOGIQUES ET ANALYSE DE LA CROISSANCE URBAINE AU BURKINA FASO	377
7.2- POPULATION URBAINE.....	389
7.3- CARACTERISTIQUES DE LA POPULATION URBAINE	395
7.4- INDICATEURS ODD ET PNDES.....	407
7.5- PERSPECTIVES	409
CONCLUSION	411
REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES	413
CONCLUSION GENERALE	415
ANNEXES.....	417

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1.1: Taux de couverture du dénombrement, taux d'omission et coefficient de redressement par strate	27
Tableau 1.2: Effectifs des ménages et des chefs de ménage par région et par milieu de résidence	28
Tableau 1.3: Taille moyenne des ménages ordinaires par milieu de résidence	28
Tableau 1.4 : Taux d'accroissement annuel (%) de la population entre 2006 et 2019	29
Tableau 1.5: Taux d'accroissement intercensitaires du Burkina Faso et de ses pays limitrophes	30
Tableau 1.6: Répartition (en %) de la population résidente par sexes selon la forme d'enregistrement de l'âge	33
Tableau 1.7: Indices de régularité de la structure par âge et sexe	37
Tableau 1.8: Degré d'attraction ou de répulsion pour les chiffres terminaux par sexe	37
Tableau 1.9: Rapport des groupes d'âge successifs par sexe	38
Tableau 1.10: Taux de non-réponse des variables clés liées à la fécondité	42
Tableau 1.11: Comparaison des effectifs des naissances nés au cours des 12 derniers mois et de la population de 0 an	43
Tableau 1.12: Rapports de masculinité des naissances vivantes classés par groupe d'âge de la mère	44
Tableau 1.13: Rapports de masculinité des naissances déclarées	45
Tableau 1.14: Taux de non-réponse par groupe d'âge des mères	46
Tableau 1.15: Nombre moyen d'enfants par femme	46
Tableau 1.16: Descendance moyenne du moment selon le milieu de résidence	46
Tableau 1.17 :Taux de fécondité et parité selon le milieu de résidence	47
Tableau 1.18: Parités moyennes et équivalents de parités par groupe d'âge des femmes	47
Tableau 1.19: Proportion (%) de parités non déclarées par groupe d'âge des femmes	48
Tableau 1.20: Proportion (%) de parités non déclarées par région et par milieu de résidence	49
Tableau 1.21 : Proportion (%) de femmes avec naissances non déclarées au cours des 12 derniers mois par groupe d'âge	49
Tableau 1.22 : Proportion (%) de femmes avec naissances non déclarées au cours des 12 derniers mois par région	50
Tableau 1.23 : Indicateurs comparés d'évaluation des données sur la fécondité	51
Tableau 1.24 : Evolution du taux brut de natalité, de l'Indice synthétique de fécondité et de l'âge moyen à la procréation	51
Tableau 1.25 : Taux de non-réponse des variables de la mortalité	53
Tableau 1.26 : Taux spécifiques de mortalité (pour 1000) selon le groupe d'âge et le sexe (observés)	53
Tableau 1.27 : Taux d'accroissement par âge	56
Tableau 1.28 : Complétude de l'enregistrement des décès par groupe d'âge	57
Tableau 1.29 : Proportion des personnes (0-30 ans) d'un groupe d'âge donné dont les mères sont encore en vie	59
Tableau 1.30 : Taux de mortalité des enfants	60
Tableau 1.31 : Taux brut de mortalité	60
Tableau 1.32 : Composantes de la mortalité maternelle au Burkina Faso en 2019	61
Tableau 1.33 : Taux de non-réponse des variables de la migration	63
Tableau 1.34 : Taux de non-réponse des variables de l'état matrimonial	65

Tableau 1.35 : Récapitulatif des indicateurs de nuptialité	65
Tableau 1.36 : Rapports de masculinité par situations matrimoniales et par groupes d'âge.....	66
Tableau 1.37 : Effectifs des célibataires et des mariées par sexe	66
Tableau 1.38 : Taux de non-réponse des variables de l'activité économique	66
Tableau 1.39 : Taux de non-réponse des variables de l'éducation.....	67
Tableau 1.40 : Taux de non-réponse des variables du handicap	67
Tableau 2.1 : Population de base, effectif et proportion (en %) des non déclarés (ND) des variables clés ...	90
Tableau 2.2 Répartition (%) de la population résidente ayant déclaré l'âge par forme d'enregistrement selon le sexe.....	92
Tableau 2.3 : Proportions (en %) de la population par âge ayant un acte de naissance ou un jugement supplétif selon le sexe et le milieu de résidence	93
Tableau 2.4 : Indices de qualité des déclarations d'âge	95
Tableau 2.5 : Chiffres d'attractions et de répulsions des indices Myers et Bachi	97
Tableau 2.6 : Indice combiné des nations unies selon la région administrative et le milieu de résidence	98
Tableau 2.7 : Effectifs de population issus de la cartographie censitaire et du RGPH 2019	100
Tableau 2.8 : Répartition de la population des ménages ordinaires par statut de résidence selon le sexe au RGPH de 2019.....	103
Tableau 2.9 : Répartition de la population des ménages collectifs par type de ménage selon le sexe et le milieu de résidence	104
Tableau 2.10 : Évolution de la population résidente de 2006 à 2019 et le taux d'accroissement annuel moyen par sexe et par milieu de résidence.....	105
Tableau 2.11 : Répartition de la population résidente par milieu de résidence selon le sexe	107
Tableau 2.12 : Évolution des densités de population des ménages ordinaires des régions de 1985 à 2019	110
Tableau 2.13 : Répartition de la population selon le milieu de résidence au Burkina Faso entre 1985 et 2019	113
Tableau 2.14 : Répartition de la population des régions de 1985 à 2019.....	114
Tableau 2.15 : Répartition (%) de la population résidente par groupe d'âges quinquennaux selon le milieu de résidence et le sexe	115
Tableau 2.16 : Répartition de la population urbaine par groupes d'âges quinquennaux selon le type de milieu urbain les villes et le sexe.....	116
Tableau 2.17 : Age moyen et âge médian de la population du Burkina Faso par milieu de résidence et par sexe	117
Tableau 2.18 : Structure de la population par milieu de résidence, par sexe et par région selon les groupes d'âges classiques	124
Tableau 2.19 : Répartition des populations des groupes d'âges spécifiques selon le sexe et le milieu de résidence	126
Tableau 2.20 : Effectifs des populations de groupes d'âges spécifiques selon la région	126
Tableau 2.21 : Évolution de la structure par grand groupe d'âges de la population du Burkina de 2006 à 2019	129
Tableau 2.22 : Répartition de la population résidente (en %) par religion selon le sexe et le milieu de résidence	132
Tableau 2.23 : Répartition (en%) de la population résidente au Burkina Faso par région selon la religion .	132
Tableau 2.24 : Structure de la population par groupe d'âges quinquennaux selon la religion	133
Tableau 2.25 : Répartition (en %) de la population résidente de 3 ans et plus selon la principale langue parlée	

et le sexe par milieu de résidence	135
Tableau 2.26 : Répartition de la population par nationalité selon le sexe et le milieu de résidence	137
Tableau 2.27 : Répartition (%) de la population à double nationalité selon le sexe et le milieu de résidence	138
Tableau 2.28 : Répartition de la population étrangère par région de résidence selon le sexe et le milieu de résidence	138
Tableau 3.1 : Taux de non-réponse sur les naissances vivantes des douze derniers mois selon le groupe d'âges des femmes et le sexe de l'enfant	159
Tableau 3.2 : Solde entre les naissances des 12 derniers mois, la population de 0 an et les décès à moins d'un an	160
Tableau 3.3 : Indices de Coale et Demeny et de Brass et Rachad et P45-49 ans	163
Tableau 3.4 : Structures par groupe d'âges et contributions à l'ISF aux recensements	164
Tableau 3.5 : Ajustement des données par la méthode P/F	166
Tableau 3.6 : Taux de fécondité observés et ajustés par la méthode d'Arriaga	167
Tableau 3.7 : Indicateurs de fécondité aux recensements généraux de population	168
Tableau 3.8 : Taux de fécondité aux EDS	168
Tableau 3.9 : Répartition des naissances vivantes des douze derniers mois par sexe et par groupe d'âge des mères	169
Tableau 3.10 : Taux de natalité et indices comparatifs de natalité selon le milieu	170
Tableau 3.11 : Taux de fécondité et parités moyennes par groupe d'âges des femmes	173
Tableau 3.12 : Taux de fécondité par groupe d'âges et les principaux indicateurs de la fécondité selon milieu de résidence	175
Tableau 3.13 : ISF, TGFG et AMP par région	175
Tableau 3.14 : Taux de fécondité (‰), ISF et TGFG par groupe d'âges des femmes selon l'état matrimonial	177
Tableau 3.15 : Taux de fécondité (‰), ISF et TGFG selon le niveau d'instruction des femmes	178
Tableau 3.16 : Taux de fécondité (‰), ISF et TGFG par groupe d'âges selon la religion	179
Tableau 3.17 : Indicateurs de la fécondité selon les sources	181
Tableau 3.18 : Évolution des taux (‰) de fécondité par groupe d'âges des mères aux différents recensements	181
Tableau 3.19 : Évolution de l'ISF entre 1985 et 2019	182
Tableau 3.20 : Évolution de l'ISF par région entre 2006 et 2019	183
Tableau 3.21 : Taux de fécondité (‰) des adolescentes par âge des adolescentes	185
Tableau 3.22 : Proportion des adolescentes mères par d'âge	186
Tableau 3.23 : Naissances vivantes des adolescentes	187
Tableau 3.24 : Parités moyennes par âge selon le milieu de résidence	187
Tableau 3.25 : Taux de fécondité (‰) selon l'âge et par région	188
Tableau 3.26 : Taux de fécondité par groupes d'âges selon l'état matrimonial	189
Tableau 3.27 : Taux de fécondité (‰) par groupes d'âges selon le niveau d'instruction	189
Tableau 3.28 : Taux de fécondité (‰) des adolescentes par groupe d'âges selon la religion	189
Tableau 3.29 : Contribution des adolescentes de 15-19 ans à l'ISF selon le milieu de résidence	190
Tableau 3.30 : Proportion des primipares parmi les femmes ayant eu au moins une naissance vivante au cours des douze derniers mois	190
Tableau 3.31 : Proportion des femmes ayant connu un accouchement multiple au cours des douze derniers	

mois	191
Tableau 3.32 : Répartition des femmes ayant 6 enfants nés vivants et ayant accouché au cours des douze derniers mois par groupe d'âges selon la parité.....	191
Tableau 3.33 : Taux de fécondité (‰) à partir des femmes âgées de 35 ans et plus.....	192
Tableau 3.34 : Femmes n'ayant jamais eu une naissance vivante par groupe d'âge	193
Tableau 3.35 : Proportion (%) des femmes n'ayant jamais eu de naissance vivante, par groupe d'âge	194
Tableau 3.36 : Niveau d'infécondité (%) selon le groupe d'âges et le niveau d'instruction des femmes.....	196
Tableau 3.37 : Répartition des femmes nullipares par groupe d'âges selon l'état matrimonial	197
Tableau 3.38 : Évolution des proportions (%) de femmes nullipares à 45-49 ans.....	197
Tableau 4.1 : Récapitulatif des questions relatives à la mortalité dans le questionnaire du RGPH	216
Tableau 4.2 : Taux de non-réponse des variables de la mortalité	217
Tableau 4.3 : Évolution de quelques indicateurs de mortalité au cours de la période 1985-2019.....	218
Tableau 4.4: Répartition de la déclaration des décès à l'état civil selon certaines caractéristiques du décédé en ‰	227
Tableau 4.5 : Répartition de la déclaration de décès à l'état civil selon certaines caractéristiques du chef de ménage.....	228
Tableau 4.6 : Taux brut de mortalité par sexe selon le milieu de résidence au Burkina Faso.....	229
Tableau 4.7 : Table de mortalité du Burkina Faso selon le sexe	230
Tableau 4.8 : Espérance de vie à la naissance (en année) et gain annuel par sexe selon le milieu de résidence en 2006 et 2019.....	231
Tableau 4.9 : Quotients de mortalité infantile par sexe selon le milieu de résidence (en ‰)	233
Tableau 4.10 : Quotients de mortalité infantile par région de résidence selon le sexe (en ‰).....	234
Tableau 4.11 : Quotients de mortalité juvénile (‰) par milieu de résidence selon le sexe.....	235
Tableau 4.12 : Quotients de mortalité juvénile (‰) par région de résidence selon le sexe	235
Tableau 4.13 : Quotients de mortalité infanto-juvénile par sexe selon le milieu de résidence (en ‰)	236
Tableau 4.14 : Quotients de mortalité infanto-juvénile par région de résidence et selon le sexe (en ‰).....	237
Tableau 4.15 : Indices de mortalité selon les caractéristiques des mères (‰).....	239
Tableau 4.16 : Indicateurs de mortalité maternelle selon le milieu de résidence.....	241
Tableau 5.1 : Taux de non réponses	265
Tableau 5.2 : Répartition de la population par état matrimonial selon le sexe.....	267
Tableau 5.3 : Répartition de la population par état matrimonial selon le groupe d'âges et le sexe	269
Tableau 5.4 : Répartition de la population par état matrimonial selon le milieu de résidence et le sexe.....	274
Tableau 5.5 : Répartition de la population par état matrimonial selon le sexe et la région de résidence	276
Tableau 5.6 : Répartition de la population par état matrimonial selon le sexe et le niveau d'instruction.....	278
Tableau 5.7 : Répartition de la population par état matrimonial selon l'occupation principale et le sexe	279
Tableau 5.8 : Répartition de la population mariée par régime matrimonial selon le sexe.....	291
Tableau 5.9 : Répartition de la population mariée par groupe d'âges selon le régime matrimonial et le sexe	292
Tableau 5.10 : Répartition de la population en union par nombre de conjointes ou Co-épouse selon le groupe d'âges et le sexe	293
Tableau 5.11 : Répartition de la population en union par régime matrimonial selon le groupe d'âges, milieu de résidence et sexe.....	294
Tableau 5.12 : Répartition de la population en union par régime matrimonial selon la région de résidence et le	

sexe	295
Tableau 5.13 : Répartition de la population par régime matrimonial selon la religion et le sexe	295
Tableau 5.14 : Répartition des conjoint(e)s des chefs de ménage selon la nationalité	297
Tableau 6.1 : Les durées depuis la dernière venue	317
Tableau 6.2 : Statut migratoire des résidents par sexe	319
Tableau 6.3 : Répartition des migrants internationaux par type et sexe	319
Tableau 6.4 : Statut migratoire selon le milieu de résidence	319
Tableau 6.5 : Statut migratoire par région	320
Tableau 6.6 : Répartition des migrants internes par type selon le sexe	322
Tableau 6.7 : Répartition des migrants internes durée de vie par âge selon le sexe	322
Tableau 6.8 : Migrants internes durée-de-vie par région selon le sexe	323
Tableau 6.9 : Entrants et sortants durée-de-vie selon la région	324
Tableau 6.10 : Répartition des migrants internes durée de vie par milieu de résidence selon le sexe	324
Tableau 6.11 : Répartition des migrants internationaux récents d'un an et plus par groupes d'âges selon le sexe	324
Tableau 6.12 : Répartition des migrants internes récents par région selon le sexe	326
Tableau 6.13 : Répartition des entrants et sortants internes récents selon la région	327
Tableau 6.14 : Migrants intercensitaires de 12 ans et plus par groupes d'âges selon le sexe	328
Tableau 6.15 : Répartition des entrants et sortants intercensitaires selon la région	328
Tableau 6.16 : Répartition des migrants internes de retour par groupe d'âges selon le sexe	329
Tableau 6.17 : Répartition des migrants internes de retour par région selon le sexe	329
Tableau 6.18 : Répartition en % des migrants internes et non migrants de 12 ans et plus selon le statut matrimonial et le sexe	330
Tableau 6.19 : Migrants et non migrants internes de 15 ans et plus selon l'alphabétisation	330
Tableau 6.20 : Migrants et migrants de 3 ans et plus selon le niveau d'instruction	330
Tableau 6.21 : Migrants et non migrants internes de 5 ans et plus selon la situation d'occupation et le sexe	331
Tableau 6.22 : Répartition des immigrants et des émigrants par type de migration internationale	333
Tableau 6.23 : Répartition des émigrés par année de départ selon le sexe	333
Tableau 6.24 : Répartition (%) des immigrants durée-de-vie et des émigrants des 5 dernières années par groupe d'âges selon le sexe	334
Tableau 6.25 : Immigrés internationaux durée de vie par nationalité selon le sexe	335
Tableau 6.26 : Immigrés internationaux durée-de-vie des Burkinabè par pays de naissance selon le sexe	336
Tableau 6.27 : Immigrés durée-de-vie par nationalité selon le sexe	336
Tableau 6.28 : Immigrés internationaux durée de vie en 2006 et 2019 par nationalité	337
Tableau 6.29 : Immigrés internationaux durée de vie par région de résidence selon la nationalité	337
Tableau 6.30 : Immigrés internationaux durée de vie par région de résidence selon le sexe	338
Tableau 6.31 : Immigrés récents par âge selon le sexe	339
Tableau 6.32 : Immigrants internationaux récents par nationalité selon le sexe	340
Tableau 6.33 : Immigrants internationaux récents par région de résidence selon la nationalité	340
Tableau 6.34 : Immigrants internationaux récents par région de résidence selon le sexe	340
Tableau 6.35 : Répartition des immigrants récents par nationalité selon le sexe	341

Tableau 6.36 : Immigrés internationaux récents de nationalité burkinabè par pays de provenance selon le sexe	342
Tableau 6.37 : Émigrants internationaux récents par région d'origine selon le sexe	342
Tableau 6.38 : Émigrants internationaux récents par pays de destination selon le sexe	342
Tableau 6.39 : Emigrés internationaux récents par motif de changement de résidence selon le sexe	343
Tableau 6.40 : Immigrants, émigrants et soldes migratoires récents par région et selon le sexe	344
Tableau 6.41 : Immigrés internationaux intercensitaires par groupe d'âges selon le sexe.....	345
Tableau 6.42 : Immigrants internationaux intercensitaire par nationalité et selon le sexe.....	346
Tableau 6.43 : Immigrants internationaux intercensitaire par région de destination selon la nationalité	346
Tableau 6.44 : Immigrants internationaux intercensitaires par région de résidence et selon le sexe.....	346
Tableau 6.45 : Immigrés internationaux intercensitaire par nationalité selon le sexe.....	347
Tableau 6.46 : Immigrants internationaux (dernière venue) par groupe d'âges et selon le sexe	348
Tableau 6.47 : Immigrants internationaux (dernière venue) par nationalité et selon le sexe.....	348
Tableau 6.48 : Immigrants internationaux (dernière venue) par pays de provenance et selon le sexe.....	348
Tableau 6.49 : Répartition des immigrants par état matrimonial selon le type de migration.....	349
Tableau 6.50 : Immigrants par niveau d'instruction selon le type de migration	349
Tableau 6.51 : Population étrangère résidant au Burkina Faso par nationalité selon le sexe	350
Tableau 6.52 : Population étrangère résidant au Burkina Faso par milieu de résidence selon le sexe	350
Tableau 6.53 : Population étrangère résidant au Burkina Faso par nationalité selon l'état matrimonial	351
Tableau 6.54 : Population étrangère résidant au Burkina Faso par nationalité et selon le niveau d'instruction	351
Tableau 6.55 : Répartition de la population étrangère de 5 ans et plus en activité résidant au Burkina Faso par nationalité et selon l'activité économique	352
Tableau 6.56 : Répartition de la population étrangère de 5 ans et plus en activité résidant au Burkina Faso par nationalité et selon l'activité économique (suite et fin)	352
Tableau 6.57 : Répartition des émigrants par région selon le sexe	353
Tableau 6.58 : Répartition des émigrés par année de départ selon le sexe	355
Tableau 6.59 : Répartition des émigrants par groupe d'âges selon le sexe	355
Tableau 6.60 : Répartition des émigrants par pays de destination selon le sexe	356
Tableau 6.61 : Répartition des émigrants de 3 ans ou plus par niveau d'instruction et par sexe.....	357
Tableau 6.62 : Répartition des émigrants par principal motif d'émigration selon le sexe	357
Tableau 6.63 : Répartition des émigrants de 12 ans et plus par état matrimonial selon le sexe	358
Tableau 6.64 : Émigrants connaissant un burkinabè dans le pays de destination par région selon le sexe	358
Tableau 6.65 : Répartition des potentiels émigrants internationaux au Burkina Faso par statut migratoire selon le sexe.....	359
Tableau 6.66 : Répartition des potentiels émigrants internationaux de 10 ans et plus par groupe d'âge selon le sexe.....	359
Tableau 6.67 : Répartition des potentiels émigrants internationaux par statut d'occupation selon le sexe ..	360
Tableau 6.68 : Potentiels émigrants internationaux au Burkina Faso par état matrimonial et sexe	360
Tableau 6.69 : Répartition des potentiels émigrants internationaux au Burkina Faso selon le niveau d'instruction.....	360
Tableau 6.70 : Répartition des émigrés et des immigrants et soldes migratoire selon les périodes	361
Tableau 6.71 : Ménages ayant reçu un transfert d'argent au cours des 12 derniers mois par milieu de résidence	

.....	362
Tableau 6.72 : Transfert d'argent par Région selon les canaux de transfert	363
Tableau 6.73 : Transfert d'argent par Région selon les canaux de transfert (suite et fin)	363
Tableau 7.1 : Evolution de la population des villes de 1975 à 2019 au Burkina Faso.....	389
Tableau 7.2 : Répartition (%) de la population selon le milieu de résidence et le sexe.....	390
Tableau 7.3 : Répartition (%) de la population urbaine par régions selon le sexe	390
Tableau 7.4 : Taux d'alphabétisation(%) par sexe et milieu de résidence de la population âgée de 10 ans ou plus	395
Tableau 7.5 : Taux de fréquentation scolaire des enfants en âge de scolarisation obligatoire (6-16 ans) par milieu de résidence selon le sexe	395
Tableau 7.6 : Niveau d'instruction des personnes de 6 ans ou plus selon le milieu de résidence et le sexe.....	396
Tableau 7.7 : Répartition (%) de la population urbaine (15-64 ans) selon le niveau d'instruction et le sexe	396
Tableau 7.8 : Répartition (%) de la population urbaine selon l'état matrimonial et le niveau d'instruction en 2019.....	396
Tableau 7.9 : Répartition de la population urbaine selon le statut matrimonial et le sexe	397
Tableau 7.10 : Répartition (%) de la population urbaine selon la situation dans l'occupation principale et le sexe	397
Tableau 7.11 : Répartition (%) des ménages par milieu de résidence selon la nature des murs.....	399
Tableau 7.12 : Répartition (%) des ménages par milieu de résidence selon la nature du toit.....	399
Tableau 7.13 : Répartition(%) des ménages par milieu de résidence selon la nature du sol.....	400
Tableau 7.14 : Répartition (%) des ménages selon le milieu de résidence et la zone d'habitation	400
Tableau 7.15 : Répartition (%) des ménages selon le milieu de résidence et le type d'habitation.....	401
Tableau 7.16 : Répartition (%) des ménages selon le statut d'occupation du logement et le milieu de résidence	402

LISTE DES GRAPHIQUES

Graphique 1.1: Variation du taux de survie par générations et par sexes.....	31
Graphique 1.2: Variation du taux de survie par générations et par sexes en milieu urbain	31
Graphique 1.3: Variation du taux de survie par générations et par sexe en milieu rural	31
Graphique 1.4: Rapports de masculinité par année d'âge et par milieu de résidence du Burkina Faso.....	34
Graphique 1.5: Pyramide par année d'âge du Burkina Faso	34
Graphique 1.6: Pyramide par groupe d'âge du Burkina Faso	35
Graphique 1.7: Pyramide par année d'âge du milieu urbain.....	35
Graphique 1.8: Pyramide par groupe d'âge de la population du milieu urbain	35
Graphique 1.9: Pyramide par année d'âge du milieu rural.....	36
Graphique 1.10: Pyramide par groupe d'âge du milieu rural	36
Graphique 1.11: Degré d'attraction ou de répulsion pour les chiffres terminaux par sexe	38
Graphique 1.12: Rapports d'âge successifs par sexe.....	39
Graphique 1.13: Répartition (%) des femmes de 10-54 ans selon l'âge et le milieu de résidence	43
Graphique 1.14: Répartition des naissances des 12 derniers mois selon le groupe d'âge des mères.....	44
Graphique 1.15: Répartition des naissances des 12 derniers selon le groupe d'âge des mères	45
Graphique 1.16 : Nombre moyen d'enfants nés vivants par groupe d'âge des femmes selon le milieu de résidence	47
Graphique 1.17: Parités moyennes et équivalents de parité moyenne	48
Graphique 1.18 : Taux spécifiques de mortalité (‰) observés par âge et par sexe	54
Graphique 1.19 : Taux spécifiques de mortalité (‰) observés par âge et par milieu de résidence	55
Graphique 1.20 : Rapports de masculinité des taux bruts de mortalité observés par groupe d'âge	55
Graphique 1.21 : Tracés diagnostics des valeurs $N(x)$ estimatif/ $N(x)$ (Homme)	57
Graphique 1.22 : Tracés diagnostics des valeurs $N(x)$ estimatif/ $N(x)$ (Femme).....	57
Graphique 1.23 : Proportion d'enfants décédés par groupe d'âge des mères et par milieu de résidence au Burkina Faso en 2019.....	59
Graphique 1.24 : Proportion des décès maternels et des taux de fécondité (observées) par groupe d'âge. 61	
Graphique 1.25 : Rapports de mortalité maternelle par groupe d'âge.....	62
Graphique 2.1 : Rapports de masculinité selon le milieu de résidence.....	91
Graphique 2.2 : Fréquences (%) des jours, mois, années de naissance déclarée	92
Graphique 2.3 : Pyramide des âges (par année d'âges) du Burkina Faso.....	94
Graphique 2.4 : Répartition des effectifs de la population par année d'âges du Burkina Faso	95
Graphique 2.5 : Indice de Whipple par type de documents d'identité possédés	96
Graphique 2.6 : Indices de Myers et de Bâchi d'attraction et répulsion des chiffres de terminaison des âges	97
Graphique 2.7 : Pyramide par groupe d'âges quinquennaux du Burkina Faso	98
Graphique 2.8 : Pyramides par groupe d'âges quinquennaux de projection de 2019 et du RGPH 2019.....	101

Graphique 2.9 : Rapport de masculinité selon la région au Burkina Faso	108
Graphique 2.10 : Evolution de la densité de population au Burkina Faso de 1985 à 2019	109
Graphique 2.11 : Courbe de Lorenz de la répartition de la population au Burkina Faso.....	112
Graphique 2.12 : Niveau de concentration de la population dans les régions au Burkina Faso.....	112
Graphique 2.13 : Pyramide par groupe d'âges quinquennaux de l'ensemble de la population	118
Graphique 2.14 : Pyramides par groupe d'âges quinquennaux du Burkina Faso selon le milieu de résidence en 2019.....	119
Graphique 2.15 : Pyramides par groupe d'âges quinquennaux du milieu urbain au Burkina Faso	119
Graphique 2.16 : Courbes des rapports de masculinité selon l'âge par milieu de résidence en 2019	121
Graphique 2.17 : Rapport de masculinité de la population résidente par région administrative.....	122
Graphique 2.18 : Évolution des rapports de masculinité par groupe d'âges quinquennaux au Burkina Faso de 2006 à 2019	123
Graphique 2.19 : Structure par grand groupe d'âges de la population selon les régions au Burkina Faso .	125
Graphique 2.20 : Rapport de dépendance par région	125
Graphique 2.21 : Évolution de la structure de la population du Burkina Faso par âge et par sexe de 2006 à 2019.....	128
Graphique 2.22 : Évolution de la structure par grand groupe d'âges de 2006 à 2019	129
Graphique 2.23 : Répartition de la population résidente au Burkina Faso selon la religion, le milieu de résidence et le sexe.....	131
Graphique 2.24 : Évolution de différentes religions selon le milieu de résidence de 2006 à 2019.....	134
Graphique 2.25 : Répartition de la population étrangère par groupe d'âges quinquennaux selon le sexe..	139
Graphique 3.1 : Répartition de la population féminine de 10 ans et plus par année d'âge	160
Graphique 3.2 : Répartition des naissances vivantes des 12 derniers mois par année d'âge des femmes	161
Graphique 3.3 : Taux de fécondité par année d'âges des femmes de 10-54 ans.....	161
Graphique 3.4 : Taux de fécondité par groupe d'âges des femmes	162
Graphique 3.5 : Rapports de masculinité des naissances vivantes totales et des naissances des 12 derniers mois par groupe d'âges des femmes.....	162
Graphique 3.6 : Parités moyennes par groupe d'âges et milieu de résidence des femmes.....	163
Graphique 3.7 : Parités moyennes et équivalents de parités moyennes en 2019	165
Graphique 3.8 : Parités moyennes et équivalents de parités moyennes en 2006	166
Graphique 3.9 : Taux de fécondité observés et ajustés selon la méthode d'Arriaga	167
Graphique 3.10 : Indice comparatif de natalité par région.....	171
Graphique 3.11: Évolution du taux brut de natalité au Burkina Faso	172
Graphique 3.12 : Taux de fécondité par groupe d'âges des femmes	173
Graphique 3.13 : Parités moyennes par groupe d'âges des femmes	174
Graphique 3.14 : Nombre moyen d'enfants par femme et par milieu de résidence	175
Graphique 3.15 : ISF selon le niveau d'instruction	179
Graphique 3.16 : ISF par niveau de vie du ménage des femmes.....	180

Graphique 3.17 : Évolution des ISF par milieu de résidence	182
Graphique 3.18 : Taux de fécondité des adolescentes par âge	186
Graphique 3.19 : Parité des adolescentes par âge	188
Graphique 4.1 : Taux de mortalité par âge selon le sexe (Échelle logarithmique)	217
Graphique 4.2 : Proportion (%) des décès déclarés à l'état civil selon le milieu de résidence au Burkina Faso en 2019	225
Graphique 4.3 : Proportion (%) des décès déclarés à l'état civil selon la région de résidence au Burkina Faso en 2019	226
Graphique 4.4 : Evolution du taux brut de mortalité au Burkina Faso de 1985 à 2019	229
Graphique 4.5 : Evolution de l'espérance de vie à la naissance (en année) selon le sexe de 1985 à 2019	231
Graphique 4.6 : Gain annuel moyen de l'espérance de vie à la naissance (en année) de 1985 à 2019	232
Graphique 4.7 : Evolution (‰) du niveau de la mortalité infantile (1q0) de 1985 à 2019	234
Graphique 4.8 : Evolution (‰) du niveau de la mortalité juvénile (4q1) de 1985 à 2019	236
Graphique 4.9 : Evolution du niveau de la mortalité des enfants de moins de cinq (5) ans de 1985 à 2019 en ‰	237
Graphique 5.1 : Répartition de la population par sexe selon l'état matrimonial	268
Graphique 5.2 : Proportion (en %) des célibataires selon les groupes d'âges et le sexe	270
Graphique 5.3 : Proportion (en %) des mariés selon les groupes d'âges et le sexe	271
Graphique 5.4 : Proportion (en %) des veufs selon le groupe d'âges et le sexe	271
Graphique 5.5 : Proportion (en %) des divorcés/séparés selon les groupes d'âges et le sexe	272
Graphique 5.6 : Proportion (en %) des unions libres selon les groupes d'âges et le sexe	272
Graphique 5.7 : Proportion (en %) des enfants de 12-17 ans par état matrimonial selon le sexe	273
Graphique 5.8 : Proportion des enfants (12-17ans) mariés ou en union par sexe selon le groupe d'âges	273
Graphique 5.9 : Proportion (en %) de la population du milieu urbain par état matrimonial selon le sexe	275
Graphique 5.10 : Proportion (en %) de la population du milieu rural par état matrimonial selon le sexe	275
Graphique 5.11 : Répartition en % des personnes mariées selon le type de mariage et le sexe	281
Graphique 5.12 : Répartition en % de la population mariée selon le type de mariage et le milieu de résidence	282
Graphique 5.13 : Proportion (ou fréquence en %) du célibat définitif selon le sexe et le milieu de résidence	283
Graphique 5.14 : Age moyen au premier mariage selon le sexe et le milieu de résidence	283
Graphique 5.15 : Proportion (en %) du célibat définitif selon le sexe et la région de résidence	284
Graphique 5.16 : Age moyen au premier mariage selon le sexe et la région de résidence	285
Graphique 5.17 : Proportion (en %) du célibat définitif selon le sexe et la religion	286
Graphique 5.18 : Age moyen au premier mariage selon le sexe et la religion	286
Graphique 5.19 : Proportion (en %) du célibat définitif selon le sexe et le niveau d'instruction	287
Graphique 5.20 : Age moyen au premier mariage selon le sexe et le niveau d'instruction	288
Graphique 5.21 : Évolution de la fréquence du célibat définitif selon le sexe de 1975 à 2019	288

Graphique 5.22 : Évolution de l'âge moyen au premier mariage selon le sexe de 1975 à 2019	289
Graphique 5.23 : Proportion (en %) de la population vivant en polygamie parmi la population de 12 ans et plus selon le sexe et le niveau d'instruction.....	296
Graphique 5.24 : Répartition (%) des conjoints (es) de chefs de ménage vivant dans le même ménage que ceux-ci selon l'écart d'âge avec le chef de ménage.....	297
Graphique 6.1 : Pyramide des âges des migrants et non migrants durée-de-vie du Burkina Faso	323
Graphique 6.2 : Pyramides des âges des migrants et non migrants récents.....	325
Graphique 6.3 : Taux de migration interne récente au Burkina Faso	326
Graphique 6.4 : Répartition (en %) des migrants récents selon le motif de déplacement	327
Graphique 6.5 : Pyramides des âges des migrants	334
Graphique 6.6 : Rapports de masculinité des émigrés des 5 dernières années	335
Graphique 6.7 : Répartition des immigrés durée-de-vie selon la nationalité et le sexe	337
Graphique 6.8 : Pyramide des âges des émigrés et immigrés internationaux récents	339
Graphique 6.9 : Histogramme de répartition des immigrés récents selon la nationalité et le sexe	341
Graphique 6.10 : Pyramide des âges des immigrés internationaux intercensitaire	345
Graphique 6.11 : Immigrés internationaux intercensitaires selon la nationalité et le sexe	347
Graphique 6.12 : Pyramide des âges de la population étrangère résidant au Burkina Faso	351
Graphique 6.13 : Répartition (%) des émigrants selon la région et le sexe.....	354
Graphique 6.14 : Répartition des émigrés selon l'année de départ.....	354
Graphique 6.15 : Répartition des émigrants selon l'âge (ans) au départ et le sexe.....	356
Graphique 6.16 : Proportion par région des ménages ayant reçu un transfert de fonds les 12 derniers mois	362
Graphique 7.1 : Tendance (%) de la population urbaine par région au Burkina Faso	391
Graphique 7.2 : Pyramides par groupe d'âges quinquennaux du Burkina Faso selon le milieu de résidence en 2019.....	391
Graphique 7.3 : Pyramides par groupe d'âges quinquennaux du milieu urbain selon les deux grandes villes	392
Graphique 7.4 : Variation de la population urbaine et rurale au Burkina Faso entre 2006 et 2019	393

LISTE DES CARTES

Carte 2.1 : Répartition de la population par région au Burkina Faso	108
Carte 2.2 : Évolution des densités de population des régions au Burkina Faso de 1985 à 2019	111
Carte 2.3 : Carte représentant les rapports de masculinité de la population résidente par région administrative au Burkina Faso	122
Carte 2.4 : Structure régionale de la population selon la religion au Burkina Faso	133
Carte 2.5 : Répartition des résidents par région selon les trois premières langues parlées au Burkina Faso	136
Carte 3.1 : Indice comparatif de natalité par région.....	171
Carte 3.2 : Indice synthétique de fécondité par région	176
Carte 3.3 : Indice synthétique de fécondité par province.....	177
Carte 3.4 : Proportion des femmes infécondes par région.....	195
Carte 3.5 : Proportion des femmes infécondes par province.....	196

SIGLES ET ABREVIATIONS

Abréviation	Libellé
ABBEF	Association Burkinabé pour le Bien-être Familial
ACP	Analyse en Composante Principale
AMPM	Age moyen au premier mariage
BAD	Banque Africaine de Développement
BCR	Bureau central du recensement
CAPI	Computer assisted personal interviewing
CERPOD	Centre d'Etudes et de Recherches en Population et Développement
CFA	Communauté financière africaine
CGCT	Code général des collectivités territoriales
CHR	Centre Hospitalier Régional
CHU	Centre Hospitalier Universitaire
CILSS	Comités inter-états de lutte contre la sécheresse au sahel
CIPD	Conférence internationale sur la population et le développement
CM	Centre Médical
CM	Chef de ménage
CMA	Centre Médical avec Antenne Chirurgicale
CNR	Comité national du recensement
CNR	Conseil national de la révolution
CNSS	Caisse nationale de sécurité sociale
CONAPO	Conseil national de population
Covid-2019	Coronavirus disease 2019
CPF	Code des personnes et de la famille
CPR	Comité de pilotage du recensement
CSPro	Census and Survey Processing System
CSPS	Centre de Santé et de Promotion Sociale
DGAT-DLR	Direction Générale de l'Aménagement du Territoire, du Développement Local et Régional
DGEP	Direction Générale de l'Economie et de la Planification
DGESS	Direction Générale des Etudes et des Statistiques Sectorielles
DSF	Direction de la Santé de la Famille
EDS	Enquête Démographique et de Santé
EHCVM	Enquête Harmonisée sur les Conditions de Vie des Ménages
Ens	Ensemble
EPC	Enquête post-censitaire de couverture
EPCD	Etablissements publics communaux de développement

F	Femme
FNADDT	Fonds national d'aménagement et de développement durable du territoire
GRID3	Geo-referenced infrastructure and demographic data for development
H	Homme
ICN	Indice combiné des Nations Unies
IFORD	Institut de formation et de recherche démographique
IGB	Institut géographique du Burkina
INSD	Institut National de la Statistique et de la Démographie
ISF	Indice Synthétique de Fécondité
MATD	Ministère de l'Administration Territoriale et de la Décentralisation
MICS	Multiple Indicator Cluster Survey
MINEFID	Ministère de l'Economie des Finances et du Développement
MS	Ministère de la Santé
ND	Non déclaré
NEPAD	Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique
NU	Nations Unies
OCHA	Bureau de Coordination des Affaires Humanitaires
ODD	Objectif de développement durable
OMD	Objectifs du Millénaire pour le Développement
OMS	Organisation Mondiale de la Santé
OUN	Observatoire urbain national
PDCM	Proportion de décès de femmes adultes reliés à des causes maternelles
PEV	Programme Elargi de Vaccination
PF	Planification Familiale
PNDES	Plan national de développement économique et social
PNDS	Plan National de Développement Sanitaire
PNH DU	Politique nationale de l'habitat et du développement urbain
PNP	Politique Nationale de Population
PNS	Politique Sanitaire Nationale
POS	Plan d'occupation des sols
RA	Résident absent
RAF	Réorganisation agraire et foncière
RDV	Risque de décès maternel sur la durée de la vie
RGP	Recensement Général de la Population
RGPH	Recensement Général de la Population et de l'Habitation
RM	Rapport de masculinité

RMM	Rapport de mortalité maternelle
RP	Résident présent
SCADD	Stratégie de Croissance Accélérée et de Développement Durable
SDAU	Schéma directeur d'aménagement et d'urbanisme
SDDEP	Schéma directeur de drainage des eaux de pluie
SDGD	Schéma directeur de gestion des déchets
SIV	Société immobilière des volta
SNADDT	Schéma national d'aménagement et de développement durable du territoire
SNHDU	Stratégie nationale de l'habitat et du développement urbain
SONAR	Société nationale d'assurance et de réassurance
SONATUR	Société nationale d'aménagement des terrains urbains
SOPROGIM	Société de promotion et de gestion immobilière
SR	Santé de la Reproduction
TBM	Taux brut de mortalité
TMM	Taux de mortalité maternelle
UNFPA	Fonds des Nations Unies pour la Population
VIS	Visiteur
ZACA	Zone d'activité commerciale et administrative
ZAD	Zone à activité diverses
ZD	Zone de Dénombrement

INTRODUCTION GENERALE

Le Burkina Faso a réalisé son cinquième Recensement général de la population et de l'habitation (5^e RGPH) en 2019. Les précédents recensements ont été exécutés en 1975, 1985, 1996 et 2006. Le RGPH est un ensemble complexe d'opérations qui consiste à recueillir, évaluer, analyser, publier et diffuser des données démographiques, sociales et économiques. Le 5^e RGPH intègre également un module sur l'énumération complète des exploitations agricoles en vue de la réalisation du deuxième recensement général de l'agriculture. Les résultats du 5^e RGPH se rapportent à l'ensemble du territoire national et des individus présents au Burkina Faso à la période du dénombrement.

Le recensement a pour objectif de fournir des informations fiables et actualisées sur la situation démographique, sociale et économique du Burkina Faso d'une part, et sur les caractéristiques des logements d'autre part. Il vise, sur des bases objectives, l'intégration des variables démographiques dans le processus de planification du développement du pays. Les résultats serviront à l'élaboration, au suivi et à l'évaluation des politiques et programmes de développement nationaux et internationaux, notamment le référentiel national de développement, les politiques et programmes sectoriels de développement et les Objectifs de développement durable (ODD).

Le 5^e RGPH intègre de nombreuses innovations telles que l'utilisation des technologies mobiles pour la collecte des données, la numérisation de la cartographie censitaire, l'utilisation d'imagerie satellitaire pour l'estimation d'effectifs de population des zones d'insécurité. Les nouvelles technologies apportent des niveaux de précision plus élevés et des possibilités de contrôles opérationnels plus efficaces permettant le suivi du processus de collecte des données en temps réel et une meilleure capacité de supervision de la collecte des données.

Le 5^e RGPH s'inscrit dans la série du programme mondial des recensements de 2020. La stratégie mise en place s'est fixée comme objectif d'obtenir des produits de qualité, dans les délais prescrits, tout en minimisant les coûts. Par conséquent, les principes de base développés et recommandés par la Division de la statistique des Nations Unies ont guidé l'exécution du 5^e RGPH du Burkina Faso. À cela s'ajoute l'accompagnement technique de l'UNFPA et de plusieurs autres partenaires techniques et financiers dans la préparation et l'exécution des activités.

Il est attendu du recensement, de nombreuses publications dont un volume de tableaux statistiques prioritaires, une plaquette des principaux indicateurs, une analyse des données sur 16 thèmes¹. De même, le recensement produira 13 monographies régionales, 2 monographies communales de Ouagadougou et Bobo-Dioulasso, un atlas sociodémographique, le fichier des villages, ainsi qu'un rapport sur l'agriculture. Dans le but d'encourager le partage et l'utilisation des résultats, différents canaux de dissémination seront mis à la disponibilité des utilisateurs dont la plateforme IMIS/REDATAM².

Le présent volume, qui est le premier des quatre volumes prévus dans le cadre du 5^e RGPH, présente le contenu des sept premiers rapports d'analyse thématiques présentés sous forme de

¹ Les thèmes d'analyse seront distribués en quatre volumes : **Volume 1** : (i) Évaluation de la qualité des données du 5^e RGPH ; (ii) État et structure de la population ; (iii) Natalité-Fécondité ; (iv) Mortalité ; (v) État matrimonial et nuptialité ; (vi) Migration ; (vii) Croissance urbaine ; **Volume 2** : (viii) Ménages et habitations (ix) Éducation : Scolarisation-Instruction-Alphabétisation ; (x) Caractéristiques économiques de la population ; (xi) Situation socio-économique des enfants et des jeunes ; (xii) Genre et situation sociodémographique ; (xiii) Situation socio-économique des personnes handicapées ; (xiv) Situation socio-économique des personnes âgées ; **Volume 3** – (xv) Mesure et cartographie de la pauvreté ; **Volume 4** - (xvi) Projections démographiques.

² Integrated multi-sectoriel information system (IMIS)/REDATAM est un outil flexible de diffusion des données du RGPH.

chapitres.

Le premier chapitre se rapporte à l'évaluation de la qualité des données du recensement. Le deuxième chapitre traite de l'état et de la structure de la population recensée. Le troisième chapitre fait l'état des lieux de la natalité et de la fécondité et analyse leurs disparités et leur évolution. Quant au chapitre quatre, il analyse les données relatives à la mortalité notamment la mortalité générale, la mortalité dans l'enfance et la mortalité maternelle. Le cinquième chapitre porte sur l'état matrimonial et la nuptialité de la population. Le sixième chapitre qui porte sur la migration, analyse la migration interne et celle internationale. Concernant le septième et dernier thème, il porte sur la croissance urbaine dans le pays. Les résultats sont détaillés et sont présentés sous forme de tableaux, de graphiques et de figures. La section sur l'état et la structure de la population renferme à la fois des effectifs de données collectées et de données estimées des localités où le dénombrement n'a pas été réalisé à cause du contexte sécuritaire. Pour toutes les autres sections du rapport, à l'exception des effectifs globaux des ménages (chapitre 8) et les effectifs des personnes handicapées, les effectifs présentés et l'analyse des résultats se rapportent aux données qui ont été collectées lors du dénombrement de la population.



CHAPITRE 1 : EVALUATION DE LA QUALITE DES DONNEES

RESUME

Le Recensement général de la population et de l'habitation (RGPH) est une opération lourde qui fait appel à plusieurs intervenants à divers niveaux. La multiplicité des personnes impliquées, la grande masse des données collectées et les différences de contexte à l'intérieur du pays font que, quelles que soient les précautions prises, l'opération est toujours sujette à des erreurs à différents niveaux du processus de sa mise en œuvre. Il est donc indispensable, avant l'analyse des données de recensement, de s'assurer de leur qualité et d'appréhender l'ampleur des différentes catégories d'erreurs. L'objet de l'évaluation des données est de déterminer si les différentes catégories d'erreurs observées sont contenues dans des limites raisonnables qui permettent d'affirmer que le recensement est globalement d'une qualité acceptable.

Dans le cadre de l'évaluation de la qualité des données du RGPH de 2019, il a été procédé à une évaluation directe à travers l'Enquête post-censitaire de couverture (EPC) et à une évaluation indirecte à partir de l'examen de la cohérence interne, puis externe des données par la comparaison des indicateurs issus de celles-ci avec ceux d'autres sources de données.

L'évaluation directe à partir des données de l'EPC a révélé un taux d'omission de 6,4% au niveau national. Toutefois, au regard des strates d'analyse, la strate « Ouagadougou et Bobo-Dioulasso » présente le plus fort taux d'omission (12,1%). Ces résultats ont amené le Bureau central du recensement (BCR) à ajuster les données.

L'évaluation indirecte a concerné les principaux aspects suivants :

- ✓ Comparaison de la population de fait et celle de droit
 - 20 505 155 personnes ont été recensées comme résidentes (population de droit) contre 19 949 819 personnes présentes sur le territoire au moment du recensement (population de fait). Ces résultats suggèrent qu'au moment du recensement, une partie de la population était en visite hors du pays ou « non recensée ».
- ✓ Evaluation du taux de survie intercensitaires
 - la variation du taux de survie est irrégulière quel que soit le sexe considéré. En effet, on constate des pics à certains groupes d'âge. Ces irrégularités sont plus accentuées en milieu rural qu'en milieu urbain et indiquent une qualité pas très bonne des données.
- ✓ Evaluation de la structure par sexe et par âge
 - la proportion de réponses non déclarées selon les variables clés est généralement faible (moins de 5%) ;
 - le rapport de masculinité est de 93,4 hommes pour 100 femmes. La courbe a une forme en « S » couché et présente des fluctuations assez prononcées surtout après 60 ans et se situe en dehors de l'intervalle de 102-107 pour la plupart des âges. Dans l'ensemble, les données sur l'âge sont de moins bonne qualité ;
 - la pyramide par année d'âge a une allure heurtée et irrégulière. Toutefois, le regroupement a permis d'atténuer les biais dans les déclarations d'âge individuel ;
 - l'indice de Myers vaut 15,9 pour le niveau national (13,9 pour les hommes contre 17,8 pour les femmes). Ces résultats suggèrent que les hommes déclarent mieux leur âge. L'indice combiné des Nations Unies est de 22,8. Les niveaux de ces indices indiquent que les déclarations d'âges sont relativement acceptables ;

- pour 40,6% des résidents, l'âge a été fourni à la fois en jours, mois et années de naissance (41,8% pour les hommes contre 39,4% pour les femmes) ;
 - l'examen des ratios d'âges révèle des attractions pour certains groupes d'âge au détriment des groupes d'âge qui les encadrent.
- ✓ Fécondité
- la proportion de réponses non déclarées selon les variables clés est généralement faible (moins de 5%) ;
 - la comparaison des naissances des 12 derniers mois avec la population de 0 an révolu révèle des écarts indiquant des mauvaises déclarations pour la variable ;
 - l'examen de la courbe de la structure par âge des femmes de 10 à 54 ans laisse apparaître des attractions et des répulsions pour certains âges, matérialisées respectivement par des pics et des creux ;
 - pour les groupes d'âge de femme allant de 15 à 49 ans, le rapport de masculinité des naissances vivantes est au-dessus de la borne supérieure de l'intervalle admis. Cela indique une sous-déclaration des naissances féminines ;
 - l'examen des naissances des 12 derniers mois par groupe d'âge des mères indique des mauvaises déclarations de l'âge des mères et des naissances. Toutefois, un regroupement des femmes par groupe d'âge quinquennaux permet de corriger les irrégularités des courbes de fécondité et leur confère une allure plus conforme à la réalité ;
 - le rapport de masculinité des enfants nés vivants est de 98,0. Ce dernier est en dehors de la fourchette admise qui est de 102 à 107 garçons pour 100 filles à la naissance. Ce résultat indique une tendance à une sous-déclaration des naissances masculines ;
 - la parité moyenne est de 5,5 enfants. L'examen conjoint de cette parité avec les équivalents de parités suggère une sous-estimation des naissances des 12 derniers mois. Les tabous culturels sur les décès, les oublis d'enfants décédés peu de temps après leur naissance sont entre autres des raisons qui contribuent à cette sous-estimation.
- ✓ Mortalité
- la proportion de réponses non déclarées selon les variables clés est généralement faible (moins de 5%) ;
 - le taux brut de mortalité est de 5,8‰ (méthode directe). Ce niveau observé suggère une sous-déclaration des décès et nécessite une estimation indirecte des indicateurs y relatifs ;
 - la proportion d'enfants décédés par groupe d'âge des mères augmente avec les groupes d'âge des mères. On peut donc affirmer que les données sur les enfants nés vivants et survivants sont d'assez bonne qualité, car c'est de ces données qu'est déduite la proportion d'enfants décédés par groupe d'âge des mères ;
 - la courbe de rapport de mortalité maternelle (graphique 1.25) traduit une mortalité élevée chez les mères adolescentes et celles ayant des âges élevés. Les niveaux les moins élevés sont observés chez les mères de 20-29 ans. Il y a des irrégularités à partir de 40-44 ans traduisant une sous-estimation ou un transfert entre groupes d'âge. Des

ajustements sont nécessaires sur la base de la structure par âge de la population et de la structure par âge des décès.

En définitive, les données sont globalement de bonne qualité. Toutefois, la qualité des données de mortalité s'adapte davantage à une estimation indirecte qu'à une estimation directe du phénomène.

INTRODUCTION

Le Recensement général de la population et de l'habitation (RGPH) d'un pays est la meilleure source qui permet de disposer de façon exhaustive des données détaillées jusqu'aux plus petites unités administratives sur les caractéristiques démographiques, économiques et socioculturelles de la population. Il constitue la source d'informations de base pour son développement socio-économique, donc un précieux instrument pour l'élaboration des plans et programmes de développement, tant au niveau national qu'au niveau des collectivités locales à la base.

Le RGPH est une opération lourde et fait appel à plusieurs intervenants à divers niveaux. La multiplicité des personnes impliquées, la grande masse des données collectées, les différences de contexte à l'intérieur du pays font que, quelles que soient les précautions prises, l'opération est toujours sujette à des erreurs à différents niveaux du processus de sa mise en œuvre tels que :

- ✓ la conception : choix des objectifs, définition des concepts, choix des variables, enquête pilote ;
- ✓ la cartographie : découpage des zones de dénombrement et continuité de leur limite (zones non couvertes), difficultés d'accès à certaines régions, problèmes d'identification des lieux d'habitation pendant la numérotation ou la collecte ;
- ✓ l'échantillonnage de l'enquête post-censitaire : erreurs d'échantillonnage et non-représentativité des répondants ;
- ✓ la collecte : problèmes d'identification des lieux d'habitation par les agents recenseurs, collaboration insuffisante ou méfiance du public, choix et formation des agents recenseurs, questionnaire inadapté ou ayant des imperfections, biais introduits par les agents recenseurs, non-réponses ou réponses inadéquates, omissions de ménages, etc. ;
- ✓ l'exploitation : erreurs dans le processus de traitement des données (codification, saisie, apurement, tabulation, etc.).

Il est alors indispensable d'évaluer les données afin de s'assurer de leur qualité et d'appréhender l'ampleur des différentes catégories d'erreurs. Cette évaluation a pour objectif de déterminer si les différentes catégories d'erreurs observées sont contenues dans des limites raisonnables qui permettent d'affirmer que le recensement est globalement d'une qualité acceptable. L'évaluation de la qualité des données du recensement consiste donc en l'analyse critique des données collectées en vue de leur validation. Elle précède l'analyse des données. Les méthodes de vérification ou d'évaluation ne permettent pas en général de quantifier le niveau des erreurs qu'elles mettent en évidence ; mais elles fournissent des indications qualitatives sur le degré d'exactitude des données du recensement et ouvrent la voie à des études plus détaillées dans le cas des erreurs de contenu et à l'utilisation des procédures d'ajustement dans le cas d'erreurs de couverture.

Cette évaluation aborde d'abord les aspects méthodologiques, ensuite l'évaluation qualitative et enfin l'évaluation quantitative des données du recensement. Le rapport de l'évaluation de la qualité des données est structuré en huit sections, à savoir :

- (i) aspects méthodologiques ;
- (ii) évaluation qualitative de l'organisation du recensement ;
- (iii) évaluation des chiffres globaux de la population ;
- (iv) évaluation de la structure de la population par sexe et par âge ;
- (v) évaluation de la qualité des données sur la natalité et la fécondité ;
- (vi) évaluation de la qualité des données sur la mortalité ;

- (vii) évaluation de la qualité des données sur la migration ;
- (viii) évaluation de la qualité des données des phénomènes connexes

1.1- ASPECTS METHODOLOGIQUES

Les méthodes utilisées pour évaluer la qualité des données du recensement comprennent l'Enquête post-censitaire (EPC) et d'autres méthodes spécifiques. L'EPC permet d'évaluer l'ampleur des erreurs de couverture et de contenu du recensement, et au besoin, de procéder à d'éventuelles corrections. Les méthodes spécifiques sont mises en avant pour l'évaluation quantitative des données. Celles-ci se font à travers l'examen des effectifs et des indicateurs tels que des taux, des proportions et des indices. Des comparaisons sont également faites avec le recensement précédent en tenant compte des éventuels changements de définitions ou de contenu.

Cette méthodologie est retenue sur la base du rapport d'évaluation de la qualité des données du recensement de 2006 et des orientations des Nations Unies et du Fonds des Nations Unies pour la population (UNFPA) en matière d'évaluation de la qualité des données de recensement (voir la bibliographie en annexe).

1.1.1- Définition des principaux concepts

Il s'agit principalement dans cette section de définir et de clarifier les principaux concepts qui sont nécessaires pour mener à bien cette évaluation. Ces concepts sont les suivants :

- ✓ **ménage ordinaire** : c'est un ensemble constitué par un petit groupe de personnes apparentées ou non, qui reconnaissent l'autorité d'une seule et même personne (chef de ménage), vivent dans un même logement, prennent souvent leurs repas en commun et subviennent en commun aux dépenses courantes du ménage ;
- ✓ **ménage collectif** : il est constitué par un groupe de personnes généralement sans lien de parenté entre elles, habitant ensemble dans des conditions spéciales, c'est-à-dire utilisant principalement les installations qu'un établissement met à leur disposition pour subvenir à leurs besoins essentiels (repas, logement, soins) ;
- ✓ **nuit de référence** : c'est la nuit précédant le passage de l'agent recenseur dans le ménage ;
- ✓ **résident** : c'est toute personne vivant dans le ménage depuis au moins six mois, ou qui a l'intention d'y séjourner pendant au moins six mois ;
- ✓ **situation de résidence** : elle se définit par rapport au ménage dans lequel vit habituellement l'individu. Les membres du ménage peuvent être soit des résidents soit des visiteurs ;
- ✓ **résident présent (RP)** : c'est toute personne résidente qui a passé la nuit de référence dans le ménage dans lequel elle vit habituellement ;
- ✓ **résident absent (RA)** : c'est toute personne résidente qui a passé la nuit hors du ménage dans lequel elle vit habituellement ;
- ✓ **visiteur (VIS)** : c'est toute personne non résidente qui a passé la nuit de référence dans le ménage ;
- ✓ **population de fait** : c'est la population constituée des RP et des visiteurs ;
- ✓ **population de droit** : c'est la population constituée des RP et des RA ; c'est la population d'un pays ;
- ✓ **date de référence (pour le dénombrement)** : la date de référence pour le comptage de la population et l'enregistrement de ses caractéristiques est la nuit précédant le passage de l'agent recenseur dans le ménage ; c'est donc une date mobile ;

- ✓ **période de référence pour les naissances et les décès** : elle est de 12 mois, c'est-à-dire les 12 derniers mois précédant le passage de l'agent recenseur dans le ménage ;
- ✓ **périodes de référence pour l'activité économique** :
 - **semaine de référence pour l'activité économique** : la période de référence pour les renseignements concernant l'exercice d'un travail rémunéré est la semaine (7 jours) qui précède la date de passage de l'agent recenseur dans le ménage. ;
 - **mois de référence pour la recherche d'un emploi** : la période de référence pour la recherche d'un emploi est le mois (30 jours) précédant la date de passage de l'agent recenseur dans le ménage ;
 - **période de disponibilité en cas de recherche d'emploi** : la période de disponibilité en cas de recherche d'emploi est soit la semaine suivant la date de passage de l'agent recenseur dans le ménage pour l'exercice d'un emploi ou les 15 prochains jours à compter de la date de passage de l'agent recenseur dans le ménage ;
- ✓ **période de référence pour l'émigration** : c'est les cinq dernières années précédant le recensement, c'est-à-dire de novembre-décembre 2014 à novembre-décembre 2019 ;
- ✓ **période de référence pour le lieu de résidence entre les deux recensements (décembre 2006 et novembre-décembre 2019)** : elle est de treize (13) ans. Il s'agit de déterminer le lieu de résidence des populations au recensement de 2006, c'est-à-dire le lieu de résidence en décembre 2006 ;
- ✓ **âge** : il mesure la durée de vie depuis la naissance jusqu'à la date d'observation. Il est exprimé en années révolues ;
- ✓ **femmes en âge de procréer** : conventionnellement, il s'agit de la population féminine de 15-49 ans. Cependant, les informations sur la fécondité récente ont été collectées sur les femmes âgées de 10 à 54 ans en raison des besoins de connaissances sur la fécondité des femmes de 50-54 ans et des enfants de 10-14 ans ;
- ✓ **enfant né vivant** : c'est un enfant qui, à la naissance, a manifesté un signe de vie (cri, respiration, battements de cœurs, etc.), même s'il est décédé par la suite ; **handicap** : Est en situation de handicap, une personne qui réduit ses activités dans un environnement donné, du fait d'une déficience ou d'une limitation. Le handicap fait référence, à la fois à ces troubles présents chez l'individu, et à l'interaction entre ces troubles et l'environnement qui peut aussi être la cause de ces restrictions. La situation de handicap entendue comme restriction de participation sociale a ainsi pour origine un problème de santé ou un trouble du fonctionnement organique (Espagnac, 2015).
- ✓ **Personne handicapée** : Selon les Nations Unies (2006), il s'agit d'une personne qui présente une (ou des) incapacité(s) physique, mentale, intellectuelle ou sensorielle durable, et dont l'interaction avec diverses barrières peut faire obstacle à sa pleine et effective participation à la société sur la base de l'égalité avec les autres. Dans le cadre du 5^e RGPH, les personnes considérées comme handicapées sont celles pour lesquelles il a été répondu « beaucoup de difficultés » ou « ne peut pas du tout » à au moins une des six questions relatives au fonctionnement.

1.1.2- Types d'erreurs dans les recensements

Des erreurs de plusieurs natures sont susceptibles d'entacher la qualité des données du

recensement. Il s'agit notamment des erreurs de couverture, de contenu et d'exploitation.

1.1.2.1- Erreurs de dénombrement (couverture)

Il s'agit essentiellement des omissions et des doubles comptes qui sont généralement liés aux insuffisances de la cartographie, à la mauvaise compréhension des concepts de la part des agents de collecte et des interviewés, à l'absence de certaines personnes, à une mauvaise délimitation des périodes de référence par les interviewés.

1.1.2.2- Erreurs de contenu

Les erreurs de contenu sont relatives à l'enregistrement des caractéristiques individuelles ou collectives des individus. Il s'agit entre autres des non-réponses, des réponses illisibles susceptibles de prêter à confusion, des réponses inappropriées ou imprécises et des fausses déclarations. Presque tous les phénomènes ou variables sont concernés par ce type d'erreurs : âge, fécondité, mortalité, activité économique, éducation, etc.

1.1.2.3- Erreurs d'exploitation

Elles surviennent pendant la codification et la saisie des données. La vérification de la complétude des documents de collecte, de la vraisemblance de leurs informations et la double saisie des données font partie des mécanismes de contrôle des erreurs d'exploitation.

1.1.3- Méthodologie d'évaluation de la qualité des données

1.1.3.1- Méthodes d'évaluation de la qualité de l'organisation du recensement

1.1.3.1.1- Facteurs susceptibles d'influer sur la qualité des données

Ces facteurs sont liés aux conditions de déroulement du recensement susceptibles d'être des sources d'erreurs. Ils se retrouvent dans tout le processus de mise en œuvre du recensement : la conception, la cartographie, l'enquête pilote, l'enquête post-censitaire, la collecte et l'exploitation des données. Les rapports relatifs à chaque phase sont exploités pour apprécier les sources d'erreurs et les mesures correctives mises en œuvre pour les éviter ou les contenir.

1.1.3.1.2- Mesures de contrôle prévues

Du fait des erreurs de diverses natures pouvant altérer la qualité des données, l'organisation d'une opération de collecte doit être attentive aux mesures de contrôle de qualité. Parmi ces mesures, on peut retenir :

- ✓ **le contrôle du travail des agents recenseurs** : le travail de l'agent recenseur doit être régulièrement suivi par les contrôleurs et les superviseurs de terrain. L'agent doit être animé du sentiment que son travail est suivi et présente le plus grand intérêt pour la mise en place des politiques et programmes de développement. A cet effet, en plus du contrôle des questionnaires remplis, les contre-enquêtes de ménages déjà enquêtés par l'agent font partie des moyens pour s'assurer du bon déroulement et de la qualité de la collecte des données sur le terrain ;
- ✓ **le contrôle de la complétude des outils de collecte ainsi que le contrôle de la vraisemblance des résultats** : ces contrôles visent à s'assurer qu'aucun outil de collecte (tablette,

powerbank, manuel, badge, croquis de la ZD, gilet, lettre d'accréditation) n'est omis et que toutes les unités d'observation ont effectivement été enquêtées. Le contrôle de vraisemblance porte, entre autres, sur la taille moyenne des ménages, le rapport de masculinité par zone de dénombrement pour s'assurer de la régularité des données collectées ;

- ✓ **les contrôles au moment de la codification et de la saisie des données** : ils se font par des contrôleurs et des superviseurs à l'instar du dispositif utilisé pour la collecte des données. Pendant ou avant la codification, des contrôles de cohérence supplémentaires doivent être effectués, puis des décisions doivent être prises sur les cas d'irrégularités par l'équipe technique chargée de la conduite et de la gestion de l'opération avant l'acheminement des documents à la saisie. La double saisie des données permet de contrôler les éventuelles erreurs de saisie. A la fin de la saisie, l'édition des erreurs constitue également des contrôles des données avant la phase de tabulation et d'analyse.

1.1.3.2- Méthodes d'évaluation quantitative des données

Ces méthodes concernent l'évaluation des données recueillies sur le terrain. Cette évaluation est à la fois directe et indirecte.

1.1.3.2.1- Méthodes d'évaluation directe

L'évaluation quantitative directe repose généralement sur l'EPC. Celle-ci doit intervenir dans un délai d'un à trois mois après le recensement de la population. C'est une enquête par sondage auprès d'un échantillon représentatif de la population recensée qui permet de mesurer les erreurs de couverture et certaines erreurs de contenu et de procéder aux corrections nécessaires.

1.1.3.2.2- Méthodes d'évaluation indirecte

L'évaluation quantitative indirecte repose généralement sur l'utilisation des techniques démographiques permettant d'apprécier la qualité des données relatives aux différents phénomènes :

- ✓ qualité des données sur la taille et la structure par âge et sexe de la population ;
- ✓ qualité des données sur la fécondité ;
- ✓ qualité des données sur la mortalité ;
- ✓ qualité des données sur la migration ;
- ✓ qualité des données sur les phénomènes ou variables connexes (état matrimonial, activité économique, éducation à travers la scolarisation, l'instruction et l'alphabétisation).

Pour chaque phénomène ou variable, la proportion des réponses non déclarées est calculée pour apprécier la complétude des informations. C'est généralement le premier indicateur de la qualité des données et il est très utilisé dans les opérations de collecte.

Pour apprécier la qualité de la structure par âge et par sexe, des rapports des groupes d'âge successifs, des rapports de masculinité, et des indices tels que ceux de Whipple, de Myers, de Bâchi (pour l'appréciation de la préférence des âges terminés par certains chiffres) et l'indice combiné des Nations Unies (pour la régularité de la structure par âge) sont nécessaires.

Pour la fécondité, l'évaluation de la qualité des données se fait à travers le taux de fécondité par groupe d'âge, la parité par groupe d'âge, l'indice synthétique de fécondité (ISF), les rapports de

masculinité des naissances vivantes (et celles des 12 derniers mois) classées par groupe d'âge des mères, les équivalents de parité et la structure par âge de la population féminine de 10 à 54 ans.

Concernant la mortalité, le taux brut de mortalité, la structure par âge et par sexe de la mortalité, les rapports de masculinité des personnes décédées par groupe d'âge, l'estimation de la complétude des décès par la méthode des balances de l'accroissement démographique de Preston et Coale sont régulièrement utilisés pour apprécier la qualité des données. Par ailleurs, la proportion des décès maternels et les taux de fécondité par groupe d'âge sont utiles pour apprécier la qualité des données sur la mortalité maternelle.

Pour rendre compte des insuffisances dans les données, certains indicateurs sont souvent représentés sous forme de graphiques. A l'issue de l'évaluation de la qualité des données, certains ajustements peuvent s'avérer nécessaires sur les données de la structure par âge et par sexe, celles de la fécondité et celles de la mortalité pour les rendre plus cohérentes.

1.1.3.2.3- Méthodes d'évaluation externe

L'évaluation externe rapproche les résultats du recensement de ceux d'autres sources. Les comparaisons externes avec d'autres sources doivent cependant être attentives aux définitions de contenu, au type d'opération (recensement ou enquête) et à la représentativité des résultats des sources en comparaison.

1.1.4- Indicateurs retenus pour l'évaluation de la qualité des données

Les indicateurs retenus pour la présente évaluation sont les suivants :

✓ Proportion des réponses non déclarées

Elle indique le niveau de fiabilité des indicateurs relatifs à la variable. Généralement, une proportion de réponses non déclarées élevée (> 10%) pour une variable engendre un biais dans l'estimation des indicateurs si les caractéristiques des répondants et des non-répondants diffèrent et que cette différence a un impact sur les caractéristiques étudiées.

$$\begin{aligned} & \text{Proportion de réponses non déclarées} \\ & = \frac{\text{nombre d'informations manquantes pour la variable}}{\text{nombre total d'enregistrements de la variable}} * 100 \end{aligned}$$

✓ Taux de couverture

Il est déterminé par le rapport du nombre de cas appariés à la population résidente de l'enquête.

$$\text{Taux de couverture} = \frac{\text{non migrants appariés} + \text{partants appariés} + \text{décédés appariés}}{\text{non migrants} + \text{partants} + \text{décédés}}$$

✓ Taux d'omission

Il est mesuré par le rapport de la population omise à l'effectif de la population de l'EPC. C'est la population omise rapportée à la population totale estimée par l'EPC.

$$\text{Taux d'omission} = \frac{\text{non migrants omis} + \text{partants omis} + \text{décédés omis}}{\text{non migrants} + \text{partants} + \text{décédés}}$$

✓ Proportion d'enfants décédés par groupe d'âge des mères et mortalité générale :

La proportion d'enfants décédés par groupe d'âge des mères est le rapport entre le nombre

d'enfants décédés et le nombre total d'enfants nés vivants pour le même groupe d'âge des mères. Selon Hill, les proportions d'enfants décédés doivent croître avec le groupe d'âge des mères, mis à part le groupe des 15-19 ans qui est souvent incompatible avec les groupes d'âge suivants, probablement du fait du risque de décès élevé pour les enfants de très jeunes femmes³. Si ce schéma n'est pas suivi, les mères ont omis de déclarer des enfants nés vivants ou des enfants décédés.

Concernant la mortalité générale, dans les pays à forte mortalité, la courbe des taux de mortalité par âge a une forme en U. Tout écart par rapport à ce schéma est indicateur de l'irrégularité des données.

✓ Rapport de masculinité

Il mesure le nombre d'hommes pour 100 femmes. Il est calculé en rapportant l'effectif des hommes à celui des femmes.

$$\text{Rapport de masculinité} = \frac{\text{effectifs des hommes}}{\text{effectifs des femmes}} * 100$$

Le rapport de masculinité à la naissance doit être compris entre 102 et 107 et ne doit pas croître avec l'âge des mères (exclus le groupe des 15-19 ans). On s'attend ainsi à une courbe de rapports de masculinité assez régulière marquée par des variations de faibles amplitudes.

À la naissance, il survient plus de garçons que de filles, mais par la suite, le rapport de masculinité s'inverse en faveur des filles sous l'effet différencié de la mortalité par sexe. De plus, le rapport de masculinité est généralement plus élevé en milieu urbain qu'en milieu rural du fait de l'émigration sélective des hommes vers les villes.

✓ Rapport des groupes d'âge successifs

Il évalue la régularité des distributions par sexe et par groupe d'âge. L'examen des rapports d'âge permet de mettre en évidence les éventuels transferts d'effectifs d'un groupe d'âge vers les autres, ainsi que leur ampleur. Ils sont calculés en rapportant les effectifs d'un groupe d'âge donné à la demi-somme de ceux des groupes d'âge encadrants.

$$\text{Rapport des groupes d'âge successifs} = \frac{P_x}{\frac{1}{2}(P_{x-5} + P_{x+5})} * 100$$

Si ce rapport vaut 100, il n'y a pas de transfert d'effectifs vers les groupes d'âge encadrants. Cependant, si le rapport est inférieur à 100, cela traduirait que le groupe d'âge considéré a subi un transfert d'effectifs vers les groupes d'âge encadrants ; à l'opposé, si le rapport est supérieur à 100, il a bénéficié des effectifs des groupes d'âge encadrants.

✓ Taux de survie

Ce taux mesure la probabilité pour un individu ayant un âge donné d'atteindre un âge supérieur.

$$\text{Taux de survie intercensitaire} = \frac{\text{effectif}(x + 13, x + 18)}{\text{effectif}(x, x + 5)} * 1000$$

D'une manière générale, le taux global de survie intercensitaire devra être inférieur à 800 pour mille

³ Gendreau et al. (1987), Manuel de Yaoundé. *Estimations indirectes en démographie africaine*, UIESP, IFORD et Groupe de démographie Africaine (GDA, IDP, INED, INSEE, MinCoop, ORSTOM), 294 p.

et est conforme à ce qui est attendu.

En général, les taux de survie décroissent avec les groupes d'âge. En outre, le taux de survie est généralement plus élevé pour le sexe féminin comparativement au sexe masculin. La comparaison des effectifs des générations du RGPH-V avec ceux du RGPH passé est un indicateur de la qualité des données. En effet, les effectifs de générations s'amenuisent avec le temps sous l'effet de la mortalité. Ainsi, les courbes des générations reconstituées du RGPH de 2019 doivent se situer théoriquement en dessous de celles des sources antérieures. En outre, l'allure des courbes ainsi superposées offre l'opportunité d'en observer les distorsions.

✓ Taux d'accroissement intercensitaire de la population

Le taux d'accroissement intercensitaire est obtenu à partir de l'équation d'équilibre ci-dessous :

$$r = \sqrt[t]{\frac{P_1}{P_0}} - 1$$

où r : représente le taux d'accroissement intercensitaire ; P_1 : la population de l'année 2019 ; P_0 : la population de l'année 2006 ; t : l'intervalle de temps en années entre 2006 et 2019 ($t=13$ ans).

✓ Indice de Whipple

L'indice de Whipple évalue la régularité des déclarations d'âges.

$$I_w = \frac{5 * (p_{25} + p_{30} + p_{40} + p_{50} + p_{55} + p_{60})}{p_{23} + p_{24} + p_{25} + p_{26} + p_{27} + \dots + p_{60} + p_{61} + p_{62}}$$

En examinant la préférence pour les âges se terminant par « 0 » et « 5 », alors on calcule $I_w(0)$ et $I_w(5)$.

Pour apprécier l'attraction pour les âges se terminant par « 0 », on a :

$$I_w(0) = \frac{10 * (p_{30} + p_{40} + p_{50} + p_{60})}{\sum_{i=23}^{62} p_i}$$

Pour apprécier l'attraction pour les âges se terminant par « 5 », on a :

$$I_w(5) = \frac{10 * (p_{25} + p_{35} + p_{45} + p_{55})}{\sum_{i=23}^{62} p_i}$$

L'interprétation est la suivante :

si $I_w = 0$, il y a une répulsion totale pour les âges se terminant par 0 et 5 ;

si $I_w = 5$, il y a une attraction pour les âges se terminant par 0 et 5 ;

si $I_w < 1$, il y a une répulsion pour les âges se terminant par le 0 et 5 ;

si $I_w = 1$, il n'y a aucune préférence ;

si $1 < I_w < 5$, il y a une attraction pour les âges se terminant par 0 et 5 d'autant plus forte que w est voisin de 5.

✓ Indice de Myers

Les valeurs de l'indice de Myers sont d'autant plus élevées que les distorsions dans les données sont importantes. Sa valeur maximum est de 180. Lorsque la valeur de l'indice de Myers n'est pas supérieure à 10, on admet que les distorsions ne sont pas importantes, mais lorsqu'elle dépasse cette valeur et tend vers la valeur maximum, les données sont de mauvaise qualité.

✓ Indice de Bâchi

L'indice de Bâchi considère la population comprise entre 23 et 72 ans. Bâchi a sélectionné des constituants pour le calcul de son indice sous la forme de numérateur « Au » et de dénominateur « Bu » pour chaque chiffre terminal de l'âge « u ». Si les âges sont bien déclarés, les rapports sont égaux à 10%. L'indice de Bâchi s'obtient en faisant la différence des rapports avec 10, puis en faisant la somme des différences positives. Il peut varier entre 0 (aucune préférence) et 90 (tous les âges déclarés se terminent par le même chiffre). Le résultat est généralement peu différent de la moitié de l'indice de Myers. Les données nécessaires au calcul sont les mêmes que celles requises pour les indices de Myers et Whipple (Gendreau, 1993, p. 178).

✓ Indice combiné des Nations Unies (ICN)

Il mesure la régularité des répartitions par sexes et âges. Il se calcule à partir des répartitions par groupe d'âge quinquennaux. Les rapports d'âge sont calculés indépendamment pour les hommes et les femmes. Ainsi :

- on calcule pour chaque sexe les différents rapports des groupes d'âge C_i obtenus en divisant l'effectif d'un groupe d'âge A_i par la demi-somme des effectifs des deux groupes d'âge encadrant B_i ;
- on calcule pour chaque sexe les écarts D_i par rapport à 100 des différents groupes d'âge et l'on fait la moyenne des valeurs absolues de ces écarts : c'est l'indice du rapport des groupes d'âge ;
- on calcule les différences F_i entre rapports de masculinité et E_i des groupes d'âge successifs. On fait ensuite la moyenne des valeurs absolues de ces différences : c'est l'indice du rapport de masculinité ;
- l'indice combiné des Nations Unies est égal à la somme des indices du rapport des groupes d'âges pour chacun des deux sexes et de trois fois l'indice du rapport de masculinité.

L'Indice Combiné des Nations Unies est obtenu de la manière suivante :

$$\text{ICN} = 3 * \text{indice du rapport de masculinité} + \text{indice du rapport des groupes d'âge masculins} \\ + \text{indice des groupes d'âge féminins}$$

Interprétation de l'ICN :

- si l'ICN est strictement inférieur à 20, les données sont de bonne qualité ;
- si l'ICN est compris entre 20 inclus et 40, les données sont relativement bonne qualité et peuvent être ajustées ;
- si l'ICN est supérieur ou égal à 40, les données sont jugées de très mauvaise qualité.

✓ Parité

La parité des femmes croît avec l'âge et toute entorse à ce schéma est un signe éventuel d'omission d'enfants nés vivants. Des méthodes permettent d'évaluer numériquement l'existence d'omissions :

$$\text{TFG} = \frac{P_3^2}{P_2} \quad (\text{A}) \quad (\text{Coale et Demeny, NU, 1967})$$

$$\text{TFG} = P_2(P_4/P_3)^4 \quad (\text{B}) \quad (\text{Brass et Rachad, 1979})$$

P_2 , P_3 et P_4 désignent respectivement les parités pour les groupes d'âge 20-24, 25-29 et 30-34 ans. Si $\min(A, B) > P_7$, il y a omission des naissances vivantes (P_7 = parité du groupe d'âge 45-49 ans).

✓ **Quotient P/F**

Une autre méthode basée sur les quotients P/F permet aussi de vérifier la cohérence des données de fécondité (naissance des 12 derniers mois et enfants nés vivants). Les équivalents de parité F sont basés sur la fécondité du moment. Lorsque ces rapports dépassent généralement l'unité dans les groupes d'âge, il y a, à l'évidence, des incohérences entre parités déclarées (P) et équivalents de parité (F). Une décroissance de ces rapports selon le groupe d'âge est signe d'une sous-estimation des naissances des 12 derniers mois ou d'une évolution récente de la fécondité. Toutefois, si la représentation graphique de ces deux grandeurs révèle que la courbe des équivalents de parité est en dessous de celle des parités déclarées, alors on en conclut qu'il y a assurément une omission d'enfants nés vivants au cours des 12 derniers mois.

1.2- EVALUATION DE L'ORGANISATION DU RECENSEMENT

Le recensement comporte un nombre important d'activités préparatoires telles que la prise des textes réglementaires, la mise en place des organes de coordination et d'exécution, la mobilisation des ressources et l'élaboration des outils techniques y compris des applications informatiques de collecte. Les grandes étapes ont concerné la cartographie censitaire, le recensement pilote, la sensibilisation de la population, le dénombrement de la population, le traitement et l'analyse des données.

1.2.1- Cadre institutionnel et mobilisation des ressources

Le gouvernement a institué le 5^e RGPH à travers le décret N°2018-0978 du 02 novembre 2018 qui a permis la mise en place du Comité national du recensement (CNR) et ses organes déconcentrés, du Comité de pilotage du recensement (COFIL), du Bureau central du recensement (BCR) et du Comité technique d'appui au BCR. Ces organes ont été chargés de la coordination du 5^e RGPH dont l'exécution a été confiée à l'Institut national de la statistique et de la démographie (INSD).

Le recensement étant une opération qui requiert d'importants moyens financiers, une table ronde des partenaires techniques et financiers s'est tenue le 10 mars 2016 sous la coprésidence du Ministre de l'économie, des finances et du développement et du Représentant résident de l'UNFPA, chef de file des partenaires techniques et financiers. Un montant de 17,8 milliards de francs CFA a été mobilisé dont 10 milliards de francs CFA de l'Etat burkinabè (représentant 56,1% du budget global).

Les comités régionaux du recensement étaient dotés d'un budget de fonctionnement identique, quelle que soit leur taille. Il en était de même pour les comités provinciaux et départementaux du recensement. La gestion de certains comités déconcentrés s'est heurtée à des difficultés de mobilisation de personnes ressources pour les rencontres (dotation en carburant et communication). Toutefois, l'engagement des autorités locales en faveur de la réussite du RGPH a permis de mobiliser les personnes ressources jusqu'au niveau village pour accompagner les équipes de terrain en facilitant leurs accès aux ménages.

Lors de l'exécution du budget, le déblocage des montants prévus a accusé un retard pour certaines étapes importantes de la mise en œuvre de l'opération telle que la collecte des données sur le terrain. En effet, le retard dans la prise en charge des frais de formation des agents de collecte a occasionné des mouvements d'humeur dans plusieurs localités. En plus, le retard de paiement des avances des frais de terrain telles que prévues dans les contrats de travail des agents de collecte a occasionné un début tardif de la collecte, des arrêts de travail et un refus de transmission du matériel par les agents dans certaines localités. Ces différentes situations ont probablement impacté la qualité des données, car elles ont impacté négativement les conditions de travail et la motivation des agents de terrain. Toutefois, la remobilisation des équipes de terrain et des élus locaux a permis par la suite de rassurer les agents recenseurs et de les motiver pour la poursuite des activités.

1.2.2- Aspects méthodologiques et différentes phases préparatoires

1.2.2.1- Elaboration des outils techniques

Des documents méthodologiques ont été conçus, notamment pour la cartographie censitaire, le dénombrement et l'EPC. Les instruments de collecte des données comprennent la fiche

d'énumération des concessions et des ménages, les questionnaires du ménage ordinaire, du ménage collectif, de l'EPC et le questionnaire communautaire de la cartographie. Aussi, ont-ils été élaborés des manuels du personnel de terrain (cartographes, agents recenseurs, contrôleurs, délégués communaux, délégués provinciaux, délégués régionaux et superviseurs), le manuel du formateur et des guides d'utilisation des applications de collecte. Par ailleurs, les applications informatiques de collecte et de transfert des données, ainsi qu'une application d'appariement des données de l'EPC ont été développées.

1.2.2.2- Cartographie censitaire

La cartographie censitaire est une opération qui consiste à découper le territoire en unités opérationnelles simples appelées zones de dénombrement (ZD). Ce découpage en ZD permet de minimiser les omissions et les doubles comptes lors du dénombrement de la population. En outre, il permet d'évaluer les besoins de planification du dénombrement. La cartographie censitaire du 5^e RGPH a été réalisée de mai à novembre 2018 sur l'ensemble du territoire national, à l'exception des zones à défis sécuritaires. Ces zones ont fait l'objet d'une cartographie complémentaire en juin et juillet 2019. La cartographie censitaire a permis d'obtenir la liste actualisée des 25 062 ZD et un répertoire actualisé des localités et villages.

Un certain nombre de difficultés rencontrées ont été relevées lors de cette opération. Il s'agit entre autres :

- ✓ de la gestion des limites territoriales entre certaines localités (appartenance des hameaux de cultures à plusieurs localités, les enclaves territoriales, deux localités ayant le même espace territorial, etc.) ;
- ✓ des pannes fréquentes des véhicules automobiles ;
- ✓ de l'insuffisance de certains petits matériels au départ (crayons, piles, GPS, gommes et questionnaires communautaires) ;
- ✓ du retard accusé dans le paiement de salaires des agents sur le terrain, entraînant un ralentissement des travaux ;
- ✓ de la recrudescence des attaques terroristes, notamment dans les régions du Nord et du Sahel : Cette situation a conduit à un ajournement de la cartographie de deux provinces dans la région du Sahel (Oudalan et Soum) et une province (Loroum) et une commune (Kain dans la province du Yatenga) dans la région du Nord. En outre, cette situation a conduit à une révision de la stratégie de la cartographie en impliquant fortement les autorités et les populations locales.

Lors de la collecte des données, des zones omises par la cartographie ont été découvertes dans plusieurs provinces. Ces zones omises, mais identifiées ont été soit rattachées aux ZD les plus proches, soit cartographiées à part entière. Des agents supplémentaires ont été déployés dans certaines zones omises. Dans d'autres zones, la collecte a été confiée aux agents des zones plus proches sans mesures d'accompagnement. Cette situation est de nature à impacter la motivation des agents de terrain et influencer sur la qualité des données.

1.2.2.3- Utilisation des nouvelles technologies

L'utilisation des nouvelles technologies a constitué une innovation majeure qui a permis d'assurer une meilleure qualité du recensement et d'accroître la sécurité des données en réduisant les risques d'erreurs et de pertes de données.

Pour les besoins de la collecte électronique des données, d'importants équipements ont été acquis, dont 21 049 Smartphones, 198 tablettes, 3 246 powerbanks et 04 serveurs informatiques. Une infrastructure technologique reliant les différents équipements au serveur central a été mise en place pour la transmission, le contrôle et la sécurisation des données. Par ailleurs, l'acquisition et l'installation d'une application de Mobile Device Management (MDM) ont permis l'administration des équipements à distance pour les besoins de mise à jour et de sécurisation des appareils et des données. Le transfert des données s'est fait à l'aide d'une application Web de transmission de données cryptées. La base de données CsWeb a permis de consolider les données au fur et à mesure de leur transmission au niveau central.

Des cas de perte de données liées à de mauvaises manipulations ou à de pertes de Smartphones ont été enregistrés. En cas de perte de données, les agents concernés étaient renvoyés sur le terrain pour reprendre la collecte. Ces situations ont probablement engendré d'une part des doublons dans les cas où une partie de données reprises étaient déjà envoyées et d'autre part, des refus de la part des individus concernés d'être interviewés deux fois avec le même questionnaire.

1.2.2.4- Recensement pilote

Le recensement pilote a été réalisé du 3 au 23 décembre 2018. Cette opération constitue un test pour le dispositif opérationnel du 5^e RGPH, notamment pour les outils de collecte, les programmes informatiques, la gestion du matériel et la stratégie de communication. Elle a été réalisée dans les régions du Centre, du Centre-Sud, de l'Est, des Hauts-Bassins et du Sahel. L'évaluation du recensement pilote a abouti à des recommandations qui ont permis d'améliorer la stratégie de sensibilisation pour une réelle adhésion des populations, de finaliser les applications de collecte, de redéfinir une stratégie de redéploiement des équipes et d'ajuster la planification opérationnelle et logistique du dénombrement.

1.2.2.5- Activités de communication et sensibilisation

La réalisation du 5^e RGPH a nécessité une stratégie de communication dont l'objectif principal était de favoriser l'adhésion massive de l'ensemble de la population au recensement. La stratégie de sensibilisation du dénombrement était basée sur trois types d'activités :

- (i) la communication de masse à travers des actions médiatiques et hors médias ;
- (ii) la communication de proximité à travers des actions de relations publiques et de presse ;
- (iii) les actions de plaidoyer sous forme de parrainages officiels de la part des autorités politiques, administratives, religieuses, coutumières, et des partenaires techniques et financiers.

La cérémonie de lancement officielle du 5^e RGPH a été réalisée le 23 septembre 2019. Elle a été suivie de cérémonies de lancement au niveau des régions et provinces, ainsi que des sorties sur le terrain pour la sensibilisation.

1.2.3- Dénombrement de la population

1.2.3.1- Recrutement et formation du personnel de terrain

La formation du personnel de terrain s'est déroulée en cinq étapes :

- (i) la formation des formateurs, des cadres du BCR et des informaticiens provinciaux (du 26 au 31 août 2019 à Ouagadougou) ;

- (ii) la formation des délégués régionaux (du 02 au 07 septembre 2019 à Ouagadougou) ;
- (iii) la formation des délégués provinciaux (du 09 au 22 septembre 2019 à Koudougou) ;
- (iv) la formation des délégués communaux (du 30 septembre au 13 octobre 2019 dans les chefs-lieux de régions) ;
- (v) la formation des agents recenseurs et des contrôleurs de zone (du 28 octobre au 12 novembre 2019 dans les chefs-lieux de provinces).

Les inscriptions pour le recrutement des agents recenseurs ont été effectuées en ligne à travers une plateforme web du 6 au 13 octobre 2019. Le processus de recrutement a été totalement déconcentré au niveau provincial, afin de faire participer les ressources humaines de l'ensemble des communes. Au terme du processus de sélection, 28 760 candidats ont été retenus pour participer à la formation des agents recenseurs (AR), à l'issue de laquelle 20 916 agents recenseurs et 5 229 contrôleurs de zone ont été retenus pour la collecte des données.

1.2.3.2- Collecte des données

La phase du dénombrement de la population est la plus importante et la plus délicate du recensement. Elle a mobilisé en un temps très court d'importantes ressources humaines, matérielles et financières. Le dénombrement a consisté en une énumération exhaustive des concessions et des ménages de chaque localité, suivie de la collecte des données sur les caractéristiques des ménages, des individus ainsi que des logements.

La collecte des données s'est faite à l'aide de Smartphones. Toutefois, en raison de l'insuffisance du nombre de Smartphones, des questionnaires en papier ont été utilisés dans trois arrondissements de Ouagadougou et dans quelques localités (représentant 629 ZD, soit 0,3% de l'ensemble des ZD). Etant donné l'utilisation du CAPI (Computer assisted personal interviewing), la transmission et la centralisation des données sur le serveur du BCR ont été faites au fur et à mesure de l'avancée de la collecte. Par ailleurs, au vu de la situation sécuritaire, la collecte ne s'est pas déroulée dans certaines zones du pays.

L'exécution du dénombrement a requis la participation d'un effectif important de personnel de différentes catégories en fonction de leur niveau d'intervention. Ce personnel était constitué de 20 135 agents recenseurs, 4 924 contrôleurs de zone, 425 délégués communaux, 57 délégués provinciaux, 13 délégués régionaux, 39 cadres du BCR, 45 informaticiens provinciaux, 13 points focaux régionaux et 90 points focaux provinciaux en charge des questions administratives et financières.

Au terme de la période officielle de réalisation du dénombrement du 5^e RGPH (du 16 novembre au 15 décembre 2019) et constatant que la collecte n'étant pas achevée, une extension de la période de collecte a été nécessaire dans quelques localités (essentiellement dans les grandes villes telles que Ouagadougou, Bobo-Dioulasso, Ouahigouya, Tenkodogo, Boulsa, etc.). Les principales raisons de la poursuite du dénombrement ont été le retard dans le démarrage de l'opération dans certaines localités, l'insuffisance de résultats chez certains agents, la taille élevée de certaines ZD, la découverte de ZD omises par la cartographie censitaire et la difficulté à recenser certains ménages, particulièrement en milieu urbain.

1.2.3.3- Assurance qualité ou mesures de contrôle prévues

L'assurance qualité du processus technique du 5^e RGPH est un ensemble d'exigences et d'approches mises en place dans la gestion globale de l'opération, à travers des actions programmées qui ont pour finalité d'améliorer, tout au long du processus, la qualité du

recensement.

Au niveau de la collecte des données, le dispositif d'assurance qualité comprenait le contrôle de la collecte des données par la chaîne opérationnelle du terrain, ainsi qu'un suivi continu de l'avancement des travaux de collecte grâce à l'accès en temps réel aux données. Des vérifications de la cohérence des données transférées dans le serveur ont permis de contrôler quotidiennement les enregistrements réalisés, l'exhaustivité du dénombrement et la vraisemblance des informations. Cela a permis de fournir aux équipes de terrain, des orientations ciblées afin de gérer les problèmes de terrain de manière appropriée et harmonisée. A cela s'ajoutent des supervisions de terrain menées de façon permanente par le BCR et les différents comités déconcentrés. Elles ont résolu des difficultés opérationnelles, administratives ou techniques pouvant entraver l'avancement du dénombrement.

Le premier niveau de contrôle de la qualité des données était assuré par le contrôleur de zone. Cependant, ce dernier ne disposait pas de Smartphones et devait utiliser celui de l'enquêteur, ce qui limitait le nombre de contrôles possibles.

1.2.3.4- Stratégie de collecte dans les zones à défis sécuritaires

Il convient de rappeler que le 5^e RGPH du Burkina Faso s'est déroulé dans un contexte sécuritaire difficile marqué par d'importants déplacements de populations suite aux attaques terroristes dans plusieurs communes. Cette situation a rendu les activités de collecte de données plus complexes et difficiles à exécuter, voire impossibles dans certaines localités.

Une stratégie de dénombrement dans les zones à défis sécuritaires a été élaborée et mise en œuvre pour assurer un recensement adéquat de la population, tout en préservant la sécurité du personnel de terrain et des biens. Ainsi, sur la base d'une analyse objective issue d'une évaluation minutieuse du contexte sécuritaire propre à chaque localité sur plusieurs mois, les acteurs du recensement ont identifié des endroits où le dénombrement ne pouvait pas être réalisé.

En définitive, sur un effectif total de 368 communes et arrondissements, 9 communes n'ont pas été recensées et 52 ont été recensées partiellement dont 24 communes avec un niveau de couverture du dénombrement satisfaisant. Pour les communes où l'opération n'a pas été entièrement menée, un recensement hybride combinant l'utilisation d'images satellitaires et d'autres informations a permis de produire des estimations d'effectifs désagrégés par sexe et par âge.

1.2.4- Traitement des données

Le traitement des données a consisté d'abord en la centralisation des données et à des vérifications de la structure de la base en termes d'exhaustivité des informations collectées, pour l'ensemble des ZD, des ménages énumérés et des personnes recensées. Aussi, les questionnaires papiers utilisés pour la collecte ont été saisis et codifiés de mars à mai 2020.

La mise en place de règles de vérification et d'imputation a permis de garantir une efficacité accrue dans la correction des données et d'améliorer leur qualité. L'imputation dynamique (méthode à données variables) a été appliquée aussi bien aux données manquantes qu'aux données incohérentes ou non valides, afin de compléter les questionnaires partiels, de remplacer les données non valides, de résoudre les incohérences. Les programmes d'apurement ont été développés à l'aide de CSPro avec l'appui technique du Bureau du recensement des Etats-Unis (US Census bureau). Cet appui à distance, dû au Covid-19, s'est déroulé de janvier à mai 2021. Il a été opérationnalisé à travers un protocole d'accord avec l'UNFPA.

1.2.5- Enquête post-censitaire

Le Burkina Faso avait planifié la réalisation de l'EPC dans un délai de trois mois suivant la fin du dénombrement. Toutefois, après la formation des superviseurs de l'EPC, les activités ont été suspendues à cause de la situation sanitaire liée à la Covid-19.

Vu l'importance de l'EPC, dont l'objectif principal est de mesurer les erreurs de couverture du recensement et redresser les effectifs de population en cas d'omissions importantes, l'approche méthodologique et les outils techniques ont été révisés entre mars et mai 2020 pour s'adapter à la situation sanitaire. La collecte des données dans le cadre de l'EPC a finalement eu lieu en juin 2020 à la suite de l'allègement des mesures restrictives pour contenir la propagation de la pandémie.

L'approche initiale consistait à enquêter un effectif de 200 ZD réparties sur 03 strates : Ouagadougou et Bobo-Dioulasso, autres villes, milieu rural. Après la révision de la méthodologie, le nombre de ZD a été réduit à 60, dont 24 dans la strate Ouagadougou et Bobo-Dioulasso, 16 dans la strate autres villes et 20 dans la strate milieu rural.

1.2.6- Estimation des effectifs de population des localités non dénombrées

Du fait de graves problèmes sécuritaires dans certaines zones du pays, quelques localités n'ont pas été couvertes par le recensement, d'autres ont été partiellement dénombrées. Avec l'appui technique de « Geo-Referenced Infrastructure and Demographic Data for Development » (GRID3), des estimations d'effectifs de population pour ces localités ont été produites.

Les estimations ont utilisé des variables démographiques et géo-spatiales disponibles telles que l'empreinte du bâti (forme des habitations et du bâti non résidentiel) issue de l'imagerie satellitaire, le réseau de routes primaires et secondaires fourni par l'Institut géographique du Burkina Faso (IGB), les données démographiques fournies par le 5^e RGPH et d'autres sources statistiques. Le modèle de population utilisé se fonde sur l'hypothèse selon laquelle les densités de population sont fonction des variables géo-spatiales.

La modélisation permet ainsi d'estimer les effectifs de population par régions, milieux de résidence et communes. Les estimations ont concerné 09 communes non dénombrées et 28 communes partiellement dénombrées.

1.3- EVALUATION DES CHIFFRES GLOBAUX DE LA POPULATION

L'examen des effectifs globaux est à la fois interne et externe. Il est réalisé à travers la comparaison des résultats du présent recensement avec ceux du RGPH passé, ce qui permet par ailleurs un calcul du taux d'accroissement intercensitaire. D'autres comparaisons avec des résultats des recensements des pays voisins sont également faites.

1.3.1- Evaluation à partir de l'EPC

1.3.1.1- Taux de couverture

Les effectifs obtenus par statut d'appariement ont été extrapolés à l'échelle des strates à partir de coefficients de pondération. Les taux de couverture et d'omission par strate ont été calculés.

L'ampleur du taux d'omission issu de l'EPC est de 6,4% au niveau national. En revanche, la strate « Ouagadougou et Bobo-Dioulasso » présente un taux d'omission de 12,1%. Le taux est de 7,6% pour la strate « autres villes » et de 5,1% pour la strate « milieu rural ». En d'autres termes, au niveau national, le taux de couverture du 5^e RGPH est de 93,6%. Ce taux est de 87,9% dans la strate « Ouagadougou et Bobo-Dioulasso », 92,4% pour « autres villes » et 94,9% pour la strate « milieu rural » (tableau 1.1).

Tableau 1.1: Taux de couverture du dénombrement, taux d'omission et coefficient de redressement par strate

Strate	Taux de couverture (%)	Taux d'omission (%)	Coefficient de redressement
Ouagadougou et Bobo-Dioulasso	87,9	12,1	1,137
Autres villes	92,4	7,6	1,082
Rural	94,9	5,1	1,053
Burkina Faso	93,6	6,4	1,069

Source : INSD, Enquête Post-Censitaire (EPC), 2020

1.3.1.2- Redressement des données à partir des résultats de l'EPC

L'EPC a permis de disposer d'un fondement pour une estimation réaliste de l'effectif total de la population au regard des erreurs de couverture mises en évidence au niveau national et selon les strates. Ainsi, un redressement des effectifs de population a été fait. Les taux de couverture du dénombrement par strate ont permis de calculer les coefficients de redressement. Ils sont définis comme l'inverse des taux de couverture et utilisés pour ajuster uniquement les effectifs de la population

De manière globale, il ressort qu'en dépit des difficultés dans la réalisation de l'EPC dues à la situation sanitaire liée à la Covid-19 et du temps écoulé depuis la fin du dénombrement, la méthodologie utilisée a été une alternative concluante pour l'évaluation de la complétude du 5^e RGPH.

1.3.2- Contrôle de la cohérence et de la concordance des effectifs

1.3.2.1- Comparaison de la population de droit et de fait

La population de fait comprend tous les membres du ménage sans distinction du statut de résidence (résidents présents + visiteurs) et la population de droit comprend les membres

habituels du ménage (résidents présents + résidents absents).

Dans cette section il s'est agi de comparer les effectifs de la population de droit et de la population de fait au niveau national. Dans une hypothèse de population fermée, ces deux effectifs doivent coïncider parce que les résidents absents sont enregistrés comme visiteurs ailleurs sur le territoire national.

La population de droit du Burkina Faso est de 20 505 155 tandis que la population de fait est de 19 949 819. Un effectif de 555 336 résidents absents n'a pas été enregistré comme visiteur sur le territoire national. Ils pourraient être soit des « non recensés » soit à l'extérieur du pays.

1.3.2.2- Cohérence entre le nombre de ménages et celui des chefs de ménage

Aucun écart n'a été constaté entre le nombre de ménages et celui des chefs de ménage (voir tableau 1.2), indiquant qu'il n'y a pas de distorsion dans les données concernant les ménages. Ce résultat est conforme à ce qui était attendu.

Tableau 1.2: Effectifs des ménages et des chefs de ménage par région et par milieu de résidence

Variables/modalités	Effectifs des ménages	Effectifs des chefs de ménage	Ecart (%)
Région			
Boucle du Mouhoun	333 735	333 735	0
Cascades	137 251	137 251	0
Centre	641 576	641 576	0
Centre-Est	267 122	267 122	0
Centre-Nord	243 802	243 802	0
Centre-Ouest	273 128	273 128	0
Centre-Sud	138 662	138 662	0
Est	260 497	260 497	0
Hauts-Bassins	410 738	410 738	0
Nord	271 833	271 833	0
Plateau-Central	159 109	159 109	0
Sahel	184 833	184 833	0
Sud-Ouest	165 972	165 972	0
Milieu de résidence			
Urbain	1 092 070	1 092 070	0
Rural	2 396 188	2 396 188	0
Burkina Faso	3 488 258	3 488 258	0

1.3.2.3- Variation de la taille moyenne des ménages

La taille moyenne des ménages est en baisse, passant de 5,9 en 2006 à 5,2 en 2019 (tableau 1.3). Ce constat reste valable, quel que soit le milieu de résidence. Ce résultat est vraisemblable au regard de la nucléarisation de plus en plus fréquente des familles.

Tableau 1.3: Taille moyenne des ménages ordinaires par milieu de résidence

Milieu de résidence	Taille moyenne	
	2006	2019
Urbain	5,0	4,4
Rural	6,3	5,6
Burkina Faso	5,9	5,2

1.3.2.4- Contrôle de la vraisemblance de la répartition spatiale de la population

Le taux d'accroissement annuel de la population baisse entre les périodes intercensitaires 1996-2006 et 2006-2019, passant de 3,1% à 2,9%. Le taux brut de natalité est de 39,9 ‰ et le taux brut de mortalité de 4,6‰ conduisant à un taux d'accroissement naturel de 3,5%. Au regard du taux d'accroissement naturel plus élevé par rapport aux taux d'accroissement, on peut alors conclure que l'accroissement rapide de la population du Burkina Faso serait surtout le fait de l'accroissement naturel.

Le taux d'accroissement naturel élevé serait dû à une fécondité toujours élevée et à une relative baisse de la mortalité.

Tableau 1.4 : Taux d'accroissement annuel (%) de la population entre 2006 et 2019

Variables/modalités	Effectif de la population au RGPH 2006	Effectif de la population au RGPH 2019	Taux d'accroissement annuel (%)
Régions			
Boucle du Mouhoun	1 442 749	1 901 269	2,146
Cascades	531 808	812 466	3,314
Centre	1 727 390	3 030 384	4,419
Centre-Est	1 132 016	1 580 508	2,601
Centre-Est	1 202 025	1 874 669	3,478
Centre-Ouest	1 186 566	1 660 135	2,617
Centre-Sud	641 443	788 731	1,603
Est	1 212 284	1 942 805	3,695
Hauts-Bassins	1 469 604	2 239 840	3,295
Nord	1 185 796	1 722 115	2,912
Plateau-Central	696 372	978 614	2,652
Sahel	968 442	1 098 177	0,972
Sud-Ouest	620 767	875 442	2,68
Milieu de résidence			
Ouagadougou	1 475 223	2 415 266	3,865
Bobo-Dioulasso	489 967	904 920	4,832
Burkina Faso	14 017 262	20 505 155	2,969

La comparaison entre l'effectif de la population projetée de 2019 (20 870 060 habitants) et celle de la population recensée de 2019 (20 505 155 habitants) fait ressortir un écart de 364 905 habitants (tableau 1.4). Ce qui indique une légère surestimation de la population par les projections, probablement imputable au taux d'accroissement utilisé pour les projections.

1.3.3- Evaluation du taux d'accroissement intercensitaire (analyse de la vraisemblance)

Cette évaluation est faite sur la base du niveau du taux d'accroissement intercensitaire dans le monde et dans les pays voisins, présentant des conditions démographiques, sociales et économiques à peu près semblables à celles du Burkina Faso.

Le taux d'accroissement intercensitaire du Burkina Faso est en baisse. En effet, il passe de 3,1% entre 1996 et 2006 à 2,9% entre 2006 et 2019. En comparaison avec les pays limitrophes, le taux de croissance intercensitaire du Burkina Faso se situe entre ceux des pays côtiers moins élevés (à l'exception du Bénin) et ceux des pays sahéliens (Mali, Niger) plus élevés. Cette comparaison

permet d'établir que le taux d'accroissement intercensitaire issu des résultats du RGPH 2019 est vraisemblable (tableau 1.5).

Tableau 1.5: Taux d'accroissement intercensitaires du Burkina Faso et de ses pays limitrophes.

Pays	Burkina Faso	Benin	Côte d'Ivoire	Ghana	Mali	Niger	Togo
Période	2006-2019	2002-2013	1998-2014	2000-2010	1998-2009	2001-2012	1981-2010
Taux d'accroissement intercensitaire	2,9	3,5	2,6	2,5	3,6	3,9	2,8

1.3.4- Rapprochement des résultats des deux recensements

Compte tenu du fait que les recensements de 2006 et 2019 ont connu le même espace géographique, l'analyse est limitée à la comparaison des taux d'accroissement intercensitaires et des taux de survie.

1.3.4.1- Evaluation du taux d'accroissement intercensitaire

La concordance des chiffres globaux obtenus par recensements successifs s'évalue à travers l'étude des taux d'accroissement ou de décroissance d'un recensement à l'autre ou à travers la comparaison des taux d'accroissement ou de décroissance résultant d'au moins deux recensements.

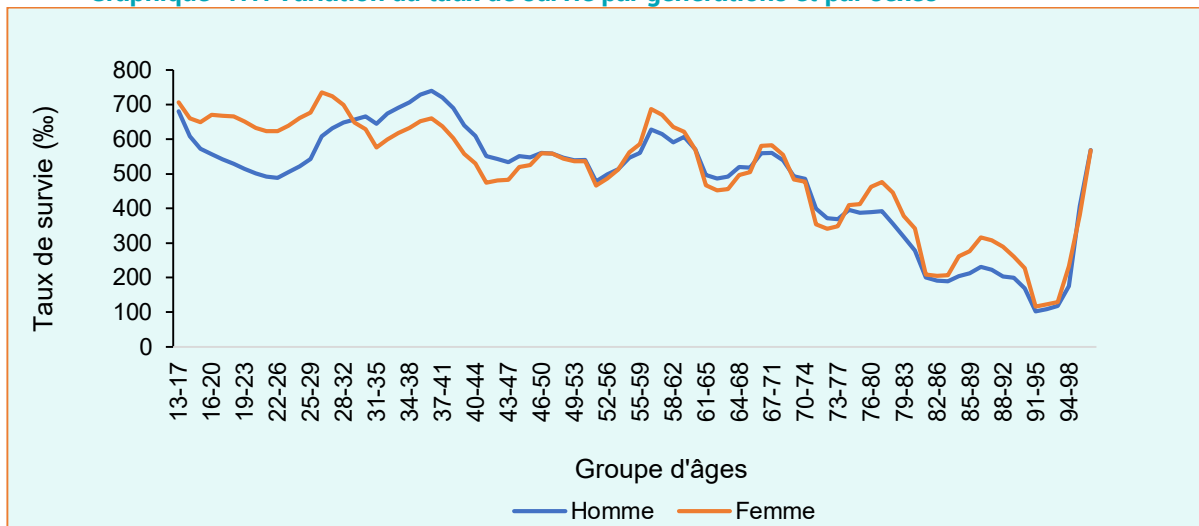
Le taux d'accroissement naturel (3,5%) est supérieur à celui de l'accroissement intercensitaire, ce qui est conforme à ce qui est attendu pour les pays d'Afrique subsaharienne. En effet, le taux de fécondité y est encore élevé tandis que le taux de mortalité a fortement baissé. Par conséquent, le taux d'accroissement naturel est important. Cependant, dans ces pays le solde migratoire international annuel est négatif. La valeur négative de cette dernière composante du taux d'accroissement annuel intercensitaire le rend inférieur au taux d'accroissement naturel.

1.3.4.2- Evaluation du taux de survie intercensitaire

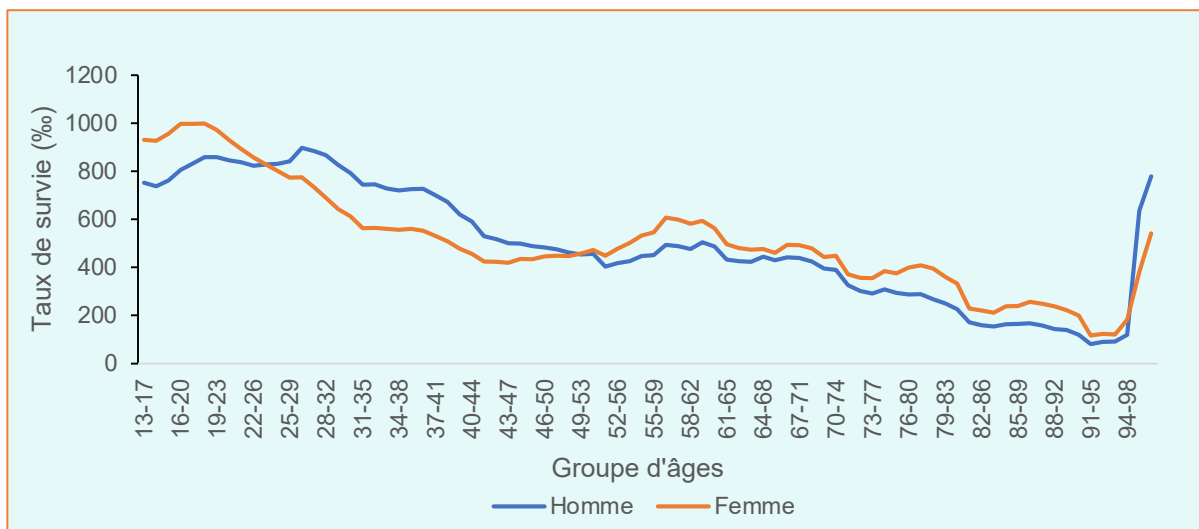
La courbe du taux de survie est irrégulière, quel que soit le sexe considéré. En effet, on constate des pics à certains groupes d'âge. Ces irrégularités sont plus accentuées en milieu rural.

Aussi, pour certains groupes d'âge, la courbe du taux de survie des femmes est en dessous de celle des hommes, ce qui n'est pas conforme à ce qui a été décrit dans la littérature, où celle des femmes est généralement plus élevée comparativement à celle des hommes. Cette situation est la même, quel que soit le milieu de résidence et présage d'une mauvaise qualité des données.

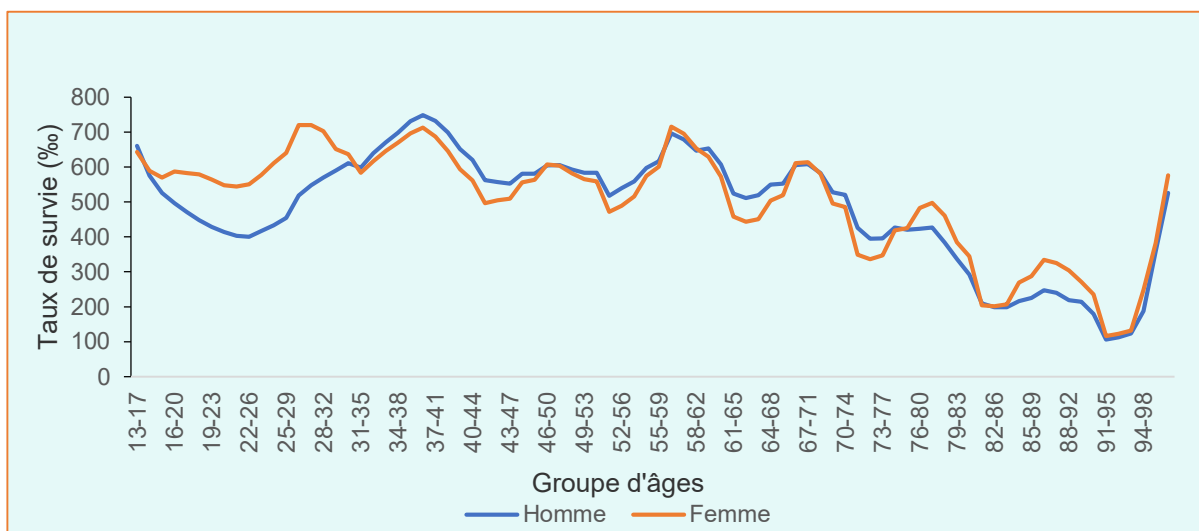
Graphique 1.1: Variation du taux de survie par générations et par sexes



Graphique 1.2: Variation du taux de survie par générations et par sexes en milieu urbain



Graphique 1.3: Variation du taux de survie par générations et par sexe en milieu rural



1.4- EVALUATION DE LA STRUCTURE PAR SEXE ET PAR AGE

Cette évaluation est faite à travers la représentation graphique des années d'âge (pyramides) qui permet de visualiser les distorsions dans les déclarations d'âge à travers l'allure heurtée ou non de la pyramide. Ensuite, un regroupement par groupes d'âge quinquennaux a été utilisé pour avoir un aperçu visuel de la qualité qu'il apporte.

En outre, les indices de la structure par âge et sexe (indice de Whipple et indice combiné des Nations Unies) ont été utilisés pour quantifier le degré de distorsion des données.

1.4.1- Déclaration de la date de naissance et du sexe

L'âge est l'élément fondamental de l'analyse de la structure d'une population, quelle que soit la caractéristique considérée. Elle n'est pas toujours facile à collecter lors des recensements. Pour réduire l'ampleur des erreurs, on pose généralement la question à la fois sur la date de naissance et l'âge, et on recourt, si cela est possible, à un document pouvant authentifier les déclarations faites. La proportion de la population n'ayant pas déclaré correctement leur date de naissance avoisine 60% (100% – 40,6%). Toutefois, excepté une proportion de 0,6% de la population pour qui aucune information n'a pu être collectée sur l'âge, au moins le mois et l'année, l'année ou l'âge (tableau 1.6) ont été renseignés pour chaque individu. Nonobstant, cette bonne complétude sur la variable âge, la forte proportion d'individus n'ayant pas pu déclarer correctement la date de naissance pourrait impacter négativement la qualité des données sur l'âge.

Tableau 1.6: Répartition (en %) de la population résidente par sexes selon la forme d'enregistrement de l'âge

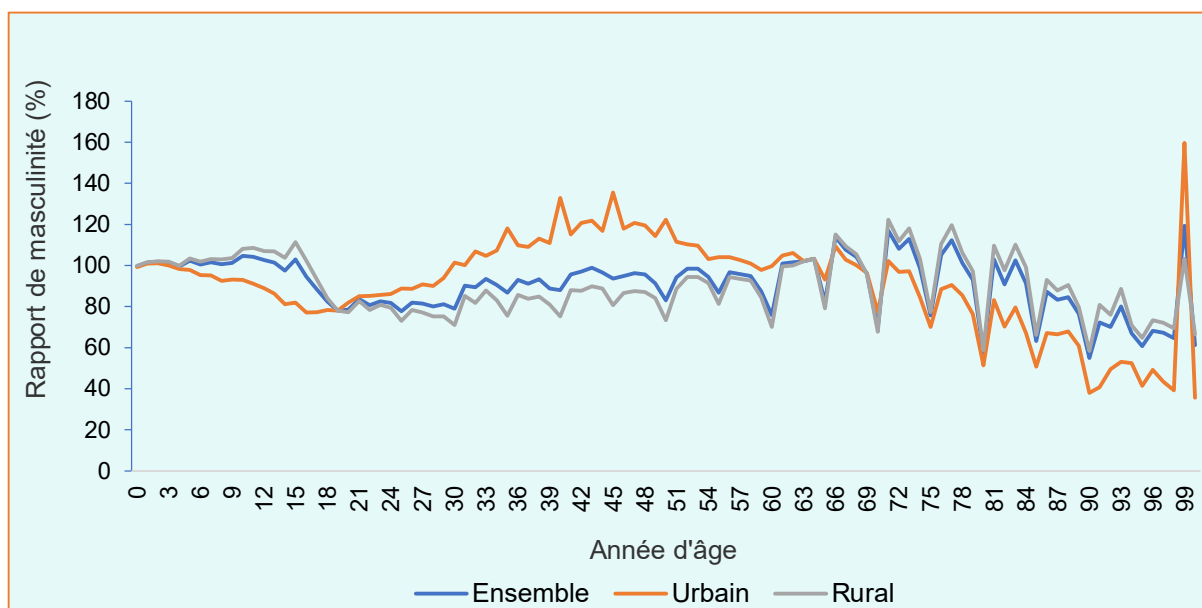
Forme d'enregistrement de l'âge	Sexe		Total (%)
	Masculin	Féminin	
Jour, mois et année de naissance	41,8	39,4	40,6
Mois et année de naissance	0,8	0,8	0,8
Année de naissance seulement	25,8	25,7	25,7
Age seulement	31,0	33,5	32,3
Manquants	0,6	0,6	0,6

1.4.2- Evaluation des rapports de masculinité

En l'absence d'évènements majeurs ayant affecté une importante partie de la population, le rapport de masculinité à la naissance doit être compris entre 102% et 107% et doit décroître avec l'âge du fait de la surmortalité masculine. On s'attend ainsi à une courbe de rapports de masculinité ait une allure décroissante.

Les trois courbes ont une forme en S couché et présentent des fluctuations assez prononcées surtout après 60 ans. Dans l'ensemble, les données sur l'âge sont de moins bonne qualité. Cependant, les distorsions sont plus accentuées en milieu rural et exceptionnellement pour l'année d'âge 99.

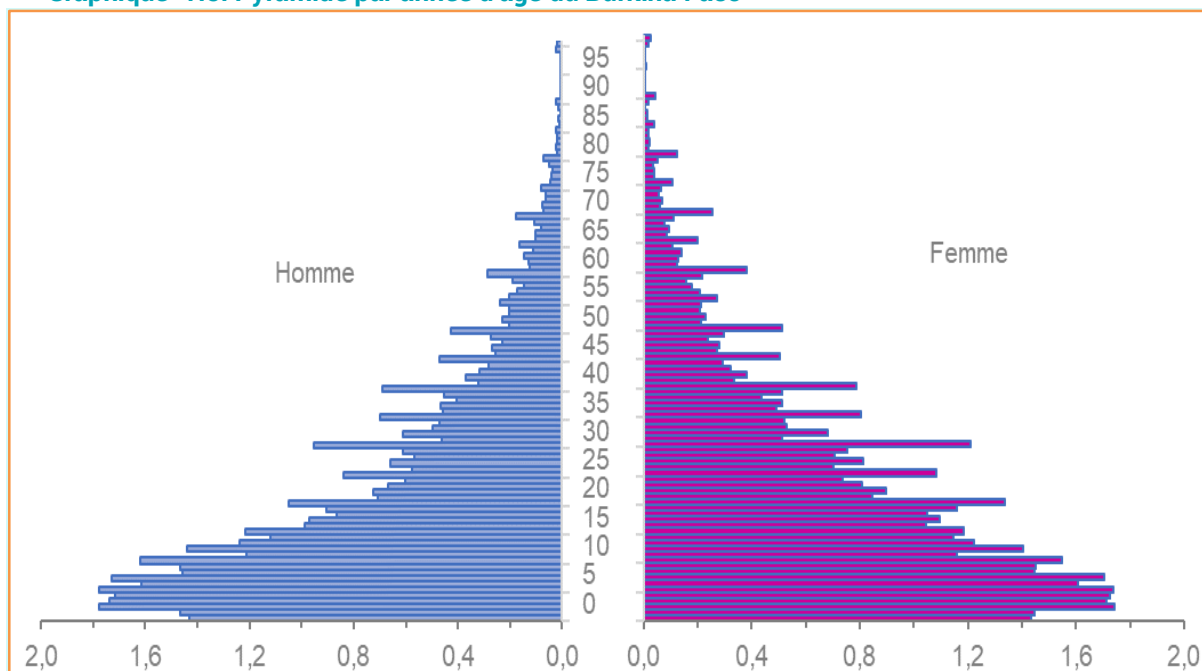
Graphique 1.4: Rapports de masculinité par année d'âge et par milieu de résidence du Burkina Faso



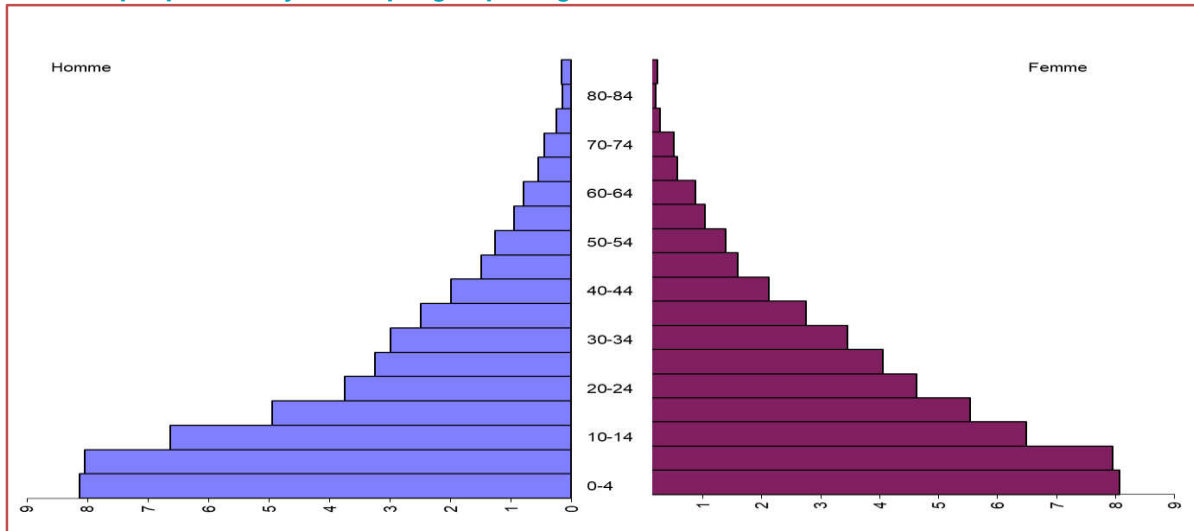
1.4.3- Répartition spatiale et structure par sexe et par âge

Les pyramides des âges ci-dessous renseignent globalement sur la qualité des données sur l'âge. La pyramide par année d'âge a une allure heurtée et irrégulière. Les pics et les creux de la pyramide indiquent respectivement les répulsions et les attractions pour certains âges. Le regroupement des âges par groupe d'âge quinquennaux et leur représentation graphique indiquent une allure régulière. Le regroupement a donc permis d'atténuer les biais dans les déclarations d'âge individuel comme l'attestent les pyramides par groupe d'âge ci-dessous.

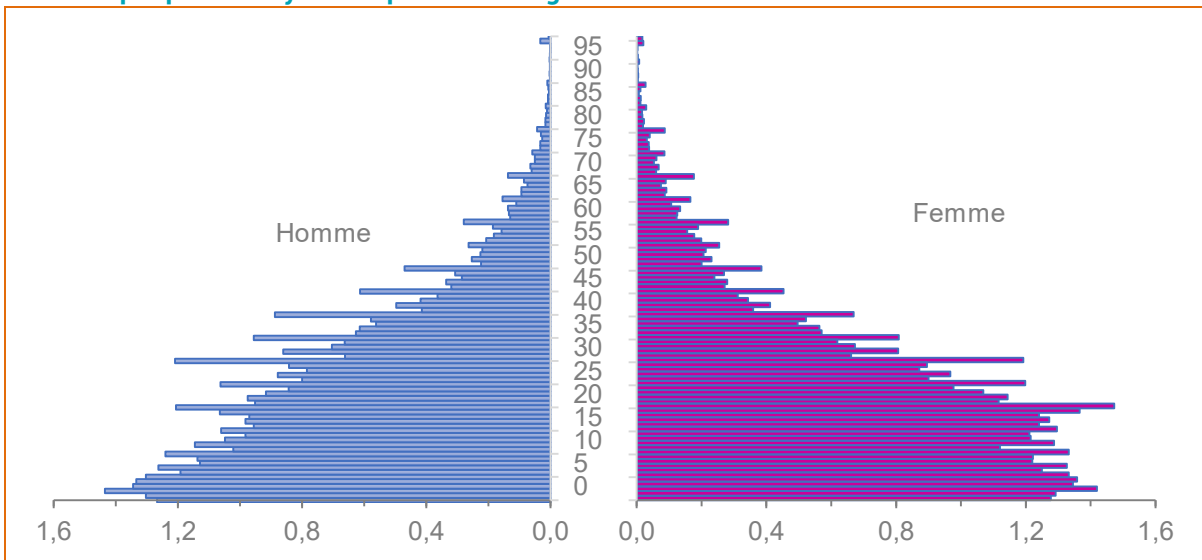
Graphique 1.5: Pyramide par année d'âge du Burkina Faso



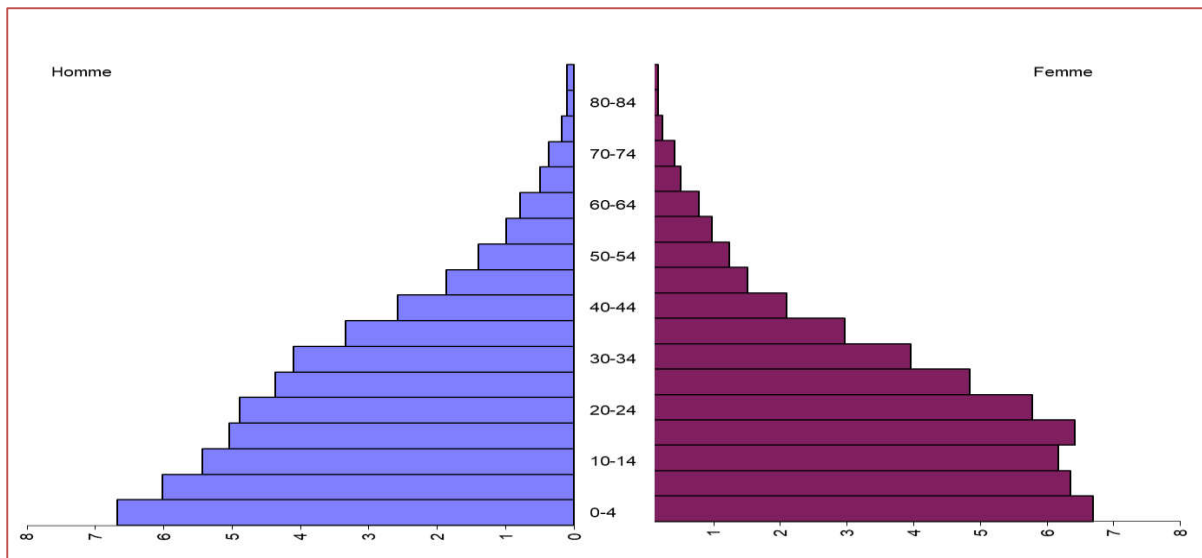
Graphique 1.6: Pyramide par groupe d'âge du Burkina Faso



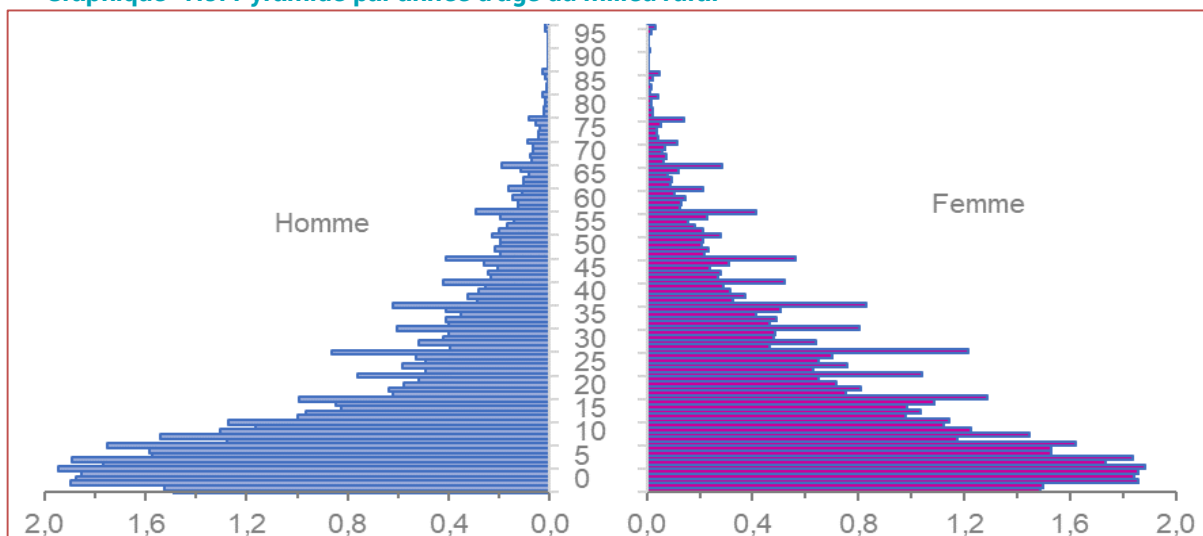
Graphique 1.7: Pyramide par année d'âge du milieu urbain



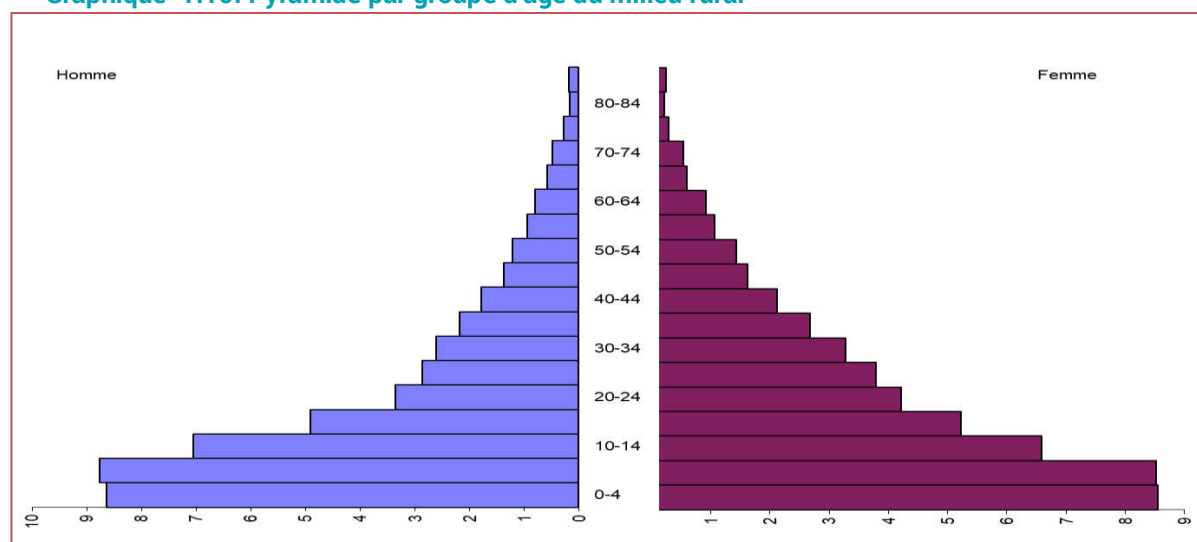
Graphique 1.8: Pyramide par groupe d'âge de la population du milieu urbain



Graphique 1.9: Pyramide par année d'âge du milieu rural



Graphique 1.10: Pyramide par groupe d'âge du milieu rural



1.4.4- Evaluation à travers l'indice de régularité des âges

Les valeurs de l'indice de Myers indiquent une mauvaise déclaration de l'âge plus prononcée chez les femmes que chez les hommes, à l'exception de la région du Centre et le milieu urbain (tableau 1.7). Toutefois, l'indice combiné des Nations Unies (ICN) indique que les âges sont mieux déclarés en milieu rural qu'en milieu urbain. Au niveau des régions, l'âge est mieux déclaré dans les régions du Sud-Ouest et des Hauts-Bassins que dans les autres régions. Mais dans l'ensemble, les données sont relativement de qualité acceptable et peuvent être ajustées, à l'exception de la région de l'Est où la déclaration de l'âge est de très mauvaise qualité.

Tableau 1.7: Indices de régularité de la structure par âge et sexe

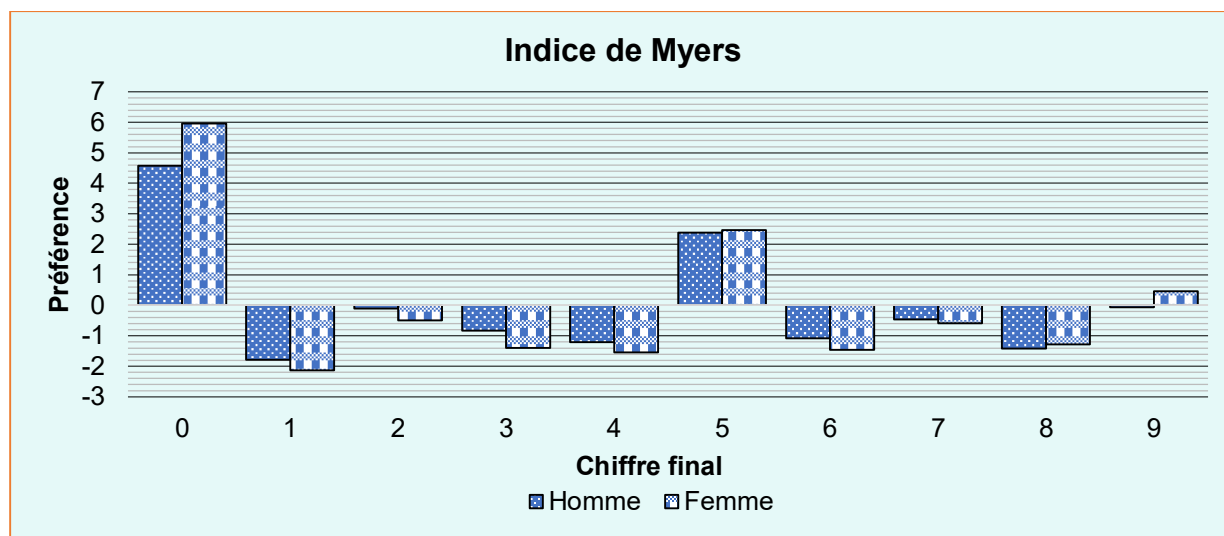
Variables/modalités	Indice de Myers			Whipple			Bâchi			ICN
	M	F	Ens.	M	F	M + F	M	F	Ens.	
Régions										
Boucle du Mouhoun	11,4	16,6	14,0	1,3	1,5	1,4	7,1	10,2	8,7	26,9
Cascades	12,7	16,8	14,9	1,3	1,4	1,4	7,6	10,1	9,0	29,7
Centre	12,2	10,0	10,7	1,4	1,3	1,3	7,6	6,1	6,8	38,1
Centre-Est	17,6	21,8	19,8	1,6	1,6	1,6	11,8	13,6	12,8	29,1
Centre-Nord	17,5	22,0	19,9	1,6	1,6	1,6	11,5	14,1	12,9	31,1
Centre-Ouest	12,5	20,0	16,6	1,4	1,6	1,5	8,4	13,0	11,1	26,6
Centre-Sud	14,4	19,9	17,4	1,4	1,5	1,5	9,4	12,6	11,2	27,3
Est	20,6	24,1	22,5	1,6	1,7	1,7	13,1	15,8	14,5	40,4
Hauts-Bassins	13,3	14,5	13,7	1,4	1,4	1,4	8,5	9,0	8,7	22,1
Nord	13,1	18,2	15,9	1,4	1,5	1,4	8,2	11,1	9,8	24,9
Plateau-Central	15,6	20,5	18,2	1,5	1,6	1,6	10,4	13,4	12,1	30,7
Sahel	12,9	18,3	15,6	1,3	1,5	1,4	7,7	11,2	9,3	31,6
Sud-Ouest	13,4	19,8	16,8	1,4	1,5	1,4	8,0	11,9	10,1	21,1
Milieu de résidence										
Urbain	12,4	11,1	11,6	1,4	1,3	1,3	7,9	6,7	7,3	30,6
Rural	14,7	20,4	17,7	1,4	1,6	1,5	9,3	12,7	11,2	27,2
Burkina Faso	13,9	17,8	15,9	1,4	1,5	1,5	8,8	11,1	10,0	22,8

Pour la région du Centre, il n'y a pas de distorsion de données sur l'âge au niveau des femmes. En outre il y a une attraction plus marquée pour les chiffres terminés par 0 et 5 pour les deux sexes et, dans une moindre mesure, pour le chiffre 9 chez les femmes. A l'opposé, il y a une répulsion pour les chiffres 1, 2, 3, 4, 6, 7 et 8 (tableau 1.8 et graphique 1.11).

Tableau 1.8: Degré d'attraction ou de répulsion pour les chiffres terminaux par sexe

Unité	Indice de Myers			Indice de Bâchi		
	Masculin	Féminin	Ensemble	Masculin	Féminin	Ensemble
0	4,6	6,1	5,4	6,0	7,6	6,8
1	-1,8	-2,1	-2,0	-2,2	-2,7	-2,4
2	-0,1	-0,5	-0,3	-0,3	-0,8	-0,6
3	-0,9	-1,4	-1,1	-1,1	-1,6	-1,3
4	-1,2	-1,6	-1,4	-1,5	-1,8	-1,7
5	2,4	2,5	2,4	2,8	3,3	3,1
6	-1,1	-1,5	-1,3	-1,3	-1,6	-1,5
7	-0,5	-0,6	-0,6	-0,7	-0,9	-0,8
8	-1,4	-1,3	-1,4	-1,6	-1,7	-1,6
9	0,0	0,5	0,3	-0,1	0,1	0,0

Graphique 1.11: Degré d'attraction ou de répulsion pour les chiffres terminaux par sexe



1.4.5- Evaluation des rapports des groupes d'âge successifs

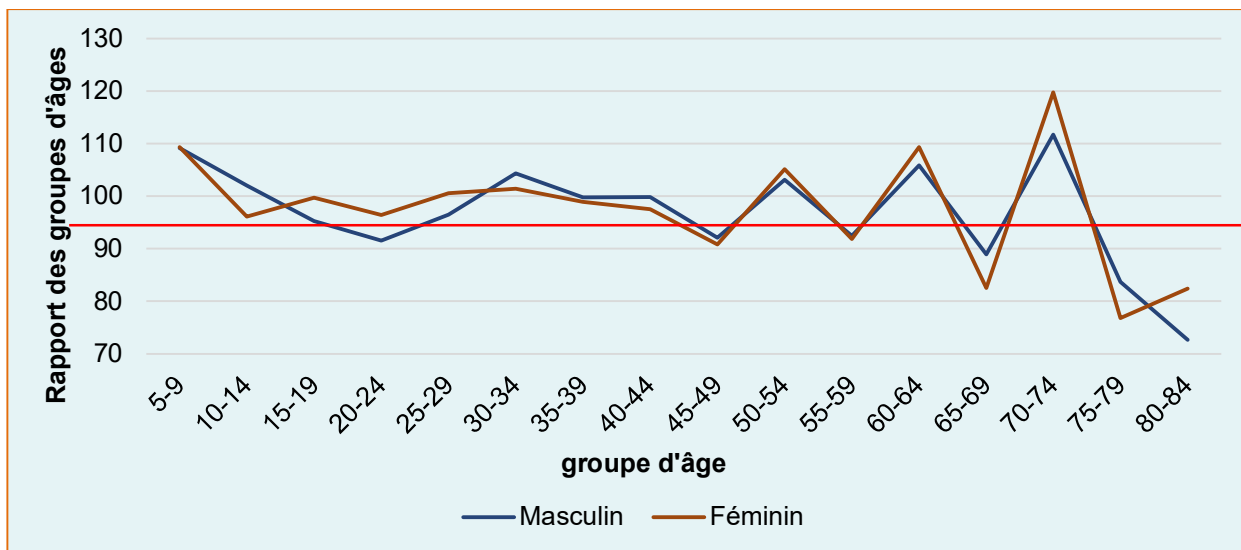
Pour l'ensemble de la population, certains groupes d'âge ont bénéficié des effectifs des groupes d'âge encadrants. Il s'agit des groupes d'âge de 5-9 ans, 30-34 ans, 50-54 ans, 60-64 ans et 70-74 ans. Il en est de même pour les hommes et les femmes pour ces mêmes groupes d'âge (tableau 1.9 et graphique 1.12).

En outre, pour les femmes, il n'y a pas de transfert d'effectifs pour le groupe d'âge de 15-19 ans et celui de 25-29 ans en a bénéficié. Pour les hommes, il n'y a pas de transfert pour les groupes d'âge de 30-34 ans et 35-39 ans. Aussi, le groupe d'âge de 10-14 ans en a bénéficié.

Tableau 1.9: Rapport des groupes d'âge successifs par sexe

Groupes d'âge (an)	Urbain			Rural			Ensemble		
	Masculin	Féminin	Total	Masculin	Féminin	Total	Masculin	Féminin	Total
0-4	-	-	-	-	-	-	-	-	-
5-9	99	99	99	112	112	112	109	109	109
10-14	98	97	97	103	96	100	102	96	99
15-19	97	107	103	94	97	96	95	100	98
20-24	104	103	103	86	94	90	91	96	94
25-29	97	99	98	96	101	99	97	101	99
30-34	106	101	104	103	101	102	104	101	103
35-39	100	98	99	100	99	99	100	99	99
40-44	99	94	97	100	99	99	100	98	99
45-49	94	91	92	91	91	91	92	91	91
50-54	97	99	98	106	107	106	103	105	104
55-59	91	97	94	93	90	91	93	92	92
60-64	106	104	105	106	111	109	106	109	108
65-69	87	85	86	90	82	85	89	83	86
70-74	106	113	110	113	122	118	112	120	116
75-79	79	80	80	85	76	80	84	77	80
80-84	70	81	76	73	83	78	73	82	78
85+	-	-	-	-	-	-	-	-	-

Graphique 1.12: Rapports d'âge successifs par sexe



1.5- EVALUATION DE LA QUALITE DES DONNEES SUR LA NATALITE ET LA FECONDITE

Les données sur la fécondité de ce recensement concernent aussi bien la fécondité cumulée tout au long de la vie que la fécondité récente comme cela se fait généralement dans les recensements. Pour la fécondité récente, la population cible était les femmes de 10 à 54 ans tandis que pour la fécondité cumulée tout au long de la vie, la population concernée est celle des femmes de 10 ans ou plus.

Les données sur la fécondité, comme toutes les données statistiques, sont plus ou moins entachées d'erreurs qu'il sied d'évaluer afin d'apprécier leur qualité avant toute exploitation.

Pour capter les naissances vivantes totales, les questions posées au chef de ménage ou au répondant du ménage sur les femmes du ménage âgées de 10 ans ou plus étaient formulées comme suit : « *Combien d'enfants en tout sont nés vivants de (NOM) ?* » et « *Parmi tous ces enfants nés vivants de (NOM), combien sont encore en vie ?* ». Cette dernière question permet de rattraper les omissions des enfants nés vivants décédés. Cependant, il subsiste quelques risques d'erreurs liés à cette approche de collecte de l'information. Il s'agit :

- ✓ des risques d'erreurs liés à la qualité du répondant : le répondant n'étant pas forcément la personne concernée, il existe un risque qu'il fournisse des informations incorrectes en l'absence des personnes directement concernées ;
- ✓ les risques d'omissions des enfants vivant ailleurs : le répondant peut méconnaître ou omettre volontairement ou non des enfants de la femme qui vivent hors du ménage ;
- ✓ des risques d'omissions des enfants nés vivants décédés très tôt : ces omissions peuvent être liées à une mauvaise compréhension de la notion de naissance vivante ou à l'absence de la femme concernée ou à une omission volontaire ou non de la part de cette dernière ;
- ✓ des risques d'inclusion des enfants adoptées et/ou confiées : dans plusieurs communautés vivant au Burkina Faso, les enfants de la sœur ou de la coépouse ou du beau-frère de la femme ou adoptés sont considérés comme ses enfants ;
- ✓ des risques d'inclusion des mort-nés du fait d'une mauvaise compréhension de la notion de naissance vivante.

Pour la fécondité récente, une seule question était posée au chef ou au répondant du ménage. Il s'agit de la question suivante : « *Combien d'enfants de (NOM) sont nés vivants au cours des 12 derniers mois ?* ». Les risques d'erreurs liés à cette approche de collecte de l'information sur la fécondité récente sont entre autres :

- ✓ les risques d'erreurs liés à la qualité du répondant : le répondant n'étant pas forcément la personne concernée, il existe un risque qu'il fournisse des informations incorrectes en l'absence des personnes directement concernées ;
- ✓ les risques d'erreurs liés à une mauvaise compréhension de la période de référence qui peut entraîner une sous-estimation ou une surestimation des naissances de la période ;
- ✓ les risques d'omissions des enfants nés vivants décédés très tôt : ces omissions peuvent être liées à la mauvaise compréhension de la notion de naissance vivante, à l'absence de femme concernée ou à une omission volontaire ou non de la part de cette dernière.

1.5.1- Evaluation des taux de non-réponse des variables clés de la fécondité

Les taux de non-réponse aux deux questions, « Combien d'enfants en tout sont nés vivants de (NOM) ? » et « Parmi tous ces enfants nés vivants de (NOM), combien sont encore en vie ? », indiquent que celles-ci sont de bonne qualité en termes de niveau de déclaration. En effet, les taux de non-réponse pour ces variables sont inférieurs à 1% (tableau 1.10).

A l'image des variables ci-dessus, le taux de non-réponse à la question, « Combien d'enfants de (NOM) sont nés vivants au cours des 12 derniers mois ? », est aussi faible (< 1%). Les données sur cette variable sont de bonne qualité en termes de niveau de déclaration. Cependant, lors du traitement des données, toutes les valeurs manquantes ont été imputées.

Tableau 1.10: Taux de non-réponse des variables clés liées à la fécondité

Variables	Effectif des femmes	Effectif de ND	% de ND
Nombre d'enfants de sexe masculin nés vivants	6 510 833	34 002	0,5
Nombre d'enfants de sexe féminin nés vivants	6 510 833	33 854	0,5
Nombre d'enfants de sexe masculin encore en vie	3 416 322	752	0,02
Nombre d'enfants de sexe féminin encore en vie	3 296 823	700	0,02
Naissance d'enfants de sexe masculin au cours des 12 derniers mois	2 795 267	3636	0,1
Naissance d'enfants de sexe féminin au cours des 12 derniers mois	2 693 694	3594	0,1

1.5.2- Concordance entre le nombre de naissances vivantes des 12 derniers mois, le nombre de décès de moins d'un an au cours des 12 derniers mois et l'effectif recensé de la population de moins d'un an

Pour des données parfaites, la somme des effectifs des décès de moins d'un an survenu au cours des 12 derniers mois (D) et des effectifs des personnes âgées de 0 an révolu (O) est égale à l'effectif des naissances vivantes au cours des 12 derniers mois (N) pour une année donnée, sous l'hypothèse que la migration des personnes de moins d'un an est négligeable ($D+O=N$).

Du tableau 1.11, il ressort un écart important entre l'effectif des naissances au cours des 12 derniers mois (N) et la somme de l'effectif des décès de moins d'un an survenu au cours des 12 derniers mois (D) et de celui des personnes âgées de 0 an révolu (P_0) quelle que soit la région de résidence. Ces écarts varient de 12,8% dans le Centre-Sud à 37,2% dans le Sahel avec un écart de 25,5% pour l'ensemble du pays. On remarque également que cet écart est légèrement plus élevé en milieu urbain (26,9%) qu'en milieu rural (25,0%). Ces écarts indiquent une mauvaise qualité des données probablement due à des omissions d'enfants décédés ou à une mauvaise déclaration de l'âge des enfants ou à une mauvaise compréhension de la période de référence.

Tableau 1.11: Comparaison des effectifs des naissances nés au cours des 12 derniers mois et de la population de 0 an

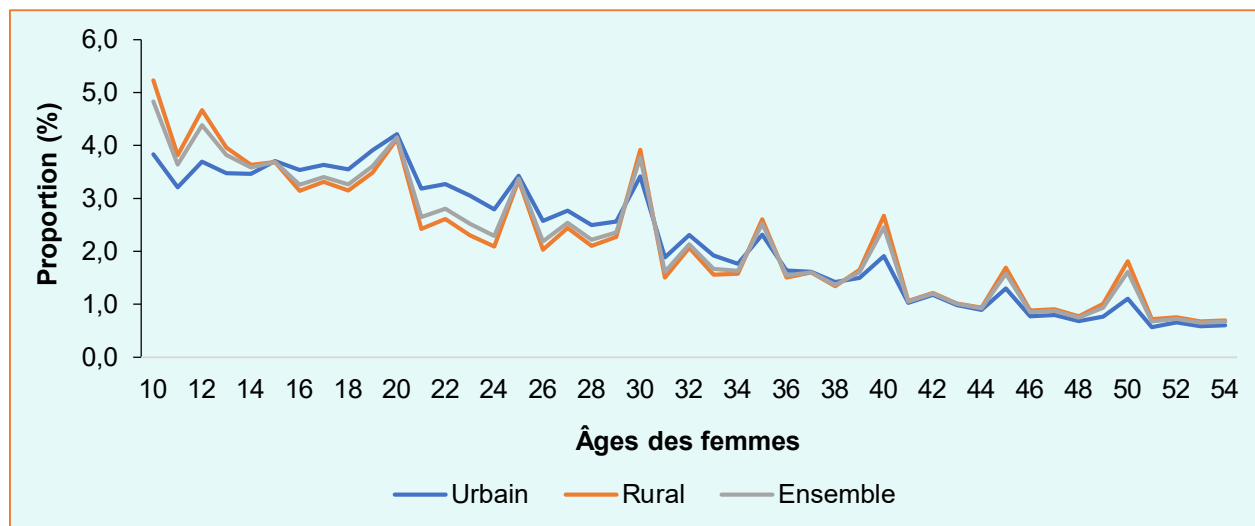
Variables/modalités	Effectif des naissances des 12 derniers mois (N)	Décès moins d'un an D(0,1)	Population âgée de 0 an (P ₀)	P ₀ + D	Ecart (N) -(P ₀ + D)	Ecart (N) -(P ₀) en %
Régions						
Boucle du Mouhoun	63 804	888	52 247	53 135	10 669	16,7
Cascades	31 374	665	24 458	25 123	6 251	19,9
Centre	98 566	819	67 282	68 101	30 465	30,9
Centre-Est	58 709	734	44 115	44 849	13 860	23,6
Centre-Est	61 771	644	42 413	43 057	18 714	30,3
Centre-Ouest	53 439	791	42 783	43 574	9 865	18,5
Centre-Sud	23 101	334	19 801	20 135	2 966	12,8
Est	76 210	769	50 207	50 976	25 234	33,1
Hauts-Bassins	73 993	1 095	57 259	58 354	15 639	21,1
Nord	67 799	657	47 975	48 632	19 167	28,3
Plateau-Central	35 380	441	27 596	28 037	7 343	20,8
Sahel	35 622	685	21 668	22 353	13 269	37,2
Sud-Ouest	30 947	431	22 814	23 245	7 702	24,9
Milieu de résidence						
Urbain	169 635	1 496	122 490	123 986	45 649	26,9
Rural	541 080	7 457	398 128	405 585	135 495	25,0
Burkina Faso	710 715	8 953	520 618	529 571	181 144	25,5

1.5.3- Evaluation de la cohérence et de la structure de la fécondité

1.5.3.1- Structure par âge de la population des femmes de 10 à 54 ans

L'examen de la courbe de la structure par âges des femmes de 10 à 54 ans, représentée par le graphique 1.13, laisse apparaître des attractions et des répulsions pour certains âges, matérialisées respectivement par des pics et des creux. Cette situation est plus accentuée en milieu rural qu'en milieu urbain. Elle témoigne d'une mauvaise datation des évènements, qui pourrait occasionner ainsi une sous-estimation et/ou une surestimation de la fécondité à certains âges.

Graphique 1.13: Répartition (%) des femmes de 10-54 ans selon l'âge et le milieu de résidence



1.5.3.2- Cohérence de la variation des taux de masculinité des enfants nés vivants classés par groupe d'âge de la mère

La valeur théorique du rapport de masculinité de référence à la naissance est comprise entre 102 et 107 garçons pour 100 filles. En examinant le tableau 1.12, il ressort que pour les groupes d'âge de femmes allant de 15 à 49 ans, le rapport de masculinité des naissances vivantes est au-dessus de la borne supérieure de l'intervalle admis. Cela indique une sous-déclaration des naissances féminines. Pour le groupe d'âge de 10-14 ans, la valeur du rapport de masculinité est inférieure à la borne inférieure de l'intervalle de référence et pourrait être due à la faiblesse des effectifs des naissances pour ce groupe d'âge.

Tableau 1.12: Rapports de masculinité des naissances vivantes classés par groupe d'âge de la mère

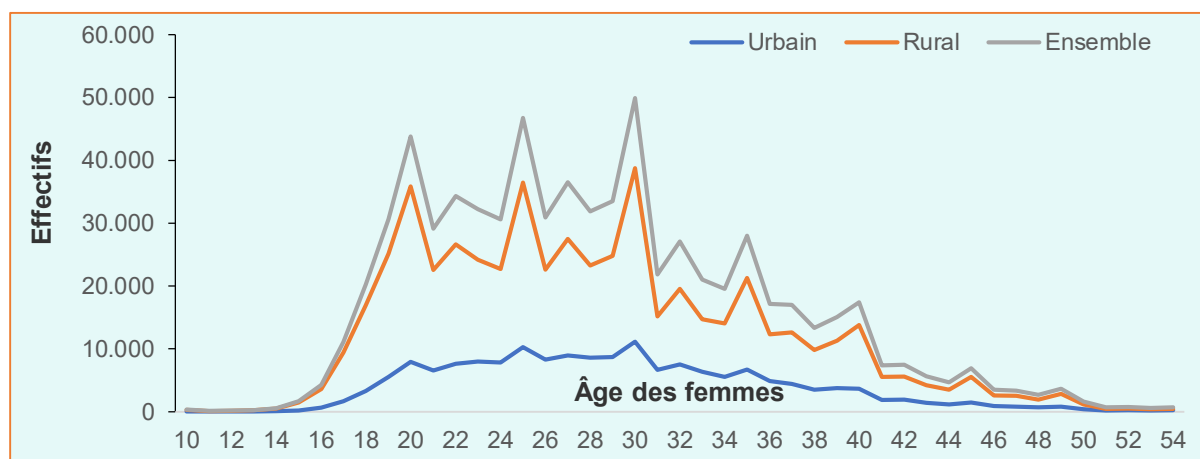
Groupe d'âge	Enfants nés vivants		
	Masculin	Féminin	RM (%)
10-14	3 003	3 023	99
15-19	115 738	104 907	110
20-24	529 966	487 370	109
25-29	929 025	856 407	108
30-34	1 160 367	1 073 518	108
35-39	1 143 683	1 053 188	109
40-44	1 014 416	928 204	109
45-49	809 567	739 561	109
50-54	737 354	673 814	109
Burkina Faso	6 443 119	5 919 992	109

1.5.3.3- Naissances des 12 derniers mois selon le groupe d'âge des mères

La répartition des effectifs des naissances vivantes au cours des 12 derniers mois, représentée par le graphique 1.14, indique une déclaration irrégulière des âges des femmes de 10-54 ans pour l'ensemble du pays et/ou des erreurs sur l'âge des enfants par rapport à la période de référence. La désagrégation des données selon le milieu de résidence révèle que ces irrégularités concernent beaucoup plus le milieu rural.

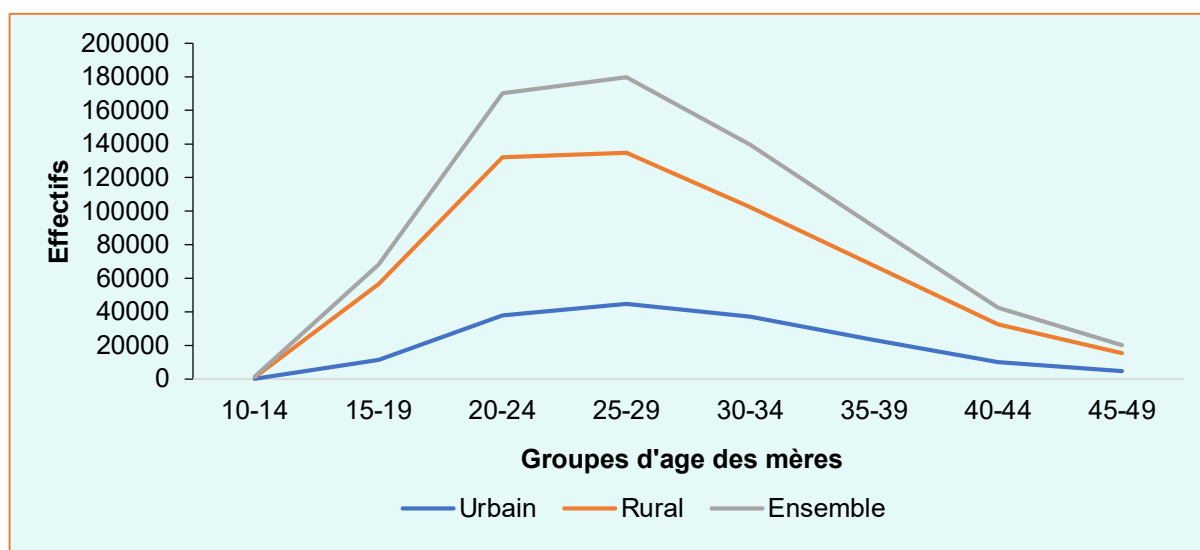
Par ailleurs, on remarque que l'allure des courbes est vraisemblable. En effet, faible entre 10-14 ans, la fécondité du moment croît pour atteindre son pic à environ 30 ans, puis amorce une baisse pour redevenir faible vers 50-54 ans.

Graphique 1.14: Répartition des naissances des 12 derniers mois selon le groupe d'âge des mères



La comparaison des graphiques 1.14 et 1.15 montre qu'un regroupement des femmes par groupe d'âge quinquennaux permet de corriger les irrégularités des courbes de fécondité observées sur le graphique 1.14 et leur confère une allure plus conforme à la réalité représentée au graphique 1.15.

Graphique 1.15: Répartition des naissances des 12 derniers selon le groupe d'âge des mères



1.5.3.4- Evaluation des rapports de masculinité des naissances des 12 derniers mois

Les rapports de masculinité des naissances au cours des 12 derniers mois par groupe d'âge des mères sont pour la plupart en dehors de l'intervalle théorique de référence, exception faite des groupes d'âge de 35-39 ans et 40-44 ans (tableau 1.13). Cependant, contrairement aux irrégularités des rapports de masculinités observées au niveau des naissances totales (tableau 1.12) pour les naissances au cours des 12 derniers mois, les irrégularités observées indiquent une tendance à une sous-déclaration des naissances masculines (RM < 102 garçons pour 100 filles).

Tableau 1.13: Rapports de masculinité des naissances déclarées

Groupes d'âge (an)	Effectifs des naissances des 12 derniers mois		
	Masculin	Féminin	RM (%)
10-14	670	862	78
15-19	32 191	35 875	90
20-24	82 315	87 762	94
25-29	88 938	90 713	98
30-34	70 067	69 445	101
35-39	45 866	44 783	102
40-44	21 578	21 019	103
45-49	10 470	9 693	108
50-54	2 123	2 248	94
Total	354 219	362 400	98

1.5.3.5- Evaluation de la parité ou nombre d'enfants nés vivants

La proportion de parités non déclarées augmente au fur et à mesure que l'âge de la femme augmente. Elle passe de 0,4% pour les trois premiers groupes d'âge à 0,8% pour le groupe des plus âgées (tableau 1.14). On note cependant que, quel que soit le groupe d'âge des femmes, le taux de valeur manquante pour la parité est inférieur à 1%. De ce fait, la qualité des données sur la parité est acceptable.

Tableau 1.14: Taux de non-réponse par groupe d'âge des mères

Groupes d'âge (an)	Effectifs totaux d'enfants nés vivants		
	Effectifs	ND	% ND
10-14	1 180 417	4 482	0,4
15-19	1 003 839	3 928	0,4
20-24	839 707	3 403	0,4
25-29	738 277	3 405	0,5
30-34	630 047	3 051	0,5
35-39	503 584	2 699	0,5
40-44	387 038	2 348	0,6
45-49	291 117	1 905	0,7
50-54	253 336	1 961	0,8
Total	5 827 362	27 182	0,5

Le tableau 1.15 montre que le nombre moyen d'enfants par femme augmente au fur et à mesure que l'âge de la femme augmente. Cela indique une qualité acceptable des données.

Tableau 1.15: Nombre moyen d'enfants par femme

Groupes d'âge (an)	Nombre moyen d'enfants par femme
10-14	0,01
15-19	0,22
20-24	1,21
25-29	2,42
30-34	3,54
35-39	4,36
40-44	4,99
45-49	5,28
50-54	5,50

1.5.3.6- Estimation du taux global de fécondité générale (TGFG)

Il ressort du tableau 1.16 que, quel que soit le milieu de résidence, P7 (parité moyenne des femmes du groupe d'âge 45-49 ans) est supérieur à la plus petite des valeurs entre le TGFG (Coale-Demeny) et le TGFG (Brass-Rachad). Cela indique que la qualité des données sur le nombre d'enfants nés vivants est acceptable.

Tableau 1.16: Descendance moyenne du moment selon le milieu de résidence

Indicateurs	Urbain	Rural	Ensemble
TGFG (Coale-Demeny)	3,7	5,3	4,8
TGFG (Brass-Rachad)	4,8	5,9	5,6
P7	4,3	5,7	5,3

1.5.3.7- Cohérence des données de fécondité par groupe d'âge des femmes : rapports $p(i)/f(i)$ et sous-estimation du nombre total d'enfants

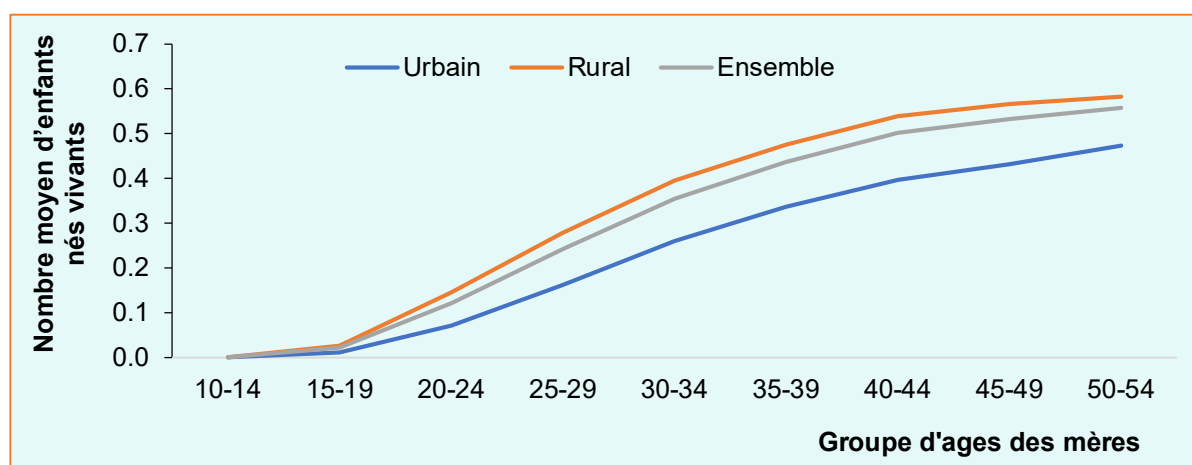
Pour l'ensemble du Burkina Faso, les données du tableau 1.17 indiquent que la parité augmente au fur et à mesure que l'âge de la femme augmente. En effet, elle passe de 0,2 enfant par femme pour le groupe d'âge de 15-19 ans à 5,6 enfants par femme pour le groupe d'âge de 50-54 ans. En s'intéressant au milieu de résidence, on s'aperçoit que la parité est plus importante en milieu rural (5,8) qu'en milieu urbain (4,7). Ces constats sont vraisemblables par rapport à la réalité du pays.

Tableau 1.17 :Taux de fécondité et parité selon le milieu de résidence

Groupe d'âge (an)	Urbain		Rural		Ensemble	
	Taux de fécondité f(i)	Parité p(i)	Taux de fécondité f(i)	Parité p(i)	Taux de fécondité f(i)	Parité p(i)
10-14	0,001	0,003	0,001	0,006	0,001	0,005
15-19	0,037	0,108	0,081	0,269	0,068	0,220
20-24	0,138	0,712	0,234	1,457	0,202	1,211
25-29	0,194	1,615	0,266	2,783	0,243	2,417
30-34	0,197	2,600	0,232	3,947	0,221	3,543
35-39	0,163	3,369	0,187	4,755	0,180	4,364
40-44	0,100	3,964	0,114	5,387	0,110	5,017
45-49	0,065	4,313	0,071	5,653	0,069	5,320
50-54	0,023	4,732	0,015	5,824	0,017	5,568

L'allure régulière et croissante des courbes de parité indique une qualité acceptable des données collectées sur le nombre d'enfants nés vivants. Cette allure est la même, quel que soit le milieu de résidence (graphique 1.16).

Graphique 1.16 : Nombre moyen d'enfants nés vivants par groupe d'âge des femmes selon le milieu de résidence



Les valeurs du quotient P/F sont décroissantes et loin de la valeur théorique admise qui est de 1,02 (tableau 1.18). Cela indique une omission des naissances au cours des 12 derniers mois et suggère un ajustement des données au moyen des coefficients fournis par les quotients P/F.

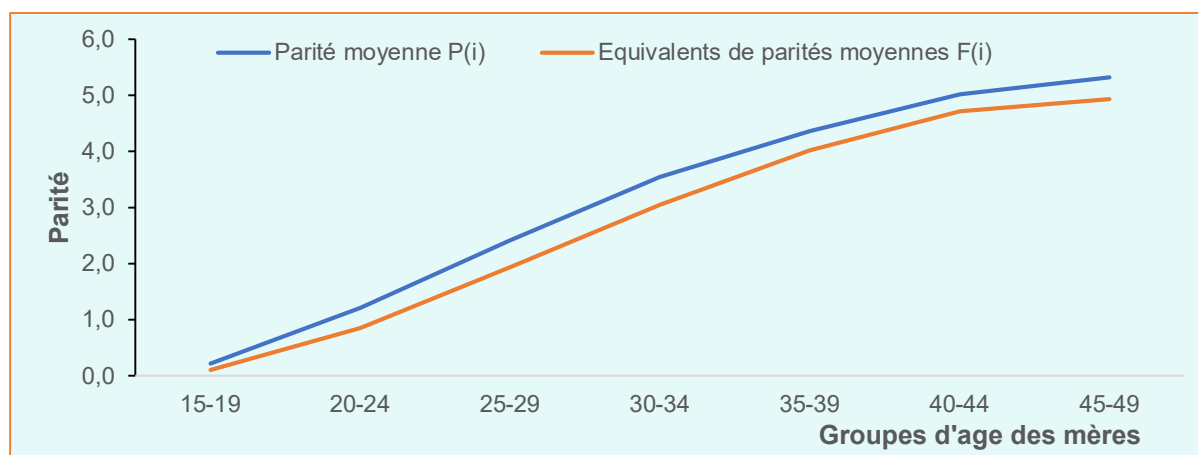
Tableau 1.18: Parités moyennes et équivalents de parités par groupe d'âge des femmes

Groupe d'âge (an)	Parité moyenne P(i)	Equivalents de parités moyennes F(i)	Quotient P/F
15-19	0,2	0,1	2,0
20-24	1,2	0,9	1,4
25-29	2,4	1,9	1,2
30-34	3,5	3,1	1,2
35-39	4,4	4,0	1,1
40-44	5,0	4,7	1,1
45-49	5,3	4,9	1,1

Le graphique 1.17 fait ressortir une allure similaire entre la courbe des équivalents de parités moyennes et celle des parités moyennes. Cependant, la courbe des équivalents de parité s'écarte de celle des parités moyennes dès le début à partir du groupe d'âge de 15-19 ans. Cet écart augmente au fur et à mesure que l'âge de la femme augmente. Cela indique une sous-déclaration

des naissances survenues au cours des 12 derniers mois et suggère un ajustement des données.

Graphique 1.17: Parités moyennes et équivalents de parité moyenne



La proportion de parités non déclarées augmente au fur et à mesure que l'âge de la femme augmente. Elle passe de 0,4% pour les trois premiers groupes d'âge à 1,3% pour le groupe des plus âgés (tableau 1.19). On note cependant que, quel que soit le groupe d'âge des femmes, le taux de valeur manquante pour la parité est inférieur à 5%. De ce fait, la qualité des données sur la parité est acceptable.

Tableau 1.19: Proportion (%) de parités non déclarées par groupe d'âge des femmes

Groupes d'âge (an)	Nombre de femmes	Proportion de femmes n'ayant pas déclaré leur parité (%)
10-14	1 180 417	0,4
15-19	1 003 839	0,4
20-24	839 707	0,4
25-29	738 277	0,5
30-34	630 047	0,5
35-39	503 584	0,5
40-44	387 038	0,6
45-49	291 117	0,7
50-54	253 336	0,8
55-59	191 065	0,8
60-64	162 174	0,9
65-69	105 777	1,0
70-74	93 395	1,2
75-79	50 630	1,2
80 et +	80 430	1,3
Ensemble	6 510 833	0,5

La proportion de valeurs manquantes de la parité déclarée est inégalement répartie selon la région. Elle est plus faible dans les régions du Centre-Sud et du Centre-Ouest (0,2%). Les taux les plus élevés sont observés dans les régions du Centre et du Sahel avec respectivement 1% et 0,9% (tableau 1.20). Cependant, on note que pour toutes les régions, le taux observé montre que les données sur la parité sont de qualité acceptable.

Tableau 1.20: Proportion (%) de parités non déclarées par région et par milieu de résidence

Variables/modalités	Nombre de femmes	Femmes n'ayant pas déclaré leur parité	
		ND	% ND
Régions			
Boucle du Mouhoun	598 588	3 482	0,6
Cascades	266 340	781	0,3
Centre	1 024 456	9 939	1,0
Centre-Est	528 732	3 672	0,7
Centre-Nord	501 769	1 526	0,3
Centre-Ouest	588 451	902	0,2
Centre-Sud	280 212	558	0,2
Est	514 630	2 003	0,4
Hauts-Bassins	740 277	5 115	0,7
Nord	557 257	1 725	0,3
Plateau-Central	339 516	978	0,3
Sahel	275 054	2 457	0,9
Sud-Ouest	295 551	917	0,3
Milieu de résidence			
Urbain	1 840 564	12 674	0,7
Rural	4 670 269	21 331	0,5
Burkina Faso	6 510 833	34 005	0,5

La proportion des valeurs non déclarées pour les variables sur le nombre de naissances masculines et le nombre des naissances féminines est plus ou moins constante d'un groupe d'âge à l'autre. En effet, en dehors du groupe d'âge de 10-14 ans, la proportion des valeurs non déclarées est de 0,1% pour tous les groupes d'âge aussi bien pour les naissances masculines que pour celles féminines (tableau 1.21).

Par ailleurs, pour tous les groupes d'âge, la proportion des valeurs non déclarées est loin du seuil acceptable de 5%. Par conséquent, les variables sur le nombre de naissances masculines et le nombre des naissances féminines au cours des 12 derniers mois sont de très bonne qualité.

Tableau 1.21 : Proportion (%) de femmes avec naissances non déclarées au cours des 12 derniers mois par groupe d'âge

Groupes d'âge (an)	Naissances d'enfants de sexe masculin au cours des 12 derniers mois			Naissances d'enfants de sexe féminin au cours des 12 derniers mois		
	ND	% ND	Effectifs de femmes de 10-54 ans ayant eu au moins une naissance masculine	ND	% ND	Effectifs de femmes de 10-54 ans ayant eu au moins une naissance féminine
10-14	12	0,4	2 794	6	0,2	2 810
15-19	97	0,1	100 462	91	0,1	91 611
20-24	412	0,1	373 274	404	0,1	348 319
25-29	673	0,1	512 539	676	0,1	490 005
30-34	657	0,1	518 936	675	0,1	503 934
35-39	581	0,1	442 456	565	0,1	432 079
40-44	492	0,1	349 167	485	0,1	341 672
45-49	377	0,1	265 021	364	0,1	258 731
50-54	335	0,1	230 618	328	0,1	224 533
Ensemble	3 636	0,1	2 795 267	3 594	0,1	2 693 694

Contrairement à la variable groupe d'âges, les proportions de valeurs non déclarées pour les

naissances d'enfants de sexe masculin ou féminin au cours des 12 derniers mois sont inégalement réparties selon la région. Les plus fortes proportions sont enregistrées dans les régions du Centre (0,3%) et du Sahel (0,3%) et les plus faibles dans les régions des Cascades, du Centre-Sud et du Sud-Ouest avec des proportions qui sont quasiment nulles.

Tout comme la variable groupe d'âge, la proportion des valeurs non déclarées est loin du seuil acceptable de 5% dans toutes les régions. Les variables sur les naissances masculines et féminines au cours des 12 derniers mois sont de très bonne qualité (tableau 1.22).

Tableau 1.22 : Proportion (%) de femmes avec naissances non déclarées au cours des 12 derniers mois par région

Variables/modalités	Naissances d'enfants de sexe masculin au cours des 12 derniers mois			Naissances d'enfants de sexe féminin au cours des 12 derniers mois		
	ND	% ND	Effectifs de femmes de 10-54 ans ayant eu au moins une naissance masculine	ND	% ND	Effectifs de femmes de 10-54 ans ayant eu au moins une naissance féminine
Régions						
Boucle du Mouhoun	298	0,1	271 459	289	0,1	262 166
Cascades	20	0,0	120 249	16	0,0	116 390
Centre	1 187	0,3	381 077	1 206	0,3	367 365
Centre-Est	341	0,1	232 256	328	0,1	223 109
Centre-Nord	345	0,2	225 672	342	0,2	217 806
Centre-Ouest	74	0,0	243 591	80	0,0	235 784
Centre-Sud	16	0,0	118 877	15	0,0	114 908
Est	279	0,1	240 840	281	0,1	231 256
Hauts-Bassins	202	0,1	311 051	199	0,1	300 602
Nord	197	0,1	244 040	184	0,1	235 648
Plateau-Central	230	0,2	147 658	202	0,1	143 485
Sahel	413	0,3	126 572	429	0,3	117 886
Sud-Ouest	34	0,0	131 925	23	0,0	127 289
Milieu de résidence						
Urbain	1 190	0,2	673 224	1 219	0,2	650 875
Rural	2 446	0,1	2 122 043	2 375	0,1	2 042 819
Burkina Faso	3 636	0,1	2 795 267	3 594	0,1	1 693 694

1.5.3.8- Evaluation externe

L'évaluation externe consiste à comparer les indicateurs de fécondité issus des données du recensement de 2019 avec ceux des recensements antérieurs d'une part, et avec ceux des enquêtes démographiques et de santé (EDS) d'autre part.

Des données du tableau 1.23, il ressort une baisse de la qualité des données collectées sur la fécondité en 2019 par rapport à celle des données collectées sur la fécondité en 2006 aussi bien pour les naissances au cours des 12 derniers mois que pour les naissances vivantes totales. Les rapports de masculinité des naissances au cours des 12 derniers mois et des naissances vivantes totales en 2019 sont respectivement en dessous et au-dessus de la valeur théorique de référence qui varie entre 102 et 107 garçons pour 100 filles. En 2006, seul le rapport de masculinité de la tranche d'âge 15-19 ans pour les naissances des 12 derniers mois était hors de l'intervalle de référence. Les ratios P/F en 2019 sont aussi plus irréguliers et plus éloignés de la valeur théorique

admise (1,02) par rapport à 2006. Ces deux constats confirment une baisse de la qualité des données sur les naissances au cours des 12 derniers mois ainsi que les naissances totales en 2019. Cette baisse de qualité, qui suggère par ailleurs un redressement des données, peut être imputable à un sous dénombrement des naissances, ou à une mauvaise déclaration du sexe de l'enfant.

Tableau 1.23 : Indicateurs comparés d'évaluation des données sur la fécondité

Groupe d'âge (ans)	Rapports de masculinité				Ratio P/F	
	Naissances des 12 derniers mois		Enfants nés vivants			
	2006	2019	2006	2019	2006	2019
10-14	-	78	-	99	-	-
15-19	100	90	103	113	1,2	2,04
20-24	103	94	104	110	1,1	1,42
25-29	103	98	104	109	1,0	1,25
30-34	103	101	104	108	1,0	1,16
35-39	103	102	104	108	1,0	1,08
40-44	104	103	104	108	1,1	1,06
45-49	102	108	104	108	1,1	1,08
Ensemble	104	98	104	108	-	-

La tendance à la baisse de l'ISF et du taux brut de natalité en 2019 comparativement aux données des années antérieures est conforme à ce qui pouvait être attendu dans la réalité tandis que le rajeunissement de l'âge moyen à la procréation est contraire aux attentes (tableau 1.24). La mauvaise déclaration des âges des femmes pourrait être à l'origine de ce rajeunissement de l'âge moyen à la procréation.

Tableau 1.24 : Evolution du taux brut de natalité, de l'Indice synthétique de fécondité et de l'âge moyen à la procréation

Indicateurs	1975	1985	1996	EDS 2003	2006	ESD 2010	2019
TBN (en pour 1000)	47,8	49,5	48,2	42,6	45,8	41,2	38,9
ISF (enfants/femme)	6,7	7,2	6,8	6,2	6,0	6,0	5,4
Age moyen à la procréation (ans)	-	29,4	29,5	-	29,6	-	29,1

1.6- EVALUATION DE LA QUALITE DES DONNEES SUR LA MORTALITE

Les données collectées sur la mortalité portent sur les décès des 12 derniers mois (mesure directe) d'une part, et les enfants nés vivants et ceux survivants d'autre part (mesure indirecte). Pour l'évaluation de la qualité de ces données, deux approches sont utilisées : l'évaluation interne et l'évaluation externe.

1.6.1- Complétude de la déclaration des variables clés de mortalité

Pour apprécier la qualité des données sur les décès des 12 derniers mois, les indicateurs suivants sont calculés : la proportion de décès d'âge non déclarés, les rapports de masculinité aux décès, les taux bruts de mortalité, le quotient et le taux de mortalité infantile. Ils permettent d'estimer l'importance des omissions de décès ou des biais éventuels.

La norme est que, pour préserver la fiabilité des indicateurs calculés, la proportion des valeurs non déclarées ne devrait pas dépasser 5%. Pour le RGPH de 2019, la proportion de non-réponses est élevée pour les variables « *Date de décès* », « *Décès à l'accouchement* » et « *Décès dans les deux mois suivant la fin d'une grossesse ou d'un accouchement* » (supérieur à 5%), aussi bien dans la base brute que dans les données apurées (tableau 1.25). La qualité des données est insuffisante.

Tableau 1.25 : Taux de non-réponse des variables de la mortalité

Variables	Données brutes			Données apurées		
	Effectifs	Effectifs de ND	% de ND	Effectifs	Effectifs de ND	% de ND
Sexe du décédé	98 711	4 149	4,20	83 738	0	0,00
Date de décès	98 711	24 585	24,91	83 738	16247	19,40
Age au décès	98 711	4 163	4,22	83 738	0	0,00
Déclaration du décès à l'état civil	98 711	18 809	19,05	83 738	0	0,00
Décès en période de grossesse	12 500	37	0,30	10 728	16	0,15
Décès à l'accouchement	12 500	954	7,63	10 728	697	6,50
Décès dans les deux mois suivant la fin d'une grossesse ou d'un accouchement	12 500	1 410	11,28	10 728	945	8,81
Durée de jours avant le décès	365	0	0,00	303	0	0,00

1.6.2- Evaluation des décès des 12 derniers mois

1.6.2.1- Etude de la structure par sexes et par âge de la mortalité

Le taux brut de mortalité est plus élevé chez les hommes (5,8‰) que chez les femmes (4,6‰) (tableau 1.26). Il reste inférieur à 10‰ quel que soit le sexe. Dans le contexte des pays en développement, il est invraisemblable que la mortalité ait diminué de moitié au cours d'une dizaine d'années. Ce résultat présage une sous-déclaration des décès dans les deux groupes. Ainsi, pour estimer le taux de mortalité, nous allons recourir aux méthodes indirectes.

Tableau 1.26 : Taux spécifiques de mortalité (pour 1000) selon le groupe d'âge et le sexe (observés)

Groupe âge (ans)	Homme	Femme	Ensemble
0-1	19,8	14,6	17,2
1-4	4,3	3,5	3,9
5-9	1,5	1,0	1,3

Groupe âge (ans)	Homme	Femme	Ensemble
10-14	1,2	0,8	1,0
15-19	1,8	1,2	1,5
20-24	2,8	1,4	2,0
25-29	3,2	1,7	2,3
30-34	4,0	2,2	3,0
35-39	4,7	2,5	3,6
40-44	6,6	2,9	4,7
45-49	8,0	3,3	5,5
50-54	11,3	4,9	8,0
55-59	12,8	5,3	8,9
60-64	19,3	8,2	13,5
65-69	21,9	10,3	16,0
70-74	38,7	21,2	29,4
75-80	45,1	25,7	34,9
80 et +	138,2	76,8	102,4
Ensemble	5,8	3,5	4,6

1.6.2.2- Taux brut de mortalité par âge et par sexe

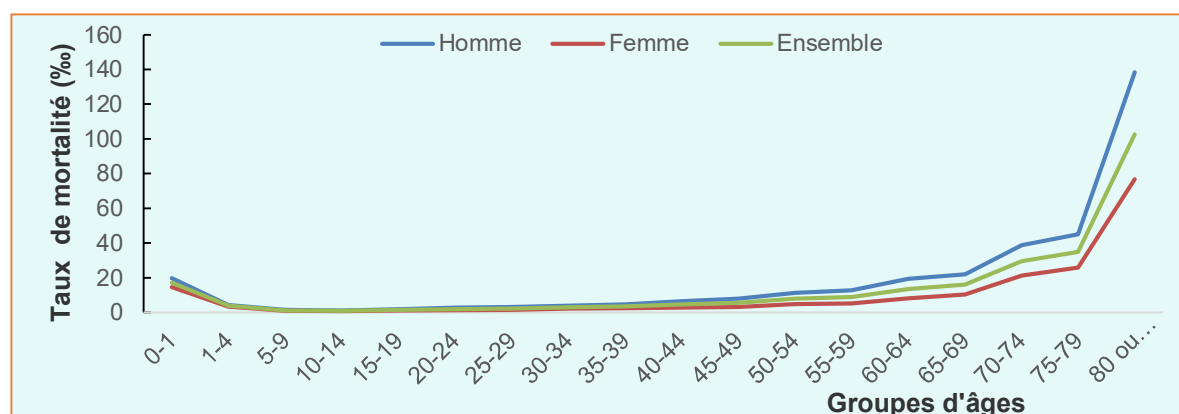
La courbe de taux de mortalité par âge dans les populations où la mortalité est élevée a une forme en U. L'évaluation des taux de mortalité par âge consiste à confronter les données avec cette distribution de référence.

Le graphique 1.18 permet de se faire une idée du niveau de la mortalité de la population à chaque groupe d'âge. Normalement, lorsque le niveau de la mortalité est élevé dans une population donnée, la courbe de variation des taux de mortalité selon l'âge présente approximativement une forme en « U ». Et lorsque le niveau de la mortalité est bas, cette courbe perd son allure en « U » et prend une forme en « J ».

Les courbes du graphique 1.18 présentent la forme en « J », ce qui indique que la mortalité est basse et qu'elle varie énormément selon l'âge. Elle part d'un niveau élevé chez les enfants de moins d'un an, décroît rapidement, passe par un minimum au groupe d'âge de 5-9 ans et croît ensuite d'une façon continue jusqu'à 80 ans ou plus (forte mortalité des personnes âgées).

Ces courbes ont l'allure normale d'une courbe de mortalité d'une population à faible mortalité. Comme pour le TBM, pour estimer les taux de mortalité par âge, nous recourons aux méthodes indirectes.

Graphique 1.18 : Taux spécifiques de mortalité (%) observés par âge et par sexe

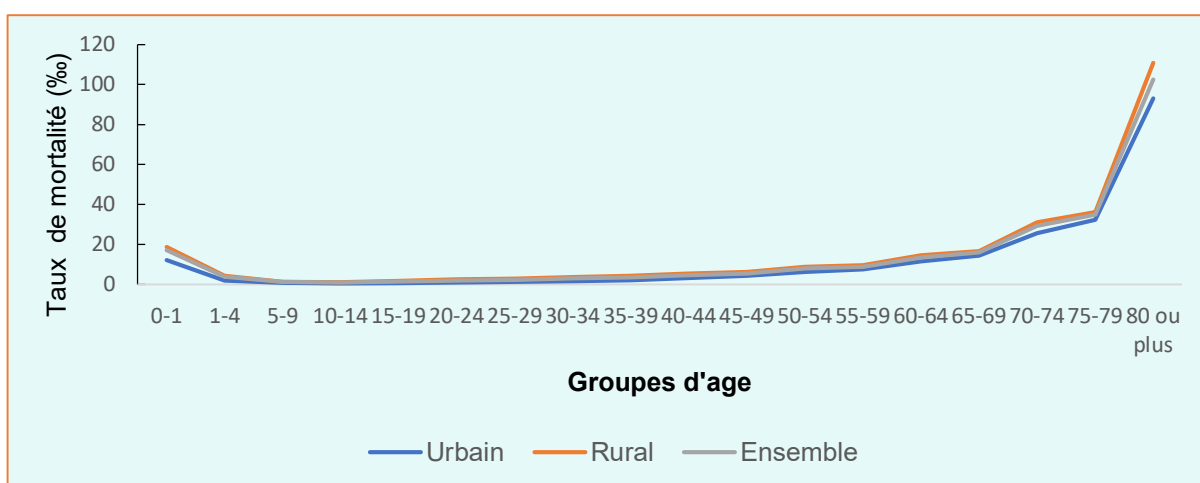


1.6.2.3- Etude de l'allure de la courbe des taux de mortalité par âge et par milieu de résidence

Les courbes du graphique 1.19 présentent une forme en « J », ce qui indique que la mortalité est basse et qu'elle varie énormément selon l'âge. Elle part d'un niveau élevé chez les enfants de moins d'un an, décroît rapidement, passe par un minimum au groupe d'âge de 5-9 ans et croît ensuite d'une façon continue jusqu'à 80 ans et plus (forte mortalité des personnes âgées).

Ces courbes ont une allure normale d'une courbe de mortalité d'une population à faible mortalité. Comme pour le TBM, pour estimer les taux de mortalité par âge, nous allons recourir aux méthodes indirectes.

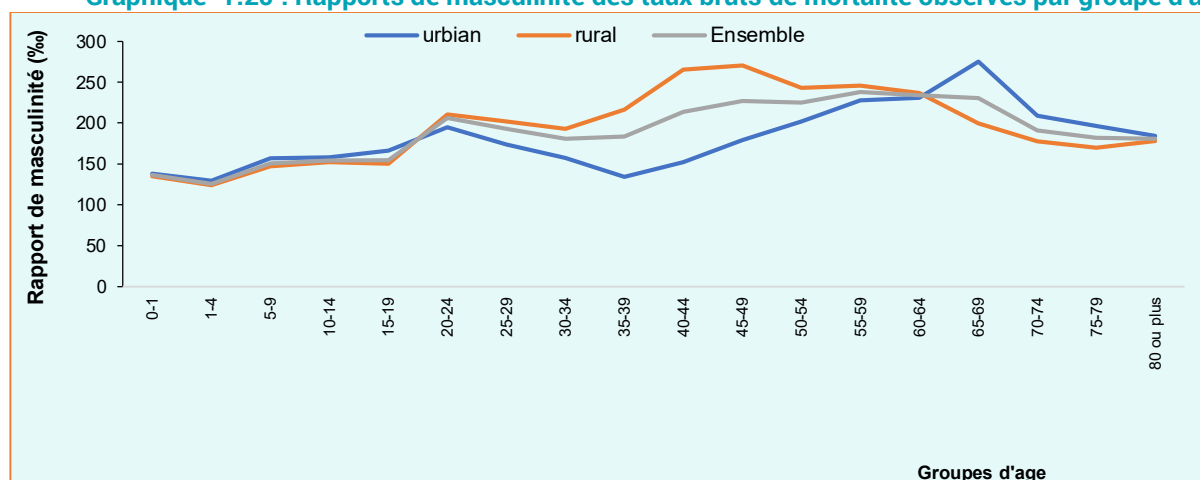
Graphique 1.19 : Taux spécifiques de mortalité (%) observés par âge et par milieu de résidence



1.6.2.4- Rapports de masculinité des taux bruts de mortalité observée

L'évolution des rapports de masculinité des personnes décédées suivant l'âge montre une surmortalité masculine à tous les âges (graphique 1.20). Les mêmes tendances sont également observées aussi bien en milieu urbain qu'en milieu rural. Cette situation n'est pas conforme à celle des pays en voie de développement où on enregistre une surmortalité féminine aux âges 20 à 35 ans qui correspondent aux âges les plus féconds, comportant donc les risques les plus élevés de mortalité maternelle. La surmortalité masculine à tous les âges suggère une mauvaise déclaration des décès. Cette mauvaise déclaration des décès implique le recours à des méthodes indirectes pour estimer les taux de mortalité par âge.

Graphique 1.20 : Rapports de masculinité des taux bruts de mortalité observés par groupe d'âge



1.6.2.5- Estimation du degré d'enregistrement des décès par la méthode de la balance de l'accroissement démographique (Preston et Coale)

Plusieurs méthodes existent pour évaluer les données de mortalité. On peut citer entre autres, la méthode de Preston et Coale, et celle de Brass. L'hypothèse de ces méthodes est que la complétude de l'enregistrement des décès est la même pour tous les âges.

La méthode de Preston et Coale permet d'évaluer le niveau d'exhaustivité des décès déclarés. Selon cette méthode, il existe un âge « x » donné à partir duquel le taux de couverture des décès est indépendant de l'âge. La structure de la population et celle des décès étant issues du même système d'enregistrement, on peut appliquer la méthode sans corriger au préalable la structure de la population sous l'hypothèse que les deux répartitions sont affectées des mêmes erreurs de déclaration d'âge.

La méthode de Preston et Coale est basée sur la théorie de la population stable, en rapportant l'effectif de la population d'âge x au nombre de décès après l'âge x. Si le taux d'accroissement choisi s'avère ne pas être le meilleur alors la série des $N(x)$ estimatif/ $N(x)$ présente des incohérences. La méthode résiste mieux aux écarts par rapport à la stabilité que la méthode de Brass. Pour cette raison, elle est utilisée dans la présente évaluation des données de décès.

Si le taux d'accroissement choisi est trop élevé, la séquence des valeurs $N(x)$ estimatif/ $N(x)$ présente un tracé s'inclinant vers le bas à mesure que l'âge augmente ; en revanche, s'il est trop faible, il s'incline vers le haut à mesure que l'âge augmente. Pour les âges avancés, le tracé monte vers le haut en raison des exagérations des âges des personnes âgées. Pour tenir compte de l'importance des erreurs concernant les jeunes âges et les âges avancés, il est recommandé d'utiliser les 10 ans et plus et un intervalle ouvert à partir d'un âge élevé. La baisse récente de la fécondité ou de la mortalité, et des événements comme les guerres peuvent provoquer des écarts par rapport à la stabilité pour les intervalles d'âge concernés.

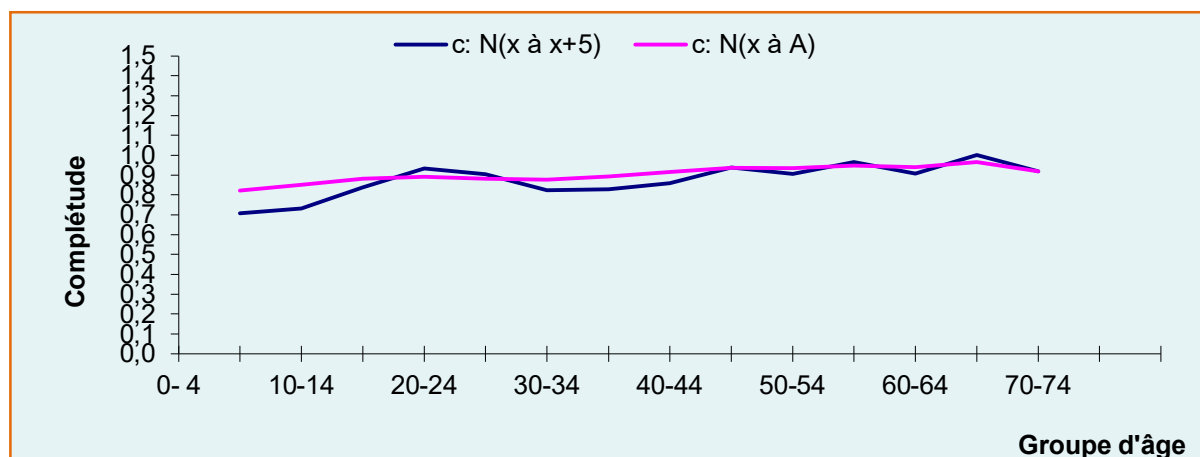
Si la population était réellement stable et les données non entachées d'erreurs, les groupes d'âge présenteraient des taux d'accroissement similaires. Ainsi, le choix s'est porté vers la médiane des taux d'accroissement par âge comme valeur de taux d'accroissement. S'il n'est pas correct, le tracé diagnostic des valeurs $N(x)$ estimé/ $N(x)$ le fera apparaître. L'utilisation de la médiane des taux d'accroissement (2,9%) pour les âges de 10 ans ou plus fournit des résultats satisfaisants, car le tracé est parallèle à l'axe des abscisses.

Tableau 1.27 : Taux d'accroissement par âge

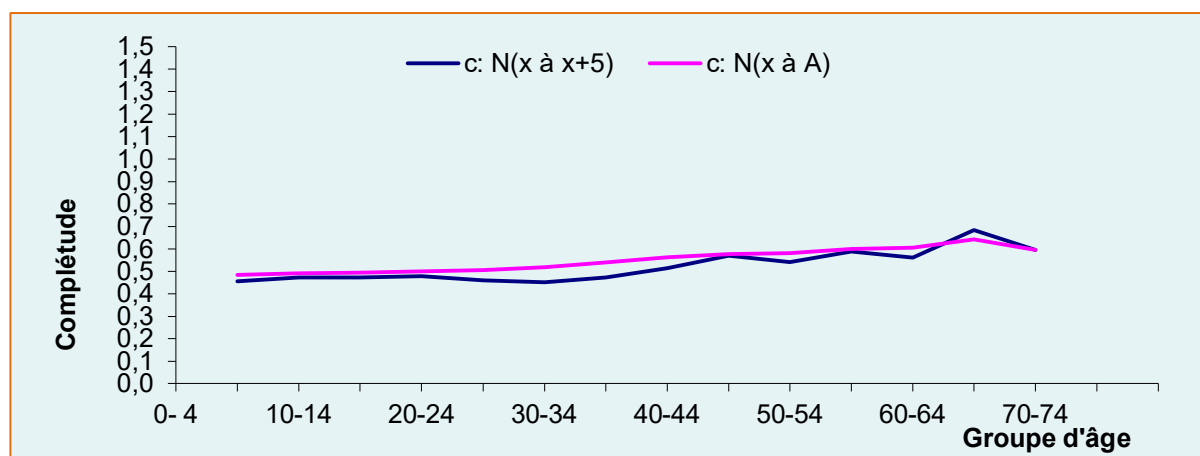
Age (an)	Population 2019	Cumul (par le haut)	Population 2006	Cumul (par le bas)	Taux d'accroissement (2006-2019) en %
0	2 932 899	18 171 751	2 436 913	13 942 775	2,1
5	2 904 851	15 238 852	2 315 710	11 505 862	2,2
10	2 378 925	12 334 001	1 746 588	9 190 152	2,3
15	1 894 543	9 955 076	1 475 285	7 443 564	2,3
20	1 515 693	8 060 533	1 185 378	5 968 279	2,3
25	1 327 508	6 544 840	1 009 285	4 782 901	2,4
30	1 175 184	5 217 332	794 820	3 773 616	2,5
35	955 263	4 042 148	656 824	2 978 796	2,4
40	748 848	3 086 885	549 287	2 321 972	2,2
45	563 710	2 338 037	427 739	1 772 685	2,2
50	483 515	1 774 327	358 810	1 344 946	2,2
55	364 866	1 290 812	273 563	986 136	2,1

Age (an)	Population 2019	Cumul (par le haut)	Population 2006	Cumul (par le bas)	Taux d'accroissement (2006-2019) en %
60	925 946	925 946	712 573	712 573	2,0
Total	18 171 751	-	13 942 775	-	-
Médiane (10-60+)	-	-	-	-	2,2
Médiane (0-60+)	-	-	-	-	2,2

Graphique 1.21 : Tracés diagnostics des valeurs $N(x)$ estimatif/ $N(x)$ (Homme)



Graphique 1.22 : Tracés diagnostics des valeurs $N(x)$ estimatif/ $N(x)$ (Femme)



La complétude des décès est plus élevée chez les hommes comparativement aux femmes, quel que soit le groupe d'âge (graphiques 1.21 et 1.22). Cette complétude est plus faible pour les jeunes âges, en particulier chez les femmes de moins de 20 ans. Par ailleurs, de façon générale, le taux de complétude reste insuffisant (tableau 1.28).

Tableau 1.28 : Complétude de l'enregistrement des décès par groupe d'âge

Groupe d'âge (an)	Complétude de l'enregistrement des décès (%)	
	Homme	Femme
0	-	-
5	70,7	45,5
10	73,2	47,3
15	83,7	47,2
20	93,4	47,8
25	90,5	45,9
30	82,2	45,2

Groupe d'âge (an)	Complétude de l'enregistrement des décès (%)	
	Homme	Femme
35	82,8	47,3
40	85,9	51,4
45	93,9	56,9
50	90,6	54,1
55	96,5	58,8
60	90,8	56,1
65	100,0	68,4
70	92,0	59,6
Médiane	90,5	49,6

Ces résultats suggèrent que les données de mortalité soient ajustées avant utilisation pour rendre compte du niveau réel du phénomène.

Les données de mortalité observées, bien qu'ayant révélé une insuffisance, constituent une base pour ajuster ces données. Les tables types de mortalité permettent d'ajuster les données de mortalité à partir d'informations sur celles-ci. La comparaison des données observées avec celles des tables types permet de choisir le modèle le plus adapté pour l'estimation des indicateurs de mortalité.

1.6.3- Evaluation des données sur la survie des enfants

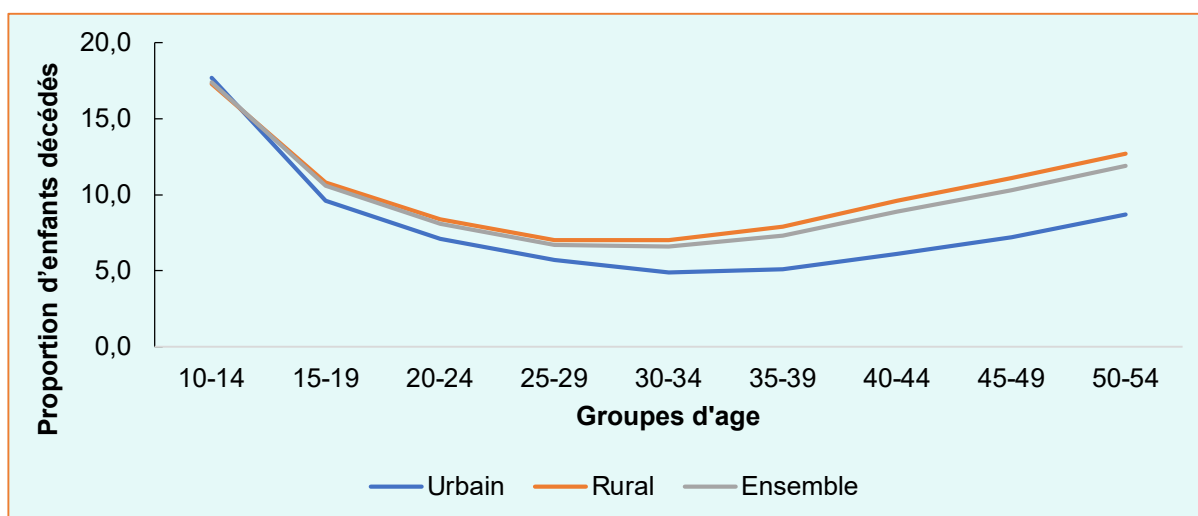
1.6.3.1- Décès d'enfants selon l'âge des mères

Le nombre moyen d'enfants décédés par femme (par âge des mères) $ND(i)$ et la proportion d'enfants décédés parmi les enfants nés vivants (par âge des mères) $PD(i)$ devraient croître avec l'âge. Si l'une des séries ne croît pas ou décroît avec l'âge, alors les enfants décédés ont été omis dans une proportion plus importante que ceux restés en vie.

La proportion d'enfants décédés (différence entre nombre d'enfants nés vivants et survivants) ne croît pas avec l'âge de la mère (graphique 1.23). Elle est plus élevée aux groupes d'âge de 10-14 ans (17,4%) et 15-19 ans (10,6%). Elle a ensuite baissé entre 20-24 ans (8,1%) et 30-34 ans (6,6%) avant de croître avec l'âge jusqu'à 50-54 ans (11,9%). Ce constat est conforme à ce qui est attendu. La proportion d'enfants décédés par groupe d'âge des mères devrait augmenter avec l'âge de la mère. Les mêmes tendances sont observées aussi bien en milieu urbain qu'en milieu rural.

Ainsi, en dehors des groupes à risque (10-14 ans et 15-19 ans), les proportions d'enfants décédés par groupe d'âge des mères augmentent avec l'âge de la mère. Les données seraient donc de bonne qualité.

Graphique 1.23 : Proportion d'enfants décédés par groupe d'âge des mères et par milieu de résidence au Burkina Faso en 2019



1.6.3.2- Nombre d'orphelins de mère

La proportion des personnes d'un groupe d'âge donné dont les mères sont encore en vie est un indicateur de survie des adultes de sexe féminin. Cette proportion devrait décroître avec l'âge indiquant un accroissement de l'exposition des mères au risque de mourir. Tout écart par rapport à ce schéma indique que ces proportions sont probablement perturbées par des erreurs (par exemple, la proportion pour les moins de 15 ans est en général anormalement élevée). En outre, dans une population stable, le nombre d'enfants survivants par mère et le nombre total de personnes ayant déclaré la survie de leur mère devraient être égaux.

La proportion des individus de moins de 30 ans dont la mère est encore en vie décroît au fur et à mesure que l'âge augmente (tableau 1.29). Ce constat qui est logique est le même, quel que soit le sexe. En effet, plus l'âge augmente plus le risque d'être orphelin(es) est élevé.

Tableau 1.29 : Proportion des personnes (0-30 ans) d'un groupe d'âge donné dont les mères sont encore en vie

Groupes d'âge (an)	Garçons de moins de 30 ans			Filles de moins de 30 ans		
	Effectifs des garçons	Effectifs des garçons dont la mère est en vie	Proportion	Effectifs des filles	Effectifs des filles dont la mère est en vie	Proportion
0-4	1466 161	1463 346	99,8	1455 799	1452 907	99,8
5-9	1450 112	1442 275	99,5	1434 116	1426 774	99,5
10-14	1189 662	1178 940	99,1	1172 647	1162 357	99,1
15-19	881 620	868 836	98,5	989 546	977 108	98,7
20-24	660 273	644 330	97,6	820 642	805 358	98,1
25-29	567 000	544 674	96,1	718 408	697 846	97,1

1.6.3.3- Evaluation externe du niveau de mortalité des enfants

Le nombre d'enfants de moins d'un an décédés au cours des 12 derniers mois permet de calculer le taux de mortalité infantile (obtenu en rapportant les décès de moins d'un an aux naissances

vivantes de la période). Le taux de mortalité infantile obtenu (12,6‰) correspond à un niveau de mortalité qui n'est pas vraisemblable (tableau 1.30). Il y a des omissions de décès d'enfants si l'on se réfère au niveau de mortalité infantile enregistré par la dernière EDS du Burkina Faso réalisée en 2010 (65,0‰).

Le résultat tiré de l'évaluation de la qualité des données collectées sur les décès survenus au cours des 12 derniers mois dans les ménages est qu'elles sont sous-estimées et entachées de nombreuses distorsions. En effet, les omissions de décès et les mauvaises déclarations de l'âge au décès entraînent des erreurs dans le calcul des taux de mortalité par âge, une sous-estimation du niveau de la mortalité et des irrégularités dans la structure de la mortalité. Ainsi, pour calculer les indicateurs de mortalité, on pourrait recourir aux méthodes indirectes en utilisant les données portant sur le nombre d'enfants nés vivants et survivants ou portant sur la survie des parents. Ensuite, il faudra procéder à l'évaluation de la qualité de ces données afin de voir s'il est possible d'utiliser les méthodes indirectes d'estimation des indicateurs de la mortalité.

Tableau 1.30 : Taux de mortalité des enfants

Indicateurs	RGPH 2006 (observé)			EDS 2010			RGPH 2019		
	Masculin	Féminin	Ensemble	Masculin	Féminin	Ensemble	Masculin	Féminin	Ensemble
TMI (‰)	98,0	86,0	91,7	83,0	72,0	65,0	14,6	10,6	12,6
5q0 (‰)	144,0	140,0	141,9	154,0	141,0	129,0	91,6	83,5	87,3

1.6.4- Evaluation externe du niveau de mortalité générale

Le faible niveau du taux brut de mortalité obtenu (7,0‰), comparativement aux pays en développement où les taux dépassent généralement 10‰, pourrait présager une importante sous-déclaration des décès (tableau 1.31). En 2006, le taux brut de mortalité était de 8,3‰. Cette sous-estimation pourrait être due en partie à la sous-déclaration de la mortalité des enfants et plus particulièrement celle des enfants de moins d'un an.

Tableau 1.31 : Taux brut de mortalité

Indicateurs	RGPH 1985 (observé)			RGPH 1996 (ajusté)			RGPH 2006 (observé)			RGPH 2019 (observé)		
	M	F	Ens	M	F	Ens	M	F	Ens	M	F	Ens
TBM (‰)	17,9	17,1	17,5	16,3	13,5	14,8	9,4	7,3	8,3	5,8	3,5	4,6

Note : M : Masculin ; F : Féminin ; Ens : Ensemble

1.6.5- Evaluation de la mortalité maternelle

Parmi les décès intervenus dans le ménage au cours des 12 derniers mois, si la personne décédée est une femme âgée de 10 à 54 ans, au moment de son décès, les questions suivantes étaient posées :

- ✓ *Etait-elle enceinte ?*
- ✓ *Etait-elle en train d'accoucher ?*
- ✓ *Etait-ce dans les deux mois suivant la fin d'une grossesse ou un accouchement ? (Si oui, noter le nombre exact de jours) ?*

1.6.5.1- Evaluation des non-réponses sur les questions sur la mortalité maternelle

Les taux de non-réponse des questions sur la mortalité maternelle sont relativement élevés, exception faite de la variable relative au décès en période de grossesse (0,15%) (voir tableau 1.32). Ces données sur la mortalité maternelle seraient de qualité insuffisante au regard des niveaux des taux de non-réponse observés.

Tableau 1.32 : Composantes de la mortalité maternelle au Burkina Faso en 2019

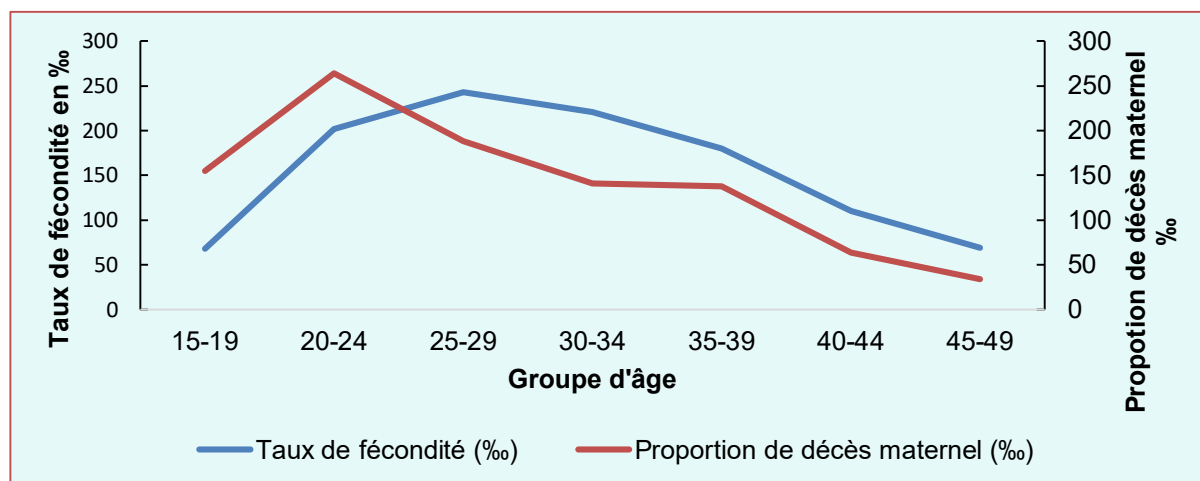
Variables	Données brutes			Données apurées		
	Effectifs	Effectifs de ND	% ND	Effectifs	ND	% ND
Décès en période de grossesse	12 500	37	0,30	10 728	16	0,15
Décès à l'accouchement	12 500	954	7,63	10 728	697	6,50
Décès dans les deux mois suivant la fin d'une grossesse ou d'un accouchement	12 500	1 410	11,28	10 728	945	8,81

1.6.5.2- Analyse de la proportion des décès maternels et des taux de fécondité par groupe d'âge

Le rapport de mortalité maternelle (RMM) ou nombre de décès maternels par naissances vivantes exprime le nombre de décès maternels pour 100 000 naissances vivantes. Il est calculé et évalué à partir des données observées.

Les courbes de la proportion des décès maternels et des taux de fécondité par âge (graphique 1.24) présentent une allure anormale aux âges avancés. Aux âges jeunes, ce graphique présente une allure normale.

Graphique 1.24 : Proportion des décès maternels et des taux de fécondité (observées) par groupe d'âge

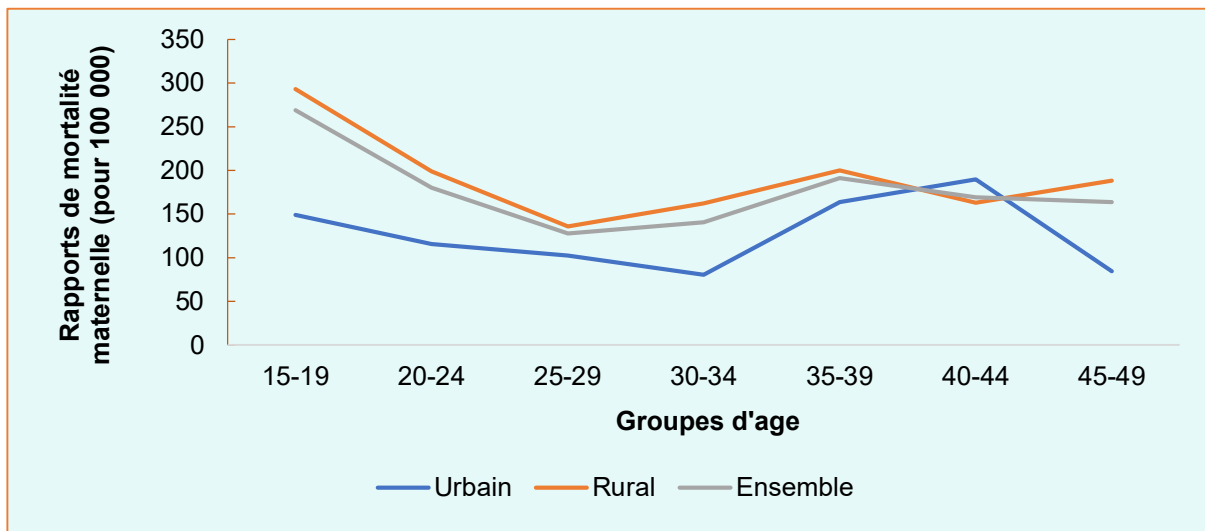


1.6.5.3- Analyse des rapports de mortalité maternelle par groupe d'âge

La courbe des rapports de mortalité maternelle par groupe d'âge doit avoir une forme en J, diminuant entre 15-19 ans et 20-24 ans, changeant peu à peu jusqu'à 35 ans et augmentant plus rapidement par la suite. La courbe issue des données (graphique 1.25) traduit une mortalité élevée chez les mères adolescentes et aux âges élevés. Les niveaux les moins élevés sont observés chez les jeunes mères de 20 à 29 ans. En outre, les courbes indiquent une irrégularité à partir de 40-44 ans, suggérant une sous-estimation ou un transfert entre groupes d'âge. Des ajustements sont

alors nécessaires sur la base de la structure par âge de la population et de la structure par âge des décès.

Graphique 1.25 : Rapports de mortalité maternelle par groupe d'âge



1.7- EVALUATION DE LA QUALITE DES DONNEES SUR LA MIGRATION

Les données du tableau 1.33 recommandent une prudence dans l'analyse des données sur la migration. En effet, le taux de non-réponse est élevé (plus de 10%) pour les variables « *année de départ* », « *mois de départ* », « *niveau d'instruction au départ* » et « *connaissance d'un Burkinabè dans le pays de destination* ». Si dans la base finale, des imputations ont permis de ramener les proportions des valeurs manquantes à 0%, excepté la variable « *mois de départ* », il n'en demeure pas moins que ces imputations peuvent être une source d'introduction d'autres incohérences dans les données.

Tableau 1.33 : Taux de non-réponse des variables de la migration

Variables	Données brutes			Données apurées		
	Effectifs	Effectifs de ND	% de ND	Effectifs	Effectifs de ND	% de ND
Age au départ	314 710	4 165	1,32	310 194	0	0
Sexe du migrant	314 710	0	0,00	310 194	0	0
Année de départ des émigrants	314 710	83 154	26,42	310 194	0	0
Mois de départ des émigrants	314 710	158 689	50,40	310 194	76 966	24,81
Pays de destination des émigrants	314 710	4 267	1,35	310 194	0	0
Niveau d'instruction au départ	300 209	43 016	14,32	299 854	0	0
Etat matrimonial au départ	281 794	177	0,06	281 436	0	0
Principal motif d'émigration	314 710	4 504	1,43	310 194	0	0
Connaissance d'un Burkinabè dans le pays de destination	314 710	55 307	17,57	310 194	0	0

1.8- EVALUATION DE LA QUALITE DES DONNEES SUR LES PHENOMENES CONNEXES

1.8.1- Evaluation de la qualité des données sur la nuptialité et l'état matrimonial

1.8.1.1- Taux de non-réponse

La proportion des valeurs manquantes des variables liées à l'état matrimonial est faible (inférieur à 5%), ce qui indique que les données sur l'état matrimonial sont de bonne qualité.

Tableau 1.34 : Taux de non-réponse des variables de l'état matrimonial

Variables	Données brutes			Données apurées		
	Effectifs	Effectifs de ND	% de ND	Effectifs	Effectifs de ND	% de ND
Etat matrimonial	11 321 461	9 446	0,08	11 327 719	2	0,00
Mariage légal	6 235 696	8 331	0,13	6 241 769	0	0,00
Mariage coutumier	6 235 696	8 142	0,13	6 241 769	0	0,00
Mariage religieux	6 235 696	7 598	0,12	6 241 769	0	0,00

1.8.1.2- Examen de la vraisemblance de la déclaration sur l'état matrimonial

Les données relatives à l'état matrimonial indiquent que ceux-ci sont de bonne qualité. En effet, on constate que l'âge moyen à la nuptialité des femmes est plus faible que celui des hommes. En général, les femmes se marient plus jeunes par rapport aux hommes.

D'autre part, on constate aussi qu'il y a moins d'hommes veufs ou divorcés que de femmes veuves ou divorcées (tableau 1.35). Cette situation s'explique par les considérations culturelles qui tendent à accepter plus les remariages chez les hommes que chez les femmes et aussi par la surmortalité masculine.

Tableau 1.35 : Récapitulatif des indicateurs de nuptialité

Indicateurs de nuptialité	Homme	Femme	Ecart
Age médian au premier mariage	26,2	19,9	- 6,3
Age moyen au premier mariage	26,9	20,7	- 6,2
Nombre de veufs/veuves ou divorcé(es)	68 528	499 842	431 4

1.8.1.3- Evaluation des rapports de masculinité par situation matrimoniale

La distribution des rapports de masculinité par situation matrimoniale et par groupe d'âge indique que les données sont globalement acceptables (tableau 1.36). En effet, les rapports de masculinité indiquent que les hommes célibataires sont plus nombreux que les femmes célibataires, tandis que les femmes mariées sont plus nombreuses que les hommes mariés jusqu'à 45 ans (âge de début du célibat définitif pour les femmes). Pour les ruptures d'unions, les femmes sont beaucoup plus nombreuses par rapport aux hommes. Ce qui est logique dans un contexte où :

- ✓ dans les couples les hommes meurent plus avant leurs épouses du fait de la surmortalité masculine ou de l'âge généralement plus élevé des hommes par rapport à leurs épouses au moment de leur union ;

- ✓ la polygynie réduit fortement le veuvage chez les hommes (un polygyne qui perd une de ses épouses est considéré comme marié tandis qu'un polygyne qui meure laisse plusieurs veuves) ;
- ✓ les remariages plus fréquents chez les hommes par rapport aux femmes.

Tableau 1.36 : Rapports de masculinité par situations matrimoniales et par groupes d'âge

Groupes d'âge (an)	Célibataire	Marié	Divorcé/séparé	Veuf/veuve	Union libre
12-14	101	46	42	66	89
15-19	120	8	14	37	27
20-24	203	28	27	19	34
25-29	257	53	47	18	77
30-34	240	76	56	15	117
35-39	201	87	61	12	121
40-44	172	97	60	9	121
45-49	158	103	60	8	114
50-54	137	112	56	7	103
55-59	117	124	60	7	97
60+	82	184	62	9	96

1.8.1.4- Evaluation de la proportion des célibataires et des mariés

Les données relatives à l'état matrimonial, récapitulées dans le tableau 1.37, indiquent que ceux-ci sont de bonne qualité. En effet, on constate que le nombre total des hommes mariés est inférieur à celui des femmes mariées. Ce constat est logique du fait que la pratique de la polygamie est une réalité au Burkina Faso.

On constate aussi que la proportion des hommes célibataires avant 30 ans est plus élevée que celle des femmes célibataires avant 30 ans (tableau 1.37). En général, les femmes se marient plus jeunes par rapport aux hommes.

Tableau 1.37 : Effectifs des célibataires et des mariées par sexe

Indicateurs de nuptialité	Homme	Femme	Différence
Effectif des marié(es)	2 669 472	3 572 827	903 355
Nombre de veufs/veuves ou divorcé(es)	68 528	499 842	431 314
Effectif des célibataires	2 491 896	1 845 062	- 646 834
Effectif des célibataires avant 30 ans	2 296 078	1 742 478	- 553 600

1.8.2- Evaluation de la qualité des données sur l'activité économique

Concernant l'activité économique, les données du tableau 1.38 indiquent des faibles proportions de valeurs manquantes (< 1%) pour les variables de l'activité économique. Les données relatives à ces variables sont donc de bonne qualité en termes de niveau de déclaration.

Tableau 1.38 : Taux de non-réponse des variables de l'activité économique

Variables	Données brutes			Données apurées		
	Effectifs	Effectifs de ND	% de ND	Effectifs	Effectifs de ND	% de ND
Travailler au moins une heure pour une rémunération	15 231 359	8 333	0,05	15 238 852	0	0,00
Activités exercées durant les 7 derniers jours	13 186 821	9 157	0,07	13 201 277	0	0,00

Variables	Données brutes			Données apurées		
	Effectifs	Effectifs de ND	% de ND	Effectifs	Effectifs de ND	% de ND
Emploi rémunéré	10 595 275	2 787	0,03	10 596 340	0	0,00
Recherche d'un emploi dans les 30 jours	10 345 820	6 509	0,06	10 349 523	0	0,00
Disponibilité pour travailler	10 345 820	47 772	0,46	10 349 523	0	0,00
Occupation principale	4 951 619	20 955	0,42	4 958 742	0	0,00
Situation dans l'occupation principale	4 951 619	46 103	0,93	4 958 742	0	0,00
Branche d'activité	4 951 619	21 654	0,44	4 958 742	0	0,00

1.8.3- Evaluation de la qualité des données sur l'éducation

L'évaluation de la qualité des données de l'éducation sur la base des taux de non-réponse montre que celle-ci est bonne. En effet, les proportions de valeurs manquantes sont faibles (< 1%) (tableau 1.39).

Tableau 1.39 : Taux de non-réponse des variables de l'éducation

Variables	Données brutes			Données apurées		
	Effectifs	Effectifs de ND	% de ND	Effectifs	Effectifs de ND	% de ND
Fréquentation scolaire	16 478 390	2 160	0,01	16 486 200	38	0,00
Niveau d'instruction classe actuelle	3 339 463	1 745	0,05	3 340 456	301	0,00
Dernière classe achevée avec succès	2 859 266	2 924	0,10	2 863 976	1 414	0,05
Diplôme le plus élevé	6 198 729	2 878	0,05	6 204 432	344 914	5,56
Aptitude à lire et écrire	16 478 390	4 891	0,03	16 486 200	2	0,00
Langue parlée	16 478 390	5 470	0,03	16 486 200	0	0,00

1.8.4- Evaluation de la qualité des données sur le handicap

Le tableau 1.40 montre que les taux de non-réponse des variables du handicap sont faibles. Les données sont donc de bonne qualité en termes de niveau de déclaration.

Tableau 1.40 : Taux de non-réponse des variables du handicap

Variables	Données brutes			Données apurées		
	Effectifs	Effectifs de ND	% de ND	Effectifs	Effectifs de ND	% de ND
Difficulté à voir même s'il porte des lunettes	17 115 198	2 727	0,02	17 123 214	0	0,00
Difficulté à entendre même à l'aide d'une prothèse auditive	17 115 198	2 801	0,02	17 123 214	0	0,00
Difficulté à marcher ou à monter des marches	17 115 198	2 835	0,02	17 123 214	0	0,00
Difficulté à se souvenir ou à se concentrer	15 231 359	2 644	0,02	15 238 852	0	0,00
Difficulté à effectuer des activités comme se laver	15 231 359	2 738	0,02	15 238 852	0	0,00
Difficulté à communiquer	15 231 359	2 791	0,02	15 238 852	0	0,00

CONCLUSION

Dans l'ensemble, l'évaluation a permis d'apprécier la qualité et la fiabilité des données du recensement. Il ressort notamment des problèmes liés à la déclaration des âges, qui du reste sont courants dans les pays en voie de développement.

L'évaluation de la structure par âge et par sexe montre que les données sont de qualité acceptable malgré certaines irrégularités. Les regroupements par groupe d'âge quinquennaux permettent d'améliorer ces régularités.

Les données de la structure observée sont conservées pour les indicateurs ayant trait à l'état et à la structure de la population. Toutefois, les données de la structure sont ajustées avant leur utilisation au niveau des projections démographiques.

Les résultats de l'évaluation des données de mouvements naturels (mortalité et fécondité) ont permis de se rendre compte que la fécondité du moment est de qualité acceptable et que les décès ont été sous-déclarés. Par conséquent, les données de mortalité doivent être ajustées.

Le taux d'accroissement intercensitaire s'est avéré à la baisse entre 2006 et 2019 (2,9%) comparativement à celui de 1996-2006 (3,1%). Des hypothèses ont été formulées, entre autres, sur la contribution des migrations de retour des Burkinabés dans un contexte de baisse de la mortalité et de stabilité de la fécondité.

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

Commission économique pour l'Europe des Nations unies (UNECE), *Recommandations de la conférence des statisticiens européens pour les recensements de la population et des logements de 2020*, New York et Genève, 2015, 279 p.

Dackam-Ngatchou R., *Evaluation des données du RGPH, Atelier de formation en analyse et utilisation des données des recensements généraux de la population et de l'habitation*, 1999.

Gendreau F. et al., *La population de l'Afrique. Manuel de démographie*, Paris, Karthala, CEPED, 1993, 463 p.

Gendreau F. et al., *Manuel de Yaoundé. Estimations indirectes en démographie africaine*, UIESP, IFORD et Groupe de démographie Africaine (GDA, IDP, INED, INSEE, MinCoop, ORSTOM), 1987, 294 p.

Nations Unies, *Principes et recommandations concernant les recensements de la population et des logements*, Troisième révision, New York, 2020, 336 p.

Nations Unies, *Manuel d'organisation et de gestion des recensements de la population et de l'habitation*, Deuxième révision, New York, 2020, 401 p.

United Nations Secretariat, *Post-Enumeration Surveys, operational guidelines - Technical report*, 2010.

Washington Group, *Présentation des questionnaires du Groupe de Washington sur les statistiques du handicap*, 8 juin 2020, 17 p.



CHAPITRE 2: ETAT ET STRUCTURE DE LA POPULATION

SYNTHESE DES INDICATEURS

ETAT ET STRUCTURE DE LA POPULATION		VALEUR
Effectif de la population résidente	Effectif total de la population résidente des ménages ordinaires et collectifs	20 505 155
	Hommes	9 900 847
	Femmes	10 604 308
Population par sexe	Pourcentage de femmes dans la population totale.	51,7
	Pourcentage d'hommes dans la population totale	48,3
Rapport de masculinité	Nombre d'hommes pour 100 femmes	93
Taux d'accroissement global intercensitaire		2,94
Densité moyenne de la population		75
Population par région	Boucle du Mouhoun	1 901 269
	Cascades	812 466
	Centre	3 030 384
	Centre est	1 580 508
	Centre nord	1 874 669
	Centre ouest	1 660 135
	Centre sud	788 731
	Est	1 942 805
	Hauts-Bassins	2 239 840
	Nord	1 722 115
	Plateau Central	978 614
	Sahel	1 098 177
Sud-ouest	875 442	
Age moyen de la population totale	Moyenne d'âge de la population (année)	21,7
Age médian de la population totale	Age par lequel la moitié de la population ont l'âge inférieur à celui-ci et l'autre moitié ont l'âge supérieur (ans)	16,1
Composition de la population par groupe d'âges	Pourcentage de la population de moins d'un an (%)	5,8
	Pourcentage de la population de moins de 5 ans (%)	16,2
	Pourcentage de la population de moins de 15 ans (%)	45,3
	Pourcentage de la population de moins de 18 ans (%)	51,8
	Pourcentage de la population de 15-24 ans (%)	18,8
	Pourcentage de la population de moins de 15-64 ans ou plus (%)	51,4
	Pourcentage de la population de 60 ans ou plus (%)	5,0
	Pourcentage de la population de 65 ans ou plus (%)	3,3
Population par milieu de résidence	Effectif de population du milieu urbain	5 360 112
	Effectif de population du milieu rural	15 145 043

ETAT ET STRUCTURE DE LA POPULATION		VALEUR
Taux d'urbanisation	Pourcentage de la population urbaine (%)	26,1
Population des Villes	Population de la ville de Ouagadougou	
	Effectif	2 415 266
	Pourcentage dans la population totale (%)	11,8
	Population de la ville de Bobo-Dioulasso	
	Effectif	904 920
	Pourcentage dans la population totale (%)	4,4
Population des autres villes	Effectif	2 039 926
	Pourcentage dans la population totale (%)	9,9
CARACTERISTIQUES SOCIOCULTURELLES DE LA POPULATION		VALEUR
Population de nationalité étrangère	Pourcentage de la population de nationalité étrangère (%)	0,2
Religion	Pourcentage de la population de 3 ans ou plus selon la religion (%)	
	Animiste	9,0
	Musulman	63,8
	Catholique	20,1
	Protestant	6,2
	Autre	0,2
Sans religion	0,7	
Principales langues couramment parlées	Mooré	52,9
	Fulfudé (ou peulh)	7,8
	Gourmantché (ou gulmancéma)	6,8
	Dioula (ou bambara)	5,7
	Français	2,2

RESUME

La prise en compte de la variable démographique dans le processus de développement nécessite la connaissance de l'état et de la structure de la population. Le Burkina a réalisé plusieurs opérations de collecte de données sur la population, dont cinq recensements généraux de population pour avoir une meilleure connaissance de la situation sociodémographique du pays. Ces différentes collectes, notamment les recensements ont permis de connaître l'évolution du volume de la population. On est passé de 5 638 203 habitants en 1975 (RGP 1975) à 7 964 705 habitants en 1985 (RGP 1985), à 10 312 609 habitants en 1996 (RGPH 1996) et 14 017 262 habitants en 2006 (RGPH 2006) pour atteindre 20 505 155 habitants en 2019 (RGPH 2019). L'étude sur l'état et la structure permet de décrire la taille de la population, les disparités spatiales de peuplement et la composition de la population selon le sexe et l'âge, mais aussi selon d'autres caractéristiques socioculturelles à la date du recensement.

Pour mieux apprécier les résultats de ce recensement, une évaluation interne et externe de la qualité des données a été faite. L'évaluation interne a porté sur les non-déclarés affectant certaines variables, notamment : le sexe (pas de non-déclaré), très faible pour l'âge (0,07%), la possession d'acte de naissance (0,01%), la religion (0,04%) et la nationalité (0,03%). Mais, on note une proportion importante des non-déclarés pour le jour de naissance (58,9%), le mois de naissance (58,3%) et l'année de naissance (32,8%). Ces différentes anomalies ont des répercussions sur la structure par âge de la population qui présente des attractions pour certains âges et des répulsions pour d'autres. Ce qui a nécessité la détermination d'indicateurs de contrôle appropriés que sont : l'indice de Whipple qui est de 1,5, l'indice de Myers qui vaut 16,1, l'indice de Bachi qui est de 11,1 et enfin l'indice combiné des Nations Unies (ICNU) ou indice de régularité sexe-âge qui est de 21,6. Ces indicateurs montrent qu'il y a eu certes des erreurs de déclaration, mais les données sont globalement d'assez bonne qualité et peuvent être utilisées sans ajustement pour l'analyse.

L'évaluation externe qui consiste à comparer les indicateurs d'autres sources à ceux du présent recensement porte sur le volume de la population et la structure par sexe et par âge de la population. La projection réalisée par l'INSD pour l'année 2019 a donné un effectif de population de 20 870 060 habitants, soit une surestimation relative de 1,8% par rapport aux données du RGPH 2019. Quant à la superposition des structures par âges des deux sources de données, elle révèle deux ensembles de groupes d'âges. Entre 0 et 24 ans révolus, les effectifs projetés sont supérieurs à ceux fournis par le recensement. A l'inverse, après 25 ans, ce sont les effectifs du recensement qui sont généralement les plus élevés.

Le recensement a dénombré la population du Burkina Faso selon deux types de ménages, les ménages ordinaires et les ménages collectifs (y compris la population flottante). Pour ce qui concerne les ménages ordinaires, on a une population résidente de 20 505 155 habitants composée de 19 826 810 résidents présents, 678 345 résidents absents et une population de 123 009 visiteurs. La population résidente est répartie dans 3 908 847 ménages ordinaires. Les hommes représentent 9 900 847 individus (soit 48,3%) et les femmes 10 604 308 (soit 51,7%). Cela révèle un déficit d'homme qui se traduit par un effectif relatif de 93 hommes pour 100 femmes.

La répartition spatiale de la population est analysée par le poids démographique des régions et par milieu de résidence. Considérant les régions, les régions du Plateau-Central, du Sud-Ouest, des Cascades et du Centre-Sud abrite chacune moins de 5% de la population du pays. Aussi, les régions de l'Est, de la Boucle du Mouhoun, du Centre-Nord, du Nord, du Centre-Ouest, du Centre-Est et du Sahel ont chacune un effectif de population totale inférieur à deux millions d'habitants et un poids démographique compris entre 5% et 10%. Par ailleurs, la région du Centre abritant la capitale

politique est la plus peuplée avec près de 15% (14,78%) de l'ensemble de la population du pays. Elle est suivie par la région des hauts-Bassins avec 10,92% de la population totale. Selon le milieu de résidence, le milieu urbain compte 5 360 112 résidents (soit 26%) contre 15 145 043 (soit 74%) pour le milieu rural.

Sur le plan de la structure par âge, la population du Burkina Faso se caractérise par sa jeunesse : 32,2% n'atteignent pas encore 10 ans, plus de 45% de la population a moins de 15 ans, tandis que les moins de 18 ans représentent près de 52% de la population, la tranche 15-64 ans représente 51,4% et la population de 65 ans et plus seulement 3,5%. L'âge moyen est de 21,7 ans pour l'ensemble de la population. Il est de 21,3 ans pour les hommes et 22,1 ans pour les femmes. Cette jeunesse est reflétée par la pyramide par âge qui est très large à la base et se rétrécit rapidement vers un sommet effilé aux âges élevés. Cette structure s'observe aussi bien pour l'ensemble que pour le milieu rural et dans la plupart des régions. La courbe de rapport de masculinité révèle un déficit d'hommes à partir de 15-19 ans dans l'ensemble de la population et le milieu rural, tandis que pour le milieu urbain elle indique un excédent d'hommes entre 30-34 ans et 55-59 ans.

En ce qui concerne les caractéristiques socioculturelles, la population présente une variété de caractéristiques, mais il y a des traits dominants. Ainsi les langues nationales sont utilisées par 97,6% des résidents avec 52,9% pour le Mooré. Les autres langues représentent chacune moins de 10%. Les plus importantes, après le Mooré, sont : le Fulfuldé parlé par 7,8% de la population, le Goulmancéma par 6,8% de la population et le Dioula par 5,7% de la population. L'importance des langues varie selon le milieu de résidence. Certaines sont plus utilisées en milieu urbain qu'en milieu rural.

Quatre principales religions se partagent la population résidente du Burkina Faso. L'islam est la religion dominante avec 63,8 % de la population résidente. La religion catholique vient en 2ème position avec 20,1% de la population ensuite la religion animiste avec 9,0% et la religion protestante 6,2%.

La présence des étrangers au Burkina Faso est très faible, moins de 1% de la population résidente. La plupart des étrangers sont des ressortissants de pays voisins (Mali, Togo, Bénin, Niger, Nigeria, etc.).

INTRODUCTION

Dans l'optique d'intégrer les variables démographiques dans le processus de développement, le Burkina Faso a réalisé un effort particulier en matière de collecte de données en organisant cinq recensements généraux de la population et de l'habitation (RGP 1975, RGP 1985, RGPH 1996, RGPH 2006 et RGPH 2019). Les données ainsi collectées permettent de répondre aux interrogations suivantes : **Combien sommes-nous ? Qui sommes-nous ? Où sommes-nous ? Que faisons-nous ? Comment vivons-nous ? etc.**

La décentralisation au Burkina Faso a pris son véritable envol à partir des années 2000, notamment à la suite des élections municipales d'avril 2006 où la communalisation intégrale du pays a été une réalité. Dans ce contexte, « *la décentralisation constitue l'axe fondamental d'impulsion du développement et de la démocratie, elle consacre le droit des collectivités territoriales ou collectivités locales que sont la commune et la région, à s'administrer librement et à gérer des affaires propres en vue de promouvoir le développement à la base et de renforcer la gouvernance locale* »⁴. Subdivisions territoriales dotées de la personnalité juridique, les communes et les régions jouissent de l'autonomie financière donc de gestion. Dans ce cadre, ces structures décentralisées ont besoin de données à jour sur la population de leur zone d'action pour leur prise en compte dans l'élaboration et la mise en œuvre des projets et programmes de développement. Il importe alors de connaître l'effectif et la répartition spatiale de cette population et de cerner sa structure par sexe et par âge ainsi que ses caractéristiques socioculturelles et économiques en vue des actions ciblées sur des populations spécifiques telles que la population d'âge scolaire, la population en âge de voter, femmes en âge de procréer, etc...

L'état et la structure de la population présentent la physionomie de celle-ci à un moment donné de son histoire. La structure par sexe et par âge, les caractéristiques socioculturelles, économiques et démographiques permettent de façon spécifique d'appréhender et de comprendre la dynamique de la population et de faire des projections démographiques. En outre, l'état et la structure par sexe et par âge de la population fournissent la valeur des dénominateurs nécessaires au calcul de plusieurs indicateurs utilisés pour le suivi et l'évaluation des programmes sectoriels de développement (santé, éducation, emploi, etc.). De même, la connaissance des caractéristiques socioculturelles de la population telles que la religion, les langues parlées, le niveau d'instruction, etc... permet un meilleur ciblage des actions à mener en matière de communication pour le changement de comportement et la sensibilisation auprès de certains groupes de populations.

Les données relatives à la structure par sexe et par âge, à l'accroissement de la population, à sa répartition spatiale et à ses caractéristiques socioculturelles sont les plus sollicitées par les utilisateurs et leurs importances ont été maintes fois soulignées, notamment dans le Plan d'action de la Conférence Internationale sur la Population et le Développement (CIPD) du Caire en 1994. Par ailleurs, le suivi et l'évaluation de certains Objectifs du Développement Durable (ODD) nécessite la disponibilité des données sur la population burkinabè.

En résumé, on retient que les données sur l'état et la structure de la population burkinabè répondent à des besoins multiples et variés des acteurs et des partenaires au développement que sont le Gouvernement, les collectivités territoriales, les Organisations de la Société Civile (OSC), les organismes internationaux, les chercheurs, les étudiants, etc... Ceci justifie l'intérêt de la présente

⁴ Textes d'orientation de la décentralisation : Loi 040/98/AN portant orientation de la décentralisation au Burkina Faso, art. 2.

thématique qui analyse l'état et la structure de la population du Burkina Faso à partir des données du RGPH 5.

L'objectif général de cette deuxième thématique « Etat et structure de la population » est d'avoir une meilleure connaissance de la situation démographique du pays. Plus spécifiquement, l'analyse de cette thématique vise à :

- ✓ décrire la taille de la population résidante du Burkina Faso et sa variation par division administrative (région, province et commune) ;
- ✓ décrire la structure par sexe et par âge de la population ;
- ✓ décrire la densité de la population par division administrative ;
- ✓ présenter la structure de la population selon les caractéristiques socioculturelles de la population par division administrative (région, province et commune).

L'analyse de cette thématique s'organise principalement autour de six sections. La première section décrit la méthodologie de l'étude, la deuxième section traite de l'évaluation de la qualité des données, la troisième du volume de la population et la quatrième de sa répartition spatiale. La cinquième section est consacrée à la structure par sexe et par âge de la population et la sixième section à certaines caractéristiques socioculturelles de la population.

2.1- ASPECTS METHODOLOGIQUES

Cette section présente les aspects méthodologiques de l'étude en mettant particulièrement l'accent sur la définition opérationnelle des concepts clés et sur la mesure de l'état et la structure de la population. Une définition claire et précise des concepts clés permet en effet aux lecteurs et aux utilisateurs de données d'avoir la même compréhension des résultats du 5^e RGPH. Les définitions des concepts utilisées au cours de ce recensement et celles retenues spécifiquement pour ce rapport sont présentées ci-après.

2.1.1- Définition des concepts clés

✓ Population de droit ou population résidente

La population de droit désigne l'ensemble des personnes qui résident habituellement dans un ménage. Elle renvoie donc aux résidents présents et les résidents absents des ménages. C'est cette population qui fera objet de la présente analyse, car elle permet de saisir des situations plus permanentes sur lesquelles sont bâtis les projets et programmes de développement.

✓ Population de fait

La population de fait regroupe toutes les personnes résidentes présentes dans un ménage plus les visiteurs.

✓ Résident présent

Le résident présent désigne toute personne qui a fait six mois ou plus ou ayant l'intention de faire six mois ou plus et ayant passé la nuit précédant le passage de l'agent recenseur dans le ménage.

✓ Résident absent

Le résident absent désigne toute personne qui a fait six mois ou plus ou ayant l'intention de faire six mois ou plus et n'ayant pas passé la nuit précédant le passage de l'agent recenseur dans le ménage.

✓ Visiteur

Le visiteur désigne toute personne qui n'a pas fait six mois ou plus ou n'ayant pas l'intention de faire six mois ou plus et ayant passé la nuit précédant le passage de l'agent recenseur dans le ménage.

✓ Age

L'âge est l'intervalle de temps, exprimé en années révolues, qui sépare la date de naissance d'un individu de la date de son dernier anniversaire, c'est-à-dire l'âge atteint à cet anniversaire.

✓ Religion

La religion est un ensemble de croyances et de dogmes définissant le rapport de l'homme avec le sacré. Elle renvoie à l'ensemble des pratiques et des rites propres à chacune de ces croyances. Dans le cadre de cette analyse, la population résidente sera regroupée selon les religions suivantes : le catholicisme, le protestantisme, l'islam, l'animisme (ou religion traditionnelle) et les « sans religions ». En ce qui concerne la religion des enfants de moins de six ans dans le présent RGPH, il leur a été affecté la religion de leur mère ou celle de la personne ayant en charge l'enfant si la mère n'est pas dans le ménage.

✓ Nationalité

La nationalité burkinabè est acquise à titre de nationalité d'origine et par acquisition selon les

dispositions prévues par la législation burkinabè (code des personnes et de la famille)⁵. Nous distinguerons la nationalité burkinabè de celles des pays limitrophes, des autres pays africains, des pays de l'Europe et des autres continents.

✓ **Langue parlée**

Il s'agit de la principale langue parlée par un individu qui peut être une langue locale ou étrangère. Le recueil de cette information n'a porté que sur les personnes de trois ans et plus.

✓ **Population en âge de procréer**

D'ordinaire, la population en âge de procréer est la population féminine âgée de 12-49 ans ou de 15-49 ans. Dans cette analyse, la population féminine en âge de procréer est constituée des femmes âgées de 15-49 ans.

✓ **Répartition spatiale de la population**

Elle renvoie à la distribution de la population sur le territoire national et selon les entités administratives. Les entités administratives considérées dans la présente analyse sont les régions.

✓ **Structure de la population**

La structure d'une population est sa composition selon divers critères. Ces critères peuvent être spécifiquement démographiques (âge, sexe, état matrimonial, etc.) ou non (nationalité, religion, niveau d'instruction, activité économique, etc.), considérés à part ou en association.

✓ **Densité de population**

La densité d'une population est le rapport de l'effectif de la population à la superficie de l'unité géographique considérée. Elle s'exprime en nombre d'habitants au kilomètre-carré (Km²).

✓ **Population d'âge scolaire**

En application du décret n°2009-228/PRES/PM/MASSN/MEBA/MESSRS du 20 avril 2009 portant fixation des âges d'entrée au préscolaire, au primaire, au post-primaire, au secondaire et au supérieur, les âges d'entrée dans ces différents niveaux éducatifs au Burkina Faso sont respectivement de trois (03), six (06), douze (12), seize (16) et dix-neuf (19) ans.

Cet âge varie en fonction du cycle d'enseignement :

- préscolaire : concerne les enfants de 3 à 5 ans révolus ;
- primaire : concerne les enfants de la tranche d'âges 6-11 ans révolus ;
- post-primaire : concerne les personnes de 12-15 ans révolus ;
- secondaire : concerne les personnes de 16-18 ans révolus ;
- supérieur : concerne les personnes de 19-29 ans révolus ;
- Selon ce décret, l'âge d'obligation scolaire au Burkina Faso concerne les personnes âgées de 6 à 16 ans révolus.

✓ **Population en âge de voter**

Selon l'Article 42 du code électoral et textes d'application (2020), le corps électoral se compose de tous les burkinabè des deux sexes, âgés de dix-huit ans ou plus à la date du scrutin, jouissant de leurs droits civiques et politiques, inscrits sur les listes électorales et n'étant dans aucun cas

⁵ Code des personnes et de la famille, Zatu an VII 13 du 16 novembre 1989 portant institution et application d'un code des personnes et de la famille au Burkina Faso, articles 134 et 135.

d'incapacité prévu par la loi.

✓ **Rapport de masculinité**

Le rapport de masculinité est l'effectif d'hommes rapporté à celui des femmes. Partant de 100 femmes comme base, on calcule le nombre d'hommes correspondant dans une population donnée. Ce nombre d'hommes pour 100 femmes est le rapport de masculinité. A l'inverse, on a le rapport de féminité qui permet d'appréhender le nombre de femmes pour 100 hommes.

✓ **Ville**

Dans la présente analyse, on considère comme villes, tous les chefs-lieux de province et quatre (4) autres agglomérations considérées comme telles que sont : Bittou et Garango dans la province du Boulgou, Pouytenga dans la province du Kouritenga et Niangoloko dans la province de la Comoé. La définition administrative retenue ici est donnée par le Code général des collectivités territoriales (CGCT) de 2004⁶.

2.1.2- Description des variables et indicateurs de mesure

L'état de la population est l'ensemble de ses caractères dont la donnée essentielle est la taille ; quant à la structure, elle renvoie à la composition de la population par rapport à un certain nombre de variables individuelles telles que l'âge, le sexe le niveau d'instruction, la langue parlée, la nationalité, la religion, etc. Toutes ces variables ont été saisies au cours du 5^eRGPH et permettent de rendre compte de l'état et la structure de la population du Burkina Faso. La répartition spatiale de la population est la distribution de la population résidente selon le lieu de résidence au moment du recensement.

A partir de ces variables, des indicateurs ont été calculés pour les besoins de la présente analyse. Ce sont par exemple :

- ✓ la population totale par sexe en y distinguant la population des ménages ordinaires et celle des ménages collectifs ;
- ✓ la population totale selon milieu de résidence ;
- ✓ l'effectif de la population résidente totale par région selon le milieu de résidence et le sexe ;
- ✓ l'effectif de la population résidente totale par groupe d'âges quinquennaux selon le sexe et le milieu de résidence ;
- ✓ l'effectif de la population totale selon la religion ;
- ✓ l'effectif de la population totale selon la principale langue parlée ;
- ✓ l'effectif de la population totale selon la nationalité ;
- ✓ le rapport de masculinité (Rm) : c'est le rapport de la population masculine sur la population féminine multiplié par 100.

$$Rm = \frac{\text{Population masculine}}{\text{Population féminine}} * 100$$

- ✓ l'indice de Whipple (W) : cet indice mesure l'attraction ou la répulsion des âges se terminant

⁶Loi n°055-2004/AN du 21 décembre 2004 portant Code général des collectivités territoriales au Burkina Faso

par 0 ou 5 en compensant l'effet dû à la décroissance normale des effectifs dans les groupes d'âges successifs. On le calcule en rapportant à l'effectif des 23-62 ans l'effectif des personnes d'âge se terminant par 0 ou 5 entre ces limites, et en multipliant le résultat par 5. La formule est la suivante : Si tous les âges enregistrés se terminent par 0 ou 5, l'indice vaut 5. S'il n'y a aucune attraction ou répulsion pour ces âges, il vaut 1. S'il y a au contraire répulsion pour ces âges, il est inférieur à 1 et vaut 0 si aucun âge ne se termine par zéro ou par 5.

$$W = 5 * \frac{\sum_{i=5}^{12} P(5 i)}{\sum_{j=23}^{62} P(j)}$$

On affine l'analyse en calculant les indices pour chaque chiffre. Pour 0, la formule est :

$$W0 = 10 * \frac{P30 + P40 + P50 + P60}{\sum_{j=23}^{62} P(j)}$$

Pour 5, on a :

$$W5 = 10 * \frac{P25 + P35 + P45 + P55}{\sum_{j=23}^{62} P(j)}$$

- ✓ l'indice de Myers : Cet indice décèle les préférences ou les répulsions des âges terminés par chacun des chiffres de 0 à 9. La méthode de Myers se base sur le calcul d'un effectif théorique pour chacun des âges terminés par chacun de ces chiffres, qui correspondrait respectivement à 10 % de l'effectif total théorique s'il n'y avait pas de déclaration des âges préférentielle. La somme des écarts en valeur absolue des pourcentages de chacun des effectifs remaniés avec l'effectif théorique 10 constitue l'indice de Myers. En l'absence d'attraction et de répulsion, l'indice est presque nul. En cas d'attraction totale de tous les âges vers un même chiffre, l'indice atteint une valeur maximale de 180. Les chiffres dont le pourcentage est supérieur à 10 %, donc qui ont un écart par rapport à ce chiffre qui est positif sont attractifs. Par contre les chiffres qui présentent un écart négatif sont répulsifs.
- ✓ l'indice de Bâchi : Comme l'indice de Myers, cet indice détermine les répulsions et les attractions pour des chiffres de terminaison des âges exprimés en années révolues. Pour chaque chiffre de terminaison, on calcule un coefficient qui est le rapport d'un numérateur qui est la somme des 5 âges terminés par ce chiffre et compris entre 23 et 77. Pour les chiffres de terminaison de 3 à 7, la sommation porte sur les effectifs de 6 âges terminés par ces valeurs, mais l'effectif de la première année et la dernière année d'âge sont divisées par 2. Quant au dénominateur, sa valeur varie en fonction du chiffre de terminaison ; pour la valeur de 3, c'est la demi-somme des effectifs de 23 à 72 ans et de 24 à 73 ans. On opère ensuite une incrémentation de la même sommation pour les valeurs suivantes de 4 à 7. Pour 8 et 9 et 0, 1 et 2, on procède à une réaffectation des mêmes valeurs que celles obtenues sur les chiffres 3 à 7. Le coefficient de chaque chiffre de terminaison qui est le rapport tel que décrit précédemment est multiplié par 100. En l'absence d'attraction, ce coefficient est égal ou proche de 10. S'il est inférieur à 10, on a une répulsion et plus de 10 c'est plutôt une attraction. L'indice de Bâchi lui-même est obtenu en faisant la sommation des coefficients positifs parmi les dix relatifs aux chiffres terminaux. Cette valeur va de 0 (aucune attraction ou répulsion) et 90 (tous les âges se terminent par un même chiffre). On estime généralement que la valeur de l'indice de Bâchi équivaut à la moitié de celle de Myers (INED et al., 1973).

- ✓ l'indice combiné des Nations Unies (ICNU) : L'indice renseigne sur la régularité de la répartition de la population selon les groupes d'âges. Ce regroupement est destiné à réduire les effets des préférences pour certains âges, mais ne peut les éliminer totalement (INED et al., 1973). On calcule d'abord le rapport d'effectif d'un groupe d'âges donné sur l'effectif moyen de la population des deux groupes d'âges adjacents, ramené en pourcent et on fait la différence avec 100. La moyenne des valeurs absolues de ces différences donne la valeur de l'indice de rapport des groupes d'âges. Ensuite, on calcule le rapport de masculinité jusqu'à la classe 70-74 ans exprimé en pour cent, puis on effectue leurs différences avec 100 et on effectue la moyenne des valeurs absolues de cette seconde série ; cela donne l'indice du rapport de masculinité. L'ICNU a pour formule la suivante :

ICNU = *Indice du rapport des groupes d'âges masculin (A) + Indice du rapport des groupes d'âges féminins (B) + 3 fois Indice du rapport de masculinité (C).*

Cette valeur est considérée comme brute. La valeur nette est obtenue en lui retranchant le coefficient S qui varie de 0 à 49 et qui est fixé selon la taille de la population (P) sur laquelle le coefficient est calculé. Sa formule générale est :

$$S = \frac{3500}{\sqrt{P}} - 3$$

Lorsque la taille de la population est supérieure à 1 000 000, comme c'est le cas dans le recensement, le coefficient S est nul. Dans ce cas, l'ICNU brut peut donc être assimilé à la valeur nette. Cependant, pour certaines sous entités géographiques comme les régions où la taille de population est parfois inférieure à ce seuil, il est nécessaire de tenir compte du terme S pour le passage à l'indice net.

Pour l'interprétation de l'ICNU, on considère que lorsque sa valeur est comprise entre 0 et 20, les données sont de très bonne qualité. Entre 20 et 40, elles sont d'assez bonne qualité. Au-delà de 40, elles sont plutôt de qualité médiocre et peuvent nécessiter un ajustement de la structure.

- ✓ la densité de la population par unité administrative. On rapporte le total de la population à la superficie de l'entité géographique i considérée

$$D_i = \frac{\text{Population}_i}{\text{Superficie}_i}$$

La variation de densité entre entités sera illustrée par une indication sur le déséquilibre de répartition de la population sur le territoire national. A cet effet, on recourra à la courbe de Lorenz. Cette courbe indique quelle proportion X d'une population est installée sur quelle part Y de superficie du territoire. En effet, plus la courbe s'écarte de la diagonale, plus il y a une concentration. Par contre, plus la courbe se rapproche de la diagonale, plus il y a une répartition égalitaire. De façon pratique, si Y_k ($k=0, \dots, n$) représentent les pourcentages cumulatifs des n entités géographiques rangées par ordre croissant et X_k les populations correspondantes. La courbe de Lorenz est obtenue en reliant les points (X_k, Y_k) . A cette représentation graphique, on ajoutera l'indice ou coefficient de Gini G qui quantifiera l'importance du déséquilibre d'occupation de l'espace définie par la formule de Brown :

$$G = 1 - \sum_{k=0}^{n-1} (x_{k+1} - x_k)(y_{k+1} + y_k)$$

Où x_k et y_k représentent respectivement les parts cumulatives des X_k et Y_k . G varie entre 0 et 1. 0 est obtenue dans le cas d'une égalité parfaite (à une proportion du territoire correspond la même proportion de la population) et 1 (une seule région détient l'entièreté de la population et les autres régions n'ont rien). Si G est inférieur à de 0,3, le déséquilibre est acceptable, si G

se situe entre 0,3 et 0,5, le déséquilibre est moyen et au-delà de 0,5, le déséquilibre est considéré comme élevé.

- ✓ le taux d'urbanisation. Il est obtenu par le rapport de la population résidente totale urbaine sur la population résidente totale du pays :

$$T_{ur} = \frac{\text{Population urbaine}}{\text{Population totale}} * 100$$

- ✓ les effectifs et proportions de populations d'âges par sexe : 0-14 ans ; 15- 64 ans ; 65 ou plus et d'âges spécifiques (0-4 ans, femmes en âge de procréer ou de 15-49 ans, population en âge de voter ou de 18 ans ou plus, etc.) :

$$P_{x-x+a} = \frac{\text{Population d'âge } x - x + a}{\text{Population totale}}$$

- ✓ les effectifs et proportions des populations d'âges scolaires (préscolaire, primaire, secondaire et supérieur) par région et par province selon le sexe et le milieu de résidence. La formule ci-dessus est valable ici également.

- ✓ Taux d'accroissement annuel moyen de la population :

$$r = \sqrt[t]{\frac{P_2}{P_1}} - 1$$

P_1 : population de l'année 2006 ;

P_2 : La population en 2019 ;

t : représente l'intervalle de temps en années entre 2006 (RGPH 2006) et 2019 (RGPH 2019) ($t = 13$ ans).

- ✓ l'âge moyen (M) de la population résidente. C'est la moyenne d'âge de la population recensée au cours du RGPH 2019. Il est obtenu par la formule suivante :

$$M = \frac{\sum_{i=0}^n (x_i * n_i)}{N}$$

X_i : Âge i des individus ;

n_i : Effectif des individus d'âge i ;

N : Effectif total de la population ;

n : Âge maximal arrêté des individus.

- ✓ l'âge médian (Q_α) de la population résidente. L'âge médian est l'âge qui divise la population totale en deux sous-populations d'effectifs égaux. Il est obtenu par la formule suivante.

$$Q_\alpha = x_i + \frac{(x_{i+1} - x_i) * (\alpha - F_i)}{(F_{i+1} - F_i)}$$

Avec X_i : la borne inférieure de la classe médiane ;

X_{i+1} : la borne supérieure de la classe médiane ;

$X_i - X_{i+1}$: l'amplitude de la classe médiane ;

F_i : fréquence cumulée à la borne inférieure ;

F_{i+1} : fréquence cumulée à la borne supérieure ;

α : 50%

- ✓ la proportion des femmes en âges de procréer parmi les femmes

$$\% \text{ femmes en \u00e2ge de procr\u00e9er} = \frac{\text{Population des femmes de (15 - 49 ans)}}{\text{Population totale des femmes}} * 100$$

- ✓ le rapport de d\u00e9pendance d\u00e9mographique. Il s'obtient par le rapport de l'effectif de la population totale jeune (0-14 ans) et \u00e2g\u00e9e (65 ans ou +) sur l'effectif de la population totale (15-64 ans) du pays :

$$Rd = \frac{\text{Population jeune (0 - 14 ans)} + \text{population \u00e2g\u00e9e (65 ans+)}}{\text{Population totale (15 - 64 ans)}}$$

- ✓ le poids des enfants de moins de cinq ans (cible de la gratuit\u00e9 des soins). C'est le rapport de l'effectif de la population des individus de moins de 5 ans sur l'effectif de la population totale :

$$\text{Poids \% enfants} = \frac{\text{Population (0 - 5 ans)}}{\text{Population totale}} * 100$$

- ✓ le poids des enfants pour l'\u00e9valuation de la couverture vaccinale. C'est le rapport de l'effectif des enfants d'un an r\u00e9volu et qui ont moins de deux ans sur l'effectif de la population :

$$\text{Poids enfants (1 - 2)ans} = \frac{\text{Population enfants totale (1 - 2 ans)}}{\text{Population totale}} * 100$$

- ✓ le poids des enfants d'\u00e2ge pr\u00e9scolaire. C'est l'effectif des individus d'\u00e2ge pr\u00e9scolaire sur l'effectif de la population totale :

$$\text{Poids des enfants du pr\u00e9scolaires} = \frac{\text{Population (3 - 5 ans)}}{\text{Population totale}} * 100$$

- ✓ le poids des enfants d'\u00e2ge scolaire au primaire. C'est le rapport entre l'effectif des enfants de 6 \u00e0 16 ans sur l'effectif de la population totale :

$$\text{Poids des enfants du primaire (6 - 11 ans)} = \frac{\text{Population (6 - 11 ans)}}{\text{Population totale}} * 100$$

- ✓ le poids des personnes d'\u00e2ge du post-primaire : c'est le rapport de l'effectif de la population de 12 \u00e0 15 ans sur celui de la population totale :

$$\text{Poids des enfants du post - primaire} = \frac{\text{Population (12 - 15 ans)}}{\text{Population totale}} * 100$$

- ✓ le poids des personnes d'\u00e2ge du secondaire : C'est le rapport de l'effectif de la population de 16 \u00e0 18 ans sur celui de la population totale :

$$\text{Poids des enfants du secondaires} = \frac{\text{Population (16 - 18 ans)}}{\text{Population totale}} * 100$$

- ✓ le poids des personnes d'\u00e2ge de l'enseignement sup\u00e9rieur : C'est le rapport de l'effectif de la population de 19 \u00e0 29 ans sur l'effectif de la population totale :

$$\text{Poids sup\u00e9rieur} = \frac{\text{Population totale (19 - 29 ans)}}{\text{Population totale}} * 100$$

2.2- EVALUATION DE LA QUALITE DES DONNEES

Les données collectées peuvent être entachées de certaines erreurs dues aux mauvaises déclarations, aux omissions volontaires ou non, etc. De ce fait, il est de rigueur d'évaluer leur qualité en amont avant toute utilisation. Cette évaluation portera principalement sur le sexe et l'âge qui constituent les variables fondamentales en démographie car elles permettent d'identifier les différentes sous-populations spécifiques pouvant faire l'objet d'études et/ou visées par des politiques et programmes de développement (population active, enfants, femmes en âge de procréer, etc.). Ainsi, l'enregistrement des informations relatives au sexe et à l'âge nécessite un grand soin. Les situations démographiques et socio-économiques d'un pays sont déterminées en grande partie par la structure par âge et par sexe de sa population. Si l'enregistrement de la variable "sexe" ne pose pratiquement pas de problème fondamental, la collecte des informations sur l'âge par contre reste délicate, car dans les pays en développement comme le Burkina Faso où l'enregistrement des faits d'état civil n'est pas exhaustif, toute collecte des données sur l'âge est susceptible d'être entachée d'erreurs de déclarations.

L'évaluation de la qualité des données sur l'âge et le sexe se fera d'abord de manière graphique par l'analyse de l'allure de la pyramide des âges, des rapports de masculinité et de la courbe des proportions de la population par sexe et âge et ensuite à l'aide d'indices : indices de Whipple, de Myers, de Bâchi et indice combiné des Nations Unies (United Nations, 1984; Mouldrie et al., 2017). L'usage de ces indices permet d'affiner l'analyse concernant l'attraction ou la répulsion de certains âges constatée lors de l'évaluation graphique de la qualité des données.

Quant aux autres variables relatives à la structure de la population (langue parlée, religion et nationalité), on peut être confrontée à une influence du groupe et de l'entourage qui aura tendance à l'uniformisation de l'information sur l'ensemble des personnes présentes dans le ménage. Il s'agit d'un biais induit par l'environnement de la collecte de l'information. Pour la principale langue usitée, elle peut être sujette à une certaine indétermination, non seulement dans les cas où plusieurs langues ont cours mais également au sein des ménages où les deux parents sont d'origines ethniques différentes.

Des biais ont été constatés lors de la collecte sur l'appartenance administrative de certains ménages liée à la commune de rattachement. Du fait de la difficulté à pouvoir parfaitement délimiter leur espace de collecte, certains agents recenseurs ont quelques fois débordé leur zone de dénombrement et enjambrer les limites de la commune. Ces cas sont cependant restés relativement limités. Des corrections à posteriori des erreurs de structure lors de la collecte, ont été opérées en vue de réaffecter ces ménages chaque fois qu'elles ont été rapportées par les délégués provinciaux du recensement.

2.2.1- Evaluation interne

Les variables à utiliser pour cette section sont : acte de naissance, documents d'identification, date de naissance, âge, sexe et les identifiants géographiques (région, milieu de résidence, province, commune/arrondissement), langue parlée, religion et nationalité.

2.2.1.1- Proportion des non déclarés

Cette information donne une indication importante sur la qualité de collecte dans la mesure où l'importance des cas non déclarés traduit l'ampleur d'éventuels biais sur la population répondante et sur la possibilité d'utilisation avec assurance ou avec circonspection. La proportion de non-

déclarés donne le niveau de complétude des informations collectées sur les individus et les ménages. On entend par « non déclaré » le fait qu'une réponse à une question précise censée être recueillie soit non disponible ou laissée vide. Les vides considérés ici excluent ceux induits par les critères d'éligibilité ou de sauts conditionnels inhérents aux questions antérieures.

Il apparaît que la proportion des non-déclarés demeure faible (moins de 1%) pour la majorité des variables considérées dans ce chapitre. Ces proportions étant inférieures à 10%, seuil d'acceptation de la complétude des variables du recensement, on peut de façon générale considérer que le taux de réponses obtenues est acceptable. En revanche, le jour et le mois de naissance représentent plus de la moitié des non-déclarés, et l'année de naissance environ un tiers de non-déclarés. Ces fortes proportions de non-déclarations par opposition à la faible proportion pour l'âge exprimé en années révolues (0,07%) indiquent assez clairement une propension de la population à renseigner l'âge par l'année de naissance ou par nombre d'années révolues que par la date exacte de naissance (jour, mois, année). Les données sur l'âge, obtenues en combinant à la fois les informations issues de la date de naissance et des années révolues, ont un taux de non-déclarés de 0,6% (tableau 2.1), ce qui signifie que le taux de non-déclaration de l'âge est acceptable. Toutefois, la proportion de non-déclarés la possession d'une attestation de scolarité, d'un diplôme et/ou d'une carte d'identité scolaire est de 16,41% (> 10%), il y a donc lieu de considérer les résultats de cette dernière variable avec quelque réserve.

Tableau 2.1 : Population de base, effectif et proportion (en %) des non déclarés (ND) des variables clés

Variables	Population de base	Effectif de ND	Proportion de ND (%)
Sexe	18 167 788	52	0
Possession acte de naissance	18 167 788	2 272	0,01
Jour de naissance	18 167 788	10 697 180	58,88
Mois de naissance	18 167 788	10 586 345	58,27
Année de naissance	18 167 788	5 952 662	32,76
Age en années révolues	5 952 684	4 099	0,07
Religion	18 167 788	6 563	0,04
Nationalité	18 167 788	5 103	0,03
Autre nationalité	18 167 788	5 554	0,03
Pays Autre nationalité	30 219	63	0,21
Disponibilité de la carte d'identité nationale	8 775 854	1 883	0,02
Disponibilité d'un passeport valide	18 167 788	11 355	0,06
Disponibilité d'un Certificat de nationalité	18 167 788	10 998	0,06
Disponibilité d'un permis de conduire	8 775 854	3 590	0,04
Disponibilité d'un livret de famille	18 167 788	11 095	0,06
Disponibilité d'un carnet de naissance	18 167 788	4 917	0,03
Disponibilité d'une attestation de scolarité/Diplôme/carte d'identité scolaire	6 198 729	1 017 023	16,41

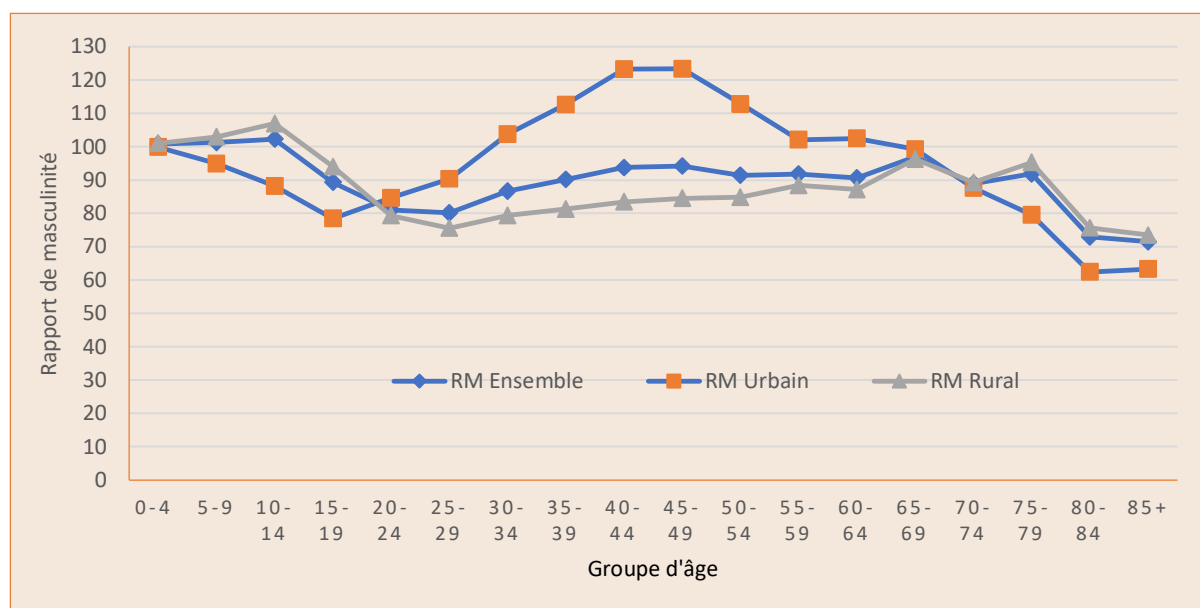
2.2.1.2- Rapport de masculinité

À la naissance, le rapport de masculinité oscille généralement autour de 105 garçons pour 100 filles. Cet indicateur montre l'éventuel excès ou déficit numérique du sexe masculin par rapport au sexe féminin. En l'absence de distorsions volontairement induites, l'évolution de cet indicateur

selon l'âge est généralement régulière avec des variations de faibles amplitudes. Le graphique 2.1 présente les données relatives au RGPH 2019.

L'effectif de la population masculine obtenu au recensement de 2019 est de 9 900 847 hommes et de 10 604 308 femmes, soit un rapport de masculinité global de 93 hommes pour 100 femmes. Toutefois, avant 15 ans, on observe un avantage numérique des hommes sur les femmes. Après 15 ans, la tendance s'inverse au profit des femmes. Le milieu rural présente globalement cette même tendance d'évolution. Toutefois, le milieu urbain connaît un excès d'hommes entre 30-70 ans. Cela pourrait s'expliquer par un exode rural masculin plus important. Après 70 ans, l'effectif féminin devient plus important quel que soit le milieu de résidence. Cette situation serait plutôt liée à une mortalité masculine plus importante.

Graphique 2.1 : Rapports de masculinité selon le milieu de résidence



2.2.1.3- Qualité de la déclaration de l'âge

L'appréciation de la qualité de la déclaration de l'âge est faite ici en se fondant sur la forme d'enregistrement de l'âge et la source de l'information. La forme d'enregistrement de l'âge rend compte de la qualité et surtout de la précision avec laquelle les populations déclarent leurs âges. Plus les informations détaillées sont disponibles (jour, mois, année), on suppose que l'âge qui en découle est plus fiable. Le recueil de l'âge directement en années révolues peut présumer qu'il a été verbal et donc moins crédible. En effet, il est fréquent que des répondants n'aient qu'une connaissance approximative de leur propre âge et/ou celui des membres de leur ménage. A cet effet, deux modes d'enregistrement de l'âge ont été prévus, à savoir le recueil de la date de naissance (jour, mois et année) ou, à défaut, directement de l'âge en années révolues. Si la date de naissance est connue, l'agent recenseur ne renseignait pas la question directe portant sur l'âge. En présence du mois et de l'année de naissance, l'application calculait automatiquement l'âge en années révolues.

Au cours du présent recensement, deux personnes sur cinq (40,6%) ont pu renseigner le jour, le mois et l'année de leur naissance. Une infime proportion (moins de 1%) a déclaré le mois et l'année de naissance et le quart (25,7%) l'année de naissance uniquement. Le nombre d'années d'âge a été obtenu sur le tiers de la population (32,3%). Cette structure de répartition de déclaration de l'âge ne diffère pas fondamentalement entre hommes et femmes (voir tableau 2.2).

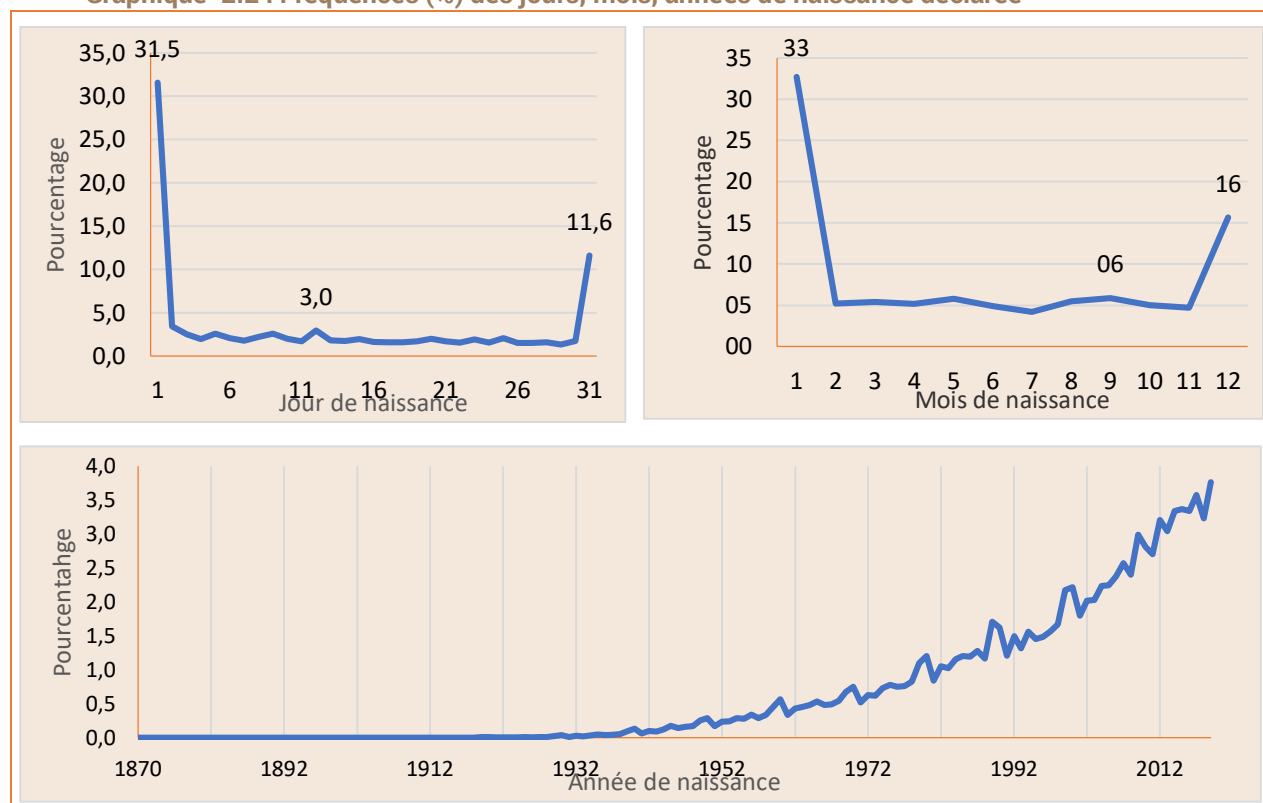
Tableau 2.2 Répartition (%) de la population résidente ayant déclaré l'âge par forme d'enregistrement selon le sexe

Forme d'enregistrement de l'âge	Sexe		Ensemble	
	Masculin	Féminin	Proportion	Effectif
Jour, mois et année de naissance	41,8	39,4	40,6	7 376 826
Mois et année de naissance	0,8	0,8	0,8	142 611
Année de naissance seule	25,8	25,7	25,7	4 678 917
Nombre d'années d'âge	31,0	33,5	32,3	5 864 366
Manquants	0,6	0,6	0,6	109 031
Burkina Faso	100,0	100,0	100,0	18 171 751

Les graphiques ci-dessous présentent les fréquences les modalités de la date de naissance recueillie auprès de l'ensemble de la population. Dans certains cas, il apparaît des pics assez atypiques. Parmi ceux qui ont fourni leur jour de naissance, environ un tiers (31,5%) affirme être né le premier jour du mois et plus d'un dixième (11,6%) le dernier jour du mois. La fréquence des autres jours du mois atteint à peine 3%. Pour le mois de naissance, on observe une configuration similaire à celle des jours de naissance, avec 32,7% pour janvier, 15,7% pour décembre et moins de 6% pour les autres mois. Quant à l'année de naissance, les années se terminant par zéro (0) font l'objet d'une attraction importante. L'effet est moins marqué pour les années de naissance se terminant par cinq (5).

De fait, si l'âge découlant de la date de naissance est meilleur que celui obtenu en nombre d'années, il reste néanmoins sujet à des erreurs comme l'indiquent ces résultats. Cela souligne l'importance de recourir aux documents d'identité, même auprès des personnes susceptibles de fournir l'information sous forme de date pour assurer l'exactitude de cette donnée cruciale dans l'analyse des phénomènes démographiques.

Graphique 2.2 : Fréquences (%) des jours, mois, années de naissance déclarée



Le recensement de 2019 a recueilli des informations portant sur la possession de document de naissance par les individus. Il s'agissait de voir si les personnes recensées possédaient un acte de naissance ou un jugement supplétif, si la déclaration de naissance a été faite et mais non suivie d'établissement de l'acte ou enfin s'il y a absence de déclaration de naissance. Dans le tableau présenté ci-après, la possession a été définie comme le fait pour l'individu d'avoir un acte de naissance ou un jugement supplétif. La non-possession regroupe les réponses de déclaration sans acte de naissance, la non-déclaration et les indécis (Ne sait pas). Sur cette base, nous déduisons les pourcentages ci-dessous.

Près de neuf personnes sur dix (85,3%) possède un acte de naissance ou un jugement supplétif. L'écart entre hommes et femmes n'est que de 2 points de pourcentage. Cette possession connaît un accroissement progressif de 0-4 ans à 46-49 ans. Au-delà de cet âge, la proportion amorce ensuite une décroissance continue. Le niveau le plus bas est constaté chez les plus âgés (environ 70%). Cependant la proportion constatée chez les enfants de 0-4 ans est susceptible d'augmenter vu que certains d'entre eux n'ont pas encore épuisé le délai de rigueur pour la déclaration (deux mois), selon le code des personnes et de la famille du Burkina Faso.

La proportion de possession est plus élevée chez les citadins que chez les ruraux ; alors que la quasi-totalité des personnes en sont pourvues en milieu urbain, cela n'est pas encore le cas en milieu rural (97,7% contre 80,8%). En milieu urbain, si la possession est similaire entre hommes et femmes, cela diffère en milieu rural où ce sont les hommes qui sont un peu plus privilégiés (82,2% contre 79,5%). Ainsi, les proportions obtenues font ressortir des biais de possession d'acte de naissances ou de jugement supplétif selon l'âge, le sexe et le milieu de résidence. Ce sont ainsi les jeunes, les hommes et les citadins qui disposent plus souvent de documents de naissance. Toutefois, les écarts restent relativement réduits entre ces différentes sous-populations.

Globalement, le niveau élevé de possession d'un document de naissance augure d'une bonne déclaration de l'âge par la population, à condition que les agents recenseurs insistent au moment de l'entretien sur la présentation effective de ces pièces pour renseigner l'information pour chaque membre du ménage.

Tableau 2.3 : Proportions (en %) de la population par âge ayant un acte de naissance ou un jugement supplétif selon le sexe et le milieu de résidence

Groupe d'âge	Urbain			Rural			Ensemble			Effectif Ensemble
	H	F	Ens.	H	F	Ens.	H	F	Ens.	
0-4	97,0	97,0	97,0	74,2	73,7	74,0	79,2	78,8	79,0	2 932 843
5-9	97,4	97,3	97,3	75,5	74,9	75,2	79,8	79,7	79,7	2 904 808
10-14	97,8	97,6	97,7	80,3	80,0	80,1	84,1	84,4	84,2	2 378 893
15-19	98,1	97,9	98,0	83,5	81,3	82,4	87,4	86,4	86,9	1 894 350
20-24	98,3	98,1	98,2	86,9	81,9	84,1	90,8	87,2	88,8	1 515 391
25-29	98,2	98,1	98,2	88,7	82,5	85,2	92,1	87,4	89,5	1 327 081
30-34	98,2	98,2	98,2	90,0	84,5	86,9	92,9	88,6	90,6	1 174 816
35-39	98,1	98,2	98,1	90,3	85,0	87,4	93,1	88,7	90,8	955 067
40-44	98,1	98,2	98,1	90,8	85,2	87,7	93,3	88,5	90,8	748 686
45-49	98,2	98,2	98,2	90,9	85,7	88,1	93,3	88,8	91,0	563 598
50-54	98,0	97,8	97,9	90,6	84,1	87,1	92,8	87,3	89,9	483 431
55-59	98,3	97,8	98,0	91,7	85,4	88,3	93,5	88,5	90,9	364 799
60-64	97,9	96,9	97,4	89,9	80,0	84,6	92,0	83,9	87,7	307 784
65-69	97,9	96,6	97,3	90,7	80,3	85,3	92,4	84,0	88,1	207 405
70-74	97,1	95,1	96,0	87,5	74,4	80,6	89,6	78,8	83,9	175 825

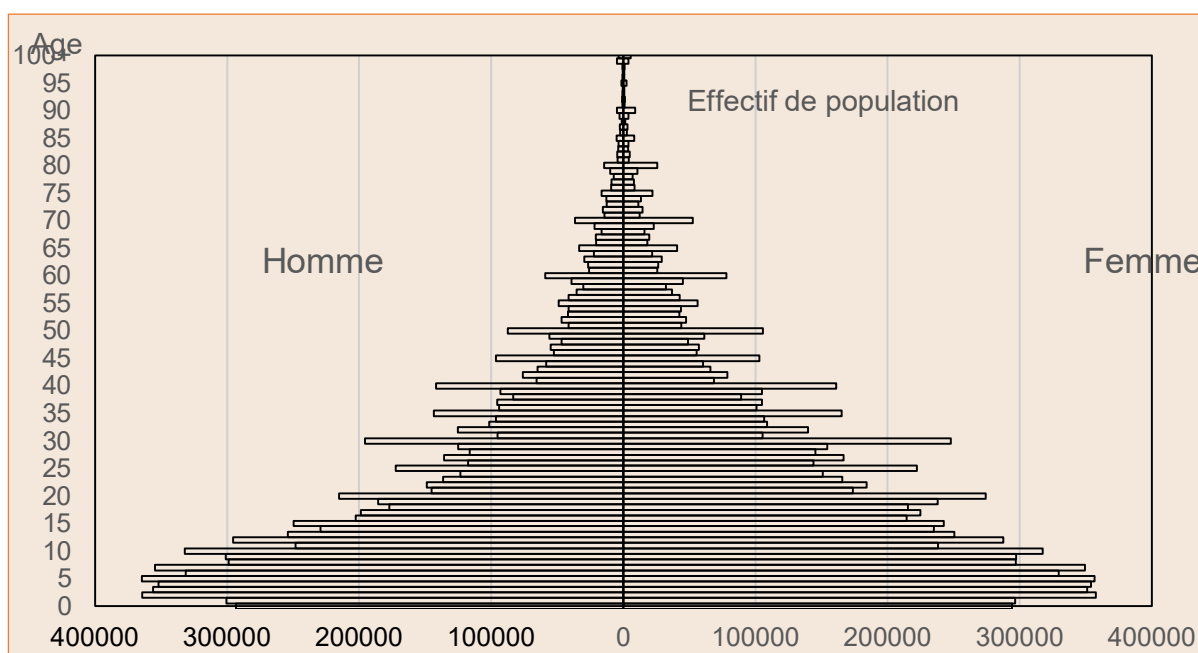
Groupe d'âge	Urbain			Rural			Ensemble			Effectif Ensemble
	H	F	Ens.	H	F	Ens.	H	F	Ens.	
75-79	97,1	94,6	95,7	87,0	73,9	80,2	88,9	78,4	83,4	96 725
80-84	96,2	92,9	94,1	82,1	67,7	73,9	84,6	72,9	77,8	65 795
85-89	95,7	91,7	93,2	81,1	68,4	73,9	83,5	73,0	77,4	30 262
90-94	93,7	88,4	90,0	73,8	62,5	66,9	76,4	67,1	70,6	18 367
95 et +	91,9	88,3	89,9	69,2	62,0	65,1	74,1	67,4	70,3	23 565
Burkina Faso	97,8	97,6	97,7	82,2	79,5	80,8	86,3	84,3	85,3	18 169 491

2.2.1.4- Pyramide par année d'âge

Les erreurs souvent enregistrées sur la déclaration de l'âge sont dues à la mauvaise formulation de la question par l'agent de collecte ou à des défauts de réponse des personnes recensées. Ainsi, le graphique 2.3 ci-après donne la répartition des individus selon l'âge et le sexe au moment du recensement.

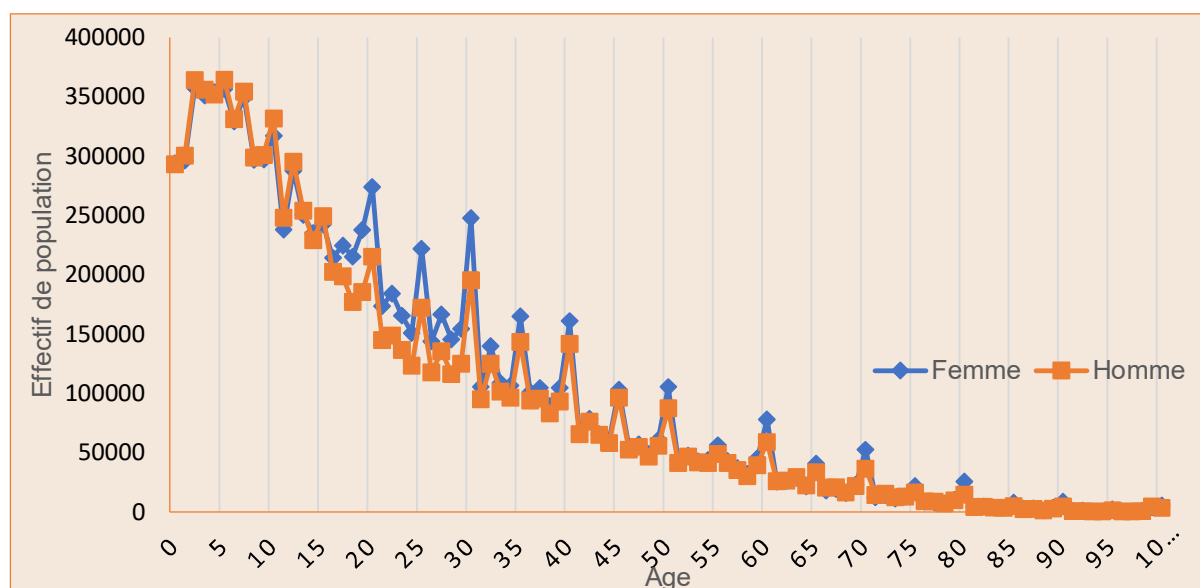
La pyramide des âges ci-après indique des attractions pour les âges ronds c'est-à-dire terminés par les chiffres 0 et 5. Toutefois, ce phénomène est moins marqué pour la tranche d'âges de moins de 20 ans du fait certainement de la disponibilité plus fréquente de documents d'identité pour ces derniers. Cela justifie certainement que l'application de certaines méthodes d'évaluation de la qualité des données se restreint aux âges supérieurs à 20 ans (Whipple, Bâchi). En outre, il apparaît un déficit chez les enfants de 0 et 1 ans révolus. Cette situation n'est pas spécifique au Burkina Faso ; il est assez courant dans le profil de la pyramide des âges des pays en développement. On l'attribue généralement à une réticence de certaines mères à déclarer des nouveau-nés auxquels il n'a pas encore été donné de nom au moment du recensement. Il y a aussi un phénomène de vieillissement des enfants vers des âges supérieurs qui n'est pas compensé par des âges sous-jacents inférieurs. Certains invoquent également la confusion faite par certains agents de terrain entre l'âge en années révolues et l'âge atteint dans l'année en cours (Roger et al., 1981). Ce dernier effet joue moins dans le cas du Burkina Faso, d'autant que la période de collecte a eu lieu en fin d'année.

Graphique 2.3 : Pyramide des âges (par année d'âges) du Burkina Faso



Le graphique 2.4 montre des effets d'attraction et de répulsion qui se traduisent par des pics au niveau de certains âges, dus à l'approximation de cette donnée pour une certaine frange de la population.

Graphique 2.4 : Répartition des effectifs de la population par année d'âges du Burkina Faso



2.2.1.5- Indices de qualité des déclarations d'âge

L'application de la méthode de Whipple donne une valeur de 1,5 pour l'ensemble de la population ; cette valeur traduit une attraction relative pour les âges ronds ou semi-ronds (respectivement terminés par 0 ou 5). Cette attraction est plus importante pour les âges ronds que semi-ronds, indépendamment du sexe des recensés. Cela est également le cas en milieu rural, mais la situation est plutôt inversée en milieu urbain où ce sont les âges semi-ronds qui présentent une attraction plus forte. Dans l'ensemble, le niveau réduit des attractions ressorties par les trois indices considérés (Whipple de 0 ou 5, Myers et Bâchi) indique une relative bonne qualité des données de l'âge. En outre, ils font ressortir une meilleure qualité des âges recueillis auprès des hommes que ceux obtenus pour les femmes. On l'attribue aux effets combinés du meilleur niveau d'instruction des hommes, à la garde des documents importants des membres du ménage par les hommes et enfin au fait que les hommes répondent plus fréquemment pour eux-mêmes que les femmes. Les hommes dirigent plus souvent le ménage et sont donc les répondants du recensement. Par ailleurs, les informations portant sur la population rurale sont moins bonnes que celles issues du milieu urbain. On invoque ici le recours plus faible à la déclaration des naissances et à un accès moindre aux services sociaux de base.

Tableau 2.4 : Indices de qualité des déclarations d'âge

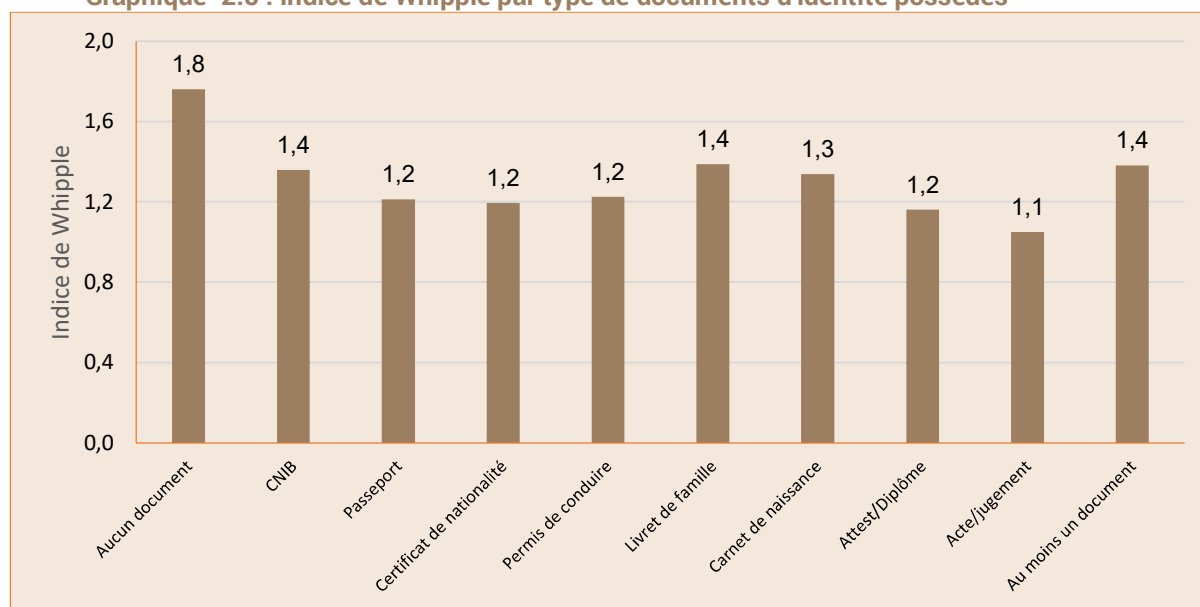
Type d'indice	Sexe		Milieu de résidence		Ensemble
	Masculin	Féminin	Urbain	Rural	
Whipple 0 et 5	1,4	1,5	1,3	1,5	1,5
Whipple 0	1,5	1,6	1,3	1,6	1,5
Whipple 5	1,4	1,4	1,4	1,4	1,4
Myers	14,0	18,0	11,9	17,9	16,1
Bâchi	8,8	11,0	7,4	11,1	11,1

Nous avons évalué la qualité de l'âge en fonction de la possession d'au moins un document d'identité et de chaque type de document détenu. Compte tenu de la différence des âges

d'autorisation pour leur établissement, seul l'indice de Whipple était applicable sur les tranches d'âges en commun pour leur possession.

L'indice de Whipple indique une attraction pour des âges terminés par un chiffre rond (0 et 5) plus élevé pour ceux qui ne possédaient aucun document au moment du recensement. La déclaration de l'âge de ceux-ci est la moins bonne. A contrario, le fait de posséder au moins un document d'identité améliore notablement la qualité de l'information sur l'âge par rapport à la non-possession (1,4 contre 1,8). La déclaration est meilleure avec la possession d'un acte de naissance ou d'un jugement supplétif. La valeur obtenue est pratiquement égale à 1 ; cela traduit une absence d'attraction et de répulsion pour les âges ronds et le signe d'une bonne déclaration d'âge pour les concernés. La question de possession du document de naissance précède celle portant sur l'âge dans l'ordre du questionnaire ; il pourrait ainsi être demandé par l'agent recenseur et servir à renseigner la date de naissance de l'individu, d'où l'amélioration constatée sur la qualité de l'âge avec sa possession. Pour la majorité des autres documents, même si leur délivrance est conditionnée par la possession du document de naissance, ils ne font l'objet que de déclaration, sans une vérification de leur détention effective.

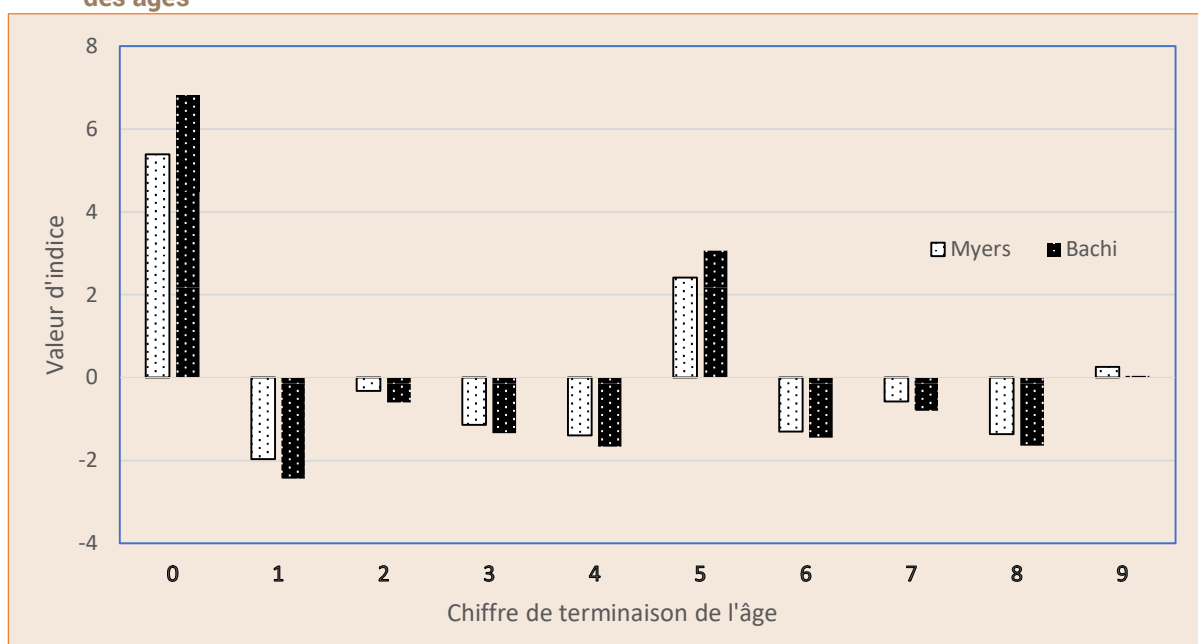
Graphique 2.5 : Indice de Whipple par type de documents d'identité possédés



2.2.1.6- Attractions et répulsions pour des âges spécifiques

Le graphique 2.6 sur les indices de Myers et de Bâchi donne un aperçu des attractions et des répulsions pour tous les chiffres de terminaison des âges. Les valeurs positives indiquent les attractions et les valeurs négatives les répulsions. Quand bien même l'importance du statut diffère selon l'indice considéré, les résultats issus de ce recensement aboutissent au fait que trois chiffres de terminaison des âges sont sujets à des attractions (0, 5, 9) ; les effets sont relativement moindres pour le dernier chiffre 9 que pour les deux précédents (0 et 5). L'attraction pour le chiffre 0 représente plus du double de celui de 5. La répercussion de cette forte attraction est surtout perceptible sur les âges terminés par 1 et dans une moindre mesure sur ceux terminés par 8 qui présentent des répulsions importantes. Quant aux autres chiffres de terminaison, ils subissent plutôt des répulsions. L'application des deux indices au cas du Burkina Faso aboutit à une similitude des statuts d'attraction et de répulsion des chiffres de terminaison des âges, conformément au constat fait par Gendreau et al.(1985).

Graphique 2.6 : Indices de Myers et de Bâchi d'attraction et répulsion des chiffres de terminaison des âges



En distinguant les chiffres selon le sexe, la différence s'opère uniquement pour le seul chiffre 9. Il fait partie des chiffres attractifs chez les femmes, mais il est plutôt répulsif chez les hommes. Le résultat sur l'ensemble de la population indiquant que le chiffre 9 est attractif, on peut donc estimer que l'effet d'attraction de ce chiffre chez les femmes l'emporte sur l'effet de répulsion chez les hommes.

Le recensement de 2006 a montré une attraction relative pour le chiffre 6 résultant d'une préférence pour les années de naissance se terminant par des chiffres ronds (INSD, 2008). Pour l'actuel recensement de 2019, la persistance de ce phénomène a été mise en exergue précédemment et il se superpose à l'attraction pour les âges se terminant par des chiffres ronds (terminés par 0). Ceci expliquerait le niveau élevé de la préférence pour le chiffre de terminaison 0 comparativement aux recensements antérieurs.

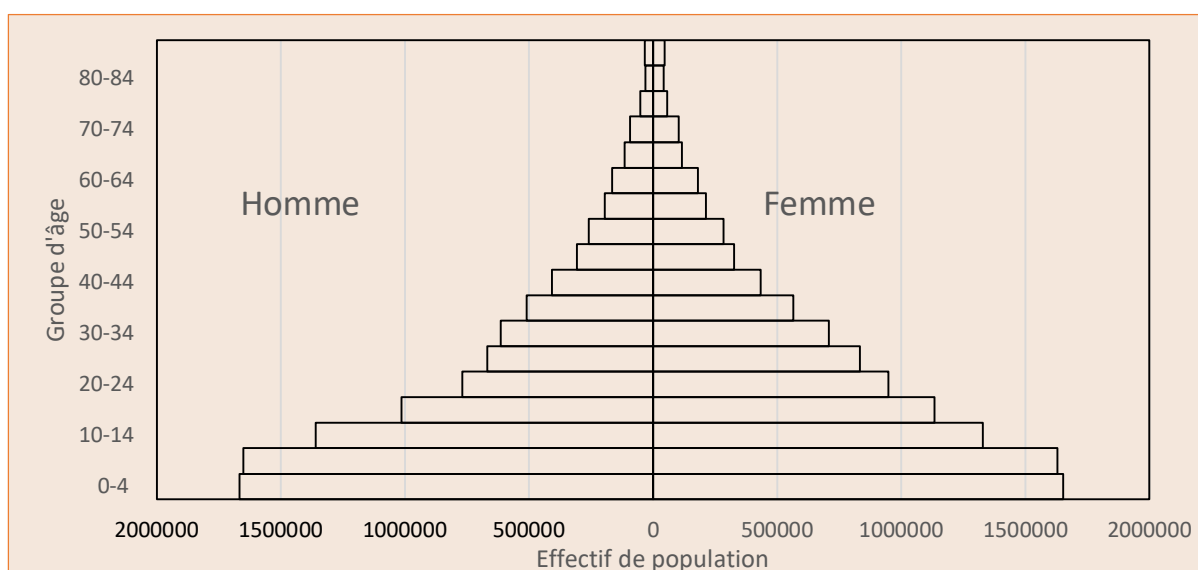
Tableau 2.5 : Chiffres d'attractions et de répulsions des indices Myers et Bachi

Sexe	Attraction	Répulsion
Homme	0, 5	1, 2, 3, 4, 6, 7, 8, 9
Femme	0, 5, 9	1, 2, 3, 4, 6, 7, 8
Ensemble	0, 5, 9	1, 2, 3, 4, 6, 7, 8

2.2.1.7- Pyramide par groupe d'âges quinquennaux

Les effets d'attraction et de répulsion observés à l'évaluation de l'âge en années révolues, sont amoindris par le regroupement par groupe d'âges quinquennaux. Leur représentation graphique ci-dessous (graphique 2.7) offre une allure plus régulière de la pyramide des âges. Ce regroupement a considérablement réduit les distorsions et a atténué les biais liés aux déclarations d'âge individuel. En effet, la pyramide par groupes d'âge quinquennaux est un lissage de la pyramide des années d'âge. L'ICNU présentée précédemment dans la section 2.1.2 permet d'apprécier l'effet de ce regroupement sur la régularité de la structure par âge obtenue.

Graphique 2.7 : Pyramide par groupe d'âges quinquennaux du Burkina Faso



2.2.1.8- Calcul de l'indice combiné des Nations-Unies

Le calcul de cet indice donne une valeur de 21,5 pour l'ensemble du pays. Ce niveau est qualifié d'assez bon selon les seuils de classification établie précédemment. Comparativement à la valeur de 26,6 obtenue au RGPH de 2006 (INSD, 2008), on peut donc considérer que les données collectées lors de ce dernier recensement se sont améliorées par rapport à celles de 2006.

Il subsiste cependant une forte disparité entre les régions et entre leur milieu de résidence. On passe ainsi de 20,1 pour la région du Sud-Ouest à 37,6 pour celle de l'Est. Il existe également des écarts notables au sein des milieux urbains et des milieux ruraux de régions. Les valeurs varient de 14,9 à 37,1 en milieu urbain et de 22,9 à 52,7 en milieu rural. La situation la plus problématique se rencontre paradoxalement dans la région centre, à la fois en milieu urbain et rural. Il enregistre le niveau le plus élevé de l'ICNU en milieu urbain et en milieu rural (37,1 et 52,7 respectivement). Cette situation pourrait se justifier en grande partie par les écarts de rapports de masculinité entre groupes d'âges consécutifs qui entre dans la construction de l'indicateur. On enregistre également en milieu rural un bond notable de 84,3 à 113,7 entre 25-29 ans et 30-34 ans ou encore une chute de 133,7 à 111,9 entre 45-49 ans et 50-54 ans, soit des écarts respectifs de 29,4 et 21,7. En milieu urbain pour les mêmes groupes d'âges, on obtient les écarts de 15,9 et 10. Ce phénomène de rebond peut en partie être imputé à une arrivée importante de population du milieu rural lié à la fois à un exode rural qui a cours depuis longtemps et qui se superpose à un déplacement conjoncturel de personnes affectées par l'insécurité. L'ICNU élevé spécifiquement dans le centre ne traduit donc pas une mauvaise qualité de l'âge dans cette région. Elle exprime davantage une déformation réelle de la structure induite par un attrait d'une population jeune en quête d'emplois, de meilleure scolarisation, d'une sécurité et d'une intégrité physiques.

Tableau 2.6 : Indice combiné des nations unies selon la région administrative et le milieu de résidence

Région	Milieu de résidence		Ensemble
	Urbain	Rural	
Boucle du Mouhoun	22,6	27,9	25,6
Cascades	26,7	28,8	27,2
Centre	37,1	52,7	37,4

Région	Milieu de résidence		Ensemble
	Urbain	Rural	
Centre-Est	23,7	33,3	29,2
Centre-nord	25,5	32,4	29,4
Centre-Ouest	34,1	31,1	26,4
Centre-Sud	14,9	28,9	26,5
Est	31,8	41,0	37,6
Hauts-Bassins	30,3	25,4	21,4
Nord	24,9	28,6	25,1
Plateau central	22,0	31,6	29,2
Sahel	23,6	31,8	28,4
Sud-Ouest	28,3	22,9	20,1
Burkina Faso	29,8	26,3	21,5

2.2.1.9- Comparaison avec les estimations des effectifs lors de la cartographie censitaire

La taille de population obtenue lors de la cartographie découle d'une démarche d'estimation. En effet, les effectifs sont établis à partir de l'extrapolation des moyennes de tailles de concessions tirées par pas de 1 sur 10 en milieu rural et de 1 sur 5 en milieu urbain des différentes localités. Le nombre de personnes présentes dans les concessions est obtenu de façon verbale et ne relève pas d'un listing individuel de la composition des ménages qui y cohabitent. A ce titre, la cartographie ne vise qu'à donner un aperçu sommaire du volume de la population dans un espace donné. Les informations ainsi générées sont utiles pour la préparation et la mise en œuvre des différentes étapes du recensement, allant de la conception des outils à leur implémentation sur le terrain. Il est évident que l'approche utilisée par la cartographie censitaire peut parfois être sujette à quelques sur- ou sous-estimations en fonction de la rigueur dans l'opérationnalisation, du contexte social qui prévaut, de la configuration de l'habitation et du savoir-faire des agents cartographes.

Pour ce dernier recensement, le tableau 2.7 compare les effectifs par région des populations obtenues à la cartographie préparatoire et les effectifs finaux issus de la collecte dans les ménages et ajustés ensuite. Cette comparaison vise surtout à apprécier l'exactitude des informations issues de la cartographiques par rapport à ceux du recensement qui constituent et aider ainsi à affiner la démarche cartographique. L'estimation du volume de population du Burkina Faso obtenue à partir de la cartographie censitaire est nettement supérieure à l'effectif fourni par la collecte de données. Cette surestimation est de l'ordre d'un cinquième du total (18,9%). Dans l'ensemble, l'augmentation d'effectifs est systématique dans toutes les régions. Elle va de 3,9% dans la région du Centre à environ 45,9% dans le Sud-Ouest. On peut supposer que le faible écart dans la région Centre est lié à un effectif généralement réduit, de personnes par concession, qui permet une comptabilisation plus aisée, à une meilleure disposition des recensés au partage de l'information dans les collectes de données et d'un meilleur niveau d'instruction qui contribue à la justesse de l'information recueillie. En revanche, dans le Sud-Ouest, la multiplicité de petits villages constitués en grande partie de ménages de grande taille a pour effet de favoriser la surestimation qui y est constatée. En outre, le pas de sondage de 1/5 appliqué au milieu urbain aboutit à des résultats plus proches de la réalité que ceux obtenus avec la fraction de sondage 1/10. Aussi, serait-il plus efficient de procéder au recueil de l'information cartographique sur chacune des concessions pour améliorer conséquemment l'exactitude des estimations. L'abandon de la technique par pas annulerait la marge d'erreur de sondage et éviterait la tentation constatée chez les agents à biaiser l'échantillon en faveur des concessions de petite taille.

Tableau 2.7 : Effectifs de population issus de la cartographie censitaire et du RGPH 2019

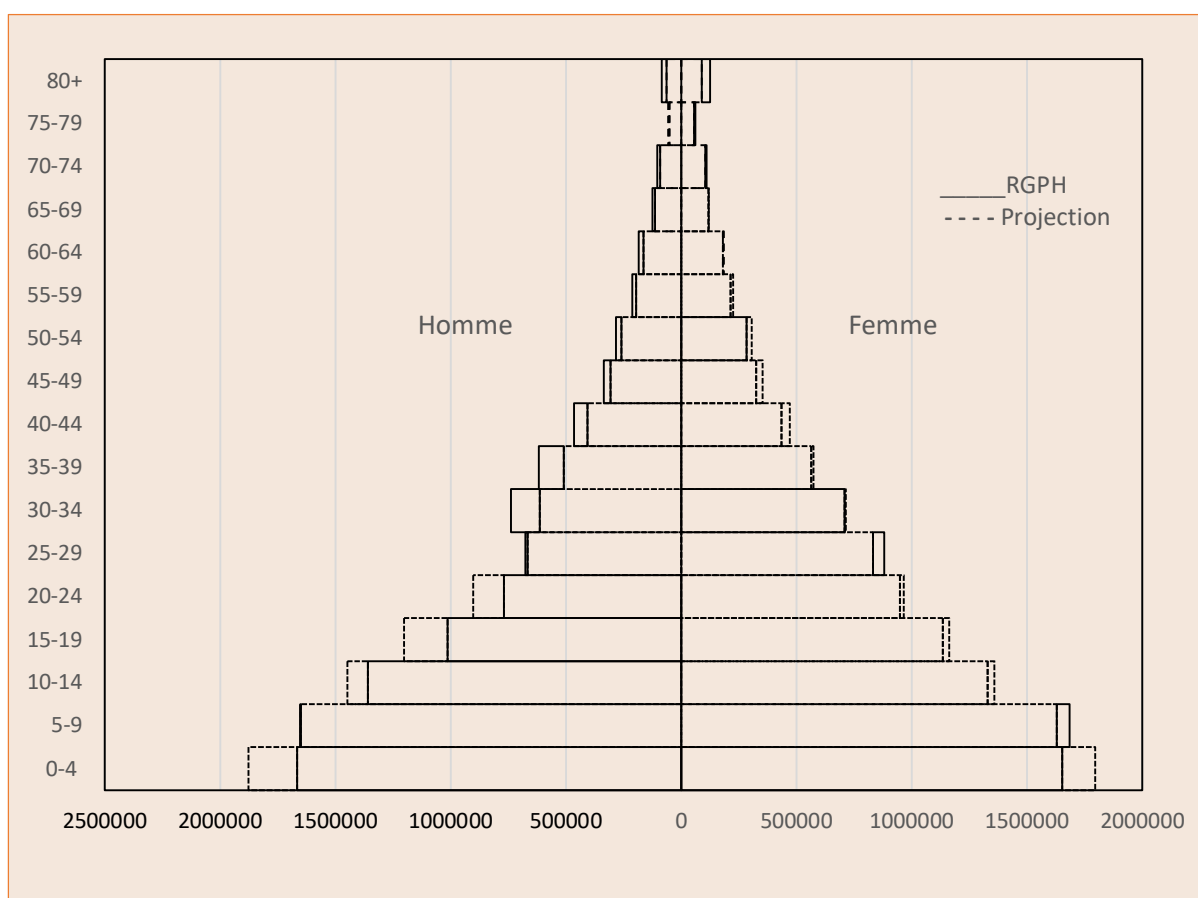
Région	Effectifs estimés à partir de la cartographie censitaire	Effectifs à partir du dénombrement de la population (RGPH 2019)	Accroissement relatif de la cartographie par rapport au dénombrement RGPH 2019 (%)
Boucle du Mouhoun	2 339 797	1 901 269	23,1
Cascades	845 153	812 978	4,0
Centre	3 148 487	3 029 872	3,9
Centre Est	2 025 466	1 580 508	28,2
Centre Nord	1 986 818	1 874 669	6,0
Centre Ouest	2 185 394	1 660 135	31,6
Centre Sud	986 218	788 731	25,0
Est	2 314 452	1 942 805	19,1
Hauts-Bassins	2 594 319	2 239 840	15,8
Nord	2 104 235	1 722 115	22,2
Plateau central	1 196 728	978 614	22,3
Sahel	1 367 318	1 098 177	24,5
Sud-Ouest	1 277 172	875 442	45,9
Burkina Faso	24 371 557	20 505 155	18,9

2.2.2- Evaluation externe de la qualité des données

2.2.2.1- Evaluation externe des données brutes

L'évaluation externe procède à une comparaison entre les projections de populations et les données corrigées du RGPH. La projection réalisée par l'INSD pour l'année 2019 avait abouti à un effectif de 20 870 060 habitants, soit une surestimation relative de 1,8% par rapport aux données corrigées. La superposition des structures par âges des deux sources de données révèle deux ensembles de groupes d'âges. Entre 0 et 24 ans révolus, les effectifs projetés sont supérieurs à ceux fournis par le recensement. A l'inverse, après 25 ans, ce sont les effectifs du recensement qui sont généralement les plus élevés. En somme, la projection confère une base de pyramide plus élargie et le recensement offre plutôt un sommet plus étendu. Cette configuration différenciée entre les deux sources peut être attribuée à une hypothèse de fécondité projetée encore forte qui imprime l'élargissement de la base. Il n'est également pas à exclure la possibilité d'une correction des omissions sur la structure pour compenser le déficit des enfants de moins d'un an qui ressort assez clairement sur la pyramide par année d'âge présentée plus haut.

Graphique 2.8 : Pyramides par groupe d'âges quinquennaux de projection de 2019 et du RGPH 2019



2.2.2.2- Limites en termes de l'interprétation des résultats et de comparabilité

Une difficulté de comparabilité des résultats est surtout liée à la non-inclusion des individus des ménages collectifs dans les résultats présentés du RGPH 2006. La désagrégation de l'effectif des populations des ménages collectifs entre les sous-entités géographiques pour cette collecte n'est pas disponible ; ce qui ne permet donc pas d'établir une équivalence parfaite avec des données du RGPH 2019 pour ces localités. L'exclusion des effectifs des ménages collectifs dans le recensement de 2019 ne suffirait pas à obtenir des données de même nature de part et d'autre. Cela entraînerait plutôt un biais lié au rebond considérable des camps de réfugiés et déplacés qui auraient été dans leurs localités en l'absence d'insécurité. L'option actuelle est donc de considérer d'un côté les populations de 2019 intégrant les déplacés et réfugiés et de l'autre les données de 2006, regroupant uniquement les ménages ordinaires. La répercussion restera relativement limitée au vu de l'effectif assez restreint des populations des ménages collectifs au RGPH de 2006 (55 531 personnes).

2.3- VOLUME DE LA POPULATION

Cette section présente les populations selon le type de ménage, le statut de résidence, le sexe selon les identifiants géographiques (région, milieu de résidence, province, commune/arrondissement). Bien que les données collectées aient distingué les ménages ordinaires et collectifs, nous soulignons que les données présentées sur les populations résidentes regroupent des ménages ordinaires et collectifs.

2.3.1- Population des ménages ordinaires et collectifs

En intégrant les estimations effectuées sur les 37 communes qui n'ont pas pu être entièrement couvertes par la présente collecte ou couvertes partiellement, la population dénombrée a été évaluée à 20 628 164 individus (comprenant les résidents et les visiteurs). La population résidente ou population de droit était de 20 505 155 habitants dont 19 826 810 résidents présents (soit 96,1%) et 678 345 résidents absents (soit 3,3%).

La population présente dans les ménages au moment du passage de l'agent recenseur (population de fait) constitue 96,7% de la population recensée. Les résidents absents représentent une faible proportion de la population recensée (3,3%). Au sein de la population de droit, on dénombre 51,7% de femmes contre 48,3% d'hommes.

Tableau 2.8 : Répartition de la population des ménages ordinaires par statut de résidence selon le sexe au RGPH de 2019

Statut de résidence	Sexe				Ensemble	
	Masculin	%	Féminin	%	Effectif	%
Résident présent (RP)	9 547 994	48,2	10 278 816	51,8	19 826 810	96,1
Résident absent (RA)	352 853	52,0	325 492	48,0	678 345	3,3
Visiteur (VI)	64 770	52,7	58 239	47,3	123 009	0,6
Population de fait (RP+VI)	9 612 764	48,2	10 337 055	51,8	19 949 819	96,7
Population de droit (RP+RA)	9 900 847	48,3	10 604 308	51,7	20 505 155	99,4
Population recensée (RP+RA+VI)	9 965 617	48,0	10 662 547	52,0	20 628 164	100

2.3.2- Population des ménages collectifs

La population des ménages collectifs est composée en grande majorité des personnes regroupées dans les écoles et foyers coraniques et des camps de déplacés. Ces deux entités renferment à elles seules plus de la moitié des populations concernées (52,3%). Globalement, elles comptent plus d'hommes que de femmes (plus des deux tiers). La prédominance du sexe masculin dans les ménages collectifs est surtout prégnante dans les écoles et foyers coraniques, dans les casernes et dans les établissements pénitenciers et les centres de réinsertion (comptant plus de 90% d'hommes). Seuls quelques types de ménages collectifs (couvent/monastère et camps de déplacés) renferment plus de femmes, mais avec un écart relativement tenu (environ 52%). La composition par sexe des différents types de ménages collectifs est pratiquement similaire pour les deux milieux de résidence à l'exception des couvents/monastère, des centres pour personnes handicapées, des hôpitaux et des établissements pénitenciers. Pour les trois premiers types, il apparaît une inversion de tendances entre milieux de résidence, alors que pour le dernier la prédominance masculine est fortement réduite lorsque l'on passe de l'urbain au rural (95,9% contre 54,2%).

Rappelons qu'au recensement de 2006, l'effectif de population des ménages collectifs était de 55 341 (INSD, 2009). L'effectif obtenu pour ce dernier recensement est de 88 772 individus, l'accroissement relatif est de 60,4% entre les deux dates. Le bouleversement du contexte sécuritaire qui a entraîné la multiplication des camps de déplacés internes et de réfugiés maliens pourrait certainement être à l'origine de cette augmentation notable.

Tableau 2.9 : Répartition de la population des ménages collectifs par type de ménage selon le sexe et le milieu de résidence

Type de ménage collectif	Urbain			Rural			Ensemble		
	Mas. (%)	Fém. (%)	Effectif	Mas. (%)	Fém. (%)	Effectif	Mas. (%)	Fém. (%)	Effectif
Caserne	94,7	5,3	1 962	83,2	16,8	583	92,1	7,9	2 545
Couvent / Monastère	42,9	57,1	2 094	52,8	47,2	1 991	47,7	52,3	4 085
Hôtel	51,6	48,4	128	52	48	75	51,7	48,3	203
Etablissement pénitencier/centre de réinsertion	95,9	4,1	5 263	54,2	45,8	565	91,8	8,2	5 828
Internat	56,3	43,7	8 165	53,8	46,2	6 894	55,2	44,8	15 059
Centre de personnes handicapées	53,2	46,8	340	45,2	54,8	250	49,8	50,2	590
Hôpital	77,2	22,8	114	46,2	53,8	93	63,3	36,7	207
Orphelinat	52,3	47,7	1 639	54,5	45,5	499	52,9	47,1	2 138
Ecole/Foyer coranique	94	6	9 368	92,7	7,3	15 535	93,2	6,8	24 903
Camp de réfugiés	55,2	44,8	317	51,4	48,6	745	52,5	47,5	1 062
Camp de déplacés	45,9	54,1	4 772	47,6	52,4	16 743	47,2	52,8	21 515
Population flottante	89,8	10,2	576	67,8	32,2	544	79,1	20,9	1 120
Autres	49,8	50,2	4 923	52,2	47,8	4 594	50,9	49,1	9 517
Burkina Faso	69,9	30,1	39 661	64,2	35,8	49 111	66,8	33,2	88 772

2.3.3- Evolution du taux d'accroissement intercensitaire de la population

Les données de la population présentées dans le tableau 2.10 sont celles obtenues grâce aux ajustements issus de l'enquête post-censitaire et des estimations complémentaires réalisées pour les zones à défi sécuritaire. La population du Burkina Faso qui correspond à la population de droit est de 20 505 155 habitants. Cet effectif regroupe les populations de ménages ordinaires et collectifs. En 2006, la population de droit (issue des ménages ordinaires uniquement) était de 14 017 262. Il en découle un taux d'accroissement annuel moyen de 2,97%. Si l'on intègre la population des ménages collectifs (55 341 personnes) dans la population de 2006 pour avoir des populations de même nature aux deux dates (soit 14 072 603), le taux d'accroissement révisé sera alors de 2,94%. Ainsi, le taux d'accroissement annuel moyen est en baisse par rapport à celui de la période décennale allant de 1996-2006 qui était alors de 3,12%. Ces résultats obtenus confortent

la tendance de baisse du taux d'accroissement moyen annuel au fil du temps au niveau national. Entre sexes, le taux d'accroissement est équivalent pour les hommes et les femmes. Toutefois, on note un écart important entre milieu de résidence (4,09% pour l'urbain contre 2,61% pour le rural). L'accroissement le plus élevé est enregistré par les femmes du milieu urbain (4,28%) et le plus faible chez les femmes du milieu rural (2,56%). La plus forte baisse d'accroissement entre 1996-2006 et 2006-2019 a été enregistrée par les femmes (3 points de pourcentage).

Tableau 2.10 : Évolution de la population résidente de 2006 à 2019 et le taux d'accroissement annuel moyen par sexe et par milieu de résidence

Milieu de résidence	Effectif de la population en 2006	Effectif de la population en 2019	Taux d'accroissement annuel moyen 2006-2019	Taux d'accroissement annuel moyen 1996-2006
Burkina Faso	14 072 603	20 505 155	2,94	3,12
Masculin	6 768 739	9 900 847	2,97	3,14
Féminin	7 248 523	10 604 308	2,97	3,10
Urbain	3 181 967	5 360 112	4,09	7,11
Masculin	1 588 895	2 613 979	3,90	6,95
Féminin	1 593 072	2 746 133	4,28	7,28
Rural	10 835 295	15 145 043	2,61	2,21
Masculin	5 179 844	7 286 868	2,66	2,22
Féminin	5 655 451	7 858 175	2,56	2,19

2.4- REPARTITION SPATIALE DE LA POPULATION

Le Recensement Général de la Population et de l'Habitation (RGPH) de 2019 a enregistré une population totale de 20 505 155 habitants, dont 99,6% a été recensée dans les ménages ordinaires, 0,002% dans les ménages collectifs y compris les sans-abris et 0,4 % dans les représentations diplomatiques du Burkina Faso à l'extérieur. La répartition de la population du pays entre les différentes unités administratives ou géographiques est affectée aussi bien par des facteurs physiques, sociaux, politiques qu'historiques passés et présents.

2.4.1- Population selon le milieu de résidence

Le Burkina Faso a une population majoritairement rurale. Environ 74% de la population (soit environ 3 individus sur 4) vit en milieu rural. La population urbaine dont plus de la moitié est composée de femmes (51,2%) représente 26,1% de la population du pays. Cette population urbaine s'élève à 5 360 112 individus.

Les villes de Ouagadougou et de Bobo-Dioulasso sont les deux plus grands centres urbains du Burkina Faso. Ces deux villes représentent à elles seules 16,2% de la population totale du pays dont 11,8% pour Ouagadougou et 4,4% pour Bobo-Dioulasso. Aussi, ces deux villes représentent 61,94% de la population urbaine dont 45,06% pour Ouagadougou et 16,88% pour Bobo-Dioulasso.

Tableau 2.11 : Répartition de la population résidente par milieu de résidence selon le sexe

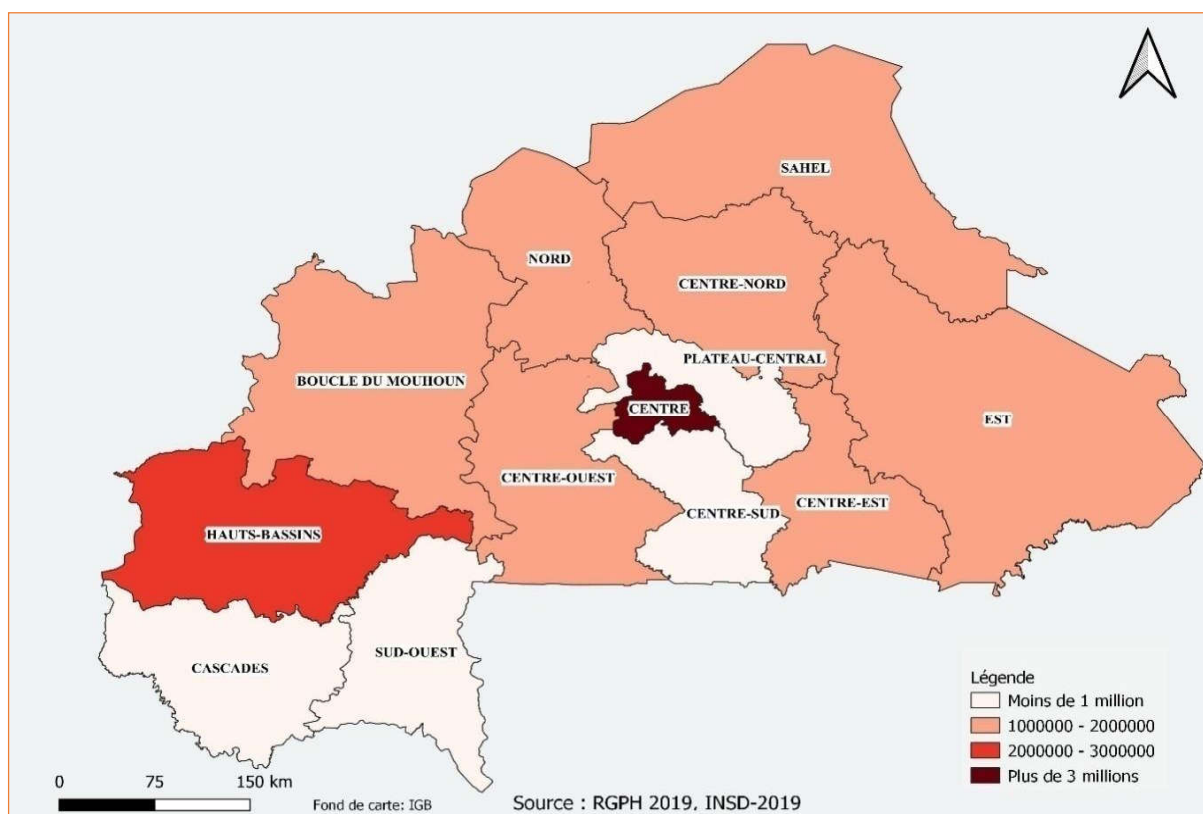
Milieu de résidence	Masculin		Féminin		Ensemble		Poids démographique (%)	Poids démographique dans la population urbaine (%)
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%		
Burkina Faso	9 900 847	48,3	10 604 308	51,7	20 505 155	100,0	100,0	
Urbain	2 613 979	48,8	2 746 133	51,2	5 360 112	100,0	26,1	100,0
Rural	7 286 868	48,1	7 858 175	51,9	15 145 043	100,0	73,9	
Ouagadougou	1 183 557	49,0	1 231 709	51,0	2 415 266	100,0	11,8	45,0
Bobo-Dioulasso	440 380	48,6	464 540	51,3	904 920	100,0	4,4	16,8
Autres villes	990 042	48,5	1 049 884	51,4	2 039 926	100,0	9,9	38,0

2.4.2- Population des régions administratives

2.4.2.1- Répartition de la population par région de résidence en 2019

La carte de répartition de la population entre les régions (carte 2.9) met en évidence d'importantes disparités entre les régions du pays en termes de poids démographique. Les régions du Plateau-Central, du Sud-Ouest, des Cascades et du Centre-Sud abritent chacune moins de 5% de la population du pays. Aussi, les régions de l'Est, de la Boucle du Mouhoun, du centre-Nord, du Nord, du Centre-Ouest, du Centre-Est et du Sahel ont chacune un effectif de population totale inférieur à deux millions d'habitants et un poids démographique compris entre 5% et 10%. Par ailleurs, la région du Centre abritant la capitale politique Ouagadougou est la plus peuplée avec 14,8% de l'ensemble de la population du pays. Elle est suivie par la région des Hauts-Bassins avec 10,9% de la population totale. Par contre, la région du Centre-Sud est la moins peuplée avec 3,9% de l'ensemble de la population (Annexe 2.4.1).

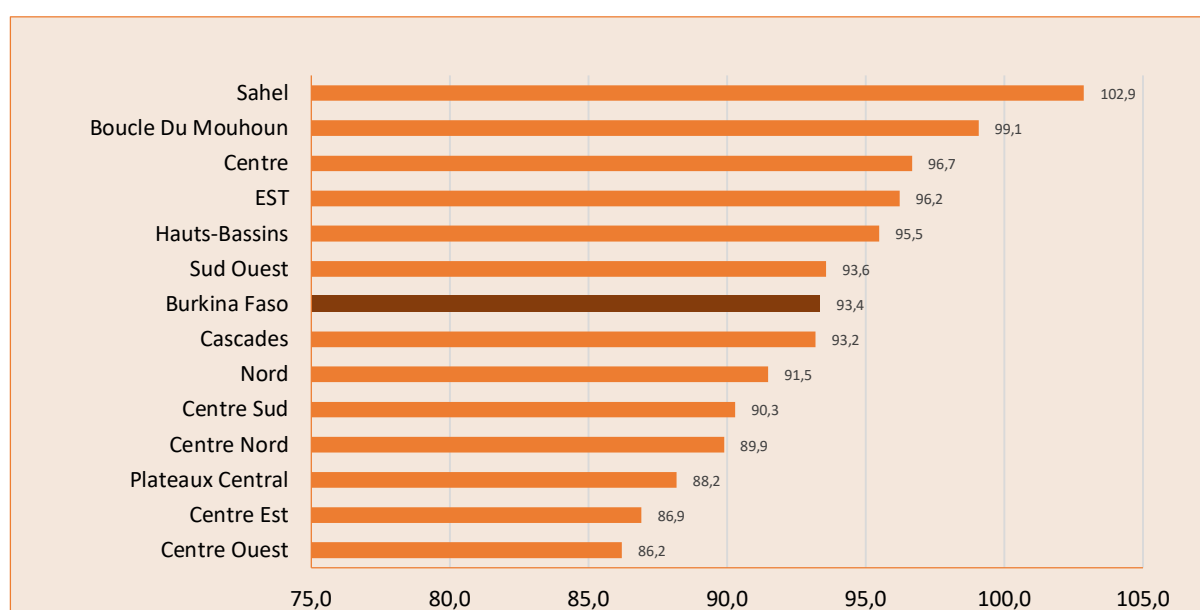
Carte 2.1 : Répartition de la population par région au Burkina Faso



2.4.2.2- Population des régions selon le sexe

Le rapport de masculinité par région (cf. graphique 2.9) montre un nombre inférieur d'hommes par rapport aux femmes dans toutes les régions, sauf dans le Sahel où on observe plus d'hommes que de femmes, soit environ 103 hommes pour 100 femmes. Le déficit d'hommes est plus prononcé dans la région du Centre-Ouest avec 86 hommes pour 100 femmes.

Graphique 2.9 : Rapport de masculinité selon la région au Burkina Faso



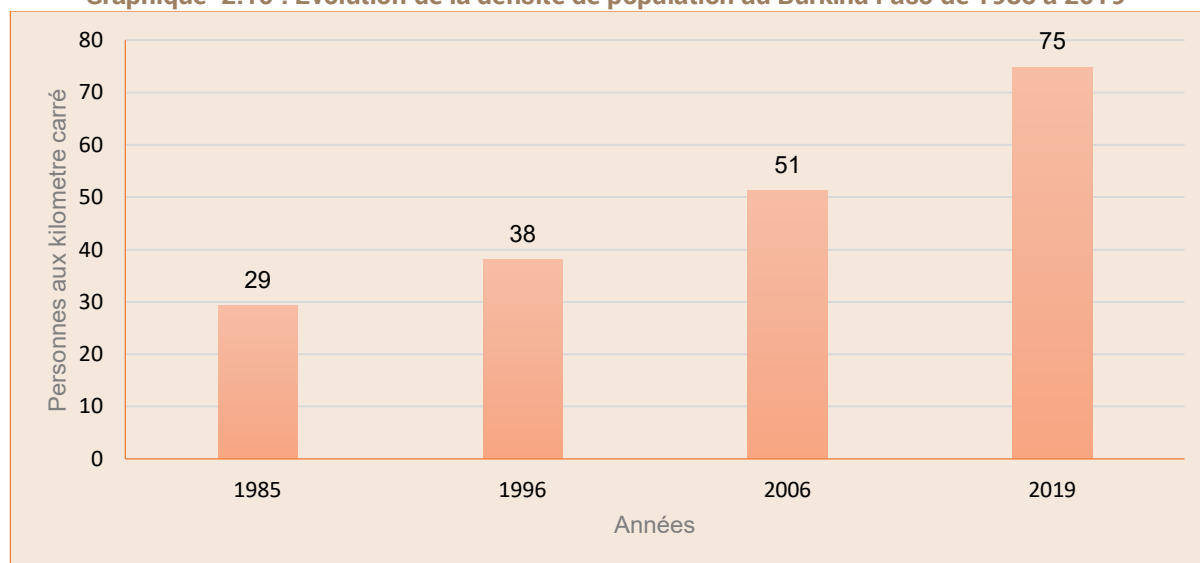
2.4.3- Analyse des densités

2.4.3.1- Densité de population

La densité de population est utilisée pour illustrer la relation entre la population et les ressources naturelles. Dans ce cas, elle est calculée comme le nombre de personnes par kilomètre carré de surface terrestre.

D'après le graphique 2.10, la densité de population du pays est passée de 29 habitants au kilomètre carré en 1985 à 75 habitants au kilomètre carré en 2019.

Graphique 2.10 : Evolution de la densité de population au Burkina Faso de 1985 à 2019



2.4.3.2- Densité de la population des régions

Le tableau 2.12 montre que 17,44% de la superficie des terres se trouve dans la région de l'Est tandis que la région du Centre n'en possède que 1,09 %. Les régions de la Boucle du Mouhoun et du Sahel se démarquent des autres régions avec respectivement 12,62% et 12,94% de la superficie totale des terres.

Il y a eu une importante variation de la densité de population entre les régions pour chaque recensement général de la population et de l'habitation. Les régions du Centre, des Cascades, de l'Est et des Hauts-Bassins enregistrent les densités les plus élevées sur la période 1985-2019 tandis que celles du Centre-Sud et du Sud-Ouest présentent les densités les plus faibles sur la même période. On note également que les régions des Cascades, de l'Est et du Sahel présentent des densités en termes absolus les plus faibles sur la période.

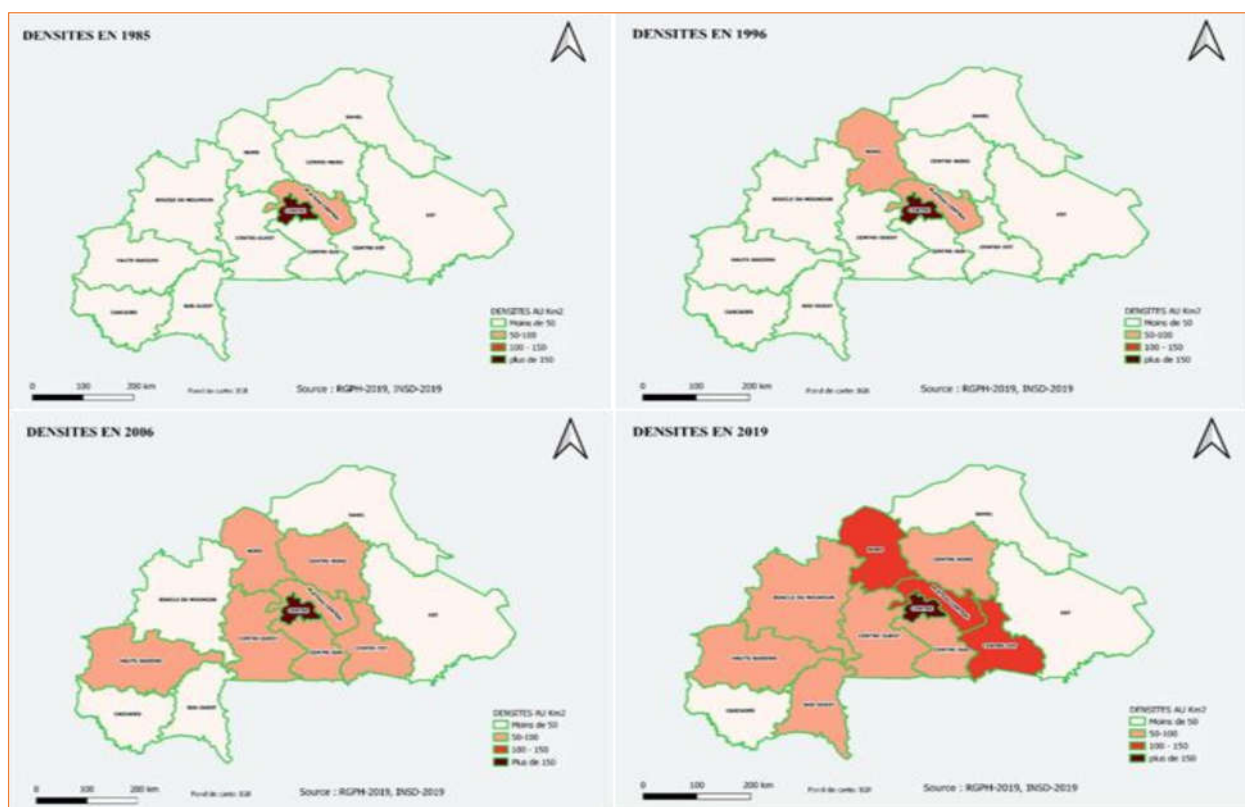
Par ailleurs, la région du Centre enregistre les densités les plus élevées respectivement de 223 habitants au kilomètre carré en 1985, 332 habitants au kilomètre carré en 1996, 602 habitants au kilomètre carré en 2006 et 1014 habitants au kilomètre carré en 2019. Dans la région du Sahel par contre présente l'une des densités les plus faibles sur la période 1985-2019, respectivement de 15 habitants au kilomètre carré en 1985, 19 habitants au kilomètre carré en 1996, 27 habitants au kilomètre carré en 2006 et 31 habitants au kilomètre carré en 2019.

Tableau 2.12 : Évolution des densités de population des ménages ordinaires des régions de 1985 à 2019

Région de résidence	1985		1996		2006		2019		Part de la superficie des terres (%)
	Effectif	Densité	Effectif	Densité	Effectif	Densité	Effectif	Densité	
Boucle du Mouhoun	911 736	26	1 174 456	36	1 442 749	42	1 901 269	55	12,6
Cascades	249 967	13	334 303	18	531 808	29	812 466	44	6,7
Centre	633 965	223	941 894	332	1 727 390	602	3 030 384	1014	1,1
Centre-Est	661 182	45	853 099	45	1 132 016	77	1 580 508	109	5,3
Centre-Nord	729 188	36	928 321	44	1 202 025	61	1 874 669	95	7,2
Centre-Ouest	787 644	36	943 538	41	1 186 566	55	1 660 135	76	7,9
Centre-Sud	444 011	39	530 696	46	641 443	56	788 731	68	4,2
Est	621 786	13	853 706	18	1 212 284	26	1 942 805	41	17,5
Hauts-Bassins	751 589	29	1 031 377	40	1 469 604	58	2 239 840	88	9,3
Nord	760 408	46	955 420	57	1 185 796	72	1 722 115	104	6,1
Plateau-Central	446 994	52	572 154	66	696 372	81	978 614	114	3,1
Sahel	521 911	15	708 332	19	968 442	27	1 098 177	31	12,9
Sud-Ouest	444 323	27	485 313	28	620 767	38	875 442	53	6,1
Burkina Faso	7 964 705	29	10 312 609	38	14 017 262	51	20 505 155	75	100,0

A travers le graphique 2.12, on constate logiquement une augmentation de la densité des populations pour toutes les régions du pays. En 2019, quatre régions avaient une densité supérieure à 100 habitants au kilomètre carré. Il s'agit des régions du Centre (1014 habitants au kilomètre carré), du Plateau-Central (114 habitants au kilomètre carré), du Centre-Est (109 habitants au kilomètre carré) et du Nord (104 habitants au kilomètre carré). A contrario, les régions des Cascades (44 habitants au kilomètre carré), de l'Est (41 habitants au kilomètre carré) et du Sahel (31 habitants au kilomètre carré) sont densément moins peuplées.

Carte 2.2 : Évolution des densités de population des régions au Burkina Faso de 1985 à 2019



2.4.4- Analyse de la concentration de la population

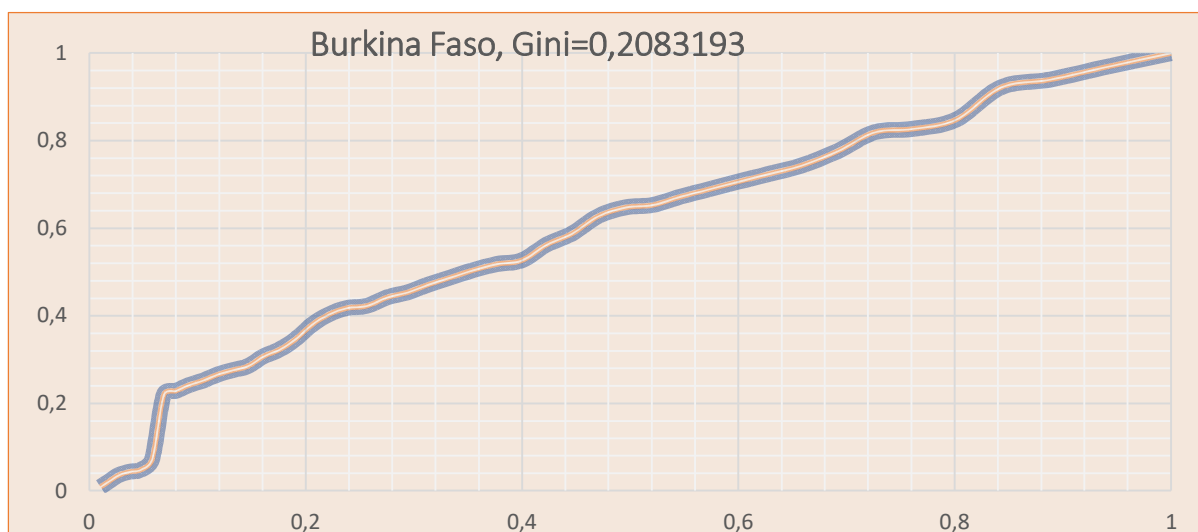
L'indice de Gini est un indicateur synthétique permettant de rendre compte du niveau d'inégalité pour une variable et sur une population donnée. Il varie entre 0 (égalité parfaite) et 1 (inégalité extrême). Entre 0 et 1, l'inégalité est d'autant plus forte que l'indice de Gini est élevé.

Dans ce cas précis, il est égal à 0 ; les données indiquent des valeurs similaires ou assez proches. On peut considérer que la population est uniformément répartie. En revanche, il est égal à 1 lorsque les valeurs s'écartent fortement l'une de l'autre ; cela dénote une concentration de la population sur une partie du territoire.

2.4.4.1- Analyse de la concentration ou de la dispersion de la population (courbe de Lorenz) au niveau national

Au niveau national, on note un indice de Gini de 0,2. En effet, le niveau de ce coefficient renseigne sur l'existence d'un déséquilibre acceptable dans la répartition des populations des provinces du pays. En d'autres termes, la répartition des populations entre les provinces est acceptable.

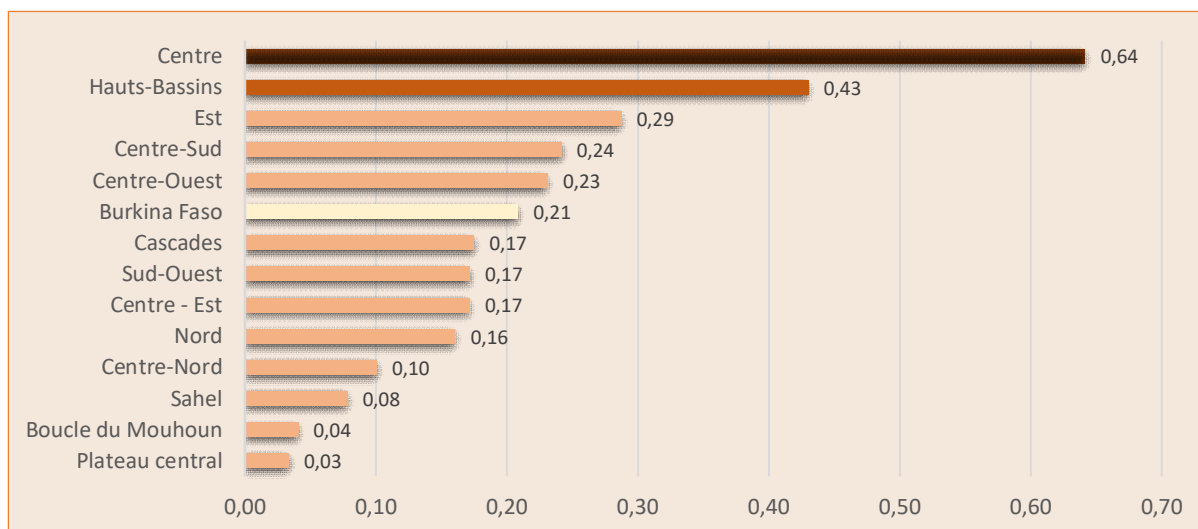
Graphique 2.11 : Courbe de Lorenz de la répartition de la population au Burkina Faso



2.4.4.2- Analyse de la concentration ou de la dispersion de la population (courbe de Lorenz) au niveau régional

Comme laisse paraître le graphique 2.12, trois groupes de régions peuvent être distingués selon le niveau de l'indice de Gini. Le premier groupe est constitué de la région du Centre où le déséquilibre est le plus élevé avec un indice Gini égal à 0,6413. Le déséquilibre dans la répartition de la population entre les communes de cette région est plus prononcé. Il y a donc une forte concentration de la population du Centre sur une partie de cette région. En outre, les arrondissements de la commune de Ouagadougou et de celle de Saaba sont des zones de forte concentration de la population. Le deuxième groupe est constitué de la région des Hauts-Bassins où le déséquilibre est moyen avec un indice de Gini de 0,43. Enfin, le dernier groupe est constitué des régions de l'Est, du Centre-Sud, du Centre-Ouest, des Cascades, du Sud-Ouest, du Centre-Est, du Nord, du Centre-Nord, du Sahel, de la Boucle du Mouhoun et du Plateau Central. Pour ces régions, le déséquilibre est acceptable. Les populations de ces régions sont moins concentrées dans certaines communes par rapport aux autres communes de chacune de ces régions.

Graphique 2.12 : Niveau de concentration de la population dans les régions au Burkina Faso



2.4.4.3- Évolution de la population selon le milieu de résidence de 1985 à 2019

Le tableau 2.13 présente les taux d'accroissement annuels moyens de la population par milieu de résidence pour les trois périodes intercensitaires (1985-1996, 1996-2006 et 2006-2019). Le milieu urbain présente des taux d'accroissement annuels moyens plus élevés que le milieu rural pour les trois périodes. En milieu urbain, le taux a augmenté de 2,04 points de pourcentage entre les périodes 1985-1996 et 1996-2006, passant de 5,07 à 7,11%. A partir de 2006, on constate une baisse de 3,02 points de pourcentage. Par ailleurs, le taux d'accroissement annuel moyen de la population est plus régulier en milieu rural. La tendance est à la hausse sur l'ensemble des trois périodes intercensitaires même si en termes absolus le niveau est plus bas en milieu urbain. Toutefois, la population en milieu rural met plus de temps à doubler que celle du milieu urbain.

Tableau 2.13 : Répartition de la population selon le milieu de résidence au Burkina Faso entre 1985 et 2019

Milieu de résidence	1985	1996	2006	2019	Taux d'accroissement annuel moyen			Temps de doublement de la population en années
					1985-1996	1996-2006	2006-2019	2006-2019
Urbain	928 929	1 601 168	3 206 196	5 360 112	5,07	7,11	4,03	17,53
Rural	7 035 776	8 711 441	10 866 407	15 145 043	1,96	2,21	2,59	27,14
Burkina Faso	7 964 705	10 312 609	14 072 603	20 505 155	2,38	3,12	2,94	23,94

2.4.4.4- Évolution de la population des régions de 1985 à 2019

Entre 1985 et 2019, toutes les régions ont connu une augmentation de leur population et ont eu des taux d'accroissement annuels moyens positifs. Les taux d'accroissement annuels moyens spécifiques aux régions étaient généralement plus élevés pour la période 1996-2006 que pour la période 1985-1996, à l'exception des régions de la Boucle du Mouhoun et du Plateau Central. Par contre, sur les périodes 2006-2019 et 1996-2006, on observe deux types de tendance pour les régions. Une tendance à la baisse des taux d'accroissement annuels moyens avec une baisse moyenne de 1,06 point de pourcentage. Les régions connaissant cette baisse sont : les Cascades, le Centre, le Centre-Est, le Centre-Sud, les Hauts-Bassins et le Sahel. Dans les régions de la Boucle du Mouhoun, du Centre-Nord, du Centre-Ouest, de l'Est, du Nord, du Plateau-Central et du Sud-Ouest, on note des tendances à la hausse sur les mêmes périodes. La hausse moyenne étant de 0,42 point de pourcentage.

Le tableau 2.14 montre qu'entre 2006 et 2019, la région du Centre a affiché le taux d'accroissement annuel moyen le plus élevé avec une valeur de 4,42% tandis que la région du Sahel a enregistré le taux le plus faible avec une valeur de 0,97%. Au cours de la même période, seule la région du Centre a eu un taux supérieur à 4%, quatre régions ont eu un taux compris entre 3 et 4%, et huit régions ont eu un taux inférieur à 3%.

Entre 1996 et 2006, la région du Centre a affiché le taux d'accroissement annuel moyen le plus élevé (6,25%) tandis que la région du Centre-Sud a eu le taux le plus faible, soit 1,91%.

Tableau 2.14 : Répartition de la population des régions de 1985 à 2019

Région	1985	1996	2006	2019	Taux d'accroissement annuel moyen de la population			Temps de doublement de la population en années
					1985-1996	1996-2006	2006-2019	2006-2019
Burkina Faso	7 964 705	10 312 609	14 072 603	20 505 155	2,38	3,12	2,94	23,94
Boucle du Mouhoun	911 736	1 174 456	1 442 749	1 901 269	2,33	2,08	2,15	32,65
Cascades	257 553	334 303	531 808	812 466	2,40	4,75	3,31	21,26
Centre	633 965	941 894	1 727 390	3 030 384	3,66	6,25	4,42	16,03
Centre-Est	661 182	853 099	1 132 016	1 580 508	2,34	2,87	2,60	27,00
Centre-Nord	729 189	928 321	1 202 025	1 874 669	2,22	2,62	3,48	20,28
Centre-Ouest	787 644	943 538	1 186 566	1 660 135	1,66	2,32	2,62	26,83
Centre-Sud	444 011	530 696	641 443	788 731	1,63	1,91	1,60	43,53
Est	621 786	853 706	1 212 284	1 942 805	2,92	3,57	3,69	19,11
Hauts-Bassins	744 003	1 031 377	1 469 604	2 239 840	3,01	3,60	3,29	21,38
Nord	760 408	955 420	1 185 796	1 722 115	2,10	2,18	2,91	24,15
Plateau Central	446 994	572 154	696 372	978 614	2,27	1,98	2,65	26,48
Sahel	521 911	708 332	968 442	1 098 177	2,82	3,18	0,97	71,68
Sud-Ouest	444 323	485 313	620 767	875 442	0,81	2,49	2,68	26,21

2.5- STRUCTURE DE LA POPULATION PAR SEXE ET PAR AGE

La structure de la population définit les importances relatives des groupes, classes, catégories ou autres formes de subdivisions en fonction des caractéristiques des individus qui la composent. En d'autres termes, c'est la composition, la distribution ou la répartition de la population en fonction d'une ou de plusieurs caractéristiques. La structure par sexe et par âge qui est la plus importante, se base sur les deux facteurs clés que sont le sexe et l'âge. Elle est le reflet de l'histoire démographique de la population car elle est fonction de la fécondité, de la mortalité et de la migration.

Dans cette section, il s'agit d'analyser la composition de la population selon le sexe et l'âge. La répartition selon l'âge se fera par âge exact ou par groupe d'âges en fonction de l'intérêt ou des objectifs visés.

2.5.1- Structure de la population par sexe et par groupes d'âges quinquennaux

Dans cette sous-section, il s'agira de procéder à des regroupements par âges quinquennaux pour l'ensemble du pays, par milieu et par région de résidence.

Dans son ensemble, la population du Burkina Faso est majoritairement jeune. Le tableau 2.15 montre que 64,1% de la population est âgée de moins de 25 ans, 55,8% ont moins de 18 ans et 45,3% ont moins de 15 ans. En plus, 32,2% de la population n'a pas encore atteint l'âge de 10 ans et les personnes âgées de 65 ans et plus ne représentent que 3,4% de la population.

La structure par âge de la population varie selon le sexe. Elle est en faveur du sexe féminin avec un nombre plus important de femmes particulièrement entre 15 et 50 ans. Entre 0 et 14 ans cependant, c'est l'inverse avec un nombre plus important d'hommes que de femmes. A partir de 60 ans et plus, les proportions sont quasi-identiques au niveau des deux sexes.

La structure par âge de la population est différente d'un milieu de résidence à l'autre. La population rurale est plus jeune que la population urbaine. En effet, la population rurale compte 48,1% des moins de 15 ans contre 37,4% en milieu urbain. Les plus de 15 ans représentent 51,9% de la population rurale contre 62,6% de la population urbaine.

Par ailleurs, la répartition par sexe et par milieu de résidence indique un déficit d'hommes plus important en milieu rural (48,1% d'hommes contre 51,9% de femmes) qu'en milieu urbain (48,8% d'hommes contre 51,2% de femmes).

Les données sur la structure par âge de la population permettent de construire la pyramide des âges quinquennaux et aussi d'apprécier l'importance de la base de la pyramide par rapport au sommet. Cela confirme la jeunesse, la forme et la vieillesse de la population dans son ensemble.

Tableau 2.15 : Répartition (%) de la population résidente par groupe d'âges quinquennaux selon le milieu de résidence et le sexe

Groupe d'âges	Urbain			Rural			Ensemble			Effectif (Ensemble)
	Mas.	Fém.	Ens.	Mas.	Fém.	Ens.	Mas.	Fém.	Ens.	
0-4	6,7	6,7	13,4	8,6	8,6	17,2	8,1	8,1	16,2	3 319 064
5-9	6,0	6,3	12,3	8,8	8,5	17,3	8,1	7,9	16,0	3 279 794
10-14	5,4	6,2	11,6	7,0	6,6	13,6	6,6	6,5	13,1	2 687 405
15-19	5,0	6,4	11,4	4,9	5,2	10,1	5,0	5,5	10,5	2 148 646

Groupe d'âges	Urbain			Rural			Ensemble			Effectif (Ensemble)
	Mas.	Fém.	Ens.	Mas.	Fém.	Ens.	Mas.	Fém.	Ens.	
20-24	4,9	5,8	10,7	3,3	4,2	7,5	3,7	4,6	8,4	1 717 424
25-29	4,4	4,8	9,2	2,8	3,8	6,6	3,3	4,1	7,3	1 499 868
30-34	4,1	3,9	8,0	2,6	3,3	5,9	3,0	3,4	6,4	1 322 258
35-39	3,3	3,0	6,3	2,2	2,7	4,9	2,4	2,8	5,2	1 074 177
40-44	2,6	2,1	4,7	1,8	2,1	3,9	2,0	2,1	4,1	841 502
45-49	1,9	1,5	3,4	1,4	1,6	3,0	1,5	1,6	3,1	632 569
50-54	1,4	1,2	2,6	1,2	1,4	2,6	1,2	1,4	2,6	542 047
55-59	1,0	1,0	2,0	0,9	1,1	2,0	1,0	1,0	2,0	408 417
60-64	0,8	0,8	1,6	0,8	0,9	1,7	0,8	0,9	1,7	344 309
65-69	0,5	0,5	1,0	0,6	0,6	1,2	0,5	0,6	1,1	231 275
70-74	0,4	0,4	0,8	0,5	0,5	1,0	0,5	0,5	1,0	196 255
75-79	0,2	0,2	0,4	0,3	0,3	0,6	0,2	0,3	0,5	107 642
80-84	0,1	0,2	0,3	0,2	0,2	0,4	0,2	0,2	0,4	73 004
85 et +	0,1	0,2	0,3	0,2	0,3	0,5	0,2	0,2	0,4	79 499
Burkina Faso	48,8	51,2	100,0	48,1	51,9	100,0	48,3	51,7	100,0	20 505 155

Avec une urbanisation grandissante à un taux de 26%, il y'a intérêt à avoir un regard sur la structure de la population urbaine. Cette population urbaine est regroupée selon les deux grandes villes (Ouagadougou et Bobo-Dioulasso) et les autres villes du pays.

Le tableau 2.16 indique la répartition de la population urbaine par groupes d'âge quinquennaux selon le type de milieu urbain et le sexe. Quel que soit le type de milieu urbain, on constate que les proportions de la population sont relativement élevées avant 25 ans, puis diminuent régulièrement jusqu'aux âges élevés. Les populations de 25-60 ans sont plus représentées à Ouagadougou que dans les autres centres urbains. Ce résultat pourrait s'expliquer par le fait que l'exode rural qui affecte une frange importante de la population active est plus orienté vers Ouagadougou.

Tableau 2.16 : Répartition de la population urbaine par groupes d'âges quinquennaux selon le type de milieu urbain les villes et le sexe

Groupe d'âges (année)	Ouagadougou				Bobo-Dioulasso				Autres villes			
	Mas.	Fém.	Ens.	Effectif Ensemble	Mas.	Fém.	Ens.	Effectif Ensemble	Mas.	Fém.	Ens.	Effectif Ensemble
0-4	6,5	6,4	12,9	312 144	6,6	6,6	13,2	119 369	7,0	7,0	14,0	285 601
5-9	5,6	5,9	11,5	278 086	5,9	6,4	12,3	110 944	6,6	6,8	13,4	274 259
10-14	4,9	5,7	10,6	256 279	5,4	6,2	11,6	104 754	6,1	6,7	12,8	260 997
15-19	4,5	6,3	10,8	261 301	4,9	6,4	11,3	102 019	5,7	6,6	12,3	250 507
20-24	4,8	5,9	10,7	257 875	4,9	5,8	10,7	96 868	5,0	5,7	10,7	217 409
25-29	4,8	5,2	10,0	241 781	4,4	4,9	9,3	84 392	3,9	4,3	8,2	167 009
30-34	4,6	4,3	8,9	215 738	4,1	4,0	8,1	73 562	3,5	3,5	7,0	142 271
35-39	3,8	3,2	7,0	167 669	3,4	2,9	6,3	57 202	2,8	2,7	5,5	112 744
40-44	2,9	2,2	5,1	122 837	2,6	2,1	4,7	42 767	2,2	2,0	4,2	85 056
45-49	2,0	1,6	3,6	86 243	1,9	1,6	3,5	31 541	1,6	1,5	3,1	63 002
50-54	1,5	1,2	2,7	65 926	1,5	1,3	2,8	24 906	1,2	1,2	2,4	50 004
55-59	1,1	1,0	2,1	49 399	1,0	1,0	2,0	18 324	0,9	1,0	1,9	38 050
60-64	0,8	0,7	1,5	38 129	0,8	0,8	1,6	14 856	0,7	0,8	1,5	30 832
65-69	0,5	0,5	1,0	23 963	0,5	0,5	1,0	9 041	0,5	0,5	1,0	21 147

Groupe d'âges (année)	Ouagadougou				Bobo-Dioulasso				Autres villes			
	Mas.	Fém.	Ens.	Effectif Ensemble	Mas.	Fém.	Ens.	Effectif Ensemble	Mas.	Fém.	Ens.	Effectif Ensemble
70-74	0,3	0,4	0,7	17 233	0,4	0,4	0,8	6 751	0,4	0,5	0,9	17 909
75-79	0,2	0,2	0,4	8 976	0,2	0,2	0,4	3 437	0,2	0,3	0,5	9 909
80-84	0,1	0,1	0,2	5 543	0,1	0,1	0,2	2 186	0,1	0,2	0,3	6 474
85 et +	0,1	0,2	0,3	6 144	0,1	0,1	0,2	2 001	0,1	0,2	0,3	6 746
Total	49,0	51,0	100,0	2 415 266	48,7	51,3	100,0	904 920	48,5	51,5	100,0	2 039 926

2.5.1.1- Age moyen et âge médian

L'âge moyen de la population burkinabè est de 21,7 ans. Il est plus élevé chez les femmes (22,1 ans) que chez les hommes (21,3 ans). La population urbaine est en moyenne légèrement plus âgée (23,1 ans) que celle du milieu rural dont l'âge moyen est de 21,2 ans (voir tableau 2.17).

Quant à l'âge médian de la population, il est de 16,1 ans (voir tableau 2.17). De même, il est plus élevé chez les femmes (17 ans) que chez les hommes (15,1 ans). En milieu urbain, l'âge médian est de 19,4 ans tandis qu'en milieu rural, il est égal à 14,8 ans.

L'analyse de ces deux indicateurs confirme une fois de plus la forte jeunesse de la population burkinabè, plus présente en milieu rural qu'en milieu urbain. Cette différence de profil démographique pourrait s'expliquer d'une part par la fécondité relativement élevée en milieu rural et d'autre part, par l'exode rural des adultes aux âges économiquement actifs.

Tableau 2.17 : Age moyen et âge médian de la population du Burkina Faso par milieu de résidence et par sexe

Indicateurs	Urbain			Rural			Burkina Faso		
	Mas.	Fém.	Ens.	Mas.	Fém.	Ens.	Mas.	Fém.	Ens.
Âge Moyen	23,5	22,8	23,1	20,4	21,9	21,2	21,3	22,1	21,7
Âge médian	20,0	19,0	19,4	13,6	16,2	14,8	15,1	17,0	16,1

2.5.1.2- Structure de la population des régions par sexe et âge

La répartition de la population par groupe d'âges selon le sexe présente une structure semblable dans toutes les régions (voir tableau annexe 2.5.1). A l'image de la structure globale (nationale) du Burkina Faso, la structure de la population au niveau régionale se caractérise par des proportions élevées aux jeunes âges qui se réduisent avec l'âge pour atteindre quasiment vers 0 aux vieux âges. La région du Centre présente cependant une particularité où les proportions se réduisent très peu entre 0 et 35 ans, contrairement aux autres régions.

En comparant les proportions selon le sexe, il ressort que celles des hommes baisse plus rapidement que celles des femmes dans toutes les régions à l'exception du Centre où la baisse des proportions est plus rapide chez les femmes.

La représentation de la pyramide des âges des régions plus bas, permettra de mieux apprécier les structures régionales de la population par sexe et par âge.

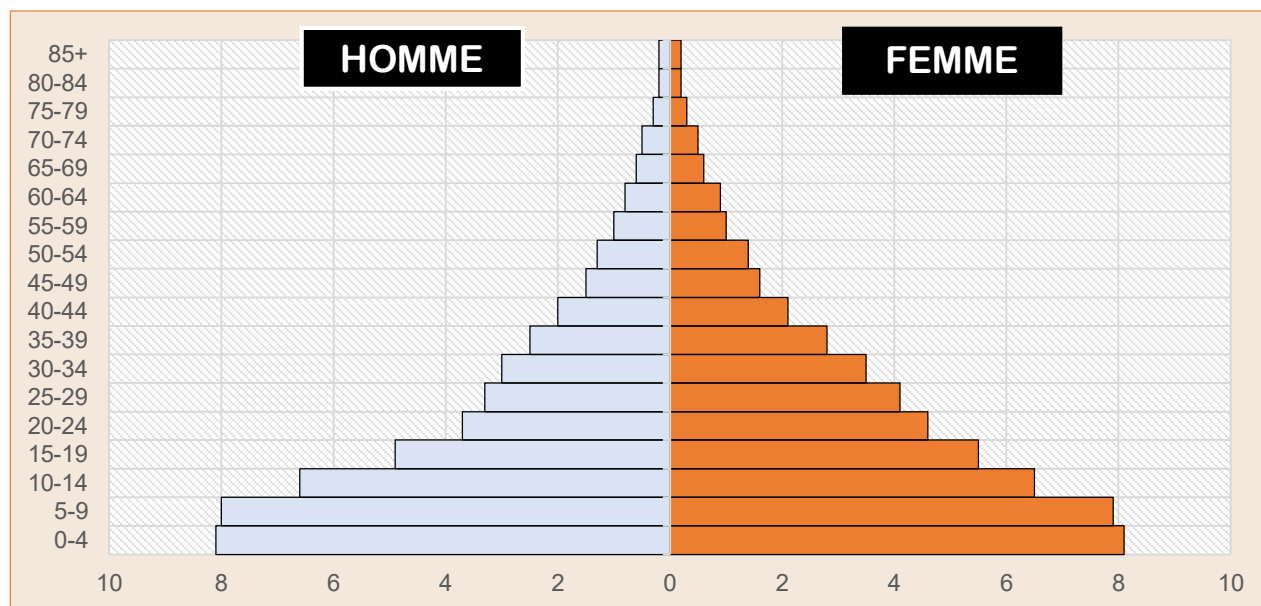
2.5.2- Pyramide des âges

2.5.2.1- Pyramide des âges de la population totale

La pyramide des âges du Burkina Faso est typique à celle des pays en développement avec une base large (niveau élevé de fécondité) et un sommet effilé (niveau élevé de mortalité) (voir

graphique 2.13). Cette pyramide caractérise aussi la jeunesse de la population Burkinabè (décrite précédemment) avec une base large qui se rétrécit rapidement vers le sommet. Le rétrécissement est plus prononcé entre le palier des 5-9 ans et celui des 10-14 ans. Cela reflète la grande différence de proportions entre ces deux groupes d'âge. Aux âges plus élevés, l'écart entre les différents paliers se réduit de façon progressive. On observe aussi un rétrécissement plus accentué chez les hommes entre 10 et 24 ans. Cela peut se traduire par l'effet de sélection de l'exode rurale au profit des hommes. La différence entre les hommes et les femmes est perceptible en faveur des femmes aux âges actifs entre 10 et 40 ans. En effet, les paliers chez les hommes sont plus réduits à ces âges. Cela pourrait s'expliquer par la surmortalité masculine.

Graphique 2.13 : Pyramide par groupe d'âges quinquennaux de l'ensemble de la population



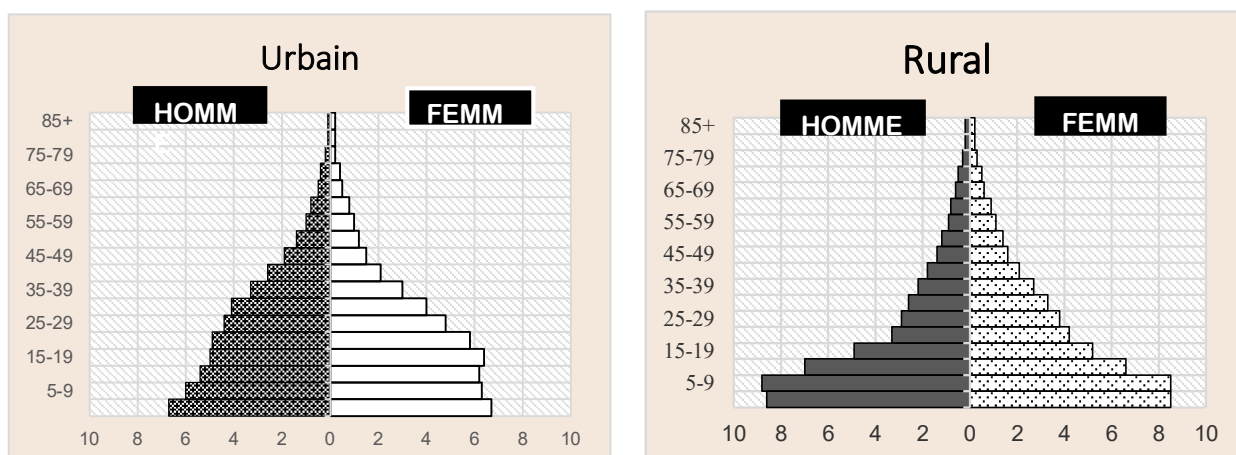
2.5.2.2- Pyramide des âges par milieu de résidence

Les deux pyramides, mises côte à côte (graphique 2.14), permettent de comparer la structure de la population urbaine et celle milieu du rural. On observe ainsi une pyramide à base plus large en milieu rural que celle urbaine avant 15 ans. Cela traduit une population relative moins jeune dans les villes qu'en milieu rural. En plus de la fécondité relativement plus faible, la population urbaine bénéficie aussi de l'effet de l'exode rural aux âges actifs.

Entre 15 et 60 ans, la pyramide bombée en milieu urbain, explique certainement une population économiquement active plus nombreuse dans les villes. Le déficit des hommes à ces âges est plus important en milieu rural. La forte migration ou exode rural des hommes entre 10 et 24 ans est ainsi perceptible en milieu rural.

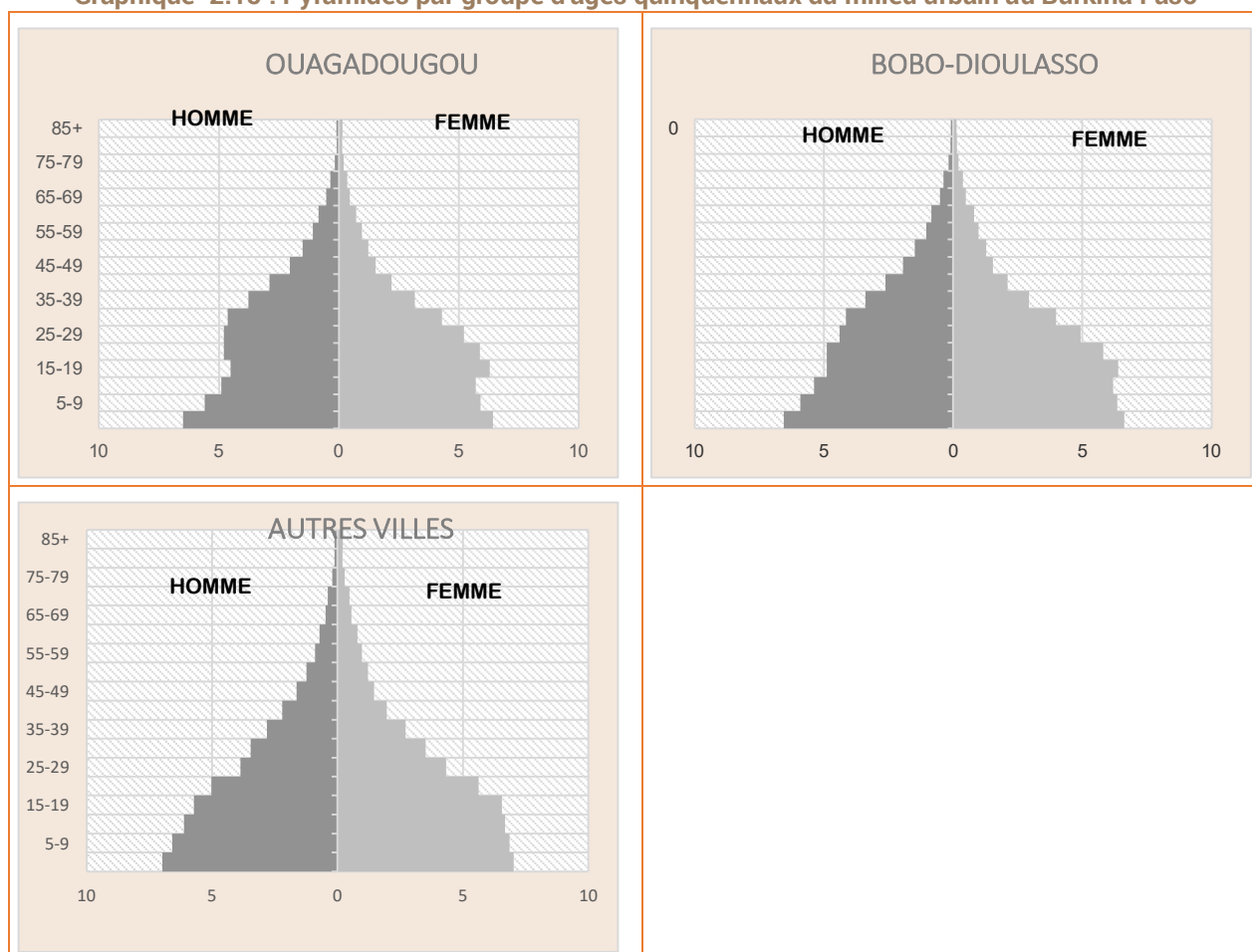
Après 65 ans, on observe un sommet légèrement plus renforcé en milieu rural. Cela pourrait être dû à une tendance au retour en milieu rural de certains retraités. Néanmoins à ces âges élevés, les femmes restent majoritaires, notamment en milieu rural.

Graphique 2.14 : Pyramides par groupe d'âges quinquennaux du Burkina Faso selon le milieu de résidence en 2019



En isolant la pyramide des âges des deux grandes villes du Burkina Faso (graphique 2.15) que sont Ouagadougou et Bobo-Dioulasso, on remarque que Ouagadougou présente une allure particulière tandis que Bobo-Dioulasso et les autres villes présentent une allure similaire. Ouagadougou semble bénéficier plus de l'apport de l'exode rural avec une pyramide à l'allure bombée entre 15 et 45 ans. Ce bénéfice est plus grand chez les hommes que chez les femmes.

Graphique 2.15 : Pyramides par groupe d'âges quinquennaux du milieu urbain au Burkina Faso



2.5.2.3- Pyramides des âges par région de résidence

L'analyse des treize pyramides indique une allure similaire dans douze régions à l'exception du Centre qui présente une forme bombée (graphique A2.5.1 en annexe).

Ces pyramides ont une base large aux jeunes âges et un sommet rétrécit aux âges élevés. La pyramide de la région du Centre reflète celle de Ouagadougou, chef-lieu de la région.

Malgré la similitude entre les pyramides des douze régions du pays, il faut noter quelques différences tant au niveau des groupes d'âge qu'au niveau des sexes. La pyramide de la Boucle du Mouhoun présente un rétrécissement régulier après 5 ans chez les femmes et après 20 ans chez les hommes. Entre 5 et 20 ans, le rétrécissement est très marqué chez les hommes contrairement aux femmes où le rétrécissement est plus marqué entre 5 et 10 ans. Pour les deux sexes, la base, celle des 0-5 ans, est moins large que le palier des 5-10 ans. Cette allure de la pyramide est observée pour la région du Sud-Ouest.

Les pyramides des régions de l'Est et des Cascades sont voisines à celle de la Boucle du Mouhoun mais à la différence que la base de la pyramide de la Boucle du Mouhoun est la plus large de tous les paliers. Les pyramides du Centre-Est et du Centre-Ouest sont aussi voisines avec une base large et un sommet effilé et un rétrécissement très prononcé chez les hommes entre 10 et 25 ans. Ces régions font frontières à la région du Centre ; elles sont ainsi des points de départ de l'exode rural vers la capitale Ouagadougou. Les régions du Centre-Ouest, du Centre-Sud et du Plateau Central qui font aussi frontière à la région du centre ont des pyramides semblables à celle du Centre-Est mais la différence réside dans le fait que leur base est plus rétrécie que le palier supérieur des 5-9 ans. Ce rétrécissement est légèrement plus grand chez les hommes de moins de 5 ans.

La pyramide des Hauts Bassins présente une allure régulière surtout chez les femmes après 10 ans. Elle est aussi le reflet de la pyramide de la ville de Bobo-Dioulasso, chef-lieu de la région. La région du Nord présente des rétrécissements plus réguliers après 10 ans chez les femmes et après 25 ans chez les hommes. La base est moins grande que le palier au-dessus des 5-9 ans. La pyramide des âges du Sahel se caractérise par un rétrécissement régulier à partir de 10-14 ans chez les femmes et à partir de 15-19 ans chez les hommes. On observe par ailleurs un écart entre le palier de 5-9 ans et celui de 10-14 ans plus étendu chez les hommes que chez les femmes.

2.5.3- Analyse du rapport de masculinité

Le rapport de masculinité indique le nombre d'hommes pour 100 femmes. Il mesure l'importance numérique du sexe masculin par rapport au sexe féminin. Lorsqu'il est inférieur à 100, il y a un déficit d'hommes par rapport aux femmes. A l'opposé, s'il est supérieur à 100, il y a un surplus d'hommes. En cas d'égalité du nombre d'hommes et de femmes, ce rapport vaut 100.

il ressort de l'analyse des données du recensement de 2019 du Burkina Faso que le rapport de masculinité varie selon l'âge, le milieu de résidence et les régions administratives. Les résultats révèlent une différence avec le rapport de masculinité issu du recensement de 2006.

2.5.3.1- Rapports de masculinité par groupes d'âges de la population en 2019 du Burkina Faso

Comme la plupart de pays, le Burkina Faso compte plus de femmes que d'hommes. Le rapport de masculinité en 2019 est 93 hommes pour 100 femmes. Cette réalité reste inchangée d'un milieu de résidence à l'autre, néanmoins avec un déficit d'hommes plus important dans le milieu rural. En

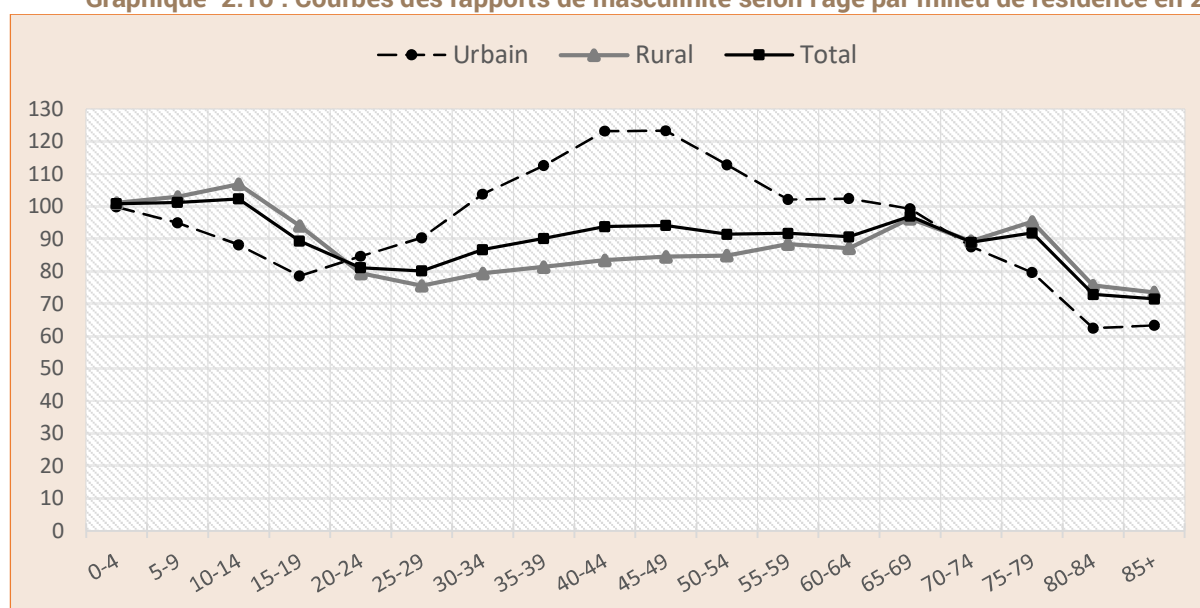
effet, le milieu urbain enregistre 95 hommes pour 100 femmes tandis que le milieu rural note un rapport de masculinité de 93. Il y a donc plus hommes dans les villes.

Selon le groupe d'âges, on observe qu'avant 15 ans, il y a plus d'hommes que de femmes et qu'après 15 ans la tendance s'inverse (plus de femmes que d'hommes) dans l'ensemble du pays et en milieu rural.

Dans les villes, on observe, non pas deux, mais quatre scénarii : une égalité au départ du nombre d'hommes et de femmes chez les moins de 5 ans (=100), puis un déficit d'hommes entre 5 et 30 ans (<100), ensuite un bénéfice d'hommes entre 30 et 65 ans et enfin un déficit à nouveau d'hommes après 65 ans.

Le surplus d'hommes en milieu urbain entre 30 et 65 ans peut être dû à l'exode rural qui concerne plus les hommes d'âges actifs. Au niveau national, c'est certainement l'émigration sélective qui est la cause du déficit d'hommes.

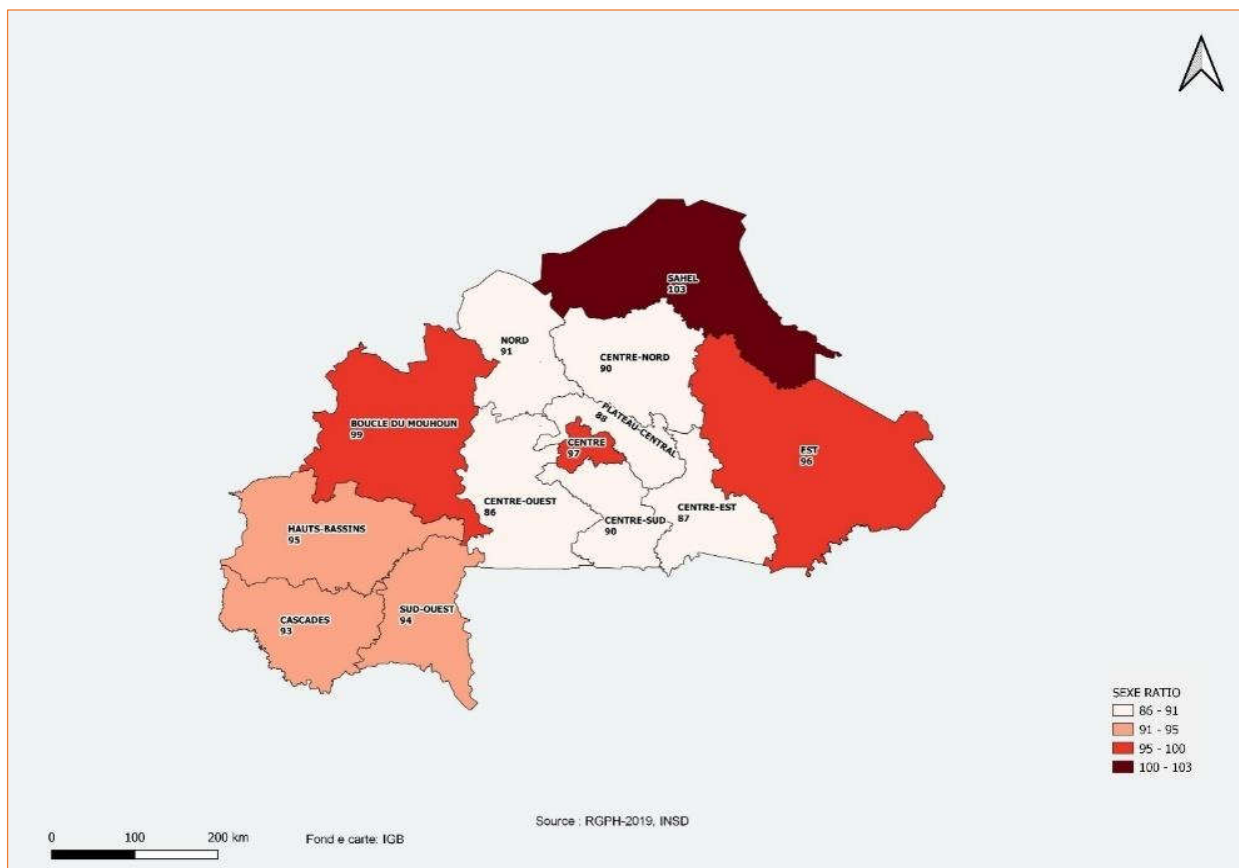
Graphique 2.16 : Courbes des rapports de masculinité selon l'âge par milieu de résidence en 2019



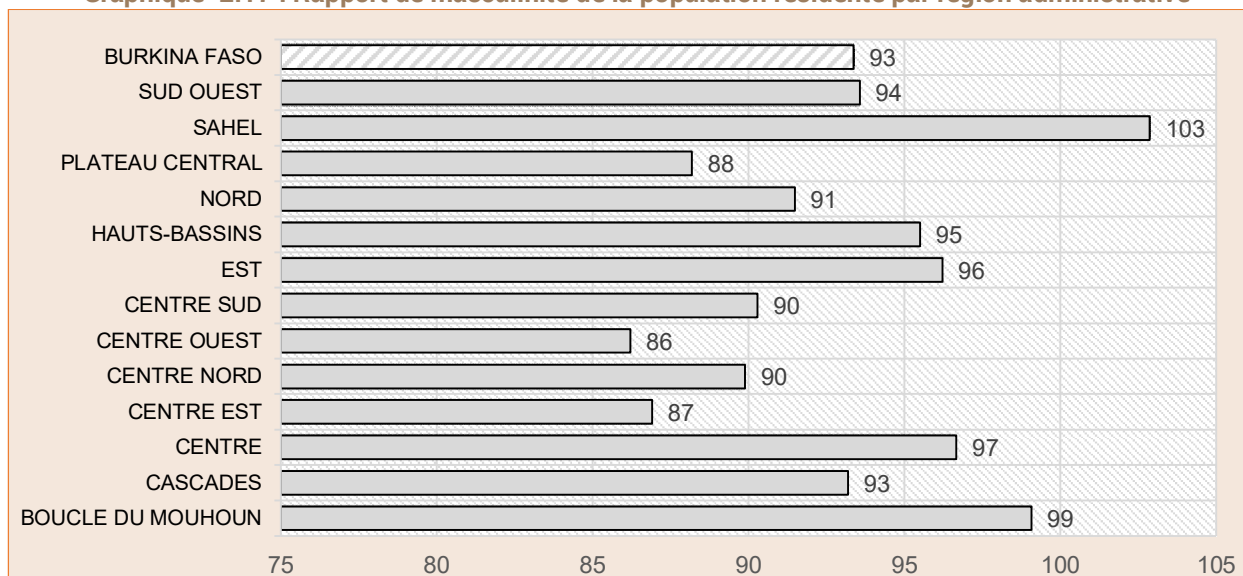
2.5.3.2- Rapports de masculinité de la population des régions

La présentation du rapport de masculinité selon la région administrative montre que seule la région du Sahel compte plus d'hommes que de femmes avec un rapport de 103 (carte 2.3). Toutes les autres régions déficitaires en hommes peuvent être classées en trois (03) groupes. Le premier groupe est constitué des régions du Centre-Ouest, du Centre-Est, du Plateau Central où le rapport de masculinité est inférieur à 90. Le deuxième groupe est constitué des régions du Centre-Nord, du Centre-Sud, du Nord, des Cascades, du Sud-Ouest où le rapport de masculinité est compris entre 90 et 94. Le troisième groupe est constitué des régions des Hauts-Bassins, de l'Est, du Centre, de la Boucle du Mouhoun où le rapport de masculinité est compris entre 95 et 100. La carte ci-après illustre ce regroupement.

Carte 2.3 : Carte représentant les rapports de masculinité de la population résidente par région administrative au Burkina Faso



Graphique 2.17 : Rapport de masculinité de la population résidente par région administrative



2.5.3.3- Évolution des rapports de masculinité de 2006 à 2019

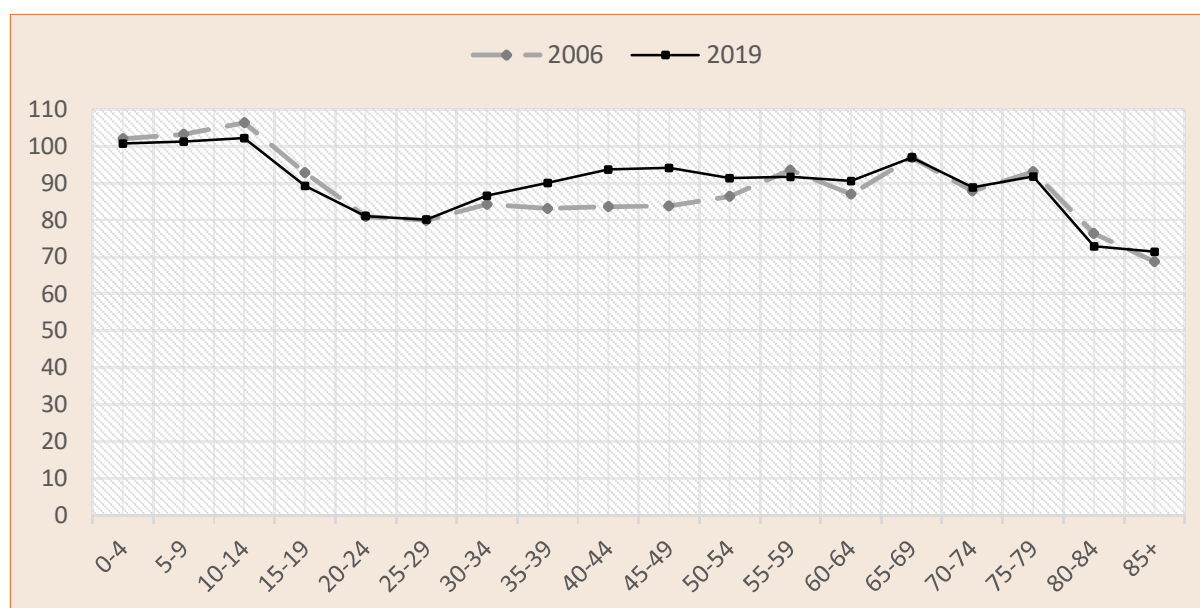
Le graphique 2.18 compare les rapports de masculinité par groupe d'âges quinquennaux des deux derniers recensements du Burkina Faso. Il permet de visualiser l'évolution dans le temps du rapport de masculinité de 2006 à 2019 afin d'identifier les éventuels déficits de population d'un sexe donné, leur localisation, leur concentration selon le groupe d'âges.

Le rapport de masculinité par groupe d'âges a connu une variation dans le temps. Chez les enfants de moins de 15 ans, il est resté au-delà de 100, traduisant un surplus d'hommes sur toute la période mais avec une proportion plus élevée en 2006. Ensuite, on observe une baisse en deçà de 100 jusqu'à 30 ans, traduisant un déficit d'hommes mais plus prononcé en 2019.

Entre 30 et 60 ans, le rapport de masculinité en 2019 est plus élevé qu'en 2006. Cependant, le déficit des hommes a diminué en 2019.

Après 60 ans, les deux courbes présentent quasiment la même allure avec une proportion plus élevée de femmes.

Graphique 2.18 : Évolution des rapports de masculinité par groupe d'âges quinquennaux au Burkina Faso de 2006 à 2019



2.5.4- Population selon les grands groupes d'âges classiques

On dispose ici de la population des personnes âgées, de celle des jeunes et du taux de dépendance selon le milieu de résidence, selon le sexe et dans chacune des régions. Cette répartition des grands groupes permet d'apprécier théoriquement la charge de la population économiquement active, celle du groupe d'âge 15-64 ans, décrite ci-haut dans le tableau 2.18.

2.5.4.1- Structure par grand groupe d'âges de la population totale

Selon le tableau ci-dessous, la population totale active représente 51,4% de l'ensemble de la population avec un rapport de dépendance démographique de 94,7%. Ce qui indique qu'il y a potentiellement plus de personnes actives que de personnes inactives, c'est à dire (celles âgées de 0-14 ans et de 65 ans et plus). Cette situation est observée chez les femmes (Rd=88,5%) contrairement aux hommes qui comptent potentiellement plus d'inactifs que d'actifs (Rd=101,9).

Tableau 2.18 : Structure de la population par milieu de résidence, par sexe et par région selon les groupes d'âges classiques

	Effectif				Poids (%)				Rd*
	0-14 ans	15-64 ans	65 ans ou +	Ens.	0-14 ans	15-64 ans	65 ans ou +	Ens.	
Milieu de résidence									
Urbain	2 002 433	3 210 219	147 460	5 360 112	37,4	59,9	2,8	100,0	67,0
Rural	7 283 830	7 320 998	540 215	15 145 043	48,1	48,3	3,6	100,0	106,9
Sexe									
Homme	4 674 839	4 904 369	321 639	9 900 847	47,2	49,5	3,3	100,0	101,9
Femme	4 611 424	5 626 848	366 036	10 604 308	43,5	53,1	3,5	100,0	88,5
Région									
Boucle du Mouhoun	884 470	955 747	61 052	1 901 269	46,5	50,3	3,2	100,0	98,9
Cascades	379 914	410 377	22 175	812 466	46,8	50,5	2,7	100,0	98,0
Centre	1 099 606	1 851 163	79 615	3 030 384	36,3	61,1	2,6	100,0	63,7
Centre-Est	747 654	769 142	63 712	1 580 508	47,3	48,7	4,0	100,0	105,5
Centre-Nord	909 530	900 243	64 896	1 874 669	48,5	48,0	3,5	100,0	108,2
Centre-Ouest	781 656	805 431	73 048	1 660 135	47,1	48,5	4,4	100,0	106,1
Centre-Sud	354 390	391 628	42 713	788 731	44,9	49,7	5,4	100,0	101,4
Est	988 379	904 040	50 386	1 942 805	50,9	46,5	2,6	100,0	114,9
Hauts-Bassins	955 327	1 224 363	60 150	2 239 840	42,7	54,7	2,7	100,0	82,9
Nord	825 112	832 229	64 774	1 722 115	47,9	48,3	3,8	100,0	106,9
Plateau Central	458 555	474 678	45 381	978 614	46,9	48,5	4,6	100,0	106,2
Sahel	508 279	560 676	29 222	1 098 177	46,3	51,1	2,7	100,0	95,9
Sud-Ouest	393 391	451 500	30 551	875 442	44,9	51,6	3,5	100,0	93,9
Burkina Faso	9 286 263	10 531 217	687 675	20 505 155	45,3	51,4	3,4	100,0	94,7

Note : *Rd : Rapport de dépendance

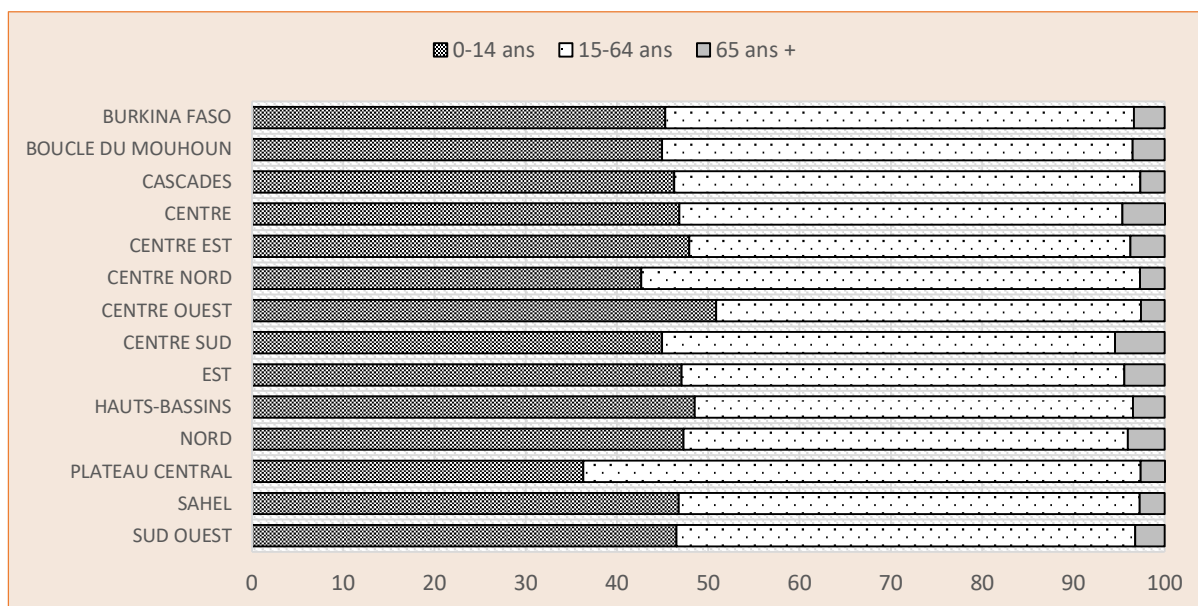
2.5.4.2- Structure par grand groupe d'âges de la population selon le milieu de résidence

Le milieu urbain compte potentiellement plus d'actifs que d'inactifs contrairement au milieu rural. En effet, le rapport de dépendance est de 67% pour le milieu urbain contre 106,9% en milieu rural. La jeunesse de la population et le déficit d'hommes au niveau des âges actifs y ont nettement contribué pour le milieu rural (cf. tableau 2.18).

2.5.4.3- Structure par grand groupe d'âges de la population des régions

La structure par grands groupes d'âges de la population varie selon les régions (graphique 2.19). Ces différences dans la structure par groupe d'âges de la population engendrent des différences dans les rapports de dépendance. La région du Centre enregistre le plus faible rapport de dépendance suivi par les régions des Hauts-Bassins et du Sud-Ouest avec respectivement des taux de 63,7%, 82,9% et 93,9% (graphique 2.22). Les rapports de dépendance les plus élevés sont observés dans les régions du Centre Nord (108,2%) et de l'Est (114,9%).

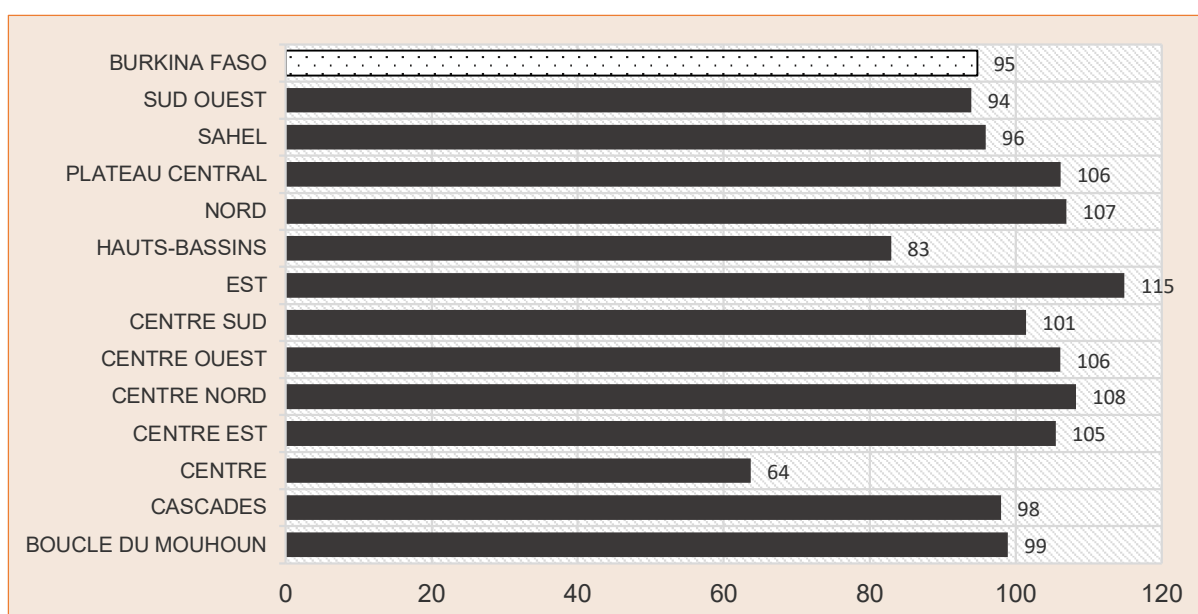
Graphique 2.19 : Structure par grand groupe d'âges de la population selon les régions au Burkina Faso



Le rapport de dépendance par région administratif, tel qu'illustré par le graphique 2.20 indique une grande variation de cet indicateur selon les régions. Tandis que certaines régions comptent potentiellement plus d'actifs (Centre et Hauts-Bassins, en raison certainement de l'exode rurale en direction des villes), pour d'autres région le potentiel d'actifs tourne autour de la moyenne nationale (94,7). Ce sont les régions du Sud-Ouest et du Sahel. Pour d'autres régions encore le rapport entre les populations potentiellement actives et celles inactives est quasiment identique. Ce sont les régions du Centre-Sud, des Cascades et de la Boucle du Mouhoun.

Dans les régions du Plateau Central, du Nord, de l'Est, du Centre-Ouest, du Centre-Nord et du Centre-Est, le rapport de dépendance indique une supériorité des populations potentiellement inactives sur les celles actives.

Graphique 2.20 : Rapport de dépendance par région



2.5.5- Population selon les groupes d'âges opérationnels

2.5.5.1- Groupes d'âges opérationnels pour le développement

Le tableau 2.19 donne la répartition des populations des groupes d'âges spécifiques selon le sexe et le milieu de résidence.

Tableau 2.19 : Répartition des populations des groupes d'âges spécifiques selon le sexe et le milieu de résidence

Groupe d'âge (année)	Urbain			Rural			Burkina Faso		
	Masculin	Féminin	Ensemble	Masculin	Féminin	Ensemble	Masculin	Féminin	Ensemble
0-1	137 809	137 792	275 601	455 869	452 742	908 611	593 678	590 534	1 184 212
0-4	358 320	358 794	717 114	1 307 685	1 294 265	2 601 950	1 666 005	1 653 059	3 319 064
0-5	428 207	430 235	858 442	1 602 310	1 579 368	3 181 678	2 030 517	2 009 603	4 040 120
15-49	1 403 076	1 476 717	2 879 793	2 883 415	3 473 236	6 356 651	4 286 491	4 949 953	9 236 444
3-5	213 498	216 359	429 857	859 129	845 149	1 704 278	1 072 627	1 061 508	2 134 135
6-11	374 262	400 381	774 643	1 491 416	1 428 099	2 919 515	1 865 678	1 828 480	3 694 158
12-15	227 196	268 561	495 757	801 024	747 397	1 548 421	1 028 220	1 015 958	2 044 178
6-16	652 704	735 444	1 388 148	2 443 726	2 323 327	4 767 053	3 096 430	3 058 771	6 155 201
16-18	155 912	201 190	357 102	422 442	453 305	875 747	578 354	654 495	1 232 849
0-14	972 749	1 029 684	2 002 433	3 702 090	3 581 740	7 283 830	4 674 839	4 611 424	9 286 263
0-17	1 133 571	1 233 889	2 367 460	4 191 989	4 059 298	8 251 287	5 325 560	5 293 187	10 618 747
10-19	561 423	674 434	1 235 857	1 810 741	1 789 453	3 600 194	2 372 164	2 463 887	4 836 051
12-19	440 209	542 966	983 175	1 351 942	1 365 514	2 717 456	1 792 151	1 908 480	3 700 631
15 – 24	532 182	653 797	1 185 979	1 250 200	1 429 891	2 680 091	1 782 382	2 083 688	3 866 070
15 – 34	986 021	1 124 711	2 110 732	2 077 475	2 499 989	4 577 464	3 063 496	3 624 700	6 688 196
35-49	417 055	352 006	769 061	805 940	973 247	1 779 187	1 222 995	1 325 253	2 548 248
18 et +	1 480 408	1 512 244	2 992 652	3 094 879	3 798 877	6 893 756	4 575 287	5 311 121	9 886 408
60 et +	110 066	121 211	231 277	375 251	425 456	800 707	485 317	546 667	1 031 984
65 et +	67 655	79 805	147 460	253 984	286 231	540 215	321 639	366 036	687 675

2.5.5.2- Groupes d'âges opérationnels des régions en 2019

Ce tableau 2.20 donne des indications sur la répartition des groupes d'âges spécifiques selon le milieu et la région de résidence. Cette répartition détermine les poids respectifs et surtout les implications en termes de besoins spécifiques à satisfaire en termes sociaux et économiques dans une politique avancée de décentralisation et de déconcentration du Burkina Faso. Une volonté est donnée à chaque région de planifier son développement au niveau local.

Tableau 2.20 : Effectifs des populations de groupes d'âges spécifiques selon la région

Groupes d'âges (Année)	Régions					
	Boucle du Mouhoun	Cascades	Centre	Centre Est	Centre Nord	Centre Ouest
0-1	111 433	52 069	157 682	96 546	113 168	89 999
0-4	309 849	140 055	407 782	269 618	332 328	256 547
0-5	381 042	169 075	487 498	326 762	405 856	315 363

Groupes d'âges (Année)	Régions					
	Boucle du Mouhoun	Cascades	Centre	Centre Est	Centre Nord	Centre Ouest
15-49	832 109	361 544	1 664 497	667 010	785 560	691 476
3-6	202 495	86 751	242 190	171 249	218 053	169 998
6-11	356 976	150 638	418 940	293 752	358 731	324 595
12-15	191 360	78 804	259 814	167 306	190 297	184 726
6-16	587 006	246 325	740 984	492 968	585 061	545 177
16-18	112 324	49 081	186 420	93 181	109 441	100 308
0-14	884 470	379 914	1 099 606	747 654	909 530	781 656
0-17	1 005 363	431 416	1 291 688	850 982	1 032 509	895 467
10-19	450 140	190 928	648 843	381 841	448 666	419 702
12-19	341 111	145 516	513 449	291 869	339 857	317 524
15 – 24	348 629	151 028	634 042	284 889	342 754	300 914
15 – 34	599 275	262 553	1 199 779	481 092	575 054	493 964
35-49	232 834	98 991	464 576	185 918	210 506	197 512
18 et +	895 906	381 050	1 738 696	729 526	842 160	764 668
60 et +	93 547	34 782	126 494	92 193	95 955	104 355
65 et +	61 052	22 175	79 615	63 712	64 896	73 048

Tableau 2.20: Effectifs des populations de groupes d'âges spécifiques selon la région (suite et fin)

Groupes d'âges (Année)	Régions						
	Centre sud	Est	Hauts-Bassins	Nord	Plateau central	Sahel	Sud-Ouest
0-1	41 139	128 011	123 614	103 992	57 239	60 521	48 799
0-4	115 317	371 437	336 351	292 177	157 811	192 556	137 236
0-5	140 725	453 312	407 615	357 564	192 459	235 322	167 527
15-49	329 413	808 053	1 083 624	721 965	405 436	495 697	390 060
3-6	74 683	245 400	211 680	190 791	101 414	129 753	89 678
6-11	145 767	386 689	381 265	331 373	186 281	198 129	161 022
12-15	89 173	196 104	219 446	177 128	104 699	99 478	85 843
6-16	251 987	620 500	647 499	543 658	311 000	319 104	263 932
16-18	47 701	116 047	140 885	102 942	57 150	68 023	49 346
0-14	354 390	988 379	955 327	825 112	458 555	508 279	393 391
0-17	408 865	1 112 832	1 102 608	938 456	523 817	577 771	446 973
10-19	199 309	462 087	527 627	418 304	238 621	248 864	201 119
12-19	151 345	351 260	408 184	317 490	180 630	189 797	152 599
15 – 24	137 600	358 739	447 622	317 251	171 948	211 917	158 737
15 – 34	228 962	602 838	786 782	527 888	288 223	364 687	277 099
35-49	100 451	205 215	296 842	194 077	117 213	131 010	112 961
18 et +	379 866	829 973	1 137 232	783 659	454 797	520 406	428 469
60 et +	60 142	75 668	95 966	94 687	64 974	45 901	47 320
65 et +	42 713	50 386	60 150	64 774	45 381	29 222	30 551

2.5.6- Evolution de la structure de la population par groupe d'âge et par sexe entre 2006 et 2019

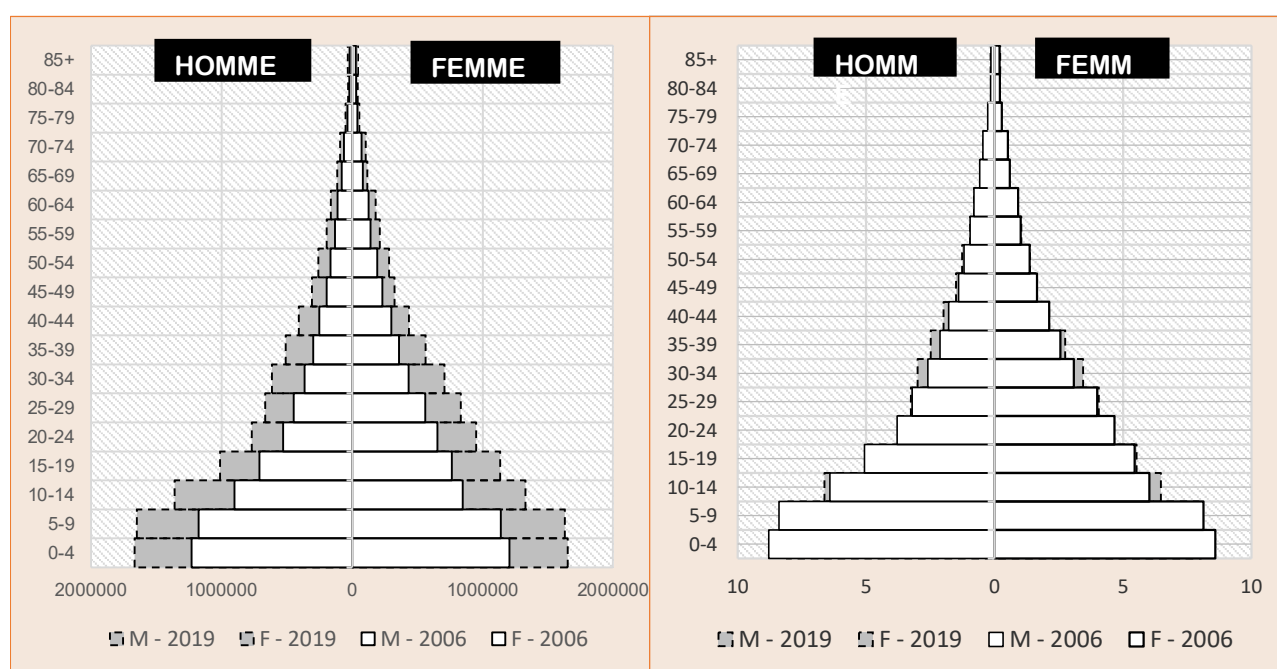
Il s'agit ici de comparer la structure de la population entre 2006 et 2019. Cette comparaison de structure de groupes d'âges par sexe indique très peu de changement dans le temps voire une certaine stabilité de la répartition de la population par âge et par sexe. Les résultats antérieurs indiquent plutôt une constance de la structure.

2.5.6.1- Évolution de la structure de la population par sexe et par âge

Les deux pyramides des âges montrent l'évolution de la structure de la population du Burkina Faso de 2006 à 2019 en termes de volume (graphique 2.21a) et en termes de fréquences ou de proportions relatives (graphique 2.21b).

En termes de volume, la population croît plus vers la base où les écarts sont plus grands ; ces écarts se rétrécissent avec l'âge. En termes de poids, la structure du pays reste globalement stable. On observe une base plus large en 2006 chez les moins de 10 ans indépendamment du sexe. Entre 10 et 15 ans et 30 et 45 ans, le poids de ces sous-groupes est élevé en 2019. Chez les hommes, cette supériorité de 2019 continue jusqu'à l'âge de 65 ans, synonyme peut-être d'une baisse de la surmortalité masculine et/ou de la migration internationale masculine. Ces légers changements dans la structure de la population pourraient aussi être dus à une baisse relative de la fécondité.

Graphique 2.21 : Évolution de la structure de la population du Burkina Faso par âge et par sexe de 2006 à 2019



a. Structure par âge et sexe (effectifs) 2006 et 2019

b. Structure par âge et sexe (%) 2006 et 2019

2.5.6.2- Évolution de la structure de la population par grand groupe d'âges

Comme décrit plus haut, la structure de la population n'a pas fondamentalement changé.

Avec la baisse de la fécondité, la proportion des jeunes (0-15 ans) a connu une légère baisse de 3% passant de 46,6% en 2006 à 45,3% en 2019. A contrario, la proportion des adultes (15-64 ans) est

passée de 50% à 51,4% soit une légère augmentation de 3%. Après 65 ans, les proportions sont quasi égales (graphique 2.22).

On obtient ainsi une faible régression du rapport de dépendance entre 2006 et 2019, passant de 100 à 94,7 (cf. tableau 2.21).

Graphique 2.22 : Évolution de la structure par grand groupe d'âges de 2006 à 2019

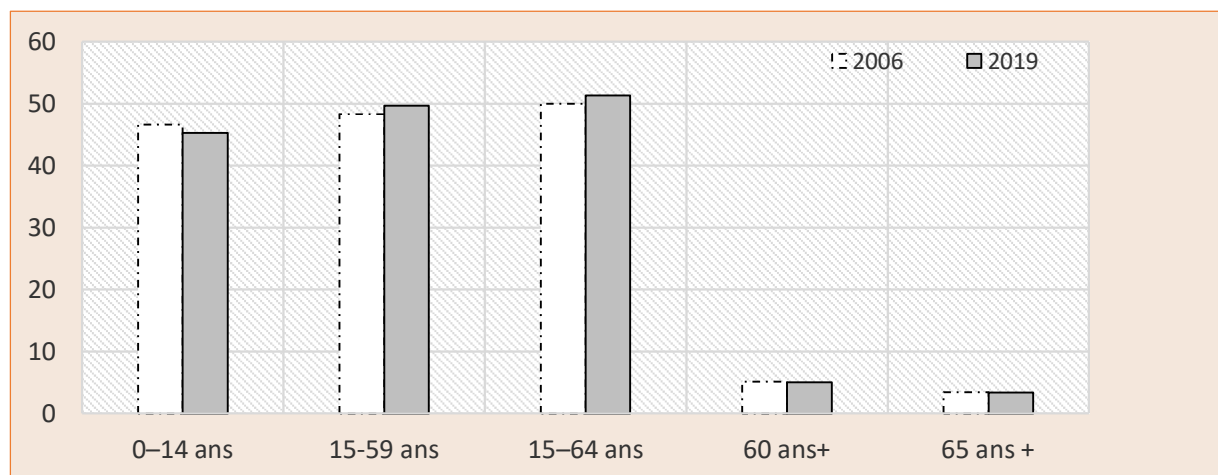


Tableau 2.21 : Évolution de la structure par grand groupe d'âges de la population du Burkina de 2006 à 2019

Année	Population totale	Groupe d'âge (année)					Rapport de dépendance (%)
		0-14 ans	15-59 ans	15-64 ans	60 ans et +	65 ans et +	
2006	14 017 262	46,6	48,3	50,0	5,1	3,4	100,0
2019	20 505 155	45,3	49,7	51,4	5,0	3,4	94,7

2.6- CARACTERISTIQUES SOCIOCULTURELLES DE LA POPULATION

Cette section a pour objectif de présenter la composition de la population du Burkina Faso selon quelques caractéristiques socioculturelles que sont la religion pratiquée, la langue parlée et la nationalité.

2.6.1- Structure de la population selon la religion

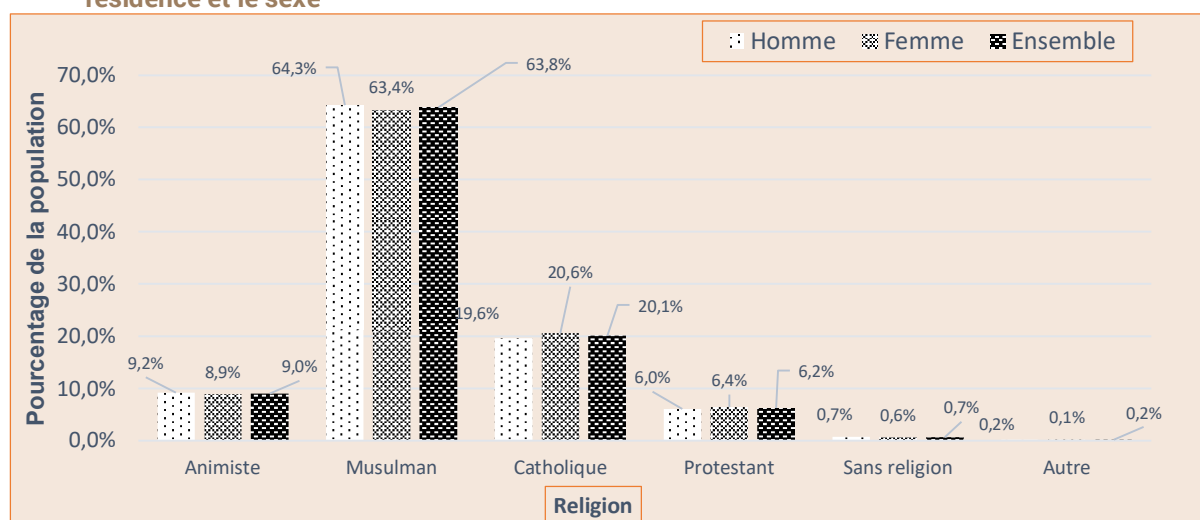
Le comportement d'un individu, voire de la population en général, est souvent dicté par l'appartenance sociale, notamment la religion. Il est donc important de connaître la répartition de la population résidante selon les religions à travers le pays. Il sera analysé ici, l'importance des religions pratiquées par les populations et l'évolution de ces religions dans le temps.

2.6.1.1- Importance numérique des religions pratiquées

Au Burkina Faso, les populations de 3 ans et plus pratiquent diverses religions. Parmi celles-ci, l'islam qui est une religion révélée est de loin la plus pratiquée avec plus de six personnes sur dix (64% de la population). Viennent ensuite dans l'ordre décroissant la religion catholique (20%), la religion animiste (9%) et la religion protestante (6%). Les personnes sans religion ne représentent que 1% de la population du pays.

En tenant compte du sexe, les religions musulmane et animiste sont plus pratiquées par les hommes que par les femmes (avec respectivement 64% et 9,2% contre 63% et 8,9%). La tendance s'inverse pour les religions catholique et protestante (avec respectivement 20% et 6% pour les hommes contre 21% et 6,4% chez les femmes).

Graphique 2.23 : Répartition de la population résidente au Burkina Faso selon la religion, le milieu de résidence et le sexe



2.6.1.2- Distribution de la population par religion selon le milieu de résidence

En considérant le milieu de résidence, la religion animiste présente moins d'adeptes en milieu urbain (1%) ; elle est surtout représentée en zone rurale (11,9%). Pour les religions révélées, c'est la tendance inverse que l'on observe. Les musulmans et les catholiques sont plus représentés en milieu urbain qu'en milieu rural (avec respectivement 66,7% et 25,7% en milieu urbain contre 62,7%

et 18,1% en milieu rural),

Les femmes de la religion animiste sont moins nombreuses que les hommes quel que soit le milieu de résidence. Dans la religion musulmane, le poids des hommes est toujours plus important que celui des femmes quel que soit le milieu de résidence (67,4% contre 66,1% en milieu urbain et 63,1% contre 62,4% en milieu rural). Pour les religions catholique et protestante cependant, il y a toujours plus de femmes que d'hommes quel que soit le milieu de résidence (tableau 2.22).

Tableau 2.22 : Répartition de la population résidente (en %) par religion selon le sexe et le milieu de résidence

Religion	Urbain			Rural			Burkina Faso		
	Homme	Femme	Ens	Homme	Femme	Ens	Homme	Femme	Ens
Animiste	1,2	0,9	1,0	12,1	11,7	11,9	9,2	8,9	9,0
Musulman	67,4	66,1	66,7	63,1	62,4	62,7	64,3	63,4	63,8
Catholique	25,1	26,3	25,7	17,7	18,6	18,1	19,6	20,6	20,1
Protestant	5,9	6,4	6,2	6,1	6,4	6,2	6,0	6,4	6,2
Autre	0,1	0,1	0,1	0,2	0,2	0,2	0,2	0,1	0,2
Sans religion	0,3	0,2	0,3	0,8	0,8	0,8	0,7	0,6	0,7
Total	2 324 344	2 457 705	4 782 049	6 428 061	6 961 641	13 389 702	8 752 405	9 419 346	18 171 751

2.6.1.3- Distribution régionale de la population selon les religions pratiquées

La religion musulmane est la religion majoritaire dans la plupart des régions du pays sauf dans le Sud-Ouest où l'animisme est majoritaire pratiquée par 48% de la population. La proportion de musulmans varie de 19,5% dans le Sud-Ouest à 97% dans le Sahel (cf. tableau 2.23 et graphique 2.27). La proportion des catholiques varie de 1% dans le Sahel à 36% dans la région du Centre-Ouest. Chez les protestants, la plus faible proportion est enregistrée dans le Sahel (0,7%) et la plus forte dans la région du Centre-Sud (9%).

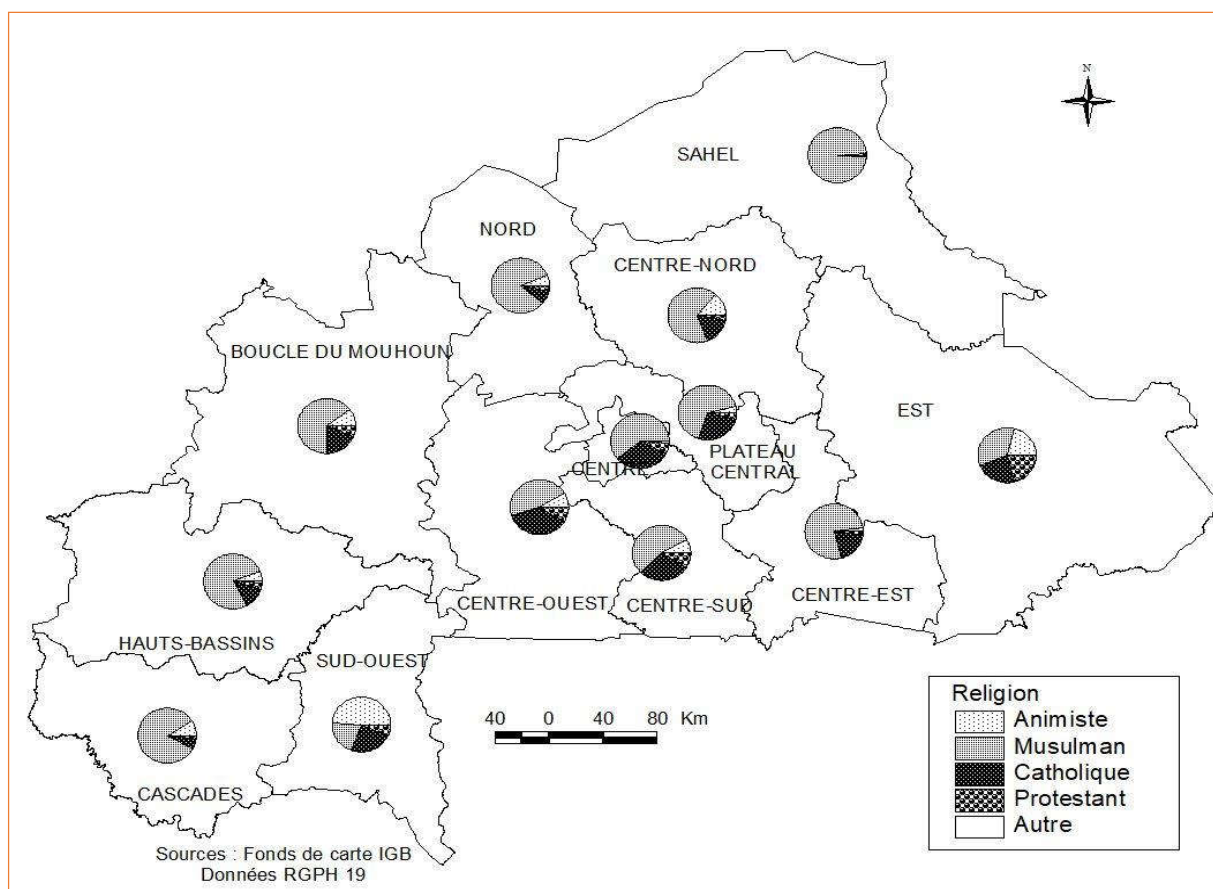
Tableau 2.23 : Répartition (en%) de la population résidente au Burkina Faso par région selon la religion

Région	Animiste	Musulman	Catholique	Protestant	Autre	Sans religion	Ensemble
Boucle du Mouhoun	9,5	64,9	18,6	6	0,2	0,8	1 762 146
Cascades	8,5	81,6	6,1	1,7	0,2	1,9	764 447
Centre	0,3	61,2	31,3	6,9	0,2	0,1	2 693 142
Centre-Est	1,7	77,1	19,0	1,9	0,1	0,2	1 428 222
Centre-Nord	13,8	67,3	15,6	3,1	0,0	0,2	1 424 407
Centre-Ouest	8,9	45,8	35,7	8,5	0,2	0,9	1 562 559
Centre-Sud	7,6	54,1	28,9	8,9	0,2	0,3	744 251
Est	20,3	34,6	22,3	21	0,4	1,4	1 578 981
Hauts-Bassins	6,4	76,2	12,3	3,9	0,2	1,0	2 046 973
Nord	6,0	82,6	8,4	2,7	0,0	0,3	1 582 561
Plateau Central	4,1	66,1	25,6	4,1	0,0	0,1	922 488
Sahel	0,5	97,4	1,0	0,7	0,0	0,4	836 374
Sud-Ouest	48,1	19,4	23,1	7,0	0,4	2,0	825 200
Burkina Faso	9,0	63,8	20,1	6,2	0,2	0,7	18 171 751

La carte ci-après présente la situation de la pratique religieuse dans les régions. La distribution de la population selon la religion est disparate selon les régions. Tandis que dans certaines régions, la prédominance d'une religion sur les autres n'est pas assez prononcée (régions de l'Est, du

Centre-Ouest, du Centre-Sud et du Sud-Ouest), elle est par contre très prononcée dans d'autres régions (le Sahel, le Nord, les Cascades et dans une moindre mesure les Hauts-Bassins avec la religion musulmane).

Carte 2.4 : Structure régionale de la population selon la religion au Burkina Faso



2.6.1.4- Religion et structure par âge de la population

La structure par âge de la population selon la religion est quasiment la même que la structure globale de la population par âge. *Pour les enfants de moins de six ans, il leur a été affecté la religion de leur mère ou de la personne ayant en charge l'enfant si la mère n'est plus dans le ménage*⁷.

Tableau 2.24 : Structure de la population par groupe d'âges quinquennaux selon la religion

Groupes d'âges	Animiste	Musulman	Catholique	Protestant	Autre	Sans religion	Ensemble
0-4	15,6	16,7	14,3	14,8	17,5	38,7	16,1
5-9	17,2	16,1	15,1	15,8	16,3	20,6	16,0
10-14	12,9	12,9	13,6	13,9	12,6	10,0	13,1
15-19	9,1	10,4	10,8	11,8	9,7	6,1	10,4
20-24	6,6	8,6	8,3	9,2	8,3	4,4	8,3
25-29	6,0	7,5	7,2	7,6	7,6	4,1	7,3
30-34	5,5	6,6	6,5	6,4	6,0	3,4	6,5

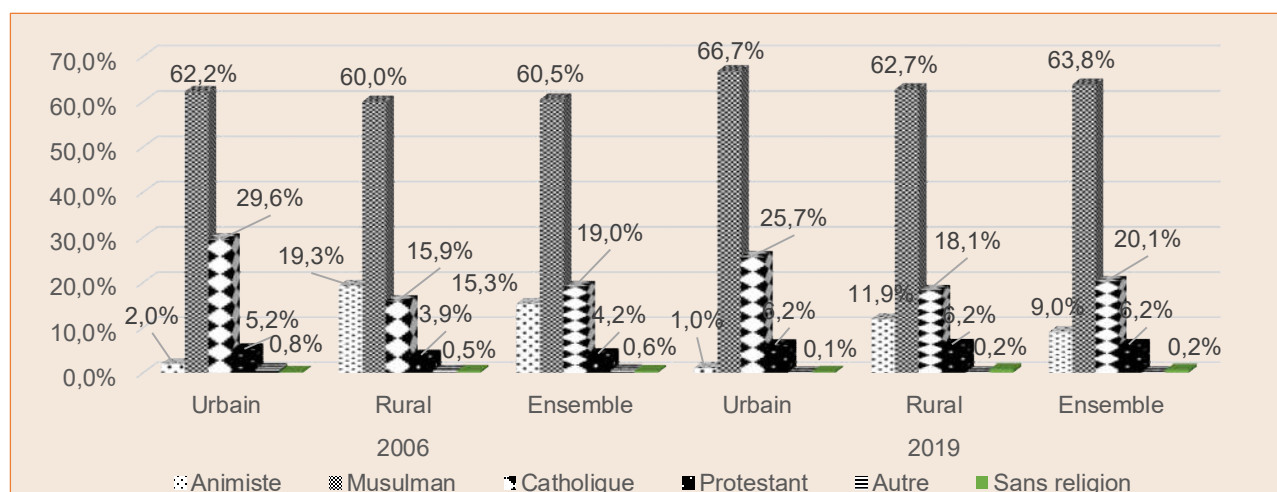
⁷Manuel de l'agent recenseur. P 25

Groupes d'âges	Animiste	Musulman	Catholique	Protestant	Autre	Sans religion	Ensemble
35-39	4,9	5,3	5,5	5,2	5,1	2,7	5,3
40-44	4,2	4,0	4,4	4,1	3,8	2,2	4,1
45-49	3,6	3,0	3,4	3,0	3,0	1,7	3,1
50-54	3,4	2,5	2,9	2,5	2,7	1,5	2,7
55-59	2,7	1,9	2,2	1,8	2,1	1,2	2,0
60-64	2,5	1,6	1,9	1,4	1,8	1,0	1,7
65-69	1,7	1,0	1,3	0,8	1,1	0,7	1,1
70-74	1,6	0,9	1,1	0,7	0,8	0,6	1,0
75-79	0,9	0,5	0,6	0,4	0,5	0,4	0,5
80-84	0,7	0,3	0,4	0,3	0,3	0,3	0,4
85-89	0,3	0,1	0,2	0,1	0,2	0,1	0,2
90-94	0,2	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1
95+	0,3	0,1	0,1	0,1	0,3	0,2	0,1
Burkina Faso	1 643 084	11 592 186	3 656 914	1 130 358	28 343	120 866	18 171 751

2.6.1.5- Distribution et évolution des principales religions

L'examen du graphique 2.24 sur l'évolution de différentes religions entre 2006 et 2021 permet de dégager deux tendances : une tendance à l'augmentation entre 2006 et 2019 de la proportion des adeptes des religions musulmane, catholique et protestante, et une tendance à la baisse des adeptes de la religion animiste et des autres religions quel que soit le milieu de résidence.

Graphique 2.24 : Évolution de différentes religions selon le milieu de résidence de 2006 à 2019



2.6.2- Structure de la population selon les principales langues parlées par la population

La langue parlée, en tant que moyen de communication et d'échanges, est un élément de rapprochement des individus, des groupes de personnes, communautés et même des nations. Elle constitue un moyen de domination ou d'affirmation de son identité, notamment culturelle.

La langue est également le moyen par lequel on réalise les activités d'information, d'éducation et de communication pour le changement de comportement Il est donc important de connaître non

seulement l'importance numérique des principales langues parlées, mais aussi leur répartition selon diverses variables (sexe, milieu et région de résidence, etc.)

2.6.2.1- Importance numérique des principales langues parlées

Dans l'ensemble, la langue la plus parlée au Burkina Faso est le mooré avec des locuteurs représentant plus de la moitié de la population du pays (52,9%). Viennent ensuite le fulfuldé (7,8%), le gourmantché (6,8%) et le dioula (5,7%). Les autres langues sont parlées chacune par moins de 3% de la population.

Tableau 2.25 : Répartition (en %) de la population résidente de 3 ans et plus selon la principale langue parlée et le sexe par milieu de résidence

Principale langue parlée	Urbain			Rural			Burkina Faso		
	Homme	Femme	Ens	Homme	Femme	Ens	Homme	Femme	Ens
Mooré	60,1	60,5	60,3	49,2	51,1	50,2	52,2	53,5	52,9
Fulfuldé (ou peulh)	3,5	3,3	3,4	9,9	8,9	9,4	8,2	7,4	7,8
Gourmantché (ou gulmancéma)	2,2	2,0	2,1	8,7	8,3	8,5	6,9	6,7	6,8
Dioula (ou bambara)	14,8	15,8	15,3	2,3	2,1	2,2	5,7	5,8	5,7
Bissa	1,7	1,8	1,7	3,5	4,1	3,8	3,0	3,5	3,3
Bwamu (ou bwamou)	0,7	0,7	0,7	2,6	2,5	2,6	2,1	2,0	2,0
Dagara	0,7	0,9	0,8	2,5	2,3	2,5	1,9	1,9	2,0
San (ou samogho ou samo)	1,0	1,0	1,0	2,1	1,9	2,0	1,8	1,7	1,7
Marka (ou Dafing)	0,4	0,4	0,4	2,2	1,9	2,0	1,7	1,5	1,6
Bobo	1,0	1,0	1,0	1,8	1,7	1,7	1,6	1,5	1,5
Sénoufo	0,2	0,1	0,2	2,0	2,0	2,0	1,5	1,5	1,5
Lobi (ou lobiri)	0,3	0,4	0,3	1,4	1,6	1,5	1,1	1,3	1,2
Gourounsi	1,7	1,8	1,8	3,6	3,8	3,7	3,1	3,3	3,2
Birifor	0,5	0,5	0,5	0,7	0,8	0,8	0,7	0,7	0,7
Autres langues nationales	3,0	2,9	2,9	6,9	6,6	6,7	5,8	5,6	5,7
Autre langue africaine	0,2	0,2	0,2	0,1	0,0	0,0	0,1	0,1	0,1
Français	7,8	6,6	7,2	0,5	0,4	0,4	2,5	2,0	2,2
Autre langue non africaine	0,2	0,1	0,2	0,0	0,0	0,0	0,1	0,0	0,1
Ensemble (Effectif)	2 131 696	2 265 793	439 7489	5 773 915	6 314 877	12 088 792	7 905 611	8 580 670	16 486 281

2.6.2.2- Importance des langues selon le milieu de résidence et le sexe

Selon le milieu de résidence, les trois langues les plus parlées en milieu rural sont le mooré (50%), le fulfuldé (9%) et le gourmantché (8,5%) tandis qu'en milieu urbain, ce sont le mooré (60%), le dioula (15%) et le français (7%). L'analyse des principales langues parlées selon le sexe et selon le milieu de résidence présentent des tendances similaires.

2.6.2.3- Répartition régionale de la population selon la principale langue parlée

Le mooré est la langue majoritairement utilisée au Burkina Faso avec 53% de locuteurs au niveau national. Il est parlé par plus de 50% des populations dans sept régions que sont le Centre, le Centre-Est, le Centre-Nord, le Centre-Ouest, le Centre-Sud, Nord et le Plateau Central.

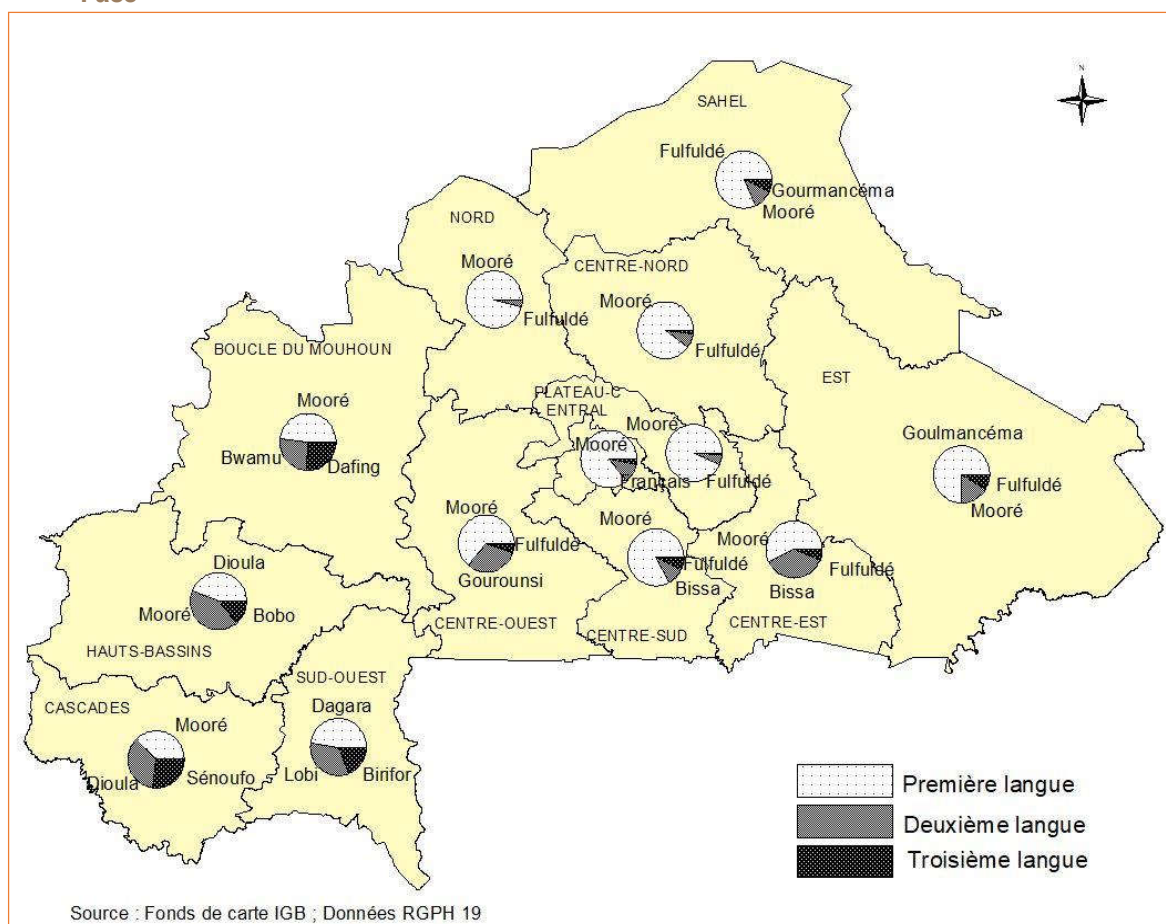
Le fulfuldé (ou peulh) qui est la deuxième langue la plus parlée du pays (avec 8% de locuteurs) est très présent au Sahel (avec 62% de locuteurs au sein de la population de la région), mais également dans les autres régions exceptées celles du Sud-Ouest, du Nord, des Hauts-Bassins, du Centre-Ouest et du Centre où il est parlé par moins de 5% de la population.

Le Gourmantché (ou gulmancéma) est plus parlé dans la région de l'Est (avec 73% de locuteurs) et, dans une moindre mesure, dans la région du Sahel (5%). Dans les autres régions, il est utilisé par moins de 2% de la population.

Le Dioula (ou bambara) vient en quatrième position avec près de 6% de locuteurs au sein de la population. Dans les autres régions, cette langue ne représente pas plus de 3% de locuteurs au sein de leur population.

La langue étrangère la plus parlée est le français avec seulement 2% de locuteurs au sein de la population). Elle est plus présente dans la région du Centre (10% d'utilisateurs au sein de la population de la région). Elle est même la deuxième langue de la région après le mooré.

Carte 2.5 : Répartition des résidents par région selon les trois premières langues parlées au Burkina Faso



2.6.3- Structure de la population résidente selon les nationalités

2.6.3.1- Principales nationalités de la population

Il existe plusieurs nationalités au Burkina Faso. Les plus nombreux étant les burkinabè avec plus de 18 millions d'individus. Les étrangers les plus présents sont surtout ceux en provenance des

pays voisins du Burkina Faso. il s'agit des togolais (plus de 10 000 individus), les maliens, les ivoiriens, les béninois et les nigériens (avec respectivement 6 667, 6 022, 4 238 et 3 744 individus).

Contrairement à la répartition de la population de nationalité burkinabè, la population étrangère est plus présente en milieu urbain (77%) qu'en milieu rural (23%). Quelle que soit la nationalité concernée, on a toujours plus d'étrangers en milieu urbain qu'en milieu rural.

Tableau 2.26 : Répartition de la population par nationalité selon le sexe et le milieu de résidence

Nationalités	Type de localité								
	Urbain			Rural			Ensemble		
	Homme	Femme	Ens	Homme	Femme	Ens	Homme	Femme	Ens
Niger	1 961	766	2 727	703	314	1 017	2 664	1 080	3 744
Bénin	1 979	1 803	3 782	259	197	456	2 238	2 000	4 238
Côte d'Ivoire	1 894	2 385	4 279	709	1 034	1 743	2 603	3 419	6 022
Ghana	546	467	1 013	158	342	500	704	809	1 513
Mali	1 659	1 900	3 559	1 436	1 672	3 108	3 095	3 572	6 667
Nigeria	1 303	1 437	2 740	64	245	309	1 367	1 682	3 049
Togo	4 029	4 633	8 662	883	841	1 724	4 912	5 474	10 386
Autre pays CEDEAO	195	173	368	25	15	40	220	188	408
Autre pays africain	1 275	740	2 015	69	55	124	1 344	795	2 139
Europe	414	289	703	32	10	42	446	299	745
Asie	271	87	358	13	5	18	284	92	376
Amérique	103	74	177	7	2	9	110	76	186
Océanie	5	2	7	14	-	14	19	2	21
Senegal	554	272	826	33	11	44	587	283	870
Guinée-Bissau	16	20	36	1	-	1	17	20	37
Total étrangers	16 204	15 048	31 252	4 406	4 743	9 149	20 610	19 791	40 401
Burkina Faso	2 308 140	2 442 657	4 750 797	6 423 655	6 956 898	13 380 553	8 731 795	9 399 555	18 131 350
Ensemble	2 324 344	2 457 705	4 782 049	6 428 061	6 961 641	13 389 702	8 752 405	9 419 346	18 171 751

2.6.3.2- Populations à double nationalité

La binationalité est une situation où un individu possède au moins deux nationalités. Dans la population recensée au cours du RGPH de 2019, les pays les plus concernés par la double nationalité sont pour la plupart des pays voisins (Côte d'Ivoire : 49% ; Mali : 9% ; Ghana : 6,4% ; Niger : 5% ; Togo : 6%). Les autres pays africains concernés par la binationalité représentent 4% et l'Europe 6% de la population concernée.

Lorsqu'on considère le milieu de résidence, l'écart entre le milieu urbain et le milieu rural se réduit (51% contre 41%). De plus, le Ghana, le Niger et l'Asie sont plus représentés en milieu rural (avec respectivement 65%, 51% et 52%).

Tableau 2.27 : Répartition (%) de la population à double nationalité selon le sexe et le milieu de résidence

Nationalité	Milieu de résidence								
	Urbain			Rural			Ensemble		
	H	F	Ens.	H	F	Ens.	H	F	Ens.
Niger	3,9	4,1	4,0	6,5	5,1	5,9	5,0	4,5	4,8
Bénin	4,1	3,4	3,8	2,1	2,0	2,1	3,3	2,8	3,1
Côte d'Ivoire	41,7	41,9	41,8	61,8	56,8	59,7	50,4	47,6	49,2
Ghana	3,4	4,2	3,7	8,1	13,3	10,2	5,4	7,6	6,4
Mali	9,3	11,2	10,2	7,0	10,0	8,2	8,3	10,7	9,4
Nigeria	5,4	5,1	5,3	1,0	0,6	0,8	3,5	3,4	3,5
Togo	7,2	8,1	7,7	2,7	5,0	3,6	5,3	7,0	6,0
Autre pays CEDEAO	2,6	3,0	2,8	0,7	0,6	0,7	1,8	2,1	1,9
Autre pays africain	4,7	4,4	4,5	2,9	2,3	2,7	3,9	3,6	3,8
Europe	9,7	8,2	9,0	2,8	0,8	2,0	6,7	5,4	6,1
Asie	2,4	1,9	2,2	3,7	2,9	3,4	2,9	2,3	2,6
Amérique	5,4	4,5	5,0	0,7	0,6	0,7	3,4	3,0	3,2
Océanie	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Ensemble	8 167	7 035	15 202	6 199	4 315	10 514	14 366	11 350	25 716

2.6.3.3- Répartition de la population étrangère selon les régions de résidence

Les populations étrangères vivant au Burkina Faso sont très inégalement réparties selon les régions. Elles sont plus présentes au Centre (57,5%) et dans les Hauts-Bassins (12,3%). Ces deux régions concentrent à elles seules près de 70% de la population étrangère, alors que l'on a moins de 2% dans les régions du Centre-Nord (1,5%), du Centre-Sud (1%), du Plateau Central (1,6%) et le Sahel (1,2%).

Les étrangers sont plus présents en milieu urbain (77%) qu'en milieu rural (23%). Il y a relativement plus d'hommes (51%) que de femmes (49%).

Tableau 2.28 : Répartition de la population étrangère par région de résidence selon le sexe et le milieu de résidence

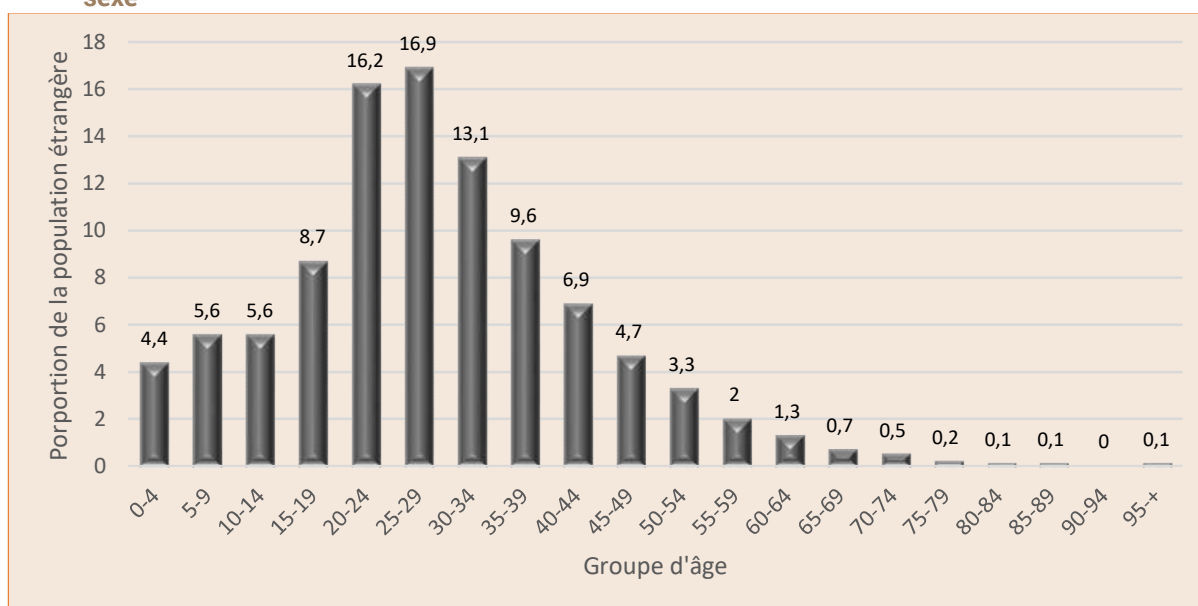
Régions	Type de localité								
	Urbain			Rural			Ensemble		
	Homme	Femme	Ens	Homme	Femme	Ens	Homme	Femme	Ens
BOUCLE DU MOUHOUN	1.3	1.2	1.2	16.2	19.8	18.1	4.5	5.7	5.1
CASCADES	1.5	1.3	1.4	7.5	6.0	6.7	2.8	2.4	2.6
CENTRE	69.7	69.1	69.4	18.1	15.5	16.8	58.7	56.2	57.5
CENTRE - EST	3.5	4.0	3.8	7.3	7.4	7.4	4.4	4.8	4.6
CENTRE-NORD	1.1	1.5	1.3	1.9	2.1	2.0	1.2	1.7	1.5
CENTRE-OUEST	1.7	1.5	1.6	3.9	4.0	4.0	2.2	2.1	2.2
CENTRE-SUD	0.4	0.5	0.4	2.8	3.0	2.9	0.9	1.1	1.0
EST	3.4	4.7	4.0	8.1	8.1	8.1	4.4	5.5	4.9
HAUTS-BASSINS	12.7	10.9	11.8	14.2	13.3	13.7	13.0	11.5	12.3

Régions	Type de localité								
	Urbain			Rural			Ensemble		
	Homme	Femme	Ens	Homme	Femme	Ens	Homme	Femme	Ens
NORD	1.6	1.4	1.5	8.7	8.4	8.5	3.1	3.0	3.1
PLATEAU CENTRAL	0.6	1.6	1.1	2.9	3.4	3.2	1.1	2.0	1.6
SAHEL	1.1	1.2	1.2	1.3	1.3	1.3	1.1	1.3	1.2
SUD-OUEST	1.3	1.1	1.2	7.0	7.7	7.4	2.5	2.7	2.6
Total	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0
Burkina Faso	16204	15048	31252	4406	4743	9149	20610	19791	40401

2.6.3.4- Structure de la population étrangère par groupe d'âges quinquennaux selon le sexe

Les populations d'âges actifs (15-49 ans) sont les plus représentées (76%) parmi les étrangers au Burkina Faso (graphique 2.25). Les plus jeunes (moins de 15 ans) sont certes moins importants, mais non négligeables (15,6%) au sein de cette population. Les personnes âgées de 50 ans et plus ne représentent que 8,3% des étrangers.

Graphique 2.25 : Répartition de la population étrangère par groupe d'âges quinquennaux selon le sexe



CONCLUSION

Le cinquième Recensement Général de la Population et de l'Habitation (RGPH) indique qu'en 2019, la population totale résidente du Burkina Faso se chiffrait à 20 505 155 habitants dont 9 900 847 hommes (48,3%) et 10 604 308 femmes (51,7%). La population résidente vit majoritairement en milieu rural avec environ 74% de la population.

Au recensement de 2006, on a enregistré 14 017 262 habitants. En comparant le volume global de la population de 2006 avec celui du RGPH de 2019, il se dégage un taux d'accroissement annuel moyen de 2,94% durant la période intercensitaire contre 3,12% entre 1996 et 2006. Cette baisse relative de la croissance résulte d'une fécondité certes encore élevée mais en baisse et une mortalité en baisse constante. Si ce taux se maintient la population doublera dans environ 24 ans (23,94 ans précisément), soit en 2043.

En outre, la répartition spatiale a révélé à la fois une disparité dans le peuplement des unités administratives (région, province et commune) du pays et dans la concentration de cette population dans ces unités. La région du Centre avec plus de 3 030 384 habitants est de loin la plus peuplée alors que la région du Centre-Sud est la moins peuplée avec 788 731 habitants. La densité moyenne de la population au niveau national est de 75 habitants au Km². Au niveau régional, elle varie de 31 habitants au Km² dans le Sahel à 1014 habitants au Km² dans la région du Centre.

L'analyse de la structure par âge et par sexe de la population a révélé une supériorité numérique de la population féminine par rapport à la population masculine au niveau national et dans la plupart des régions. On a également observé une relative jeunesse de la population puisque l'âge moyen des burkinabè est de 21,7 ans et l'âge médian est de 16,1 ans. En d'autres termes, 50% des burkinabè sont âgés d'au plus 16,1 ans. En plus, 45,3% de la population du pays a moins de 15 ans. La constitution de la population en groupes d'âge classiques a montré que les actifs (15-64 ans) représentent 51,4% et les inactives/inactifs (0-14 ans et 65 ans et plus) 48,6%. Il en découle donc un rapport de dépendance démographique équilibré égal à 94,7%.

En considérant les groupes d'âge opérationnels au niveau national, on constate que les nouveaux-nés (les moins d'un an) représente 2,8%, la population d'âge vaccinal (moins de 5 ans) représente 16,2%, la population préscolaire (3-5 ans) représente 10,4%, les enfants de moins de 18 ans représentent 51,8%, les adolescents (12-19 ans) représentent 18%, les femmes en âge de procréer (15-49 ans) représentent 23%, la population d'âge scolaire (6-11 ans) représente 18%, les jeunes (15-34 ans) représentent 32,6% et enfin la population électorale (18 ans et plus) représente 48,2% de la population globale du pays.

L'examen du rapport de masculinité montre que la population féminine prédomine. Au niveau national, on a 93 hommes pour 100 femmes. Le déficit d'homme est plus prononcé en milieu rural (92) qu'en milieu urbain (95).

Les langues nationales du Burkina Faso sont les plus utilisées par les résidents (98%) pour la communication. Parmi les langues nationales les plus utilisées, on retrouve par ordre d'importance le mooré (52,9%), le Fulfuldé (7,8%), le Goulmancéma (6,8%) et le Dioula (5,7%). Les langues étrangères ne sont utilisées que par 2% de la population résidente. Les individus qui utilisent principalement les langues étrangères sont très peu représentés au sein de la population burkinabè. Parmi eux, 4% utilisent les langues africaines contre 96% pour les langues non africaines. De ceux qui utilisent les langues non africaines, 97% parlent principalement le français. La langue française est même la deuxième langue dans la région du Centre (10%) après le mooré

(81%).

Quatre principales religions sont pratiquées par la population résidente au Burkina Faso en 2019 : l'islam (63,8%), le catholicisme (20,1%), l'animisme ou la religion traditionnelle (9%) et le protestantisme (6,2%).

Le Burkina Faso n'est pas un pays d'immigration de premier choix pour certaines nationalités. On compte très peu d'étrangers (0,2%) ; la quasi-totalité de la population résidente est de nationalité burkinabé (99,8%). Parmi les nationalités étrangères vivant au Burkina Faso, on retrouve surtout celles des pays voisins.

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

CANTRELLE, P., 1967, Afrique noire, Madagascar, Comores, Démographie comparée, Tome II, Mortalité : facteurs, actuelle et future, institut national de la statistique et des études économiques-service de coopération, Institut national d'études démographiques, Délégation générale à la recherche scientifique et technique-Paris, pp. VI-1 –VI-65.

CONAPO, 2000, Politique Nationale de Population, *Ministère de l'Economie et des Finances*, Burkina Faso, révision n°1, Ouagadougou, 66 p.

Direction Générale de la Statistique, des Études Économiques et Sociales, 2005, structure et répartition spatiale de la population, troisième recensement général de la population et de l'habitation de 2003, Bangui (RCA), 96 p.

DRABO, I. ; ILBOUDO, F. ; et TALLET, B., 2003, Dynamique des populations, disponibilité en terre et adaptation des régimes fonciers : le du Burkina Faso, une étude de cas, Comité international de coopération dans la recherche en démographie, Ouagadougou (Burkina Faso), 114 p.

GENDREAU, F. ; NADOT R., 1967, Afrique noire, Madagascar, Comores, Démographie comparée, Tome II, Structure par âge, actuelle et future, institut national de la statistique et des études économiques-service de coopération, Institut national d'études démographiques, Délégation générale à la recherche scientifique et technique-Paris, pp. IX-X-1 –IX-X-96

GENDREAU, F., 1993, La population de l'Afrique, *manuel de démographie*, KARTHALACEPED, Paris, 463 p.

Institut National de la Statistique et de la Démographie (1978), Recensement général de la population décembre 1975, Résultats définitifs (Volume I : les données nationales), 1978, Ouagadougou, 203 p.

Institut National de la Statistique et de la Démographie (1978), Recensement général de la Population de décembre 1975, *résultats définitifs, Volume II : les données départementales*, Ouagadougou,

Institut National de la Statistique et de la Démographie (1991), *Recensement général de la population de 1985, Données brutes Volume I, ensemble du pays*, Ouagadougou,

Institut National de la Statistique et de la Démographie (2000), Analyse des résultats du Recensement général de la Population et de l'Habitation de 1996, *Volume I*, 348 p.

Institut National de la Statistique et de la Démographie (2009), *Recensement général de la population et de l'habitation de 2006, analyse des résultats définitifs*, Ouagadougou, ...

Institut National de la Statistique et de la Démographie (2004), Enquête Démographique et de Santé de 2003, *Rapport de synthèse*, 455 p.

Institut National de la Statistique et de la Démographie (2000), *Enquête démographique et de santé de 1998/1999 (EDS-BF2), rapport d'analyse*, Ouagadougou, 325 p

Institut National de la Statistique et de la Démographie, Enquête démographique de 1991 (ED-91), 2004, rapport d'analyse, Ouagadougou, 455 p.

LACLAVERE, G., 1993, Les atlas jeunes Afrique : Burkina Faso, les éditions j.a., Paris, 54 p.

Ministère de l'économie et du développement, 2004, Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté,

Ouagadougou, 129 p.

Ministère de l'Administration Territoriale et de la Décentralisation, 2001, les textes d'orientation de la décentralisation (TOD) du Burkina Faso, Ouagadougou, 125 p.

NGWE, E. et TATI, G., 1996, l'utilisation des résultats des recensements en Afrique : Le cas du Cameroun, *les cahiers de l'IFORD n°12*, Yaoundé, 219 p.

OUATTARA, A., 1998, Migration, urbanisation et développement au Burkina Faso, *les travaux de l'UERD n°8*, Université de Ouagadougou, faculté des langues, lettre, des arts, des sciences humaines e sociales, Ouagadougou, 34 p.

NGATCHOU, R. D., 2004, recensement général de la population et de l'habitation en Afrique (RGPH), *des produits pour répondre aux besoins des programmes de développement*, UNFPA-EAT1, Dakar, 182 p.

RAULIN, H., 1967, Afrique noire, Madagascar, Comores, Démographie comparée, Tome II, Commentaire socio-ethnologique, institut national de la statistique et des études économiques-service de coopération, Institut national d'études démographiques, Délégation générale à la recherche scientifique et technique-Paris, pp. VIII-1 –VIII-49.

SP/CONAPO et DGEP/DAT, 2001, *Etude thématique sur le milieu humain*, Ouagadougou, 97 p

Secrétariat Permanent de la Commission Nationale de Secours d'Urgence, septembre 2004, *Analyse des données sur les rapatriés de Côte d'Ivoire*, Ouagadougou, 66 p.

GRIGORIEFF, V., 2005, *Religions du monde entier, (deuxième édition)*, Paris Eyrolles Pratique, 256 p

United Nations, 2003, *World Population Prospects, the 2002 Revision, Volume I*, New York, 781 p.



CHAPITRE 3: ANALYSE DE LA NATALITE ET DE LA FECONDITE

SYNTHÈSE DES INDICATEURS

INDICATEURS NATALITE-FECONDITE		
Taux brut de natalité (TBN)	National	39,4
	Urbain	35,8
	Rural	40,7
Indice synthétique de fécondité (ISF)	National	5,4
	Urbain	4,1
	Rural	5,8
	Ouagadougou	4,0
	Bobo-Dioulasso	4,3
	Autres villes	4,8
Taux de fécondité générale (TFG)	National	161,7
	Urbain	128,6
	Rural	175,9
Taux de fécondité des adolescentes de 15-19 ans	National	73,4
	Urbain	41,3
	Rural	79,3
Taux de fécondité des adolescentes de 10-19 ans	National	31,9

RESUME

La connaissance des niveaux actualisés de la natalité et de la fécondité offerte par les résultats du 5^e RGPH permet d'évaluer les performances des politiques et stratégies mises en œuvre dans le domaine de la santé de la reproduction y compris la planification familiale. De nouvelles orientations stratégiques pourraient être également formulées sur la base de ces résultats.

L'évaluation de la qualité des données montre une relative bonne qualité des données collectées sur la fécondité passée. La courbe des taux de fécondité par âge des mères a une forme en cloche qui est l'allure attendue des naissances des douze derniers mois. Toutefois, ces données sur les naissances survenues au cours des 12 derniers mois présentent des irrégularités par endroits tels que des écarts par rapport aux standards attendus (en particulier les rapports de masculinité et les ratios Pi/Fi). En outre, l'âge moyen à la procréation (AMP) obtenu ne s'inscrit pas dans la tendance dégagée de la série des âges moyens issus des recensements passés. De ce fait, l'indice synthétique de fécondité (ISF) et l'âge moyen à la procréation ont été calculés par la méthode d'Arriaga (estimation indirecte) combinant à la fois dans le modèle les données du RGPH de 2006 et celui de 2019.

Le taux brut de natalité (TBN) du Burkina Faso est de 39,4 pour 1000 habitants. Il est de 35,8 en milieu urbain et 40,7 en milieu rural.

L'indice synthétique de fécondité (ISF), nombre moyen d'enfant par femme à la fin de la vie féconde, est de 5,4 enfants par femme au niveau national et varie selon le milieu de résidence, la région et la province. Il est de 5,8 en milieu rural contre 4,1 en milieu urbain, illustrant ainsi les différences dans les comportements reproductifs entre la ville et la campagne. Entre la région du Centre (ISF de 4,1) qui abrite la ville de Ouagadougou (ISF de 4,0) et la région de l'Est (6,9) il y a un écart de 2,8 enfants.

L'évolution de la fécondité s'est traduite par une augmentation sensible de l'ISF entre 1960 et 1985, suivie d'une phase de stabilisation entre 1985 et 1998. La période récente semble se caractériser par un infléchissement de son niveau, à en juger par le passage de l'ISF de 6,7 en 1998 à 5,4 en 2019. L'enseignement majeur à tirer de cette trajectoire est que le niveau de fécondité est en baisse constante passant de 7,2 en 1985 à 5,4 enfants par femme en 2019. Cette évolution n'a pas été homogène dans tout le pays. En milieu urbain, la transition de la fécondité s'est intensifiée depuis cette période, sous l'effet de la montée du niveau d'instruction des citoyens associée à l'ensemble des autres mutations induites par les logiques marchandes. Dans les deux grandes villes, l'ISF plafonne autour du seuil de 4. En milieu rural, les lenteurs dans les transformations du contexte général expliquent le maintien de la fécondité à un niveau encore élevé.

La participation des adolescentes à la formation de l'ISF est en baisse tendancielle, quel que soit le milieu. Elle est passée de 10,6 % à 6,8 % entre 1985 et 2019.

Les résultats de l'infécondité primaire, mesurée par la proportion des femmes en âge de procréer (15-49 ans) sans enfants nés vivants, révèlent qu'une femme sur trois (30,8 %) n'a pas encore eu de naissance vivante au moment du recensement. Le niveau de l'infécondité totale (proportion de femmes sans enfant né vivant à 45-49 ans) est passé de 7,7 % en 1985 à 3,4 % en 2019. C'est dans les régions du Sahel avec un taux d'infécondité totale de 6,1 %, du Centre (5,2 %), des Hauts-Bassins (4,5 %) et du Sud-Ouest (4,5 %) que le phénomène se manifeste le plus.

INTRODUCTION

L'objectif principal de ce chapitre est d'analyser les résultats sur la natalité et la fécondité au Burkina Faso, issus du cinquième recensement général de la population et de l'habitation (5^e RGPH).

La connaissance du mouvement naturel de la population figure parmi les objectifs premiers des recensements de population. Composante positive du croit naturel, la fécondité constitue le principal déterminant de la structure par âge de la population, qui génère les besoins à moyen et long terme avec les investissements requis pour le développement des secteurs tels l'éducation, la santé, l'emploi, etc. Cette thématique présente l'intérêt majeur de mettre à l'ordre du jour les enjeux liés à la maîtrise de la croissance démographique, en relation avec le développement dans un contexte marqué par la raréfaction des ressources. Par ailleurs, les indicateurs actualisés de la fécondité vont permettre d'évaluer les performances des politiques et des stratégies mises en œuvre jusqu'ici dans le domaine de la santé de la reproduction dans ses différentes composantes. Le cas échéant, de nouvelles orientations programmatiques pourraient en découler, assortis de nouvelles cibles définies pour le futur. La réduction des niveaux de fécondité fait l'objet d'une attention particulière des pouvoirs publics en Afrique sub-saharienne, nettement en retard en matière de transition de la fécondité et de changements des comportements reproductifs. La persistance des niveaux élevés de fécondité s'accompagne non seulement de niveaux tout aussi élevés de mortalité infantile et maternelle mais aussi diffère la modification de la structure par âge de la population, dans un sens favorable au développement avec la survenue du dividende démographique. La demande d'enfants reste structurellement élevée au Burkina Faso, surtout en milieu rural, en raison de l'attachement traditionnel à l'enfant, considéré à la fois comme don de Dieu, force de travail et assurance-vieillesse (Caldwell, 1982 ; Cordell et Piché, 1990). Un tel contexte qui explique la rationalité de la forte fécondité, justifie les « retards » dans la transition de la fécondité, surtout que la mortalité infantile reste encore (très) élevée, que les stratégies de promotion des méthodes contraceptives connaissent de nombreuses insuffisances et que la scolarisation des filles et surtout leur maintien dans le cycle scolaire se heurtent à de nombreux obstacles socioculturels et économiques (Vimard et Zanou, 2000). En milieu urbain où prévalent d'autres logiques économique et socioculturel, la transition des comportements procréateurs est entamée.

Au Burkina Faso, le niveau de fécondité reste élevé malgré une légère tendance à la baisse amorcée depuis les années 1990. L'Indice synthétique de fécondité (ISF) est passé de 7,2 au Recensement général de la population de 1985, à 6,8 en 1996 et à 6,2 en 2006. Les résultats fournis par les Enquêtes démographiques et de santé (EDS) suivent la même tendance : de 6,8 à l'EDS-BF1998/99, l'ISF est passé à 6,2 en 2003 avant de s'établir à 6,0 en 2010. Ainsi, l'analyse de la fécondité et de la natalité permettra de fournir des indicateurs actualisés sur le niveau et la structure de la fécondité au Burkina Faso, au niveau régional et infra régional. Elle permettra en outre de disposer des niveaux de fécondité selon certaines caractéristiques individuelles des femmes, comme le niveau d'instruction, la situation matrimoniale, le niveau de vie et la religion.

Ce chapitre est structuré autour des grands points suivants : la première section présente le contexte général de la fécondité ainsi que la méthodologie d'étude du phénomène, la seconde traite de la natalité, c'est-à-dire la fréquence des naissances vivantes dans la population totale. La fécondité dans ses différentes composantes est analysée en troisième partie. La fécondité des adolescentes et ses caractéristiques constituent l'objet de la quatrième section. L'infécondité dans ses dimensions régionales et différentielles est analysée dans la cinquième section.

3.1- CONTEXTE GENERAL ET METHODE

La fécondité s'inscrit toujours dans une pluralité de contextes qu'il importe de comprendre car ils en déterminent le niveau et l'évolution. La première partie de ce chapitre fait une présentation de ce cadre général qui structure le phénomène et explique sa relative inertie, en dépit des politiques publiques visant explicitement sa réduction. La seconde partie définit les principaux concepts et précise les indicateurs de base de la fécondité. Un accent particulier est porté sur l'évaluation de la qualité des données collectées sur la natalité et la fécondité au cours des opérations du recensement.

3.1.1- Contexte

Le contexte général de la fécondité est abordé dans ses dimensions socioculturelles, économiques, démographiques et politico-institutionnelles.

3.1.1.1- Contexte socioculturel

Le substrat culturel régent et dicte les normes en faveur d'une fécondité élevée. Les groupes ethniques cultivent et entretiennent cette idéologie qui prône un grand nombre d'enfants pour assurer leur sécurité et perpétuer les lignages (Caldwell ; Caldwell :1987). Le contexte général est donc profondément pro nataliste. En outre, toutes les religions traditionnelles tout comme les religions révélées desquelles se réclame la grande majorité des populations du Burkina Faso sacralisent l'idéal d'une fécondité aussi élevée que possible. Un enfant qui naît est un don de Dieu et une forte descendance est considérée à la fois comme une bénédiction divine et comme la récompense à l'obéissance à une injonction divine.

Dans une telle perspective, les normes et coutumes matrimoniales tournent autour de l'appropriation de la femme et sa conservation dans la famille. La précocité d'entrée en union trouve son origine dans ce contexte. Le lévirat et la dot sont autant de normes qui sont toujours en vigueur dans certains groupes ethniques au Burkina Faso. Ces pratiques matrimoniales fondées sur le principe de la solidarité au sein de la famille élargie perpétuent la circulation des femmes entre lignages dans le souci de leur appropriation.

Toutefois, en milieu urbain, ces données subissent des remises en cause au nom de la « liberté de choix du conjoint », favorisée par les dispositions du Code des Personnes et de la Famille adopté en 1990. Les naissances hors mariage prennent de l'ampleur, dans un contexte de délitement des normes traditionnelles que favorise l'exposition des jeunes aux médias (CONAPO, 2012).

3.1.1.2- Contexte économique

Le contexte économique passé et encore actuel du Burkina favorise une forte fécondité. En effet, l'agriculture et l'élevage constituent les principaux secteurs d'activité et les sources de revenus pour la grande majorité de la population qui vit en milieu rural (près de 3 actifs sur 4). Dans ce contexte marqué par le caractère rudimentaire des techniques de production, la force de travail constitue un facteur déterminant dans l'issue des campagnes agricoles. L'idéal de forte fécondité tire ses origines de ce mode de production : avoir un grand nombre d'enfants est un signe de richesse. Avec leur entrée précoce en vie active, les enfants rapportent beaucoup plus qu'ils ne coûtent, surtout que les charges liées à leur socialisation sont amorties par différents mécanismes de solidarité en vigueur au niveau communautaire (Caldwell, 1982). Tant que les flux de richesses intergénérationnels profiteront aux parents et aux adultes, Caldwell soutient que la demande

d'enfants restera forte. La femme occupe une place centrale dans un tel système. « Corps biologique et corps social » (Bonnet,1988), elle assure à la fois la production des richesses par sa pleine participation aux activités agricoles et la reproduction humaine par la procréation (Meillassoux, 1984)

L'emploi moderne est largement minoritaire, composé d'agents publics et privés localisés essentiellement en milieu urbain. Les contraintes liées à la vie urbaine exigent des adaptations et les couts liés à la socialisation des enfants nécessitent un arbitrage en faveur de la « qualité » de l'enfant, en termes de préparation à une bonne insertion dans le monde moderne. Le recours aux méthodes contraceptives y est par conséquent plus important. En effet, le taux de prévalence des méthodes contraceptives en milieu urbain est de 30,8% contre 10,8% en milieu rural chez les femmes en union, (INSD et ICF international, 2010). Il s'en suit alors un nombre d'enfants de 3,9 par femme en milieu urbain contre 6,9 enfants par femme en milieu rural.

3.1.1.3- Contexte démographique

En 46 ans, la population du Burkina Faso a plus que triplé, passant de 4 349 mille habitants en 1960 à 14 017 mille en 2006. Avec un taux de croissance démographique de 3,1% entre 1996 et 2006, la population double tous les 23 ans environ. Ce niveau élevé de croissance démographique résulte du décalage entre une mortalité en baisse continue, et une fécondité restée globalement stable à un niveau élevé au cours de la période. En effet, le quotient de mortalité infantile est passé de 182 ‰ en 1960 à 91,7 ‰ en 2006 tandis que l'ISF a connu une évolution en dent de scie entre 1960 et 2006. En effet, de 1960 à 1991 le nombre moyen d'enfants par femme a augmenté de 6,1 à 7,3 pour retomber à 6,2 en 2006, soit l'équivalent de son niveau de 1960. Le rapport de dépendance est élevé (107,8 en 1996, 100,4 en 2006), traduisant le poids des inactifs (0-14 ans et 65 ans et plus) sur les actifs (15-64 ans). La structure par âge de la population burkinabè est caractérisée par sa jeunesse, les moins de 15 ans constituant 46,6% de la population totale. L'âge moyen se situe à 21,8 ans et la moitié de la population avait moins de 15,5 ans au RGPH de 2006.

Ces caractéristiques de la population (forte croissance démographique, jeunesse et poids important des inactifs sur les actifs) sont les marqueurs du niveau élevé de fécondité. Le rapport 2018 sur le profil du dividende démographique au Burkina Faso (MINEFID, 2021) montre que sur la période 1950-1995, la structure par âge de la population du Burkina Faso a exercé un impact négatif sur le développement économique, en raison notamment des contraintes qu'elle a pu exercer sur les capacités d'épargne et d'investissements tant au niveau micro qu'au niveau macro. La hausse progressive de la fécondité au cours de la période a contribué, entre autres, à accroître le nombre de consommateurs nets par rapport à celui des producteurs effectifs, mesuré par le ratio de soutien économique (RSE)⁸. La fenêtre du dividende démographique s'est ouverte à partir de 1996, avec des RSE qui vont demeurer positifs jusqu'en 2050, culminant à 0,6 % en 2036. L'année 1996 correspond donc à « l'ouverture de la fenêtre du premier dividende démographique pour le Burkina Faso qui se poursuivra sur un demi-siècle » (MINEFID, 2021 p55). Cette fenêtre représente une opportunité à saisir pour booster la croissance économique à travers des investissements structurants dans l'économie, la planification familiale et le capital humain. Investir massivement dans la PF et répondre aux besoins non satisfaits des femmes en matière d'espace et/ou de

⁸ Le ratio de soutien économique est obtenu en rapportant le nombre de producteurs effectifs à celui des consommateurs effectifs. Sa valeur est comprise entre 0% et 100%. Plus le ratio de soutien est élevé, plus la capacité de contribution de la population à la production est forte. Différent du rapport de dépendance démographique, il mesure l'effet réel de la structure par âge sur la croissance économique.

limitation des naissances constituent à l'heure actuelle la garantie d'une croissance économique forte et inclusive pour les prochaines années. Les mesures récentes prises en 2020 instituant la gratuité des soins et des services de planification familiale⁹ s'inscrivent dans cette volonté nationale de promouvoir la PF et de réduire le niveau général de la fécondité.

3.1.1.4- Contexte politique et institutionnel

La recherche de la santé de la mère et de l'enfant a légitimé l'adoption de la politique de planification familiale, conformément à la philosophie des soins de santé primaires définie par la Déclaration de Alma Ata en 1978 à laquelle le pays avait souscrit. Le premier programme de planification familiale a été adopté par la Zatu N°An IV-008/CNR/PRES/EF-SN du 24 octobre 1986. La société civile avait devancé l'Etat dans la promotion de la planification familiale avec les activités de sensibilisation des populations sur les avantages de l'espacement des naissances menées par des associations, notamment l'Association burkinabè pour le bien-être familial (ABBEF), créée en 1979.

La nécessité d'assurer un équilibre entre la croissance démographique et celle des ressources a été concrétisée, au plan institutionnel par la création du Conseil National de Population (CONAPO) par décret N°83-0104/CSP/PRES/PL du 18 février 1983. Cette volonté politique s'est traduite en 1991 par la définition d'un cadre général de Politique nationale de population (PNP). Depuis 1991, deux versions révisées de la PNP ont été adoptées, suite aux données produites par les recensements généraux de la population de 1996 et de 2006 et l'évolution des paradigmes dans le domaine de la population et du développement. La PNP de 2010 (CONAPO, 2012) fixe clairement des objectifs quantitatifs sur la fécondité : Réduire l'ISF de 6,2 en 2006 à 3,6 en 2030 et réduire de 55 % la contribution des adolescentes à l'ISF d'ici 2030.

Quatre programmes d'action en matière de population ont été adoptées et mises en œuvre pour opérationnaliser la PNP. La question de la réduction de la fécondité a été reprise dans un certain nombre de politiques et de stratégies au plan national, parmi lesquels :

- ✓ Le Plan de relance de la planification familiale 2013-2015 ;
- ✓ Le Plan stratégique santé des adolescents et des jeunes 2016-2020 ;
- ✓ Le Projet autonomisation des femmes et dividende démographique (SWEDD) ;
- ✓ Le Plan national de développement économique et social (PNDES).

3.1.1.5- Contexte sécuritaire

Depuis 2016, le Burkina Faso connaît des problèmes d'insécurité liés aux attaques terroristes souvent accompagnées de conflits communautaires sur certaines parties du territoire. On assiste depuis lors à des déplacements massifs de populations vers les centres urbains, parfois loin des conjoint(e)s. Il en résulte des séparations des couples par les décès du conjoint ou de la conjointe ou la dispersion des couples et probablement un ralentissement des entrées en union. Les prestations de soins de santé en général, notamment le suivi des grossesses et l'utilisation des méthodes de planification familiale connaissent un net ralentissement dans les zones touchées avec la fermeture des formations sanitaires sous la menace terroriste. L'acheminement des produits sanitaire connaît également des difficultés.

⁹ Cf Décret N0 2019-0040/PRES/PM/MS/MFSNF/MFPTPS/MATD/MINEFID portant gratuité des soins et des services de planification familial

Les zones de plus touchées sont les régions de l'Est et du Sahel qui sont par ailleurs celles qui ont les plus forts taux de fécondité au Burkina Faso. Au-delà de l'impact que cette situation sécuritaire pourrait engendrer sur la fécondité, on note également que dans ces zones des communes entières n'ont pas pu être recensées.

3.1.2- Méthode

Cette partie passe en revue la définition des concepts et indicateurs de natalité et de fécondité, puis évalue la qualité des données collectées.

3.1.2.1- Définitions des concepts

Cette partie est consacrée à la définition des concepts clés qui seront utilisés dans ce chapitre.

✓ **Natalité**

La natalité désigne la fréquence des naissances vivantes au sein de la population au cours d'une année.

✓ **Femme en âge de procréer**

Les femmes en âge de procréer sont les femmes dont l'âge est compris entre 15-49 ans.

✓ **Fécondité**

Elle désigne la fréquence des naissances vivantes au sein des femmes en âge de procréer.

✓ **Infécondité**

L'infécondité désigne l'absence de naissance vivante chez une femme. Elle sera étudiée chez les femmes de 15 ans et plus.

✓ **Infécondité primaire**

On parlera d'infécondité primaire pour les femmes n'ayant pas encore achevé leur vie féconde.

✓ **Infécondité totale**

Elle désigne l'absence totale de naissance vivante chez les femmes ayant achevé leur vie génésique à 50 ans et plus.

✓ **Fécondité des adolescentes**

La fécondité des adolescentes désigne la survenue des naissances vivantes au sein des adolescentes qui sont constituées des filles dont l'âge est compris entre 10 et 19 ans.

3.1.2.2- Définition des indicateurs

✓ **Taux brut de natalité (TBN)**

Il indique le nombre moyen de naissances vivantes annuelles pour 1 000 habitants. Il est obtenu en rapportant les naissances des douze derniers mois à l'effectif de la population résidente moyenne au dénombrement.

$$TBN = \frac{\text{Somme des naissances vivantes des 12 derniers mois}}{\text{Population résidente moyenne au dénombrement}} \times 1000$$

✓ **Indice comparatif de la natalité (ICN)**

Cet indice a pour but de permettre la comparaison des niveaux de natalité entre deux ou plusieurs groupes, afin de neutraliser l'effet de la structure par âge des femmes qui influence le TBN. C'est donc une standardisation des taux de natalité. Il s'obtient en faisant la somme des taux spécifiques

de fécondité des femmes des différents groupes d'âges pondérés par les poids des femmes de ces mêmes groupes d'âges dans la structure type considérée.

$ICN = \sum (tf(x, x + a) * p(x, x + a))$ où $tf(x, x + a)$ est le taux spécifique de fécondité des femmes du groupe d'âges $(x, x+a)$ dans la population considérée et $p(a)$ est le poids des femmes du groupe d'âges $(x, x+a)$ au niveau national par rapport à la population totale.

✓ **Taux global de fécondité générale (TGFG)**

Il désigne le nombre de naissances vivantes pour 1000 femmes en âge de procréer au cours d'une année. Il est obtenu en rapportant les naissances des 12 derniers mois à l'effectif des femmes âgées de 15 - 49 ans révolus.

$$TGFG = \frac{\text{Somme des naissances vivantes des 12 derniers mois}}{\text{Population féminine âgée de 15 - 49 ans révolus}} \times 1000$$

✓ **Taux de fécondité par groupe d'âges TF (x, x+a)**

Il indique le nombre de naissances vivantes survenues au cours d'une année chez les femmes par âge ou groupe d'âges pour 1000 femmes de cet âge ou groupe d'âges de femmes en âge de procréer.

Il est obtenu pour un groupe d'âges donné de femmes, en rapportant les naissances vivantes issues des femmes du groupe d'âges à l'effectif des femmes du même groupe d'âges.

$$TF(x, x + a) = \frac{\text{Naissances vivantes des 12 derniers mois des femmes du groupe d'âges (x, x + a)}}{\text{Population féminine du groupe d'âges (x, x + a)}} \times 1000$$

✓ **Indice synthétique de fécondité (ISF)**

C'est le nombre moyen d'enfants nés vivants qu'aurait mis au monde une femme arrivée à la fin de sa vie féconde, si elle connaissait à chaque âge, les taux de fécondité observés au cours des 12 derniers mois ayant précédé le recensement.

Il est obtenu en faisant la somme des taux de fécondité par âge observé au cours des 12 derniers mois multipliée par l'amplitude des groupes d'âges.

$$ISF = \sum 5x \frac{\text{Naissances vivantes des 12 derniers mois des femmes du groupe d'âges (x, x + a)}}{\text{Population féminine du groupe d'âges (x, x + a)}}$$

✓ **Descendance finale (Df)**

Elle indique le nombre moyen d'enfants nés vivants par une femme à la fin de sa vie féconde à 50 ans.

$$DF = \frac{\text{Naissances vivantes des femmes du groupe d'âges 45 - 49 ans}}{\text{Population féminine du groupe d'âges 45 - 49 ans}}$$

✓ **Parité moyenne PM (x, x+a)**

Il indique le nombre moyen d'enfants nés vivants par âge ou par groupe d'âges quinquennaux des femmes âgées de 15 - 49 ans.

Il est obtenu en faisant le rapport entre le nombre total d'enfants nés vivants de chaque groupe d'âges de femmes et l'effectif total de la population féminine du même âge ou groupe d'âges.

$$PM(x, x + a) = \frac{\text{Naissances vivantes des femmes du groupe d'âges (x, x + a)}}{\text{Population féminine du groupe d'âges (x, x + a)}}$$

✓ Taux brut de reproduction (TBR)

Il indique la descendance finale en filles d'une génération fictive de femmes soumises aux conditions actuelles de la fécondité en ne tenant pas compte de la mortalité.

$$TBR = (1 - tm) \sum_{x=15}^{x=44} 5x \frac{\text{Naissances vivantes des 12 derniers mois des femmes du groupe d'âges } (x, x+a)}{\text{Population féminine du groupe d'âges } (x, x+a)}$$

Avec tm, le taux de masculinité à la naissance

✓ Taux net de reproduction (TNR)

Il indique la descendance finale en filles d'une génération fictive de femmes soumises aux conditions actuelles de la fécondité en tenant compte de la mortalité.

✓ Age moyen à la procréation (AMP)

L'âge moyen à la procréation résume le calendrier de la fécondité des femmes en âge de procréer. Il est obtenu en faisant le rapport de la somme des naissances vivantes des 12 derniers mois multipliée par l'amplitude des groupes d'âges par la somme des naissances vivantes des 12 derniers mois.

$$AMP = \frac{\sum n(x, x+a) (x+2,5)}{\sum n(x, x+a)}, \text{ avec } n(x, x+a) \text{ les naissances vivantes au cours des douze derniers mois des femmes de la tranche d'âge } (x, x+a)$$

✓ Taux d'infécondité primaire

Cet indicateur désigne la proportion des femmes en âge de procréer n'ayant pas encore eu de naissances vivantes au moment du recensement.

✓ Taux d'infécondité totale

Il correspond à la proportion des femmes ayant atteint la fin de leur vie génésique sans avoir eu une naissance vivante au cours de leur vie génésique.

3.1.3- Évaluation de la qualité des données

L'évaluation de la qualité des données collectées et traitées est une exigence de tout premier ordre. En effet, quelle que soit la minutie prise dans la collecte des données et dans leur traitement, différents types d'erreurs peuvent subsister et entacher la qualité des données. Les résultats de cette évaluation vont dicter le choix de la méthode d'estimation de la fécondité avec soit un recours à la méthode directe à partir des données observées ; soit à la méthode indirecte en procédant à leur ajustement.

3.1.3.1- Méthodes d'observation

Trois questions principales posées aux femmes de 10 ans et plus lors du 5ème RGPH permettent de saisir l'information sur la natalité et la fécondité :

- ✓ Combien d'enfants en tout sont nés vivants de (NOM) par sexe ?
- ✓ Parmi tous les enfants nés vivants de (NOM), combien sont encore en vie par sexe ?
- ✓ Combien d'enfants de (NOM) sont nés vivants au cours des 12 derniers mois par sexe ?

Les réponses à ces questions peuvent contenir des erreurs dues entre autres :

- ✓ À la mauvaise appréciation de la période des 12 derniers mois par les femmes, entraînant soit l'enregistrement de naissances vivantes en dehors de la période, soit leur omission ;
- ✓ À la non déclaration des naissances vivantes suivies de décès ou à la déclaration d'enfants morts nés ;
- ✓ Aux pertes de mémoire en relation directe avec l'âge des femmes ;
- ✓ Aux réponses approximatives voire erronées fournies par les chefs de ménage, répondant à la place de la femme.

Ces risques d'erreurs constituent autant de sources de biais possibles dans la mesure du phénomène. A tous ces biais possibles s'ajoute un biais sélectif, parce qu'il s'agit de femmes survivantes au moment du dénombrement, l'hypothèse d'une similitude de comportement procréateur avec les femmes décédées étant peu plausible.

3.1.3.2- Examen des non-réponses

L'examen des non réponses des femmes aux questions posées sur les naissances vivantes est important, en ce qu'elles indiquent le niveau de complétude des déclarations. Un taux de non réponses de 2% est toléré, seuil au-delà duquel la correction d'El Brady est recommandée. Le tableau ci-dessous donne les taux de non réponses associées à la fécondité passée (enfants nés vivants) et à la fécondité actuelle (naissances au cours des 12 derniers mois) des femmes au 5^e RGPH.

Tableau 3.1 : Taux de non-réponse sur les naissances vivantes des douze derniers mois selon le groupe d'âges des femmes et le sexe de l'enfant

Groupe d'âges	Naissances d'enfants de sexe masculin au cours des douze derniers mois	Naissances d'enfants de sexe féminin au cours des douze derniers mois
	% ND	% ND
10-14 ans	0,4	0,2
15-19 ans	0,1	0,1
20-24 ans	0,1	0,1
25-29 ans	0,1	0,1
30-34 ans	0,1	0,1
35-39 ans	0,1	0,1
40-44 ans	0,1	0,1
45-49 ans	0,1	0,1
50-54 ans	0,1	0,1
Ensemble	0,1	0,1

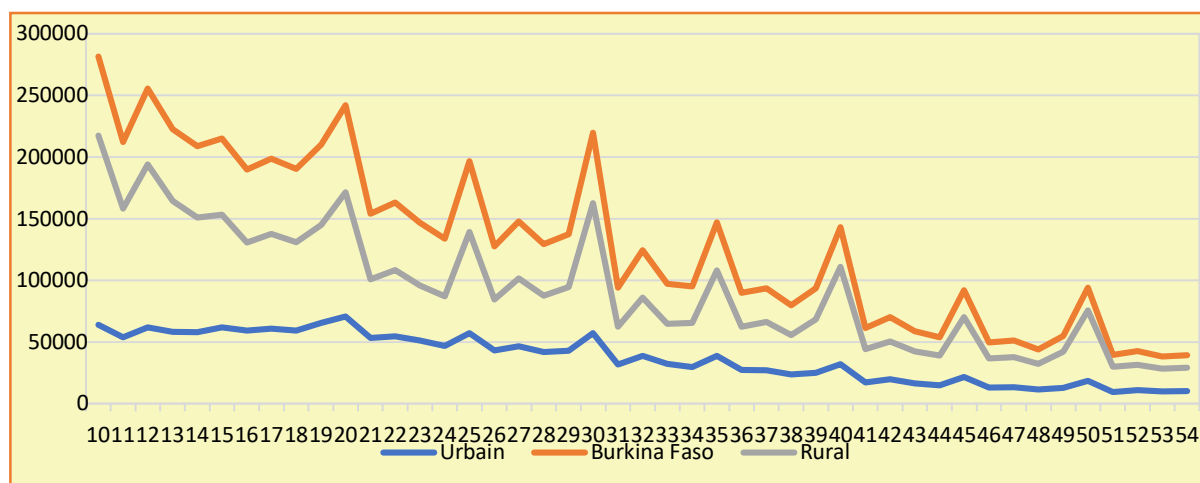
Ce bon niveau de couverture était attendu, dans la mesure où les spécifications de contrôle de saisie sur les Smartphones n'autorisaient pas d'enregistrement nul (case vide en l'absence de naissance). Le passage à la question suivante exigeait de fournir une réponse. Les non réponses sont sans doute le fait de l'utilisation du questionnaire papier dans certaines situations et des questionnaires partiellement remplis.

3.1.3.3- Examen de la structure par âge de la population féminine

L'allure du graphique de la structure par année d'âge de la population féminine de 10 à 54 ans est très erratique, marquée qu'elle est par des creux et des pics particulièrement accentués pour le Burkina Faso et le milieu rural. Les attractions se matérialisent par les pics aux chiffres ronds (0 et 5) et les répulsions aux autres chiffres. La structure de la population féminine urbaine est sensiblement plus régulière, traduisant de meilleures déclarations sur l'âge. L'amenuisement

progressif des effectifs avec l'augmentation de l'âge illustre l'effet de la mortalité.

Graphique 3.1 : Répartition de la population féminine de 10 ans et plus par année d'âge



Le regroupement en groupes d'âges quinquennaux a pour effet de lisser l'allure de la représentation graphique en nivelant les amplitudes.

3.1.3.4- Évaluation de la qualité des données sur la fécondité récente

La complétude de l'enregistrement des naissances vivantes au cours des 12 derniers mois pourrait être testée à partir de l'équation ; $P_0 = N_{12} - D_0$ ou encore $N_{12} = P_0 + D_0$ (migration nulle) avec P_0 = population âgée de 0 an, N_{12} = Naissances vivantes au cours des 12 derniers mois et D_0 = décès à 0 an au cours des 12 derniers mois.

Tableau 3.2 : Solde entre les naissances des 12 derniers mois, la population de 0 an et les décès à moins d'un an

Sous-populations	Garçons	Filles	Ensemble
N12	351 425	359 290	710 715
D0	5 146	3 807	8 953
P0	263 586	264 341	527 927
P0+D0	268 732	268 148	536 880
N12- (P0+D0)	+82 693	+91 142	+173 835

Il se dégage un « excédent » de naissances vivantes au cours des 12 derniers mois qui s'élève à 173 835. L'hypothèse d'un enregistrement de jeunes enfants de 1-2 ans comptés comme nés au cours des 12 derniers mois pourrait être retenue. Autrement dit, si sous-déclarations des naissances il y a eu comme le suggèrent fortement les rapports de masculinité, elles semblent avoir été plus que compensées, entre autres, par des transferts de jeunes enfants de 1 à 2 ans nés en dehors de la période de référence. En principe, étant donné ce nombre important de naissances vivantes survenues au cours des 12 derniers mois, les sous-déclarations et autres omissions précédemment mises en relief ne se justifient pas.

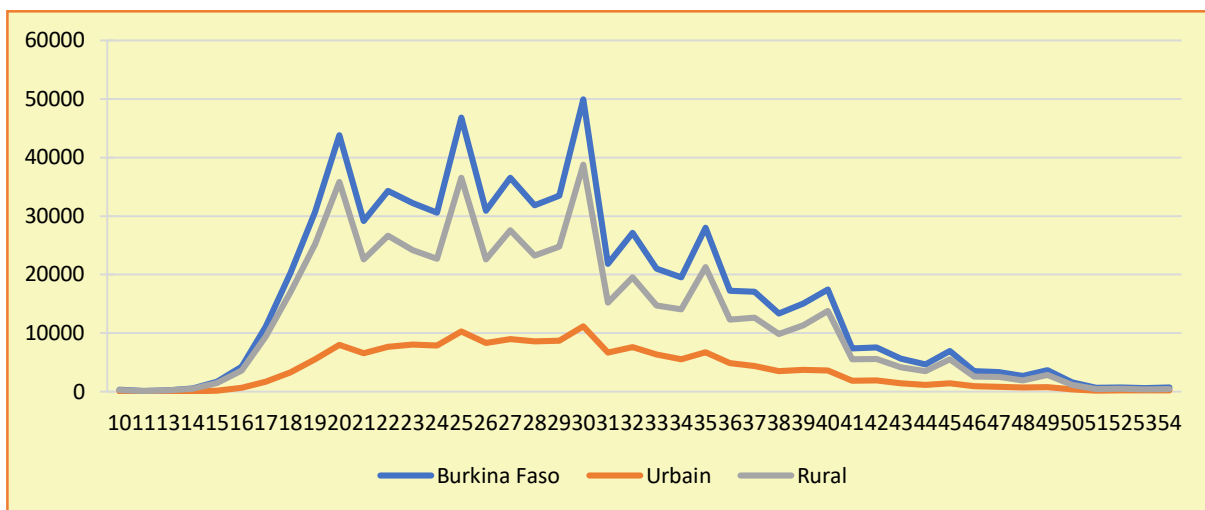
3.1.3.5- Examen des naissances vivantes selon l'âge des mères et le milieu de résidence

L'allure de la courbe des effectifs des naissances vivantes au cours des 12 derniers mois (Graphique) distribués par année d'âge des femmes permet de distinguer nettement trois groupes quel que soit le milieu.

- ✓ Entre 12 et 14 ans, les effectifs des naissances sont relativement faibles, avec une montée régulière et rapide après 15 ans ;
- ✓ Entre 20 et 30 ans, les effectifs plafonnent à un niveau élevé, en dépit des irrégularités dues à l'effet de transfert sur les chiffres ronds (0 et 5) ;
- ✓ Après 35 ans, un déclin progressif des effectifs se dessine assez sensiblement, déclin marqué par des irrégularités assez nettes avec le phénomène classique d'attraction des chiffres ronds.

Alors que la courbe du milieu rural est une réplique quasi parfaite du Burkina Faso, celle du milieu urbain se singularise d'une part par le niveau des effectifs, mais surtout par une plus grande régularité que témoignent les amplitudes moins marquées.

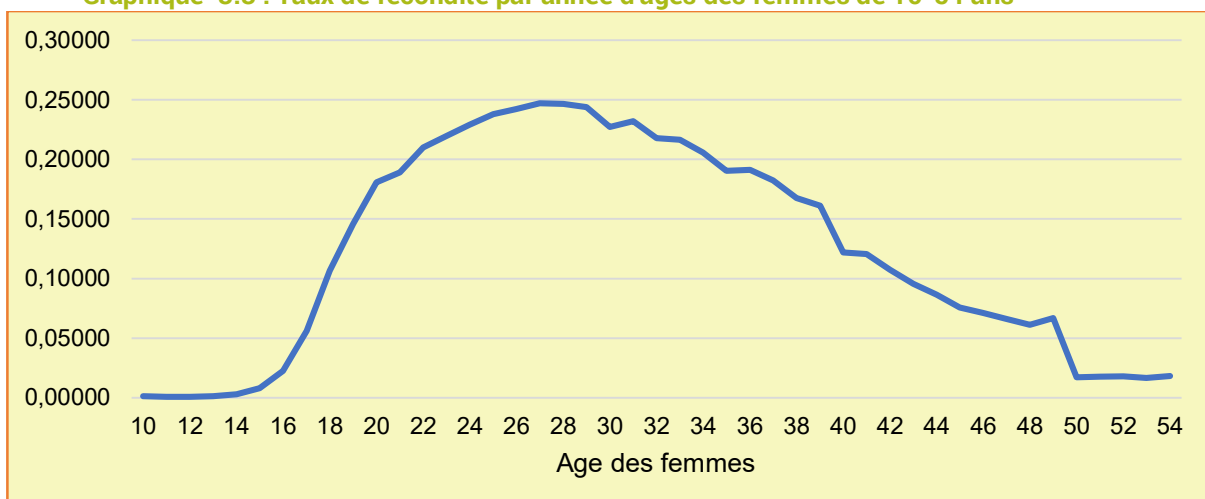
Graphique 3.2 : Répartition des naissances vivantes des 12 derniers mois par année d'âge des femmes



3.1.3.6- Examen des taux de fécondité par âge et groupes d'âges

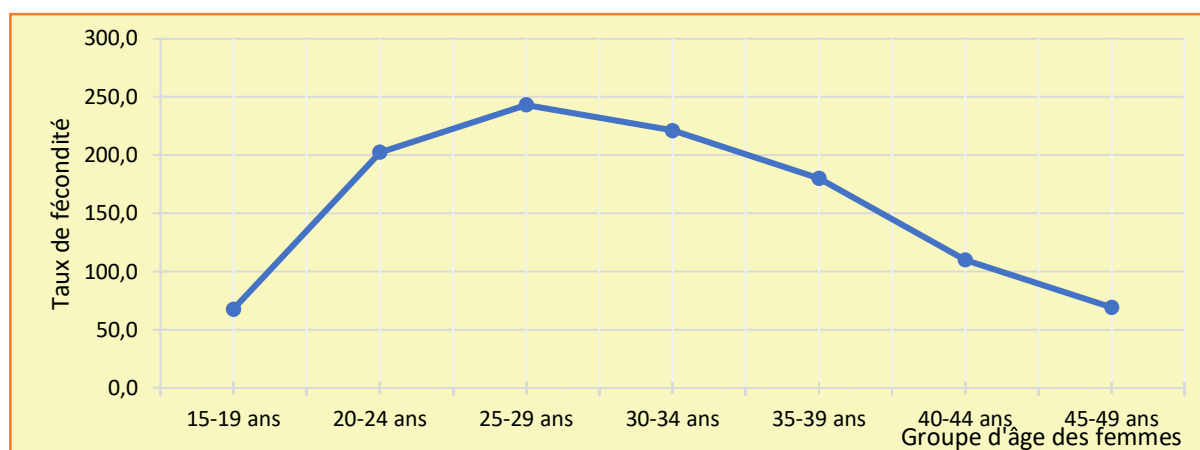
Le graphique ci-dessous représentant les taux de fécondité par année d'âges des femmes rend compte de l'allure précédemment décrite : faiblesse de la fécondité aux jeunes âges, forte fécondité aux âges compris entre 20 et 35 ans, suivie d'une baisse régulière mais ostensiblement heurtée après 35 ans. On note des distorsions à la sortie de la vie féconde, avec un rebond de la fécondité à 49 ans, suivi d'un plateau entre 50 et 54 ans.

Graphique 3.3 : Taux de fécondité par année d'âges des femmes de 10-54 ans



Le regroupement en groupes d'âges quinquennaux a pour effet de lisser l'allure générale de la courbe et d'en atténuer les irrégularités. Globalement, cette distribution est celle qui était attendue : unimodale, concave et présentant une certaine asymétrie. D'un groupe d'âges à l'autre, l'évolution présente une certaine régularité. Toutefois, le niveau élevé de la fécondité aux âges de fin de vie féconde (45-49 ans) interroge, surtout lorsque la comparaison des taux spécifiques de fécondité à ce groupe d'âges est faite avec les autres sources, notamment les RGPH et les EDS (cf. Évaluation externe).

Graphique 3.4 : Taux de fécondité par groupe d'âges des femmes



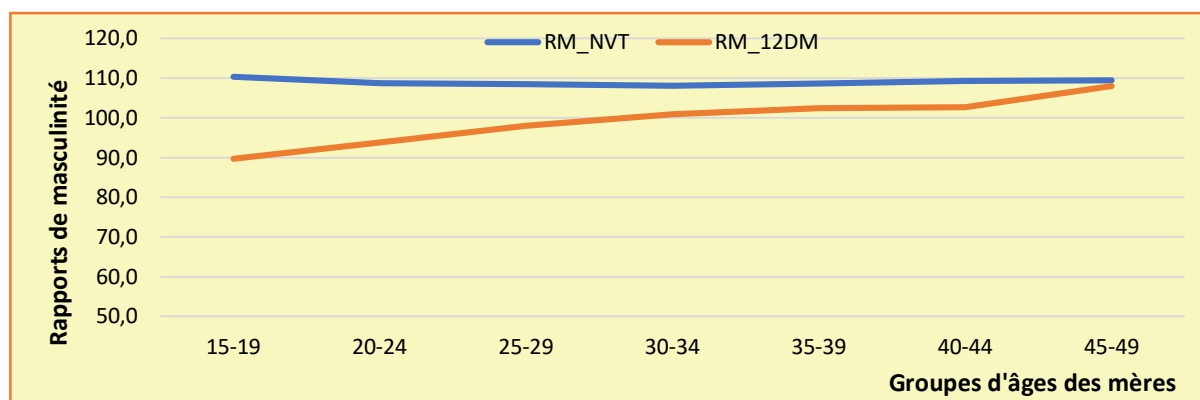
3.1.3.7- Examen des rapports de masculinité

Le RM permet également d'apprécier la qualité des données. L'intervalle 102-107 sert de référence théorique pour apprécier la qualité des données collectées. Des valeurs en dehors de cet intervalle peuvent être le signe d'une sous-déclaration des naissances récentes.

La juxtaposition des deux courbes (naissances des 12 derniers mois et enfants nés vivants) permet de saisir les différences.

La série des RM des enfants nés vivants est marquée par une certaine régularité, avec des niveaux supérieurs à 100 à tous les groupes d'âges. À l'inverse, l'allure de la courbe des RM des naissances récentes est plus irrégulière ; en-dessous de 100 jusqu'à 30 ans avec un grand écart par rapport aux enfants nés vivants, il s'en rapproche ensuite progressivement en fin de vie féconde. On peut en conclure qu'il y a eu probablement une sous-déclaration de naissances masculines au cours des 12 derniers mois.

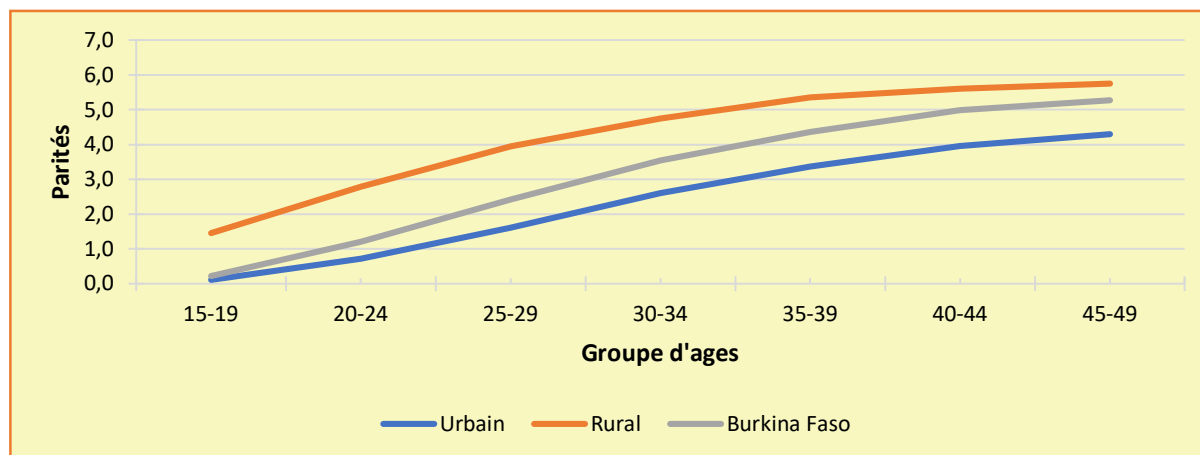
Graphique 3.5 : Rapports de masculinité des naissances vivantes totales et des naissances des 12 derniers mois par groupe d'âges des femmes



3.1.3.8- Évaluation des données sur les parités

La parité est une fonction croissante de l'âge des femmes. Toute perturbation de ce schéma est un signe d'omission manifeste d'enfants nés vivants. Le graphique 3.1.6 illustre la forme sigmoïdale de la représentation de la série des parités, quel que soit le milieu de résidence des femmes. On note toutefois un léger fléchissement de la courbe des parités après 40 ans pour le milieu rural et l'ensemble du Burkina Faso.

Graphique 3.6 : Parités moyennes par groupe d'âges et milieu de résidence des femmes



On peut se faire une idée de la qualité des données sur la distribution des parités en rapprochant les données sur la parité à la parité en sortie de vie féconde. La méthode de Coale et Demeny et Brass et Rachad compare la parité à 45-49 ans avec le taux global de fécondité (TGF1) et le taux global de fécondité (TGF)

- ✓ $TGF1 = (P2^3 / P2) (A)$ (Coale et Demeny, NU, 1967)
- ✓ $TGF2 = P2 * (P4/P3)^4 (B)$ (Brass et Rachad, 1979)

Avec P2, P3, P4 désignant respectivement les parités aux groupes d'âges 20-24, 25-29 et 30-34 ans. Cette méthode considère qu'il y a omission d'enfants, quand la parité à 45-49 ans s'écarte de la valeur la plus petite entre TFGcd et TFGbr.

Tableau 3.3 : Indices de Coale et Demeny et de Brass et Rachad et P45-49 ans

Indices	Valeurs
TGFcd	4,8
TGFbr	5,6
P45-49 ans	5,3

La valeur minimale, TGF1 =4,8 est plus faible que la parité atteinte à 45-45 ans (5,3) prouve d'une bonne qualité des déclarations sur les enfants nés vivants des femmes.

3.1.4- Méthodes d'estimation de la fécondité

L'évaluation de la qualité des données sur la fécondité précédemment étudiée a permis de parvenir aux principales conclusions suivantes: la couverture des réponses fournies sur les questions relatives à la fécondité est globalement satisfaisante le regroupement en groupes d'âges quinquennaux corrige, par compensation, les irrégularités liées aux données par année d'âge; l'examen des rapports de masculinité comparés suggère a priori une mauvaise déclaration des naissances vivantes récentes, particulièrement aux jeunes âges; l'allure de la courbe des taux de fécondité correspond à celle attendue, même si les niveaux élevés en fin de vie féconde sont

exceptionnels comparés aux résultats des EDS à ces âges.

Il convient de présenter les différents résultats liés au recours à chacune des deux approches, (directe ou indirecte) en veillant à leur cohérence interne et externe.

3.1.4.1- Méthode directe

Le nombre total de naissances vivantes enregistrées entre décembre 2018 et décembre 2019 au 5^e RGPH s'élève à 710 715, avec 351 425 garçons et 359 290 filles soit un RM de 97,8. Les femmes de 15 à 49 ans étant au nombre de 4 394 996. L'ISF calculé avec ces données observées s'établit à 5,5, supérieur à P45-49 ans (5,3). Avec cette méthode directe, on obtient la courbe de fécondité telle que précédemment mentionnée, avec notamment ce niveau relativement élevé de la fécondité à 45-49 ans (69,2). Faut-il y voir un effet d'un éventuel changement de la structure par âge des femmes en âge de procréer (FAP) ? Un examen comparé de la structure par âge de la population féminine en âge de procréer aux recensements de 1996, 2006 et 2016 montre que tel n'est pas le cas.

Les comparaisons, pour être valides, doivent porter sur les données avant ajustement. Les données du RGPH 2006 sont les données observées, c'est-à-dire avant ajustement, de même que celles du RGPH 1996. On constate que la structure par âge a très peu varié, tant sont semblables les répartitions des femmes en âge de procréer en pourcentage. Les légères variations observées semblent peu significatives et semblent résulter beaucoup plus des erreurs sur les déclarations des âges. Les données sur le groupe d'âges des 45-49 ans du 5^e RGPH se singularisent par le niveau relativement élevé de sa contribution à l'ISF.

Tableau 3.4 : Structures par groupe d'âges et contributions à l'ISF aux recensements

Groupe d'âges	1996		2006		2019	
	FAP	Contribution	FAP	Contribution	FAP	Contribution
15-19 ans	22,8	9,4	23,2	10,3	22,8	6,2
20-24 ans	19,6	24,6	19,7	22,3	19,1	18,5
25-29 ans	16,8	21,7	17,0	22,6	16,8	22,2
30-34 ans	14,1	21,1	13,1	19,4	14,4	20,2
35-39 ans	11,2	15,5	10,9	14,7	11,5	16,5
40-44 ans	8,7	5,5	9,1	7,5	8,8	10,1
45-49 ans	6,8	2,2	7,0	3,2	6,6	6,3
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
ISF		6,5		6,0		5,4

La comparaison avec les données des quatre EDS, qui sont des données non ajustées et portant sur les naissances vivantes au cours des 3 dernières années montre aussi le niveau anormalement élevé de la fécondité en sortie de vie féconde à 45-49 ans au 5^e RGPH, même en tenant compte des marges d'erreur. Le niveau le plus élevé de la fécondité à 45-49 ans a été observé à l'EDS 1993/1994 (50 pour mille) contre 28 pour mille en 1998/99, 42 pour mille en 2003 et 23 pour mille en 2010 (Cf. évaluation externe).

Par ailleurs, compte tenu de la relative constance de la structure par groupes d'âges quinquennaux des femmes de 15 à 49 ans doublée d'une fécondité relativement forte aux âges élevés, un vieillissement de l'AMP était attendu en lien avec les opérations antérieures. Le rajeunissement observé en 2019 est contre-intuitif et interroge la cohérence interne des données. Il y a eu probablement des phénomènes de transferts des naissances des groupes d'âges encadrant celui des 45-49 ans. Le graphique 3.1.3 rend compte de cette « distorsion », avec un pic particulièrement marqué de la fécondité à 49 ans.

3.1.4.2- Méthodes indirectes

Compte tenu des omissions manifestes sur les naissances au cours des 12 derniers mois attestées par l'examen des RM, le rajeunissement de l'AMP en rupture avec leur tendance passée alors que la structure par groupes d'âges des FAP n'a pas changé fondamentalement et la faible qualité des P_i/F_i comparés, il importe de recourir à l'ajustement.

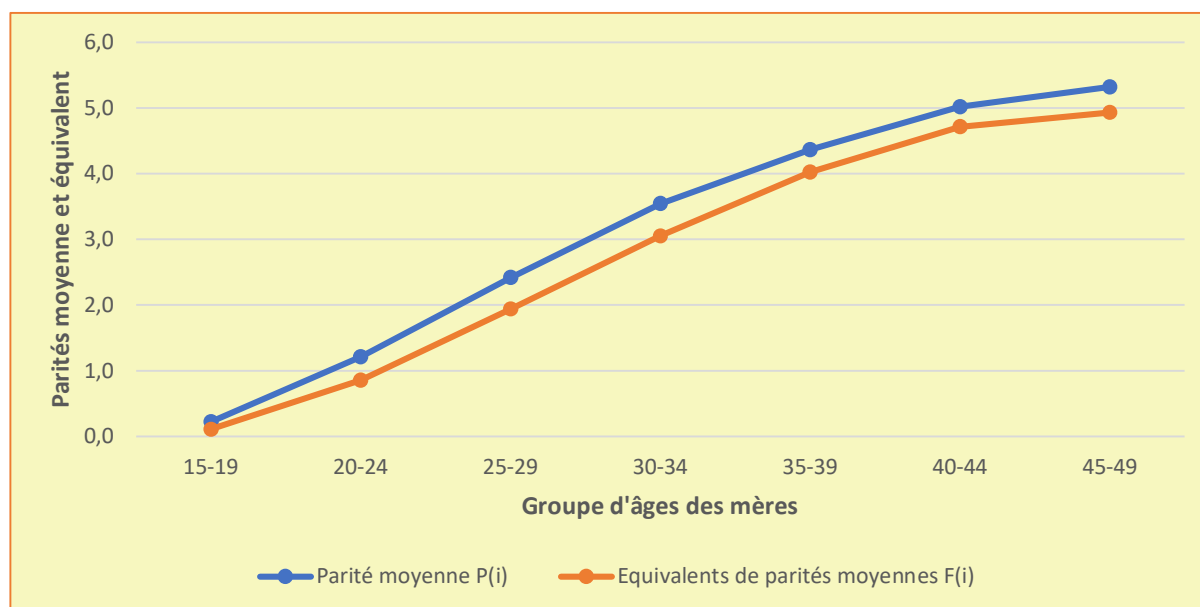
3.1.4.2.1- Méthode de Brass

La méthode P/F a été développée par Brass (1968) pour évaluer les sous-déclarations des naissances des douze derniers mois et procéder à des ajustements. Elle repose sur l'hypothèse d'une stabilité durable de la fécondité : la fécondité cumulée d'une cohorte de femmes jusqu'à un groupe d'âges donné est équivalente à la fécondité cumulée jusqu'au même groupe d'âges au cours de n'importe quelle période. Sous l'hypothèse de stabilité, $P(i)$ et $F(i)$ sont proches avec un rapport $P(i)/F(i)$ voisin de 1.

Le graphique 3.1.7 montre l'évolution de la parité $P(i)$ et des équivalents de parité $F(i)$ avec l'âge des femmes. Les deux courbes présentent une même allure générale. La courbe des P_i est toujours au-dessus de celle des F_i . Elles s'écartent l'une de l'autre dès le départ, avec des écarts très marqués aux âges intermédiaires entre 20 et 39 ans, pour se rapprocher entre 40 et 49 ans. Cela est le signe d'une sous déclaration des naissances récentes.

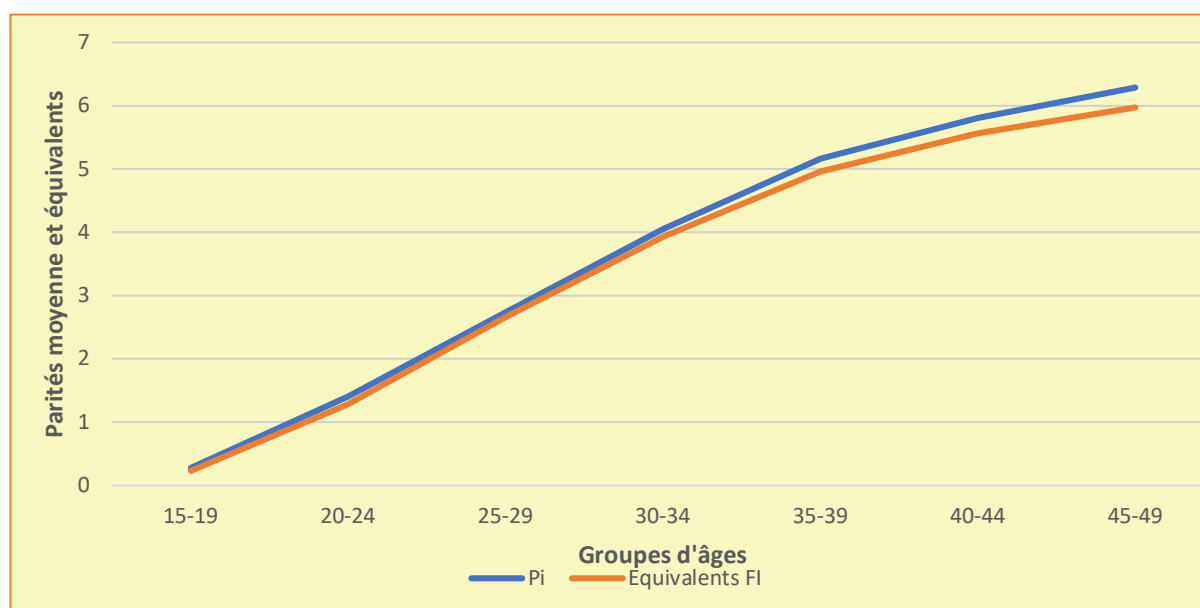
Avec de tels niveaux, le choix des coefficients d'ajustement associés aux groupes d'âges qui ont les meilleures déclarations n'est pas aisé. La méthode suggère des K_i associés aux groupes d'âges de 20-34 ans au sein desquels les déclarations sont généralement les meilleures. Tel ne semble pas le cas dans ce schéma, avec des courbes qui s'éloignent l'une de l'autre au départ et aux âges intermédiaires.

Graphique 3.7 : Parités moyennes et équivalents de parités moyennes en 2019



En 2006, les P_i et F_i présentaient une allure beaucoup plus conforme au schéma attendu : pratiquement confondues jusqu'à 34 ans, elles s'écartent progressivement l'une de l'autre après 35 ans. On remarque assez clairement que la qualité des données est bien meilleure en 2006.

Graphique 3.8 : Parités moyennes et équivalents de parités moyennes en 2006



L'ajustement des données sur les naissances vivantes survenues au cours des 12 derniers mois par la méthode P/F donne les résultats ci-après :

Tableau 3.5 : Ajustement des données par la méthode P/F

Groupe d'âges	Taux de fécondité		
	Urbain	Rural	Burkina Faso
15-19 ans	0,0469	0,1042	0,072
20-24 ans	0,1554	0,2627	0,215
25-29 ans	0,2078	0,2854	0,258
30-34 ans	0,2053	0,2449	0,235
35-39 ans	0,1678	0,1953	0,191
40-44 ans	0,0921	0,1101	0,117
45-49 ans	0,0665	0,072	0,069
ISF	4,7	6,4	5,8

La méthode conserve à peu près le niveau de fécondité, avec un ISF de 5,8 pour l'ensemble du Burkina Faso ; mais le taux de fécondité au groupe 45-49 ans reste élevé. La méthode de Gompertz, autre variante de la méthode P/F aboutit à des conclusions inverses : elle rehausse le niveau de fécondité, tout en ajustant très fortement à la baisse le taux de fécondité à 45-49 ans.

3.1.4.2.2- Méthode d'Arriaga

La méthode d'Arriaga s'applique sur des données issues de deux opérations ou plus pour lesquelles on dispose des parités moyennes et des taux de fécondité. Elle ne tient pas compte de la contrainte de l'hypothèse de stabilité de la fécondité. Pour l'ajustement des données, des facteurs d'ajustement sont proposés à partir des groupes d'âges 20-29 ans, 25-29 ans, 25-34 ans et 30-34 ans à partir de la procédure ARFE2 du logiciel PASEX.

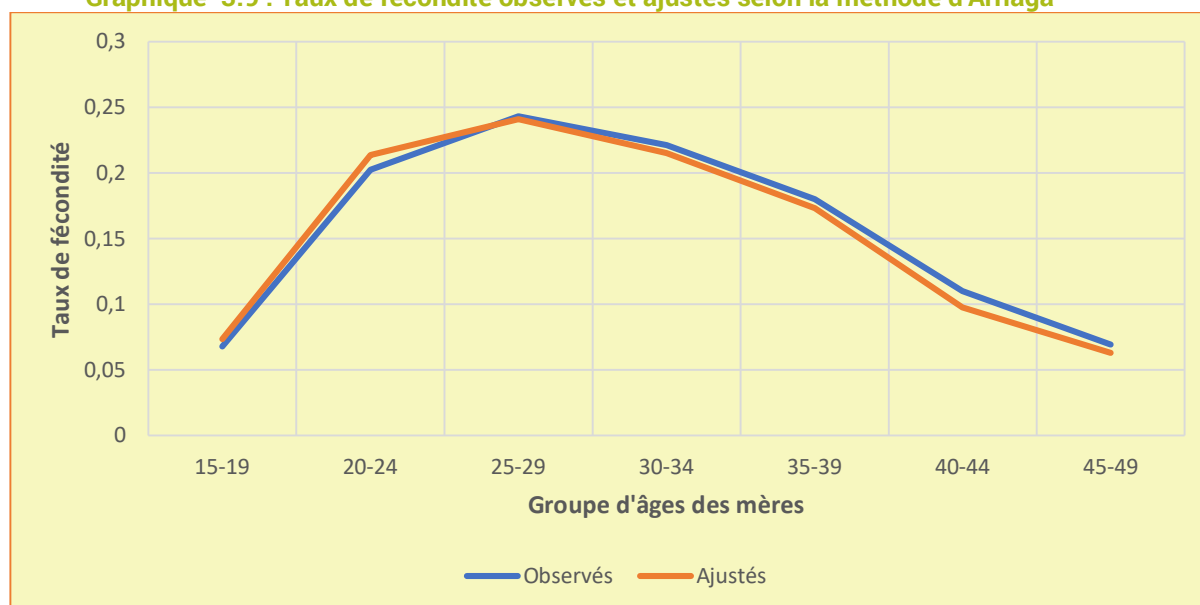
Il est recommandé de faire le choix du facteur de correction du groupe d'âges dont le centre est le plus proche de l'âge moyen à la procréation. Cette méthode appliquée aux données des deux recensements de 2006 et 2019 a opéré des ajustements se traduisant par des hausses ou des baisses de niveau de fécondité entre groupe d'âges selon le milieu de résidence. Ces

compensations totales se sont soldées par un léger recul de l'ISF pour l'ensemble du pays (5,5 contre 5,4) et en milieu rural (5,9 contre 5,8). Il a aussi abaissé la fécondité à 45-49 ans en milieu urbain comme en milieu rural. Il a surtout impacté le niveau de fécondité en milieu urbain, dont l'ISF passe de 4,5 à 4,1 et significativement rehaussé le niveau de l'AMP.

Tableau 3.6 : Taux de fécondité observés et ajustés par la méthode d'Arriaga

Groupe d'âges	Burkina Faso		Urbain		Rural	
	Observés	Ajustés	Observés	Ajustés	Observés	Ajustés
15-19 ans	0,0678	0,0734	0,0372	0,0413	0,0813	0,0793
20-24 ans	0,2025	0,2137	0,1377	0,1373	0,2343	0,2304
25-29 ans	0,2432	0,241	0,1940	0,1831	0,2657	0,2596
30-34 ans	0,2212	0,2151	0,1967	0,1812	0,2318	0,2319
35-39 ans	0,1801	0,1731	0,1634	0,1474	0,1866	0,1867
40-44 ans	0,1100	0,0977	0,0998	0,0801	0,1136	0,1052
45-49 ans	0,0692	0,0629	0,0653	0,0589	0,0705	0,0681
ISF	5,5	5,4	4,5	4,1	5,9	5,8
AMP	29,1	30,6	29,6	31,4	28,9	29,9

Graphique 3.9 : Taux de fécondité observés et ajustés selon la méthode d'Arriaga



3.1.5- Évaluation externe des données

L'évaluation externe compare les données sur la fécondité au 5^e RGPH avec celles en provenance d'autres sources, qu'il s'agisse de recensements ou d'enquêtes.

3.1.5.1- Comparaison avec les données des recensements

Les résultats du 5^e RGPH s'insèrent bien dans la série de ceux des précédents RGPH. Le niveau des indicateurs correspond au niveau attendu. Cette cohérence entre les indicateurs d'un recensement à l'autre se traduit par des niveaux globaux de fécondité en baisse et des âges moyens à la procréation en hausse continue. Le tableau 3.7 rend compte de cette cohérence entre les données des recensements.

Tableau 3.7 : Indicateurs de fécondité aux recensements généraux de population

Groupe d'âges	Taux de fécondité (‰)				
	1976	1985	1996	2006	2019
15-19 ans	171	151,9	139	127,7	73,4
20-24 ans	324	327,7	311	277,1	213,7
25-29 ans	283	321,1	306	280,2	241,0
30-34 ans	238	278,6	268	240,6	215,1
35-39 ans	183	214,5	209	181,9	173,1
40-44 ans	98	104,3	102	93,4	97,7
45-49 ans	39	38,3	33	40,1	62,9
ISF	6,7	7,2	6,8	6,2	5,4
AMP	28,9	29,4	29,5	29,8	30,6
TGFG	203	223,0	213	194,6	161,7
P45-49	6,7	7,1	6,5	6,3	5,3

3.1.5.2- Fécondité aux EDS

Les données en provenance des EDS présentent la même cohérence interne et s'inscrivent dans la même trajectoire de baisse indiquée par les recensements.

Tableau 3.8 : Taux de fécondité aux EDS

Groupe d'âges	Taux de fécondité (‰)			
	EDSBF-1993/94	EDSBF1998/99	EDS 2003	EDS-MICS 2010
15-19 ans	154	144	131	130
20-24 ans	296	305	275	264
25-29 ans	292	293	271	269
30-34 ans	258	264	241	237
35-39 ans	220	214	181	189
40-44 ans	111	112	106	87
45-49 ans	50	28	42	23
ISF	6,9	6,8	6,2	6
AMP	29,8	-	-	-
P45-49	7,4	7,4	6,9	6,7

3.2- NATALITE

3.2.1- Niveau de la natalité

3.2.1.1- Niveau global

Au cours de l'année 2019, le Burkina Faso a enregistré, chez les femmes âgées de 10 à 54 ans, 716 619 naissances vivantes dont 354 219 garçons et 362 400 filles. Cela correspond à une moyenne de 59 718 naissances par mois. Les mères des groupes d'âge 20-24 ans et 25-29 ans ont le plus contribué à ces naissances avec respectivement 170 077 et 179 651 naissances (Tableau 3.9).

Tableau 3.9 : Répartition des naissances vivantes des douze derniers mois par sexe et par groupe d'âge des mères

Groupe d'âge des mères	Naissances vivantes au cours des 12 derniers mois		
	Garçons	Filles	Ensemble
10-14 ans	670	862	1 532
15-19 ans	32 191	35 875	68 066
20-24 ans	82 315	87 762	170 077
25-29 ans	88 938	90 713	179 651
30-34 ans	70 067	69 445	139 512
35-39 ans	45 866	44 783	90 649
40-44 ans	21 578	21 019	42 597
45-49 ans	10 470	9 693	20 163
50-54 ans	2 124	2 248	4 372
Total	354 219	362 400	716 619

Le taux brut de natalité (TBN), qui mesure l'intensité du phénomène, s'élève à 39,4 naissances pour 1000 habitants. En baisse par rapport à 2006 où il était de 46 naissances pour 1000 habitants, il demeure cependant à un niveau élevé. Cela a des conséquences sur le croit naturel du Burkina Faso.

3.2.1.2- Natalité selon le milieu de résidence

Le TBN varie selon le milieu de résidence. Il est plus élevé en milieu rural qu'en milieu urbain. Bobo-Dioulasso présente le taux le moins élevé avec 34,5 %. Ouagadougou la capitale, et les autres villes ont néanmoins des taux en dessous du niveau national, soit respectivement 35,6 % et 36,6 %. En milieu rural, le TBN s'élève à 40,7 %. Les écarts de niveau de natalité entre Ouagadougou, Bobo-Dioulasso et les autres villes sont relativement faibles, montrant que ces milieux ont pratiquement les mêmes comportements procréateurs.

Le TBN est influencé par la structure par âge de la population. De ce fait, il est moins indiqué pour des comparaisons dans l'espace et le temps. C'est pourquoi, l'indice comparatif de natalité (ICN) est utilisé pour standardiser les structures par âge et éliminer les biais induis par celles-ci. La population type choisie dans cette analyse est celle du Burkina Faso en 2019. Ainsi l'ICN d'un milieu donné est le niveau de natalité de ce milieu s'il avait la même structure par âge que celle du Burkina Faso en 2019.

En conservant pratiquement la hiérarchie obtenue avec les TBN, l'ICN accentue les écarts de niveau de natalité entre les milieux. Par exemple, de 4,9 points sur les TNB, l'écart de niveau de natalité entre le milieu rural et le milieu urbain est passé à 12 points sur les ICN.

La forte natalité du milieu rural résulte des facteurs socioéconomiques et culturels qui prévalent

dans ce milieu. En effet, l'agriculture non mécanisée et l'élevage extensif y étant les principales activités, l'enfant est considéré comme un facteur de production et représente de ce fait une main d'œuvre et un gage pour l'assurance-vieillesse. Le faible niveau d'instruction des femmes et la faible utilisation des méthodes contraceptives modernes par celles-ci (11% selon l'EDS-BF 2010) concourent également à la forte natalité du milieu rural.

En revanche, en milieu urbain, la demande d'enfant est limitée par les coûts que celui-ci engendre. L'enfant n'y est plus un facteur de production, mais plutôt un facteur consommation. Il nécessite des dépenses en santé et en éducation. La demande en quantité est alors substituée à la demande en qualité. Le niveau d'instruction relativement élevé des femmes en milieu urbain favorise également la baisse de la demande d'enfant.

Le faible écart entre les niveaux de natalité de Ouagadougou et Bobo-Dioulasso traduit la similitude des comportements reproducteurs de ces deux milieux. Ces comportements s'écartent légèrement de ceux des autres villes du pays.

Tableau 3.10 : Taux de natalité et indices comparatifs de natalité selon le milieu

Milieu de résidence	Taux brut de natalité (‰)	Indice comparatif de natalité (‰)
National	39,4	39,4
Rural	40,7	43,2
Urbain	35,8	31,2
Ouagadougou	35,6	29,4
Bobo-Dioulasso	34,5	29,7
Autres villes	36,6	34,0

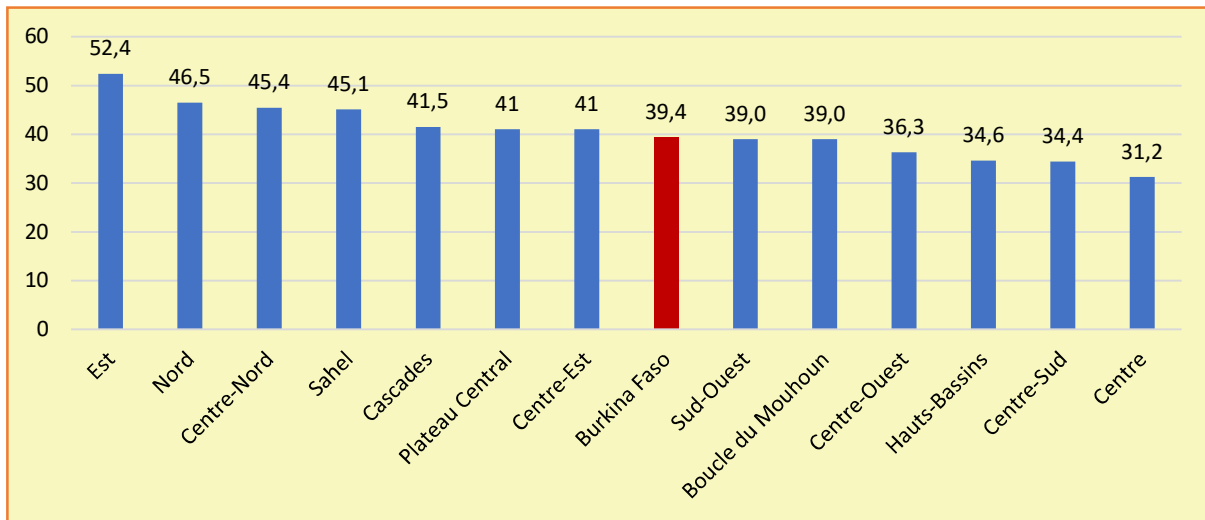
3.2.1.3- Natalité selon la région

Le niveau de natalité présente des disparités selon les régions. L'ICN varie en effet de 52,4‰ dans la région de l'Est à 31,2 ‰ dans le Centre. Les régions peuvent être regroupées en trois groupes :

- ✓ Les régions à très forte natalité dont l'ICN est supérieur à 45‰ : l'Est, le Nord, le Centre Nord et le Sahel ;
- ✓ Les régions à forte natalité dont l'ICN est compris entre 40‰ et 45‰ : les Cascades, le Centre-Est et le Plateau Central ;
- ✓ Les régions à natalité intermédiaire dont l'ICN est compris entre 35‰ et 40‰ : le Sud-Ouest, la Boucle du Mouhoun et le Centre-Ouest ;
- ✓ Les régions à faible natalité dont l'ICN est inférieur à 35‰ : les Hauts-Bassins, le Centre-Sud et le Centre.

Les régions de faible natalité comme le Centre et les Hauts-Bassins se caractérisent par leur fort taux d'urbanisation (79,7% et 45,8% respectivement). Elles sont en majorité urbaines, à l'opposé des régions à forte natalité où la population est essentiellement rurale comme l'Est où le taux d'urbanisation est le plus faible de toutes les régions (7,1%). Cependant, certaines régions, bien que faiblement urbanisées ont des ICN en dessous du niveau national. C'est le cas de la Boucle du Mouhoun. A l'opposé, le Centre-Est, troisième région en termes d'urbanisation a un ICN au-dessus du niveau national.

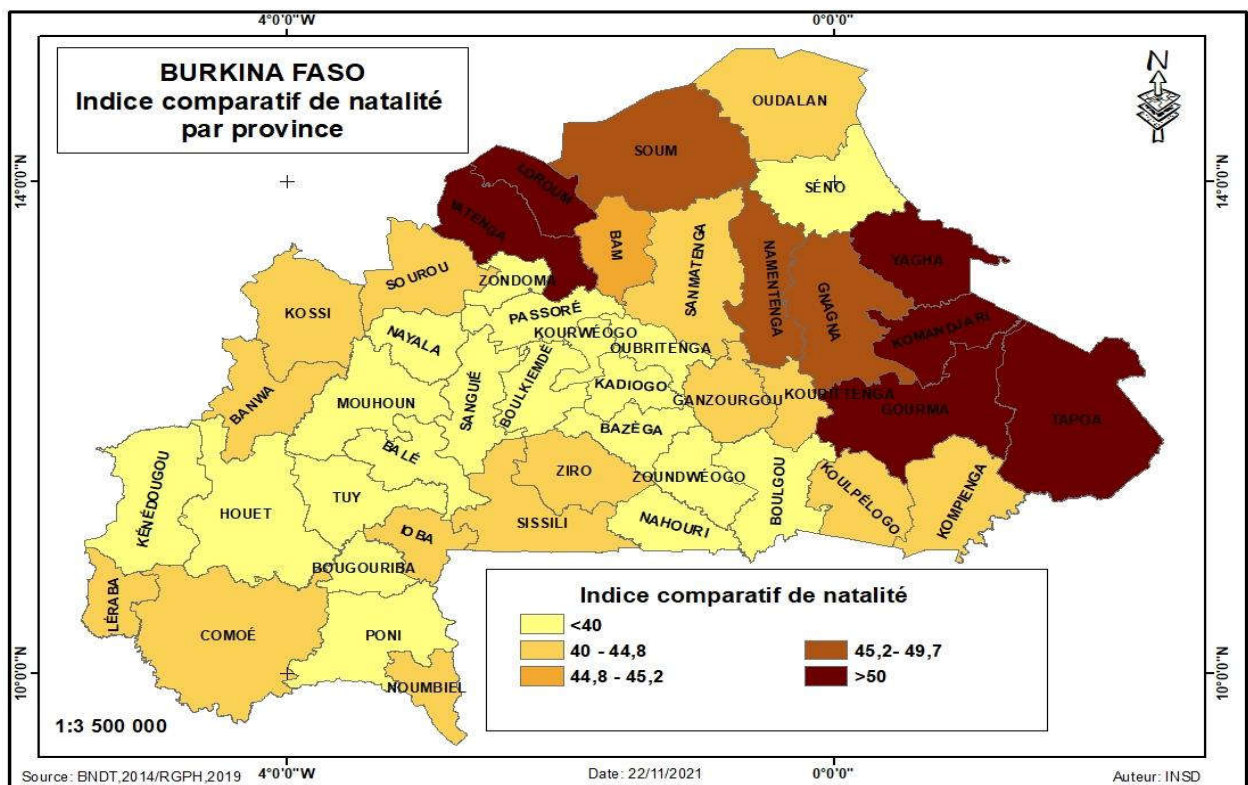
Graphique 3.10 : Indice comparatif de natalité par région



3.2.1.4- Natalité selon la province

À structure de population identique, les provinces présentent de fortes disparités de niveau de natalité. Alors que l'ICN atteint 63,1 naissances vivantes pour 1000 habitants dans le Komandjoari, il est divisé par deux dans le Kadiogo, soit un écart de 32 points. Cependant, il se dégage une relative homogénéité de niveau de natalité des provinces à l'intérieur des régions. Ainsi les provinces à forte natalité se retrouvent dans les régions de l'Est et du Nord où le niveau de natalité est des plus élevés. Les parties centrales, et dans une moindre mesure, ouest et sud du pays concentrent les provinces à faible natalité.

Carte 3.1 : Indice comparatif de natalité par région



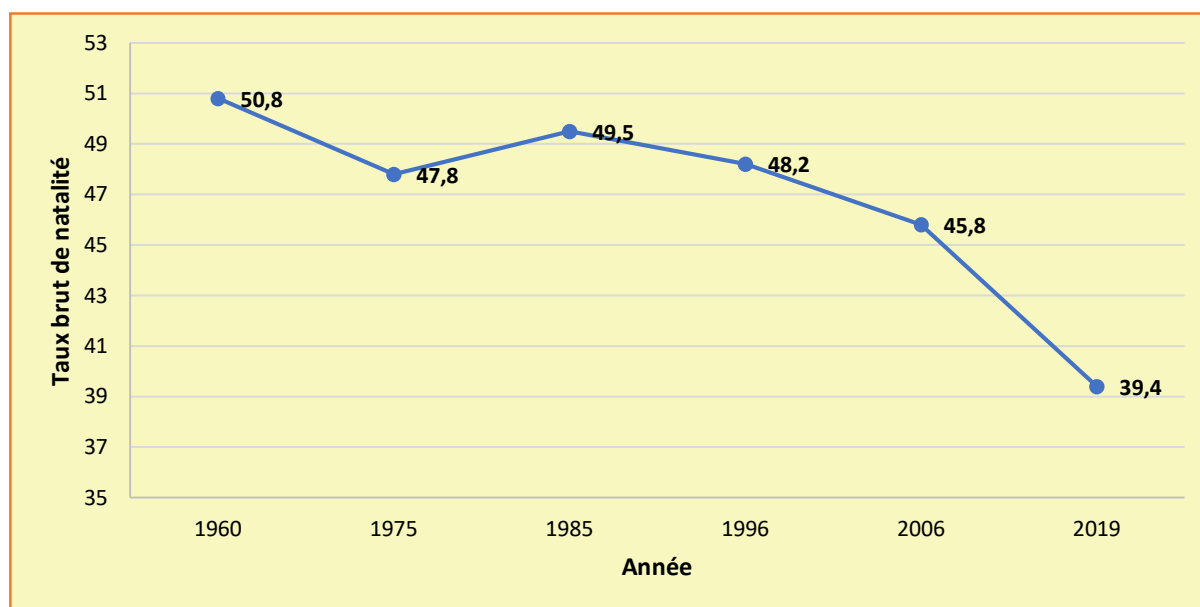
3.2.2- Évolution des taux de natalité

Globalement le niveau de natalité a sensiblement baissé depuis 1960. Il est passé de 50,8 naissances vivantes pour 1000 habitants en 1960 à 39,4 naissances vivantes pour 1000 habitants en 2019. La baisse continue s'est amorcée à partir de 1985 après une hausse entre 1975 et 1985. Cette baisse pourrait s'inscrire dans les impacts induits par les politiques en faveur des femmes, leur éducation et leur santé, mises en place durant la période révolutionnaire.

La baisse accélérée à partir de 2006 pourrait s'expliquer par les politiques entreprises dans le cadre des OMD (2000-2015) et des ODD (2015-2030) et l'amélioration du niveau d'instruction de la population en général et celle des femmes en particulier.

Ces comparaisons sont à nuancer car le TBN est très influencé par la structure par âge de la population. Si celle-ci a fondamentalement changé dans le temps le niveau de natalité peut avoir augmenté alors que les TBN sont en baisse.

Graphique 3.11: Évolution du taux brut de natalité au Burkina Faso



3.3- FECONDITE

Cette partie traite de la survenue des naissances vivantes au sein de la population féminine en âge de procréer. Elle vise à fournir les résultats sur les niveaux et la structure de la fécondité et leurs variations au niveau spatial. L'analyse de la fécondité différentielle offre une bonne perspective explicative de la fécondité, à partir des caractéristiques individuelles des femmes. Enfin, retracer l'évolution de la fécondité au Burkina Faso à partir des différentes sources pertinentes présente l'avantage majeur de mesurer les changements survenus dans les comportements procréateurs des femmes.

3.3.1- Structure et niveau global de la fécondité

Le tableau 3.11 présente la structure de la fécondité des femmes du Burkina Faso. Les taux de fécondité augmentent avec l'âge des femmes puis plafonnent à un niveau élevé entre 20 et 34 ans, tranche d'âges qui contribue pour 62,2 % à l'ISF. Le pic de 241,0 ‰ est atteint entre 25 et 29 ans, groupe d'âge au-delà duquel le déclin de la fécondité s'amorce progressivement. La sortie est tardive avec un taux de fécondité de 62,9 ‰ à 45-49 ans. En 2019, on a enregistré environ 162 naissances vivantes survenues au cours des douze derniers mois pour mille (1000) femmes en âge de procréer. L'âge moyen des femmes à la naissance des enfants est de 30,6 ans.

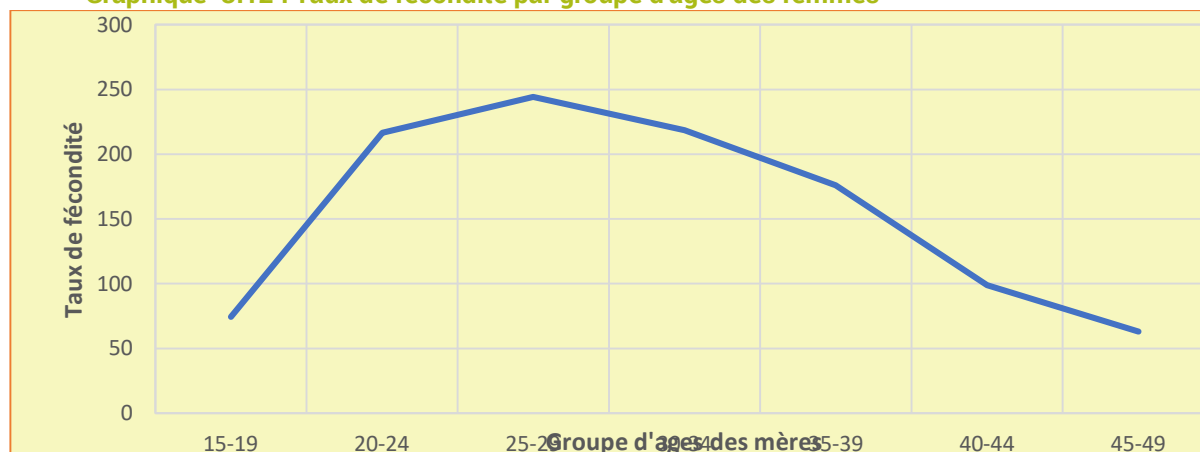
Tableau 3.11 : Taux de fécondité et parités moyennes par groupe d'âges des femmes

Groupe d'âges	Taux de fécondité en ‰	Somme des naissances réduites	Contribution à l'ISF %	Contribution cumulée	Parités moyennes
15-19 ans	73,4	0,4	6,8	6,8	0,2
20-24 ans	213,7	1,1	19,8	26,6	1,2
25-29 ans	241,0	1,2	22,4	49,0	2,4
30-34 ans	215,1	1,1	20,0	69,0	3,5
35-39 ans	173,1	0,9	16,1	85,1	4,4
40-44 ans	97,7	0,5	9,1	94,2	5,0
45-49 ans	62,9	0,3	5,8	100,0	5,3
Ensemble		5,4	100		

3.3.1.1- Structure de la fécondité par groupe d'âge

Le graphique 3.12 illustre le schéma typique des régimes de populations à forte fécondité. La procréation est étalée sur toute la vie génésique des femmes. Elle est marquée par une entrée précoce, un plafonnement des taux de fécondité aux âges intermédiaires et une sortie tardive.

Graphique 3.12 : Taux de fécondité par groupe d'âges des femmes

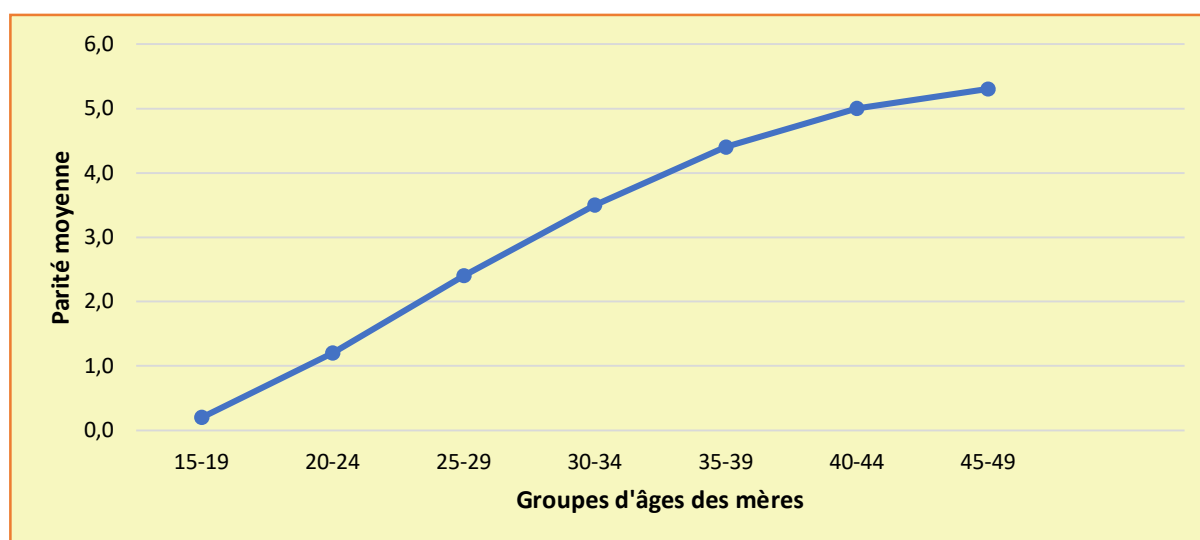


3.3.1.2- Niveau de la fécondité

La fécondité reste élevée au Burkina Faso malgré la baisse amorcée depuis les années 1980. Le nombre moyen d'enfants par femme à la fin de sa vie féconde calculée à partir des naissances vivantes des douze derniers mois est 5,4 enfants. Les femmes de 20-39 ans contribuent à 77,4 % à l'ISF tandis que celles de 15-20 ans et 40-49 ans contribuent respectivement à l'ISF à hauteur de 6,2 % et 16,4 %.

La parité moyenne (fécondité passée) augmente avec l'âge de la femme. Les femmes de 20-24 ans ont chacune déjà connu en moyenne une (01) naissance vivante. Dans la tranche d'âges 35-39 ans, on enregistre une parité moyenne 3,5 enfants. À la fin de la vie féconde les femmes ont en moyenne 5,3 naissances vivantes à 45-49 ans.

Graphique 3.13 : Parités moyennes par groupe d'âges des femmes



3.3.1.3- Fécondité selon le milieu de résidence

La fécondité varie beaucoup selon le milieu de résidence révélant de profondes différences dans les comportements procréateurs entre les villes et les campagnes. Comme l'indique le tableau 3.12, la fécondité en milieu rural est beaucoup plus élevée à tous les groupes d'âges des femmes, en particulier aux groupes d'âges intermédiaires au sein desquels la fécondité est maximale. À la fin de la vie féconde, une femme en milieu rural a un ISF de 5,8 contre 4,1 en milieu urbain, soit un écart de 1,7 enfant. Cette différence d'intensité se conjugue avec une différence de calendrier : la fécondité en milieu rural est plus élevée que celle du milieu urbain quel que soit le groupe d'âges des mères. En outre, en milieu rural la fécondité est plus précoce et aussi plus tardive.

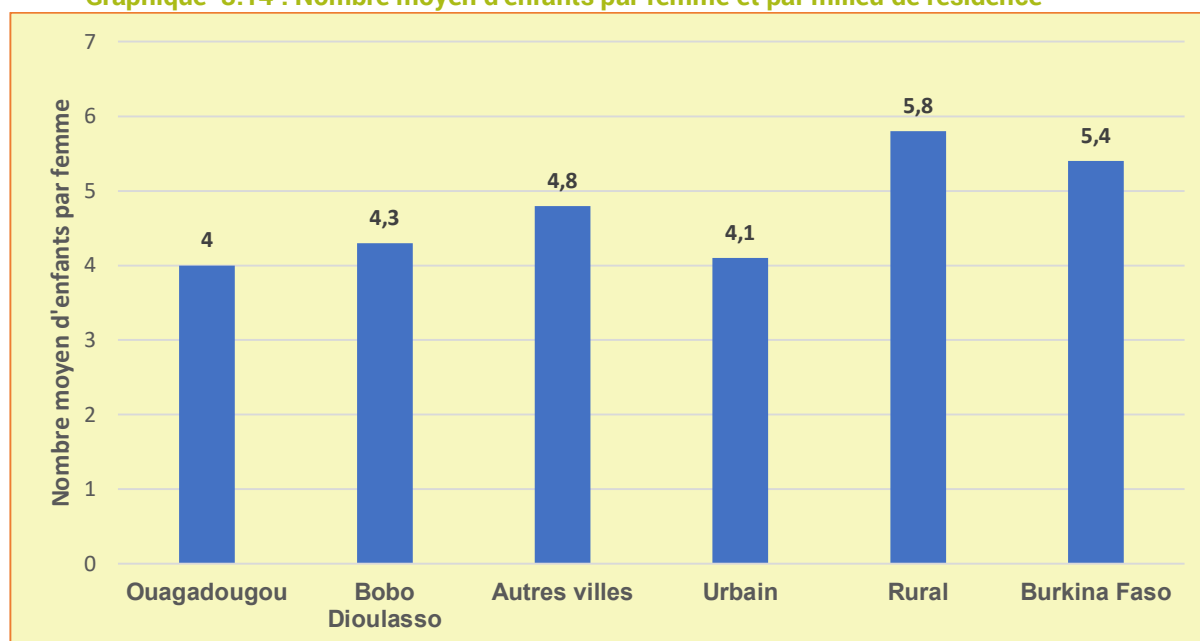
Ces différences s'expliquent, en grande partie par les différences dans les comportements matrimoniaux entre milieu urbain et milieu rural auxquels il faut adjoindre la scolarisation des filles plus poussée en zone urbaine et leur maintien relativement plus prolongé dans le cycle scolaire. Les contraintes de la vie urbaine et l'aspiration à un travail rémunérateur sont autant de facteurs favorisant des comportements procréateurs contrôlés et régulés.

À l'intérieur du milieu urbain, les comportements procréateurs des femmes ne sont pas homogènes. Ainsi, Ouagadougou et Bobo-Dioulasso les deux plus grandes villes du pays, présentent les niveaux de fécondité les plus faibles avec des ISF respectifs de 4,3 et 4,0. Les autres villes, avec un ISF de 4,8 présentent des niveaux d'ISF intermédiaires entre les deux mégapoles et le milieu rural (ISF de 5,8).

Tableau 3.12 : Taux de fécondité par groupe d'âges et les principaux indicateurs de la fécondité selon milieu de résidence

Groupe d'âges	Ensemble	Rural	Urbain	Ouagadougou	Bobo-Dioulasso	Autres villes
15-19 ans	73,4	79,3	41,3	31,9	42,0	54,0
20-24 ans	213,7	230,4	137,3	124,6	139,7	162,3
25-29 ans	241,0	259,6	183,1	174,7	186,2	210,1
30-34 ans	215,1	231,9	181,2	180,8	184,3	198,5
35-39 ans	173,1	186,7	147,4	147,0	150,0	160,5
40-44 ans	97,7	105,2	80,1	80,0	81,4	89,1
45-49 ans	62,9	68,1	58,9	61,4	60,0	58,3
ISF	5,4	5,8	4,1	4,0	4,3	4,8
AMP (ans)	30,6	29,9	31,4	31,8	31,6	30,2
TGFG (%)	161,7	175,9	128,6	122,6	123,2	138,3

Graphique 3.14 : Nombre moyen d'enfants par femme et par milieu de résidence



3.3.2- Variation spatiale de la fécondité

3.3.2.1- Fécondité selon la région

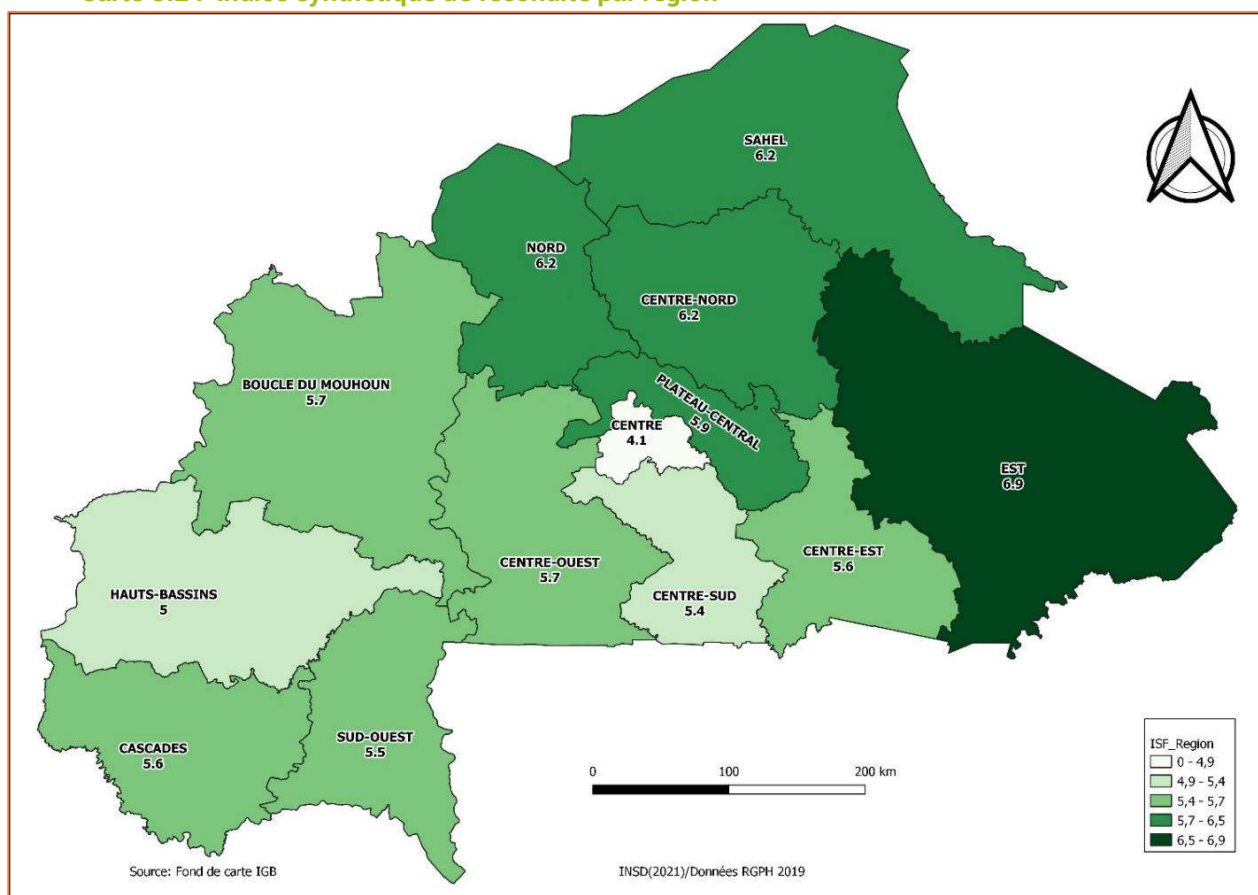
Les parties Est et Nord du pays sont clairement les zones de forte fécondité. La région de l'Est se démarque avec l'ISF le plus élevé qui est 6,9. La deuxième strate est celle des régions qui ont un ISF qui s'établit autour de 6 enfants par femme. Il s'agit des régions du Sahel, du Nord et du Centre Nord qui ont chacune un ISF de 6,2. Avec un ISF de 5,9, le Plateau Central peut être rattaché à cette deuxième strate. Les régions qui abritent les plus grandes villes sont celles qui ont les ISF les plus faibles (4,1 pour le Centre et 5,0 pour la région des Hauts-Bassins).

Tableau 3.13 : ISF, TGFG et AMP par région

Région	15-19	20-24	25-29	30-34	35-39	40-44	45-49	ISF	TGFG (%)	AMP (ans)
Boucle du Mouhoun	94,8	242,9	258	222,6	175,5	97	44,7	5,7	160,7	30,2
Cascades	100,7	223,3	250,7	219,7	172,9	91,5	54,8	5,6	171,3	30,3
Centre	35,2	134,4	182,7	184	148	80,5	62,6	4,1	130,8	32,1

Région	15-19	20-24	25-29	30-34	35-39	40-44	45-49	ISF	TGFG (%)	AMP (ans)
Centre-Est	83,6	228,7	253,6	221,2	175	98,4	67,3	5,6	167,8	30,8
Centre-Nord	91,7	243,1	272,9	240,7	189,2	116,2	89,1	6,2	184,3	31,1
Centre-Ouest	76,3	225,1	271,4	231,1	180,4	97,9	62,2	5,7	145	30,8
Centre-Sud	80,9	235,4	262,5	212,5	165	80,2	35,9	5,4	134,9	30
Est	111,9	270,8	294,1	261,7	217,5	128,8	91,6	6,9	215,6	31
Hauts-Bassins	78,2	193,1	225,2	201,7	163,9	85,1	62,1	5	143,3	30,9
Nord	99,2	242,6	275,4	238,3	192,9	103,9	83	6,2	187,2	30,8
Plateau Central	79,4	251,9	278,6	237,2	185,1	96,5	57	5,9	164,1	30,5
Sahel	105,4	227,1	245,2	232,2	207,5	124,4	105,2	6,2	183,6	31,5
Sud-Ouest	102,1	216,9	244	211,6	173,2	97,5	56,5	5,5	158,6	30,5
Ensemble	73,4	213,7	241	215,1	173,1	97,7	62,9	5,4	161,7	30,6

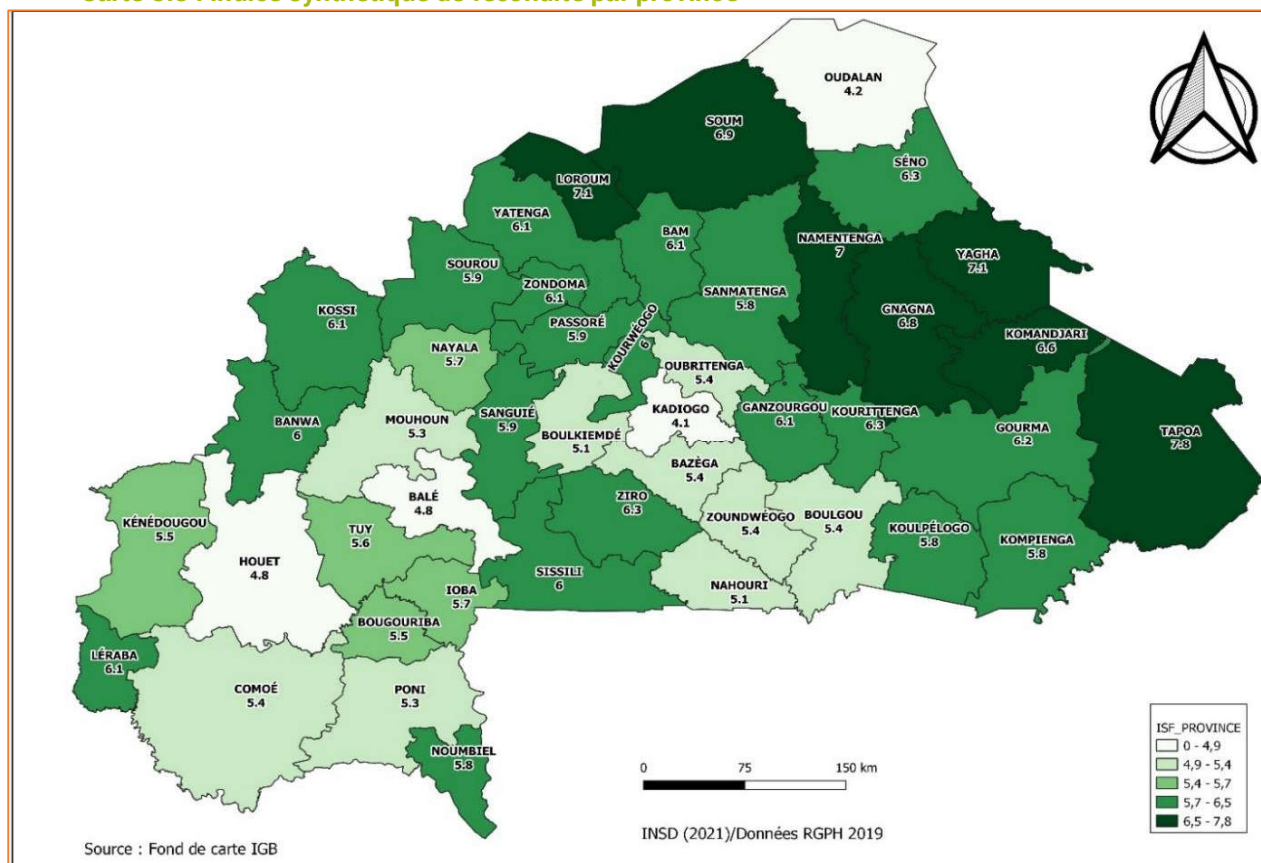
Carte 3.2 : Indice synthétique de fécondité par région



3.3.2.2- Fécondité selon la province

La carte de la fécondité au niveau régional reflète celle établie au niveau infra régional ou provincial. Ainsi les niveaux de fortes fécondités régionales comprennent les provinces à haute fécondité et inversement. Il importe de rappeler que les critères du découpage en région incluent une dimension d'appartenance à une même aire socio culturelle. Comme on peut le constater sur la carte 3.3, les provinces de la région de l'Est, du Sahel, du Nord et du Centre-Nord ont les niveaux de fécondité les plus élevés.

Carte 3.3 : Indice synthétique de fécondité par province



3.3.3- Fécondité différentielle

Cette partie examine l'influence exercée par certaines caractéristiques individuelles des femmes sur leurs comportements procréateurs. Il s'agit de mettre en exergue les relations qui existent entre fécondité et l'état matrimonial, le niveau d'instruction, la religion et le niveau de vie de ménage des femmes.

3.3.3.1- Fécondité et état matrimonial

La situation matrimoniale de la femme exerce incontestablement un impact significatif sur sa vie procréative. Le tableau 3.14 en rend compte à partir des données du 5^e RGPH.

La fécondité s'exerce préférentiellement dans le cadre idéal du mariage au sens large. Au mariage dans son sens large sont associés des niveaux d'ISF élevés qu'il s'agisse des femmes vivant en monogamie et polygamie avec un ISF de 7,0 ou même en union libre (6,5). Les autres formes de statut matrimonial présentent des ISF de niveau nettement moins élevé comme chez les femmes divorcées/séparées (4,3) et chez les veuves (4,2). Le célibat qui représente une certaine forme d'insécurité est associé une faible fécondité avec un ISF de 1,5.

Tableau 3.14 : Taux de fécondité (%), ISF et TGFG par groupe d'âges des femmes selon l'état matrimonial

Groupe d'âges	Célibataire	Monogame	Polygame	Divorcée / Séparées	Veuve	Union libre	Ensemble
15-19 ans	7,5	221	228	206,8	160,8	226,7	73,4
20-24 ans	25,2	278,4	285,9	186,5	186,7	262,1	213,7

Groupe d'âges	Célibataire	Monogame	Polygame	Divorcée / Séparées	Veuve	Union libre	Ensemble
25-29 ans	38,2	274,9	279	147,8	178,2	241	241
30-34 ans	52,9	239,4	234,3	124	119,1	208,2	215,1
35-39 ans	62,2	193,4	185,1	85,6	97,1	172,8	173,1
40-44 ans	57,9	121,4	111,4	61,9	57,2	114,5	97,7
45-49 ans	55,8	76,8	69	50,9	46,6	71	62,9
ISF	1,5	7	7	4,3	4,2	6,5	5,4
TGFG (‰)	17,3	226,9	201,6	112,5	76	216,2	161,7

3.3.3.2- Fécondité et instruction

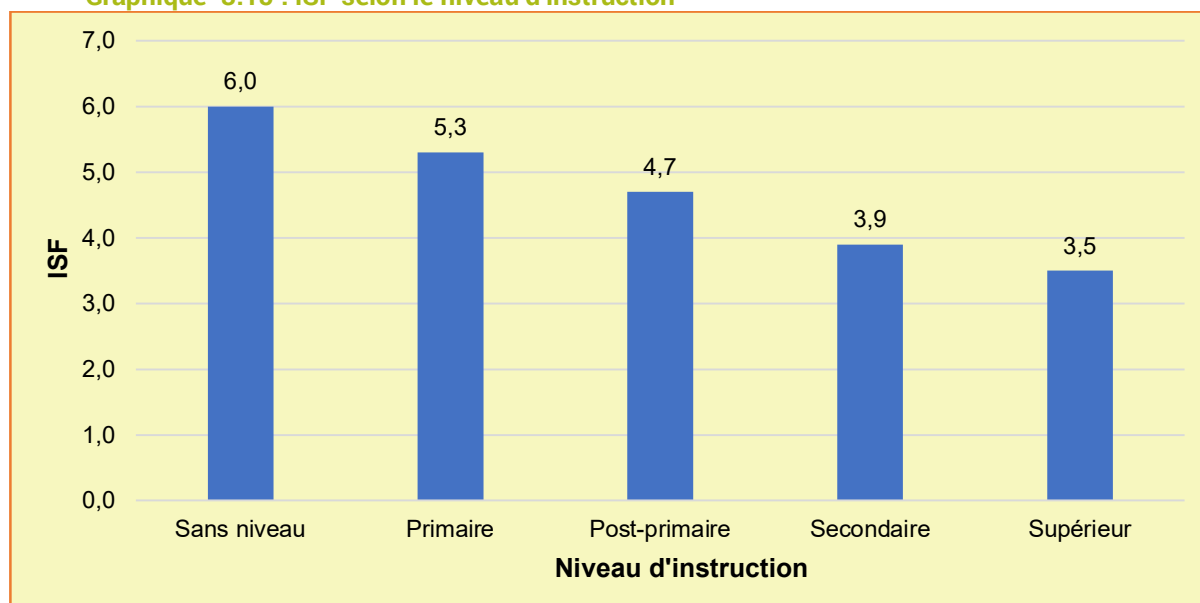
L'instruction de la femme influence son comportement procréateur. Non seulement l'instruction retarde l'entrée en mariage mais également favorise l'utilisation des méthodes modernes de contraception surtout au-delà du niveau primaire. L'ISF baisse avec le niveau d'instruction des femmes. De 6,0 enfants par femme sans niveau d'instruction, l'ISF s'établit à 4,7 chez les femmes du niveau post-primaire et atteint 3,5 chez les femmes du niveau supérieur soit un écart de 0,5 enfant.

De l'examen des taux de fécondité par groupe d'âges, on note que plus le niveau d'instruction est élevé, plus les taux de fécondité sont faibles aux groupes d'âges de 15-39 ans. Après avoir différé leur fécondité aux jeunes âges, il se produit un effet de rattrapage pour les femmes instruites avec des niveaux élevés de fécondité aux groupes d'âges de fin de vie procréative. On constate en outre que les femmes sans niveau, niveau primaire et post-primaire atteignent leur fécondité maximale dans la tranche d'âge 25-29 ans tandis que la fécondité maximale chez les femmes des niveaux secondaire et supérieur est atteinte dans la tranche d'âge 30-34 ans.

Tableau 3.15 : Taux de fécondité (‰), ISF et TGFG selon le niveau d'instruction des femmes

Groupe d'âges	Sans niveau	Primaire	Post-primaire	Secondaire	Supérieur	Ensemble
15-19 ans	107,7	57,6	31,1	15,4	9,4	73,4
20-24 ans	245,2	215,7	154,1	66,7	43,0	213,7
25-29 ans	261,1	243,2	208,5	154,0	105,2	241,0
30-34 ans	226,8	215,8	202,0	185,9	172,7	215,1
35-39 ans	182,7	169,8	168,4	166,5	160,5	173,1
40-44 ans	111,1	101,0	105,8	102,3	108,2	97,7
45-49 ans	69,5	60,1	62,5	83,9	91,7	62,9
ISF	6,0	5,3	4,7	3,9	3,5	5,4
TGFG (‰)	185,9	148,8	94,0	87,7	97,8	161,7

Graphique 3.15 : ISF selon le niveau d'instruction



3.3.3.3- Fécondité et religion

Des résultats du 5^e RGPH, il ressort que la religion est un facteur qui discrimine la fécondité. En effet, le tableau montre que ce sont les femmes animistes (5,9) et celles sans religion (6,4) qui ont les niveaux d'ISF les plus élevés. Au sein des religions révélées, les femmes musulmanes avec un ISF de 5,7 viennent en tête, suivies des protestantes (5,1) et des catholiques (4,9). La même tendance s'observe au niveau du classement du TGFG selon l'appartenance religieuse des femmes.

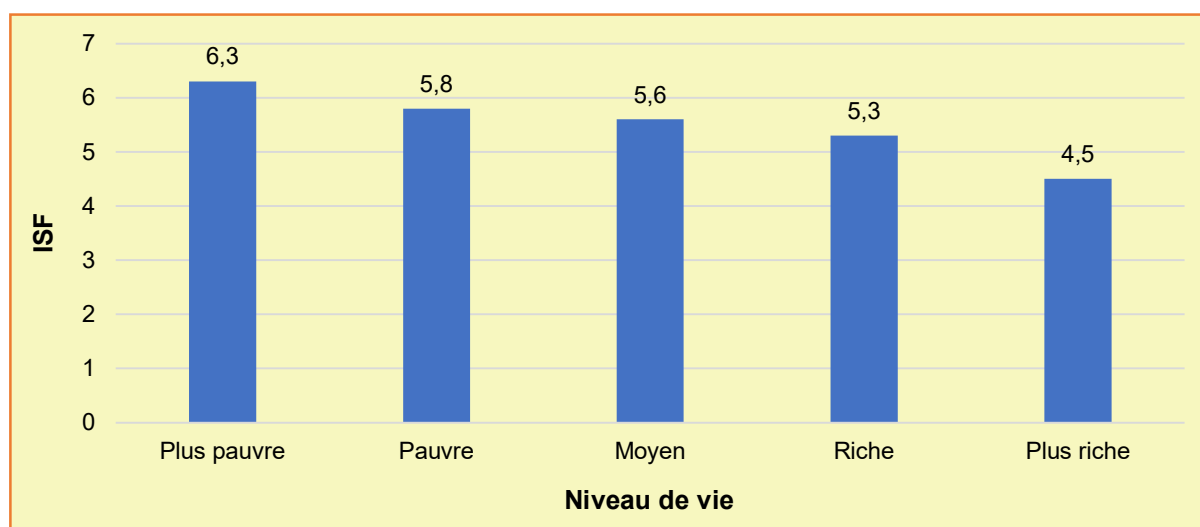
Tableau 3.16 : Taux de fécondité (%), ISF et TGFG par groupe d'âges selon la religion

Groupe d'âges	Animiste	Musulmane	Catholique	Protestante	Autre religion	Sans religion	Ensemble
15-19 ans	87,1	74,9	44,3	53,9	78,9	95,9	73,4
20-24 ans	236,5	212,7	166,0	178,4	169,1	223,6	213,7
25-29 ans	264,7	249,3	219,5	230,8	225,2	236,2	241,0
30-34 ans	229,1	225,3	207,7	213,5	175,1	251,4	215,1
35-39 ans	184,1	183,6	171,5	168,6	173,4	192,9	173,1
40-44 ans	110,4	112,6	101,8	110,6	105,5	158,4	97,7
45-49 ans	67,0	71,9	63,4	65,7	84,3	121,0	62,9
ISF	5,9	5,7	4,9	5,1	5,1	6,4	5,4
TGFG (‰)	173,0	168,9	139,8	147,0	148,9	183,4	161,7

3.3.3.4- Fécondité et niveau de vie du ménage

L'ISF baisse lorsque le niveau de vie du ménage d'appartenance des femmes augmente. Comme l'indique le graphique, la relation est assez nette entre les niveaux de vie extrêmes, c'est-à-dire entre les plus pauvres (6,3 enfants par femme) et les plus riches (4,5). Entre femmes appartenant aux ménages de niveau de vie intermédiaires les différences apparaissent nettement moins marquées. Rappelons qu'il s'agit d'une association pauvreté et fécondité et non une relation de type causal.

Graphique 3.16 : ISF par niveau de vie du ménage des femmes



3.3.4- Évolution de la fécondité

Avec ce 5^e RGPH, le Burkina Faso dispose d'une autre source de données sur la fécondité. Cette section a pour objectif de retracer l'évolution de la fécondité et sa trajectoire sur les soixante ans d'observation.

3.3.4.1- Évolution du niveau et du calendrier de fécondité

3.3.4.1.1- Évolution du niveau global de la fécondité

Avec toutes les réserves que pose la comparaison d'indicateurs de fécondité issues d'opérations différentes tant dans leurs objectifs que dans les méthodes de collecte des données, le tableau 3.17 récapitule, en un jeu complet, les indicateurs de niveau de la fécondité à différentes dates. Globalement sur les quarante-six années de référence, les comportements féconds sont restés favorables à un nombre élevé d'enfants. L'ISF est passé de 6,2 enfants par femme en début de période (1960) à 5,4 en fin de période (2019). Les données chronologiques permettent de souligner trois phases distinctes caractéristiques de cette évolution d'ensemble :

- la première phase, qui va de 1960 à 1991 est marquée par une augmentation sensible de l'ISF, qui s'est accrue de 1,1 enfant sur les trente années de référence. Cette phase d'augmentation de la fécondité, est liée en grande partie à l'amélioration des conditions sanitaires générales et sociales qui entraîne une baisse de la stérilité et une amélioration de la fécondabilité des femmes (Robinson, 1992 ; cité par Vimard et al, 2001).
- la deuxième phase allant de 1993 à la fin des années 1990 correspond à une période de stabilité de la fécondité à des niveaux élevés, mais en-deçà du maximum observé en 1991. Les données de cette période qui sont issues des deux premières EDS et du RGPH 1996 indiquent un niveau d'ISF proche de 7 enfants par femme (soit 6,9 en 1993-94, 6,8 au RGPH-1996 et 6,8 en 1998-99) ;
- enfin la troisième et dernière phase qui couvre la période 1998-2019 correspond à une période d'amorce d'un certain recul de la fécondité dont le niveau passe de 6,8 à 5,4 soit une baisse de 1,4 enfant par femme.
- Le TGFG suit sensiblement une tendance à la baisse. L'âge moyen à la procréation qui

résume le calendrier de la fécondité évolue quant à lui à la hausse.

Tableau 3.17 : Indicateurs de la fécondité selon les sources

Année	Type d'opération	ISF	P45-49	TGFG	AMP
1960/61	Enquête démographique	6,1	5,5	199	28,1
1976	Enquête post censitaire	6,7	6,7	212	28,9
1985	Recensement général de la population et de l'habitat	7,2	7,1	223	29,4
1991	Enquête démographique	7,3	6,9	223,4	30
1993/94	Enquête démographique et de santé	6,9	7,4	233	29,6
1996	Recensement général de la population et de l'habitat	6,8	6,9	213	29,5
1998/1999	Enquête démographique et de santé	6,6	7,4	229	-
2003	Enquête démographique et de santé	6,2	6,9	206	-
2006	Recensement général de la population et de l'habitat	6,2	6,3	194,6	29,6
2010	Enquête démographique et de santé	6	6,98	206	-
2015	Enquête module démographie et santé	5,4	-	173,9	-
2019	Recensement général de la population et de l'habitat	5,4	5,3	161,7	30,9

3.3.4.1.2- Évolution de la structure de de la fécondité

La structure par groupe d'âges de la fécondité a sensiblement évolué sur les 44 années d'observation. Ainsi, les niveaux de fécondité ont baissé à tous les groupes d'âges, à l'exception des deux derniers groupes. L'entrée en vie féconde a significativement reculé : de 171 ‰ en 1975, le taux de fécondité à 15-19 ans est tombé à 73,4 ‰ en 2019, soit une baisse de près de 57 %. On note aussi un glissement du groupe d'âges à fécondité maximale du groupe d'âges 20-24 ans entre 1975 et 1996 au groupe 25-29 ans en 2006 et 2019. Cela s'est traduit par un vieillissement du calendrier de la fécondité, avec une AMP en augmentation régulière.

Tableau 3.18 : Évolution des taux (‰) de fécondité par groupe d'âges des mères aux différents recensements

Groupes d'âges	1975	1985	1996	2006	2019
15-19 ans	171	151,9	139	127,6	73,4
20-24 ans	324	327,7	311	277,1	213,7
25-29 ans	283	321,1	306	280,2	241,0
30-34 ans	238	278,6	268	240,6	215,1
35-39 ans	183	214,5	209	181,9	173,1
40-44 ans	98	104,3	102	93,4	97,7
45-49 ans	39	38,3	33	40,1	62,9

3.3.4.2- Évolution de la fécondité selon le milieu de résidence

3.3.4.2.1- Évolution des ISF par milieu de résidence

L'examen des ISF selon le milieu de résidence met en évidence des variations très différentes de la fécondité selon le milieu (urbain et rural). Ainsi, sur la période 1985-2019, l'ISF est passé de 7,3 à 5,8 en milieu rural (soit une baisse de 1,5 enfant), alors qu'au cours de la même période, cette baisse a été de 2,3 enfants dans les centres urbains. Le milieu urbain a donc connu une baisse beaucoup plus significative sur la période. Par contre, sur la période récente 2006-2019, la baisse de la fécondité a été plus sensible en milieu rural (baisse de 1 enfant par femme), alors qu'en milieu urbain, le recul de l'ISF a été plus modeste (0,4 enfant en moins). Malgré cette baisse plus forte sur les treize dernières années, la fécondité au Burkina Faso est à prédominance rurale.

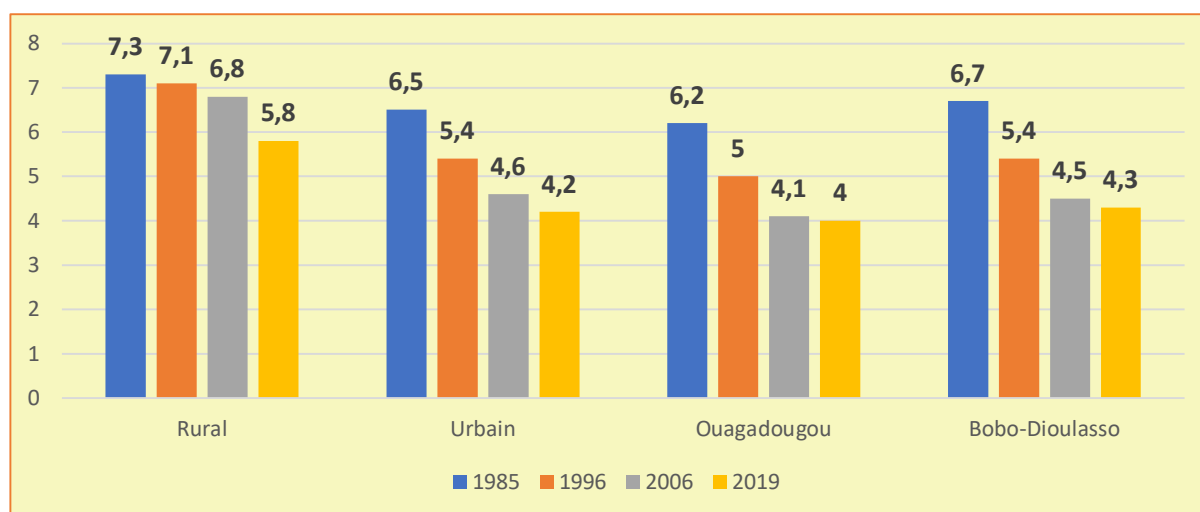
Tableau 3.19 : Évolution de l'ISF entre 1985 et 2019

Années	Urbain	Rural
1985	6,5	7,3
1996	5,4	7,1
2006	4,6	6,8
2019	4,1	5,8
Variation entre 1985 et 2019 (%)	26,2	18,5

3.3.4.2.2- Évolution de l'ISF dans les deux (2) grandes villes

La baisse du niveau de fécondité a été très sensible à Ouagadougou (2,2 enfants en moins par femme) et à Bobo-Dioulasso (baisse de l'ISF de 2,4 enfants) entre 1985 et 2019. On observe toutefois que le niveau de fécondité est resté quasiment stable tant à Ouagadougou (4,1 en 2006 et 4,0 en 2019) qu'à Bobo-Dioulasso (baisse légère de 0,2 enfant entre 2006 et 2019). Il y a comme une sorte d'effet de seuil à 4 enfants, autour duquel les comportements procréateurs semblent se stabiliser durablement. A ce premier niveau d'explication, se greffe le mode de production de l'espace urbain dans ces deux villes, qui s'effectue par extensions et absorption de populations anciennement installées dans les zones périurbaines ou en provenance du milieu rural (MUH,2017) aux comportements procréateurs proches du milieu rural. Autant dire qu'il existe des poches de fécondité élevée à l'intérieur des villes, localisées principalement des « zones non loties »¹⁰.

Graphique 3.17 : Évolution des ISF par milieu de résidence



3.3.4.2.3- Évolution de la fécondité selon la région

Le niveau global de la fécondité a baissé dans toutes les régions entre les deux derniers recensements. Les baisses les plus fortes ont été enregistrées dans les régions de la Boucle du Mouhoun, du Centre-Est, de l'Est, du Sahel et du Sud-Ouest avec une baisse de 0,9 point sur les 13 années de référence. Les régions du Centre et du Nord présentent la plus faible baisse entre 2006 et 2019 qui est de l'ordre de 0,3 point.

¹⁰ Le questionnaire comportait une variable qui a permis de saisir la résidence en zone lotie ou en zone non lotie. L'exploitation de cette variable révèle un ISF de 3,9 chez les femmes résidant en zones loties à Ouagadougou et 5,0 pour celles des zones non loties.

Tableau 3.20 : Évolution de l'ISF par région entre 2006 et 2019

Région	ISF		Ecart
	2006	2019	
Boucle du Mouhoun	6,6	5,7	-0,9
Cascades	6,2	5,6	-0,6
Centre	4,4	4,1	-0,3
Centre-Est	6,5	5,6	-0,9
Centre- Nord	6,7	6,2	-0,5
Centre-Ouest	6,1	5,7	-0,4
Centre-Sud	6,1	5,4	-0,7
Est	7,8	6,9	-0,9
Hauts-Bassins	5,8	5,0	-0,8
Nord	6,5	6,2	-0,3
Plateau Central	6,4	5,9	-0,5
Sahel	7,1	6,2	-0,9
Sud-Ouest	6,4	5,5	-0,9
Burkina Faso	6,2	5,4	-0,8

3.4- FECONDITE A RISQUE

Toute maternité comporte des risques. Toutefois ces risques apparaissent plus élevés au sein de certains groupes de femmes, risques liés à la survie de la mère ou de l'enfant. Cette section étudie la fécondité des groupes spécifiques de femmes qui sont soumis à des risques plus élevés tant pour la santé des mères que celles des enfants lors de la grossesse, à l'accouchement et même après l'accouchement. Elle aborde ainsi la fécondité des adolescentes, les femmes qui font leurs premières expériences en matière d'accouchement (primipares), les accouchements multiples au cours d'une même année, les accouchements après un nombre élevé d'accouchements (après cinq accouchements) et la fécondité aux âges avancés.

3.4.1- Fécondité des adolescentes au Burkina Faso

Porter une grossesse aux âges jeunes (entre 10 et 19 ans) présente des risques pour la santé de la mère et de l'enfant. Du fait de l'immaturation des organes à ces âges, le risque de fistules est accru. Selon l'OMS (2020), « les mères adolescentes (âgées de 10 à 19 ans) font face à des risques plus élevés d'éclampsie, d'endométrite puerpérale et d'infections systémiques que les femmes âgées de 20 à 24 ans et les nourrissons nés de mères adolescentes sont exposés à un risque accru de faible poids de naissance, de naissance prématurée et de graves affections néonatales. »

3.4.1.1- Niveau et structure de la fécondité des adolescentes

3.4.1.1.1- Structure de la fécondité des adolescentes

Relativement faibles avant 14 ans avec des taux de fécondité variant entre 0,7 ‰ et 1,2 ‰, les niveaux de fécondité des adolescentes augmentent sensiblement pour atteindre 106,6 ‰ à 18 ans et 145,9 ‰ à 19 ans. Les niveaux de fécondité des adolescentes du milieu urbain et du milieu rural sont très proches entre 10 et 14 ans, puis se creusent très significativement après 15 ans, avec les taux du milieu rural largement supérieurs. Ainsi, à 19 ans, le taux de fécondité des adolescentes en milieu rural (173,7 ‰) est environ deux fois plus élevé que celui du milieu urbain (84,4 ‰).

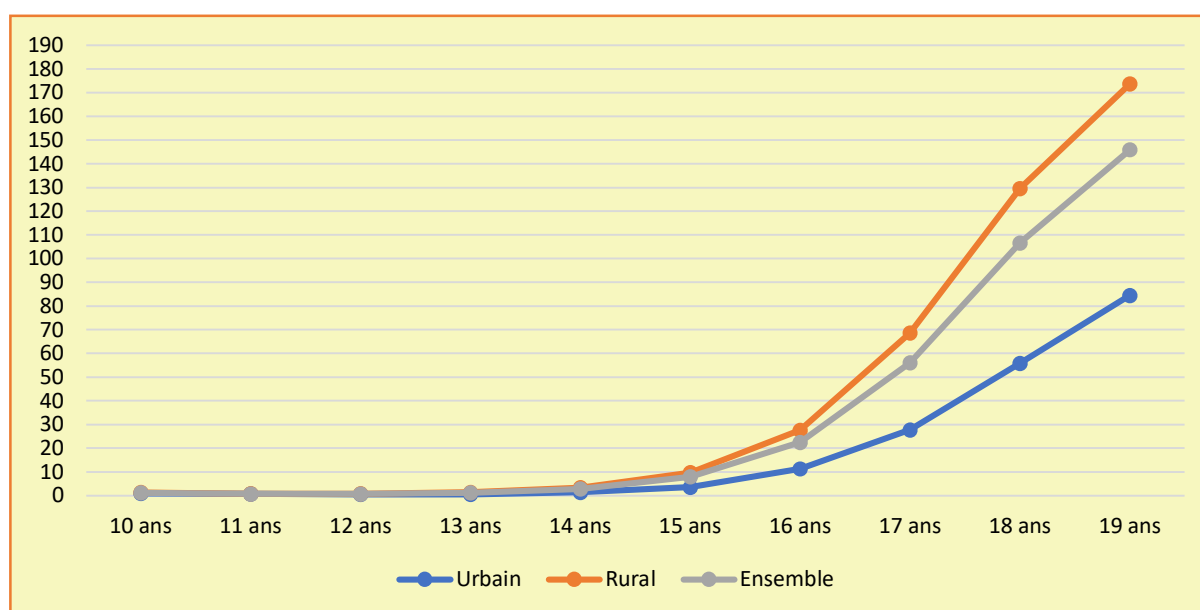
Tableau 3.21 : Taux de fécondité (‰) des adolescentes par âge des adolescentes

Age	Urbain	Rural	Ensemble
10 ans	0,9	1,3	1,2
11 ans	0,7	0,8	0,7
12 ans	0,5	0,8	0,7
13 ans	0,5	1,4	1,2
14 ans	1,4	3,3	2,8
15 ans	3,5	9,7	7,9
16 ans	11,3	27,6	22,5
17 ans	27,7	68,6	56
18 ans	55,8	129,6	106,6
19 ans	84,4	173,7	145,9
10-14 ans	0,8	1,5	1,3
12-19 ans	23,8	47,7	40,9

Age	Urbain	Rural	Ensemble
15-19 ans	41,3 ¹¹	79,3 ¹²	73,4 ¹³
10-19 ans	19,3	36,6	31,9

Le graphique 3.18 illustre cette différence de niveau de la fécondité des adolescentes entre milieu urbain et rural. Les pratiques matrimoniales traditionnelles sont à l'origine de cette situation, qui ont pour conséquences d'imposer aux adolescentes le statut de mères sans transition, et sans avoir achevé une vie d'adolescence, faite avant tout d'apprentissage et d'éveil sur le monde.

Graphique 3.18 : Taux de fécondité des adolescentes par âge



3.4.1.1.2- Naissances vivantes des adolescentes

✓ Adolescentes mères

Globalement, les effectifs absolus d'adolescentes mères augmentent avec l'âge, les variations erratiques étant dues aux phénomènes d'attraction/répulsion des chiffres. A 10 ans, on a dénombré 1 057 adolescentes-mères et 80 764 à 19 ans.

Chez les adolescentes de 15-19 ans la proportion des mères atteint 16,8%.

Tableau 3.22 : Proportion des adolescentes mères par d'âge

Age	Effectifs des adolescentes	Effectif adolescentes mères	Proportion des adolescentes mères
10 ans	28 1570	1 057	0,4
11 ans	212 156	533	0,3
12 ans	255 709	602	0,2
13 ans	222 731	773	0,3
14 ans	208 832	1 383	0,7
15 ans	215 069	4 000	1,9

¹¹ Obtenu par la méthode d'estimation d'Arriaga

¹² Obtenu par la méthode d'estimation d'Arriaga

¹³ Obtenu par la méthode d'estimation d'Arriaga

Age	Effectifs des adolescentes	Effectif adolescentes mères	Proportion des adolescentes mères
16 ans	189 914	9 531	5,0
17 ans	198 524	25 600	12,9
18 ans	190 232	48 824	25,7
19 ans	210 325	80 784	38,4
10-14 ans	1 180 998	4 348	0,4
12-19 ans	1 691 336	171 497	10,1
15-19 ans	1 004 064	168 739	16,8
10-19 ans	2 185 062	173 087	7,9

✓ Naissances vivantes des adolescentes

Les adolescentes participent à la fécondité au Burkina Faso de façon non négligeable. De façon générale, chez les filles de moins de 20 ans, 226 671 naissances vivantes ont été enregistrées dont 6 026 naissances vivantes chez les 10-14 ans et 220 645 pour les adolescentes de 15-19 ans. Il est quasiment certain qu'une proportion non négligeable d'entre elles portent les séquelles de ces maternités précoces, à la fois au plan physique que psychologique.

Tableau 3.23 : Naissances vivantes des adolescentes

Age des mère	Naissances vivantes
10 ans	1 605
11 ans	807
12 ans	842
13 ans	1 044
14 ans	1 728
15 ans	5 202
16 ans	11 576
17 ans	31 559
18 ans	61 914
19 ans	110 394
10-14 ans	6 026
12-19 ans	224 259
15-19 ans	220 645
10-19 ans	226 671

✓ . Parité moyenne des adolescentes

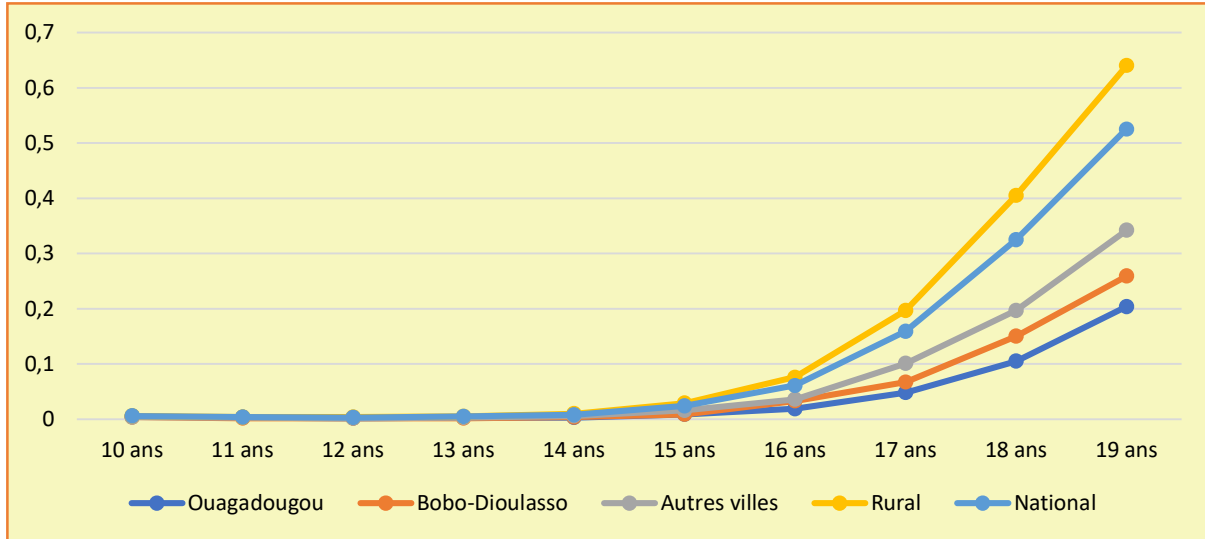
La parité moyenne augmente avec l'âge des adolescentes, avec une supériorité nette des parités rurales. Par ailleurs, la parité des adolescentes est associée au niveau d'urbanisation. Ainsi, les parités sont plus élevées dans les autres villes qu'à Ouagadougou ou Bobo-Dioulasso

Tableau 3.24 : Parités moyennes par âge selon le milieu de résidence

Âge	Ouagadougou	Bobo-Dioulasso	Autres villes	Rural	National
10 ans	0,005	0,004	0,004	0,006	0,006
11 ans	0,003	0,002	0,003	0,004	0,004
12 ans	0,002	0,002	0,002	0,004	0,003
13 ans	0,003	0,002	0,003	0,005	0,005
14 ans	0,003	0,004	0,006	0,01	0,008
15 ans	0,009	0,009	0,016	0,029	0,024
16 ans	0,019	0,033	0,036	0,076	0,061
17 ans	0,048	0,067	0,101	0,197	0,159

Âge	Ouagadougou	Bobo-Dioulasso	Autres villes	Rural	National
18 ans	0,105	0,15	0,197	0,405	0,325
19 ans	0,204	0,259	0,342	0,64	0,525
10-14 ans	0,003	0,003	0,004	0,006	0,005
12-19 ans	0,052	0,067	0,089	0,158	0,133
15-19 ans	0,078	0,105	0,142	0,269	0,22
10-19 ans	0,043	0,055	0,072	0,122	0,104

Graphique 3.19 : Parité des adolescentes par âge



3.4.1.2- Variation géographique de la fécondité des adolescentes

Il existe une disparité régionale de la précocité de la fécondité au Burkina. Comme le montre le tableau 3.25, les régions des Cascades, de l'Est et du Sahel affichent les plus forts taux de fécondité des adolescentes. Chez les femmes de 10-19 ans, ces trois régions présentent respectivement des taux de fécondité de 40,9 ‰, 45,6 ‰ et 45,4 ‰. A l'opposé, la région du Centre enregistre le plus faible taux de fécondité des adolescentes (16 ‰).

Tableau 3.25 : Taux de fécondité (‰) selon l'âge et par région

Région	Groupe d'âge			
	10-14 ans	12-19 ans	15-19 ans	10-19 ans
Boucle du Mouhoun	1,0	43	74,4	32,7
Cascades	2,1	53,1	86,3	40,9
Centre	0,8	20,1	31,1	16,3
Centre-Est	1,1	41,2	69,8	32,1
Centre-Nord	1,3	46,1	77,2	35,9
Centre-Ouest	1,2	32,2	56,1	24,8
Centre-Sud	0,6	33,2	58,5	25,5
Est	1,5	59,1	98,4	45,6
Hauts-Bassins	1,1	38,6	63,1	30,3
Nord	1,6	51,0	86,0	39,5
Plateau Central	0,9	35,6	61,4	27,5
Sahel	2,7	57,8	90,4	45,4
Sud-Ouest	2,3	50,7	84,3	39,0

3.4.1.3- Fécondité différentielle des adolescentes

La fécondité des adolescentes est étudiée dans cette partie en relation avec le niveau d'instruction, l'état matrimonial et la religion.

3.4.1.3.1- Fécondité des adolescentes et état matrimonial

L'état matrimonial est un facteur de différenciation de la fécondité des adolescentes. Les célibataires ont un niveau de fécondité plus faible, soit 7,5 ‰ dans la tranche d'âge 15-19 ans. Par contre chez les monogames, polygames, divorcées/séparées et veuves les taux de fécondité sont de 221 ‰, 228 ‰, 206,8 ‰ et 160,8 ‰. Il s'agit dans la majorité des cas de mariages forcés et/ ou arrangés, dans un contexte sociologique au sein duquel une dette de reconnaissance peut parfois se solder par le « don » d'une fille en mariage.

Tableau 3.26 : Taux de fécondité par groupes d'âges selon l'état matrimonial

Groupes d'âges	Célibataire	Monogame	Polygame	Divorcé/séparé	Veuve
10-14 ans	0,5	68,5	49,5	65,6	10,7
12-19 ans	4,1	216,2	216,9	197,8	126,1
15-19 ans	7,5	221,0	228,0	206,8	160,8
10-19 ans	4,1	216,2	216,9	197,8	126,1

3.4.1.3.2- Fécondité des adolescentes selon le niveau d'instruction

Les taux de fécondité baissent avec le niveau d'instruction des adolescentes. Chez celles de 15-19 ans sans instruction, le taux de fécondité (107,7 ‰) est près de quatre fois supérieur à celui des femmes de niveau secondaire (15,4 ‰).

Tableau 3.27 : Taux de fécondité (‰) par groupes d'âges selon le niveau d'instruction

Groupes d'âges	Sans niveau	Primaire	Post-primaire	Secondaire
10-14 ans	2,6	0,5	1,2	-
12-19 ans	72,2	19,5	21,6	15,2
15-19 ans	107,7	57,6	31,1	15,4
10-19 ans	58,7	11,6	21,1	15,2

3.4.1.3.3- Fécondité des adolescentes et religion

Chez les adolescentes, la fécondité varie en fonction des religions. C'est chez les animistes, les musulmanes, les femmes sans religion et des autres religions que la fécondité des adolescentes est plus forte. En revanche, chez les adolescentes de confession chrétienne (catholique et protestante), les taux de fécondité sont relativement faibles.

Tableau 3.28 : Taux de fécondité (‰) des adolescentes par groupe d'âges selon la religion

Groupes d'âges	Animiste	Musulmane	Catholique	Protestant	Autre religion	Sans religion
10-14 ans	1,8	1,4	1,0	1,0	2,3	2,0
12-19 ans	50,1	45,4	26,5	32,9	46,4	52,8
15-19 ans	87,1	74,9	44,3	53,9	78,9	95,9
10-19 ans	37,8	35,4	20,8	26,1	35,8	37,6

3.4.1.4- Évolution de la fécondité des adolescentes

La fécondité des adolescentes de 15-19 ans est en net recul depuis 1960. En effet, les taux de fécondité sont passés de 180 ‰ en 1960 à 152 ‰ en 1985, 128 ‰ en 2006 et 73,4 ‰ en 2019. Cette baisse est aussi constatée aussi bien en milieu urbain qu'en milieu rural. En outre, leur contribution

à l'ISF qui atteignait 14,5 % en 1960 est de 10,2 % en 1996 et se situe à 6,8 % en 2019.

Tableau 3.29 : Contribution des adolescentes de 15-19 ans à l'ISF selon le milieu de résidence

Milieu de résidence		Année					
		1960	1975	1985	1996	2006	2019
Urbain	Taux de fécondité (‰)	-	-	140	92	71,9	37,2
	Contribution à l'ISF (%)	-	-	10,8	8,5	7,8	5
Rural	Taux de fécondité (‰)	-	-	185	148	150	81,3
	Contribution à l'ISF (%)	-	-	12,7	10,5	11,5	6,8
Burkina Faso	Taux de fécondité (‰)	180	171	152	139	128	73,4
	Contribution à l'ISF (%)	14,5	12,8	10,6	10,2	10,3	6,8

3.4.2- Les primipares

Parmi les femmes de 15-49 ans ayant eu au moins une naissance vivante au cours des douze derniers mois, 32,0 % d'entre elles accouchait pour la première fois. C'est parmi les femmes les plus jeunes que la proportion de primipares est la plus forte : 81,4 % chez les femmes de 15-19 ans et 45,4 % chez les femmes de 20-24 ans. Cette proportion décroît régulièrement avec l'âge des mères jusqu'au groupe d'âge 35-39 ans. À partir de 40-44 ans, on note une hausse sensible des primipares : de 12,1 % chez les femmes de 35-39 ans, elle s'élève à 15,8 % chez les femmes de 40-44 ans pour atteindre 28,2 % chez les femmes de 45-49 ans. Le risque est double pour ces femmes : la primarité est un risque et l'âge (élevé) constitue un facteur aggravant. L'urgence sociale et individuelle d'avoir un enfant pousse les femmes à courir ces risques, très souvent après plusieurs essais thérapeutiques de toute nature. C'est le même impératif d'enfanter avant la ménopause qui explique les accouchements de plus en plus fréquents par césarienne et non par la voie basse, souvent le fait de femmes d'un certain niveau, qui pour des raisons professionnelles ont différé leur grossesse.

Tableau 3.30 : Proportion des primipares parmi les femmes ayant eu au moins une naissance vivante au cours des douze derniers mois

Groupe d'âges des mères	Effectifs des femmes ayant eu		
	au moins une naissance vivante au cours des 12 derniers mois	Effectif des primipares des douze derniers mois	Proportion des primipares (%)
15-19 ans	65 483	53 321	81,4
20-24 ans	152 946	69 425	45,4
25-29 ans	152 330	36 277	23,8
30-34 ans	116 165	17 346	14,9
35-39 ans	74 151	8 976	12,1
40-44 ans	31 697	4 993	15,8
45-49 ans	12 767	3 598	28,2
Ensemble	605 539	193 936	32,0

3.4.3- Les accouchements multiples au cours des 12 derniers mois

Il s'agit des femmes qui ont donné naissances à des jumeaux, à des triplés ou dans une moindre mesure celles qui ont eu deux grossesses au cours de l'année chacune ayant abouti à une naissance vivante. Dans un cas comme dans l'autre, les accouchements multiples au cours d'une même année constituent un facteur de risque. Pour les mères, l'usure physique peut en être une conséquence directe pouvant induire à terme des problèmes de santé. Les enfants nés de grossesses gémellaires ont plus de risque de connaître une insuffisance pondérale et des

problèmes de nutrition (insuffisance du lait maternel). Il est également établi qu'une part importante des naissances multiples est prématurée.

Dans l'ensemble, environ 13 % des femmes de 15-49 ans ayant eu une naissance vivante au cours des douze derniers mois ont connu des accouchements multiples. Cette proportion augmente avec l'âge des mères. En effet, elles représentent 3,5 % chez les femmes de 15-19 ans, 14,5 % chez les femmes de 30-34 ans et 40 % chez les mères de 45-49 ans.

Tableau 3.31 : Proportion des femmes ayant connu un accouchement multiple au cours des douze derniers mois

Groupe d'âges des mères	Effectif des femmes ayant eu au moins une naissance vivante au cours des 12 derniers mois	Effectif des femmes ayant eu des naissances multiples au cours des 12 derniers mois	Proportion des femmes ayant connu un accouchement multiple au cours des douze derniers mois
15-19 ans	65 483	2 273	3,5
20-24 ans	152 946	14 060	9,2
25-29 ans	152 330	20 333	13,3
30-34 ans	116 165	16 866	14,5
35-39 ans	74 151	11 866	16,0
40-44 ans	31 697	7 686	24,2
45-49 ans	12 767	5 109	40
Ensemble	605 539	78 193	12,9

3.4.4- Les grandes multipares

Il s'agit des femmes qui pour la plupart avait au moins cinq naissances vivantes et qui ont eu une naissance vivante supplémentaire au cours des douze derniers mois. Dans l'ensemble, les grandes multipares concernent 13,8 % des femmes ayant eu au moins une naissance vivante au cours des douze derniers mois. C'est au sein des femmes de 30 ans et plus que la proportion des grandes multipares devient importante ; 20,3 % dans le groupe d'âges 30-34 ans et 50,2 % des femmes de 40-44 ans ayant eu au moins une naissance au cours des 12 derniers mois. La grande multiparité constitue un terreau favorable à la mortalité maternelle car les nombreuses maternités (parfois « trop rapprochées ») laissent peu de temps à la reconstitution de toutes les capacités physiques des femmes.

Tableau 3.32 : Répartition des femmes ayant 6 enfants nés vivants et ayant accouché au cours des douze derniers mois par groupe d'âges selon la parité

Groupe d'âges	Naissances vivantes					Proportion des femmes ayant au moins 6 enfants et qui ont eu au moins une naissance au cours des 12 derniers mois
	6	7	8	9	10 +	
15-19 ans	0	0	0	0	0	0
20-24 ans	957	227	0	0	0	0,8
25-29 ans	5 513	2 097	791	151	0	5,6
30-34 ans	13 193	6 383	2 660	1 068	326	20,3
35-39 ans	12 860	8 166	4 299	1 917	1 387	38,6
40-44 ans	5 311	4 479	2 896	1 718	1 516	50,2
45-49 ans	1 842	1 452	975	582	694	43,4
Ensemble	39 676	22 804	11 621	5 436	3 923	13,8

3.4.5- La fécondité tardive

Les taux de fécondité des femmes âgées de 35 ans et plus sont élevés comme le montre le tableau ci-dessous. Dans le groupe d'âge 45-49 ans le taux de fécondité reste au-delà de 60 ‰. Bien qu'à partir de 50 ans, la fécondité devient faible, on note qu'elle reste non négligeable avec un taux de fécondité de 17,3 ‰ chez les femmes de 50-54 ans. La sortie de la vie féconde est imposée par les seules limites biologiques de la femme avec la survenue de la ménopause autour de 50 ans en moyenne. Cette fécondité « trop tardive » alimente beaucoup les niveaux de mortalité infantile et maternel.

Tableau 3.33 : Taux de fécondité (‰) à partir des femmes âgées de 35 ans et plus

Groupe d'âges des mères	Taux de fécondité	Effectif des femmes
35-39 ans	173,1	503 455
40-44 ans	97,7	387 172
45-49 ans	62,9	291 214
50-54 ans	17,3	253 422

3.5- INFECONDITE

L'attention portée à la fécondité tend à masquer l'importance de l'infécondité, tant du point de vue sanitaire que social. Cette partie traite de l'ampleur de l'infécondité et des aspects différentiels du phénomène au Burkina Faso. L'infécondité désigne l'absence de naissance vivante chez une femme de 15 ans et plus. Pour les femmes en âges de procréer n'ayant pas encore eu une naissance vivante, on parle d'infécondité primaire. L'infécondité sera dite totale pour les femmes qui ont achevé leur vie féconde, conventionnellement celles qui ont 50 ans ou plus. Elle peut être une conséquence de la stérilité ou le résultat d'un recours à la contraception, à l'avortement ou à l'abstinence. L'infécondité n'est certes pas à confondre avec la stérilité, qui relève de la médecine et ne peut être constatée que cliniquement. Néanmoins, une infécondité prolongée (autour de 49 ans) constitue un proxy de la stérilité, dans un contexte d'universalité du mariage et de la tendance à l'entrée de plus en plus précoce dans la vie sexuelle.

3.5.1- Niveau et structure de l'infécondité

3.5.1.1- Structure par âge de l'infécondité

L'examen de la structure par âge de l'infécondité primaire mesurée par la proportion des femmes en âge de procréer sans enfants nés vivants, révèle qu'elle diminue au fur et à mesure que l'âge augmente. La proportion des femmes n'ayant pas encore eu d'enfants nés vivants passe de 83,2 % chez les jeunes générations de femmes composées surtout d'adolescentes à 3,7 % chez celles qui s'acheminent vers la fin de leur vie féconde. La baisse est particulièrement marquée entre les trois premiers groupes d'âge. Chez la population féminine âgée de 50 ans et plus, 4,6 sur 100 d'entre elles n'ont pas encore eu d'enfants né vivant.

Tableau 3.34 : Femmes n'ayant jamais eu une naissance vivante par groupe d'âge

Groupe d'âges	Nombre de femmes sans naissance vivante	Proportion (%) des femmes sans naissance vivante
15-19 ans	835 325	83,2
20-24 ans	310 089	36,9
25-29 ans	112 738	15,3
30-34 ans	46 932	7,4
35-39 ans	23 898	4,7
40-44 ans	15 175	3,9
45-49 ans	10 765	3,7
15-49 ans	1 354 922	30,8
50 ans et plus	43 430	4,6

3.5.1.2- Niveau et structure de l'infécondité selon le milieu de résidence

Les résultats du RGPH révèlent un niveau d'infécondité plus élevé en milieu urbain qu'en milieu rural. L'infécondité primaire, mesurée par la proportion des femmes en âge de procréer sans enfant né vivant, révèle qu'une femme de 15-49 ans sur trois ((30,8 %) n'a pas encore eu une naissance vivante au moment du Recensement.

Quel que soit le groupe d'âges, la proportion des femmes n'ayant pas encore eu d'enfant né vivant en milieu urbain est supérieur à celle du milieu rural et est encore plus accentuée dans les deux principales villes que sont Ouagadougou (38,6 %) et Bobo Dioulasso (36,7 %).

On constate avec ces résultats une forme d'infécondité qui pourrait être qualifiée de volontaire en milieu urbain en relation avec la hausse du niveau d'instruction des femmes et leur participation à

l'emploi moderne. Ces déterminants sont associés à la montée du célibat définitif féminin urbain et la pratique de la contraception moderne.

Tableau 3.35 : Proportion (%) des femmes n'ayant jamais eu de naissance vivante, par groupe d'âge

Groupe d'âges	Ouagadougou	Bobo-Dioulasso	Autres villes	Rural
15-19 ans	93,5	91,2	88,6	79,7
20-24 ans	61,5	57,0	49,5	27,5
25-29 ans	32,5	28,8	21,8	9,4
30-34 ans	16,5	14,3	10,3	4,7
35-39 ans	10,0	8,8	6,3	3,3
40-44 ans	7,1	6,5	5,0	3,1
45-49 ans	5,7	5,8	4,5	3,2
15-49 ans	43,6	41,9	39,0	26,2
50 ans et plus	4,8	4,8	4,5	4,6
Ensemble	38,6	36,7	33,8	22,1

3.5.2- Variation géographique de l'infécondité au Burkina Faso

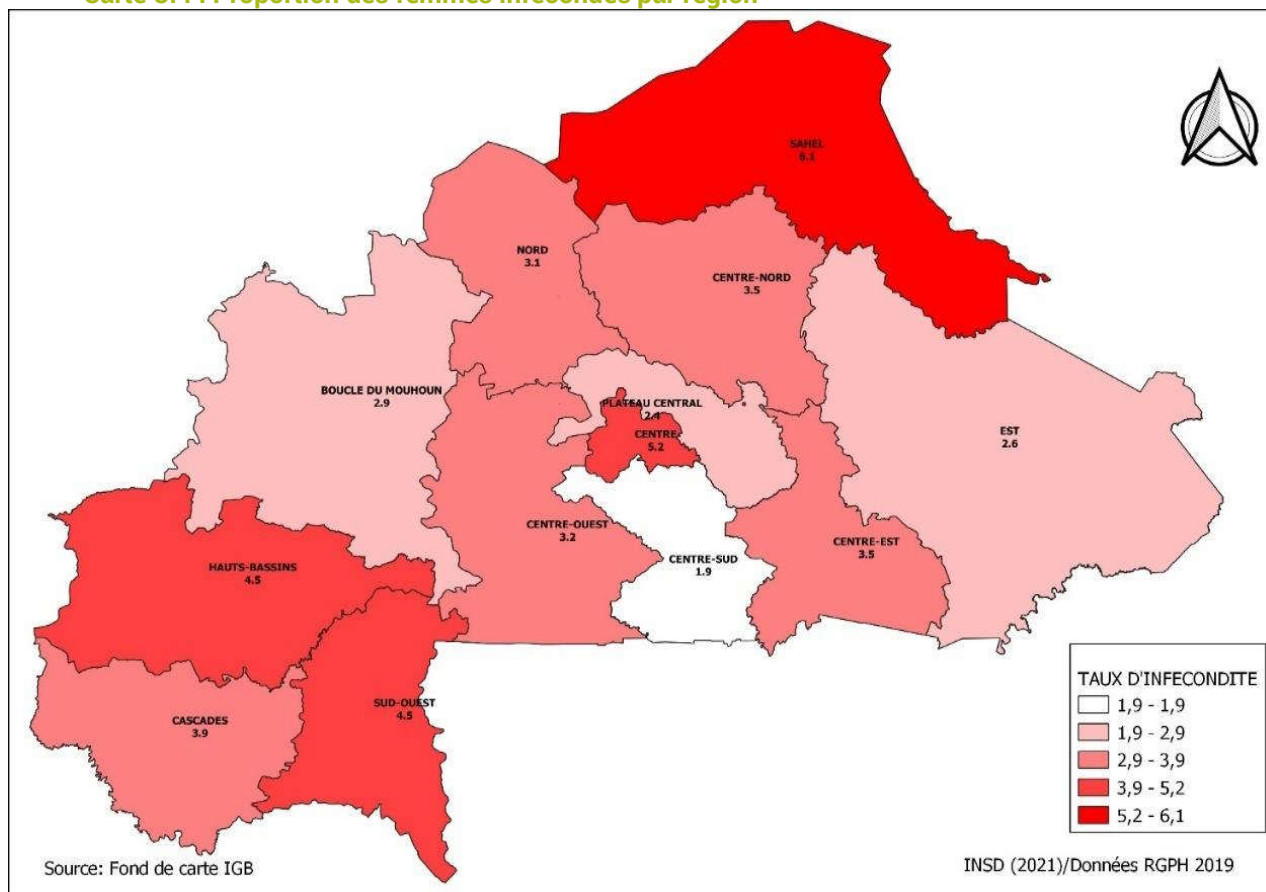
Il s'agira à ce niveau de faire une comparaison de l'indicateur de l'infécondité aux niveaux de la région et de la province. C'est le calcul de la proportion des femmes de 45-49 ans n'ayant pas eu de naissance pour en dégager les disparités géographiques.

3.5.2.1- Variation de l'infécondité par région

L'infécondité totale qui s'apparente à la stérilité primaire définitive reste relativement faible au Burkina Faso. En fin de vie féconde, la proportion des femmes de 45-49 ans n'ayant pas eu de naissance est de 3,7 %. Cette proportion varie selon la région de résidence.

Les régions du Sahel, du Centre, des Hauts-Bassins et du Sud-Ouest présentent les proportions les plus élevées de femmes de 45-49 ans qui n'ont pas encore eu d'enfant né vivant en 2019. Si le niveau d'infécondité dans les régions du Centre et des Hauts-Bassins qui abritent les deux villes les plus importantes, peut traduire « une non-participation » assumée à la maternité, celui du Sahel et du Sud-Ouest pourrait résulter d'une infécondité pathologique.

Carte 3.4 : Proportion des femmes infécondes par région



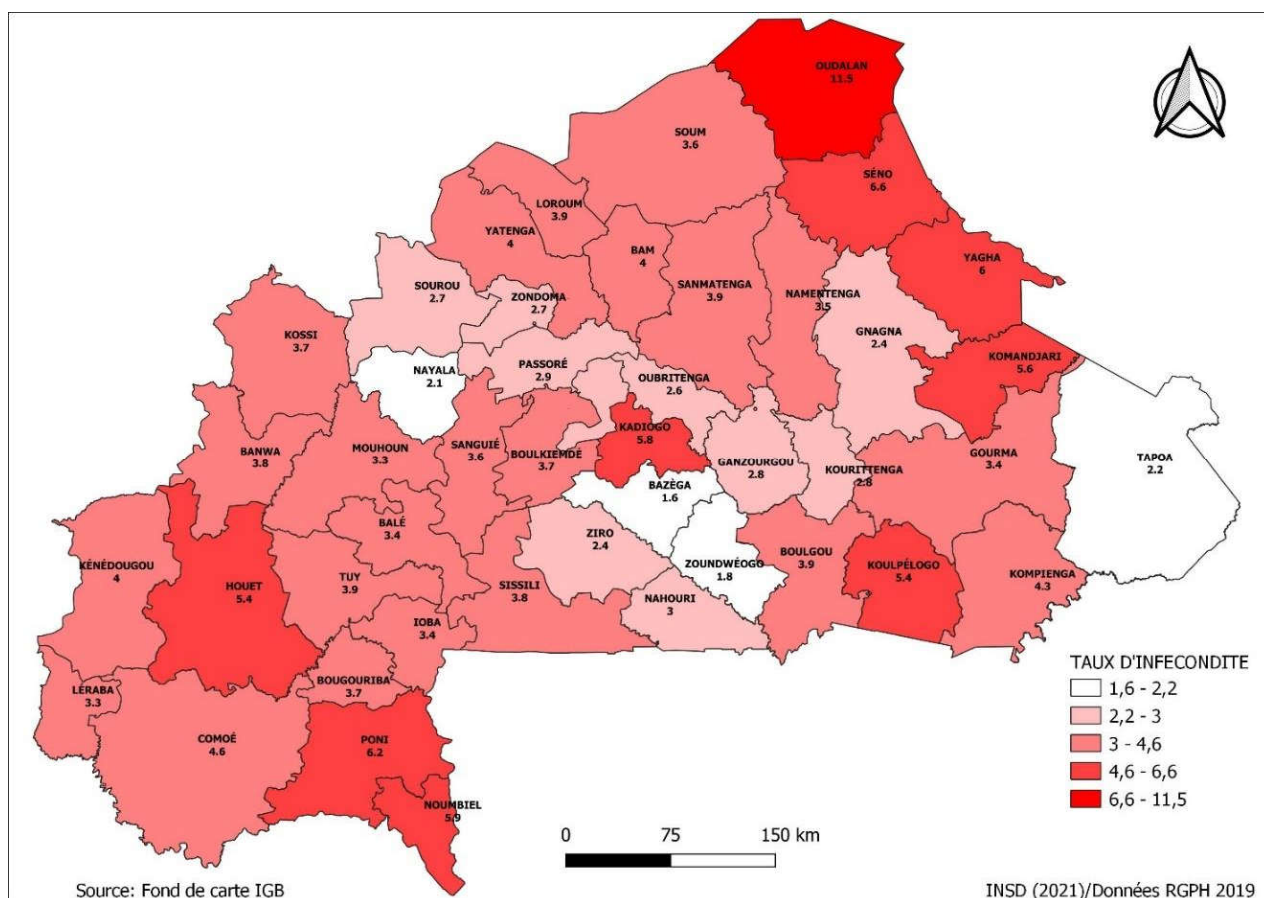
3.5.2.2- Variation de l'infécondité par province

Tout comme dans le cas de la région, la proportion des femmes qui n'ont pas eu de naissance sera donnée pour les femmes de 45-49 ans par province. Tout comme le cas de la région de résidence, l'infécondité totale c'est à dire celle qui s'apparente à la stérilité primaire est relativement plus importante dans les provinces abritant une importante ville comme les provinces du Kadiogo et du Houet.

On pourrait distinguer quatre profils de provinces :

- ✓ Celles dont le niveau de l'infécondité est proche du niveau national dans lesquelles se trouvent les provinces des Balé, du Boukhiemdé, de la Bougouriba, des Banwa, de la Kossi, du Soum, du Sanguié et du Namentenga ;
- ✓ Les provinces à faible niveau d'urbanisation associé à un niveau faible d'infécondité totale que sont les Provinces du Nayala, du Sourou, du Kouritenga, du Ziro, du Bazega, de la Gnagna, de la Tapoa, du Passoré, du Zandoma, de l'Oubritenga, du Kourwéogo ;
- ✓ Les provinces à faible niveau d'urbanisation associé à un niveau élevé d'infécondité. Ce sont les provinces de l'Oudalan, du Séno, du Yagha, du Poni, du Nombiel, du Koulpélgo, de la Komandjoari où la proportion élevée des femmes de 45-49 ans n'ayant pas eu de naissance pourrait être d'origine pathologique ;
- ✓ Enfin, les provinces abritant une importante ville connaissant une forte proportion des femmes de 45-49 ans n'ayant pas eu de naissance sont celles du Kadiogo, du Houet de la Comoé.

Carte 3.5 : Proportion des femmes infécondes par province



3.5.3- Infécondité différentielle

3.5.3.1- Infécondité selon le niveau d'instruction

Un niveau d'instruction élevé est associé à une propension relativement moins élevée à la procréation et donc à un niveau plus élevé d'infécondité. Ainsi, en 2019 les proportions les plus élevées d'infécondité totale ou primaire s'observent chez les femmes de niveau secondaire et supérieur. A l'inverse les femmes sans niveau d'instruction affichent les niveaux les plus faibles d'infécondité primaire (18,5%) et totale (3,4 %) chez les femmes de 15-49 ans sans aucun niveau.

Tableau 3.36 : Niveau d'infécondité (%) selon le groupe d'âges et le niveau d'instruction des femmes

Groupes d'âges	Niveau d'instruction				
	Aucun	Primaire	Post Primaire	Secondaire	Supérieur
15-19 ans	72,5	86,6	93,0	96,2	97,3
20-24 ans	23,1	33,5	53,0	79,6	88,5
25-29 ans	9,6	15,3	24,1	43,3	64,7
30-34 ans	5,3	8,6	14,2	20,5	33,3
35-39 ans	3,8	5,9	8,9	12,4	19,3
40-44 ans	3,4	4,8	7,1	9,2	13,2
45-49 ans	3,4	4,2	6,6	8,1	11,7
Ensemble	18,5	41,2	65,4	63,6	59,8
Femmes infécondes	553 014	174 678	414 318	155 695	57 023

Effectifs totaux	2 996 615	424 426	633 295	244 684	95 336
-------------------------	-----------	---------	---------	---------	--------

3.5.3.2- Infécondité selon l'état matrimonial

L'entrée en union joue également un rôle essentiel dans la maternité et influence le niveau de l'infécondité. Dans toutes les générations l'avènement d'un mariage précoce et quasi-universel, a été l'un des facteurs contribuant à la réduction de l'infécondité, tandis que le mariage tardif est susceptible de jouer un rôle déterminant dans la décision des femmes de ne pas avoir d'enfant, tout en ayant la capacité biologique de le réaliser. Ainsi on observe une proportion d'infécondes plus élevée parmi les femmes célibataires de toute génération, compte tenu du fait qu'elles sont moins exposées au risque de procréation que celles en union y compris celles en union libre. De même au mariage (unions monogamique et polygamique) et au veuvage sont associés les niveaux d'infécondité les plus bas, surtout aux âges avancés.

Tableau 3.37 : Répartition des femmes nullipares par groupe d'âges selon l'état matrimonial

Groupe d'âges	État matrimonial					
	Célibataire	Monogamie	Polygamie	Divorce/Séparation	Veuvage	Union libre
15-19 ans	98,0	23,3	15,9	31,6	46,3	51,9
20-24 ans	89,1	14,9	8,3	14,7	12,8	23,8
25-29 ans	76,5	8,1	4,3	10,4	7,0	13,7
30-34 ans	61,5	4,9	3,1	9,4	5,1	8,7
35-39 ans	51,8	3,8	2,8	8,3	3,9	6,0
40-44 ans	45,7	3,5	3,1	7,8	4,0	5,8
45-49 ans	43,0	3,1	3,1	8,0	3,9	6,0
Ensemble	91,3	11,8	5,7	10,6	4,7	19,2

3.5.4- Évolution de l'infécondité

La tendance générale du niveau de l'infécondité est à la baisse. La proportion de femmes infécondes en fin de vie féconde, a connu un pic de 7,7% en 1985, avant d'amorcer une baisse pour atteindre 3,4% en 2019 soit une baisse de 4,3 points de pourcentage.

Tableau 3.38 : Évolution des proportions (%) de femmes nullipares à 45-49 ans

Année	1960	1975	1985	2006	2019
Proportions (%) de femmes infécondes à 45-49 ans	5,5	7,7	6,0	4,2	3,4

CONCLUSION

L'analyse portant sur le thème « natalité et fécondité » à partir des résultats du 5^e RGPH avait pour objectifs spécifiques de : (1) mesurer des niveaux de natalité au niveau national et infra national et leur évolution (2) déterminer et décrire les niveaux de fécondité selon le milieu, la région et la province, et en fonction de certaines caractéristiques des femmes; (3) analyser l'évolution du phénomène à partir des sources disponibles 4) analyser la fécondité à risques en particulier la fécondité des adolescentes 5) analyser l'infécondité et ses variations en fonction de l'âge, du milieu et de la région de résidence ainsi que de certaines caractéristiques individuelles des femmes.

Le TBN est de 39,4 naissances pour 1000 habitants en 2019. L'Indice comparatif de natalité, en standardisant la structure par âge creuse les écarts entre milieu et région de résidence. Le milieu rural et les régions à prédominance rurale présentent les niveaux de natalité les plus élevés. Le degré d'urbanisation constitue ainsi une ligne de partage centrale.

Le nombre moyen d'enfants par femme en fin de vie féconde est de 5,4. Ce niveau moyen masque de profondes disparités entre milieu de résidence (4,1 dans les villes contre 5,8 dans les campagnes) et entre régions. Entre la région du Centre avec un ISF de 4,1 et celle de l'Est (6,9), il y a une différence de 2,8 enfants par femme en fin de vie féconde. Les niveaux de fécondité selon les caractéristiques individuelles des femmes s'inscrivent dans le sens attendu. La fécondité baisse avec le niveau d'instruction des femmes. Les femmes n'ayant aucun niveau d'instruction ont un ISF de 6, contre 3,5 pour celles de niveau supérieur. Qu'il soit de type monogamique, polygamique ou libre, le mariage est le cadre idéal d'expression de la fécondité, avec des niveaux d'ISF de plus de 6. Aux autres formes de statut matrimonial sont associés de faibles niveaux de fécondité. La fécondité a sensiblement baissé au cours de la période 1985-2019, quel que soit le milieu de résidence et la région. Ce recul de la fécondité, amorcé depuis 1975 en milieu urbain semble avoir atteint un seuil de 4 enfants par femme, niveau auquel il semble se stabiliser. Les villes autres que Ouagadougou et Bobo-Dioulasso ont connu une augmentation de leur niveau de fécondité, passé de 4,5 en 2006 à 4,8 en 2019. On pourrait y voir l'effet du contexte d'insécurité avec ses déplacés internes composés majoritairement de femmes et d'enfants, accueillis souvent dans les chefs-lieux de province. Le milieu rural a connu lui aussi une baisse de ses niveaux de fécondité, mais celle-ci reste timide. Le recul de la fécondité aux jeunes âges constitue le trait majeur de l'évolution de la fécondité rurale.

La fécondité des adolescentes est en recul, sous l'effet conjugué de la montée de la scolarisation des filles et des multiples canaux de communication utilisés pour sensibiliser les populations autour d'une pratique qui continue à faire des victimes. Leur contribution à l'ISF a baissé, de 12,7 % en 1985 elle s'établit à 6,8 % en 2019.

L'infécondité primaire est élevée parmi les jeunes femmes et baisse progressivement avec l'âge. En milieu urbain, son niveau est plus élevé en raison des pratiques matrimoniales qui y prévalent, conjuguées à l'expansion de la pratique contraceptive moderne. L'échelle de l'infécondité totale (à 45-49 ans) est graduée de 1,9 % au Centre-Sud à 6,1 % au Sahel, autour d'une moyenne nationale de 3,7 %. La région du Centre (5,7 %) se place au second rang sur cette graduation de l'infécondité totale.

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- Bongaarts J., Potter R. G, 1983.- *Fertility, Biology and behaviour. An analysis of the proximate determinants*-New-York, Academic Press
- Bonnet D. 1988: Corps biologique, corps social, procréation et maladies de l'enfance en pays mossi, Burkina Faso, Editions de l'ORSTOM, Paris 138 p.
- Caldwell J.C. & Caldwell P., 1987: "the cultural context of high fertility in Sub-Saharan Africa" in *population and development review*, vol. 13, n°3, pp. 409-437
- Caldwell J. C. 1982: The wealth flows theory of fertility declines in *Mackensen R.(ed.), the determinants of fertility theory re-examined*, IUSSP, Ordina, Liège pp169-188
- Canning D., Bloom D.E., Sevilla J. 2003- The demographic dividend. A new perspective on the economic consequences of population change, RAND, Santa Monica
- Centre d'Etudes et de Recherche en Population et Développement, 1992- *Actes-Deuxième Conférence sur les politiques de population au Sahel*, CERPOD, Dakar, 171 p.
- Conseil National de Population, 2000- *Politique nationale de la population*, Ouagadougou, 61p
- Congo Z., 2007- *Les facteurs de la contraception au Burkina Faso au tournant du siècle*, CEPED, Paris.
- Conseil National de Population, 2000- *Politique nationale de la population*, Ouagadougou, 61p
- Conseil National de Population,1991- *Politique de la Population au Burkina Faso*, MPC-CONAPO, Ouagadougou, 44p.
- Conseil National de Population,2012 : *Politique de population 2010-2030*, MINEFID, Ouagadougou, 2012, 65p.
- Dakuyo L. M., Bakouan D., 2000- *Transition des méthodes traditionnelles aux méthodes modernes de contraception au Burkina Faso*, Fnuap, Conapo, Ouagadougou, 79p.
- Diawara A., 1999. *Communication et planification Familiale au Burkina Faso*, Université de BORDEAUX III, 489 P.
- Direction de la Santé de la Famille, 2005- *Plan stratégique de sécurisation des produits contraceptifs du Burkina Faso 2006-2015*, Ministère de la Santé, Ouagadougou.
- Direction Générale de l'Aménagement du Territoire, du Développement Local et Régional, 2007- *Etude du schéma national d'aménagement du territoire du Burkina Faso, rapport de première phase, volume1*, Ministère de l'Economie et du Développement, Ouagadougou.
- Direction Générale de l'Economie et de la Planification, 2001- *Etude thématique sur le milieu humain*, Ministère de l'Economie et des Finances, Ouagadougou.
- Duboz P, 1992- Planification familiale au Burkina Faso, in Journée scientifique Maîtrise de la fécondité et planification familiale 22 Septembre 1992, ORSTOM, Paris, 6p.
- Ela J. M., 1995. "Fécondité, structures sociales, fonction dynamique de l'imaginaire en Afrique Noire" in *Sociologie des Populations* sous la direction de Hubert GERARD et Victor PICHE, PUM/AU ELF-UREF, P.189-215.
- Institut National de la Statistique et de la Démographie, 1990-, *Analyse des résultats du recensement général de la population et de l'habitation du Burkina Faso de 1985*, INSD, Ouagadougou.
- Institut National de la Statistique et de la Démographie, 2000- *Analyse des résultats du recensement général de la population et de l'habitation du Burkina Faso de 1996*, volume I, INSD, Ouagadougou.

- Institut National de la Statistique et de la Démographie, 2000- *Analyse des résultats du recensement général de la population et de l'habitation du Burkina Faso de 1996* volume II, INSD, Ouagadougou 180p.
- Institut National de la Statistique et de la Démographie, 2000- *Enquête Démographique et de Santé 1998-99*, INSD, ORC Macro, Calverton (USA), Ouagadougou (BF), 327p.
- Institut National de la Statistique et de la Démographie, 2004- *Enquête Démographique et de Santé 2003*, INSD, ORC Macro, Calverton (USA), Ouagadougou (BF), 455p.
- Institut National de la Statistique et de la Démographie, 2008- *Enquête par Grappes à Indicateurs Multiples de 2006, Rapport final, INSD, Ouagadougou, 225p.*
- Institut National de la Statistique et de la Démographie, 1994- *Enquête Démographique et de Santé 1998-99*, INSD, ORC Macro, Calverton (USA), Ouagadougou (BF), 295p.
- Kobiané J.F., 2000- Evolution de la fécondité et planification familiale au Burkina Faso, in : Vimard P. et Zanou B. – *Politiques démographiques et transition de la fécondité en Afrique*, p.189-210. –Paris, l'Harmattan.
- May J F., Guengant J P., 2004- *Nourrir, éduquer et soigner tous les Nigériens : la démographie en perspective*, Washington DC, Banque Mondiale, 107p.
- Meillassoux Cj. 1992- *Felles, greniers, capitaux*, Harmattan nouvelle édition, Paris
- Poirier J., Guiella G. , 1996- *Fondements socioéconomiques de la fécondité chez les Mossis du plateau central*, Travaux de UERD, UERD, Ouagadougou, 31p.
- Ministère de l'économie des finances et du développement : *Rapport 2018 sur le profil du dividende démographique du Burkina Faso*, DGEP Ouaga, 79p.
- Ministère de l'Urbanisme et de l'Habitat, 2017 : *Etat des villes au Burkina Faso 1995-2015*, Programme Pays Urbain ; Ouagadougou, 234 p.
- Retel Laurentin A. , 1997- *Les causes de l'infécondité dans la Volta Noire*, INED, Paris 126p.
- Schoumaker B., 1998b- *Pauvreté et fécondité : un aperçu de la littérature des 25 dernières années* in- Gendreau F.- *Crises, pauvreté et changements démographiques dans les pays du Sud*, p99-116, Paris, APELF-UREF.
- Schoumaker B., Tabutin D., 2003- *Relations entre pauvreté et fécondité dans les pays du Sud. Etat des connaissances, méthodologie et illustrations*, in : CICRED, IISUNAM et FNUAP- *Pauvreté, fécondité et planification familiale*, p.63-103, CICRED, Paris.
- Somda S., 2006- *Les déterminants de la fécondité au Burkina Faso*, mémoire, IFORD, Yaoundé, 131p.
- Unité d'Enseignement et de Recherches en Démographie, 1998- *Rapport d'évaluation de la stratégie de distribution à base communautaire*, UO-FLASHS, Ouagadougou, 106p.
- Vimard P. et Zanou B. (dir.), 2000. *Politiques démographiques et transition de la fécondité en Afrique* Harmattan, Paris 297p.
- Wakam J. , 1999 : "Transition de la fécondité et facteurs culturels en Afrique : le cas des Bamiléké du Cameroun" ; in *Théories, paradigmes et courants explicatifs en démographie*. Chaire Quételet ; institut de Démographie, Université Catholique de Louvain, Louvain-la-Neuve, Academia-Bruylant/le Harmattan, pp.419-444.
- Wakam J. 2004- *De la pertinence des théories « économicistes » de la fécondité dans le contexte socioculturel Camerounais et négro-africain*, Cahier de l'IFORD, n°8, IFORD, Yaoundé, juin 1994, 527p.



CHAPITRE 4: MORTALITE AU BURKINA FASO

PRINCIPAUX INDICATEURS

INDICATEURS	VALEUR
Taux brut de mortalité	
Urbain	7,7
Rural	9,4
Ensemble	9,2
Espérance de vie à la naissance	
Hommes	60,0
Femmes	64,0
Ensemble	61,9
Quotient de mortalité infantile (1q0)	
Urbain	49,9
Rural	57,3
Ensemble	55,9
Quotient de mortalité infanto-juvénile (des enfants de moins de cinq ans) pour mille (5q0)	
Urbain	78,2
Rural	89,3
Ensemble	87,3
Quotient de mortalité juvénile (4q1)	
Urbain	29,8
Rural	34,1
Ensemble	33,3
Probabilités de mortalité adulte (35q15)	
Hommes	142,9
Femmes	105,8
Ensemble	123,4
Mortalité maternelle	
Rapport de mortalité maternelle pour 100 000 naissances vivantes	222,9

RESUME

Au Burkina Faso, plusieurs programmes ont été mis en œuvre dans le cadre du PNDS sur la période 2011-2020 dans l'optique d'améliorer l'état de santé de la population. Par ailleurs, depuis mars 2016, le pays expérimente une politique de gratuité des soins en faveur de la femme enceinte et des enfants de moins de 5 ans. Toutes ces initiatives devront permettre à terme d'atteindre les ODD3 à l'horizon 2030, notamment l'objectif de réduction de la mortalité infanto-juvénile en dessous de 25 pour 1000.

Les données collectées dans le cadre du RGPH-2019 offrent donc une opportunité de mettre à la disposition des décideurs des preuves probantes pour le suivi et l'évaluation des politiques de santé et de développement de façon générale. Comparativement aux grandes enquêtes telles que les EDS, ces données de recensement se prêtent à une estimation de tables complètes de mortalité, donc de niveaux de mortalité à tous les âges de la vie.

Les analyses reprises dans ce rapport présentent les niveaux de mortalité de façon générale et par tranche d'âge tout en mettant l'accent sur la mortalité des enfants, problématique centrale des politiques de santé du Burkina Faso. Les tendances sont également retracées en mobilisant les résultats émanant des recensements précédents. Enfin, nous examinons les inégalités sociales et spatiales de la mortalité au Burkina Faso.

Les résultats montrent que d'une manière générale les indices de mortalité ont une tendance à la baisse, ce qui traduit les efforts consentis dans l'amélioration de la survie des populations. Sur l'ensemble du pays, on a enregistré 9 décès pour 1000 habitants en 2019 (9,2‰) comparativement à un niveau de 11,8‰ en 2006. Ce niveau global du taux brut de mortalité cache des inégalités entre différents segments de la population. En effet, les niveaux sont plus élevés chez les hommes (9,9 ‰) que chez les femmes (8,5 ‰). Des inégalités liées au milieu de résidence sont également perceptibles avec un taux brut de mortalité plus faible en milieu urbain (7,7 ‰) qu'en milieu rural (9,4‰).

La baisse observée du niveau de la mortalité se manifeste par une augmentation de l'espérance de vie à la naissance qui s'établit à 61,9 ans en 2019, ce qui représente un gain annuel moyen de 0,4 ans sur la période 2006-2019. En effet, en 2006 l'espérance de vie à la naissance était estimée à 56,7 ans au niveau national. Les résultats montrent également que les hommes sont désavantagés avec un niveau d'espérance de vie à la naissance (60,0 ans) plus faible comparativement à celui des femmes (64,0 ans). Vivre en milieu urbain est également avantageux. L'espérance de vie à la naissance est respectivement de 65,1 ans en milieu urbain et 60,9 ans en milieu rural.

Les différents politiques et programmes de santé ont sans doute contribué à la réduction de la mortalité infanto-juvénile et ses différentes composantes même si le rythme de progrès actuel ne permettra pas d'atteindre la cible des ODD sur la réduction de la mortalité infanto-juvénile. Le risque de décès entre la naissance et l'âge de 5 ans est de 87,3‰, ce qui représente une baisse comparativement au niveau de 2006 (141,9 ‰). Une tendance à la baisse est également visible lorsque l'on s'intéresse à la mortalité infantile et à la mortalité juvénile. Elles s'estiment respectivement à 55,9‰ et 33,3‰ en 2019 contre 91,7‰ et 55,3‰ en 2006.

Une analyse plus détaillée indique que la mortalité infanto-juvénile reste plus élevée chez les garçons (91,6 ‰) que chez les filles (83,5 ‰). En milieu rural, sur 1000 enfants qui naissent 89 décèdent avant leur cinquième anniversaire alors que ce chiffre est de 78 en milieu urbain. La région de résidence est également associée à la mortalité infanto-juvénile, les niveaux les plus élevés de mortalité étant observés dans les régions du Sahel (112,4 ‰), du Sud-ouest (109,3 ‰) et des Cascades (101,3 ‰). Les régions du centre (77,2 ‰) et du nord (75,2 ‰) sont celles qui

enregistrent les niveaux les plus bas. Les résultats des analyses montrent par ailleurs que certaines caractéristiques de la mère telles que le niveau de vie, l'instruction, le statut matrimonial et la religion influent sur les chances de survie des enfants de moins de 5 ans.

A l'instar des autres indicateurs, la mortalité maternelle a connu une baisse comparativement à l'année 2006. Le rapport de mortalité maternelle est passé de 307 décès maternels pour 100 000 naissances vivantes à environ 223 pour 100 000 naissances vivantes entre les deux recensements. Les baisses sont enregistrées dans les deux milieux d'habitat (urbain/rural) avec des niveaux de mortalité maternelle toujours plus élevés en milieu rural comparativement au milieu urbain.

INTRODUCTION

La mortalité est l'un des trois phénomènes clés de la dynamique démographique aux côtés de la fécondité et de la migration. Reflet indirect du degré de développement d'un pays, le niveau de mortalité agirait sur la transition démographique en tant que variable d'ajustement de la fécondité. L'intérêt des politiques et des scientifiques pour la lutte contre la « mort » s'est matérialisé concrètement au fil du temps par des déclarations et l'adoption de programmes internationaux et nationaux qui visent à recentrer la question de la santé des populations particulièrement celle de l'enfant dans les politiques publiques de développement. Parmi les actions les plus décisives, l'on peut citer la restructuration des systèmes sanitaires des Etats africains au lendemain de la conférence d'Alma Ata en 1978 avec la mise en place des soins de santé primaires, l'adoption en 2000 des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD), l'inscription des actions de développement sanitaire dans le Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique (NEPAD) et dans la Déclaration de l'Union Africaine sur la survie de l'enfant (NEPAD, 2002, p.32-34 ; Union Africaine, 2005, p.3) et l'adoption des Objectifs de Développement Durable (ODD) en 2015. Pour ce qui est des ODD, la communauté internationale vise une réduction de la mortalité des enfants de moins de cinq (5) ans et de la mortalité maternelle pour s'établir respectivement en dessous de 25 ‰ (ODD 3, cible 2) et 70 pour 100 000 naissances vivantes (ODD 3, cible 1) d'ici à 2030.

Au Burkina Faso, suite à la 11ème conférence des acteurs et partenaires du développement sanitaire en 1997, la politique sanitaire a été révisée et remplacée par le premier plan national de développement sanitaire (PNDS) couvrant une période de dix ans à partir de 2001 (Ministère de la santé, 2001). Un deuxième PNDS, celui de 2011-2020, a été élaboré pour combler les lacunes constatées dans le programme antérieur, avec pour ambition d'accélérer l'accomplissement des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD). Par ailleurs, le gouvernement a adopté le 02 mars 2016 une politique de gratuité des soins de santé des enfants de moins de cinq (5) ans et des femmes enceintes. Ces actions de politiques sanitaires menées dans un environnement de politique globale touchant les autres secteurs de développement à travers le Programme National de Développement Économique et Social (PNDES) devraient conduire à une amélioration de la santé de la population burkinabè. Cependant, depuis 2016, le pays est confronté à une crise sécuritaire sans précédent mettant à rude épreuve son système économique et sanitaire particulièrement dans les régions de l'Est, du Sahel, du Nord, du Centre Nord et de la Boucle du Mouhoun. Cette crise sécuritaire, en plus de son impact sur le système sanitaire, impacterait aussi les conditions de vie des populations déplacées dont le nombre n'a cessé de croître depuis 2016.

Plusieurs sources de données ont toujours permis de mesurer le phénomène de la mortalité générale et celle spécifique à certaines catégories de la population. Le RGPH de 2019 offre particulièrement des possibilités d'analyse du phénomène à travers deux types de questions : les questions relatives à la survie des enfants et des parents d'une part, et aux décès survenus dans le ménage au cours des douze derniers mois d'autre part. Cette dernière approche permet d'estimer la mortalité à tous les âges et est également capitale pour appréhender la mortalité maternelle. L'étude de différentes composantes de la mortalité (générale, dans l'enfance et maternelle) a pour objectif de mettre à la disposition des décideurs et autres responsables impliqués dans l'élaboration et la mise en œuvre des programmes de santé, des informations pertinentes visant à terme la réduction de la mortalité.

Le présent chapitre s'articule autour de trois grandes sections. La première section présente le contexte dans lequel s'inscrit cette analyse. La deuxième section aborde la définition des concepts, l'évaluation de la qualité des données et les aspects méthodologiques. La troisième section traite de l'enregistrement des décès à l'état civil, du niveau et de l'évolution de la mortalité générale, de

celle des enfants ainsi que de la mortalité maternelle. Pour toutes les composantes de la mortalité, une analyse différentielle est faite selon certaines caractéristiques socioculturelles, géographiques et démographiques.

4.1- CONTEXTE

4.1.1- Contexte géographique

Le Burkina Faso est un pays de 274 300 km² situé au cœur de l'Afrique de l'Ouest sans débouché sur la mer. Ses pays frontaliers sont le Bénin, la Côte-d'Ivoire, le Ghana, le Mali, le Niger et le Togo.

De par sa situation dans la zone soudanienne, le pays bénéficie d'un climat tropical qui alterne deux saisons : une saison sèche et une saison pluvieuse. La succession des saisons régule l'éclosion de certaines maladies telles que le paludisme et les maladies diarrhéiques.

La prolifération des anophèles, vecteurs du paludisme pendant la saison des pluies entraîne une recrudescence des maladies surtout chez les enfants de moins de cinq ans et les femmes enceintes. En effet, les enfants de moins de cinq ans, et surtout ceux de moins d'un an, sont les groupes à risque de contracter la maladie, suivis des adolescents âgés de 15 à 19 ans. Les maladies diarrhéiques sont également liées aux conditions climatiques du pays. Elles apparaissent surtout pendant la saison pluvieuse avec les problèmes d'hygiène et d'assainissement. Le déficit alimentaire que certaines populations vivent dans certaines localités du pays est dû à la mauvaise pluviométrie. Ce déficit alimentaire est la cause de la malnutrition chez les enfants.

La saison sèche est la période où apparaissent les épidémies de méningite et de rougeole. Le début de cette saison marque également une forte recrudescence des affections respiratoires. Rappelons que le Burkina Faso se situe dans la zone de ceinture méningitique qui traverse l'Afrique d'Ouest à l'Est, allant du Sénégal à l'Ethiopie. Dans cette zone, les épidémies de méningite surviennent régulièrement entre décembre et juin. Les conditions climatiques (température élevée, mousson, etc.) et les facteurs environnementaux (promiscuité, hygiène, etc.) facilitent la propagation de l'infection.

4.1.2- Contexte socio-culturel et économique

Il existe des pratiques qui ont un double effet sur la santé des populations. En plus d'être défavorables directement à la santé, elles contribuent d'une certaine façon à l'expansion de maladies. L'excision, le mariage d'enfants et le lévirat en sont des exemples. L'acquisition d'attitudes favorables à la santé est limitée à cause de la faible sensibilisation à l'hygiène et du faible niveau d'instruction de la population.

L'accès aux soins de santé, à l'éducation, à l'eau potable et à l'assainissement par les populations est limité par le faible pouvoir d'achat. Selon l'EHCVM, l'incidence de la pauvreté qui est la proportion des pauvres est estimée en 2018 à 41,4%. En d'autres termes, sur dix personnes, environ quatre sont pauvres car ils dépensent annuellement, chacun, moins de 194 629 FCFA en consommation alimentaire, en éducation, en santé, etc.

L'insécurité alimentaire et nutritionnelle dans les ménages fragilise la santé des femmes et des enfants, surtout dans un contexte où la protection sociale est faible et restreinte et que les réseaux familiaux et communautaires s'affaiblissent. Aussi, cette situation de pauvreté favorise la consommation d'aliments, de médicaments et autres produits non contrôlés ou prohibés, nuisibles à la santé.

4.1.3- Contexte sécuritaire

Depuis quelques années, le Burkina Faso traverse une crise sécuritaire sans précédent. Partageant sa frontière avec le Mali et le Niger, il est le théâtre d'attaques terroristes régulières depuis 2015.

Le système de santé est fortement impacté par cette situation sécuritaire. Des attaques sont perpétrées contre le système de santé : assassinats ciblés contre les agents de santé, enlèvements, vols de médicaments, destruction et/ou vols d'ambulances, menaces contre les personnels de santé, etc. Suite à la psychose grandissante, un nombre important d'agents de santé ont quitté leurs postes, notamment dans les régions du Sahel, du Centre-Nord et de l'Est.

Selon un rapport du Ministère de la santé, à la date du 04 février 2020, il a été enregistré, la fermeture de 109 formations sanitaires de six régions affectées par l'insécurité et 140 autres formations sanitaires ont réduits leur service à minima. Les incidents liés à l'insécurité ont par ailleurs réduit les capacités d'actions du système sanitaire conduisant à l'arrêt de certaines activités telles que la vaccination en stratégie avancée et les permanences de nuit dans certaines localités. Ce qui fait estimer à 1 476 528 le nombre de personnes privées d'accès aux soins suite à ce dysfonctionnement des structures de soins (Bulletin N°1 du Cluster Santé, janvier 2020).

Cette situation entraîne un gap persistant en ressources humaines au niveau des formations sanitaires, une augmentation de l'effectif des personnes déplacées internes (PDI) et une détérioration de l'accès aux services sociaux de base surtout l'accès aux soins de santé (à cause de la fermeture des formations sanitaires). L'inaccessibilité de nombreuses zones entrave les stratégies avancées, les gardes et les évacuations, limite les déplacements des patients et provoque des ruptures fréquentes de produits de santé.

A la date du 09 décembre 2019, le Conseil National de Secours d'Urgence et de Réhabilitation (CONASUR) faisait état de 613 792 personnes déplacées internes enregistrées dans les 13 régions du pays. La majorité des personnes déplacées était constituée des femmes (25,8%) et des enfants de moins de cinq (5) ans (53,5%) et sont localisées majoritairement dans les régions du Centre-Nord (52%) et du Sahel (35%) (Bulletin N°1 du Cluster Santé, janvier 2020).

Pour assurer la continuité des soins, le Ministère de la santé, s'est engagé dans une démarche de réorganisation et de résilience du système de santé par l'accompagnement des structures de santé en général et plus spécifiquement celles dans les régions concernées, à travers la stratégie de résilience du système de santé en zone de sécurité précaire au Burkina Faso (MS, 2019).

4.1.4- Contexte sanitaire

4.1.4.1- Morbidité et mortalité

La situation sanitaire actuelle est caractérisée par une morbidité et une mortalité élevées qui sont imputables à plusieurs facteurs au nombre desquels des facteurs d'ordre environnemental, biologique, culturel, économique, démographique, institutionnel et politique.

Le pays est en effet marqué par la persistance d'une forte charge de morbidité due à la fréquence des endémies (paludisme, affections respiratoires, diarrhées...) et des épidémies meurtrières (méningite cérébrospinale, rougeole, choléra) qui constituent les domaines prioritaires de santé publique. En effet, les principales causes de consultation dans les services de santé de base sont le paludisme, les infections respiratoires, les maladies diarrhéiques, la rougeole et les infections sexuellement transmissibles.

Les maladies non transmissibles également en augmentation sont entre autres, les affections cardio-vasculaires, les troubles et maladies mentales, les maladies métaboliques comme le diabète, la malnutrition et autres carences nutritionnelles, les cancers, les maladies génétiques et les traumatismes dus aux accidents de la route. Certaines de ces maladies font l'objet de programmes particuliers en vue de mieux les maîtriser (PNDS, 2011-2020).

La mortalité due aux maladies susmentionnées concerne en majorité les enfants et les femmes. Celle des enfants de moins de cinq ans sont essentiellement dus aux maladies transmissibles que sont le paludisme ; les maladies cibles du Programme Elargi de Vaccination (PEV)¹⁴ ; la malnutrition ; les maladies diarrhéiques et les infections respiratoires.

Quant à la femme, sa situation sanitaire reste marquée par une morbidité et une mortalité maternelles élevées. Le paludisme, l'anémie, le VIH/Sida et les hémoglobinopathies sont responsables de 20% des décès maternels tandis que les causes obstétricales directes sont responsables d'environ 80% de ces décès (PNDS, 2011-2020). D'autres facteurs influencent également l'état de santé des femmes. Il s'agit des mutilations génitales féminines, du mariage d'enfants, du lévirat et leurs corolaires, des avortements provoqués clandestins, de la faible accessibilité aux services socio-sanitaires, de la faible qualité des services et des pesanteurs socioculturelles (PNDS, 2011-2020).

4.1.4.2- Politiques et programmes de santé

Le droit à la santé est reconnu par la Constitution du Burkina Faso du 02 juin 1991 qui dispose en son article 18 que la santé, la protection de la maternité et de l'enfance, l'assistance aux personnes âgées ou handicapées et aux cas sociaux, constituent des droits sociaux.

Le système national de santé s'est construit depuis les indépendances à travers plusieurs réformes visant à le rendre plus performant. Cependant malgré les efforts déployés par le gouvernement pour assurer une meilleure prise en charge sanitaire des populations, l'offre de soins et leur qualité restent encore à améliorer. La Politique sanitaire nationale adoptée en 2000 et mise en œuvre à travers le Plan national de développement sanitaire (PNDS) 2001-2010 a été révisée en vue de prendre en compte les changements intervenus au cours des dix (10) dernières années. Cela a conduit à l'élaboration d'une Politique nationale de santé (PNS) et d'un PNDS 2011- 2020 (PNDS 2011-2020).

Le PNDS est la traduction programmatique de la politique sanitaire nationale sur la période 2011-2020. Son objectif général est l'amélioration de l'état de santé des populations dans un contexte marqué par l'impératif de l'atteinte des OMD et par les perspectives nationales de développement définies à travers la SCADD 2011-2015, le Schéma national d'aménagement et de développement durable du territoire (SNADDT), et l'Etude nationale prospective « Burkina 2025 ».

Il est organisé autour des huit (8) axes stratégiques du PNS :

- le développement du leadership et de la gouvernance dans le secteur de la santé ;
- l'amélioration des prestations de services de santé ;
- le développement des ressources humaines pour la santé ;

¹⁴Ces maladies au nombre de sept sont : la tuberculose, la diphtérie, le tétanos, la coqueluche, la poliomyélite, la rougeole, et la fièvre jaune.

- la promotion de la santé et lutte contre la maladie ;
- le développement des infrastructures, des équipements et des produits de santé;
- l'amélioration de la gestion du système d'information sanitaire ;
- la promotion de la recherche pour la santé ;
- l'accroissement du financement de la santé et l'amélioration de l'accessibilité financière des populations aux services de santé.

Partant de cela, il existe plusieurs programmes de lutte contre la maladie. Certains de ces programmes prévoient l'éradication de la poliomyélite et du ver de guinée, l'élimination du tétanos néonatal et de la lèpre. D'autres envisagent la lutte contre les maladies transmissibles reconnues comme des problèmes de santé publique (VIH/Sida, paludisme, maladies diarrhéiques, infections respiratoires aiguës, tuberculose, etc.) et les maladies non transmissibles prioritaires selon l'OMS que sont les maladies cardiovasculaires, le diabète, le cancer et les maladies respiratoire chroniques (MS, 2016).

Par ailleurs, le 2 mars 2016, le gouvernement a consacré la mise en œuvre des mesures de gratuité des soins au profit des femmes et des enfants de moins de cinq ans. Cette gratuité qui couvrait au départ trois régions à savoir le Sahel, les Hauts Bassins et le Centre s'est étendue à l'échelle nationale à partir du 1er juin 2016. Cette gratuité vise la réduction des inégalités d'accès aux services de santé. Elle consiste à la prise en charge des coûts directs des soins curatifs dans les différentes formations sanitaires publiques (CSPS, CMA, CHR, CHU). Il s'agit de la prise en charge des coûts suivants :

- ✓ frais de maternité (accouchements, y compris césariennes ; soins pendant la grossesse) ;
- ✓ examens complémentaires, etc. ;
- ✓ soins chez les enfants de moins de cinq ans ;
- ✓ planification familiale (depuis juin 2019) ;
- ✓ hospitalisation ;
- ✓ médicaments ;
- ✓ carburant pour les évacuations sanitaires.

En outre, il existe des programmes spécifiques à l'endroit de certains groupes de population. Ces groupes dits vulnérables courent en effet des risques liés à leur âge, sexe ou activités. C'est le cas des jeunes et adolescents, des personnes âgées, des travailleurs, des personnes handicapées et des personnes déplacées internes.

4.2- VARIABLES D'ANALYSE ET EVALUATION DE LA QUALITE DES DONNEES

Le recensement général de la population est l'une des principales sources de données auxquelles l'on recourt pour analyser la mortalité dans les pays où le système d'état civil n'est pas très fonctionnel. Au Burkina Faso, en plus des recensements généraux de la population (1975, 1985, 1996 et 2006), plusieurs sources ont permis de saisir la mortalité depuis les années 1960. Ce sont notamment l'enquête démographique de 1960, l'enquête démographique de 1991, les quatre enquêtes démographiques et de santé de 1993, 1998, 2003, 2010, l'enquête MICS de 2006, l'enquête module démographique et de santé de 2015 et les enquêtes sur le paludisme (2014, 2018). Toutes ces sources de données ont leur particularité méthodologique et mettent l'accent essentiellement sur l'estimation de la mortalité des enfants et dans une moindre mesure celle des adultes. Par exemple, la mortalité maternelle n'a fait l'objet d'estimation que dans les EDS de 1998 et 2010. Le RGPH présente l'avantage de fournir des estimations de la mortalité à tous les âges et une estimation de différents indicateurs de mortalité maternelle.

4.2.1- Variables d'analyse

Le RGPH 2019 a collecté plusieurs informations permettant d'analyser la mortalité générale, celle des enfants et la mortalité maternelle. Les variables collectées qui permettent de cerner le phénomène sont de trois types (Cf. tableau 1). Il y a d'abord celles portant sur le nombre d'enfants nés vivants et ceux survivants, ensuite, celles portant sur la survie des parents et enfin, les décès survenus dans les ménages au cours des douze derniers mois. C'est dans cette dernière catégorie de variables, que les informations permettant d'appréhender la mortalité maternelle ont été collectées. Ainsi, lorsque l'individu décédé est une femme qui a un âge compris entre 10 et 55 ans, la méthode de collecte des données utilisée était celle indirecte où il était demandé au répondant si l'individu est décédé dans l'une des trois conditions suivantes : enceinte, ou en train d'accoucher, ou étant dans les deux mois suivants son accouchement.

Pour estimer les niveaux de mortalité, l'on pourrait dans une situation idéale, recourir uniquement aux décès des douze derniers mois afin d'analyser le phénomène. Dans ce cas, l'on parlera d'estimation de la mortalité par approche directe. D'ailleurs, dans la plupart des pays d'Afrique au Sud du Sahara, dont le Burkina Faso, les données collectées sur la mortalité sont entachées de nombreuses insuffisances au regard des réalités sociales et culturelles. Les problèmes les plus récurrents étant les sous-déclarations et les omissions des décès dues à l'effet de mémoire. C'est le cas par exemple des omissions des décès d'enfants anormaux ou des jumeaux, les confusions entre enfants nés vivants suivis de décès et mort-nés. Ainsi, pour pallier ces insuffisances il a été conçu des techniques bien élaborées permettant d'estimer le phénomène. Ces techniques sont regroupées dans le vocable des méthodes d'estimation indirecte de la mortalité.

De façon synthétique, les variables qui permettront d'appréhender la mortalité dans le RGPH 2019 se présentent dans le questionnaire ménage ordinaire de la façon suivante :

Tableau 4.1 : Récapitulatif des questions relatives à la mortalité dans le questionnaire du RGPH

Type de mortalité	Modules	Questions
Mortalité générale	Décès des 12 derniers mois	<ul style="list-style-type: none"> -Y a-t-il eu des personnes décédées dans votre ménage au cours des 12 derniers mois ? - Si oui, il y a combien de personnes décédées au cours des 12 derniers mois ? - Quel est le nom de la personne décédée ? - Quelle est la date de naissance de la personne décédée ? - Quelle est la date de décès du défunt ? - A quel âge le défunt est-il décédé ? - Le décès a-t-il été déclaré à l'état civil ?
Mortalité des enfants	Survie des enfants	<p><i>Aux résidentes de 10 ans et plus :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Combien d'enfants en tout sont nés vivants de (nom) ? - Parmi tous ces enfants nés vivants de (nom), combien sont encore en vie ? - Combien d'enfants de (Nom) sont nés vivants au cours des 12 derniers mois ?
Mortalité maternelle	Décès des femmes de 10 à 55 ans	<ul style="list-style-type: none"> - Si la personne décédée est une femme âgée entre 10 et 55 ans, au moment de son décès : <ul style="list-style-type: none"> * était-elle enceinte ? * était-elle en train d'accoucher ? * était-ce dans les deux mois suivant la fin d'une grossesse ou un accouchement ? (si oui, noter le nombre exact de jours)
Mortalité des adultes	Survie et résidence des parents biologiques	<ul style="list-style-type: none"> Si l'individu est âgé de 0 à 30 ans, concernant la survie des parents (père et mère biologique) : <ul style="list-style-type: none"> Est-ce que le père/mère biologique de (nom) vit dans le ménage ? Le parent vit-il dans le ménage ? Le parent ne vit pas dans le ménage mais vit au Burkina Faso Le parent vit ailleurs hors du Burkina Faso ? Le parent est décédé ?

4.2.2- Evaluation interne

L'évaluation interne de la qualité des données sur la mortalité ayant déjà été abordée (Cf. thème 1), dans le présent chapitre, nous nous focalisons spécifiquement sur les taux de non-réponses de certaines variables et les courbes de mortalité par âge et selon le sexe afin de situer les orientations méthodologiques pour l'estimation des différents indicateurs.

De préférence, pour préserver la fiabilité des indicateurs calculés, la proportion des valeurs non déclarées ne devrait pas dépasser 5%. L'analyse des non-réponses (Tableau 4.2) constatées sur certaines variables clés tel que l'âge, le sexe, le décès en période de grossesse et la durée de jours avant le décès, donne des résultats satisfaisants. Quant aux variables décès à l'accouchement et décès dans les deux mois suivant la fin d'une grossesse ou d'un accouchement, elles présentent

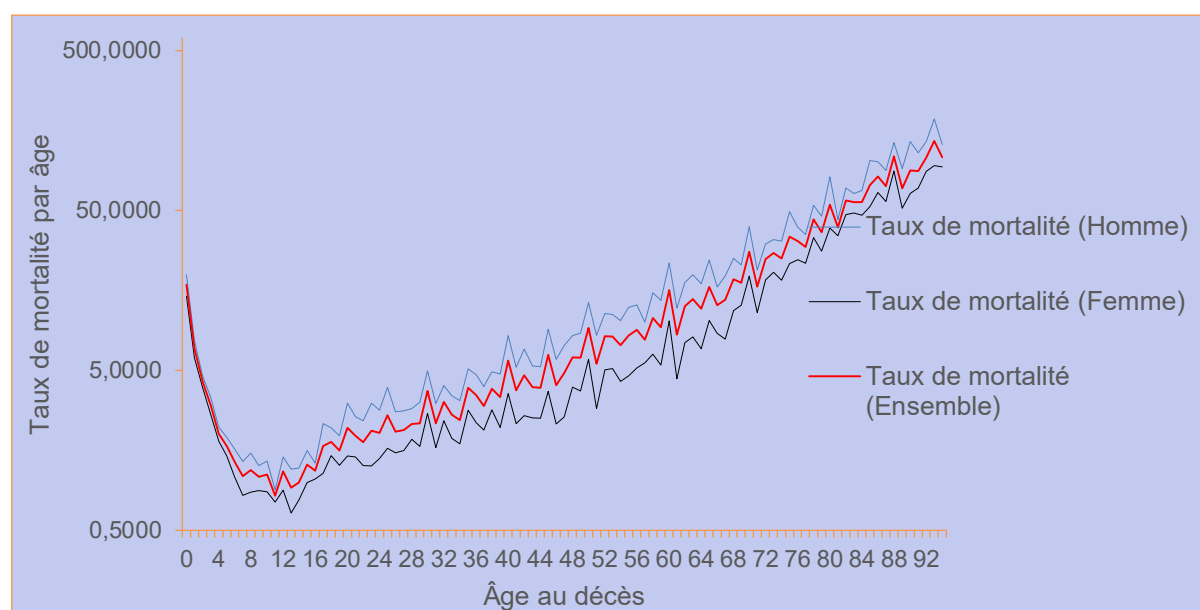
des taux de non-réponses sensiblement supérieurs à 5%, signe d'une qualité insuffisante.

Tableau 4.2 : Taux de non-réponse des variables de la mortalité

Variables	Effectifs	Effectifs de ND	% de ND
Sexe du décédé	83 738	0	0,0
Age au décès	83 738	0	0,0
Déclaration du décès à l'état civil	83 738	0	0,0
Décès en période de grossesse	10 728	16	0,2
Décès à l'accouchement	10 728	697	6,5
Décès dans les deux mois suivant la fin d'une grossesse ou d'un accouchement	10 728	945	8,8
Durée de jours avant le décès	303	0	0,0

Généralement, dans les pays qui connaissent un niveau de mortalité élevé, à l'instar de ceux de l'Afrique au Sud du Sahara, la courbe des taux de mortalité par âge a une allure en forme de U, ce qui signifie une surmortalité aux âges extrêmes (bas âges et âges élevés). Le schéma de mortalité du Burkina Faso en 2019 obéit à ce modèle. Néanmoins, l'examen de la courbe du graphique 4.1 montre que quoiqu'ayant une allure normale, elle présente des anomalies par endroit. Ces anomalies se caractérisent par des perturbations qui reflètent dans une certaine mesure les attractions pour les âges ronds. Les perturbations sont plus prononcées aux âges élevés où on observe une évolution des taux de mortalité en dents de scie, ce qui pourrait laisser supposer soit des omissions des cas de décès, soit des mauvaises déclarations liées à l'âge.

Graphique 4.1 : Taux de mortalité par âge selon le sexe (Échelle logarithmique)



Par ailleurs, selon le sexe, l'on devrait s'attendre à un niveau de mortalité féminine aux bas âges (avant 10 ans) et aux âges élevés (au-delà de 55 ans) inférieur à celui des hommes (Akoto, 2000). En effet, le graphique 1 montre également une surmortalité masculine à tous les âges. Entre 45 et 50 ans, le niveau de mortalité des hommes est deux fois supérieur à celui des femmes. Ces résultats sont peu cohérents.

4.2.3- Evaluation externe

Dans un premier temps, l'objectif de cette section est de présenter les indicateurs de mortalité retenus dans le cadre de ce rapport. Il s'agit essentiellement d'indicateurs de mortalité générale,

de mortalité des enfants de moins de cinq (5) ans et de la mortalité maternelle. Dans un deuxième temps, les stratégies d'estimation des niveaux de mortalité et de construction des tables de mortalité sont précisées.

En partant d'une estimation par approche directe, la comparaison de différents indicateurs issus des quatre derniers recensements révèle une forte sous-estimation de la mortalité au recensement de 2019 (une mortalité générale, infantile et infanto-juvénile largement sous-estimées entraînant une surévaluation de l'espérance de vie à la naissance). Ce diagnostic est essentiellement soutenu par le rythme d'évolution de ces indicateurs qui ont connu entre les deux derniers recensements, une baisse de plus de 50% pour ce qui est de la mortalité générale et de plus de 75% pour la mortalité infanto-juvénile. L'espérance de vie quant à elle a connu une hausse de plus de 12 années de vie. Comparativement aux rythmes de baisses antérieurs, cet état des faits indique que les données de mortalité observées ne sont probablement pas de très bonne qualité. Il s'avère donc nécessaire de recourir à un ajustement des estimations à travers des méthodes indirectes.

Tableau 4.3 : Evolution de quelques indicateurs de mortalité au cours de la période 1985-2019

Indicateurs	RGP 1985			RGPH 1996			RGPH 2006			RGPH 2019*		
	H	F	Ens	H	F	Ens	H	F	Ens	H	F	Ens
TBM (‰)	17,9	17,1	17,5	16,3	13,5	14,8	12,0	11,3	11,8	6,1	3,9	5,0
1q0 (‰)	132,9	135,0	134,0	109,3	104,8	107,0	98,0	86,0	91,7	19,6	14,5	17,0
5q0 (‰)	214,3	218,2	216,2	208,4	203,3	205,8	144,0	140,0	141,9	34,8	27,0	30,9
e ⁰ (années)	48,2	48,8	48,5	49,1	54,3	52,3	55,8	57,5	56,7	68,1	78,6	72,9

*Obtenus par mesure directe

4.3- ASPECTS METHODOLOGIQUES

L'objectif de cette section est de présenter tout d'abord les indicateurs de mortalité retenus dans le cadre de ce rapport. Il s'agit essentiellement d'indicateurs de mortalité générale, de mortalité des enfants de moins de cinq (5) ans et de la mortalité maternelle. Ensuite, les stratégies d'estimation des niveaux de mortalité et de construction des tables de mortalité sont précisées.

4.3.1- Présentation des indicateurs

Pour mesurer l'effet de « la mort » sur le renouvellement des populations, plusieurs indicateurs sont proposés dans la littérature. Le choix des indicateurs est tributaire du contexte du pays et de ses priorités en matière de développement. D'une manière générale, les indicateurs relatifs à mortalité générale permettent de saisir le niveau de la mortalité au sein de la population dans son ensemble. Quant aux taux de mortalité par âge, ils reflètent les variations de la force de la mortalité tout au long de la vie.

Dans le cadre de ce travail, l'accent est mis sur la mortalité des enfants de moins de cinq (5) ans, problématique d'intérêt pour le Burkina Faso. Cette mortalité à l'enfance est désagrégée en plusieurs composantes à savoir : la mortalité infantile, pour les enfants de moins d'un an ; la mortalité juvénile pour les enfants de 1 à 4 ans révolus ou 1 à 5 ans exacts ; et la mortalité infanto-juvénile ou mortalité des enfants qui s'intéresse aux enfants de moins de cinq (5) ans. Enfin il est possible également de s'intéresser à la mortalité par cause pour mieux orienter les interventions en matière de santé. Cette analyse se limitera ici à la mortalité maternelle.

4.3.1.1- Mortalité générale

a) *Taux Brut de Mortalité (TBM en ‰)*

C'est le rapport entre le nombre total de décès d'une année donnée et la population moyenne de la même année. Ce taux est annuel. Pour la présente étude, la population au moment du recensement est considérée comme la population moyenne en 2019.

$$TBM = \frac{\text{Nombre total de décès d'une année donnée}}{\text{Population totale moyenne de la même année}} * 1000$$

b) *Taux de mortalité par groupe d'âge ou par année d'âge*

C'est le rapport entre les décès et la population moyenne d'un âge ou un groupe d'âges donné.

$$Tx = \frac{\text{Nombre total de décès d'un âge à une année donnée}}{\text{Population totale moyenne du même âge à la même année}} * 1000$$

c) *Table de mortalité du moment*

La table de mortalité du moment reflète le processus d'extinction d'une cohorte fictive passant d'un état initial (naissance) à un état final (décès). Cette table est obtenue en exploitant les taux de mortalité par groupe d'âge que l'on convertit en probabilité de décès entre deux âges exacts. Différents indicateurs sont repris dans la table de mortalité dont l'espérance de vie à chaque âge.

d) *Espérance de vie à la naissance (e0)*

Cet indicateur synthétique de mortalité reflète l'état de santé de la population et est couramment utilisé dans les comparaisons internationales. Plus spécifiquement, l'espérance de vie à la naissance est le nombre d'années qu'un enfant né en 2019 espère vivre, si les conditions sanitaires

et les risques de mortalité du moment restent constants pendant toute la vie de cet enfant (PNUD, 2007).

4.3.1.2- Mortalité dans l'enfance

Les niveaux de mortalité dans l'enfance sont généralement désagrégés de manière fine pour mieux saisir les variations par âge de cette mortalité afin d'orienter les interventions. Cela est d'autant plus important dans un contexte où les informations sur les causes de décès sont peu disponibles.

Nous présentons ici les quotients de mortalité entre différents âges spécifiques. Celles-ci permettent de saisir le risque de décès entre les âges x et $x+n$. Ainsi on définit :

- Le quotient de mortalité infantile (${}_1q_0$) qui est le risque pour un enfant qui naît de décéder avant son premier anniversaire ;
- Le quotient de mortalité juvénile (${}_4q_1$) est la probabilité de décéder entre 1 et 5 ans ;
- Le quotient de mortalité infanto-juvénile (${}_5q_0$) qui donne le niveau du risque pour un enfant de décéder entre 0 et 5 ans.

4.3.1.3- Mortalité maternelle

L'OMS définit la mortalité maternelle comme « le décès d'une femme au cours de la grossesse ou dans un délai de 42 jours après sa terminaison, quelle que soit la durée ou la localisation, pour une cause quelconque déterminée ou aggravée par la grossesse ou les soins qu'elle a motivés mais ni accidentelle ni fortuite ». Toutefois dans le cadre du RGPH 2019, en lieu et place des 42 jours, un délai de deux mois après la terminaison de la grossesse a été utilisé pour mieux appréhender les décès maternels survenus suite à l'accouchement chez les femmes de 10 à 55 ans.

En matière d'estimation, cinq principaux indicateurs de mortalité maternelle sont proposés par la littérature.

a) **Le rapport de Mortalité Maternelle (RMM) ou Nombre de Décès Maternels par naissances vivantes**

Souvent assimilé, à tort, au taux de mortalité maternelle, le rapport de mortalité maternelle est l'indicateur le plus souvent employé pour estimer la mortalité maternelle car il exprime mieux le risque obstétrique. Il se définit comme le nombre de décès maternels sur le nombre de naissances vivantes.

Le RMM peut surestimer le risque obstétrique en excluant du dénominateur les décès qui ne se terminent pas par une naissance vivante, mais qui peuvent être la cause d'un décès maternel. Cet indicateur n'étant pas une mesure standardisée par âge, il ne se prête donc pas pour une comparaison dans le temps et dans l'espace.

$$RMM = \frac{\text{Nombre de décès maternels}}{\text{Nombre de naissances vivantes}} \times 100\,000$$

b) **Taux de Mortalité Maternelle (TMM)**

Cet indicateur exprime le risque de mortalité maternelle parmi les femmes en âge de reproduction. Il traduit l'impact de la mortalité maternelle sur la population féminine adulte. Toutefois, il cache l'effet des niveaux différents de fécondité lors des comparaisons entre pays.

$$TMM = \frac{\text{Nombre de décès maternels}}{\text{Nombre de femmes de 15 – 49 ans}} \times 1000$$

c) **Proportion de décès de femmes adultes reliés à des causes maternelles (PDCM) ou Proportion maternelle.**

Il traduit la part des femmes décédées des causes maternelles sur l'ensemble des décès des femmes en âge de reproduction.

$$PDCM = \frac{\text{Nombre de décès maternels}}{\text{Nombre de décès chez les femmes de 15 – 49 ans}} \times 1000$$

d) **Risque de décès maternel sur la durée de la vie (RDV)**

Il approxime les risques d'une femme de mourir des causes maternelles au cours de sa vie reproductive¹⁵ (environ 35 ans). Il tient compte de la probabilité de décéder chaque fois qu'une femme tombe enceinte.

$$RDV = 35 * TMM$$

4.3.2- Estimation de la mortalité des enfants

L'évaluation de la qualité des données a montré que les données sur les décès collectés dans les ménages au cours des douze derniers mois combinés aux effectifs de population conduisent à une sous-estimation de la mortalité des enfants. Ces résultats ont été mis en évidence par ailleurs en utilisant les données des observatoires de population comme référence (Masquelier et al., 2016 ; Lankoande et al., 2021). La stratégie a donc consisté à estimer la mortalité des enfants à partir des méthodes indirectes.

Les méthodes indirectes d'estimation de la mortalité des enfants ont été développées par Brass et al. (1968) et améliorées plus tard par d'autres auteurs (Palloni et al., 1985 ; Hill et al., 2001 ; Trussell, 1984). Elles sont couramment utilisées dans la plupart des pays en voie de développement pour pallier la déficience des données notamment les omissions des décès et les erreurs d'âges sur les personnes décédées et survivantes. La stratégie d'estimation consiste à exploiter l'histoire génésique résumée (nombre d'enfants nés vivants et survivants) des femmes en âge de reproduction pour estimer la mortalité des enfants. Les proportions des décès parmi les enfants nés vivants classées par groupe d'âge de la mère sont converties en probabilité de décès (${}_1q_0$ et ${}_5q_0$). En effet, la proportion des enfants décédés reflète des niveaux de mortalité mais reste influencée par les schémas par âge de la fécondité et de la mortalité du passé. A partir de modèles de fécondité et de mortalité, ces proportions sont alors converties en indices conventionnels de mortalité. Ces indices sont par la suite corrigés en s'appuyant sur les tables types de mortalité. Dans le cadre de cette analyse, le standard a été choisi en examinant la relation entre les taux de mortalité obtenus par la méthode directe dans le RGPH 2019 avec celles de différentes tables types de mortalité après une transformation « logit » du nombre de survivants. L'observation de la linéarité des relations et le pouvoir explicatif de la régression linéaire entre les séries de données ont permis de choisir le standard. Ainsi, les résultats montrent que le « modèle Princeton Nord » s'ajuste mieux aux données recueillies lors du recensement. Les estimations finales ont donc été obtenues en exploitant cette table type.

¹⁵Généralement, on retient 35 ans comme vie reproductive de la femme assimilée à l'intervalle de temps entre ses premières menstruations et la fin de la période de fécondabilité (ménopause). C'est donc la différence entre les âges extrêmes de la fécondité. Exemple, si l'âge de la fécondité est de 15-49 ans, la durée de vie reproductive est : 50-15=35.

4.3.3- Estimation de la mortalité générale

- **Table de mortalité**

Les tables complètes de mortalité ont été déduites du modèle log quadratique (Wilmoth et al, 2012). Les paramètres d'entrée sont les niveaux de mortalité des enfants (5q0) et des adultes (45q15). Ce modèle permet d'estimer les taux de mortalité par groupe d'âge à partir de la formule ci-dessous

$$\ln \ln (nMx) = a(x) + b(x)h + c(x)h^2 + v(x)k$$

Avec $h = \ln \ln (5q0)$ et la valeur de k obtenue par itération pour s'ajuster au niveau observé de mortalité des adultes (45q15). Quant aux valeurs $a(x)$, $b(x)$, $c(x)$ et $v(x)$, il s'agit de coefficients déduits de la « Human mortality database » par Wilmoth et al (2012).

Ainsi les taux par groupe d'âge dérivés du modèle log quadratique ont été par la suite exploités pour générer la table complète de mortalité. Pour rappel, la table de mortalité est constituée d'une série d'indicateurs de mortalité décrivant de la façon la plus complète l'extinction d'une cohorte fictive passant d'un état initial (naissance) à un état final (décès). Elles comprennent les éléments suivants :

S_x , l'effectif des survivants à l'âge x ;

- $d(x, x+n)$, le nombre de décès survenus entre les âges x et $x+n \Rightarrow d(x, x+n) = S_x - S_{x+n}$

- q_x , le quotient de mortalité entre les âges x et $x+n \Rightarrow q_x = d(x, x+n) / S_x$

La conversion des taux en quotients s'appuie sur une hypothèse de constance de la force de la mortalité entre les âges x et $x+n$ (Preston et al., 2000) à savoir

$$nqx = 1 - e^{-n \cdot nMx}$$

Par contre, pour la mortalité infantile et juvénile, les quotients obtenus par la méthode indirecte ont été directement utilisés. Sans modifier la mortalité infanto-juvénile cette stratégie permet de respecter les relations observées entre la mortalité infantile et juvénile à partir des données recueillies lors du recensement.

Les autres éléments de la table de mortalité ont été calculés en utilisant les formules ci-dessous.

- Nous avons considéré la racine $S_0=100\ 000$
- Ensuite $S_x = S_{x-1} (1 - q_{x-1})$
- $L_x = n/2 (S_x + S_{x+n})$

$$\text{Mais } L_0 = k''S_0 + k'S_1$$

avec $k''=2/3$ et $k'=1/3$ lorsque le quotient de mortalité est supérieur à 100 pour mille et $k''=3/4$ et $k'=1/4$ lorsque le quotient de mortalité est inférieur à 100 pour mille.

En effet, la fonction de survie n'est pas linéaire entre 0 et 1 an. Aussi pour la première année (0-1), une meilleure approximation du nombre d'années-personnes vécues est fournie par la relation ci-dessus.

$$Tx = \sum_{x=0}^{k-1} Lx$$

Mais $T_k = S_k / M_k$ où k = dernier groupe d'âge

- $E_x = T_x / S_x$ = Espérance de vie à l'âge x allant de 0 à k
- Taux brut de mortalité

Les taux bruts de mortalité ont été déduits des taux de mortalité par groupe d'âge ajustés pondérés par des effectifs de population. La formule ci-dessous précise le mode de calcul :

$$TBM = \sum_{x=0}^{85} nM_x P(x, x+n)$$

nM_x est le taux de mortalité entre l'âge x et x+n et $P(x, x+n)$ le poids du groupe d'âge (x,x+n) dans la population.

4.3.4- Estimation de la mortalité maternelle

A l'instar de la mortalité des adultes de façon générale, le taux de mortalité maternelle estimé par la méthode directe est invraisemblablement bas. La mortalité maternelle a donc été ajustée sous l'hypothèse d'une sous-estimation similaire à celle de la mortalité adulte féminine de façon générale. Plus précisément, les étapes suivantes ont été suivies pour calculer les niveaux de mortalité maternelle :

- ✓ Détermination des décès réels à partir des taux de mortalité fournis par la table de mortalité féminine. Cette démarche consiste à multiplier les taux par groupe d'âge par les effectifs des femmes pour les âges correspondants ;
- ✓ Détermination d'un coefficient de correction des décès maternels : faire la somme des décès réels obtenus pour les groupes d'âge des femmes en âge de procréer. Ensuite diviser cet effectif par la somme des décès observés pour le même groupe d'âge. On obtient alors le coefficient de correction des décès maternels ;
- ✓ Détermination des décès maternels ajustés, multiplier les décès maternels observés par le coefficient de correction précédemment obtenu.

4.4- MORTALITE GENERALE

L'analyse du niveau de la mortalité générale au Burkina Faso est faite à partir de deux principaux indicateurs que sont : le taux brut de mortalité et l'espérance de vie à la naissance qui ont été obtenus par une approche indirecte du phénomène. Cette analyse est précédée de celle de l'état d'enregistrement des décès à l'état civil.

4.4.1- Enregistrement des décès à l'état civil

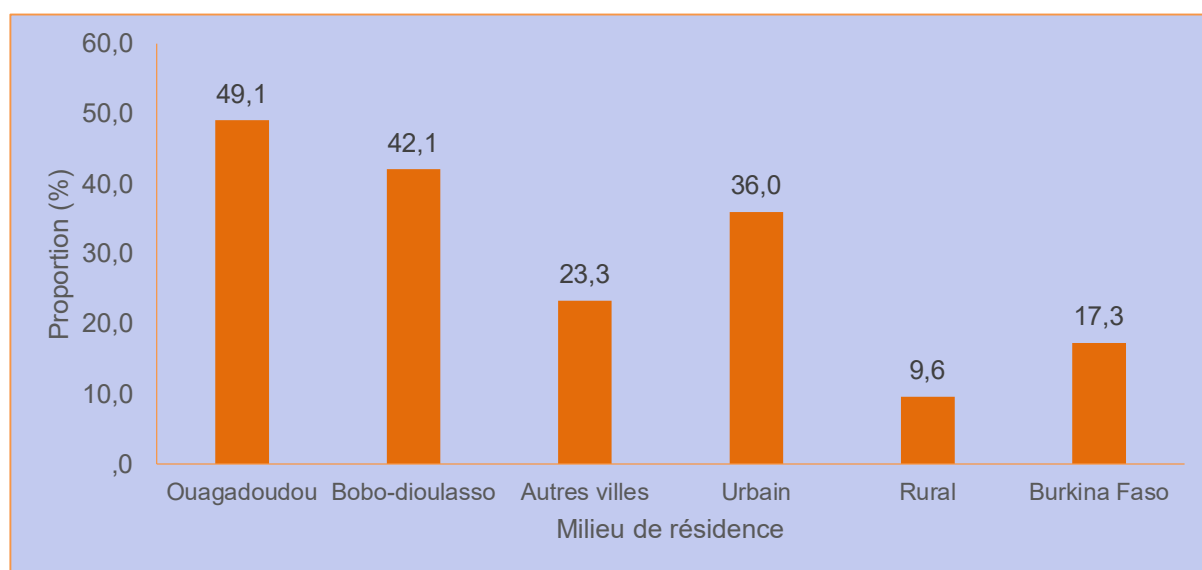
Selon la stratégie nationale de l'état civil (2017-2021), l'état civil est défini comme étant une institution légale permettant l'enregistrement officiel, obligatoire, permanent et continu des faits (naissances, mariages et décès) relatif à l'état des personnes et de leurs caractéristiques dans un but administratif et juridique. C'est un outil qui vise à renforcer la citoyenneté, à mieux asseoir le jeu démocratique, à accroître l'efficacité de l'Etat en matière prospective ainsi que celle des collectivités locales dans le domaine de la planification et du développement.

En ce qui concerne l'enregistrement des décès, les articles 116 et suivants du Code des personnes et de la famille stipulent que les décès doivent être déclarés dans un délai de deux (02) mois à l'officier de l'état civil du lieu de décès. Cette déclaration peut se faire par le conjoint survivant, les ascendants ou descendants ou toute personne possédant les renseignements les plus exacts et les plus complets possibles sur l'état civil du défunt.

4.4.1.1- Niveau d'enregistrement des décès par milieu de résidence

Le niveau d'enregistrement des décès à l'état civil est faible. Pour l'ensemble des décès collectés au cours des douze derniers mois, seulement 17,3% ont été déclarés à l'état civil. Ce niveau est variable selon le milieu de résidence. La proportion des décès déclarés à l'état civil est trois fois plus élevée en milieu urbain (36%) par rapport au milieu rural (9,6%) (Cf. Graphique 4.2). En milieu urbain, c'est à Ouagadougou que les décès sont le plus déclarés (49,1%) suivis de Bobo Dioulasso avec 42,1%.

Graphique 4.2 : Proportion (%) des décès déclarés à l'état civil selon le milieu de résidence au Burkina Faso en 2019



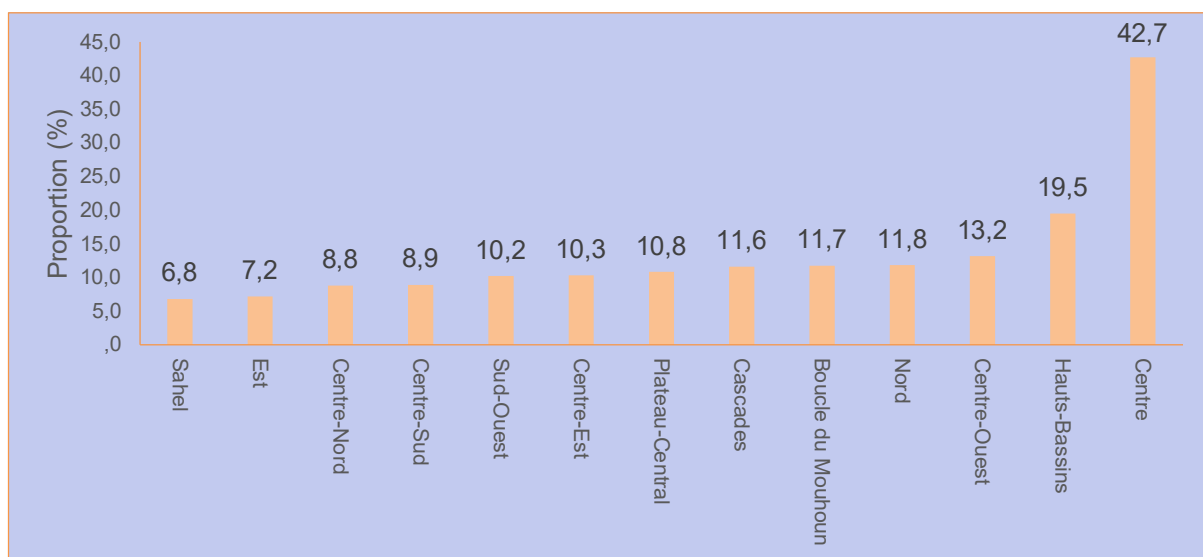
Ce faible niveau de déclaration des décès à l'état civil dénote du peu d'intérêt qu'éprouve la population à déclarer les faits d'état civil surtout les cas de décès. Malgré la disposition obligatoire du code des personnes et de la famille à posséder un permis d'inhumer pour tout enterrement, la population procède à des enterrements sans déclaration du décès à l'état civil. L'accès facile des cimetières (sans clôtures ni gardien) favorise ce comportement.

Une opération pilote en 2015 sur les statistiques de l'état civil dans la région de l'Est avait abouti à un taux de couverture très faible des décès à 0,7%, avec des disparités selon le milieu de résidence et le sexe du défunt.

4.4.1.2- Niveau d'enregistrement des décès par région de résidence

L'analyse régionale du niveau d'enregistrement des décès révèle des disparités. Le niveau oscille entre 6,8% et 42,7%. Les régions du Sahel et de l'Est ont les niveaux les plus faibles avec respectivement 6,8% et 7,2%. La région du Centre se distingue avec plus de 42% de décès déclarés à l'état civil, suivi des régions des Hauts-Bassins et du Centre-Ouest avec respectivement 19,5% et 13,2% de décès déclarés.

Graphique 4.3 : Proportion (%) des décès déclarés à l'état civil selon la région de résidence au Burkina Faso en 2019



4.4.1.3- Niveau d'enregistrement des décès selon le sexe et l'âge au décès

Les décès masculins (15%) sont plus déclarés à l'état civil que les décès féminins (12,8%). Quant à l'âge, moins de 10% des décès des moins de 15 ans sont déclarés. Les décès des personnes âgées entre 35-64 ans sont les plus déclarés à l'état civil (18,4%).

Tableau 4.4: Répartition de la déclaration des décès à l'état civil selon certaines caractéristiques du décédé en %

Caractéristiques		Déclaration du décès à l'État Civil			
		OUI		NON	
		Effectif	Proportions (%)	Effectif	Proportions (%)
Sexe du décédé	Homme	7 649	15,0	43 456	85,0
	Femme	4 183	12,8	28 450	87,2
Groupe d'âge du décédé	0 an	885	9,9	8 068	90,1
	1-4 ans	738	7,8	8 716	92,2
	5-14 ans	582	9,4	5 592	90,6
	15-34 ans	1 828	14,6	10 729	85,4
	35-64 ans	3 908	18,4	17 380	81,6
	65 ans et +	3 891	15,4	21 421	84,6

4.4.1.4- Niveau d'enregistrement des décès selon certaines caractéristiques du chef de ménage

Le niveau de déclaration varie également en fonction des caractéristiques du chef de ménage du décédé.

Les ménages dirigés par les femmes sont ceux qui déclarent le plus de décès à l'état civil (20,3%) comparativement à ceux dirigés par des hommes (12,7%).

Par rapport à l'état matrimonial, les ménages dirigés par les célibataires et les veufs(ves) déclarent plus les décès (respectivement de 23,9% et 20,7%) que ceux gérés par des mariés (12,4%). Les chefs de ménages mariés légalement (29,8%) déclarent plus les décès que ceux non mariés légalement (10,9%).

La proportion des décès déclarés à l'état civil augmente avec le niveau d'instruction du chef de ménage. Elle est de 10,9% chez les chefs de ménages qui n'ont aucun niveau d'instruction contre 56,8% chez ceux de niveau supérieur.

Selon le niveau de vie, les ménages pauvres déclarent moins les décès (moins de 10%) contrairement aux ménages très riches (43,8%).

La proportion des décès déclarés à l'état civil est plus élevée chez les chrétiens (plus de 17%).

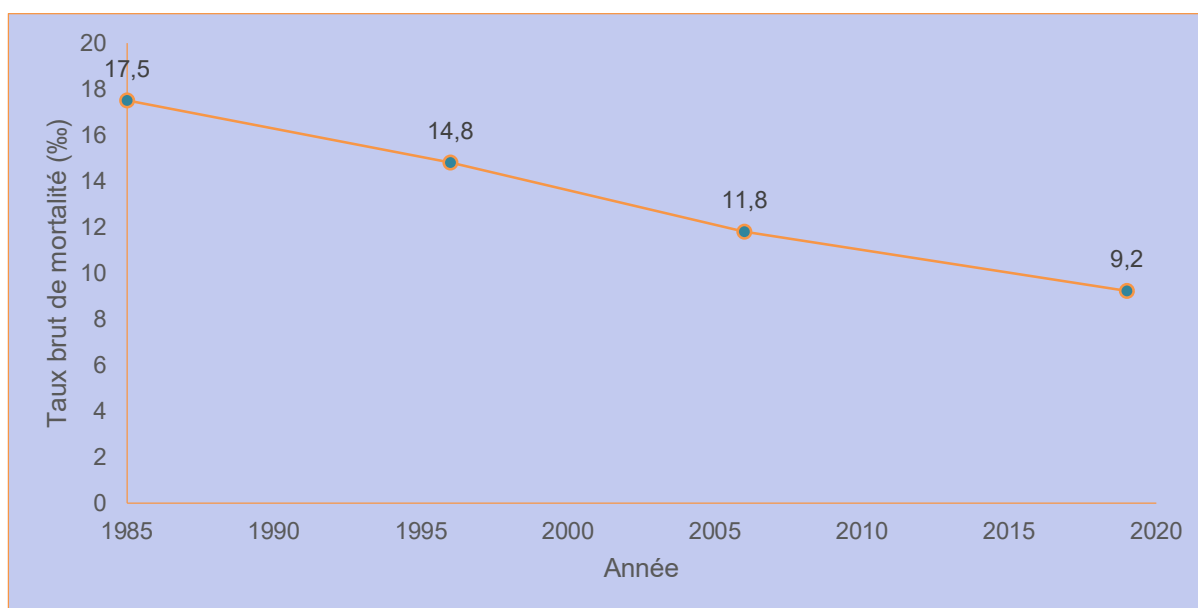
Tableau 4.5 : Répartition de la déclaration de décès à l'état civil selon certaines caractéristiques du chef de ménage

Caractéristiques du chef de ménage		Déclaration du décès à l'Etat Civil			
		OUI		NON	
		Effectif	Proportions (%)	Effectif	Proportions (%)
Sexe	Homme	8 573	12,7	59 093	87,3
	Femme	3 255	20,3	12 797	79,7
Etat matrimonial	Célibataire	601	23,9	1 911	76,1
	Marié	8 323	12,4	58 648	87,6
	Divorcé (e)/ séparé (e)	116	18,1	525	81,9
	Veuf (ve)	2 511	20,7	9 630	79,3
	Union libre	229	18,8	987	81,2
Niveau d'instruction	Aucun	7 407	10,9	60 670	89,1
	Primaire	1 794	20,7	6 888	79,3
	Post-primaire	1 230	30,6	2 790	69,4
	Secondaire	746	45,6	890	54,4
	Supérieur	599	56,8	456	43,2
Niveau de vie du ménage	Plus pauvre	1 443	7,0	19 178	93,0
	Pauvre	1 886	9,0	19 139	91,0
	Moyen	2 005	11,0	16 265	89,0
	Riche	2 446	16,9	11 995	83,1
	Plus riche	4 000	43,8	5 124	56,2
Religion	Catholique	3 245	19,8	13 178	80,2
	Protestant	790	17,5	3 733	82,5
	Musulman	6 637	13,4	42 797	86,6
	Animiste	1 083	8,5	11 729	91,5
	Sans religion	54	13,2	354	86,8
	Autre	19	16,1	99	83,9
Mariage légale	Oui	1 630	29,8	3 831	70,2
	Non	6 693	10,9	54 817	89,1

4.4.2- Taux brut de mortalité

Selon les estimations du RGPH de 2019, environ 9 individus meurent annuellement sur 1000 habitants dénombrés. Il est passé de 24 ‰ en 1975 à 9,2 ‰ en 2019 soit 14,8 points de réduction. En 2006 il était de 11,8‰ (cf. Graphique 4.4). Ce taux en baisse progressive est le résultat des multiples actions entreprises par l'Etat et ses partenaires au développement pour l'amélioration de l'état de santé de la population.

Graphique 4.4 : Evolution du taux brut de mortalité au Burkina Faso de 1985 à 2019



Les différences par sexe montrent que le taux brut de mortalité des hommes (8,1 ‰) est relativement plus que celui des femmes (7,3‰).

Quant à l'analyse de la mortalité selon le milieu de résidence, il ressort que le niveau de mortalité est plus élevé en milieu rural qu'en milieu urbain. Dans le premier cas, sur 1000 individus recensés, il meurt un peu plus de 9 individus chaque année. Par contre, en milieu urbain, ce taux atteint 7,7‰. Le taux brut de mortalité chez les hommes est plus élevé que chez les femmes quel que soit le milieu de résidence (Tableau4.6).

Tableau 4.6 : Taux brut de mortalité par sexe selon le milieu de résidence au Burkina Faso

Milieu de résidence	Taux brut de mortalité (‰)		
	Homme	Femme	Ensemble
Urbain	8,1	7,3	7,7
Rural	10,6	8,4	9,4
Ensemble	9,9	8,5	9,2

4.4.3- Table de mortalité

La table de mortalité permet de connaître le calendrier du phénomène de mortalité au sein d'une population. Elle décrit la mortalité d'une génération (généralement fictive) d'individus selon leur

âge en l'absence de phénomènes perturbateurs (Gendreau, 1993).

Tableau 4.7 : Table de mortalité du Burkina Faso selon le sexe

x = âge	Ensemble				Homme				Femme			
	Q(x) ¹⁶	M(x) ¹⁷	I(x) ¹⁸	E(x) ¹⁹	Q(x)	M(x)	I(x)	E(x)	Q(x)	M(x)	I(x)	E(x)
0	57,3	59,0	100 000	61,9	60,9	62,8	100 000	60,0	51,4	52,8	100 000	64,0
1	34,1	8,7	94 272	64,6	32,7	8,3	93 910	62,9	33,8	8,6	94 860	66,4
5	8,4	1,7	91 061	62,8	9,3	1,9	90 839	60,9	7,5	1,5	91 654	64,7
10	5,9	1,2	90 295	58,3	6,7	1,4	89 992	56,5	5,1	1,0	90 966	60,2
15	9,2	1,9	89 761	53,7	11,5	2,3	89 385	51,9	7,2	1,4	90 506	55,4
20	12,0	2,4	88 933	49,1	15,7	3,2	88 356	47,4	9,0	1,8	89 855	50,8
25	13,0	2,6	87 867	44,7	15,7	3,2	86 969	43,1	10,8	2,2	89 048	46,3
30	15,2	3,1	86 728	40,3	17,4	3,5	85 602	38,8	13,3	2,7	88 089	41,7
35	19,4	3,9	85 408	35,8	21,7	4,4	84 112	34,4	17,3	3,5	86 916	37,3
40	25,7	5,2	83 752	31,5	28,9	5,9	82 286	30,1	22,8	4,6	85 412	32,9
45	35,6	7,3	81 596	27,3	41,2	8,4	79 905	26,0	30,4	6,2	83 468	28,6
50	51,5	10,6	78 687	23,2	60,8	12,5	76 611	22,0	42,9	8,8	80 930	24,4
55	75,1	15,6	74 638	19,3	90,0	18,9	71 955	18,2	61,4	12,7	77 457	20,4
60	115,2	24,5	69 032	15,7	135,8	29,2	65 481	14,8	96,4	20,3	72 702	16,6
65	175,6	38,6	61 077	12,4	200,3	44,7	56 589	11,7	151,1	32,8	65 695	13,1
70	267,2	62,2	50 353	9,5	293,8	69,6	45 255	9,0	242,9	55,6	55 766	9,9
75	392,7	99,7	36 898	7,1	417,8	108,2	31 958	6,8	368,9	92,1	42 222	7,3
80	535,6	153,4	22 409	5,0	561,7	165,0	18 607	4,8	515,8	145,1	26 645	5,2
85	1000,0	347,3	10 406	2,9	1000,0	363,9	8 155	2,7	1000,0	335,6	12 901	3,0

4.4.4- Espérance de vie à la naissance

L'espérance de vie à la naissance est le nombre moyen d'années qu'un individu vivrait si les conditions sanitaires du moment restent constantes.

Selon les estimations obtenues, en 2019 au Burkina Faso tout individu qui naît vivrait 61,9 ans. Pour les femmes, cette espérance de vie à la naissance est estimée à 64 ans contre 60,0 ans pour les hommes soit une différence de 3,1 ans au profit des femmes.

Par rapport au milieu de résidence, l'espérance de vie à la naissance estimée en milieu urbain (65,1

¹⁶ : Quotient de mortalité à l'âge x

¹⁷ : Taux de mortalité à l'âge x

¹⁸ : Survivants à l'âge x

¹⁹ : Espérance de vie à l'âge x

ans) est plus élevée que celle du milieu rural (60,9 ans). L'écart entre ces deux milieux est de plus de 4 ans (cf. Tableau 4.8).

Tableau 4.8 : Espérance de vie à la naissance (en année) et gain annuel par sexe selon le milieu de résidence en 2006 et 2019

Sexe	Urbain			Rural			Ensemble		
	2019	2006	Gain annuel	2019	2006	Gain annuel	2019	2006	Gain annuel
Homme	64,3	63,4	0,07	58,4	54,1	0,33	60	55,8	0,39
Femme	66	65,1	0,07	63,3	56	0,56	64	57,5	0,5
Ensemble	65,1	64,1	0,08	60,9	55,1	0,45	61,9	56,7	0,4

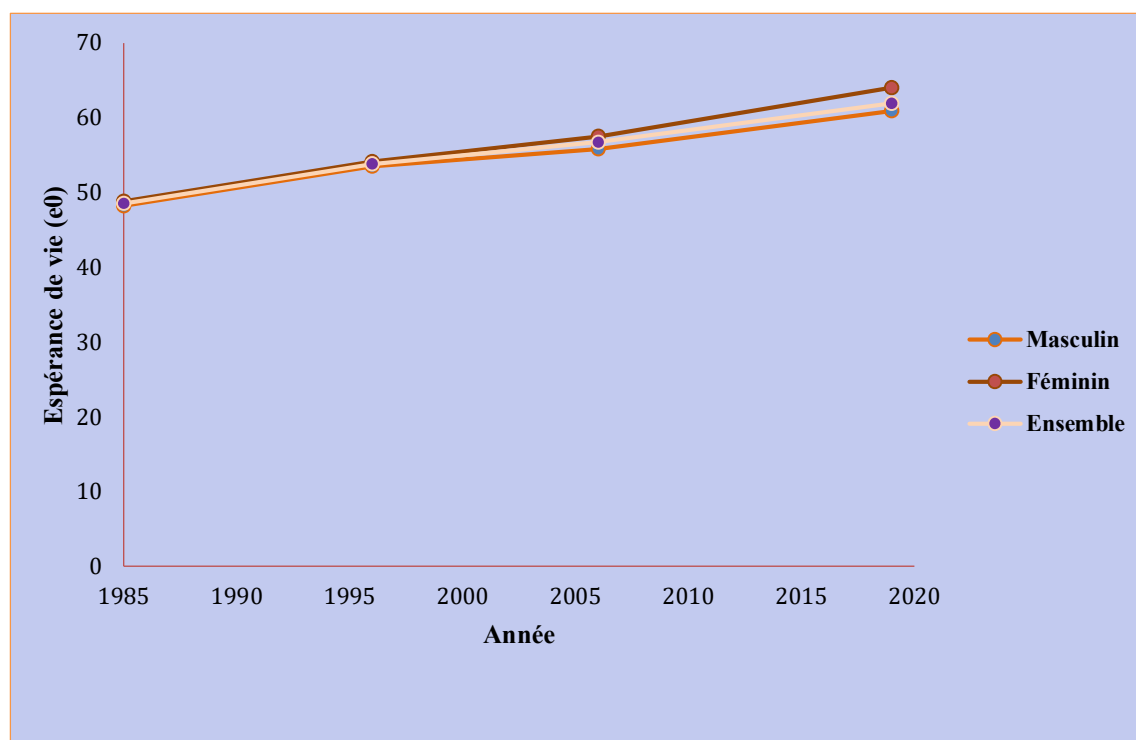
Source : Analyse des données du RGPH 2006 et résultats du RGPH 2019

Le gain annuel en espérance de vie entre les deux derniers recensements est de 0,4 an. Chez les femmes il est de 0,5 an et chez les hommes 0,4 an. Le gain annuel en milieu rural est plus élevé par rapport à celui du milieu urbain avec respectivement 0,45 an et 0,08 an (cf. Tableau 8).

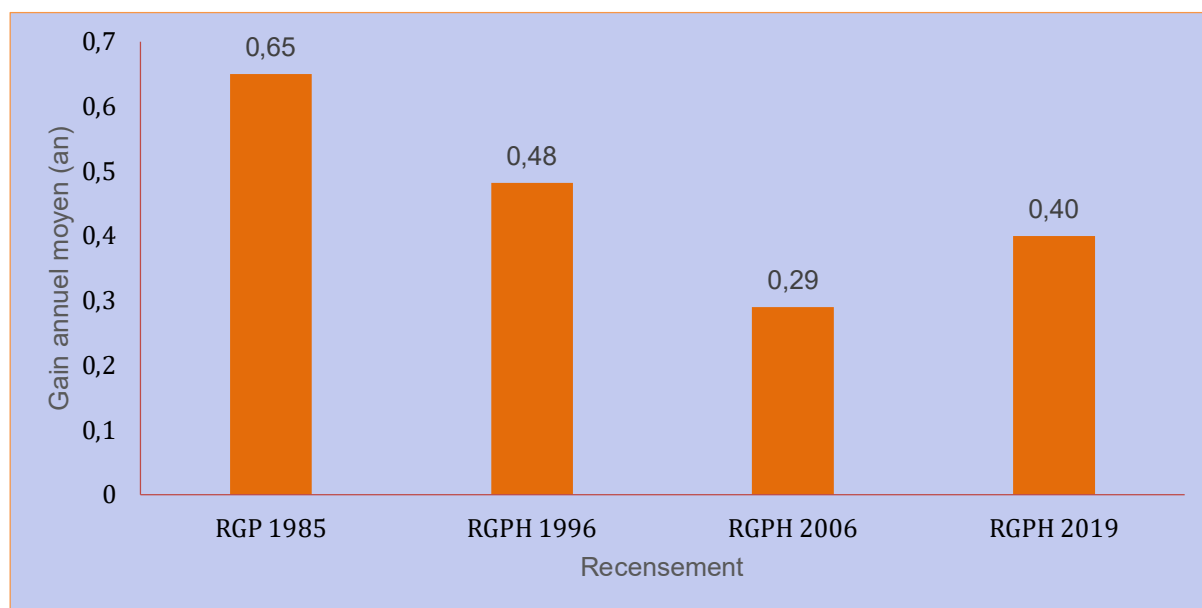
Selon le modèle opérationnel de la mortalité mis au point par le secrétariat des Nations Unies, le gain en espérance de vie pour chaque période de cinq ans et pour chaque sexe est de 2,5 ans, soit un gain annuel moyen de 0,5 an jusqu'à l'âge de 55 ans (Dackam, 2009). À partir de 55 ans le gain annuel moyen en espérance de vie deviendrait progressivement moindre jusqu'à 75 ans pour les hommes et 80 ans pour les femmes.

En quarante-quatre (44) ans, l'espérance de vie à la naissance est passée de 42 ans en 1975 à 61,9 ans en 2019 (Graphique 4.5), soit un gain annuel moyen de 0,45 an sur la période. Ce gain varie d'une période intercensitaire à l'autre. En effet, il est de 0,65 an entre 1975-1985 ; de 0,48 an entre 1985 et 1996 ; et de 0,29 an entre 1996 et 2006 (Graphique 4.6).

Graphique 4.5 : Evolution de l'espérance de vie à la naissance (en année) selon le sexe de 1985 à 2019



Graphique 4.6 : Gain annuel moyen de l'espérance de vie à la naissance (en année) de 1985 à 2019



4.5- MORTALITE DANS L'ENFANCE

Véritable baromètre du niveau de développement d'un pays, la mortalité des enfants a toujours fait l'objet d'une préoccupation majeure de santé publique dans le monde et plus particulièrement en Afrique Sub-saharienne. Elle détermine en grande partie la mortalité générale, car en effet, elle concerne le groupe le plus vulnérable (enfants de moins de cinq (5) ans). En 2000, avec l'adoption des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD), puis des Objectifs de Développement Durable (ODD) en 2015, une place importante a été accordée à la lutte contre la mortalité des enfants (OMD numéro 4, ODD numéro 3) dans le monde.

Dans cette section, l'analyse porte exclusivement sur la mortalité chez les enfants âgés de 0 à 4 ans révolus. Pour ce faire, nous aborderons tout d'abord les niveaux et les tendances de la mortalité infantile, juvénile et infanto-juvénile au niveau national, par milieu de résidence et à l'échelle des régions. Ensuite, nous analyserons les probables corrélations qui existent entre la mortalité dans l'enfance et certaines caractéristiques de la mère.

4.5.1- Mortalité infantile

En 2019, le quotient de mortalité infantile est de 55,9 ‰²⁰ au niveau national. En d'autres termes, environ 56 enfants sur 1000 naissances meurent avant de fêter leur premier anniversaire. Une désagrégation par sexe indique que la mortalité avant l'âge d'un an est nettement plus élevée chez les garçons (60,9‰) que chez les filles (51,4‰). L'analyse selon le milieu de résidence montre que les enfants du milieu rural ont un niveau de mortalité avant leur premier anniversaire plus élevé que ceux du milieu urbain, soit 57,3‰ contre 49,9‰. Quel que soit le milieu de résidence, la distinction selon le sexe donne la même tendance observée au niveau national, une surmortalité masculine (Tableau 4.9).

Tableau 4.9 : Quotients de mortalité infantile par sexe selon le milieu de résidence (en ‰)

Milieu de résidence	Quotient de mortalité infantile (1q0) (en‰)		
	Homme	Femme	Ensemble
Urbain	52,7	47,3	49,9
Rural	62,7	52,3	57,3
Ensemble	60,9	51,4	55,9

La distribution géographique de la mortalité au niveau régional, permet de distinguer trois groupes de régions. Le premier groupe concerne les régions qui ont un quotient de mortalité infantile inférieur à 50 ‰. Il s'agit des régions du Centre et du Nord. Le second groupe est constitué des régions dont les quotients de mortalité infantile sont compris entre 50 ‰ et 60 ‰. Ce sont les régions de la Boucle du Mouhoun, du Centre-Est, du Centre-Nord, du Centre-Ouest, du Centre-Sud, de l'Est, des Hauts-Bassins, et du Plateau-Central. Le dernier groupe est celui des régions dont les quotients de mortalité infantile sont relativement élevés, soit une mortalité infantile supérieure à 60 ‰ (Sahel, Sud-ouest et Cascades). Plus particulièrement, les régions du Sahel et du Sud-ouest détiennent les quotients de mortalité les plus importants, tandis que celles du Centre et du Nord

²⁰ Les Nations Unies estiment le niveau de la mortalité infantile à 54 ‰ sur la période 2015-2020 (World Population Prospects, 2019)

enregistrent les plus faibles quotients.

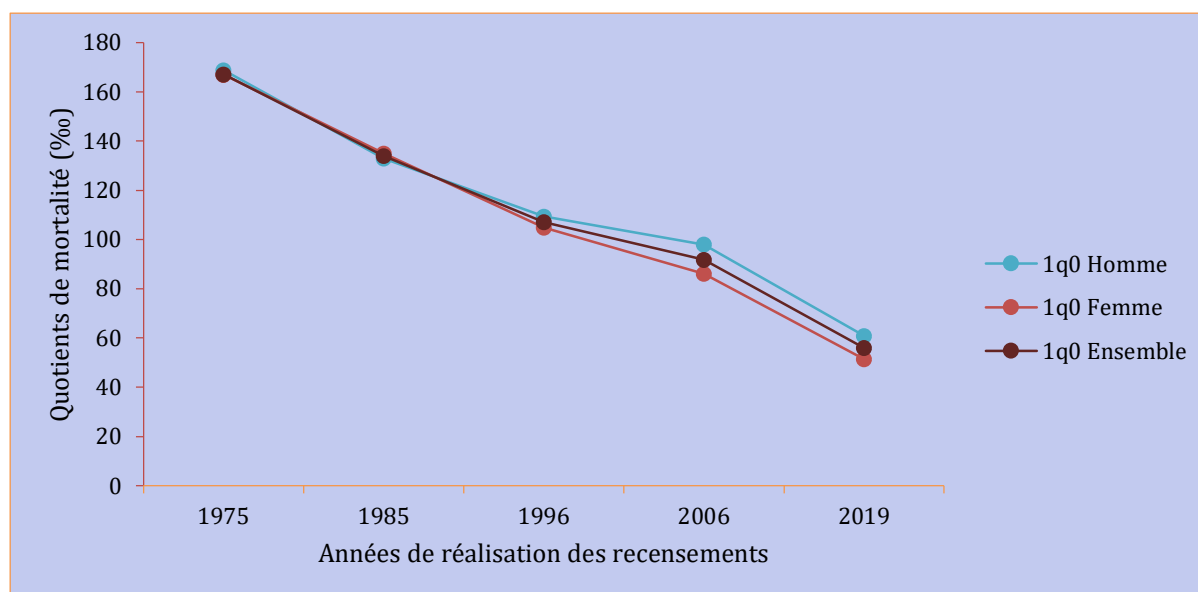
A l'image de ce qui est mise en évidence au niveau national, la mortalité infantile selon le sexe est plus élevée chez les garçons que chez les filles dans toutes les régions.

Tableau 4.10 : Quotients de mortalité infantile par région de résidence selon le sexe (en ‰)

Région de résidence	Quotient de mortalité infantile (1q0) (en‰)		
	Homme	Femme	Ensemble
Boucle du Mouhoun	58,9	48,6	53,5
Cascades	73,4	58	65,2
Centre	50,2	48,5	49,3
Centre-Est	61,6	52,2	56,8
Centre-Nord	54	46,6	50,2
Centre-Ouest	64,1	53,1	58,4
Centre-Sud	62,3	51,5	56,6
Est	60,5	50,7	55,4
Hauts-Bassins	64,4	53,1	58,5
Nord	51,7	44,5	48
Plateau central	55,3	46,3	50,6
Sahel	77,5	68,2	72,7
Sud-Ouest	78,5	63,6	70,6
Burkina Faso	60,9	51,4	55,9

D'un point de vue temporel, la mortalité infantile connaît une évolution à la baisse depuis 1975, date de départ choisie pour cette analyse. En effet, la mortalité infantile est passée de 134‰ en 1985 à 107 ‰ en 1996 puis à 55,9 ‰ en 2019, soit une baisse moyenne intercensitaire de 21,7%. La distinction de l'évolution de cette mortalité suivant le sexe montre la même tendance que pour l'ensemble des deux sexes. Toutefois, le graphique permet de voir que les écarts de mortalité entre filles et garçons sont davantage perceptibles à partir de 2006.

Graphique 4.7 : Evolution (‰) du niveau de la mortalité infantile (1q0) de 1985 à 2019



4.5.2- Mortalité juvénile

Sur 1000 enfants qui ont atteint l'âge de 1 an au Burkina Faso en 2019, 33,3 meurent avant l'âge 5 ans. Contrairement à la mortalité infantile, la distinction de la mortalité juvénile selon le sexe montre que ce sont les filles qui présentent plus de risque de mourir entre 1 et 5 ans, soit 33,8 ‰ contre 32,7 ‰ chez les garçons.

L'analyse selon le milieu de résidence montre que les enfants du milieu rural ont un niveau de mortalité juvénile plus élevé que ceux du milieu urbain, soit 34,1‰ contre 29,8‰. Quel que soit le milieu de résidence, la distinction selon le sexe donne la même tendance observée au niveau national, une surmortalité féminine entre 1 et 5 ans (Tableau 4.11).

Tableau 4.11 : Quotients de mortalité juvénile (‰) par milieu de résidence selon le sexe

Milieu de résidence	Quotient de mortalité juvénile (4q1)		
	Homme	Femme	Ensemble
Urbain	28,5	31,2	29,8
Rural	33,7	34,4	34,1
Ensemble	32,7	33,8	33,3

Au niveau régional, trois groupes peuvent se distinguer selon le niveau de mortalité juvénile. Le premier groupe concerne les régions qui ont un quotient de mortalité juvénile inférieur à 30 ‰. Il s'agit des régions du Centre et du Nord. Le second groupe est constitué des régions dont les quotients de mortalité infantile sont compris entre 30 ‰ et 40 ‰. Ce sont les régions de la Boucle du Mouhoun, du Centre-Est, du Centre-Nord, du Centre-Ouest, du Centre-Sud, de l'Est, des Hauts-Bassins, et du Plateau-Central. Le dernier groupe est celui des régions à quotient de mortalité juvénile relativement élevé, soit une mortalité juvénile supérieure à 40 ‰ (Sahel, Sud-Ouest et les Cascades). Ainsi, les inégalités régionales de mortalité infantile sont similaires avec celles observées pour la mortalité infantile.

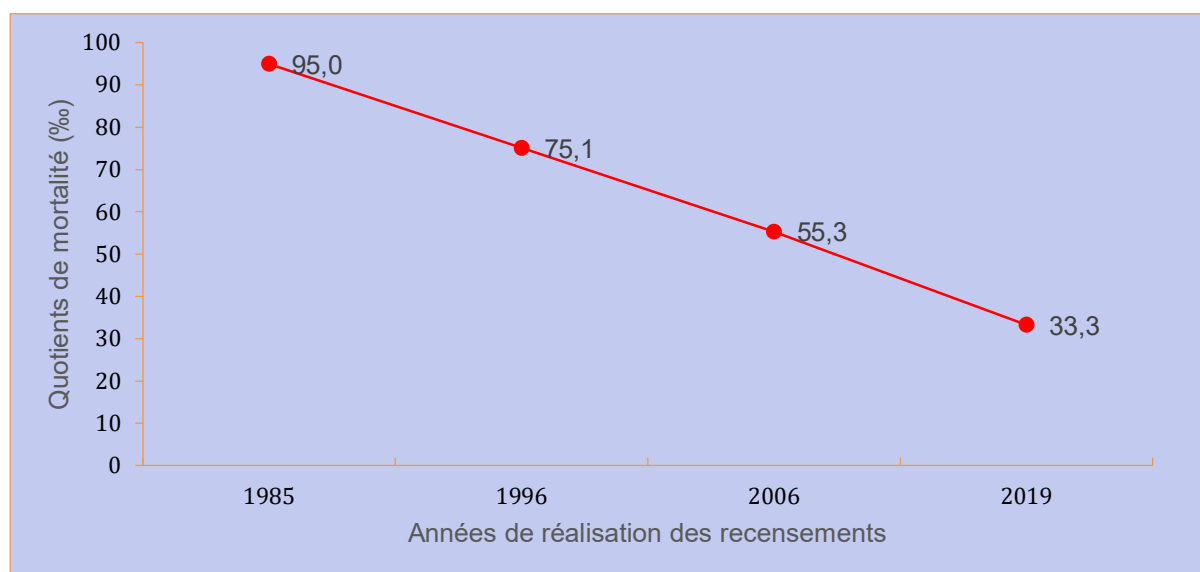
Tableau 4.12 : Quotients de mortalité juvénile (‰) par région de résidence selon le sexe

Région de résidence	Quotient de mortalité juvénile (4q1)		
	Homme	Femme	Ensemble
Boucle du Mouhoun	31,7	32,1	31,9
Cascades	39,2	38	38,6
Centre	27,1	32	29,5
Centre-Est	33,1	34,4	33,7
Centre-Nord	29,1	30,8	30
Centre-Ouest	34,4	34,9	34,6
Centre-Sud	33,5	33,9	33,7
Est	32,6	33,4	33
Hauts-Bassins	34,6	34,9	34,7
Nord	27,9	29,4	28,7
Plateau central	29,8	30,5	30,2
Sahel	41,4	44,4	42,9
Sud-Ouest	41,8	41,5	41,6
Burkina Faso	32,7	33,8	33,3

L'analyse de la dynamique temporelle de la mortalité juvénile montre que cette dernière connaît

une baisse continue depuis 1985. Cette baisse s'opère au même rythme (en moyenne 20 points) entre deux recensements.

Graphique 4.8 : Evolution (%) du niveau de la mortalité juvénile (4q1) de 1985 à 2019



4.5.3- Mortalité infanto-juvénile

Cette mortalité concerne les enfants de moins de cinq ans. Au Burkina Faso, la mortalité des moins de cinq ans est toujours élevée (Cf. Tableau 4.13). Sur 1000 naissances, 87 n'atteignent pas leur cinquième anniversaire. Son niveau est plus élevé chez les garçons (91,6 ‰) que chez les filles (83,5 ‰). L'analyse selon le milieu de résidence montre l'existence d'un écart important entre le milieu rural et le milieu urbain. En effet, 89 enfants sur 1000 naissances survenues en milieu rural, n'ont pas la chance d'atteindre leur cinquième anniversaire ; contre 78 enfants sur 1000 en milieu urbain. Les enfants vivant en ville sont plus avantagés que ceux du milieu rural.

Tableau 4.13 : Quotients de mortalité infanto-juvénile par sexe selon le milieu de résidence (en ‰)

Milieu de résidence	Quotient de mortalité infanto-juvénile (5q0)		
	Homme	Femme	Ensemble
Urbain	79,7	77,1	78,2
Rural	94,3	85	89,3
Ensemble	91,6	83,5	87,3

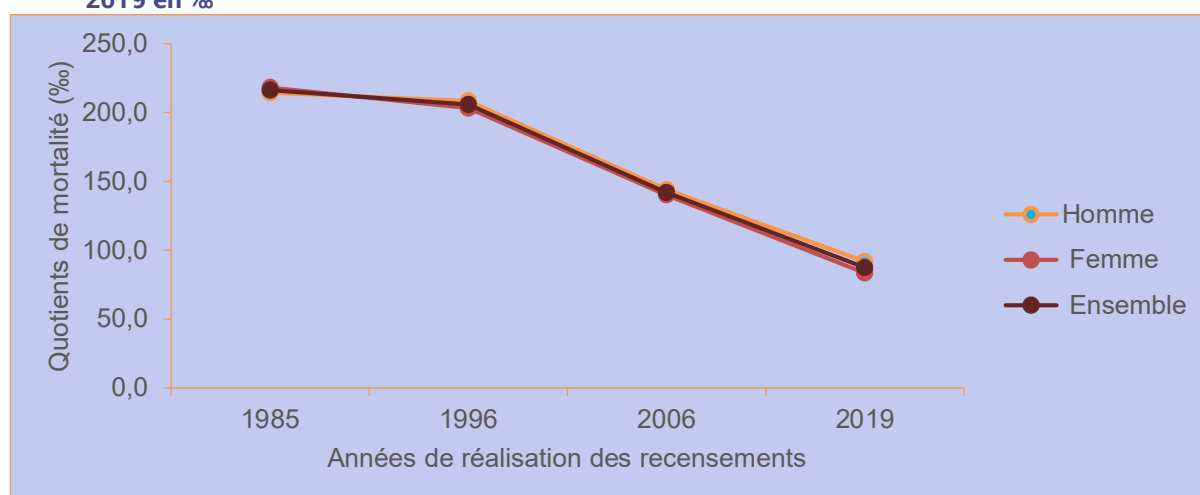
A l'instar de la mortalité infantile et juvénile, la mortalité infanto-juvénile est distribuée de façon inégalitaire selon les régions. Sur les treize régions, huit (8) présentent une mortalité supérieure à la moyenne nationale. Il s'agit des régions des Cascades, du Centre-Est, du Centre-Ouest, du Centre-Sud, de l'Est, des Hauts-Bassins, du Sahel et du Sud-Ouest. Parmi ces régions, celles du Sahel (112,4 ‰), du Sud-Ouest (109,3 ‰) et des Cascades (101,31 ‰) présentent des quotients de mortalité supérieurs à 100 ‰. A l'opposé, les régions du Nord (75,2 ‰) et du Centre (77,3 ‰) ont les plus faibles niveaux de risques de décès avant l'âge de cinq ans.

Tableau 4.14 : Quotients de mortalité infanto-juvénile par région de résidence et selon le sexe (en ‰)

Région de résidence	Quotient de mortalité juvénile (5q0)		
	Homme	Femme	Ensemble
Boucle du Mouhoun	88,8	79,1	83,6
Cascades	109,7	93,8	101,3
Centre	75,9	78,9	77,3
Centre-Est	92,7	84,8	88,5
Centre-Nord	81,5	76	78,6
Centre-Ouest	96,3	86,2	90,9
Centre-Sud	93,7	83,6	88,3
Est	91,1	82,5	86,6
Hauts-Bassins	96,8	86,1	91,1
Nord	78,2	72,6	75,2
Plateau central	83,5	75,4	79,2
Sahel	115,7	109,6	112,4
Sud-Ouest	117	102,4	109,3
Burkina Faso	91,6	83,5	87,3

Indicateur de référence pour le suivi des OMD puis des ODD, la mortalité infanto-juvénile a connu une évolution tendancielle à la baisse depuis 1985. Tenant compte de l'objectif de réduction de 2/3 de cette mortalité à l'orée de 2015 (OMD 4), l'on peut noter qu'entre 1985 et 2019, la mortalité infanto-juvénile a baissé d'environ 60%²¹. Cette baisse qui s'inscrit dans la période de référence des OMD révèle que d'énormes efforts ont été faits dans une perspective de réduction conséquente de la mortalité des enfants au Burkina Faso. Cependant, ces efforts demeurent insuffisants au risque de ne pas atteindre la cible 2 de l'ODD 3 qui vise une réduction de la mortalité des enfants de moins de cinq (5) ans pour s'établir au plus à 25 ‰ d'ici à 2030.

Graphique 4.9 : Evolution du niveau de la mortalité des enfants de moins de cinq (5) ans de 1985 à 2019 en ‰



²¹ Pour une réduction de 59% entre 1990 et 2018 au niveau mondial

4.5.4- Quelques inégalités sociales de la mortalité des enfants

La littérature scientifique converge en général sur le fait que les comportements de santé sont fortement corrélés aux caractéristiques socio-économiques et culturelles (Mosley et Chen 1984 ; Ngatchou, 1990; Barbieri, 1991; Akoto, 1993 ; Tunstall et al., 2004 ; Kibele et al., 2015 ; Plümper et al., 2018). Ces comportements de santé déterminent en général les inégalités de mortalité. Dans cette partie, nous analysons les différences de mortalité des enfants à partir de quelques variables socio-culturelles dont l'instruction de la mère, sa religion, son statut matrimonial et d'une variable socioéconomique à savoir le niveau de vie du ménage auquel appartient la mère. Cette dernière variable est un proxy du confort économique du ménage qui a été obtenu par la méthode de l'Analyse en Composante Principale (ACP) à partir des biens et équipements du ménage.

4.5.4.1- Instruction de la mère et mortalité des enfants

Plusieurs études empiriques ont mis en évidence le rôle joué par l'instruction des parents, plus particulièrement celle de la mère, dans les inégalités de mortalité des enfants. En général, la mortalité des enfants est négativement corrélée au niveau d'instruction de la mère, les enfants de mères non instruites étant plus à risque que ceux de mères instruites. En 2019, les estimations de la mortalité des enfants selon le niveau d'instruction de la mère révèlent des résultats contre-intuitifs. La mortalité des enfants croît avec le niveau d'instruction des mères. La probabilité de décéder avant l'âge de cinq ans pour un enfant de mère non instruite est de 82,7 ‰ contre 88,4 ‰ et 93,4 ‰ respectivement pour les enfants de mère ayant atteint le niveau primaire et supérieur. Cette surmortalité des enfants de mères instruites pourrait refléter une violation de l'hypothèse de la méthode de Brass, hypothèse selon laquelle il n'y a pas de corrélation entre les risques de mortalité des enfants et la survie des mères. En admettant une surmortalité des mères non instruites et de leurs enfants, l'on ferait face à une sous-estimation de la mortalité dans ce groupe, les mères décédées n'étant pas interviewées au moment de la collecte des données (Bassinga, 2020).

4.5.4.2- - Etat matrimonial de la mère et mortalité des enfants

Dans la littérature, le niveau de mortalité des enfants diffère selon que la mère est en union ou pas. Il est commun que le niveau de mortalité soit plus élevé chez les enfants de mère célibataire que chez ceux dont la mère est mariée. En 2019, cette tendance se trouve confirmée. Il ressort en effet que, quelle que soit la composante de la mortalité des enfants considérée, la probabilité de décéder des enfants est plus élevée chez les femmes célibataires (5q0=142,2 ‰) que chez les enfants de mère en union que ce soit les mariées (5q0=71,4 ‰ pour les mères monogames et 76,2 ‰ pour les mères polygame) ou celles en union libre (5q0=75,5 ‰). Dans le groupe des mères mariées, il ressort que les chances de survie sont plus élevées pour les enfants de mères mariées au régime monogamique que ceux de mères mariées au régime polygamique.

4.5.4.3- Religion de la mère et mortalité des enfants

Porteuse de valeurs et de normes, la religion affecterait la vie des fidèles sur le plan comportemental, y compris les comportements de santé (Akoto, 1990). En 2019, la mortalité des enfants est beaucoup plus élevée chez les mères animistes (5q0=101,4 ‰) et ensuite chez les mères sans religion (5q0= 90,6 ‰). Entre mères de religion musulmane, catholique et protestante, ils subsistent de faibles écarts de risques de mortalité des enfants. Toutefois, dans l'analyse de l'influence de la religion sur la santé et la mortalité, il est conseillé d'observer une prudence du fait

de l'existence possible de plusieurs facteurs de confusion (Gyimah *et al.*, 2006). Par exemple, en Afrique sub-saharienne, de nombreuses études mettent en lumière que les chrétiens sont plus scolarisés que les musulmans et les animistes (Takyi et Addai, 2002 ; Séraphin, 2004 ; Pew Research Center, 2016). Or, l'éducation est un facteur clé qui influence la santé et de la mortalité des enfants (Caldwell, 1979 ; Mosley et Chen, 1984 ; Akoto, 1993).

Tableau 4.15 : Indices de mortalité selon les caractéristiques des mères (‰)

Caractéristiques de la mère	1q0	4q1	5q0
Niveau d'instruction			
Aucun	52,9	31,5	82,7
Primaire	56,7	33,6	88,4
Post-primaire	59,0	34,9	91,8
Secondaire	60,4	35,7	94,0
Supérieur	60,0	35,6	93,4
Statut matrimonial de la mère			
Célibataire	93,1	54,2	142,2
Marié mono	45,4	27,2	71,4
Marié polygame	48,5	29,0	76,2
Veuf/divorcé/séparé	61,4	36,4	95,6
Union libre	48,1	28,8	75,5
Religion			
Animiste	65,3	38,6	101,4
Musulman	54,2	32,3	84,8
Catholique	56,8	33,7	88,6
Protestant	56,1	33,3	87,6
Autre	42,5	25,5	66,9
Sans religion	58,2	34,4	90,6
Niveau de vie du ménage			
Plus pauvre	59,2	35,1	92,3
Pauvre	57	33,8	88,9
Moyen	56,3	33,4	87,8
Riche	53,5	31,8	83,6
Plus riche	51,2	30,5	80,1

4.5.4.4- Pouvoir économique du ménage et mortalité des enfants

Le pouvoir économique du ménage impacterait les chances de survie de l'enfant par son action sur les capacités économiques du ménage à nourrir convenablement l'enfant, à recourir aux soins de santé et à de bonnes pratiques sanitaires. Par exemple, Maïga (2016) montre qu'en favorisant un meilleur état nutritionnel des enfants et en permettant de surmonter les obstacles liés à l'accessibilité financière des services de santé, un statut socio-économique élevé des ménages entraîne une meilleure survie des enfants. Les résultats du cinquième recensement s'alignent relativement sur cette logique. En effet, la mortalité des enfants décroît avec le niveau de vie du ménage. Les enfants issus de ménages plus pauvres ont une probabilité de 92,3 % de décéder avant l'âge de cinq (5) ans alors que le risque de décès s'établit à 80,1 % chez ceux issus de ménages plus riches

4.6- MORTALITE MATERNELLE

La mortalité maternelle est l'une des cibles des politiques et programmes de santé dans les pays en voie de développement tel que le Burkina Faso. D'ici à 2030, la communauté internationale vise à travers les ODD, une baisse du rapport de mortalité maternelle en dessous de 70 pour 100 000 naissances vivantes.

Le RGPH 2019 montre que le rapport de mortalité maternelle est estimé à 222,9 pour cent mille naissances vivantes ; ce qui signifie que sur 100 000 naissances vivantes, près de 223 femmes décèdent pour des raisons liées à la grossesse. L'analyse selon le milieu de résidence montre que le rapport de décès maternels est plus élevé en milieu rural comparativement au milieu urbain (231,42 pour 100 000 naissances contre 185,71). Il demeure que le niveau de mortalité maternel est toujours élevé quel que soit le milieu de résidence considéré.

La probabilité qu'une jeune femme burkinabè décède un jour d'une cause liée à la grossesse ou à l'accouchement est d'environ 0,013, soit un peu plus de 1 sur 100. Selon l'OMS, cette probabilité est de 1 sur 4900 (0,0002) dans les pays développés, contre 1 sur 180 dans l'ensemble des pays en développement (0,0056). Le risque de décéder de cause maternelle est donc relativement élevé au Burkina.

Le taux de mortalité maternelle exprimé en pour 1000 est de 0,36. Il est respectivement de 0,24 en milieu urbain contre 0,41 en milieu rural, soit pratiquement le double.

Tableau 4.16 : Indicateurs de mortalité maternelle selon le milieu de résidence

Milieu de résidence	Nombre de décès maternels au cours des 12 derniers mois	Taux de mortalité maternelle (pour 1000)	Rapport de mortalité maternelle pour 100000)	Proportion de décès maternelle (%)	Risque de décès maternel sur la durée de vie
Urbain	315	0,2	185,7	12,7	0,0084
Rural	1 252	0,4	231,4	13,8	0,0142
Ensemble	1 567	0,4	222,9	13,7	0,0126

CONCLUSION

Ce présent rapport a permis de mettre à jour les indicateurs de mortalité pour l'ensemble du Burkina Faso tout en prenant le soin de mettre en évidence les inégalités spatiales et sociales. Ces résultats sont fort utiles pour le suivi et l'évaluation des politiques et programmes de santé mises en œuvre par le pays. Les méthodes d'estimation indirecte ont été privilégiées dans le processus d'estimation pour pallier l'insuffisance de celles dites directes qui conduisent à une sous-estimation de la mortalité.

Sur l'ensemble du pays, les indicateurs de mortalité générale ont connu une baisse comparativement au recensement de 2006. En effet, le taux brut de mortalité est passé de 11,8 ‰ en 2006 à 9,2‰ en 2019. La même tendance est observée avec l'espérance de vie qui résume assez bien les niveaux de mortalité par âge. Au niveau national, elle s'estime à 61,9 ans en 2019 contre 56,7 en 2006, soit un gain annuel moyen de 0,4 année entre les deux recensements. Ces tendances nationales cachent toutefois des inégalités selon les milieux de résidence. Comme attendu, les habitants du milieu urbain sont avantagés d'un point de vue sanitaire comparativement aux ruraux. Par exemple, l'espérance de vie à la naissance est respectivement de 65,1 ans en milieu urbain et 60,9 ans en milieu rural.

Quant à la mortalité des enfants de moins de cinq (5) ans, problématique centrale dans les différentes politiques de santé du Burkina Faso, elle est estimée à 87,2‰ en 2019. Ce niveau reste encore élevé comparativement à la cible ODD de 2030 (25 ‰). Pour atteindre la cible des ODD, le pays devra faire l'effort d'une réduction annuelle de près de 13%, soit 11 points de quotient de mortalité infanto-juvénile. Toutefois, force est de remarquer que le niveau de la mortalité infanto-juvénile a beaucoup baissé comparativement à 2006 où elle était estimée à 141,9 ‰, ce qui traduit les résultats de l'ensemble des initiatives en faveur de la santé de la mère et de l'enfant. Il faut noter également que les autres composantes de la mortalité (infantile et juvénile) ont une tendance à la baisse.

Une analyse plus fine montre que les niveaux de mortalité des enfants varient selon certaines caractéristiques démographiques et socio-culturelles. La mortalité infantile est plus élevée chez les garçons que chez les filles, ce qui reflète plutôt la fragilité biologique des garçons. Par contre, on note une surmortalité féminine pour ce qui est de la mortalité juvénile. Ce résultat pourrait être le reflet de pratiques socio culturelles en faveur du jeune garçon. Les analyses mettent en évidence également des inégalités de mortalité selon le niveau d'instruction de la mère, le niveau de vie de son ménage, sa religion et son statut matrimonial. Les niveaux de mortalité sont plus bas chez les enfants de mères vivant dans des ménages aisés. Le mariage de la mère s'avère également protecteur pour l'enfant comparativement à ceux dont les mères ne sont pas en union (célibataire, veuve, divorcée). Contre toute attente, les résultats ont montré une surmortalité des enfants de mères instruites comparativement à ceux de mères non instruites. Un examen plus approfondi de ce résultat contre-intuitif s'avère nécessaire.

Au-delà des caractéristiques socio-culturelles et démographiques, la région de résidence est également associée à la mortalité infanto-juvénile et ses différentes composantes. La région du centre (77,2 ‰) et du nord (75,2 ‰) sont celles qui enregistrent les niveaux les plus bas de risque de décès avant l'âge de cinq (5) ans. Les valeurs les plus élevées de ces indicateurs sont observées au Sahel (112,4 ‰), dans le Sud-Ouest (109,3 ‰) et dans les Cascades (101,31 ‰).

A l'instar des autres indicateurs, la mortalité maternelle a connu une baisse comparativement à

l'année 2006. Par exemple le RMM est passé de 307 pour 100000 naissances vivantes à 222,9 pour 100 000 naissances vivantes. Les baisses sont enregistrées dans les deux milieux d'habitat (urbain/rural) avec des niveaux de mortalité maternelle toujours plus élevés en milieu rural comparativement au milieu urbain.

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

Akoto E. (1990), « Christianisme et inégalités en matière de mortalité des enfants en Afrique noire », *Population*, vol. 45, n° 6, pp: 971-992.

Akoto E. (1993), *Déterminants socio-culturels de la mortalité des enfants en Afrique noire. Hypothèses et recherche d'explication*, Academia, Louvain-la-Neuve, 269 p.

Akoto E. M., 2000 : - Analyse de la mortalité, Notes de cours à l'attention des étudiants de Maîtrise en Démographie, Année académique 1999-2000, IFORD, Yaoundé (Cameroun).

Bassinga H, 2020, *Mortalité des enfants à partir des recensements de 1996 et 2006 au Burkina Faso: une analyse des inégalités provinciales et des effets individuels et contextuels*, thèse de doctorat, Université Joseph Ki-Zerbo, 234 p.

Barbieri M. (1991) « Les déterminants de la mortalité des enfants dans le Tiers-monde », *Les dossiers du CEPED*, n°18, 40 p.

Boco A.G. (2011), *Déterminants individuels et contextuels de la mortalité des enfants de moins de cinq ans en Afrique au sud du Sahara. Analyse comparative des enquêtes démographiques et de santé*, Thèse de doctorat, Université de Montréal, 231 p.

Bouba Djourdebbé F. (2015), *Facteurs environnementaux immédiats et santé des enfants dans les zones de l'Observatoire de population de Ouagadougou (Burkina Faso)*, Thèse présentée à la Faculté des études supérieures et postdoctorales en vue de l'obtention du grade de Philosophiae Doctor (Ph.D.) en Démographie, Université de Montréal, 210 p.

Brass W and AJ Coale. 1968. "Methods of analysis and estimation," in Brass, W, AJ Coale, P Demeny, DF Heisel, et al. (eds). *The Demography of Tropical Africa*. Princeton NJ : Princeton University Press, pp. 88-139.

Caldwell J.C. (1979), «Education as a factor in mortality decline: an examination of Nigerian data», *Population Studies*, vol. 33, n°3, pp: 395–413.

Cluster santé 2020, Bulletin N°1 Janvier 2020, Ouagadougou Burkina Faso, 11p.

DGESS/MS 2020, *Annuaire statistique*, Ministère de la santé, Ouagadougou, Burkina Faso, 149 p.

DGESS/MS 2016, *Tableau de bord des indicateurs de santé*, Ministère de la santé, Ouagadougou, Burkina Faso, 101 p.

Dackam N. R., 2009 : *Hypothèses pour la projection de la mortalité*. Communication personnelle, 3 p.

Gendreau F., 1993 : - *La population de l'Afrique*, Manuel de démographie, Paris, Khartala, 459 p.

Gyimah S.O., Takyi B.K. et Addai I. (2006), «Challenges to the reproductive-health needs of African women: on religion and maternal health utilization in Ghana», *Social Science & Medicine*, vol. 62, pp: 2930–2944.

Hill K and M-E Figueroa. 2001. "Child mortality estimation by time since first birth," in Zaba, B and J Blacker (eds). *Brass Tacks: Essays in Medical Demography*. London : Athlone, pp. 9-19.

INSD 2009, *Analyse des données du RGPH 2006, Thème croissance urbaine au Burkina Faso*, Ouagadougou Burkina Faso, 109 p.

INSD 2009, *Analyse des données du RGPH 2006, Thème mortalité au Burkina Faso*, Ouagadougou Burkina Faso, 109 p.

INSD 2015, Rapport de l'opération pilote sur les statistiques de l'état civil dans la région de l'Est, Ouagadougou, Burkina Faso, 81p.

INSD 2018, Diagnostic de la pauvreté, Rapport de l'enquête Harmonisée sur les Conditions de Vie des Ménages, Ouagadougou Burkina Faso, 103 p.

Kibele E.U.B., Klüsener S. et Scholz R. (2015), « Regional mortality disparities in Germany: Long-term dynamics and possible determinants », *Köln Z Soziol, (Suppl) 67*, pp: 241–270.

Lankoandé, B., Masquelier, B., Zida, H., Zabré, P., Duthé, G., Soura, A., ... & Sié, A. (2019). Estimating Mortality from Census Data : an record linkage study in the Nouna Demographic and Health Surveillance System in Burkina Faso. In 8th African Population Conference (APC).

Maïga A. (2016), Migration, pauvreté et santé des enfants en contexte urbain : perspective longitudinale et multi-niveaux à Ouagadougou, Burkina Faso, Thèse de Doctorat, Université Catholique de Louvain, 237 p.

MATD 2018, Stratégie nationale de l'état civil 2017-2021, Ouagadougou, Burkina Faso

MATD 1989, Code des personnes et de la famille, Ouagadougou, Burkina Faso, 103 p.

MS 2016, Plan stratégique intégré de lutte contre les maladies non transmissibles, Ministère de la santé, Ouagadougou, Burkina Faso, 157 p.

MS 2016, Plan national de développement sanitaire 2011-2020 , Ministère de la santé, Ouagadougou, Burkina Faso, 56 p.

MS 2019, Rapport sur l'Etat de santé de la population du Burkina Faso, Ministère de la santé, Ouagadougou, Burkina Faso, 88p

Mosley H.W. et Chen L. C. (1984), «An analytical framework for the study of child survival in Developing countries», *Population and Development Review*, supplement to vol.10, pp.25-45.

Moultrie, T. A., Dorrington, R. E., Hill, A. G., Hill, K., Timæus, I. M., & Zaba, B. (2013). Tools for demographic estimation. International Union for the Scientific Study of Population.

Nkoumou Ngoa, G. B. (2020). GRATUITE DES SOINS ET UTILISATION DES SERVICES DE SANTE MATERNELLE – UNE ANALYSE D'IMPACT AU SÉNÉGAL. *L'Actualité économique*, 96(2), 159–193. <https://doi.org/10.7202/1076510ar>

Ngatchou R.D. (1990), « L'éducation de la mère et la mortalité des enfants en Afrique », *Les cahiers de l'IFORD*, n°2, 160 p.

NOUVEAU PARTENARIAT POUR LE DÉVELOPPEMENT DE L'AFRIQUE (NEPAD) (2002), Stratégie sanitaire, Document de travail interne, NEPAD, Johannesburg, 32 p.

Palloni A and L Heligman. 1985. "Re-estimation of structural parameters to obtain estimates of mortality in developing countries", *Population Bulletin of the United Nations* 18 :10-

Pew Research Center (2016), Religion and education around the world: large gaps in education levels persist, but all faiths are making gains - particularly among women, Document de travail, PRC, Washington, 141 p.

Plümper T., Laroze D. et Neumayer E. (2018), «Regional inequalities in premature mortality in Great Britain», *PLOS ONE*, vol.13, n°2: e0193488. DOI: <https://doi.org/10.1371/journal.pone.0193488>.

Preston, S., Heuveline, P., & Guillot, M. (2000). *Demography: measuring and modeling population processes*. 2001. *Malden, MA: Blackwell Publishers*.

Séraphin G. (2004), *L'effervescence religieuse en Afrique, La diversité locale des implantations religieuses chrétiennes au Cameroun et au Kenya*, Editions Karthala, Paris, 282 p.

Soura A.B. (2009), *Analyse de la mortalité et de la santé des enfants à Ouagadougou : Inégalités spatiales, effets individuels et effets contextuels*, Presses Universitaires de Louvain, 340 p.

Takyi B.K. et Addai I. (2002), « Religious affiliation, marital processes and women's educational attainment in a developing Society », *Sociology of Religion*, vol. 63, n°2, pp: 177–193.

Tunstall H.V.Z., Shaw M. et Dorling D. (2004), « Places and health », *Journal of Epidemiology and Community Health*, vol. 58, pp: 6–10.

UNION AFRICAINE (2005), *Décisions, déclarations et résolutions, document de synthèse de la conférence de l'Union africaine, cinquième session ordinaire*, Syrte, 32 P.33.



CHAPITRE 5: ETAT MATRIMONIAL ET NUPTIALITÉ

SYNTHESE DES INDICATEURS

ETAT MATRIMONIAL ET NUPTIALITE	VALEUR
Pourcentage d'hommes de 12 ans ou plus par état matrimonial (%)	
Célibataire	46,9
Marié(e)	50,3
Divorcé(e) /séparé(e)	0,5
Veuf	0,8
Union libre	1,5
Pourcentage des femmes de 12 ans ou plus par état matrimonial (%)	
Célibataire	30,6
Marié(e)	59,4
Divorcé(e) /séparé(e)	0,9
Veuve	7,4
Union libre	1,7
Mariage d'enfants	
Pourcentage de filles de 12-17 ans actuellement mariées ou en union (%)	8,1
Pourcentage de garçons de 12-17 ans actuellement mariés ou en union (%)	1,2
Pourcentage d'hommes de 12 ans ou plus mariées ou en union selon le régime matrimonial (%)	
Monogamie	78,0
Polygamie	22,0
Pourcentage de femmes de 12 ans ou plus mariées ou en en union selon le régime matrimonial (%)	
Monogamie	62,6
Polygamie	37,4
Âge moyen au premier mariage (ans)	
Hommes	26,9
Femmes	20,7
Âge médian au premier mariage (ans)	
Hommes	26,2
Femmes	19,9
Taux de célibataires définitifs (%)	
Hommes	2,8
Femmes	2,6
Nombre moyen d'épouses par homme marié ou en union	1,3
Pourcentage total de femmes actuellement mariées ou en union dont le conjoint est plus âgé qu'elles de 10 ans ou plus (ans)	
a) parmi les femmes de 15-19 ans	34,9
b) parmi les femmes de 20-24 ans	38,9

RESUME

Le Burkina Faso a réalisé son cinquième Recensement général de la population et de l'habitation (5^e RGPH) en novembre-décembre 2019. A l'issue du traitement des données, seize (16) thèmes d'analyse ont été définis dont celui portant sur « l'état matrimonial et la nuptialité », objet du présent rapport. L'objectif général de ce thème est de fournir des informations sur la structure de la population selon l'état matrimonial et d'analyser la nuptialité des célibataires. De manière spécifique, il s'agit de :

- décrire l'état matrimonial de la population résidente de 12 ans ou plus selon quelques caractéristiques sociodémographiques ;
- calculer les indicateurs de calendrier et d'intensité de la nuptialité des célibataires selon quelques caractéristiques sociodémographiques de la population et d'apprécier leur évolution au cours des derniers recensements ;
- fournir des indicateurs sur la polygamie selon certaines caractéristiques de la population.

Le mariage (coutumier, religieux ou légal) est l'état matrimonial dominant au sein de la population résidente de 12 ans ou plus. Il concerne 59,3% des femmes et 50,3% des hommes. Le célibat concerne 38,3% de la population et 1,6% de personnes vivent en couple sans qu'aucune des trois formes de mariage n'ait été célébrée (union libre). Le veuvage concerne 4,3% de la population et est beaucoup plus une réalité féminine que masculine. Les ruptures d'union par divorce ou séparation sont l'état matrimonial le moins répandu et concerne 0,7% de la population.

L'analyse de la primo-nuptialité révèle que les hommes contractent en moyenne leur première union (mariage ou union libre) à l'âge de 26,9 ans contre 20,7 ans chez les femmes. Des différences existent entre milieux de résidence et révèlent que la première union arrive en moyenne à un âge plus avancé en milieu urbain comparativement au milieu rural, aussi bien pour les hommes que pour les femmes. Sous l'angle des régions administratives, ce sont dans les régions du Centre et des Hauts Bassins abritant les deux plus grandes villes (respectivement Ouagadougou et Bobo-Dioulasso) que l'entrée en première union est la plus tardive quel que soit le sexe considéré. L'entrée en première union est par contre plus précoce dans les régions du Sahel et de l'Est aussi bien pour les femmes que pour les hommes.

Le caractère quasi-universel de la vie en union (mariage ou union libre) rend le célibat définitif presque inexistant. La construction des tables de nuptialité du moment a révélé que chez les hommes, 2,8% restent célibataires après 55 ans. Chez les femmes, la fréquence du célibat définitif est de 2,6% après 45 ans. Le célibat définitif est un phénomène quasi-urbain et y touche plus les femmes que les hommes. A mesure que le niveau d'instruction des femmes augmente, le célibat définitif devient plus important pour culminer à 13,1% chez les femmes de niveau d'instruction « supérieur » contre 3,5% chez les hommes de même niveau.

La polygamie décrite ici, est la situation d'un homme marié à plusieurs femmes ou d'une femme mariée à un homme ayant d'autres épouses. Elle touche 30,8% des personnes vivant en couple au Burkina Faso dont 37,4% de femmes et 22,0% d'hommes. Le nombre moyen d'épouses par homme marié ou en union est de 1,3 et un polygame a en moyenne 2,3 épouses.

INTRODUCTION

En 2019, le Burkina Faso a réalisé son cinquième Recensement général de la population et de l'habitation (RGPH 2019). Cette opération fait suite à celles effectuées en 1975, 1985, 1996 et 2006. Elle fournit des informations riches et variées sur les caractéristiques socioculturelles, démographiques et économiques qui permettront l'élaboration de politiques sociales adéquates. L'étude de l'état matrimonial et de la nuptialité fait partie des thèmes retenus dans le cadre de l'analyse des résultats du 5^e RGPH. En effet, comme partout ailleurs, le mariage est à l'origine de la constitution de la famille et c'est à travers les unions plus ou moins stables entre hommes et femmes que se réalise la majeure partie de la fécondité.

Le mariage se contracte de manière coutumière, religieuse ou juridique. Il a pour but de fournir un cadre social et légal au développement de la famille. Cette situation peut se défaire du fait de l'annulation du mariage (lorsqu'il n'y a pas de consentement ou en cas d'erreur), du divorce, de la séparation ou simplement de la mort de l'un des conjoints. Le présent thème se propose de répondre à une problématique qui est celle de cerner les éléments permettant l'analyse de la nuptialité des célibataires et d'étudier les caractéristiques des personnes en fonction de leur état matrimonial. L'objectif principal est de décrire la situation matrimoniale de la population au moment du recensement au Burkina Faso. Plus spécifiquement, il s'agira de déterminer la situation matrimoniale de la population selon les caractéristiques sociodémographiques, culturelles et économiques ; d'étudier la nuptialité des célibataires, les unions polygamiques, les unions libres et les ruptures d'union.

L'analyse sera faite d'abord au niveau national, ensuite selon le milieu de résidence (urbain, rural) et enfin selon la région de résidence (les 13 régions administratives). Les critères de différenciation retenus sont le sexe, l'âge, le milieu de résidence, la région de résidence, la religion, le niveau d'instruction et la situation dans l'occupation principale. Ces éléments sont ceux qui sont susceptibles de jouer un rôle important dans la formation ou la dissolution des unions. Aussi, l'état matrimonial et la nuptialité revêtent un caractère important vu leur influence sur la fécondité qui constitue une variable déterminante dans l'accroissement d'une population.

Le présent rapport se structure autour des points suivants : le contexte et les aspects méthodologiques, l'évaluation de la qualité des données, le niveau de l'état matrimonial, l'analyse différentielle des niveaux et tendances de la primo-nuptialité et enfin les couples et polygames.

5.1- CONTEXTE ET ASPECTS METHODOLOGIQUES

5.1.1- Contexte

Afin de cerner l'environnement du mariage au Burkina Faso, nous abordons dans cette section quelques aspects du contexte géographique et socioculturel, socio-économique et politico-juridique. En effet, la décision de se marier, les conditions de réalisation du mariage ainsi que sa stabilité dépendent de beaucoup de facteurs parfois difficiles à cerner.

5.1.1.1- Contexte géographique et socioculturel

Situé au cœur de l'Afrique occidentale, le Burkina Faso est un pays enclavé avec une superficie de 272 960 Km² (IGB,2019). Du point de vue géo-écologique, elle est subdivisée en treize régions assez distinctes. Chacune de ces régions se distingue par son climat, son sol, sa végétation et ses pratiques culturelles. Dans toutes les régions, le mariage est un phénomène presque universel conçu comme une exigence à laquelle tout individu ayant atteint l'âge nubile doit se soumettre. Le mariage constitue non seulement un moyen d'affirmation de la personnalité de l'individu mais aussi un moyen de reproduction permettant de perpétuer la lignée et d'accroître la main d'œuvre. On y perçoit mal les naissances qui surviennent en dehors du mariage.

Sur le plan ethnique, le Burkina Faso est un pays cosmopolite. Il est constitué d'une mosaïque d'ethnies aux mœurs et coutumes très diversifiés. Plus d'une soixantaine d'ethnies sont dénombrées et réparties à travers toute l'étendue du territoire national. Ces différents groupes se distinguent non seulement par leurs langues mais aussi par leurs croyances, perceptions, us et coutumes dans divers domaines et surtout en matière de nuptialité. L'organisation sociale de certaines communautés est fortement hiérarchisée et la plupart des villages/quartiers possèdent des chefs traditionnels dépositaires des coutumes et exerçant une autorité sur la population.

Du point de vue religieux, le Burkina Faso est un pays laïc bien que la religion musulmane soit nettement prédominante avec 60,5 % de musulmans (INSD,2006), dans toutes les régions du pays, la diversité religieuse détermine en partie des différences de comportement vis-à-vis du mariage. Les étapes de la célébration du mariage sont fixées par la coutume et la religion. Ce sont elles qui déterminent les droits et les devoirs des conjoints et les familles concourent à l'observation de l'union par leur implication dans la résolution des conflits éventuels. Les pratiques peuvent varier d'une communauté à l'autre parfois même à l'intérieur d'une même région. Les progrès enregistrés dans le domaine de l'éducation, l'urbanisation et l'ouverture au monde extérieur contribuent à remettre en cause certaines pratiques coutumières en lien avec le mariage, notamment celles relatives au choix du conjoint.

5.1.1.2- Contexte socio-économique

La conjoncture économique devenant de plus en plus difficile, les jeunes ont tendance à restreindre leurs ambitions matrimoniales. En effet, le désir d'aller plus loin dans les études et l'ambition d'achever l'apprentissage d'un métier influencent négativement la décision de se marier et contribuent à relever l'âge au premier mariage. C'est ainsi qu'on peut, entre autres contraintes, citer le coût des fiançailles, des cérémonies et l'idée d'une dot de plus en plus exorbitante. Ces contraintes matérielles et financières pèsent très lourdement non seulement sur les futurs époux que sur leurs familles. En effet, la hausse du coût de la vie (formation, santé, logement, alimentation et autres besoins vitaux) joue un rôle important dans le recul de l'âge au premier mariage et des mutations sociales diverses. L'individualisme se substitue à l'esprit communautaire traditionnel.

Les relations sociales sont de plus en plus détériorées, signe d'une rupture progressive de la société avec les comportements traditionnels de référence.

Les nouvelles stratégies se traduisent, entre autres, par l'émergence de nouveaux comportements démographiques et sociaux, notamment l'augmentation des unions libres, de l'entrée en union des filles célibataires avec des hommes mariés, de la fragilité des unions et la baisse des taux de remariage. Outre la caractéristique de l'union, on voit émerger, contrairement aux comportements passés, de nouvelles formes d'union : la séparation des logements des conjoints de telle sorte que la femme peut être chef ou non de son ménage. Néanmoins, ce phénomène semble être essentiellement urbain. En effet, la cohabitation des conjoints demeure une rigueur en milieu rural.

Par ailleurs, malgré le développement de l'urbanisation, de l'éducation et de l'industrialisation, et malgré l'amélioration du statut de la femme, la polygamie demeure encore une pratique répandue quel que soit le milieu. Le développement du phénomène en milieu urbain (surtout au sein des jeunes femmes) est à mettre en relation avec l'émergence du phénomène des « deuxièmes bureaux » ou « maîtresses », l'entrée tardive en union des femmes scolarisées et l'ajournement du mariage par les jeunes hommes sans emploi.

5.1.1.3- Contexte politico-juridique

Les dispositions légales qui régissent le mariage au Burkina Faso sont contenues dans le code des personnes et de la famille (CPF) adopté en 1989 par le Gouvernement. Le CPF rend obligatoire, pour tous les citoyens, la célébration du mariage devant l'Officier d'État civil. Tout mariage qui n'est pas célébré dans ces conditions est considéré comme irrégulier et sans effet. Le CPF fixe l'âge minimum et les autres conditions d'unions, prévoit les dispositions de séparation et des règles de protection des droits de la progéniture. Le Code précise en son article 235 que « le mariage repose sur le principe de l'égalité des droits et des devoirs entre époux » et l'article 234 ajoute que « le versement de la dot soit en nature, soit en espèces, soit sous forme de prestation de service est interdit ». On peut donc souligner que le versement d'une dot, pratique traditionnelle, n'est pas reconnu par la loi et son manquement ne peut faire l'objet d'aucune poursuite judiciaire pour réclamation des biens et services échangés.

Le CPF en son article 237 énonce que « le mariage est la célébration d'une union entre un homme et une femme et ne peut être dissout que par la mort d'un des époux ou par le divorce légalement prononcé ». L'article 234 précise que « le mariage résulte de la volonté libre et consciente de l'homme et de la femme, de se prendre comme époux » et l'article 247 ajoute que « le mariage est prohibé entre tous les ascendants, les descendants et les alliés dans la même lignée. En conséquence sont interdits : les mariages forcés, particulièrement les mariages imposés par les familles et ceux résultants des règles coutumières qui font obligation au conjoint survivant d'épouser l'un des parents du défunt ; les empêchements et les oppositions au mariage en raison de la race, de la caste, de la couleur ou de la religion ».

Néanmoins, « le mariage ne peut être légalement contracté qu'entre un homme âgé de plus de 20 ans et une femme de plus de 17 ans, sauf pour dispense d'âge accordée pour motif grave par le tribunal civil. Cette dispense ne peut être accordée en aucun cas pour un homme de moins de 18 ans et pour une femme de moins de quinze ans (article 238) ». Le contenu du code s'inspire des normes socioculturelles du Burkina Faso et forgées de façon à ce qu'il repose sur le principe de l'égalité des droits et des devoirs des époux d'une part et la protection de la famille d'autre part. Cependant le code ne prévoit de dispositions que pour le mariage civil en raison de la non maîtrise du processus de formalisation des autres types de mariages.

Toutefois, pour chaque forme de mariage, il existe des étapes pour que les deux personnes accèdent au statut de marié dans la société burkinabé. Le respect de ces étapes confère non seulement un honneur à la famille de la fille, mais détermine le prestige et le respect de la famille du prétendant. C'est fort de ce contexte politico-juridique que le code prévoit en son article 294 que la résidence de la famille est choisie de commun accord par les époux et que si le choix du mari présente des dangers pour la femme et ses enfants, la femme peut être autorisée à avoir, pour elle et ses enfants, une résidence séparée fixée par le juge.

En cas de polygamie, le mariage est placé sous régime légal de la séparation des biens (article 261). Cela vise à protéger les intérêts des enfants et de chaque femme. Il faut noter que le code prévoit implicitement une possibilité de changement de régime matrimonial (le plus souvent de la monogamie à la polygamie), mais par consentement mutuel des époux. S'il n'a pas été fait d'option de polygamie ou d'entente de changement de régime, la femme mariée peut s'opposer au mariage de son mari, si elle rapporte la preuve qu'elle-même et ses enfants sont abandonnés par le mari (article 272).

Le divorce peut résulter d'un consentement mutuel des époux, mais il ne peut être demandé au cours des deux premières années du mariage (article 354 et 358). Après le divorce, chacun des ex époux est libre de contracter un nouveau mariage (article 393). Toutefois, la femme est tenue de respecter un délai de 300 jours (article 246). Le volet le plus difficile et complexe dans le divorce est la garde des enfants surtout lorsqu'ils sont mineurs. La garde des enfants issus du mariage est confiée à l'un ou l'autre des époux en tenant compte uniquement de l'intérêt des enfants. Cependant, les enfants de moins de 7 ans doivent être confiés à la mère sauf circonstances particulières rendant une telle garde préjudiciable à l'enfant (article 402 du CPF). A l'article 405, il est inscrit que l'époux qui n'a pas la garde des enfants conserve le droit de surveiller leur entretien et leur éducation, un droit de visite et d'hébergement ne peut lui être refusé que pour des motifs graves. Celui qui a la garde des enfants mineurs peut demander à l'autre de lui verser une contribution à leur entretien et à leur éducation (article 407).

Cependant, toutes ces dispositions ne concernent que le mariage officié à l'état civil, et mal intégré dans nos valeurs culturelles, qui ne concerne qu'une petite proportion des mariages déjà célébrés. Dès lors, il devient complexe de définir le mariage dans le souci de mieux contrôler les abus et les incompréhensions, la gestion des avantages et des intérêts des couples. La majorité des mariages n'est pas célébrée à la mairie. Les cérémonies coutumières et/ou religieuses restent les plus importantes pour sanctionner l'union. Le respect de l'âge légal au mariage, de l'absence d'une dot pour consacrer un mariage devraient être l'une des priorités des leaders d'opinion du pays.

5.1.2- Concepts et indicateurs

5.1.2.1- Définition des concepts

Situation matrimoniale :

L'état matrimonial est la situation d'un homme ou d'une femme par rapport au mariage ou à la vie en union. Les personnes interrogées ont répondu chacune à la question en référence à sa situation au moment du recensement. L'agent recenseur a noté la réponse telle qu'elle lui a été fournie. La question portant sur le type de mariage est une question supplémentaire qui vient clarifier le type de mariage contracté par les répondants. Par ailleurs, le mariage ne représentait qu'une modalité de l'état matrimonial.

Mariage :

Selon le Code des personnes et de la famille, le mariage est la célébration d'une union entre un homme et une femme et repose sur les principes de l'égalité des droits et des devoirs entre époux. Ce code distingue deux types de mariage : le mariage informel et le mariage formel. Le mariage informel s'observe pour toute célébration nuptiale autre que celle à l'état civil et le mariage formel seulement dans le cas de célébration nuptiale à l'état civil.

Cependant, pour tenir compte des réalités sociales et des pratiques courantes, le cinquième Recensement général de la population et de l'habitation a pris en compte l'ensemble des possibilités de l'état matrimonial, à savoir célibataire, marié, veuf, divorcé/séparé et union libre.

Est mariée ou en union (dans le cadre de ce RGPH), toute personne âgée de 12 ans et plus qui, au moment de la collecte des données, n'est pas célibataire et qui a déclaré être mariée ou en union. D'après cette définition, le mariage peut être célébré civilement, religieusement ou selon les rites coutumiers. Une distinction est faite entre le mariage monogame et le mariage polygame. Un homme marié à une seule femme est considéré comme monogame et sa femme en union monogame. En ce qui concerne la polygamie, on rencontre plusieurs cas. En effet, un homme peut être marié à deux, ou trois femmes ou encore quatre femmes et plus. Il est possible de distinguer le nombre de coépouses des femmes en union polygamique.

Le concept **d'état matrimonial** désigne la situation conjugale d'une personne : célibataire, marié, veuf, divorcé/séparé, en union libre. Le mariage ne représente donc qu'une modalité de cet état comme déjà mentionné.

Est célibataire, toute personne âgée de 12 ans et plus, qui n'est pas mariée, qui n'a jamais été mariée et qui a déclaré être célibataire au moment de la collecte des données ;

Est veuf ou veuve, toute personne âgée de 12 ans et plus qui, au moment de la collecte des données, n'est pas célibataire et a déclaré être veuf ou veuve. D'après cette définition, l'union a été rompue suite au décès de l'un des conjoints. Toutefois, un polygame dont l'une des épouses est décédée demeure toujours marié ;

Est divorcé(e), toute personne de 12 ans et plus qui a rompu tous les liens (légaux, coutumiers ou religieux) qui l'unissaient avec son conjoint ou sa conjointe et qui ne s'est pas remariée par la suite. Cependant, un polygame divorcé d'avec l'une de ses épouses demeure marié.

Est séparé(e), toute personne de 12 ans et plus qui a été abandonnée ou qui est *séparée* de son conjoint ou de sa conjointe légalement ou non mais dont le divorce n'a pas été prononcé est considérée comme étant en séparation. Toutefois, un homme polygame séparé de l'une de ses épouses demeure marié. On peut aussi retenir que les personnes classées comme "**séparées**" comprennent les personnes séparées de mariage légal aussi bien que celles de mariages reconnus socialement ;

Est en **union libre** toute personne de 12 ans et plus vivant avec une autre de sexe différent sans que le mariage civil, coutumier ou religieux ait été célébré.

Nuptialité : l'étude de la nuptialité comprend essentiellement celle des phénomènes quantitatifs résultant directement de l'existence au sein des populations, de mariages ou unions légitimes, c'est à dire d'unions entre individus de sexes différents instaurées dans des formes prévues par la loi ou la coutume et conférant aux individus en cause des droits et obligations particulières (d'après le dictionnaire démographique multilingue).

Table de nuptialité du moment : C'est la table de nuptialité d'une cohorte fictive qui aurait connu à chaque âge la nuptialité observée au cours de l'année étudiée. On la construit de la même manière

que la table de nuptialité de génération avec les quotients de nuptialité, les proportions de célibataires et les mariages réduits ou taux de nuptialité de 2ème catégorie. Pour les femmes, la table de nuptialité du moment est construite à partir de 12 ans tandis que pour les hommes, elle est construite à partir de 15 ans compte tenu de l'intensité de la sortie du célibat de chaque sexe.

5.1.2.2- Présentation des principaux indicateurs et méthodes de calcul

✓ Indicateurs d'analyse

Quotient de nuptialité : C'est la probabilité pour les célibataires d'âge x de se marier avant l'âge suivant x+1.

Age médian au premier mariage : c'est l'âge auquel a lieu le mariage dont le rang est égal à la moitié du nombre total de mariages.

Age moyen au premier mariage : C'est une moyenne pondérée des âges au mariage ; avec l'hypothèse que les mariages se répartissent uniformément entre deux anniversaires successifs. Il permet de résumer le calendrier. Dans la présente étude, nous calculerons l'âge moyen au premier mariage en utilisant la méthode de Hajnal décrite plus loin.

Fréquence du célibat définitif : Dans une table de nuptialité, le dernier terme n'est généralement pas nul (C55 pour les hommes et C45 pour les femmes). Ce terme indique le nombre d'individus qui restent définitivement célibataires. Ainsi, la fréquence du célibat définitif est le rapport entre le nombre de célibataires définitifs et le nombre de célibataires au début de la table (15 ans pour les hommes et 12 ans pour les femmes). Le choix des seuils de 55 ans pour les hommes et de 45 ans pour les femmes supposent que s'il n'y a pas eu de mariage avant ces âges, il est fort probable qu'il n'y en aura plus.

Intensité de la nuptialité (des célibataires) : c'est le complément à l'unité de la fréquence du célibat définitif. Il représente le nombre moyen de mariages par personne.

Intensité de la polygamie : c'est le nombre moyen d'épouses par homme polygame ou le nombre moyen de coépouses pour les femmes vivant sous régime polygamique.

Taux de femmes en union polygamique : c'est la proportion des femmes sous régime polygamique parmi les femmes mariées.

Taux de rupture d'union : C'est la proportion des veufs, divorcés ou séparés parmi la population mariable, c'est-à-dire celle âgée de 12 ans ou plus.

Proportion des mariages précoces ou mariages des enfants (avant 15 ans pour les filles et avant 18 ans pour les garçons) : c'est la part des enfants dans la population de 12 ans ou plus ayant célébré au moins l'un des trois types de mariage (coutumier, civil et religieux).

✓ Méthode de calcul

Proportion de célibataires : c'est la part des célibataires dans la population d'âge supérieur ou égal à 12 ans.

$$P = \frac{\text{Effectif des célibataires d'âge supérieur ou égal à 12}}{\text{Effectif de la population d'âge supérieur ou égal à 12}}$$

Proportion de mariés : c'est la part des mariés dans la population d'âge supérieur ou égal à 12 ans.

$$P_m = \frac{\text{Effectif des mariés d'âge supérieur ou égal à 12}}{\text{Effectif de la population d'âge supérieur ou égal à 12}}$$

Taux de rupture d'union : c'est la proportion des veuf/divorcé/séparé parmi la population d'âge supérieur ou égal à 12 ans.

$$T_R = \frac{\text{Effectif des veufs/veuves et des divorcés/séparés}}{\text{Effectif de la population d'âge supérieur ou égal à 12}}$$

Écart d'âge entre les conjoints vivant dans le même ménage : C'est la différence d'âge entre les deux époux.

$$\text{Ecart d'âge} = \text{âge du chef de ménage} - \text{l'âge du conjoint (ou de la conjointe)}$$

Taux de polygamie Ph : C'est la proportion de polygames parmi les hommes mariés.

$$P_h = \frac{\text{Effectif des hommes polygames}}{\text{Effectif des hommes mariés}}$$

Taux de femmes en union polygame Pf : il est la proportion de femmes en union polygame parmi les femmes mariées.

$$P_f = \frac{\text{Effectif des femmes en union polygame}}{\text{Effectif des femmes mariées}}$$

Age médian au premier mariage : c'est l'âge auquel a lieu le mariage dont le rang est égal à la moitié du nombre total de mariages

$$Me = x_{j-1} + (x_j - x_{j-1}) \frac{0,5 - F_{j-1}}{F_j - F_{j-1}}$$

où Me est la médiane, x_j et x_{j-1} sont les bornes supérieure et inférieure de l'intervalle auquel appartient la valeur 0,5 de la fréquence cumulée croissante.

Nombre moyen d'épouses par homme polygame : C'est un indicateur qui mesure l'intensité du phénomène.

$$e = \frac{\text{Effectif des femmes vivant en union polygame}}{\text{Effectif des hommes polygames}}$$

Nombre moyen d'épouses par homme marié(m) :

$$m = \frac{\text{Effectif des femmes mariées}}{\text{Effectif des hommes mariés}}$$

Calcul de l'âge moyen au premier mariage par la méthode de Hajnal

L'absence d'information sur l'âge au premier mariage oblige à utiliser des approches indirectes pour calculer certains indicateurs de la nuptialité. Nous allons faire recours à la méthode de Hajnal qui permet de calculer l'âge moyen au premier mariage sans construire la table de nuptialité. Elle permet d'estimer le nombre moyen d'années vécues en tant que célibataires par les individus d'une cohorte fictive qui finissent par se marier.

La méthode de Hajnal repose sur deux hypothèses :

- l'indépendance entre nuptialité d'une part, la mortalité et les mouvements migratoires d'autre part. En d'autres termes, les individus qui décèdent ou émigrent auraient en matière d'âge au mariage le même comportement que ceux qui survivent ou n'émigrent pas et ceux qui immigreront auront le même comportement que ceux qui survivent ;
- c'est-à-dire que l'intensité et le calendrier de la nuptialité sont invariables pour toutes les générations. Cela suppose donc que les probabilités de se marier par année d'âge sont

constantes dans les groupes d'âge.

L'estimation de l'âge moyen au premier mariage passe par les étapes suivantes :

- La détermination de la proportion des célibataires définitifs qui est la demie somme de la proportion des célibataires de deux groupes d'âges contigus à la limite d'âge d'entrée en union (ici 55 ans pour les hommes et 45 ans pour les femmes). Dans ce rapport, la proportion des célibataires définitifs sera la moyenne (arithmétique simple) des proportions des célibataires à l'âge de 54 ans et 55 ans pour les hommes et 44 ans et 45 ans pour les femmes (40-44 ans et 45-49 ans pour les femmes puis 50-54 ans et 55-59 ans pour les hommes dans le cas des groupes d'âges quinquennaux).
- Le nombre total d'années vécues dans le célibat par l'ensemble de la cohorte qui se calcule comme suit :

$$15 * 1000 + 5 * \sum_{x=15}^{50} P(x, x + 4) \quad \text{pour les hommes}$$

$$12 * 1000 + 3 * P(12,14) + 5 * \sum_{x=15}^{40} P(x, x + 4) \quad \text{pour les femmes}$$

où $P(x, x + a)$ désigne la proportion de célibataires dans le groupe d'âges $x, x+a$.

- La détermination des années vécues en célibat par les individus qui ont fini par se marier en soustrayant de la somme précédente les années vécues par ceux qui demeurent célibataires (à 55 ans pour les hommes et 45 ans pour les femmes) :

$$15 * 1000 + 5 * \sum_{x=15}^{50} P(x, x + 4) - 55 * P(55) \quad \text{pour les hommes}$$

$$12 * 1000 + 3 * P(12,14) + 5 * \sum_{x=15}^{40} P(x, x + 4) - 45 * P(45) \quad \text{pour les femmes}$$

où $P(55)$ est la proportion de célibataires au 55^{ème} anniversaire.

- Le calcul de l'âge moyen au premier mariage en faisant le rapport entre le total d'années vécues dans le célibat par l'effectif des individus qui ont fini par se marier. Si on suppose qu'il n'y a pas de mariage avant 15 ans et après 55 ans pour les hommes et avant 12 ans et après 45 ans pour les femmes, la formule de J. Hajnal donne

$$AMPM_{15-54} = \frac{15*1000+5*\sum_{x=15}^{50} P(x,x+4)-55*P(55)}{1000-P(55)} \quad \text{pour les hommes, et}$$

$$AMPM_{12-44} = \frac{12*1000+3*P(12,14)+5*\sum_{x=15}^{40} P(x,x+4)-45*P(45)}{1000-P(45)} \quad \text{pour les femmes}$$

L'intensité de nuptialité

$1 - \frac{C_{45}}{C_{12}}$: mesure l'intensité de la nuptialité des célibataires chez les femmes (ou encore le nombre moyen de mariages par personne).

$1 - \frac{C_{55}}{C_{15}}$: mesure l'intensité de la nuptialité des célibataires chez les hommes (ou encore le nombre moyen de mariages par personne).

Quotient de nuptialité

${}_a n_x = \frac{M(x,x+a)}{C_x} \times 1000$ où ${}_a n_x$ désigne le quotient de nuptialité du groupe d'âges $(x, x+a)$; $M(x, x+a)$ les mariages de ce groupe d'âges et C_x les célibataires à l'anniversaire x

5.2- EVALUATION DE LA QUALITE DES DONNEES

Il est indispensable d'évaluer la qualité des données collectées avant l'analyse. Cette évaluation va de l'examen des questions posées lors du recensement pour appréhender l'état matrimonial et la nuptialité, à la qualité des répondants et à la tendance qui se dégage des données par rapport aux tendances généralement observées. C'est une étape nécessaire pour le choix de l'approche méthodologique (analyse directe ou indirecte) à adopter dans l'analyse de l'état matrimonial et la nuptialité.

5.2.1- Méthodes d'observation

Il s'agit d'examiner les questions relatives à l'état matrimonial et la nuptialité, formulées dans le questionnaire qui ont été posées aux enquêtés à l'aide du questionnaire ménage. Aussi paraît-il nécessaire d'aborder la qualité des répondants (souvent le chef de ménage) qui peut introduire un biais dans les réponses.

Lors de la collecte des données du recensement de 2019, la question permettant de traiter l'état matrimonial et la nuptialité a été formulée de la manière suivante : **Est-ce que (NOM) vit avec une (des) femme(s) (un homme) ?** Pour y parvenir de façon efficace, une procédure a été décrite dans le manuel de l'agent recenseur. La question comportait les huit modalités suivantes : célibataire, marié avec une femme ; marié avec deux femmes ; marié avec trois femmes ; marié avec quatre femmes ou plus ; veuf /veuve ; divorcé /séparé ; union libre. Dans cet état de fait, elle a pris en compte la polygamie. La question a été posée pour les individus en deçà de l'âge minimum légal pour le mariage, sous l'hypothèse que le nombre de mariage « de fait » n'est pas négligeable avant cet âge. Les données issues du recensement ne permettent pas de bien cerner les mariages formels selon le code des personnes et de la famille du Burkina Faso car il manquait certaines questions supplémentaires comme celle portant sur la possession ou non de l'acte de mariage.

5.2.2- Examen des taux de non-réponse

Il s'agit d'examiner le nombre de personnes de 12 ans ou plus n'ayant pas répondu aux questions en lien avec l'état matrimonial et la nuptialité. Ce tableau indique que pour chacune des variables d'intérêt, le taux de non réponse est 0,0%. Ce qui est rassurant d'une manière globale quant à la qualité des données.

Tableau 5.1 : Taux de non réponses

Variables	Nombre d'observations		Taux de non réponses (%)
	Valides	Manquantes	
Est-ce que (NOM) vit avec une (des) femme(s) (un homme) ?	11 327 717	2	0,0
Niveau d'instruction	11 327 709	10	0,0
Age	11 327 719	0	0,0
Sexe	11 327 719	0	0,0
Religion	11 327 719	0	0,0
Occupation principale	4 552 850	0	0,0
Région de résidence	11 327 719	0	0,0
Milieu de résidence	11 327 719	0	0,0

5.2.3- Limites des données

Notons que l'état matrimonial correspond à ce que les personnes ont déclaré. La réponse de la personne pouvait dépendre de sa compréhension des questions. Il arrive que des personnes divorcées ou séparées soient par erreur enregistrées comme célibataires et que des personnes vivant en union libre soient enregistrées comme mariées. En effet, une personne divorcée peut, lors du dénombrement, se déclarer soit célibataire, soit mariée, soit veuve. Outre cela, les questions telles que posées ne permettent pas de différencier les premières unions des remariages.

Notons par ailleurs que le nombre de divorcés obtenu à la suite d'un recensement est généralement trop faible par rapport au nombre des divorces prononcés et à la fréquence des remariages pendant la période intercensitaire. De même, les hommes mariés qui sont séparés de leurs épouses semblent préférer se déclarer célibataires, tandis que leurs épouses se déclareront à juste titre mariées.

La catégorie "séparé(e)" est de composition incertaine. Elle peut comprendre les personnes dont le mariage a été suspendu par une procédure légale et elle peut englober également les personnes mariées qui vivent simplement séparées de leur conjoint sans avoir nécessairement l'intention de le rester. Cependant, comme les coutumes relatives à la séparation sont différentes d'une zone à l'autre à l'intérieur du pays, une véritable comparabilité pour ce groupe est probablement à faire avec beaucoup de prudence.

Les analyses basées sur les conjoints sont restreintes aux chefs de ménages et leurs conjoints vivant dans le ménage. Les données sur l'état matrimonial ne sont pas non plus soustraites des mauvaises déclarations d'âge. Toutefois, il faut noter que le fait de regrouper les données par groupe d'âge contribue à réduire les effets des erreurs de déclaration d'âge. Par ailleurs, si aucun nombre ne figure dans les colonnes *état matrimonial inconnu* ou *âge inconnu*, cela ne signifie pas nécessairement que les déclarations et l'exploitation des données aient été tout à fait exactes. C'est souvent une indication que l'on a attribué un état matrimonial ou un âge aux personnes d'état matrimonial ou d'âge inconnu avant l'exploitation des données ou que celles-ci ont été réparties proportionnellement entre les différents groupes d'âges après cette opération.

5.3- NIVEAUX DE L'ÉTAT MATRIMONIAL DANS LA POPULATION DE 12 ANS OU PLUS

Dans cette section, il s'agit de faire ressortir les niveaux de l'état matrimonial de la population résidente selon le sexe, l'âge, le milieu de résidence, la région de résidence, la religion, le niveau d'instruction, et la situation dans l'occupation principale.

5.3.1- Etat matrimonial et le sexe de la population

La répartition de la population résidente de 12 ans et plus selon l'état matrimonial révèle que 38,3% de cette population est célibataire tandis que plus de la moitié (55,1%) est mariée. Les proportions des veufs et veuves (4,3%), des divorcés ou séparés (0,7%) et des personnes en union libre (1,6%) sont inférieures à 5%. Toutefois, cette structure de l'état matrimonial présente des disparités selon le sexe. En effet, la proportion des célibataires au niveau des hommes surpasse celle des femmes de plus de 15 points de pourcentage, tandis que la tendance est inverse concernant le mariage, le veuvage, les divorces et les unions libres où les femmes sont en plus grande proportion que les hommes. Dans l'ensemble, les mariés représentent plus de la moitié de la population masculine et celle féminine : 50,3% pour les hommes et 59,4% pour les femmes.

Les divorces ou séparation sont faibles dans l'ensemble (moins de 1%) et cela s'expliquerait par la stabilité des couples dans le mariage. En dehors du veuvage qui est un peu plus fréquent chez les femmes (7,4%), les autres états matrimoniaux sont marginaux. Force est de constater que la proportion des femmes veuves est 7 fois supérieure à celle des hommes ce qui s'expliquerait par le taux de mortalité élevé chez les hommes. La faible proportion de veufs chez les hommes (0,7%) pourrait être expliquée par le remariage et la polygamie d'une part et d'autre part par l'écart élevé entre les âges à l'union entre conjoints qui prédispose les femmes au veuvage en raison de leur entrée en union avec des hommes plus âgés. Chez les femmes, la fréquence relativement élevée du veuvage est aussi la conséquence de la polygamie des hommes qui, à leur décès laissent plusieurs veuves à la fois.

Les résultats présentés dans le tableau 5.2 illustrent bien cette différence entre hommes et femmes de l'état matrimonial.

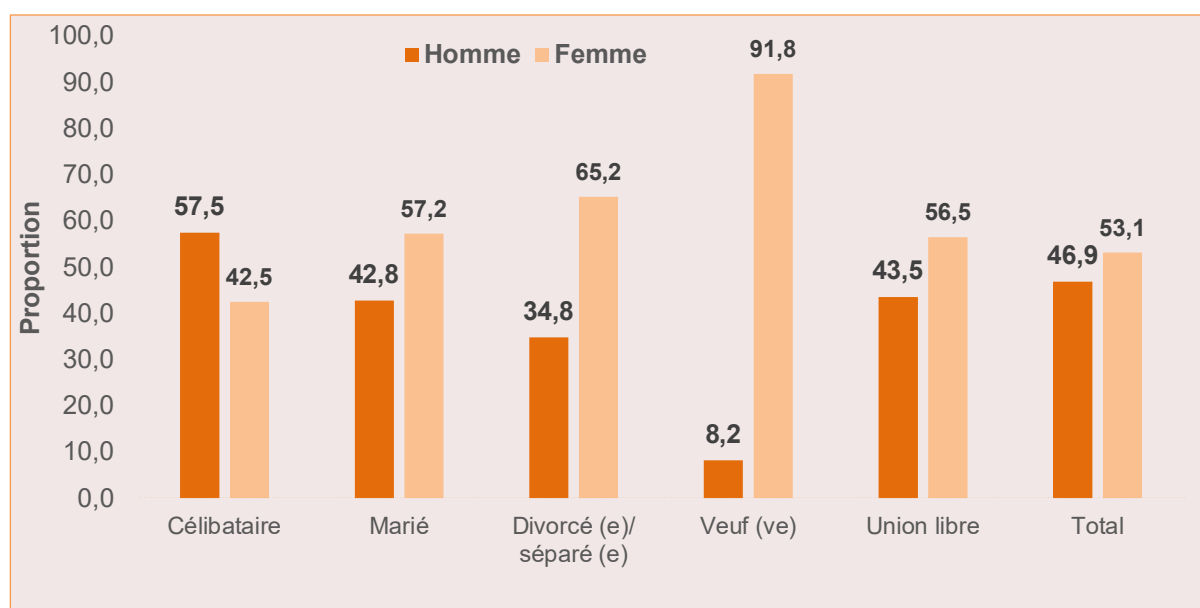
Tableau 5.2 : Répartition de la population par état matrimonial selon le sexe

Sexe	Célibataire	Marié	Veuf (ve)	Divorcé/ Séparé	Union libre	Total	
	%	%	%	%	%	%	Effectif
Homme	46,9	50,3	0,8	0,5	1,5	100,0	5 308 303
Femme	30,6	59,4	7,4	0,9	1,7	100,0	6 019 414
Ensemble	38,3	55,1	4,3	0,7	1,6	100,0	11 327 717

Les célibataires sont majoritairement des hommes (57,5% contre 42,5% femmes) tandis que les mariés et les unions libres sont majoritairement des femmes (57,2% femmes contre 42,8% hommes mariés). Cela pourrait s'expliquer par la polygamie. Les personnes divorcées sont aussi très majoritairement des femmes alors qu'une femme divorce d'avec son conjoint, ce qui illustre un fort taux de remariage chez les hommes divorcés et ou une absence de remariage chez les femmes divorcées. Sur 10 couples ayant connu la perte d'un conjoint, 9 cas sont des femmes ayant perdu leurs maris. La surmortalité des hommes mariés pourrait avoir une explication dans la différence d'âge entre conjoints mais aussi la meilleure hygiène de vie des jeunes femmes qui transparait sur

leur santé à l'âge vieux.

Graphique 5.1 : Répartition de la population par sexe selon l'état matrimonial



5.3.2- Etat matrimonial, âge et sexe de la population

La structure par âge de l'état matrimonial révèle une certaine relation entre l'âge et la nuptialité. La structure par âge des célibataires montre que le pourcentage de célibataires diminue de façon continue avec l'accroissement de l'âge. Au niveau national, le pourcentage de célibataires passe de 98,5% pour les 12-14 ans à 2,3% pour les 60 ans ou plus. Pour ce qui est des mariages, la tendance est plutôt à une augmentation avec l'âge dans la tranche 15-44 ans suivi d'une baisse dans la tranche d'âge de 45 ans ou plus.

Les résultats montrant la baisse de proportion de mariages à partir de 45 ans, pourraient être expliqués par les décès de conjoints. Cela est illustré par une hausse substantielle de pourcentages de veufs (veuves) de 3,7% dans la tranche d'âge 40-44 ans à 6,0% parmi les 45 à 49 ans puis à 11,1%, 15,3% et 30,2% à 50-54 ans, 55-59 ans et 60 ans ou plus respectivement.

Les résultats du tableau 5.3 révèlent que la proportion de mariés le plus élevée chez les femmes est dans la tranche d'âge de 35-39 ans (89,7%), tandis que chez les hommes c'est entre 55-59 ans (93,1%). Cependant, quelle que soit la tranche d'âge, la proportion des mariés est plus élevée chez les femmes par rapport aux hommes. Par ailleurs, la proportion des veuves plus élevée par rapport à celle des veufs dans toutes les tranches d'âge et plus encore dans la tranche de 60 ans ou plus. La proportion des hommes et de femmes divorcés ou séparés est faible (moins de 2%).

Le taux le plus élevé des hommes qui vivent en union libre est observé dans la tranche d'âge de 25 à 44 ans (plus de 2%), tandis que chez les femmes c'est celles dont l'âge est compris entre 20 et 34 ans qui ont le taux le plus élevé d'union libre (plus de 2%).

Tableau 5.3 : Répartition de la population par état matrimonial selon le groupe d'âges et le sexe

Groupe d'âges	Célibataire	Marié	Veuf (ve)	Divorcé/Séparé	Union libre	ND	Total	
	%	%	%	%	%	%	%	Effectif
Homme								
12-14	99,0	0,7	0,0	0,0	0,3	0,0	100,0	685 371
15-19	97,1	2,5	0,0	0,0	0,4	0,0	100,0	890 478
20-24	75,6	23,0	0,0	0,2	1,2	0,0	100,0	675 771
25-29	41,1	55,6	0,1	0,5	2,7	0,0	100,0	588 920
30-34	18,6	77,2	0,2	0,8	3,1	0,0	100,0	544 603
35-39	9,3	86,8	0,4	1,0	2,5	0,0	100,0	451 807
40-44	5,5	90,8	0,6	1,1	2,0	0,0	100,0	361 676
45-49	4,0	92,2	0,9	1,2	1,7	0,0	100,0	272 496
50-54	3,1	92,8	1,6	1,1	1,4	0,0	100,0	230 093
55-59	2,5	93,1	2,1	1,1	1,2	0,0	100,0	173 744
60 ou plus	2,2	90,6	5,3	0,8	1,1	0,0	100,0	433 344
Total	46,9	50,3	0,8	0,5	1,5	0,0	100,0	5 308 303
Femme								
12-14	98,1	1,5	0,0	0,0	0,4	0,0	100,0	687 272
15-19	71,9	26,6	0,0	0,2	1,3	0,0	100,0	1 004 064
20-24	30,0	66,4	0,2	0,6	2,8	0,0	100,0	839 922
25-29	12,7	83,0	0,6	0,9	2,8	0,0	100,0	738 588
30-34	6,7	88,3	1,5	1,3	2,2	0,0	100,0	630 581
35-39	4,2	89,7	2,8	1,4	1,9	0,0	100,0	503 455
40-44	3,0	87,3	6,5	1,7	1,5	0,0	100,0	387 172
45-49	2,4	83,6	10,8	1,8	1,4	0,0	100,0	291 214
50-54	2,1	75,2	19,7	1,8	1,2	0,0	100,0	253 422
55-59	2,0	68,1	27,2	1,6	1,1	0,0	100,0	191 122
60 ou plus	2,4	43,3	52,1	1,2	1,0	0,0	100,0	492 602
Total	30,6	59,4	7,4	0,9	1,7	0,0	100,0	6 019 414
Ensemble								
12-14	98,5	1,1	0,0	0,0	0,4	0,0	100,0	1 372 643
15-19	83,7	15,3	0,0	0,1	0,9	0,0	100,0	1 894 542
20-24	50,3	47,0	0,2	0,4	2,1	0,0	100,0	1 515 693
25-29	25,3	70,9	0,4	0,7	2,7	0,0	100,0	1 327 508
30-34	12,2	83,2	0,9	1,1	2,6	0,0	100,0	1 175 184
35-39	6,6	88,3	1,7	1,2	2,2	0,0	100,0	955 262
40-44	4,2	89,0	3,7	1,4	1,7	0,0	100,0	748 848
45-49	3,2	87,8	6,0	1,5	1,5	0,0	100,0	563 710
50-54	2,6	83,5	11,1	1,5	1,3	0,0	100,0	483 515
55-59	2,2	80,0	15,3	1,4	1,1	0,0	100,0	364 866
60 ou plus	2,3	65,5	30,2	1,0	1,0	0,0	100,0	925 946
Total	38,3	55,1	4,3	0,7	1,6	0,0	100,0	11 327 717

5.3.2.1- Situation des célibataires

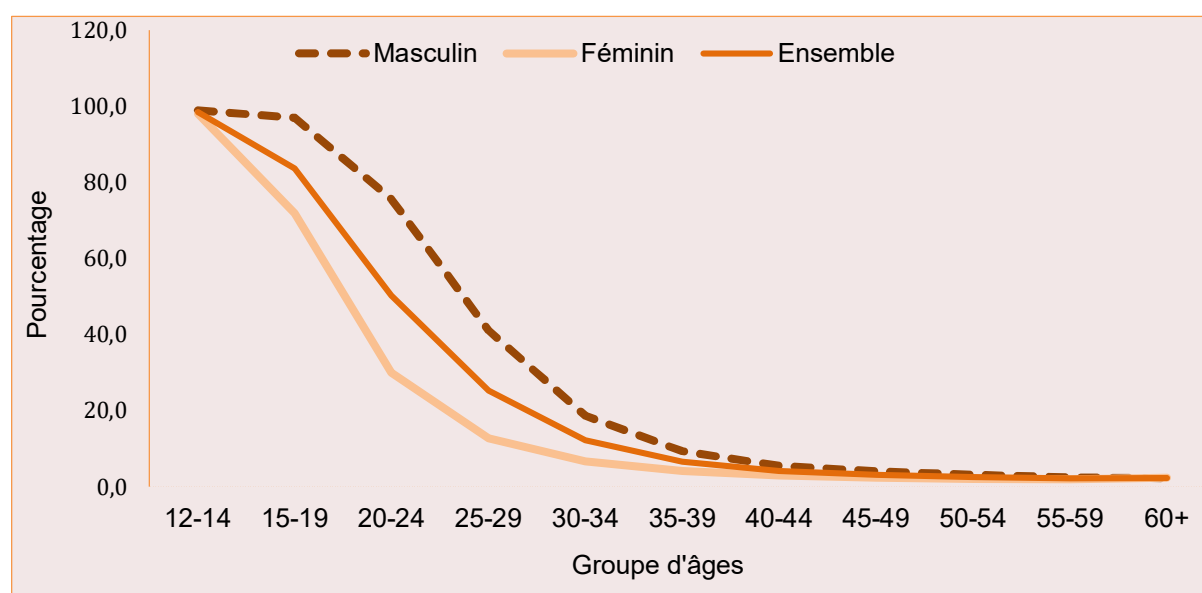
Le graphique 5.2 met en exergue l'allure du célibat selon l'âge différenciée selon le sexe. Trois

grandes tendances se dégagent de ce graphique. Dans un premier temps, une allure à la baisse continue des célibataires avec l'augmentation de l'âge tout sexe confondu. Dans un deuxième temps, il advient que la courbe des hommes est au-dessus de celle des femmes à tous les âges. Dans un troisième temps, l'écart entre les deux courbes se rétrécit progressivement jusqu'aux environs de 50 ans, âge à partir duquel, l'écart devient marginal.

Au Burkina Faso, le célibat est plus prépondérant chez les hommes que chez les femmes. Avec 46,9% de célibataires dans la population masculine de 12 ans ou plus, cette proportion surpasse celle des femmes de plus de 15 points de pourcentage.

La proportion des célibataires diminue avec l'âge quel que soit le sexe. Le pourcentage de célibataires chez les femmes chute de plus de moitié entre 15-19 ans (71,9%) et 20-24 ans (30,0%) puis 25-29 ans (12,7%). A partir de 30 ans jusqu'aux tranches d'âges supérieures, moins d'une femme sur 10 est célibataire. Pour les hommes il faudrait attendre 35-39 ans pour que le pourcentage de célibataires soit en dessous de 10%. Celui-ci montre que le début des nuptialités est plus tardif chez les hommes que les femmes.

Graphique 5.2 : Proportion (en %) des célibataires selon les groupes d'âges et le sexe

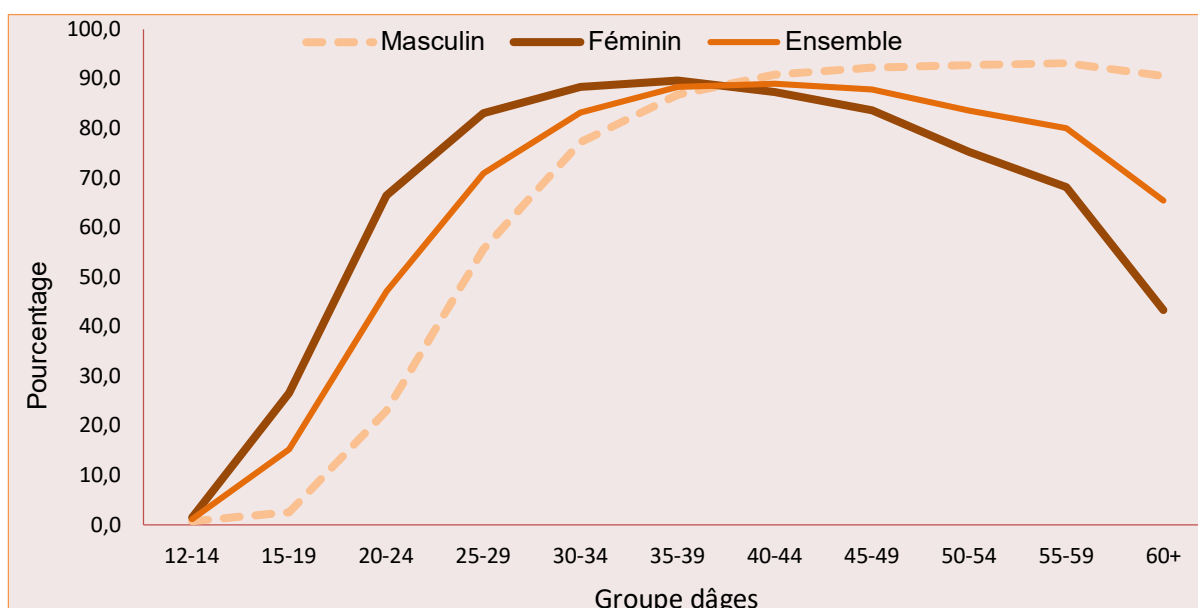


5.3.2.2- Situation des mariés

La courbe de la nuptialité présentée par le graphique 5.3 est caractéristique d'un pays où le mariage est une institution encore importante. En effet, l'on constate une augmentation de la proportion des hommes mariés avec l'âge jusqu'aux environs de 40 ans, âge auquel la courbe devient stagnante. Concernant les femmes, cette proportion augmente jusqu'à environ 39 ans de façon plus rapide que chez hommes puis commence à baisser à partir de cet âge.

Les résultats montrent que 66,4% des femmes de 20-24 ans sont mariées contre 23,0% chez les hommes du même groupe d'âge. Pendant que la proportion des hommes mariés était de 2,5% dans la tranche d'âge 15-19 ans, plus d'un quart des femmes du même groupe d'âge étaient déjà mariées. La courbe de la proportion des mariés croit très vite chez les femmes dès l'âge de 15 ans et poursuit sa progression très rapidement comparativement à celle des hommes jusqu'à l'âge de 39 ans. C'est à partir de cet âge, qu'elle commence à baisser alors que celle des hommes ne commence à baisser légèrement qu'à partir de 60 ans.

Graphique 5.3 : Proportion (en %) des mariés selon les groupes d'âges et le sexe

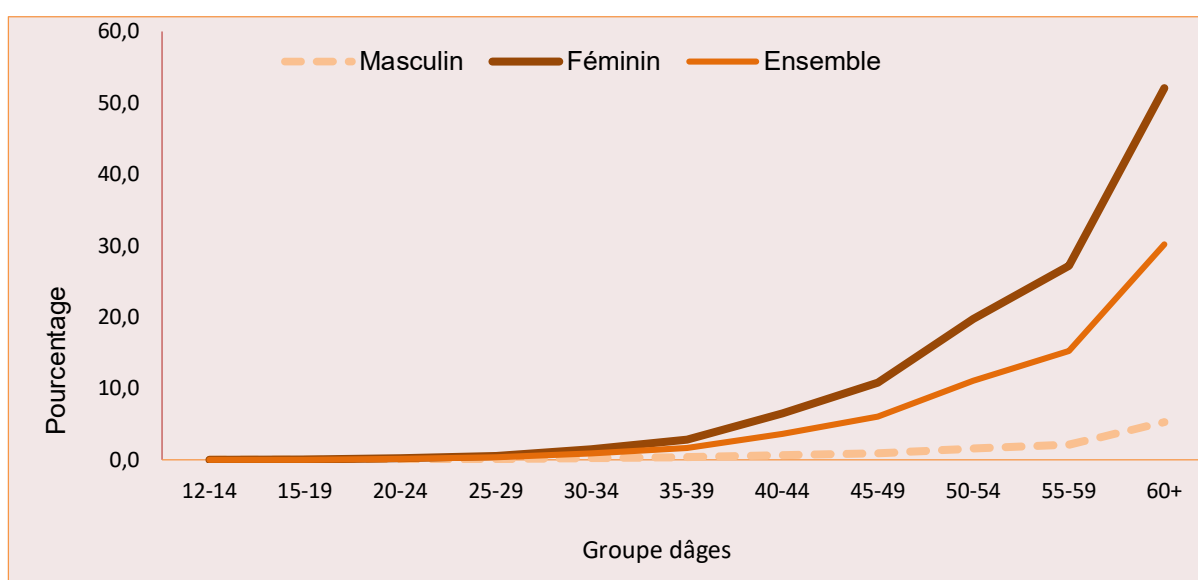


5.3.2.3- Situation des veuf(ve)s

Le graphique 5.4 affiche une augmentation de la proportion des veufs au sein de la population à partir de 25 ans avec une courbe féminine très au-dessus de celle masculine. La courbe des veufs met en exergue une allure assez proche de l'axe des abscisses dénotant un niveau assez faible de veufs à tout âge.

Le pourcentage le plus élevé de veufs s'établit à 5% dans la tranche d'âge de 60 ans ou plus. La population féminine enregistre des pourcentages assez élevés de veuves allant jusqu'à 52,1% dans la tranche d'âge de 60 ans ou plus.

Graphique 5.4 : Proportion (en %) des veufs selon le groupe d'âges et le sexe

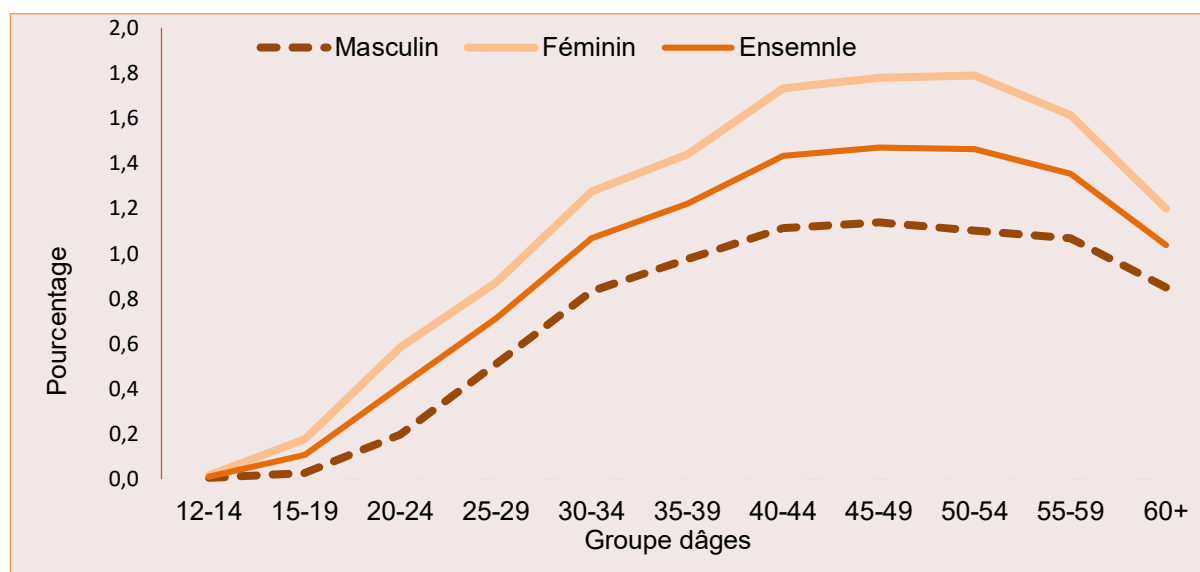


5.3.2.4- Situation des divorcés / séparés

Les ruptures d'union sont très faibles dans l'ensemble avec des proportions inférieures à 2% pour tous les groupes d'âge. Bien qu'elles soient faibles dans l'ensemble, les ruptures d'union sont plus élevées chez les femmes que chez les hommes à tous les âges. Cela pourrait s'expliquer par le fait

que la plupart des hommes divorcés/séparés se remarient alors que les femmes demeurent dans leur situation de rupture d'union et aussi par la polygynie.

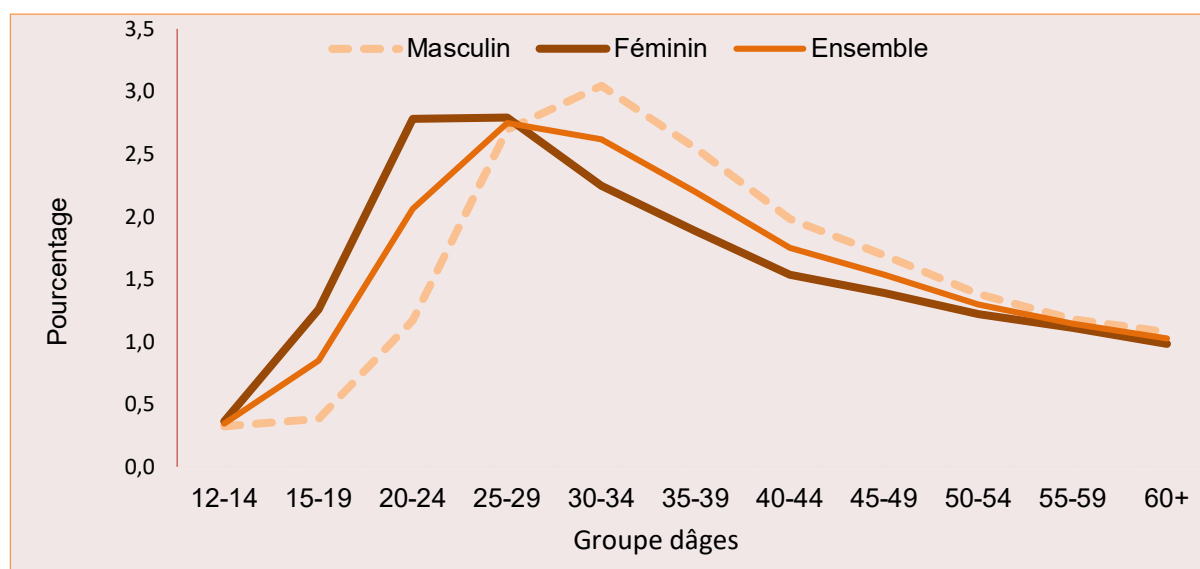
Graphique 5.5 : Proportion (en %) des divorcés/séparés selon les groupes d'âges et le sexe



5.3.2.5- Situation des unions libres

Les unions libres sont en faibles proportions dans l'ensemble de la population tous sexes confondus. Comparés aux mariages, ces résultats montrent bien que les unions libres ne sont pas le mode privilégié d'entrée en union au Burkina Faso. Le pic des unions libres se situe dans la tranche d'âge 30-34 ans chez les hommes et 20-29 ans chez les femmes.

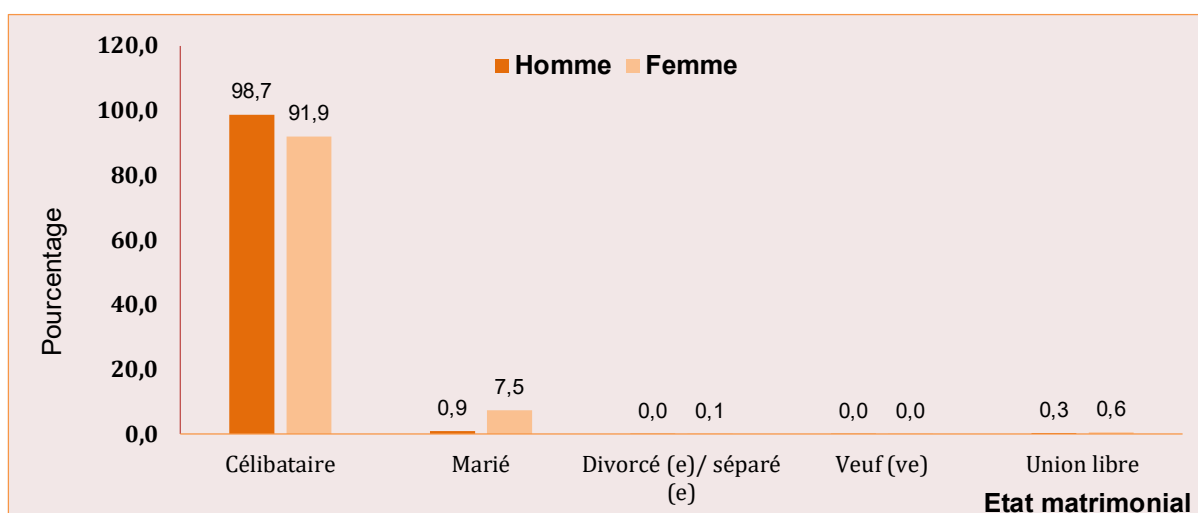
Graphique 5.6 : Proportion (en %) des unions libres selon les groupes d'âges et le sexe



5.3.2.6- Situation des enfants mariés ou mariages d'enfants

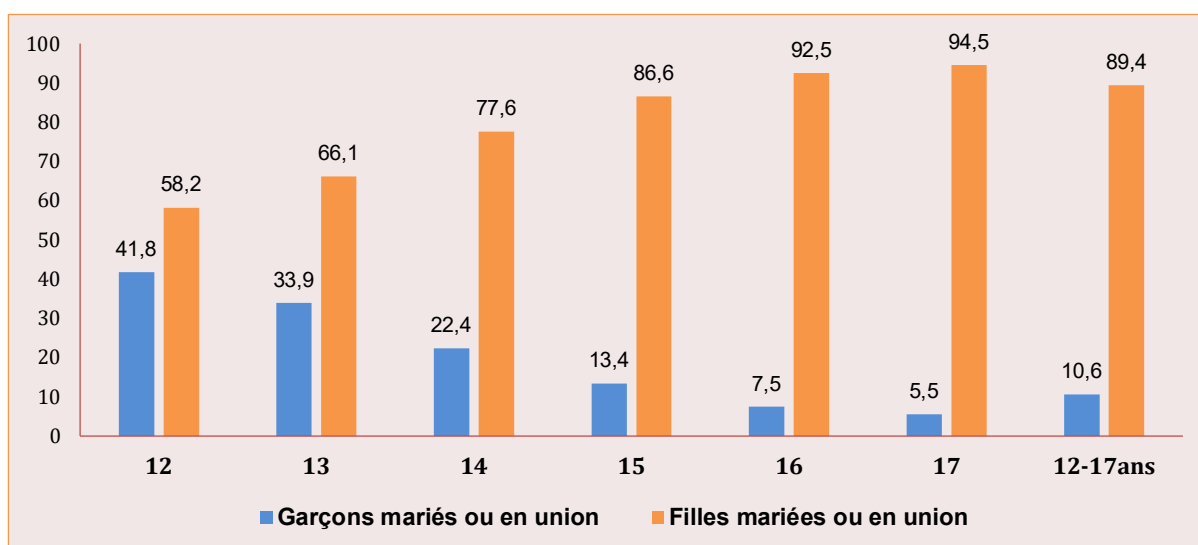
Les résultats montrent que le mariage des enfants est plus perceptible chez les femmes avec 7,5% de mariages précoces que chez les hommes avec moins de 1%. Le phénomène de mariage est essentiellement féminin.

Graphique 5.7 : Proportion (en %) des enfants de 12-17 ans par état matrimonial selon le sexe



La distribution des enfants mariés par groupe d'âge présente une prédominance des filles dans toutes les tranches d'âges. Globalement, il y a 89,4% de filles parmi les enfants de 12-17 ans mariés. Toutefois, les écarts de proportions entre filles et garçons au sein de ces mineurs se creusent davantage avec l'âge. Le plus grand écart est observé chez les enfants de 17 ans avec 94,5% de filles mariées contre seulement 5,5% de garçons mariés.

Graphique 5.8 : Proportion des enfants (12-17ans) mariés ou en union par sexe selon le groupe d'âges



5.3.3- Etat matrimonial et milieu de résidence

L'état matrimonial de la population est lié à plusieurs paramètres parmi lesquels figure le milieu de résidence. En 2019, la distribution de la population âgée de 12 ans ou plus, met en évidence des inégalités par état matrimonial entre milieux de résidence d'une part et d'autre part entre sexe. En effet, la proportion des mariés est plus élevée en milieu rural (58,4%) qu'en milieu urbain (47,0%). Le veuvage bien que présentant des proportions marginales reste également élevé en milieu rural (4,6%) comparativement au milieu urbain (3,5%). Par contre, le célibat, le divorce ou la séparation et l'union libre sont plus dominants en milieu urbain (avec 46,3%, 0,8% et 2,4% respectivement).

Chez les femmes tout comme chez les hommes, la situation matrimoniale diffère suivant qu'on

soit en milieu urbain ou en milieu rural. Chez les hommes du milieu urbain, la part des célibataires est supérieure à celle des mariés. En milieu rural, c'est la situation inverse qui est observée chez les hommes. En outre, chez les femmes, la part des mariées reste élevée par rapport aux autres états matrimoniaux aussi bien en milieu urbain qu'en milieu rural.

Chez chacun des deux sexes, le mariage est plus répandu en milieu rural (52,5% et 63,5% respectivement chez les hommes et chez les femmes) qu'en milieu urbain (45,1% et 48,9% respectivement chez les hommes et chez les femmes) tandis que le célibat est plus prépondérant en milieu urbain qu'en milieu rural aussi bien chez les hommes que chez les femmes. L'union libre est plus fréquente en milieu urbain qu'en milieu rural quel que soit le sexe. A l'opposé, le veuvage est plus fréquent en milieu rural comparativement au milieu urbain et ce quel que soit le sexe. Particulièrement, les divorces sont plus élevés chez les femmes du milieu urbain (1,1%) que chez celles du milieu rural (0,9%) contrairement aux hommes où cette proportion reste identique quel que soit le milieu de résidence.

La population en union (mariés ou en union libre) est plus représentée en milieu rural (56,7%) qu'en milieu urbain (49,4%). La répartition selon le sexe donne la même situation. En milieu urbain et en milieu rural, les proportions sont respectivement de 47,5% et 53,6% pour les hommes et de 51,4% et 64,9% pour les femmes. Quant à la rupture d'union (veuvage et divorce/séparation), elle varie sensiblement avec le milieu de résidence. Cependant, elle semble toucher plus les individus du milieu rural (5,3%) que ceux du milieu urbain (4,2%) et ce, quel que soit le sexe.

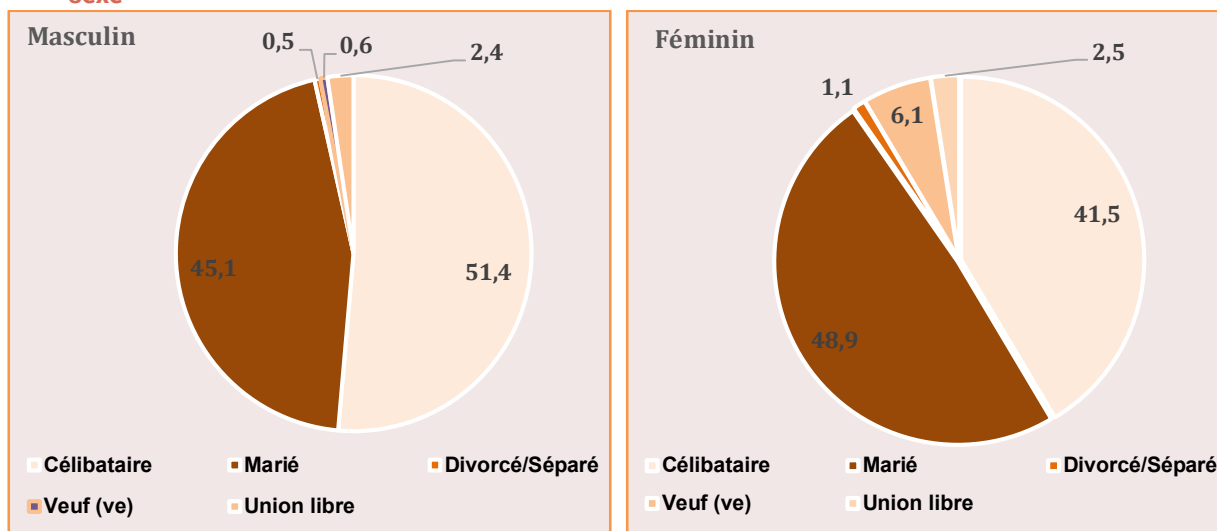
Tableau 5.4 : Répartition de la population par état matrimonial selon le milieu de résidence et le sexe

Sexe	Célibataire	Marié	Divorcé/S éparé	Veuf (ve)	Union libre	Total	
	%	%	%	%	%	%	Effectif
URBAIN							
Homme	51,4	45,1	0,5	0,6	2,4	100,0	1 605 920
Femme	41,4	48,9	1,1	6,1	2,5	100,0	1 712 459
Ensemble	46,3	47,0	0,8	3,5	2,4	100,0	3 318 379
RURAL							
Homme	45,0	52,6	0,5	0,8	1,1	100,0	3 702 383
Femme	26,4	63,5	0,8	7,9	1,4	100,0	4 306 955
Ensemble	35,0	58,4	0,7	4,6	1,3	100,0	8 009 338
ENSEMBLE							
Homme	46,9	50,3	0,5	0,8	1,5	100,0	5 308 303
Femme	30,6	59,4	0,9	7,4	1,7	100,0	6 019 414
Ensemble	38,3	55,1	0,7	4,3	1,6	100,0	11 327 717

5.3.3.1- Etat matrimonial en milieu urbain

D'une manière générale, des écarts importants existent entre les états matrimoniaux dans le milieu urbain. Il y a plus de célibataires chez les hommes (51,4%) que chez les femmes (41,5%) tandis que chez les femmes, ce sont les mariées qui sont dominantes (48,9% contre 45,1% pour les hommes). Quant aux autres états matrimoniaux, ils sont moins représentés chez les hommes que chez les femmes dans le milieu urbain. Le veuvage féminin est de loin supérieur au veuvage masculin (dix fois celui des hommes). Cette situation pourrait être expliquée, soit par le nombre élevé de remariages chez hommes de 12 ans ou plus, soit par la polygamie plus répandue chez ces hommes qui, à leur décès font plusieurs veuves à la fois.

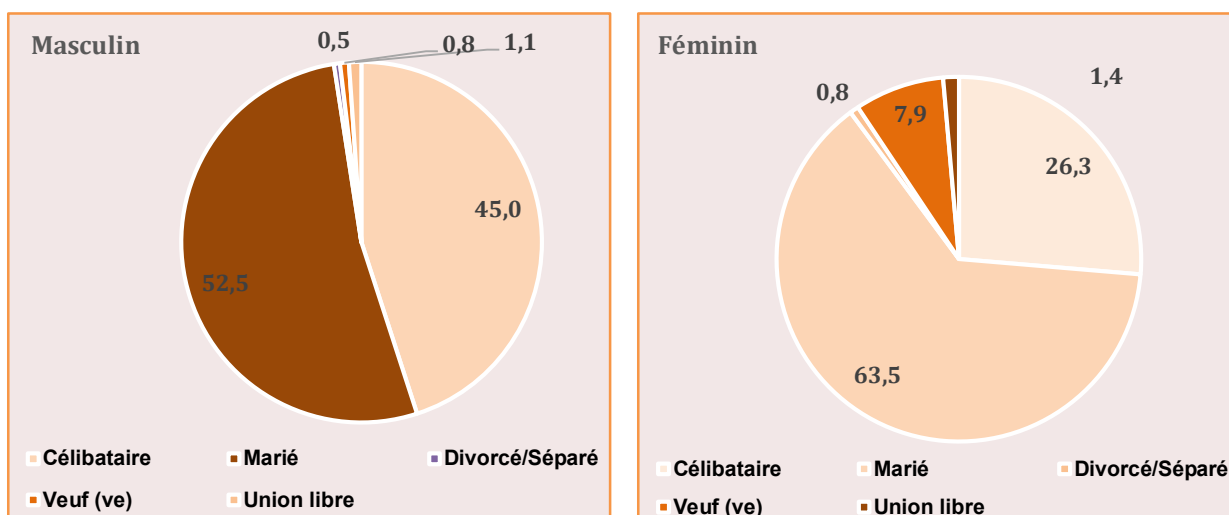
Graphique 5.9 : Proportion (en %) de la population du milieu urbain par état matrimonial selon le sexe



5.3.3.2- Etat matrimonial en milieu rural

Tout comme le milieu urbain, des écarts criards existent entre états matrimoniaux dans le milieu rural. En effet, chez les femmes tout comme chez les hommes du milieu rural, des écarts criards existent entre états matrimoniaux. Plus de la moitié de la population est mariée dans ce milieu aussi bien chez les hommes (52,5%) que chez les femmes (63,5%) (Graphique 5.10). Cependant, la part des hommes célibataires est supérieure à celle des femmes célibataires tandis que pour les mariés, c'est l'inverse. Les autres états matrimoniaux sont moins représentés chez les hommes que chez les femmes. En milieu rural, le veuvage féminin dépasse neuf fois celui des hommes. Autrement dit, il y a, soit plus de décès chez les hommes que chez les femmes, soit plus de polygames hommes. Notons que le décès d'un polygame homme crée plusieurs veuves à la fois.

Graphique 5.10 : Proportion (en %) de la population du milieu rural par état matrimonial selon le sexe



5.3.4- Etat matrimonial et région de résidence

La situation matrimoniale présente des disparités entre régions au Burkina Faso. Au premier abord, la proportion des célibataires au niveau régional est élevée dans les régions abritant les plus

grands centres urbains du pays telles que le Centre (44,7%) et les Hauts-Bassins (40,3%) et faible dans la région du Sahel (28,9%). Cette proportion de célibataires est particulièrement élevée que celle des mariés dans les régions du Centre et du Centre-Ouest chez les hommes. Dans les autres régions on note plus de mariés que de célibataires quel que soit le sexe. Cependant, hormis la région du Centre, la proportion de femmes mariées est au-dessus de 50%. La plus grande proportion d'hommes mariés et celle de femmes mariées sont concomitamment enregistrées dans la région du Sahel.

L'union libre est plus fréquente dans les régions du Sud-Ouest (3,1% chez les femmes et 2,4% chez les hommes) et du Centre (chez les hommes et chez les femmes dans les mêmes proportions, soit 2,9%) comparativement aux autres régions où elle excède rarement la barre de 2%. La région du Sahel est celle dans laquelle l'union libre est la moins répandue aussi bien chez les hommes (0,3%) que chez les femmes (0,3%). Notons que dans cette partie du pays, la religion musulmane qui interdit l'union libre, est très répandue. De plus, les unions sont célébrées traditionnellement très tôt entre les deux conjoints et constituent une affaire entre deux familles et non entre seulement deux individus.

Le veuvage est la principale cause des ruptures d'union en 2019. Le veuvage féminin est plus élevé dans les régions du Centre-Sud (11,2%) et du Sud-Ouest (11,1%). Il est très faible dans toutes les régions pour la population masculine car il touche seulement un homme sur cent. Quant au divorce ou à la séparation, il est plus fréquent dans la région du Sud-Ouest aussi bien chez les hommes que chez les femmes où il atteint respectivement 1,2% et 2,3%. Comparativement à cette région, les autres régions enregistrent un taux inférieur à 1% chez les hommes et un taux inférieur à 1,6% chez les femmes.

Les personnes de 12 ans ou plus vivant maritalement représentent plus de la moitié de la population âgée de 12 ans ou plus. Leur proportion est plus élevée chez les femmes que chez les hommes dans toutes les régions du Burkina Faso.

Tableau 5.5 : Répartition de la population par état matrimonial selon le sexe et la région de résidence

Région	Célibataire	Marié	Divorcé (e)/ séparé (e)	Veuf (ve)	Union libre	Total	
	%	%	%	%	%	%	Effectif
HOMME							
Boucle du Mouhoun	45,7	51,3	0,7	1,0	1,3	100,0	526 622
Cascades	46,6	51,1	0,4	0,7	1,2	100,0	217 927
Centre	48,9	47,0	0,6	0,6	2,9	100,0	921 121
Centre-Est	46,2	51,1	0,5	0,8	1,4	100,0	378 710
Centre-Nord	45,8	52,4	0,3	0,6	0,9	100,0	383 050
Centre-Ouest	52,4	44,7	0,4	0,7	1,8	100,0	417 533
Centre-Sud	47,5	49,3	0,9	1,0	1,3	100,0	214 813
Est	45,4	52,3	0,4	0,5	1,4	100,0	428 315
Hauts-Bassins	47,9	49,8	0,5	0,8	1,0	100,0	634 370
Nord	47,0	51,5	0,4	0,5	0,6	100,0	436 406
Plateau Central	47,3	51,0	0,4	0,6	0,7	100,0	251 266
Sahel	36,1	62,0	0,7	0,9	0,3	100,0	257 318
Sud-Ouest	46,6	48,3	1,3	1,4	2,4	100,0	240 852
Burkina Faso	46,9	50,3	0,5	0,8	1,5	100,0	5 308 303
FEMME							
Boucle du Mouhoun	27,6	63,2	0,8	6,8	1,6	100,0	550 590

Région	Célibataire	Marié	Divorcé (e)/ séparé (e)	Veuf (ve)	Union libre	Total	
	%	%	%	%	%	%	Effectif
Cascades	28,7	62,5	0,6	6,8	1,4	100,0	245 163
Centre	40,7	49,4	1,1	5,9	2,9	100,0	961 855
Centre-Est	27,6	62,3	0,6	7,8	1,7	100,0	489 348
Centre-Nord	28,1	63,4	0,7	6,8	1,0	100,0	461 521
Centre-Ouest	31,1	55,7	0,7	10,2	2,3	100,0	541 117
Centre-Sud	29,0	57,1	1,2	11,2	1,5	100,0	258 729
Est	27,6	63,8	0,8	5,9	1,9	100,0	470 913
Hauts-Bassins	33,3	58,5	0,8	6,3	1,1	100,0	686 133
Nord	28,1	63,5	0,6	7,0	0,8	100,0	512 435
Plateau Central	28,4	61,1	0,6	9,0	0,9	100,0	313 383
Sahel	21,7	70,3	1,6	6,1	0,3	100,0	254 135
Sud-Ouest	28,0	55,5	2,3	11,1	3,1	100,0	274 092
Burkina Faso	30,6	59,4	0,9	7,4	1,7	100,0	6 019 414
Ensemble							
Boucle du Mouhoun	36,4	57,4	0,7	4,0	1,5	100,0	1 077 212
Cascades	37,1	57,2	0,5	3,9	1,3	100,0	463 090
Centre	44,7	48,2	0,9	3,3	2,9	100,0	1 882 976
Centre-Est	35,7	57,4	0,6	4,8	1,5	100,0	868 058
Centre-Nord	36,1	58,4	0,5	4,0	1,0	100,0	844 571
Centre-Ouest	40,4	50,9	0,6	6,0	2,1	100,0	958 650
Centre-Sud	37,4	53,5	1,0	6,6	1,5	100,0	473 542
Est	36,1	58,3	0,6	3,3	1,7	100,0	899 228
Hauts-Bassins	40,3	54,3	0,7	3,6	1,1	100,0	1 320 503
Nord	36,8	58,0	0,5	4,0	0,7	100,0	948 841
Plateau Central	36,8	56,6	0,5	5,3	0,8	100,0	564 649
Sahel	28,9	66,1	1,2	3,5	0,3	100,0	511 453
Sud-Ouest	36,7	52,1	1,8	6,6	2,8	100,0	514 944
Burkina Faso	38,3	55,1	0,7	4,3	1,6	100,0	12 327 717

5.3.5- Etat matrimonial et niveau d'instruction

L'instruction est l'un des facteurs clés qui influence l'état matrimonial d'une personne à travers la durée de la scolarisation et l'ouverture d'esprit qu'elle occasionne vis-à-vis des us et coutumes liés au mariage. De ce fait, l'intensité de la nuptialité ainsi que les ruptures d'union varient parfois avec le niveau d'instruction. En effet, le célibat est plus présent chez les personnes ayant un niveau post-primaire (73,0%) tandis que le mariage est plus enregistré chez les personnes n'ayant aucun niveau d'instruction (69,3%). L'union libre est très répandue chez les personnes ayant un niveau d'instruction élevé où il atteint 2,4% pour les personnes ayant au moins le niveau secondaire.

Quel que soit le sexe de l'individu, la proportion de célibataires est très faible chez les personnes qui n'ont aucun niveau d'instruction et plus élevée chez les personnes ayant au moins le niveau primaire et au plus le niveau secondaire. Chez les hommes, elle passe de 31,5% parmi les personnes sans niveau d'instruction, à 76,3% chez ceux du niveau post-primaire. Chez les femmes, elle atteint son maximum à 69,7% chez les personnes de niveau post-primaire. Les mariés sont relativement plus fréquents chez les personnes n'ayant aucun niveau d'instruction et chez celles ayant le niveau supérieur quel que soit le sexe.

Globalement, l'union libre augmente avec le niveau d'instruction. En effet, la plus forte proportion des personnes en union libre est observée chez les individus ayant le niveau supérieur chez les

hommes (2,5%) ; chez les femmes, elle est enregistrée chez les personnes ayant au moins le niveau secondaire. (Tableau 5.6).

Globalement, les ruptures d'union dues au veuvage ont tendance à diminuer lorsque le niveau d'instruction augmente. Leur proportion est particulièrement plus élevée chez les femmes n'ayant aucun niveau d'instruction. Il passe de 1,1% chez les hommes sans instruction à 0,2% chez ceux du niveau secondaire et supérieur (tableau 5.6). Pour les femmes, la proportion va de 10,3% chez les femmes sans niveau d'instruction à 0,9% chez celles du niveau secondaire et supérieur.

La proportion de personnes en union ou vivant maritalement dans la population est plus élevée chez les personnes sans aucun niveau d'instruction quel que soit le sexe. En effet, deux hommes sur trois (66,7%) et quatre femmes sur cinq (73,8%) sont en union parmi la population n'ayant aucun niveau d'instruction. Les personnes de niveau post-primaire sont moins en couple aussi bien chez les hommes (23,2% que chez les femmes (29,0%).

Tableau 5.6 : Répartition de la population par état matrimonial selon le sexe et le niveau d'instruction

Niveau d'instruction	Célibataire	Marié	Divorcé / séparé	Veuf (ve)	Union libre	Total	
	%	%	%	%	%	%	Effectif
HOMME							
Aucun	31,5	65,4	0,7	1,1	1,3	100,0	3 084 589
Primaire	65,4	32,3	0,4	0,3	1,6	100,0	866 897
Post-primaire	76,3	21,7	0,3	0,2	1,5	100,0	789 604
Secondaire	65,4	31,9	0,3	0,2	2,2	100,0	364 318
Supérieur	54,9	42,0	0,3	0,3	2,5	100,0	202 028
ND	32,6	58,9	0,4	1,2	6,9	100,0	867
Total	46,9	50,3	0,5	0,8	1,5	100,0	5 308 303
FEMME							
Aucun	14,9	72,2	1,0	10,3	1,6	100,0	4 107 989
Primaire	61,1	34,6	0,8	1,7	1,8	100,0	752 387
Post-primaire	69,7	26,9	0,6	0,7	2,1	100,0	805 428
Secondaire	61,3	34,6	0,6	0,9	2,6	100,0	252 848
Supérieur	55,7	40,3	0,8	0,9	2,3	100,0	100 031
ND	27,8	59,8	1,5	4,9	6,0	100,0	731
Total	30,6	59,4	0,9	7,4	1,7	100,0	6 019 414
ENSEMBLE							
Aucun	22,0	69,3	0,9	6,4	1,4	100,0	7 192 578
Primaire	63,4	33,4	0,6	0,9	1,7	100,0	1 619 284
Post-primaire	73,0	24,4	0,4	0,4	1,8	100,0	1 595 032
Secondaire	63,7	33,0	0,4	0,5	2,4	100,0	617 166
Supérieur	55,1	41,5	0,5	0,5	2,4	100,0	302 059
ND	30,4	59,3	0,9	2,9	6,5	100,0	1 598
Total	38,3	55,1	0,7	4,3	1,6	100,0	11 327 717

5.3.6- Etat matrimonial et occupation principale

L'activité économique, appréhendée à travers l'occupation principale peut avoir une influence considérable sur le comportement matrimonial d'une personne. La situation dans l'occupation principale est étroitement liée au niveau de vie d'un individu et par ricochet à sa capacité à entretenir une famille. Ainsi chez les hommes, l'état matrimonial est en lien avec la qualité ou la stabilité de l'emploi.

Au Burkina Faso, en 2019, plus de la moitié des individus de 12 ans ou plus sont mariés. Ce sont dans les professions militaires que la fréquence des personnes mariées est très élevée (73,8%). A l’opposée, cette proportion est plus faible dans la catégorie des personnes non qualifiées (55,5%). C’est également dans cette profession que la part des célibataires est la plus élevée (37,1%) ; ce niveau de célibat relativement élevé pourrait être expliqué essentiellement par la jeunesse de cette catégorie de profession dont l’âge moyen pourrait être en deçà de l’âge moyen au premier mariage au Burkina Faso. Toutefois, les ruptures d’union caractérisées par le divorce et le veuvage sont particulièrement élevées chez les Directeurs, cadres de direction et gérants (2,3% et 2,9% respectivement) comparativement aux autres professions. (Tableau 5.7).

La distribution suivant le sexe montre une prédominance des célibataires chez les hommes Non qualifiés (47,9%) et chez les femmes qualifiées manuelles (50,4%). A l’exception des professions non qualifiées et celles élémentaires, plus de trois hommes sur cinq sont mariés parmi les individus des autres professions. De même, chez les femmes, hormis les personnes exerçant dans les professions des qualifiés manuels (43,5%) et celles des employés de type administratif (52,6%), trois personnes sur cinq sont dans le mariage. C’est dans les professions militaires que les unions libres sont prépondérantes aussi bien chez les hommes (5,9%) que chez les femmes (4,0%) comparativement aux autres professions.

Quant aux ruptures d’union, elles sont plus élevées dans les professions peu qualifiées non manuels (1,8%) et rares dans les professions militaires (0,9%) et dans les professions intellectuelles et scientifiques (0,9%) chez les hommes. De même, au niveau des femmes, elles sont plus fréquentes dans la profession des Directeurs, cadres de direction et gérants et proportionnellement faibles dans la profession des qualifiées manuelles (3,9%). Globalement, les ruptures d’union (dominées par le veuvage) sont plus accentuées chez les femmes que chez les hommes.

Tableau 5.7 : Répartition de la population par état matrimonial selon l’occupation principale et le sexe

Occupation principale	Célibataire	Marié	Divorcé(e)/ séparé	Veuf (ve)	Union libre	Total	
	%	%	%	%	%	%	Effectif
MASCULIN							
Directeurs, cadres de direction et gérants	21,2	73,6	1,0	0,6	3,6	100,0	20 906
Professions intellectuelles et scientifiques	23,7	72,1	0,5	0,4	3,3	100,0	133 572
Professions intermédiaires	24,2	72,3	0,6	0,4	2,5	100,0	207 807
Hautement qualifiés non manuels	32,4	62,3	0,8	0,2	4,3	100,0	2 838
Employés de type administratif	27,6	67,7	0,6	0,5	3,6	100,0	43 484
Personnel des services directs aux particuliers, commerçants et vendeurs	28,7	67,5	0,6	0,5	2,7	100,0	222 014
Peu qualifiés non manuels	25,5	68,2	1,0	0,8	4,5	100,0	55 999
Agriculteurs et ouvriers qualifiés de l’agriculture, de la sylviculture et de la pêche	28,2	69,3	0,7	0,7	1,1	100,0	1 381 426
Métiers qualifiés de l’industrie et de l’artisanat	33,5	61,4	0,9	0,5	3,7	100,0	260 587
Conducteurs d’installations de machines, et ouvriers de l’assemblage	30,7	65,2	0,7	0,3	3,1	100,0	36 023
Qualifiés manuels	24,4	70,3	0,8	0,4	4,1	100,0	54 054
Professions élémentaires	42,5	52,8	0,9	0,6	3,2	100,0	91 161
Professions militaires	18,8	74,4	0,4	0,5	5,9	100,0	12 324
Non qualifiés	47,9	48,4	0,7	0,4	2,6	100,0	24 903
Total	28,7	67,9	0,7	0,6	2,1	100,0	2 547 098

Occupation principale	Célibataire	Marié	Divorcé(e)/ séparé	Veuf (ve)	Union libre	Total	
	%	%	%	%	%	%	Effectif
FEMININ							
Directeurs, cadres de direction et gérants	27,1	59,7	3,9	5,6	3,7	100,0	17 804
Professions intellectuelles et scientifiques	20,5	72,9	1,2	2,9	2,5	100,0	74 337
Professions intermédiaires	19,1	70,8	2,0	5,7	2,4	100,0	114 797
Hautement qualifiés non manuels	32,9	57,7	2,2	4,1	3,1	100,0	541
Employés de type administratif	39,1	52,6	2,1	3,4	2,8	100,0	19 731
Personnel des services directs aux particuliers, commerçants et vendeurs	18,9	68,5	2,4	6,8	3,4	100,0	219 263
Peu qualifiés non manuels	27,9	64,4	1,7	3,2	2,8	100,0	18 263
Agriculteurs et ouvriers qualifiés de l'agriculture, de la sylviculture et de la pêche	14,9	76,3	0,9	6,7	1,2	100,0	1 218 755
Métiers qualifiés de l'industrie et de l'artisanat	24,4	64,6	1,7	5,6	3,7	100,0	103 624
Conducteurs d'installations de machines, et ouvriers de l'assemblage	17,9	70,8	2,2	6,0	3,1	100,0	5 108
Qualifiés manuels	50,4	43,5	1,5	2,4	2,2	100,0	591
Professions élémentaires	26,6	65,8	1,2	4,5	1,9	100,0	180 687
Professions militaires	27,2	64,4	1,2	3,2	4,0	100,0	808
Non qualifiés	28,5	61,1	1,9	6,1	2,4	100,0	31 443
Total	18,1	72,7	1,2	6,2	1,8	100,0	2 005 752
ENSEMBLE							
Directeurs, cadres de direction et gérants	23,9	67,2	2,3	2,9	3,7	100,0	38 710
Professions intellectuelles et scientifiques	22,6	72,3	0,8	1,3	3,0	100,0	207 909
Professions intermédiaires	22,4	71,8	1,1	2,3	2,4	100,0	322 604
Hautement qualifiés non manuels	32,5	61,6	1,0	0,8	4,1	100,0	3 379
Employés de type administratif	31,2	63,0	1,1	1,4	3,3	100,0	63 215
Personnel des services directs aux particuliers, commerçants et vendeurs	23,9	68,0	1,5	3,6	3,0	100,0	441 277
Peu qualifiés non manuels	26,1	67,2	1,2	1,4	4,1	100,0	74 262
Agriculteurs et ouvriers qualifiés de l'agriculture, de la sylviculture et de la pêche	22,0	72,6	0,8	3,5	1,1	100,0	2 600 181
Métiers qualifiés de l'industrie et de l'artisanat	30,9	62,3	1,1	2,0	3,7	100,0	364 211
Conducteurs d'installations de machines, et ouvriers de l'assemblage	29,1	65,9	0,9	1,0	3,1	100,0	41 131
Qualifiés manuels	24,7	70,0	0,8	0,4	4,1	100,0	54 645
Professions élémentaires	31,9	61,4	1,1	3,2	2,4	100,0	271 848
Professions militaires	19,3	73,8	0,4	0,7	5,8	100,0	13 132
Non qualifiés	37,1	55,5	1,3	3,6	2,5	100,0	56 346
Total	24,0	70,0	0,9	3,1	2,0	100,0	4 552 850

5.4- ANALYSE DIFFERENTIELLE DES NIVEAUX ET TENDANCES DE LA NUPTIALITE - PRIMO-NUPTIALITÉ

La nuptialité des célibataires ou primo-nuptialité varie selon certaines variables sociodémographiques. La primo-nuptialité peut être caractérisée par des grandeurs résumant son calendrier et son intensité. L'âge moyen au premier mariage et l'âge médian au premier mariage résumant le calendrier de la primo-nuptialité. L'intensité du phénomène est estimée par la fréquence du célibat définitif. Dans cette partie, l'analyse différentielle de la nuptialité des célibataires est faite en calculant ces indicateurs selon la région de résidence, le sexe, le niveau d'instruction, la religion et le milieu de résidence. L'évolution de ces indicateurs au fil du temps permet de ressortir les tendances de la primo-nuptialité.

5.4.1- Nuptialité et type de mariage

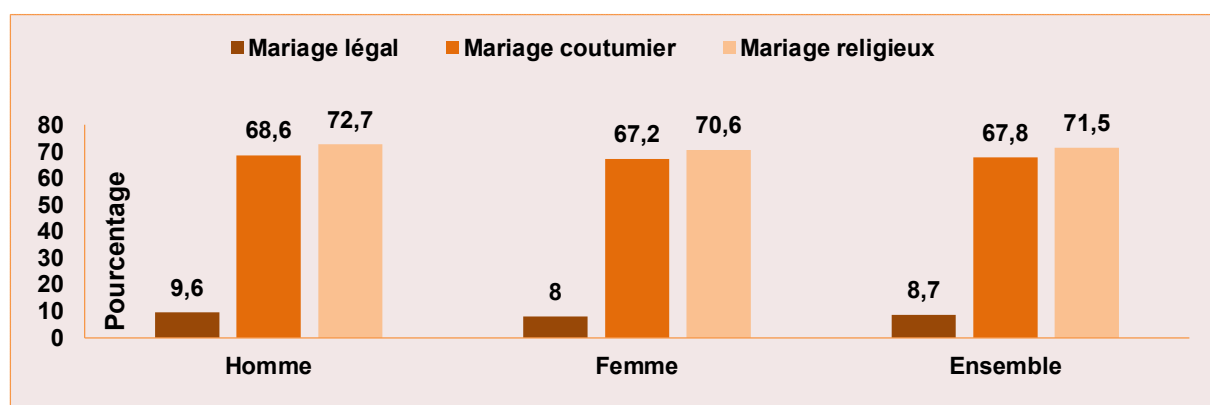
Le mariage, base fondamentale de la constitution de la famille, occupe une place importante dans les sociétés à forte tradition. Il impose à la société une certaine considération sociale de l'individu. Le mariage est généralement l'aboutissement d'un long processus. Il peut être célébré sous la forme coutumière, religieuse ou légale. Parfois, pour que l'union puisse avoir une reconnaissance sociale, il faut une combinaison de deux ou trois célébrations, chacune consacrée à l'une des trois formes de mariage précédemment annoncée. Toutefois, une combinaison de ces célébrations n'est généralement pas nécessaire, une seule forme de mariage est suffisante pour que l'union puisse bénéficier d'une reconnaissance sociale.

En rappel, nous désignons par « personne mariée » toute personne qui déclare être unie dans le lien du mariage et pour qui au moins l'une des trois formes de mariage a été célébrée (mariage légal, mariage coutumier, mariage religieux).

Dans la sous-population des personnes mariées, 71,5% des personnes ont célébré un mariage religieux. Le mariage coutumier a concerné 67,8% de cette sous-population. La forme de mariage la plus rare est le mariage légal qui a concerné 8,7% des personnes mariées.

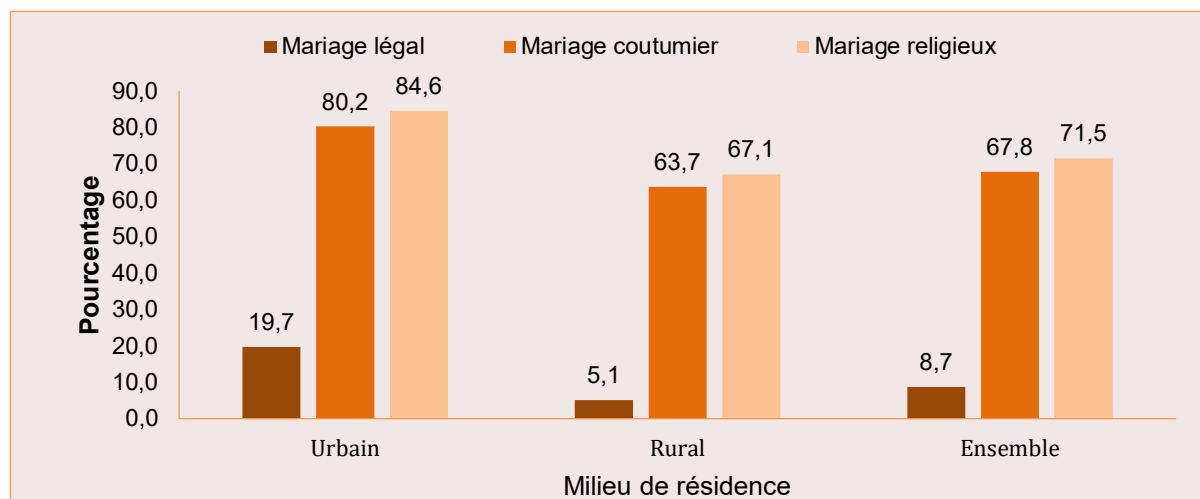
Le mariage religieux est le plus prépondérant quel que soit le sexe. Il concerne 72,7% des hommes mariés et 70,6% des femmes mariées. Le mariage légal a concerné 9,6% des personnes de sexe masculin contre 8,0% de sexe féminin. Le mariage coutumier a une fréquence assez proche du mariage religieux. Il concerne 68,6% des hommes et 67,2% des femmes. Dans la plupart des communautés, le mariage coutumier est un préalable à la célébration du mariage religieux, les deux pouvant être célébrés le même jour.

Graphique 5.11 : Répartition en % des personnes mariées selon le type de mariage et le sexe



La prise en compte du milieu de résidence des personnes mariées révèle encore que le mariage coutumier est la forme la plus répandue, juste après le mariage religieux. Le mariage religieux a concerné 84,6% des personnes mariées résidant en milieu urbain. Cette proportion est de 67,1% chez les personnes mariées résidant en milieu rural. En milieu rural, 63,7% des personnes mariées sont liées par un mariage coutumier contre 80,2% en milieu urbain. Quoique peu répandu, le mariage légal est beaucoup plus fréquent en milieu urbain en comparaison du milieu rural. Il a concerné 5,1% des personnes mariées résidant en milieu rural contre 19,7% au sein des celles mariées et résidant en milieu urbain.

Graphique 5.12 : Répartition en % de la population mariée selon le type de mariage et le milieu de résidence



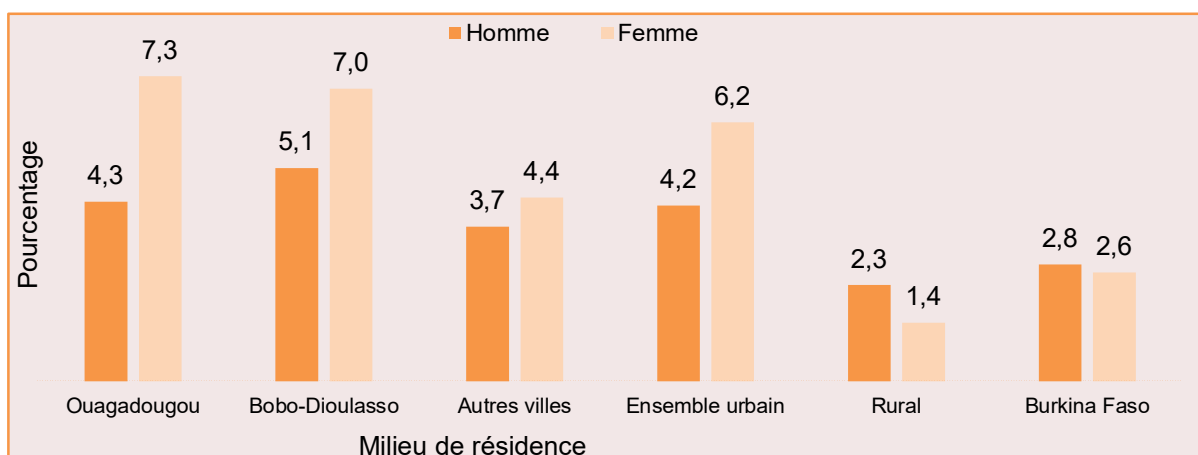
5.4.2- Nuptialité et milieu de résidence

L'ampleur de la nuptialité selon le milieu de résidence peut être mesurée par la fréquence du célibat définitif. C'est un indicateur qui représente le nombre de personnes de la cohorte fictive dont la probabilité d'entrer en première union (après l'âge limite de nuptialité considéré) est supposée nulle. Ces personnes sont supposées rester définitivement célibataires.

Dans l'ensemble, le taux de célibat définitif est de 2,8% chez les personnes de sexe masculin contre 2,6% chez celles de sexe féminin. Le célibat définitif est un phénomène beaucoup plus urbain que rural et est plus prononcé en milieu urbain chez les personnes de sexe féminin. En effet, en milieu urbain, 6,2% des femmes restent définitivement célibataires contre 4,2% chez leurs homologues de sexe masculin. En milieu rural, le mariage est quasi-universel si bien que la fréquence du célibat définitif y est faible. Chez les ruraux de sexe masculin, la fréquence du célibat définitif est de 2,3%. Chez les femmes rurales, le célibat définitif y est plus faible, se plaçant seulement à 1,4%.

Le célibat définitif est un phénomène qui s'observe le plus dans les villes les plus urbanisées. Chez les femmes, la fréquence du célibat définitif est de 7,3% à Ouagadougou, 7,0% à Bobo-Dioulasso contre 4,4% dans les autres villes. Le taux de célibat définitif chez les personnes de sexe masculin est de 4,3% à Ouagadougou, 5,1% à Bobo-Dioulasso et 3,7% dans les autres villes.

Graphique 5.13 : Proportion (ou fréquence en %) du célibat définitif selon le sexe et le milieu de résidence

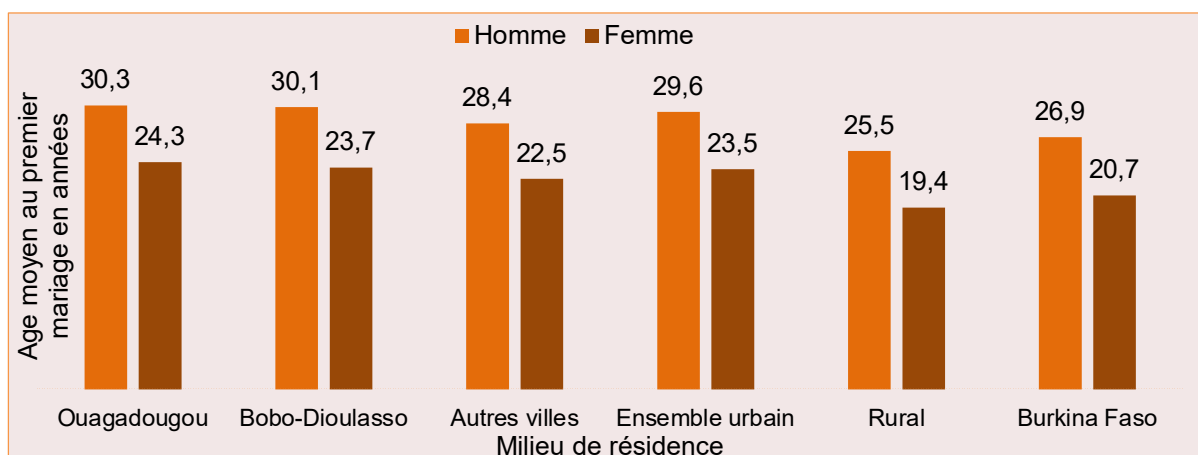


L'âge d'entrée au premier mariage varie en fonction du sexe et du milieu de résidence. Dans l'ensemble, les filles contractent leur premier mariage un peu plus tôt comparativement aux garçons. En effet, l'âge moyen d'entrée en première union est de 26,9 ans chez les hommes contre 20,7 ans chez les femmes, soit un écart de 6,2 ans.

Des différences existent également entre le milieu urbain et le milieu rural quel que soit le sexe. Les hommes résidant en milieu rural contractent en moyenne leur premier mariage à l'âge de 25,5 ans contre 29,6 ans chez leurs homologues du milieu urbain. La même tendance s'observe chez les femmes en milieu rural en comparaison de celles résidant en milieu urbain. Chez les femmes rurales, l'âge moyen au premier mariage est de 19,4 ans contre 23,5 ans chez les citadines. Le premier mariage intervient donc en moyenne à un âge plus jeune en milieu rural comparativement au milieu urbain.

Le milieu de résidence influence également l'âge d'entrée au premier mariage des individus. Dans les deux plus grandes villes du pays (Ouagadougou et Bobo-Dioulasso) et quel que soit le sexe considéré, l'entrée en premier mariage des individus est retardée par rapport à ceux vivant dans les autres villes. Pendant qu'à Ouagadougou, les personnes de sexe masculin entrent en moyenne au premier mariage à l'âge de 30,3 ans, dans les autres villes du pays (hormis Bobo-Dioulasso), les hommes rompent avec le célibat en moyenne à l'âge de 28,4 ans. Chez les femmes, le premier mariage est contracté en moyenne à 24,3 ans à Ouagadougou contre 22,5 ans dans les autres villes (hormis Bobo-Dioulasso). A Bobo-Dioulasso, les âges moyens au premier mariage des hommes et des femmes sont assez proches de ceux enregistrés à Ouagadougou pour le même sexe.

Graphique 5.14 : Age moyen au premier mariage selon le sexe et le milieu de résidence



5.4.3- Nuptialité et région de résidence

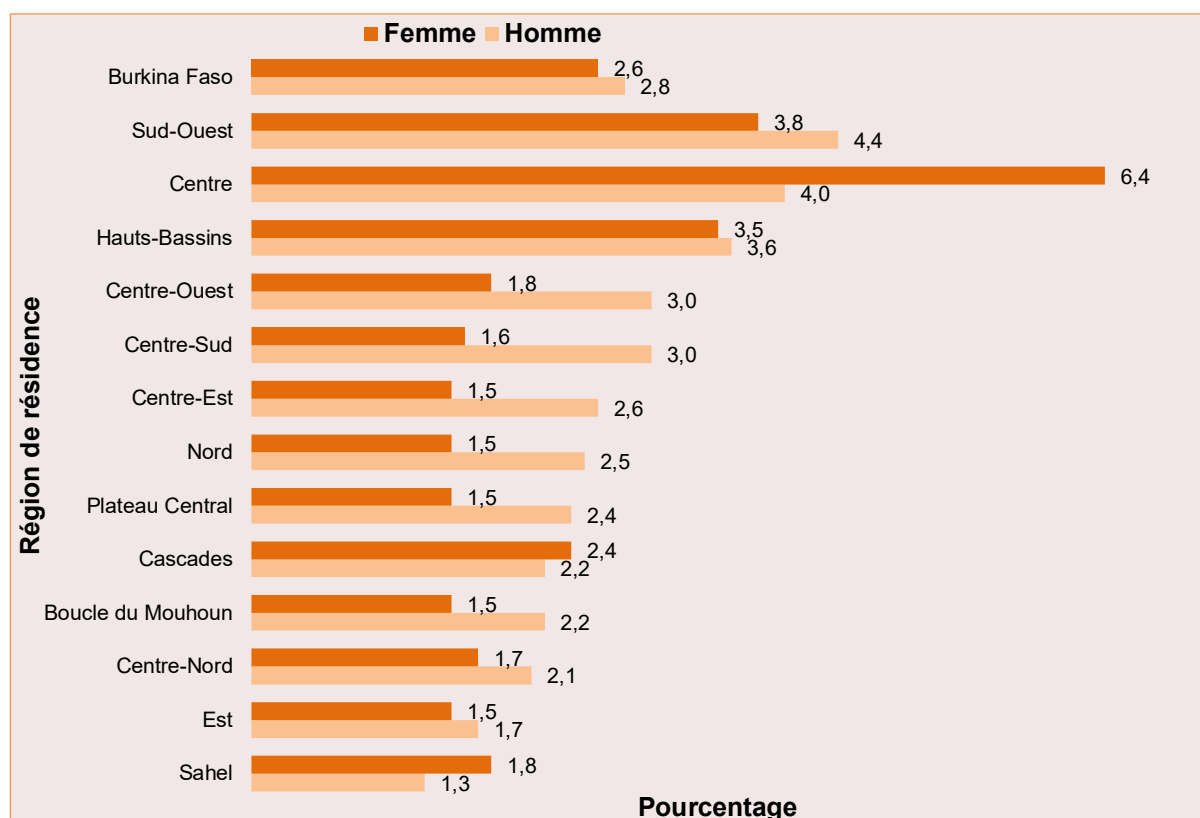
La fréquence du célibat définitif dans les différentes régions est présentée dans le graphique ci-dessous. Chez les hommes, la fréquence du célibat définitif varie entre un minimum de 1,3% au Sahel et 4,4% au Sud-Ouest. Chez les femmes, sa valeur minimale est de 1,8% au Sahel tandis que sa valeur maximale est de 6,4% enregistrée dans la région du Centre.

Chez les hommes, les trois premières régions où le célibat définitif est plus présent sont les régions du Sud-Ouest, du Centre et des Hauts Bassins. Le célibat définitif des hommes est réduit à sa plus faible expression dans les régions du Sahel, de l'Est et du Centre-Nord.

Chez les femmes, c'est dans les trois régions du Centre, du Sud-Ouest et des Hauts-Bassins que l'on rencontre les fréquences de célibat définitif les plus élevées. Elles sont respectivement de 6,4% au Centre, 3,8% au Sud-Ouest et 3,5% dans les Hauts-Bassins.

A l'exception des régions du Centre, des Cascades et du Sahel, la fréquence du célibat définitif est moindre chez les femmes en comparaison aux hommes.

Graphique 5.15 : Proportion (en %) du célibat définitif selon le sexe et la région de résidence

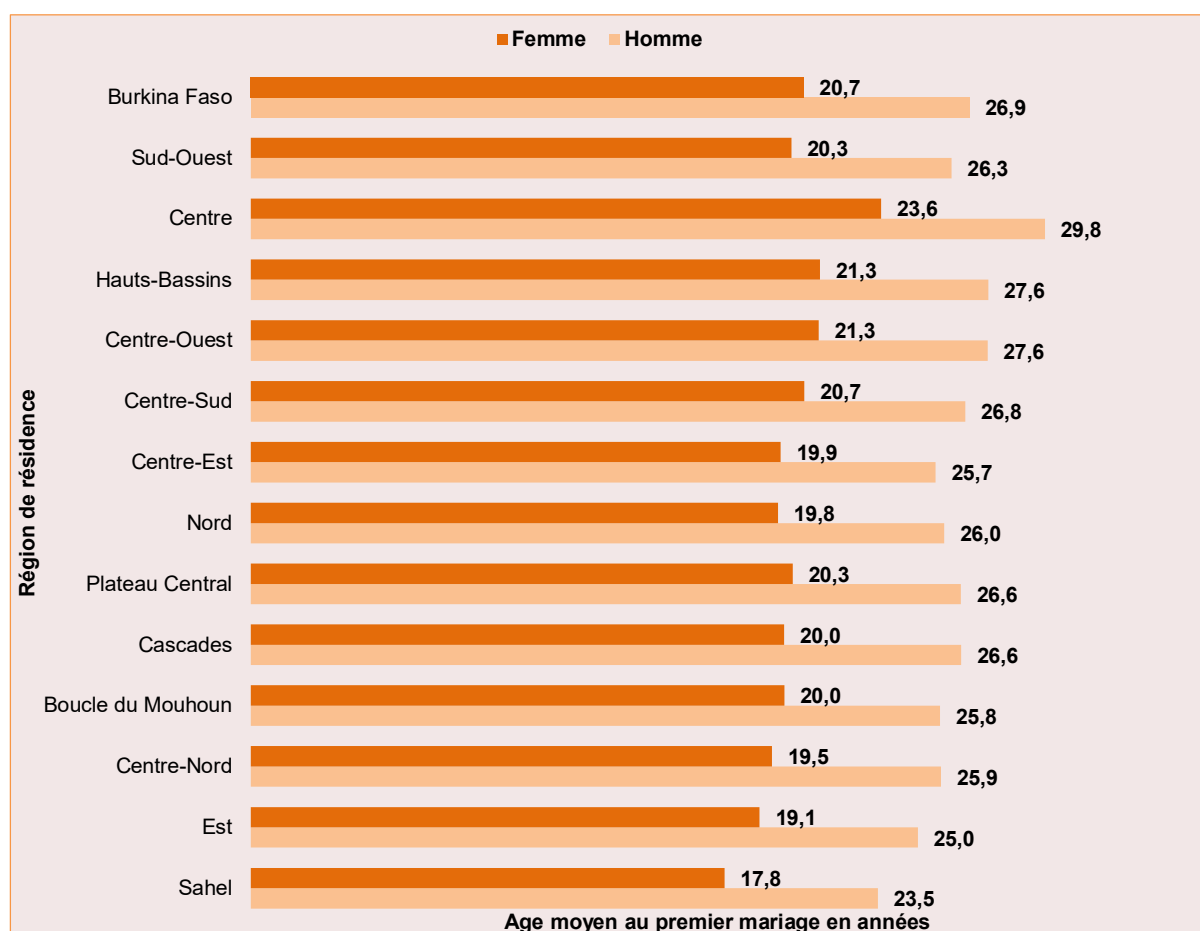


Des différences existent entre les régions administratives relativement à l'âge d'entrée en première union. Chez les hommes, l'âge moyen au premier mariage varie entre une valeur minimale de 23,5 ans enregistrée au Sahel et une valeur maximale de 29,8 ans dans la région du Centre. Chez les femmes, les variations de l'âge moyen au premier mariage entre régions montrent qu'il passe d'un minimum de 17,8 ans atteint dans la région du Sahel à une valeur maximale de 23,6 ans enregistrée dans la région du Centre. La région du Sahel s'illustre donc comme étant celle des premières unions les plus précoces tandis que celle du Centre enregistre les unions les plus tardives de toutes les régions administratives. La situation des régions des Hauts Bassins et du Centre-Ouest sont similaires aussi bien pour les femmes que pour les hommes et elles enregistrent les premières

unions les plus tardives après celles de la région du Centre. Il en est ainsi car les régions du Centre, des Hauts Bassins et du Centre-Ouest regorgent respectivement des villes comme Ouagadougou, Bobo-Dioulasso et Koudougou ayant des niveaux d'urbanisation assez élevés.

Dans les régions du Plateau Central, des Cascades et du Centre Sud, les célibataires de sexe masculin entrent en moyenne en première union à peu près au même âge (26,6 ans au Plateau Central et aux Cascades et 26,8 ans dans le Centre-Sud). Chez les femmes de ces trois régions, l'âge moyen d'entrée en première union varie entre 20 ans et 20,3 ans.

Graphique 5.16 : Age moyen au premier mariage selon le sexe et la région de résidence



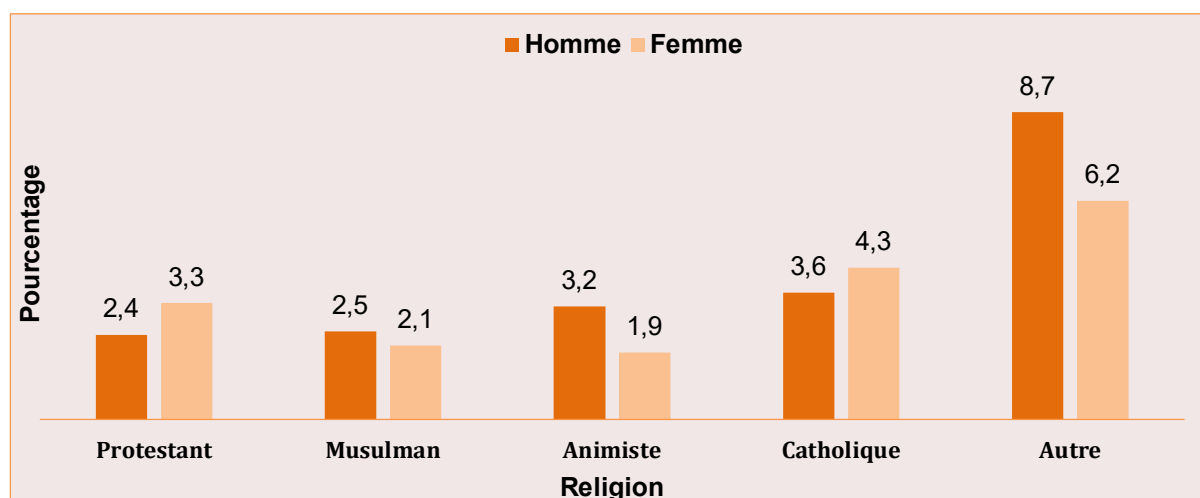
5.4.4- Nuptialité et religion

Les pratiques et convictions religieuses des individus peuvent influencer leur comportement en matière de nuptialité. Ainsi, chez les adeptes de religions consacrant le mariage ou l'union comme la destinée de toute personne, le célibat définitif peut être presque inexistant. Afin d'éviter des comportements sexuels hors mariage proscrits par la religion hors mariage, l'observance des règles religieuses peut encourager certaines personnes à ne pas retarder ou reporter le mariage dès que les signes de la puberté apparaissent. En d'autres termes, le calendrier de la nuptialité pourrait dépendre en grande partie de la pratique et de l'observance des règles religieuses.

Comme évoquée précédemment, l'intensité de la primo-nuptialité varie selon les religions pratiquées. La plus faible expression du célibat définitif au sein de la population masculine se rencontre chez les protestants où la fréquence du célibat définitif est de 2,4%. Cet indicateur est de 2,5% chez les musulmans, 3,2% chez les hommes pratiquant l'animisme, 3,6% chez les hommes catholiques et culmine à 8,7% chez les hommes adeptes d'autres religions. Chez les femmes, le

célibat définitif est beaucoup plus faible chez les animistes (1,9%) et les musulmanes (2,1%). Il est par contre plus fréquent chez les femmes catholiques (4,3%) et chez celles adeptes d'autres religions (6,2%).

Graphique 5.17 : Proportion (en %) du célibat définitif selon le sexe et la religion

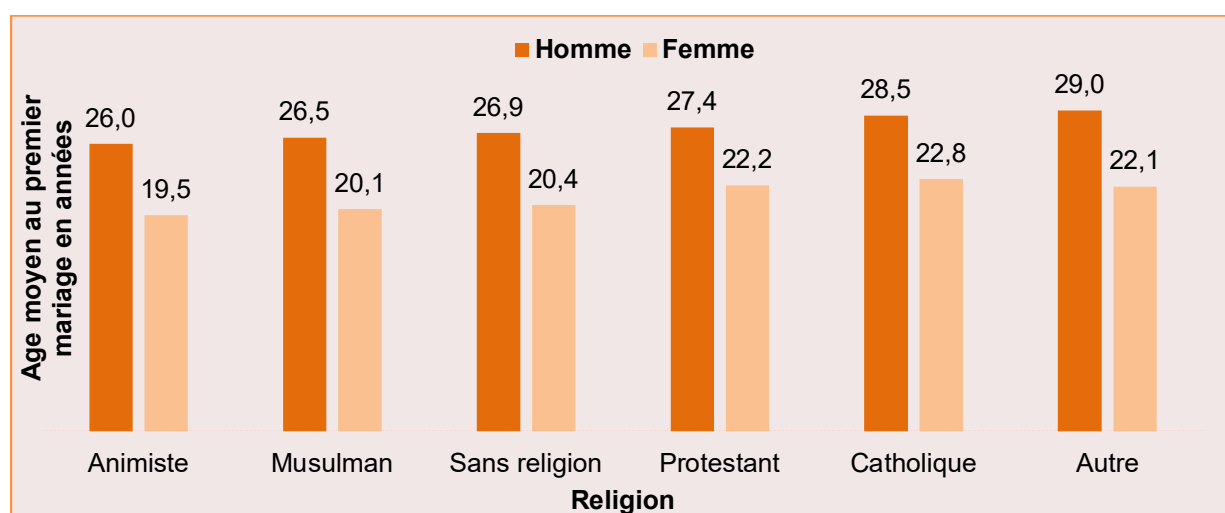


Chez les hommes, ce sont les adeptes d'autres religions (hormis les animistes, les musulmans, les sans religion, et les chrétiens) qui se marient plus tardivement, soit à 29 ans. A l'opposé, c'est au sein des hommes adeptes de l'animisme que les mariages où les unions sont plus précoces arrivant en moyenne à 26 ans.

Au sein de la population féminine, les unions les plus tardives sont enregistrées chez les adeptes du catholicisme qui se mettent pour la première fois en couple à l'âge de 22,8 ans. Les femmes pratiquant l'animisme se mettent en union plus précocement en comparaison à leurs homologues pratiquant d'autres religions dont leur âge moyen au premier mariage est de 19,5 ans.

Au sein de la population masculine, les musulmans se marient en moyenne à 26,5 ans, les protestants à 27,4 ans et les catholiques à 28,5 ans. Cet indicateur de calendrier de la primo-nuptialité est de 20,1 ans chez les musulmanes, 22,2 ans chez les protestantes et 22,8 ans chez les femmes catholiques. En somme, quelle que soit la religion pratiquée, les femmes entrent en première union plus tôt en comparaison à leurs homologues de sexe masculin.

Graphique 5.18 : Age moyen au premier mariage selon le sexe et la religion



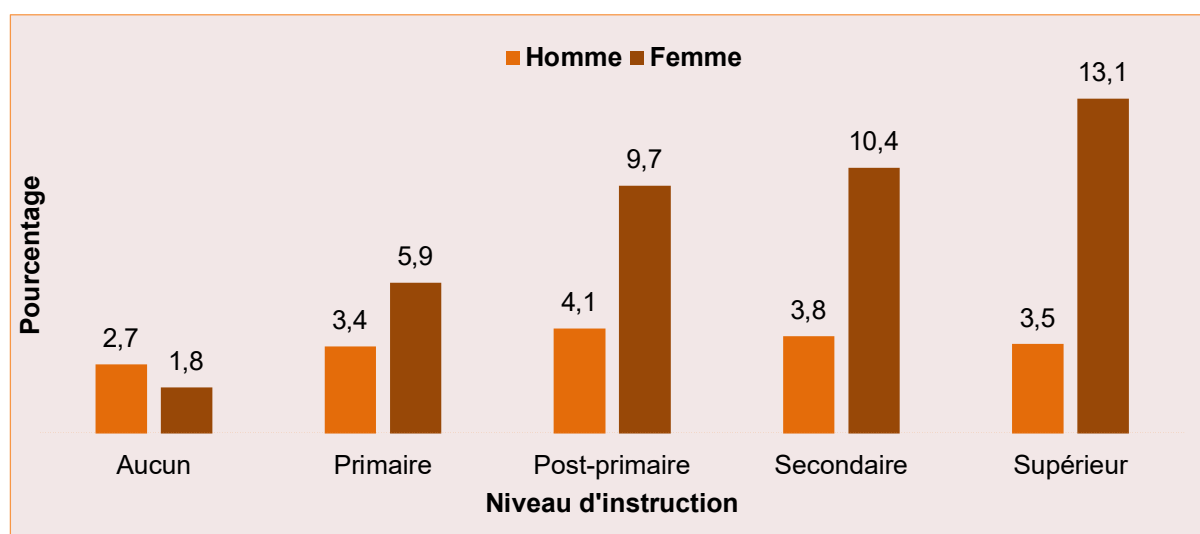
5.4.5- Nuptialité et niveau d'instruction

Le niveau d'instruction des individus influence leurs comportements en matière de nuptialité. En ce qui concerne la primo-nuptialité, n'avoir aucun niveau d'instruction peut favoriser une entrée au premier mariage à un âge très jeune tandis que la poursuite des études peut être un motif pour repousser ou retarder le premier mariage.

Certes, le calendrier de l'entrée en première union est fonction du niveau d'instruction des individus mais l'intensité du phénomène de primo-nuptialité y est aussi dépendant. A l'exception des hommes, le célibat définitif devient plus fréquent chez les femmes au fur et à mesure que le niveau d'instruction augmente. En effet, la fréquence du célibat définitif est de 1,8% chez les femmes sans instruction, 5,9% chez celles déclarant un niveau « primaire », 9,7% pour le niveau « post-primaire », 10,4% pour le niveau « secondaire », pour culminer à 13,1% chez celles ayant déclaré un niveau d'instruction « supérieur ».

Chez les hommes, la fréquence maximale du célibat définitif s'observe chez ceux ayant un niveau post-primaire (4,1%). Cette valeur baisse avec le niveau d'instruction pour afficher une fréquence du célibat définitif de 3,5% chez les hommes déclarant un niveau « supérieur ». A l'exception des personnes sans niveau d'instruction, le célibat définitif est moins prononcé chez les hommes comparativement aux femmes de même niveau. Surtout pour les femmes, augmenter son niveau d'instruction semble être encouragé mais il n'est pas évident de trouver plus tard un homme avec qui se mettre en première union surtout dans un contexte où dans la majorité des couples, l'homme est plus âgé que la femme et la décision de se mettre en couple revient plus au garçon.

Graphique 5.19 : Proportion (en %) du célibat définitif selon le sexe et le niveau d'instruction



L'âge moyen au premier mariage augmente avec le niveau d'instruction quel que soit le sexe des individus.

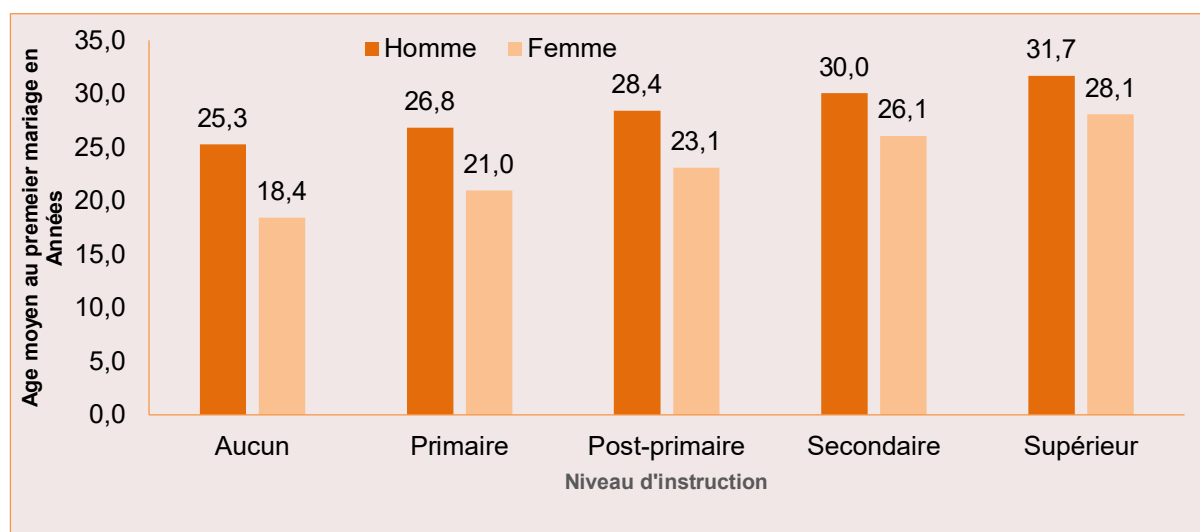
Ceux n'ayant aucun niveau d'instruction sont les plus précoces dans l'entrée en première union. En effet, au sein de cette sous-population, l'âge moyen au premier mariage des hommes est de 25,3 ans et de 18,4 ans chez les femmes.

Les hommes ayant un niveau d'instruction « primaire » contractent une première union en moyenne à 26,8 ans contre 21,0 ans pour les femmes du même niveau d'instruction. Pour les personnes ayant déclaré avoir un niveau d'instruction « secondaire », l'âge moyen au premier mariage est de 30 ans chez les hommes et de 26,1 ans chez les femmes.

Les personnes nanties d'un niveau d'instruction « supérieur » sont les plus tardives dans le fait de

contracter un premier mariage. Les hommes ayant déclaré ce niveau contractent leur première union en moyenne à 31,7 ans. Pour les femmes de ce niveau, cet indicateur est de 28,1 ans.

Graphique 5.20 : Age moyen au premier mariage selon le sexe et le niveau d'instruction

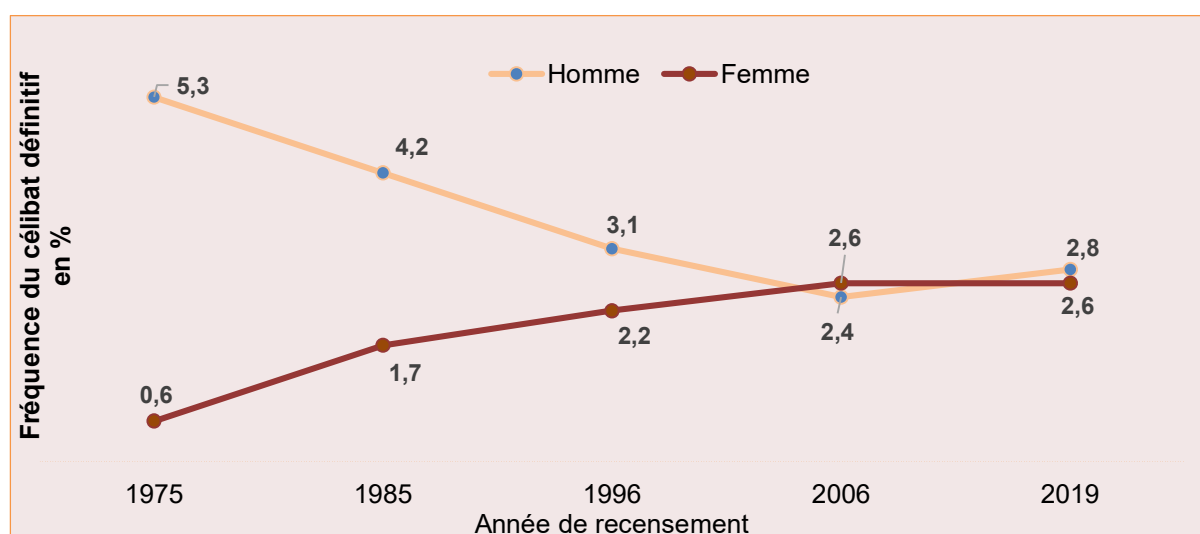


5.4.6- Evolution des principaux indicateurs de la primo-nuptialité entre 1975 et 2019

Depuis le Recensement général de la population de 1975, la primo-nuptialité a été évaluée à travers son intensité et son calendrier.

La nuptialité a un caractère quasi universel dans notre contexte, réduisant ainsi le célibat définitif à sa plus faible expression. Chez les hommes, la fréquence du célibat définitif était de 5,3% en 1975, 4,2% en 1985, 2,4% en 2006 et s'établit à 2,8% en 2019. Chez les femmes, le célibat définitif a connu une tendance haussière entre 1975 et 2019. Quasi inexistant (0,6%) en 1975, le célibat définitif concerne 1,7% des femmes en 1985 et s'établit à 2,6% en 2019.

Graphique 5.21 : Évolution de la fréquence du célibat définitif selon le sexe de 1975 à 2019

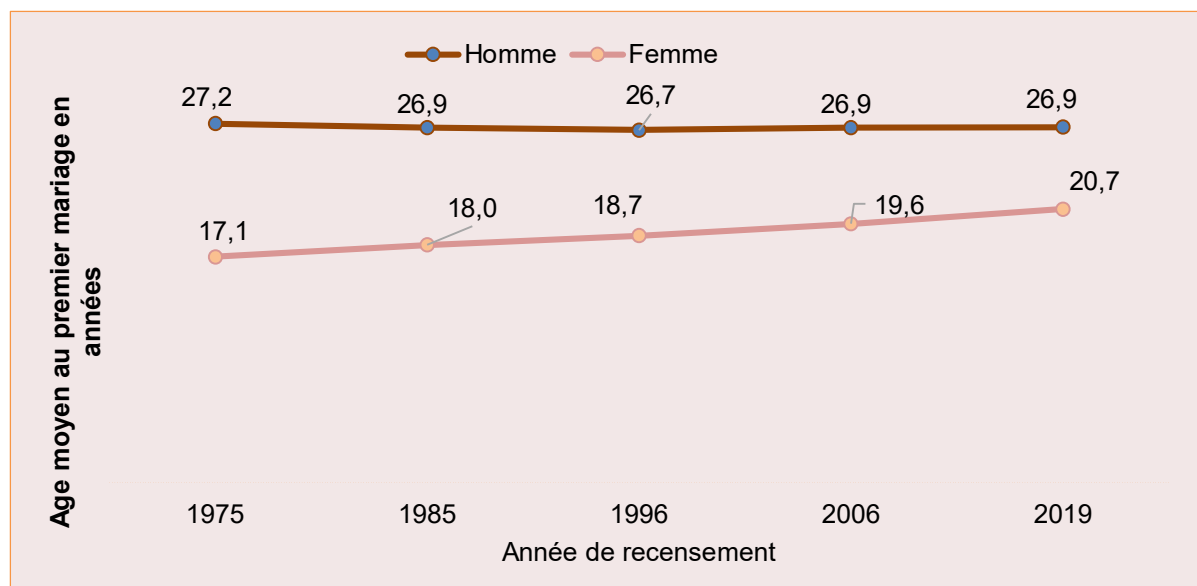


Chez les hommes, l'âge moyen au premier mariage est resté quasiment stable au fil des recensements. En 1975, les hommes contractaient leur première union en moyenne à 27,2 ans. En

2006 et en 2019, l'âge au premier mariage des hommes est de 26,9 ans.

Chez les femmes, la première union a été progressivement retardée au fur et à mesure que l'on avançait dans le temps. En 1975, les femmes contractaient leur première union en moyenne à 17,1 ans. Dix (10) ans plus tard, elles se mettaient en première union en moyenne à 18 ans. Cette hausse de l'âge moyen au premier mariage des femmes s'est poursuivie pour afficher 19,6 en 2006 et culminer à 20,7 ans en 2019.

Graphique 5.22 : Évolution de l'âge moyen au premier mariage selon le sexe de 1975 à 2019



5.5- COUPLES ET POLYGAMIE

La présente section traite des couples et des polygames. Elle fournit des informations sur le niveau et la variation de la polygamie selon certaines caractéristiques de la population de référence. Il existe deux types de polygamie : la polygynie et la polyandrie. La polyandrie est une forme d'union dans laquelle une femme se marie simultanément à deux hommes ou plus. Quant à la polygynie, elle désigne une forme d'union dans laquelle un homme se marie à deux femmes ou plus. Dans cette section, le terme polygamie est utilisé comme un synonyme pour désigner la polygynie car la polyandrie n'est pas renseignée au Burkina Faso. Cette section comporte deux parties. La première partie porte sur les niveaux et tendances de la polygamie et la seconde traite des caractéristiques des couples vivant dans le même ménage.

5.5.1- Niveaux et tendances de la polygamie

Dans cette partie, il est question d'examiner le niveau de la polygamie selon des caractéristiques telles que l'âge, le milieu de résidence, la région de résidence et le niveau d'instruction. Les caractéristiques des hommes polygames feront également l'objet d'examen. La fréquence de la polygamie est appréhendée à travers le taux de polygamie. Ce dernier est défini comme la proportion des polygames parmi les mariés. Il est calculé séparément pour les hommes et les femmes ainsi que pour l'ensemble.

5.5.1.1- Polygamie, groupe d'âges et le sexe

La répartition de la population mariée selon le régime matrimonial et le sexe révèle que, quel que soit le sexe, les monogames sont majoritaires par rapport aux polygames : 78,0% chez les hommes et 62,6% chez les femmes. Il ressort des résultats que dans l'ensemble, en dépit du fait que la monogamie soit pratiquée par la majorité des personnes mariées, la polygamie est relativement répandue. En effet, trois personnes mariées sur dix (30,8 %) vivent en union polygamique dans l'ensemble du pays. Ce taux est toutefois très variable selon le sexe. En effet, 37,4% des femmes mariées vivent en union polygamique contre 22,0% des hommes mariés.

Tableau 5.8 : Répartition de la population mariée par régime matrimonial selon le sexe

Sexe	Régime matrimonial		Total (%)	Effectif
	Monogame (%)	Polygame (%)		
Homme	78,0	22,0	100,0	2 669 344
Femme	62,6	37,4	100,0	3 572 426
Ensemble	69,2	30,8	100,0	6 241 670

Dans la population masculine, la proportion de monogames augmente avec l'âge jusqu'à 30-34 ans où elle commence à baisser. Pour ce qui est de la polygamie par contre, elle est pratiquement nulle dans les tranches d'âge 12-14 ans et 15-19 ans puis elle augmente jusqu'à 40-44 ans avant d'aborder une tendance à la baisse à partir de 40 ans pour atteindre son maximum à 60 ans. Chez les femmes, la proportion de monogames augmente également avec l'âge jusqu'à 25-29 où elle commence à baisser. Quant à la polygamie chez les femmes, elle augmente aussi avec l'âge jusqu'à 30-34 ans à partir de laquelle elle commence à baisser.

Tableau 5.9 : Répartition de la population mariée par groupe d'âges selon le régime matrimonial et le sexe

Groupe d'âges	Homme			Femme			Ensemble		
	Monogame	Polygame	Ensemble	Monogame	Polygame	Ensemble	Monogame	Polygame	Ensemble
12-14	0,2	0	0,2	0,3	0,3	0,3	0,3	0,2	0,2
15-19	1,1	0	0,8	9,6	3,8	7,5	5,5	2,6	4,6
20-24	7,1	1,1	5,8	19	10	15,6	13,2	7,3	11,4
25-29	14,7	3,8	12,3	19,1	14	17,2	16,9	10,9	15,1
30-34	17,8	8,4	15,7	15,5	15,8	15,6	16,6	13,5	15,7
35-39	15,6	11,6	14,7	11,5	14,5	12,6	13,5	13,6	13,5
40-44	12	13,3	12,3	7,9	12,1	9,5	9,9	12,5	10,7
45-49	8,6	12,2	9,4	5,4	9,1	6,8	7	10,1	7,9
50-54	6,8	12,2	8	4,1	7,4	5,3	5,4	8,9	6,5
55-59	4,9	10,1	6,1	2,8	5	3,6	3,8	6,6	4,7
60+	11,2	27,3	14,7	4,8	8	6	7,9	13,8	9,7
%	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Effectif	2 082 395	586 949	2 669 344	2 237 631	1334795	3 572 426	4 320 026	1 921 744	6 241 770

La bigamie est un terme référant à la situation de polygamie avec deux femmes. En effet, elle concerne une personne ayant contractée un second mariage sans que le premier ait été dissout.

Parmi les différents types de polygames, la bigamie est la plus répandue au Burkina Faso, aussi bien chez les hommes que chez les femmes. Les autres formes de polygamie sont assez marginales, comparées à la bigamie.

En effet, 17,0% des hommes mariés et 25,4% des femmes mariées sont en situation de bigamie. La plus faible proportion des polygames tous sexes confondus sont ceux ayant trois co-épouses ou plus. Ces plus faibles proportions de polygamie se retrouvent aux âges les plus jeunes. Les femmes qui vivent en polygamie avec une co-épouse sont plus fréquentes dans la tranche des 45- 49 ans.

Tableau 5.10 : Répartition de la population en union par nombre de conjointes ou Co-épouse selon le groupe d'âges et le sexe

Homme						
Groupe d'âge	1 con jointe	2 con jointes	3 con jointes	4 conjoin tes ou plus	Total	
	%	%	%	%	%	Effectif
déc-14	100	0	0	0	100	4 763
15-19	100	0	0	0	100	22 200
20-24	95,7	3,7	0,4	0,2	100	155 100
25-29	93,2	6,3	0,4	0,1	100	327 416
30-34	88,2	10,8	0,8	0,2	100	420 523
35-39	82,6	15,4	1,7	0,3	100	391 959
40-44	76,3	19,9	3,1	0,7	100	328 363
45-49	71,6	22,5	4,6	1,3	100	251 282
50-54	66,4	25	6,3	2,3	100	213 451
55-59	63,2	26	7,6	3,2	100	161 750
60+	59,3	26,4	9,4	4,9	100	392 537
Total	78	17	3,6	1,4	100	2 669 344
Femme						
Groupe d'âges	Sans coépouse	1 coépouse	2 coépouses	3 coépouses ou plus	Total	Effectif
déc-14	67,2	22	7,1	3,7	100	10 351
15-19	80,9	15,3	2,6	1,2	100	266 919
20-24	76	19	3,5	1,5	100	557 911
25-29	69,6	23,1	5,1	2,2	100	613 377
30-34	62,2	27	7,3	3,5	100	556 699
35-39	57	29,2	9,2	4,6	100	451 522
40-44	52,1	30,6	11,2	6,1	100	337 882
45-49	49,9	30,7	12,3	7,1	100	243 486
50-54	48,1	30,5	13,3	8,1	100	190 521
55-59	48,6	29,5	13,3	8,6	100	130 247
60+	50,3	27,8	12,6	9,3	100	213 511
Total	62,6	25,4	7,8	4,2	100	3 572 426

5.5.1.2- Polygamie et milieu de résidence

L'examen des variations du taux de polygamie selon le milieu de résidence montre que le phénomène est nettement plus répandu en milieu rural qu'en milieu urbain. Ce résultat semblerait tout à fait logique : le coût relativement élevé de la vie rend particulièrement difficile la pratique de la polygamie en milieu urbain. En milieu rural, certaines coutumes et traditions, le besoin de bras valides pour les travaux champêtres favorisent la polygamie. Ainsi, du milieu urbain (9,9 %) au milieu rural (26,5 %), le taux de polygamie varie de façon très importante chez les hommes. Chez les femmes aussi, on note un écart assez considérable entre les taux de polygamie en milieu urbain (17,9 %) et en milieu rural (43,3 %).

Tableau 5.11 : Répartition de la population en union par régime matrimonial selon le groupe d'âges, milieu de résidence et sexe

Groupes d'âges	Homme				Femme				Ensemble			
	Mono games	Poly games	Total		Mono games	Poly games	Total		Mono games	Poly games	Total	
	%	%	%	Effectif	%	%	%	Effectif	%	%	%	Effectif
Milieu Urbain												
déc-14	100	0	100	545	75,5	24,5	100	993	84,2	15,8	100	1 538
15-19	100	0	100	1 857	87,2	12,8	100	35 913	87,9	12,1	100	37 770
20-24	97,9	2,1	100	18 698	89,2	10,8	100	120 677	90,4	9,6	100	139 375
25-29	98	2	100	70 718	88,3	11,7	100	155 372	91,3	8,7	100	226 090
30-34	96,4	3,6	100	126 979	84,8	15,2	100	148 856	90,2	9,8	100	275 835
35-39	93,8	6,2	100	127 774	81,3	18,7	100	117 660	87,8	12,2	100	245 434
40-44	90,6	9,4	100	107 234	77,6	22,4	100	82 281	84,9	15,1	100	189 515
45-49	88,3	11,7	100	79 289	74,9	25,1	100	57 473	82,7	17,3	100	136 762
50-54	84,9	15,1	100	60 093	71,2	28,8	100	42 317	79,3	20,7	100	102 410
55-59	82,3	17,7	100	43 282	70,2	29,8	100	30 373	77,3	22,7	100	73 655
60+	76	24	100	87 495	67,3	32,7	100	45 193	73	27	100	132 688
Total	90,1	9,9	100	723 964	82,1	17,9	100	837 108	85,8	14,2	100	1 561 072
Milieu rural												
déc-14	100	0	100	4 218	66,4	33,6	100	9 358	76,8	23,2	100	13 576
15-19	100	0	100	20 343	79,9	20,1	100	231 006	81,5	18,5	100	251 349
20-24	95,4	4,6	100	136 402	72,4	27,6	100	437 234	77,9	22,1	100	573 636
25-29	91,9	8,1	100	256 698	63,2	36,8	100	458 005	73,5	26,5	100	714 703
30-34	84,7	15,3	100	293 544	54	46	100	407 843	66,8	33,2	100	701 387
35-39	77,2	22,8	100	264 185	48,5	51,5	100	333 862	61,2	38,8	100	598 047
40-44	69,4	30,6	100	221 129	43,9	56,1	100	255 601	55,7	44,3	100	476 730
45-49	63,9	36,1	100	171 993	42,2	57,8	100	186 013	52,6	47,4	100	358 006
50-54	59,2	40,8	100	153 358	41,6	58,4	100	148 204	50,5	49,5	100	301 562
55-59	56,3	43,7	100	118 468	42	58	100	99 874	49,8	50,2	100	218 342
60+	54,4	45,6	100	305 042	45,7	54,3	100	168 318	51,3	48,7	100	473 360
Total	73,5	26,5	100	1 945 380	56,7	43,3	100	2 735 318	63,7	36,3	100	4 680 698

5.5.1.3- Polygamie et région de résidence

Les régions sont des unités administratives qui présentent entre elles des différences en matière des conditions climatiques, géographiques et socio-économiques qui leur sont spécifiques. Les résultats contenus dans le Tableau 5.12 indiquent des variations régionales importantes du taux de polygamie. Ces disparités existent aussi bien chez les femmes que chez les hommes. Chez les hommes comme chez les femmes, les régions du Centre (6,7% et 12,6% respectivement) et du Sahel (12,3% et 22,4% respectivement) ont les taux de polygamie les plus bas, avec des taux nettement inférieurs au taux observés au niveau national (30,8% pour l'ensemble des deux sexes). Les taux les plus élevés sont ceux des régions du Centre-Ouest (42,4% pour l'ensemble des deux sexes) et des Hauts-Bassins (28,7% pour l'ensemble des deux sexes).

Tableau 5.12 : Répartition de la population en union par régime matrimonial selon la région de résidence et le sexe

Région de résidence	Homme				Femme				Tous les 2 sexes			
	Mono game	Poly game	Total		Mono game	Poly game	Total		Mono game	Poly game	Total	
	%	%	%	Effectif	%	%	%	Effectif	%	%	%	Effectif
Boucle du Mouhoun	78,1	21,9	100	270 011	63,3	36,7	100	348 220	69,8	30,2	100	618 231
Cascades	70,5	29,5	100	111 324	52,6	47,4	100	153 332	60,1	39,9	100	264 656
Centre	93,3	6,7	100	433 382	87,4	12,6	100	475 011	90,2	9,8	100	908 393
Centre-Est	72,8	27,2	100	193 534	59,3	40,7	100	304 915	64,5	35,5	100	498 449
Centre-Nord	69,9	30,1	100	200 840	51,7	48,3	100	292 780	59,1	40,9	100	493 620
Centre-Ouest	69,5	30,5	100	186 437	50,2	49,8	100	301 588	57,6	42,4	100	488 025
Centre-Sud	76,4	23,6	100	105 807	60,6	39,4	100	147 676	67,2	32,8	100	253 483
Est	73,6	26,4	100	223 860	57,4	42,6	100	300 207	64,3	35,7	100	524 067
Hauts-Bassins	79,4	20,6	100	315 509	65,0	35,0	100	401 265	71,3	28,7	100	716 774
Nord	70,4	29,6	100	224 864	53,6	46,4	100	325 310	60,5	39,5	100	550 174
Plateau												
Central	71,0	29,0	100	128 094	53,7	46,3	100	191 458	60,6	39,4	100	319 552
Sahel	87,7	12,3	100	159 404	77,6	22,4	100	178 580	82,3	17,7	100	337 984
Sud-Ouest	80,1	19,9	100	116 278	65,6	34,4	100	152 084	71,9	28,1	100	268 362
Burkina Faso	78,0	22,0	100	2 669 344	62,6	37,4	100	3 572 426	69,2	30,8	100	6 241 770

5.5.1.4- Polygamie et religion

Les résultats au niveau de la religion révèlent que les adeptes de la religion animistes et des sans religions pratiquent la polygamie plus que les adeptes des autres religions (Tableau 5.13). Le taux de polygamie des hommes animistes mariés (33,7 %) et des sans religion mariés (25,8%) est au moins le double de celui de chacun des autres groupes. On observe à peu près la même tendance chez les femmes avec toutefois des différences moins marquées.

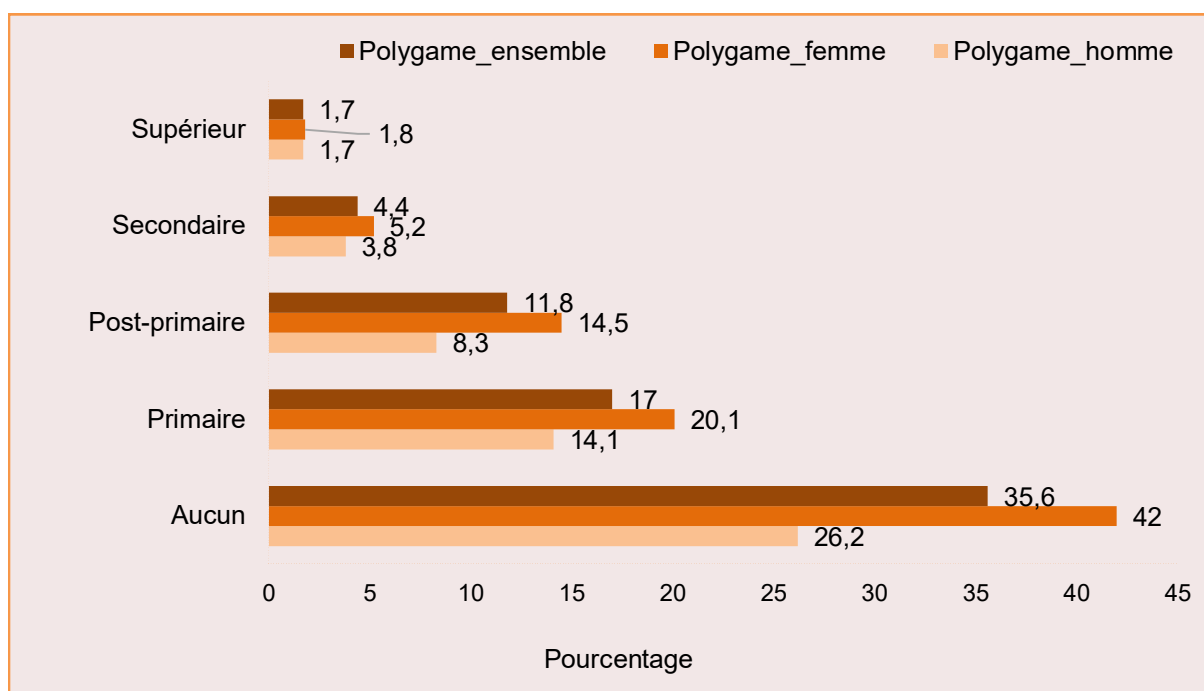
Tableau 5.13 : Répartition de la population par régime matrimonial selon la religion et le sexe

Religion	Homme				Femme				Ensemble			
	Mono game	Poly game	Total		Mono game	Poly game	Total		Mono game	Poly game	Total	
	%	%	%	Effectif	%	%	%	Effectif	%	%	%	Effectif
Animiste	66,3	33,7	100	257 460	48,2	51,8	100	329 883	56,2	43,8	100	587 343
Musulman	76,1	23,9	100	1 770 249	60,2	39,8	100	2 367 610	67,0	33	100	4 137 859
Catholique	87,9	12,1	100	483 853	74,8	25,2	100	654 379	80,4	19,6	100	1 138 232
Protestant	89,7	10,3	100	145 272	75,5	24,5	100	204 872	81,4	18,6	100	350 144
Autres	83,1	16,9	100	3 551	65,7	34,3	100	4 432	73,5	26,5	100	7 983
Sans religion	74,2	25,8	100	8 959	54,4	45,6	100	11 250	63,2	36,8	100	20 209
Total	78,0	22,0	100	2 669 344	62,6	37,4	100	3 572 426	69,2	30,8	100	6 241 770

5.5.1.5- Polygamie et niveau d'instruction

D'une manière générale, la polygamie diminue avec le niveau d'instruction. En effet de 35,6% chez les individus n'ayant aucun niveau d'instruction, elle diminue presque de moitié (17,0%) chez ceux ayant le niveau primaire. Elle passe ensuite à 11,8% chez ceux ayant le niveau post-primaire et à 4,4% chez ceux ayant le niveau secondaire puis devient presque négligeable (1,7%) chez les individus ayant le niveau supérieur. En ce qui concerne le sexe, la proportion est plus importante chez les femmes que chez les hommes quel que soit le niveau d'instruction.

Graphique 5.23 : Proportion (en %) de la population vivant en polygamie parmi la population de 12 ans et plus selon le sexe et le niveau d'instruction



5.5.2- Caractéristiques des couples vivant dans le même ménage

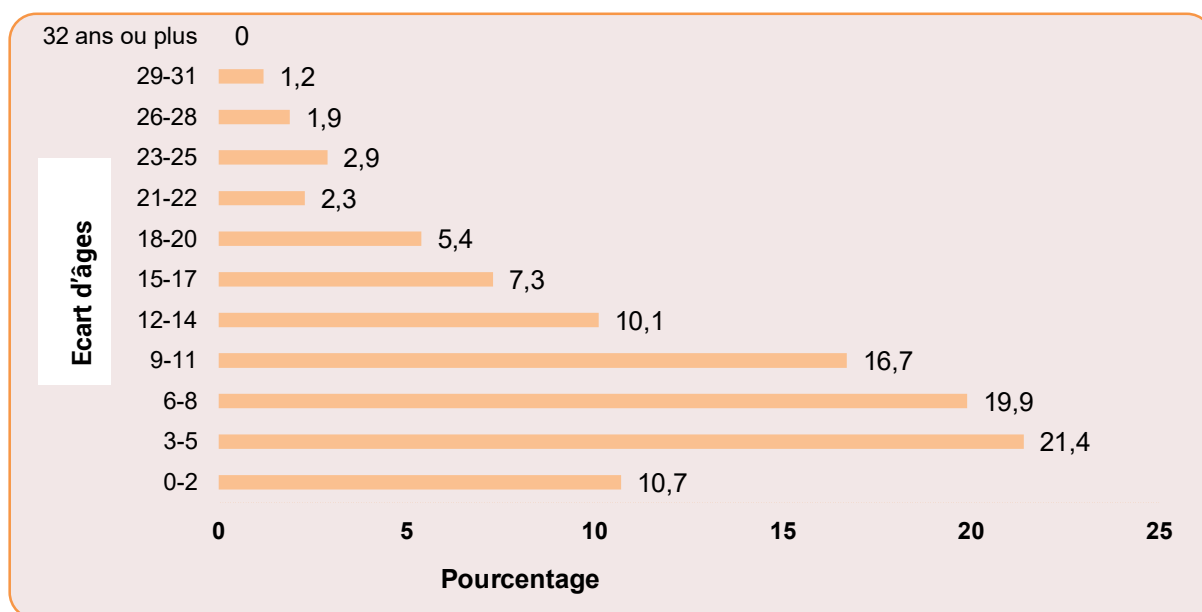
L'analyse comparative de certaines caractéristiques du couple est l'objectif principal de cette section. Ces caractéristiques sont entre autres l'âge, le niveau d'instruction, la religion et la nationalité. Cela permettra plus ou moins d'appréhender les mariages endogamiques.

Au niveau national et quel que soit le sexe, 30,8 % des couples vivent en union polygamique. Ces couples sont plus nombreux en milieu rural (25,5%) qu'en milieu urbain (9,9%). Ils sont pour la plupart du temps animistes (33,7 %) ou sans religion (25,8%) et sont plus fréquents dans les régions du Centre-Ouest (42,4%) et des Hauts-Bassins (28,7%). La plupart des individus constituant ces couples n'ont aucun niveau d'instruction (35,6%) ou ont le niveau primaire (17,0%).

5.5.2.1- Ecart d'âge entre les conjoints vivant dans le même ménage

Dans cette partie, il s'agit d'évaluer la valeur absolue de l'écart d'âge entre les conjoints. En ce qui concerne l'écart d'âge entre le chef de ménage et son (sa) conjoint(e) vivant dans le même ménage, les plus nombreux sont ceux dont l'écart d'âge est entre 3-5 ans. En plus, la proportion des couples diminue au fur et à mesure que l'écart d'âge augmente. De 21,4% pour un écart d'âge entre 3-5 ans, elle diminue considérablement à un écart d'âge de 29-31 (1,2%) et devient presque nulle pour un écart d'âge de 32 ans ou plus.

Graphique 5.24 : Répartition (%) des conjoints (es) de chefs de ménage vivant dans le même ménage que ceux-ci selon l'écart d'âge avec le chef de ménage



5.5.2.2- Conjoints selon la nationalité Burkinabè et étrangère

D'une manière générale, les conjoints de nationalité Burkinabè sont les plus nombreux (99,8%) parmi la population des conjoints. Les conjoints étrangers ne représentent qu'une minorité (seulement 0,2%).

Tableau 5.14 : Répartition des conjoint(e)s des chefs de ménage selon la nationalité

Nationalité	Effectif	%
Non Burkinabè	14 288	0,2
Burkinabè	5 951 462	99,8
Manquant	14	0
Total	5 965 764	100

CONCLUSION

L'analyse de l'état matrimonial a permis de statuer sur les formes dominantes d'unions au Burkina Faso. Il en ressort que le mariage constitue la principale forme d'union en 2019. L'âge d'entrée en première union est resté pratiquement le même chez les hommes entre 2006 et 2019 tandis qu'il a augmenté de 1,1 ans durant la même période chez les femmes. Le mariage religieux est le plus répandu (78,5%) comparativement au mariage légal qui est faible (9,6%).

Le célibat est plus présent chez les hommes comparativement aux femmes. En effet, 9 hommes sur 20 sont célibataires contre 6 femmes sur 20. Aussi, la moitié de la population célibataire a moins de 18 ans pour les hommes et moins de 16 ans pour les femmes. De plus, la moitié des hommes mariés ont moins de 40 ans et la moitié des femmes mariées ont un âge inférieur à 32 ans. Les ruptures d'union sont dominées par le veuvage. Deux tiers des personnes divorcées sont des femmes. Ce qui témoigne qu'il y a plus de remariages chez les hommes comparativement aux femmes. Le mariage d'enfants concerne essentiellement les filles car sur 10 filles de 12 à 17 ans, l'une d'entre elles est en union.

Quel que soit le sexe, l'entrée en première union est plus tardive en milieu urbain qu'en milieu rural. La différence d'âges moyens au premier mariage entre milieu urbain et milieu rural est de 4,1 ans pour les hommes et pour les femmes. La persistance de certaines pratiques et comportements traditionnels dans la gestion des relations familiales et le faible niveau d'éducation en milieu rural pourraient être les raisons pour lesquelles les personnes vivant dans ce milieu sont moins dans le célibat que celles du milieu urbain. Il existe une disparité de cet âge moyen selon la région de résidence. Deux régions se distinguent par une entrée plus précoce des femmes en union ; il s'agit des régions du Sahel (23,5 ans) et l'Est (25,0 ans). La scolarisation demeure l'un des facteurs qui favorise l'augmentation de l'âge d'entrée en première union.

La pratique de la polygamie connaît une baisse de 6 points de pourcentage en passant de 28,0% en 2006 à 22,0% en 2019. La polygamie est plus fréquente, en milieu rural qu'en milieu urbain, dans la région du Centre-Ouest que dans les autres régions du pays. Elle est également plus accentuée chez les adeptes de la religion Animiste et chez les individus sans aucun niveau d'instruction. La polygamie à deux épouses semble être la forme la plus fréquente (17,0%). Par ailleurs, sur 100 femmes mariées, 37 sont dans une union polygame.

La grande majorité des mariages ne sont pas déclarés à l'état civil au Burkina Faso. Ce qui implique une faible applicabilité du code des personnes et de la famille. En effet, seulement une personne mariée sur dix a célébré un mariage à la mairie. Quant à l'écart d'âge entre conjoints, il varie entre 3 à 11 ans pour la majorité des couples (57,8%). Cet écart d'âge excède 15 ans dans un couple sur cinq.

Des défis restent à relever pour augmenter l'âge au premier mariage suivant certaines caractéristiques sociodémographiques. Pour y parvenir, il importe de poursuivre les efforts de sensibilisation et de lutte contre les mariages précoces ainsi que la scolarisation au cours des prochaines années. A cet effet, les régions de l'Est et du Sahel, qui demeurent les régions où les femmes rentrent plus précocement en union, méritent toujours une attention particulière.

D'autres défis à relever pour une société harmonieuse avec moins de célibat et de divorces sont :

- ✓ mener des études approfondies dans les régions du Centre et du Sud-Ouest pour connaître les raisons spécifiques qui y occasionnent plus de célibataires définitifs ;
- ✓ mener des études approfondies dans les régions du Sahel et du Sud-Ouest pour connaître les raisons spécifiques qui y occasionnent plus de divorces

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

Antoine Ph. (2002a) : L'approche biographique de la nuptialité ; application à l'Afrique ; Document de travail, DIAL ; DT/2002/05

Antoine Ph. (2002b) : Les complexités de la nuptialité : de la précocité des unions féminines à la polygamie masculine en Afrique

ANTOINE Philippe, DJIRÉ Mamadou et NANITELAMIO Jeanne (1998): Au cœur des relations hommes femmes : polygamie et divorce, in : Philippe ANTOINE, Dieudonné OUEDRAOGO et Victor PICHÉ (éd.), Trois générations de citadins au Sahel, p. 147-180. – Paris, L'Harmattan, 281 p.

BARBIERI Magali et HERTRICH Véronique (1999): Écart d'âges entre conjoints et transition de la fécondité en Afrique sub-Saharienne, in : UEPA et NPU (éd.), La population africaine au 21^e siècle, Volume 2, p. 163-211. – Dakar, 650 p. (Troisième conférence africaine de Population, Durban, Afrique du Sud, 6-10 décembre 1999).

BURKINA FASO (1993) : Code des personnes des personnes et de la famille, 1993, 215 p.

CHOJNACKA Helen (1980): Polygyny and the rate of population growth. Population Studies, n°1, p. 91-107

CLIGNET Rémy (1987): On sait que la polygamie est morte : vive la polygamie, in : David PARKIN et David NYAMWAYA (éd.), Transformations of African Marriage, p. 199-209. Manchester, Manchester University Press, (International African Seminars, New Series, n° 3).

DJIRÉ Mamadou (1993): Un aspect de la dynamique de la nuptialité en milieu urbain : l'entrée des hommes en première union à Dakar (Sénégal). Montréal, Université de Montréal, Département de démographie, 118 p + annexes. (Mémoire de maîtrise).

DONADJÉ Florentin (1992): Nuptialité et fécondité des hommes au Sud-Bénin : pour une approche des stratégies de reproduction au Bénin. – Louvain-la-Neuve, Université Catholique de Louvain, Institut de Démographie, Académia, 222 p.

FAINZANG Sylvie et JOURNET Odile (1988): La femme de mon mari. Anthropologie du mariage polygamique en Afrique et en France. – Paris, l'Harmattan, 172 p.

Fatou Binetou DIAL (1999): Divorce et promotion sociale et économique de la femme. – Saint-Louis, Université Gaston Berger, 96 p. + 36 p.

Françoise GUBRY (1984): Analyse de la nuptialité – Les documents pédagogiques de l'IFORD

GENDREAU Francis et GUBRY Françoise (1988): La nuptialité en Afrique : niveaux, tendances et caractéristiques socio-économiques, in : UIESP (éd.), Congrès africain de population, Dakar p 5.1.1-5.1.18. – Liège, UIESP.

GOLDMAN Noreen et PEBLEY Anne (1989): The Demography of Polygyny in Sub-Saharan Africa, in : Ron LESTHAEGHE (éd.), Reproduction and Social Organisation in Sub-Saharan Africa, p. 213-237. – Berkeley, University of California Press.

GOODY Jack (1973): Polygyny, economy and the role of Women, in The character of kinship, Jack GOODY (ed). – Londres, Cambridge, Cambridge University Press, p. 175-190.

HERTRICH, Véronique (2001): Nuptialité et rapports de genre en Afrique. Un premier bilan des tendances de l'entrée en union au cours des 40 dernières années. Communication présentée au colloque "Genre, population et développement en Afrique", ENSEA, INED, IFORD et UEPA, Abidjan, 16-21 juillet, 32 p.

Institut National de la Statistique et de la Démographie (2004), *Enquête démographique de santé (EDS-3), rapport d'analyse*, Ouagadougou, 455P.

Institut National de la Statistique et de la Démographie (2000): *Enquête démographique de santé (EDS-2) de 1998, rapport d'analyse*, Ouagadougou, 327P.

Institut National de la Statistique et de la Démographie (1993): *Enquête démographique de santé de (EDS-1), rapport d'analyse*, Ouagadougou, 295 P.

Institut National de la Statistique et de la Démographie (2000): *Recensement général de la population et de l'habitation de 1996, rapport d'analyse*, Ouagadougou vol 2, 180P.

Institut National de la Statistique et de la Démographie (1990): *Recensement général de la population et de l'habitation de 1985, analyse des résultats définitifs*, Ouagadougou, 318P.

Institut National de la Statistique et de la Démographie (1975), *Recensement général de la population et de l'habitation de 1975, analyse des résultats définitifs*, Ouagadougou, ...

KLISSOU Pierre (1995): La polygamie au Bénin. Une approche régionale des tendances et des déterminants. –Louvain-la-Neuve, Université Catholique de Louvain, L'Harmattan, Académia Bruylant., 257 p.

LOCOH Thérèse et THIRIAT Marie-Paule (1995): Divorce et remariage des femmes en Afrique de l'Ouest. Le cas du Togo, *Population*, vol. 50, n° 1, p. 61-94.

NGANAWARA Didier et BENINGUISSE Gervais (2019): Analyse de la nuptialité – Institut de formation et des recherches démographiques (IFORD), Yaoundé

NGONDO A PITSHANDENGE Elman (1992): Nuptialité et structures familiales en Afrique au Sud du Sahara, in : UEPA (éd.), *The Structure and dynamics of Family formation in Africa*, p. 28-45. – Dakar, UEPA, (Troisième conférence africaine de population).

NGONDO A PITSHANDENGE Séraphin (1996): La polyandrie chez les Bashilele du Kasaï Occidental (Zaire). Fonctionnement et rôles. – Paris, CEPED, 22 p. (Les Dossiers du CEPED, n°42).

PILON Marc (1991): Contribution à l'analyse de la polygamie, *Étude de la Population Africaine*, n° 5, p. 1-17. –Dakar, UEPA.

PISON Gilles (1986): La démographie de la polygamie, *Population*, n° 1, p. 93-122.

SMITH David P, CARRASCO Enrique et McDONALD Peter (1984): Marriage Dissolution and Remarriage. – Voorburg, International Statistical Institute, (World Fertility Survey Comparative Studies, n° 34).

TABUTIN Dominique et VALLIN Jacques (1977): La nuptialité, in : Sources et analyse des données démographiques, 3e partie, tome II, Paris, INED, INSEE, ORSTOM.

THIRIAT Marie-Paule (1998): Faire et défaire les liens du mariage. Évolution des pratiques matrimoniales au Togo. – Paris, CEPED, 295 p. (Les Études du CEPED, n°16).

THIRIAT Marie-Paule (1999): Les unions libres en Afrique subsaharienne, *Cahiers québécois de démographie*, volume 28, n°1-2.

TIEMOKO Richmond (1999): Vieillir ensemble : le rôle de l'écart d'âges entre époux dans le bien-être familial, in : UEPA-NPU (éd.), *La population africaine au 21e siècle*, vol. 3, p. 383-394. – Dakar, UEPANPU, 712 p. (Troisième conférence africaine de Population, Durban, Afrique du Sud, 6-10 décembre 1999).

UNFPA et Population Concil (2016): Etude sur le mariage précoce dans la région de la boucle du Mouhoun, Burkina Faso, 104 p.

VAN DE WALLE Étienne (1996): L'âge au mariage : tendances récentes, in : Karen FOOTE, Kenneth H HILL et Linda G. MARTIN (éd.), Changements démographiques en Afrique subsaharienne, p. 119-154 – Paris, PUF/INED, 371 p. (TraTableau 1vaux et documents, Cahier n° 135).

Dominique TABUTIN et Jacques VALLIN (2021): La nuptialité – disponible sur : « https://horizon.documentation.ird.fr/exl-doc/pleins_textes/divers13-09/01166.pdf », consulté le 05 novembre 2021



CHAPITRE 6: MIGRATION

PRINCIPAUX INDICATEURS

INDICATEURS	VALEUR
Migration durée de vie (interne et internationale) Pourcentage de la population résidente vivant dans une commune où elle n'est pas née (%)	15,0
Nationalité Effectif de la population de nationalité étrangère Pourcentage de la population de nationalité étrangère (%)	40 401 0,2
Emigrants internationaux Effectif des émigrants internationaux au cours des 5 dernières années Pourcentage d'hommes Pourcentage de femmes	284 463 85,0 15,0
Principaux pays de destination aux cours de 5 dernières années Répartition en % des émigrés des 5 dernières années par pays de destination Côte d'Ivoire Mali Ghana Gabon Guinée	68,6 8,2 7,2 2,5 2,3
Immigrants internationaux Effectif de la population résidente née à l'étranger Pourcentage de la population résidente née à l'étranger (%)	390 251 2,1
Principales nationalités des immigrants Répartition en % des immigrants par nationalité Togo Mali Côte d'Ivoire	25,7 16,5 14,9
Solde migratoire au cours de 5 dernières années Pourcentage de ménages ayant reçu un transfert d'argent de l'étranger au cours des 12 derniers mois (%) Rapport emploi population des migrants durée de vie de 15 ans ou plus nés à l'étranger	16 443 7,7 53,6

RESUME

Malgré les différentes crises politiques, économiques et sociales observées dans l'espace migratoire des Burkinabè, les tendances lourdes des migrations persistent même si quelques prémisses de changement se manifestent.

- La Côte d'Ivoire reste le principal pays d'émigration des Burkinabè avec 68,6% des émigrés en destination de ce pays en 2019.

La migration internationale est dans sa grande majorité masculine (86% d'hommes pour les émigrations et 51,7% pour les immigrations).

-Les flux migratoires avec l'étranger sont principalement alimentés par les migrants de retour des Burkinabè, principalement en provenance de la Côte d'Ivoire. Parmi les immigrés récents, les burkinabè (migrants de retour) représentent 83,5%.

Si le solde migratoire de la migration récente (12 derniers mois précédant le recensement est négatif (-33 674), le solde migratoire des cinq dernières années précédant le recensement est positif (+16 443).

La communauté étrangère vivant au Burkina Faso au nombre de 40 401 est composée en grande majorité de togolais (25,7%) suivi des Maliens (16,5%), des Ivoiriens (14,9%) des Béninois (10,5%) et des nigériens (9,3%).

Selon les données du RGPH 2019, 19,3% des résidents ont effectué au moins une migration (interne ou internationale), dont 13,5% de migrants internes et 5,8% de migrants internationaux

La migration interne reste principalement féminine, même si le poids des femmes a baissé comparativement aux autres années.

Selon le RGPH de 2019, on compte 2 504 404 personnes (13,4% de la population recensée) qui vivent dans des communes où elles ne sont pas nées, soit 55,9% de femmes et 44,1% d'hommes.

INTRODUCTION

La migration est un phénomène universel qui touche tous les continents et qui est au cœur de l'actualité tant dans les pays du Nord que dans ceux du Sud. Historiquement, la période qui a suivi la Seconde Guerre mondiale a été caractérisée par toute une série de conférences sur la population dont l'objectif était de maîtriser les facteurs de la dynamique démographique. De toutes les conférences mondiales des Nations Unies sur la population (1974, 1984, 1994 etc.), c'est celle de 1994 qui a pour la première fois institutionnalisé la gestion de la migration dans le cadre de la coopération internationale. En effet, les principaux objectifs dans le plan d'action de la Conférence Internationale sur la Population et le Développement (CIPD) étaient de: étudier les causes profondes des migrations, surtout celles liées à la pauvreté; encourager les pays d'origine et les pays d'accueil à instaurer entre eux une coopération et un dialogue plus poussés afin de tirer le meilleur parti possible des avantages des courants migratoires pour les intéressés et de faire en sorte que les migrations aient autant que possible des incidences favorables sur le développement tant des pays d'origine que des pays d'accueil et favoriser la réinsertion des migrants qui regagnent leur pays. D'autres instances internationales sont venues amplifier et préciser davantage les objectifs. On peut citer entre autres le Sommet du millénaire tenu en septembre 2000 et qui a élaboré les 8 Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) ; le Sommet des Nations Unies sur le développement durable, tenu en 2015, qui a élaboré les Objectifs de Développement Durable (ODD).

Depuis le début des années 1990, l'Afrique entière et en particulier l'Afrique Subsaharienne est le théâtre d'importantes circulations migratoires. Les flux migratoires se dirigent généralement du Sahel vers les régions côtières d'Afrique de l'Ouest et d'Afrique Centrale d'une part et de l'ensemble de l'Afrique sub-saharienne vers l'Europe d'autre part. Divers facteurs socioéconomiques et politiques entraînent une augmentation et une diversification inédite des flux migratoires (Brachet, 2007).

Le Burkina Faso est connu pour l'importance et l'ampleur des mouvements migratoires tant internes qu'internationaux de ses populations. Il est le principal pourvoyeur d'immigrants pour la Côte d'Ivoire. Ces deux pays frontaliers sont incontestablement liés par ce phénomène migratoire qui a marqué leur vie sociale, économique et même politique. Impulsée depuis l'époque coloniale, l'émigration des Burkinabés vers de nombreux pays frontaliers n'a cessé de s'intensifier au fil du temps au point que le pays signera des accords de main-d'œuvre, de gestion des migrants ou encore de promotion de la migration régulière avec plusieurs pays.

En outre, le Burkina Faso a adopté, depuis février 2017, une Stratégie Nationale de Migration (SNMig) dont la vision s'énonce comme suit : « À l'horizon 2025, le Burkina Faso assure la protection et la garantie effectives des droits des migrants pour une contribution optimale au développement, à la consolidation de la paix et de la cohésion sociale, à la promotion de l'intégration régionale et sous régionale et de la coopération internationale » (SNMig, 2017 : p.31). La SNMig vise à promouvoir une gestion cohérente, efficace, intégrée et concertée des migrations dans la perspective de la réalisation du développement humain durable.

Le présent rapport qui a pour objectif de décrire le phénomène migratoire burkinabè dans ses composantes essentielles (migration interne, internationale et de retour) et ses caractéristiques, comprendra quatre (4) parties : (1) une première partie dans laquelle seront abordés les aspects méthodologiques ; (2) une deuxième partie sur le bilan global des migrations (3) une troisième partie sur les migrations internes, dans laquelle les volumes, les origines, les destinations ainsi que les caractéristiques des migrants seront analysés et éventuellement comparés avec ceux des recensements passés, (4) une quatrième partie qui sera mise à profit pour étudier les migrations

internationales, leur volume, leurs origines et leurs destinations ainsi que leurs caractéristiques socio-économiques et démographiques et enfin les transferts de fonds des migrants.

6.1- ASPECTS METHODOLOGIQUES

6.1.1- Définition des principaux concepts

6.1.1.1- Migration

Le dictionnaire démographique²² définit la migration ou le mouvement migratoire comme un ensemble de déplacements ayant pour effet de transférer la résidence des intéressés d'un certain lieu d'origine, ou lieu de départ, à un certain lieu de destination, ou lieu d'arrivée. De façon opérationnelle, dans la présente étude, sera considéré comme migration tout déplacement d'un individu d'une entité administrative (la commune étant la plus petite entité considérée) vers une autre pour un séjour d'au moins six mois ou avec l'intention d'y résider pendant au moins six mois.

6.1.1.2- Migration interne

La migration interne (ou intérieure) est une migration qui s'effectue à l'intérieur des frontières d'un pays ou d'un territoire. Dans le cas du Burkina Faso, il s'agit de tous les déplacements s'effectuant entre entités administratives et ayant occasionné un séjour au lieu d'arrivée d'une durée d'au moins six mois (ou avec l'intention d'y résider pendant au moins six mois). La migration interne peut s'effectuer entre régions du pays, il s'agit alors de migration interrégionale. À l'intérieur d'une région, la migration peut s'effectuer entre provinces, c'est la migration intra régionale ou interprovinciale. On peut également considérer les communes à l'intérieur des provinces, ce qui conduit à la migration intra-provinciale ou intercommunale.

6.1.1.3- Migration externe ou internationale

Une migration est dite internationale lorsqu'elle porte sur des changements de résidence habituelle entre pays. Dans le cas du Burkina Faso la migration internationale concerne tous les échanges migratoires avec le reste du monde. L'émigration regroupe les sorties du territoire national vers l'étranger tandis que l'immigration concernent les entrées dans le pays.

6.1.1.4- Migration durée-de-vie

La migration durée-de-vie est définie en mettant en rapport le lieu de naissance et le lieu de résidence à une date de référence. Le migrant durée-de-vie est tout individu qui réside dans une entité administrative autre que son lieu de naissance. De façon opérationnelle, elle concerne les individus dont la commune (respectivement, province, région et pays) de résidence au moment du recensement est différente de leur commune (respectivement, province, région et pays) de naissance.

6.1.1.5- Migration récente

La migration récente est la migration effectuée au cours des 12 mois ayant précédé le dénombrement du recensement de 2019. Elle a trait aux individus dont le lieu de résidence à la date du dénombrement de 2019 est différent de celui il y a un an avant le dénombrement.

Le recensement s'étant étalé entre le 15 novembre et le 15 décembre 2019 la période de référence pour la migration récente (12 mois précédent le recensement) est la période de novembre

²² Louis Henry, Dictionnaire démographique multilingue, seconde édition unifiée, volume français du 12 juin 2012.

décembre 2018 à novembre décembre 2019.

6.1.1.6- Migration de retour

La migration de retour (durée de vie) concerne les individus dont le lieu de naissance et le lieu de résidence actuelle sont identiques alors que le lieu de résidence antérieure est différent des deux premiers. De façon opérationnelle, est considéré comme migrant de retour, tout individu recensé en 2019-2020 à son lieu de naissance alors qu'il résidait ailleurs un an (ou plus) plus tôt.

Selon la définition du migrant de retour adoptée dans la présente étude, les burkinabè nés à l'étranger et qui rentrent au Burkina Faso ne sont pas des migrants de retour, même s'ils retournent dans la région d'origine de leur parent ; ils sont par contre des immigrés.

Dans la présente étude nous considérerons comme migrants l'ensemble des individus ayant effectué une migration récente et/ou une migration durée-de-vie et/ ou une migration intercensitaire (entre 2006 et 2019), et/ou une personne qui a résidé à l'étranger. Autrement dit, il s'agit de toute personne recensée en 2019-2020 dans une commune autre que sa commune de naissance ou sa commune de résidence il y a un an (ou plus) avant le recensement de 2019.

6.1.1.7- Migration intercensitaire

La migration intercensitaire est définie en mettant en rapport le lieu de résidence actuelle et le lieu de résidence en décembre 2006. Le migrant intercensitaire est tout individu dont le lieu de résidence à la date du dénombrement de 2019 est différent de celui de décembre 2006.

6.1.2- Méthode de calcul des indicateurs

6.1.2.1- Solde migratoire

C'est la différence entre le nombre de personnes qui sont entrées dans une zone géographique ou pays donné et le nombre de personnes qui en sont sorties au cours d'une période donnée.

6.1.2.2- Proportion de migrants

Si l'on travaille sur le nombre de migrants au cours d'une période, le numérateur ne sera pas les événements mais les individus c'est-à-dire les migrants. On peut alors parler de proportion des migrants.

$m = \frac{m^n}{p^0}$ ou p^0 est la population en début de période et m^n le nombre de migrants à la date n

La proportion d'émigrants ou de sortants (tous rangs) d'une zone i se calcule de manière semblable.

Cette proportion d'émigrants ou de sortants est souvent utilisée pour la projection de la population avec prise en compte de la migration.

La proportion d'immigrants ou d'entrants d'une zone i :

$m_{ai} = \frac{m_{ai}^n}{P_{ai}^n}$ le dénominateur est la population de la zone en fin de période, à laquelle on a soustrait les immigrants internationaux.

On peut aussi définir une proportion de migrants entre deux zones i et j

$m_{ij} = \frac{m_{ij}^n}{p_{ia}^n}$ le Dénominateur est la population résidente en i en début de période et survivant au recensement (ou enquête).

6.1.3- Évaluation de la qualité des données

6.1.3.1- Variables de l'étude et taux de non-réponse

L'étude des migrations du RGPH 2019 se limitera à l'étude des migrants compte tenu des données disponibles ; en effet, les données telles que collectées ne permettent pas de saisir l'ensemble des migrations effectuées par chaque individu.

Les variables suivantes (questions) permettent de saisir la migration et ses implications :

- ✓ **Le lieu de naissance** : cette variable permet de saisir les migrants durée-de-vie ;
- ✓ **La dernière résidence à l'étranger** : elle permet de saisir les migrants de retour (pas seulement, mais aussi les immigrants) de l'étranger ;
- ✓ **Le lieu de résidence il y a un an** : cette variable permet de saisir les immigrants (internes et internationaux) récents (au cours des 12 derniers mois) ;
- ✓ **Le lieu de résidence au recensement de 2006** : cette variable permet d'appréhender la migration inter censitaire ;
- ✓ **La date de départ à l'étranger au cours des 5 dernières années** : cette variable permet de cerner les émigrants internationaux au cours des cinq dernières années ;
- ✓ **Prétention à migrer** : elle permet de cerner les futurs potentiels émigrés ;
- ✓ **Le transfert de fonds** : cette variable permet d'appréhender les principaux canaux utilisés par les émigrés pour envoyer de l'argent aux ménages.

Sur la base de ces différentes variables, **un non migrant** est un résident qui, au moment du recensement, remplissait les trois conditions suivantes :

- ✓ Vivait dans une commune où il est né ;
- ✓ Vivait dans une commune où il y résidait depuis novembre-décembre 2018 ;
- ✓ Vivait dans une commune où il y résidait en décembre 2006 ;
- ✓ N'a jamais séjourné à l'étranger.

Par opposition **un migrant** est un résident qui :

- ✓ Vit dans une commune où il n'est pas né ;
- ✓ Réside dans une commune autre que celle où il résidait en novembre-décembre 2018 ;
- ✓ Réside dans une commune autre que celle où il résidait en décembre 2006 ;
- ✓ A déjà résidé à l'étranger.

Les données quantitatives permettront de faire une évaluation des taux de non réponse de chaque variable entrant dans le cadre de l'analyse. Il s'agit des variables :

- ✓ Sexe
- ✓ Age
- ✓ Etat matrimonial
- ✓ Milieu de résidence
- ✓ Région
- ✓ Lieu de naissance
- ✓ Nationalité
- ✓ Niveau d'instruction
- ✓ Aptitude à lire et écrire

- ✓ Motif du changement de résidence
- ✓ Lieu de résidence il y a un an
- ✓ Lieu de résidence au recensement de 2006
- ✓ Dernière résidence à l'étranger
- ✓ Prétention à migrer
- ✓ Pays de destination
- ✓ Profession au départ
- ✓ Niveau d'instruction au départ
- ✓ Etat matrimonial au départ
- ✓ Principal motif de l'émigration

6.1.3.2- Limites des données

Les données collectées peuvent être entachées d'erreurs susceptibles de biaiser les résultats. Les principales limites relevées au niveau des variables se présentent comme suit :

Le lieu de naissance, et le lieu de résidence un an avant le dénombrement de 2019-2020 ou au recensement de 2006 sont des variables difficiles à saisir au regard du niveau d'instruction de la population ; en effet, la plupart des individus connaissent seulement le nom de leur village de naissance ou de résidence antérieur mais pas la commune ni la province de rattachement. La façon dont ces variables ont été collectées ne permet pas de distinction si le lieu de naissance ou de résidence antérieur est rural ou urbaine, ce qui ne permet pas de saisir l'exode rural.

Quant au lieu de résidence à l'étranger ou de destination, il n'est pas toujours évident que le répondant donne l'information juste pour tous les membres du ménage compte tenu de la diversité éventuelle des cas de figure pour tous les membres du ménage.

Le motif de départ prend en compte 18 modalités contrairement aux recensements antérieurs ou il ne prenait en compte que 5 modalités (« crise sociopolitique », « expulsé situation irrégulière », « raisons d'études », « retour volontaire » et « autre »). La principale difficulté réside dans le fait que tout retour en période de crise peut avoir été motivé par cette situation de crise y compris les retours pour raisons d'études.

La nationalité, contrairement à ce qu'on pense, n'est pas aisée à saisir dans le contexte burkinabé. En effet, plusieurs personnes surtout celles nées en Côte d'Ivoire peuvent avoir la double nationalité (même si c'est interdit par la législation burkinabé). Tous ceux qui n'ont pas de certificat de nationalité se réfèrent à leur sentiment d'appartenance qui n'est que subjective.

L'émigration des 5 dernières années ; les départs hors du pays sont extrêmement difficiles à saisir du fait de l'absence du principal intéressé. On pense qu'il est parti à l'étranger alors qu'il peut bien être quelque part hors du village ou de la commune mais dans le pays. On peut oublier de déclarer certains départs en émigration pour raison de mémoire, tout comme on peut refuser de déclarer le départ de certains individus qui auraient transgressé certains interdits du village (rapt de femmes, vol de biens matériels, etc.). Il y a aussi des cas de comptages multiples de certains candidats à l'émigration qui migrent par étapes successives vers l'étranger. Par exemple un émigré pourrait être déclaré par son ménage d'origine au village et par d'autres ménages du pays dans lesquels il a pu séjourner avant de quitter le pays.

La date de départ des émigrés : la date précise de départ est difficile à connaître surtout dans un contexte d'analphabétisme en milieu rural.

Le lieu de destination des émigrés : seul l'émigré sait en vérité sa destination finale. Avant de partir

il peut déclarer une destination qu'il n'est pas obligé de respecter par la suite. Il peut même effectuer des migrations successives sur plusieurs pays.

La connaissance d'un burkinabè à l'étranger : il s'agit de l'expérience migratoire du migrant –voir du ménage- dont le principal répondant ne saurait répondre avec certitude. Seul le migrant est à mesure de donner avec certitude une réponse fiable.

La majeure partie des inconvénients mentionnés ci-dessus relèvent de la nature même du recensement d'une part et de la complexité qu'il y a à saisir le phénomène migratoire d'autre part. Notons que, par rapport aux RGPH passés (ceux de 1975, 1985, 1996 et 2006), le présent recensement a innové en prenant en compte dans la saisie des informations relatives aux migrations des variables nouvelles telles que la prétention à migrer, la profession au départ, l'état matrimonial au départ, la connaissance d'un burkinabè dans le pays de destination et le transfert d'argent au cours des 12 derniers mois. Ce recensement a également innové en saisissant d'autres types de migrants tels les migrants intercentraux (entre 2006 et 2019), les burkinabè ayant résidé à l'étranger (les immigrants toutes périodes).

La variable « durée depuis le retour » comportait des données aberrantes (voir tableau ci-dessous).

Tableau 6.1 : Les durées depuis la dernière venue

Durée depuis le retour (années)	Effectifs
-8	1
-6	1
-4	1
-2	3
-1	209
0	36147
1	97043
2	67831
....	

Toutes les durées négatives ont été attribuées à la modalité 0. Ainsi l'effectif des 0 ans est désormais de $(36\ 147+209+3+1+1+1) = 36\ 362$.

Concernant la variable émigration des 12 derniers mois, la période la plus lointaine considérée est novembre décembre 2014. Les départs qui ont lieu après ces dates (janvier à octobre 2014) sont exclus car ces départs ont eu lieu au-delà des cinq ans. Avec un effectif au départ de 310 191 émigrés après correction on trouve un effectif stabilisé de 284 463 émigrés.

6.2- SITUATION GLOBALE DE LA MIGRATION

L'objectif de cette partie est de présenter la migration de façon globale. Il s'agira de définir le statut migratoire de la population selon le sexe, le milieu de résidence et la région de résidence en distinguant le type de migration.

6.2.1- Statut migratoire par sexe

Selon les données du 5^e RGPH, 19,2% des résidents sont des migrants avec un écart très faibles entre les sexes (19% d'hommes et 19,4% de femmes) (tableau 6.2). Cependant les femmes sont plus impliquées dans les migrations internes que les hommes (14,7% contre 12,0%). Les hommes eux participent plus à la migration internationale comparativement aux femmes (7% contre 4,7%). Avec 19,2% de migrants à ce recensement de 2019, on observe une baisse relative des migrants par rapport au recensement de 2006 où les migrants représentaient 22,1% des résidents.

Tableau 6.2 : Statut migratoire des résidents par sexe

Statut migratoire des résidents	Homme		Femme		Ensemble	
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
Non migrants	7 085 933	81,0	7 591 096	80,6	14 677 029	80,8
Migrants internationaux	611 659	7,0	447 678	4,7	1 059 337	5,8
Internes	1 054 813	12,0	1 380 572	14,7	2 435 385	13,4
Ensemble migrant	1 666 472	19,0	1 828 250	19,4	3 494 722	19,2
Ensemble	8 752 405	100,0	9 419 346	100,0	18 171 751	100,0

De façon globale, la migration internationale concerne plus les hommes que les femmes. En effet, la quasi-totalité des émigrants (85%) sont de sexe masculin (tableau 6.3). Quant à l'immigration, si pour les immigrants durée-de-vie, la proportion des femmes concernées (51,7%) est légèrement supérieure à celle des hommes, pour l'immigration intercensitaire et récente, les hommes concernés dépassent légèrement les femmes.

Tableau 6.3 : Répartition des migrants internationaux par type et sexe

Type de migration	Homme		Femme		Ensemble	
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
Immigrants						
Durée de vie	188 462	48,3	201 789	51,7	390 251	100,0
Récent	23 663	52,0	21 854	48,0	45 517	100,0
Intercensitaire	101 043	51,1	96 599	48,9	197 642	100,0
Émigrants	241 892	85,0	42 571	15,0	284 463	100,0

6.2.2- Statut migratoire par milieu de résidence

Selon le milieu de résidence, 32,7% de la population résidant en milieu urbain sont des migrants contre 14,4% pour le milieu rural. Cela laisse à penser que les villes s'accroissent principalement par le biais des migrations, surtout de l'exode rural.

Tableau 6.4 : Statut migratoire selon le milieu de résidence

Statut migratoire	Urbain		Rural		Ensemble	
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
Non migrants	3 215 958	67,3	11 461 071	85,6	14 677 029	80,8
Migrants	1 566 091	32,7	1 928 631	14,4	3 494 722	19,2
Ensemble	4 782 049	100,0	13 389 702	100,0	18 171 751	100,0

6.2.3- Statut migratoire et région de résidence

C'est dans la région du centre que la proportion des migrants dans la population est la plus importante (40,7%) et cela se comprend du fait que cette région abrite la capitale du pays. Les deux régions qui suivent sont le Sud-Ouest (22,3%) et le centre-Ouest (21,5%), qui sont des régions de fortes migrations avec la Côte d'Ivoire.

Tableau 6.5 : Statut migratoire par région

Statut migratoire	Non migrants		Migrants		Ensemble	
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
Boucle du Mouhoun	1 513 088	85,9	249 058	14,1	1 762 146	100,0
Cascades	614 261	80,4	150 186	19,6	764 447	100,0
Centre	1 595 967	59,3	1 097 175	40,7	2 693 142	100,0
Centre-Est	1 243 781	87,1	184 441	12,9	1 428 222	100,0
Centre-Nord	1 227 251	86,2	197 156	13,8	1 424 407	100,0
Centre-Ouest	1 227 005	78,5	335 554	21,5	1 562 559	100,0
Centre-Sud	627 054	84,3	117 197	15,7	744 251	100,0
Est	1 460 666	92,5	118 315	7,5	1 578 981	100,0
Hauts Bassins	1 648 050	80,5	398 923	19,5	2 046 973	100,0
Nord	1 350 329	85,3	232 232	14,7	1 582 561	100,0
Plateau- Central	768 805	83,3	153 683	16,7	922 488	100,0
Sahel	759 498	90,8	76 876	9,2	836 374	100,0
Sud-Ouest	641 274	77,7	183 926	22,3	825 200	100,0
Burkina Faso	14 677 029	80,8	3 494 722	19,2	18 171 751	100,0

6.3- MIGRATION INTERNE

L'étude des migrations internes lors du 5^e RGPH se limitera à l'étude des migrants internes compte tenu des données disponibles ; en effet, les données telles que collectées ne permettent pas de saisir l'ensemble des migrations effectuées par chaque individu. L'étude abordera les échanges de migrants entre les provinces (respectivement, entre les régions). Il s'agit de voir les sortants et les entrants d'une province (respectivement, une région) et de dégager le solde de ces échanges pour chacune de ces unités administratives.

Le découpage administratif du Burkina Faso comporte plusieurs niveaux : le village, la commune, la province et la région. Compte tenu du nombre élevé des villages et des communes, seuls les résultats relatifs aux provinces et régions seront présentés dans ce chapitre. Le Burkina Faso compte 13 régions et 45 provinces. Pour les besoins de l'analyse, certaines communes importantes comme Ouagadougou et Bobo-Dioulasso feront l'objet d'un traitement spécial.

6.3.1- Volume global des migrants internes

Les données collectées au 5^e RGPH permettent d'identifier quatre catégories de migrants internes : Les migrants durée de vie, les migrants récents, les migrants intercensitaires et les migrants de retour. Selon le niveau géographique considéré (communes, provinces, régions) le volume de ces différents types de migrations varie.

Un migrant interne est quelqu'un qui a effectué soit une migration interne durée-de-vie, soit une migration interne récente, soit une migration intercensitaire.

Par ailleurs, il faut préciser que :

- ✓ pour les différentes catégories de migrants internes, les calculs sont faits de telle sorte qu'il n'y ait pas de double compte;
- ✓ les migrants intra provinciaux sont les individus qui ont changé de commune, mais à l'intérieur de la province ;
- ✓ les migrants interprovinciaux sont les individus qui ont changé de communes, ces deux communes étant situées dans deux provinces différentes, mais à l'intérieur de la même région ;
- ✓ les migrants interrégionaux sont les individus qui ont changé de commune, les deux communes étant situées dans des régions différentes.

Les données du tableau 6.6 indiquent qu'au 5^e RGPH 2 338 987 personnes (soit 13,8%) vivent dans des communes où elles ne sont pas nées. On dénombre plus de migrants durée-de-vie en 2019 (2 338 987) qu'en 2006 (2 155 281). Quant aux migrants internes récents, avec un effectif de 406 920, cela fait pratiquement le double de 2006 (231 623). Entre les deux recensements de 2006 et de 2019, on dénombre 902 092 migrants qui ont changé de communes de résidence. Quel que soit le type de migration interne, on remarque que les migrations intra-provinces (entre communes à l'intérieur de la province) et les migrations inter-régionales (entre régions) sont les plus importantes. La mobilité entre province est beaucoup plus faible.

Tableau 6.6 : Répartition des migrants internes par type selon le sexe

	Homme		Femme		Ensemble	
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
Migrants internes durée-de-vie						
Migrants intra provinces	263 485	26,1	416 812	31,2	680 297	29,1
Migrants inter provinces	81 155	8,0	132 086	9,9	204 873	8,8
Migrants inter régions	666 436	65,9	787 381	58,9	1 453 817	62,1
Ensemble	1 011 076	100,0	1 336 279	100,0	2 338 987	100,0
Migrants internes récents						
Migrants intra provinces	92 650	49,0	107 152	49,2	199 802	49,1
Migrants inter provinces	14 550	7,7	17 499	8,1	32 049	7,9
Migrants inter régions	82 038	43,3	93 031	42,7	175 069	43,0
Ensemble	189 238	100,0	217 682	100,0	406 920	100,0
Migrants intercensitaires						
Migrants intra provinces	125 534	31,1	167 042	33,5	292 576	32,4
Migrants inter provinces	35 144	8,7	45 714	9,2	80 858	9,0
Migrants inter régions	242 869	60,2	285 789	57,3	528 658	58,6
Ensemble	403 547	100,0	498 545	100,0	902 092	100,0

6.3.2- Migrants durée-de-vie

6.3.2.1- Migrants durée de vie par groupes d'âges et sexe

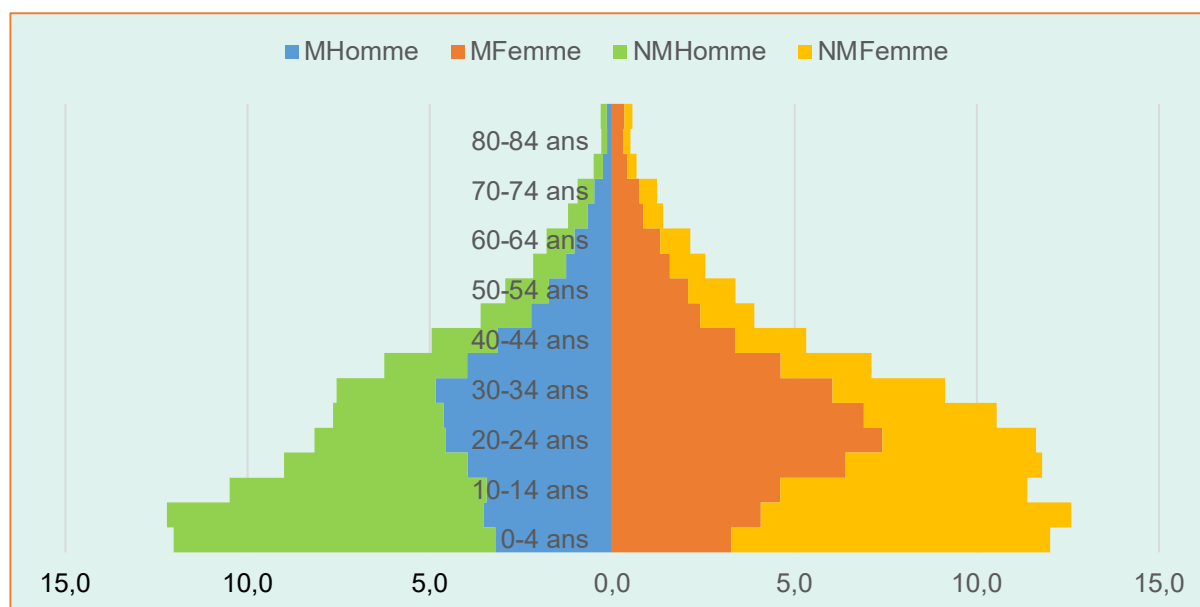
La répartition par sexe des migrants internes durée-de-vie montre une prédominance des femmes à tous les groupes d'âge (tableau 6.7). Cette prédominance est plus marquée aux groupes d'âge 75-79 ans. Avec un rapport de masculinité de 76,1% contre 75,5% pour le RGPH 2006, la prédominance des femmes migrantes durée-de-vie a légèrement baissé entre 2006 et 2019.

Tableau 6.7 : Répartition des migrants internes durée de vie par âge selon le sexe

Groupes d'âges (ans)	Homme		Femme		Ensemble		RM
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	
0-4	74 936	7,4	76 279	5,7	151 215	6,5	98,2
5-9	82 193	8,1	95 324	7,2	177 517	7,6	86,2
10-14	80 435	8,0	107 778	8,1	188 213	8,0	74,6
15-19	92 693	9,2	149 671	11,3	242 364	10,4	61,9
20-24	107 011	10,6	173 458	13,1	280 469	12,0	61,7
25-29	107 983	10,7	161 536	12,2	269 519	11,5	66,8
30-34	113 176	11,2	141 292	10,6	254 468	10,9	80,1
35-39	93 130	9,2	108 057	8,1	201 187	8,6	86,2
40-44	73 238	7,2	79 076	6,0	152 314	6,5	92,6
45-49	51 940	5,1	56 580	4,3	108 520	4,6	91,8
50-54	40 557	4,0	48 834	3,7	89 391	3,8	83,1
55-59	29 473	2,9	36 934	2,8	66 407	2,8	79,8
60-64	24 291	2,4	30 821	2,3	55 112	2,4	78,8
65-69	15 608	1,5	19 950	1,5	35 558	1,5	78,2
70-74	11 615	1,1	17 576	1,3	29 191	1,2	66,1
75-79	5 926	0,6	9 678	0,7	15 604	0,7	61,2
80-84	3 369	0,3	7 176	0,5	10 545	0,5	46,9
85 et plus	3 502	0,3	7 891	0,6	11 393	0,5	44,4
Ensemble	1 011 076	100,0	1 327 911	100,0	2 338 987	100,0	76,1

La pyramide des âges des migrants est beaucoup plus rétrécie à la base comparativement à celle des non migrants (Graphique 6.1). A partir de 15 ans pour les femmes et 20 ans pour les hommes, la proportion des migrants est plus importante que celle des non migrants. La migration féminine commence à 15 ans alors que pour les hommes c'est à partir de 20 ans.

Graphique 6.1 : Pyramide des âges des migrants et non migrants durée-de-vie du Burkina Faso



La prédominance des femmes migrants internes durée-de-vie est évidente dans toutes les régions (tableau 6.8). La région du Sud-ouest se détache avec presque autant d'hommes que de femmes (RM=98,1%). Dans les régions du Nord (48,4%) et du Plateau Central (46,1%), la prédominance des migrantes est plus marquée.

Tableau 6.8 : Migrants internes durée-de-vie par région selon le sexe

Région	Homme		Femme		Ensemble		RM %
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	
Boucle du Mouhoun	66 033	6,5	95 186	7,2	161 219	6,9	69,4
Cascades	48 732	4,8	54 711	4,1	103 443	4,4	89,1
Centre	401 501	39,7	452 266	34,1	853 767	36,5	88,8
Centre-Est	36 314	3,6	65 821	5,0	102 135	4,4	55,2
Centre-Nord	46 642	4,6	80 474	6,1	127 116	5,4	58,0
Centre-Ouest	74 212	7,3	110 174	8,3	184 386	7,9	67,4
Centre-Sud	25 700	2,5	44 097	3,3	69 797	3,0	58,3
Est	39 254	3,9	45 216	3,4	84 470	3,6	86,8
Hauts-Bassins	130 095	12,9	154 965	11,7	285 060	12,2	84,0
Nord	40 161	4,0	82 962	6,2	123 123	5,3	48,4
Plateau Central	29 840	3,0	64 787	4,9	94 627	4,0	46,1
Sahel	27 370	2,7	31 149	2,3	58 519	2,5	87,9
Sud-Ouest	45 222	4,5	46 103	3,5	91 325	3,9	98,1
Burkina Faso	1 011 076	100,0	1 327 911	100,0	2 338 987	100,0	76,1

6.3.2.2- Origine et destination des migrants internes durée-de-vie

Les principales régions de départ des migrants durée-de-vie sont les régions du Nord (12,4%), du Centre Nord (10,7%) et des Hauts Bassins (10%). La région des Cascades enregistre la plus faible proportion avec 2,9% (Tableau 6.9).

L'analyse des soldes migratoires montre un excédent migratoire pour les régions du Centre

(568 442), des Hauts Bassins (52 337), des Cascades (29 076) et du Sud-Ouest (14 538). Par contre, les régions du Nord (- 133 751), du Centre-Nord (- 109 036) et du Centre-Sud (- 98 860) enregistrent les soldes négatifs les plus importants.

Tableau 6.9 : Entrants et sortants durée-de-vie selon la région

Région	Entrants	Sortants	%entrants	%sortants	Solde
Boucle du Mouhoun	78 506	127 936	5,4	8,8	-49 430
Cascades	71 237	42 161	4,9	2,9	29 076
Centre	683 294	114 852	47	7,9	568 442
Centre-Est	39 253	97 406	2,7	6,7	-58 153
Centre-Nord	46 522	155 558	3,2	10,7	-109 036
Centre-Ouest	94 498	142 474	6,5	9,8	-47 976
Centre-Sud	37 799	136 659	2,6	9,4	-98 860
Est	30 530	53 791	2,1	3,7	-23 261
Hauts Bassins	197 719	145 382	13,6	10,0	52 337
Nord	46 522	180 273	3,2	12,4	-133 751
Plateau Central	49 430	141 020	3,4	9,7	-91 590
Sahel	17 446	71 237	1,2	4,9	-53 791
Sud-Ouest	61 060	46 522	4,2	3,2	14 538
Burkina Faso	1 453 817	1 453 817	100,0	100,0	0

La répartition des migrants internes durée de vie selon le milieu de résidence montre que la prédominance des femmes est plus importante en milieu rural (66,1 hommes pour 100 femmes) qu'en milieu urbain (87,3 hommes pour 100 femmes).

Tableau 6.10 : Répartition des migrants internes durée de vie par milieu de résidence selon le sexe

Milieu de résidence	Homme	Femme	Ensemble	RM
Urbain	547 877	627 457	1 175 334	87,3
Rural	463 199	700 454	1 163 653	66,1
Ensemble	1 011 076	1 327 911	2 338 987	76,1

6.3.3- Migration interne récente

6.3.3.1- Migrants récents par groupes d'âges et sexe

Une analyse par groupes d'âge fait ressortir trois phases : une prédominance des femmes avant 30 ans ; une prédominance des hommes entre 30 et 49 ans, et une prédominance des femmes après 50 ans (tableau 6.11). C'est le même schéma observé au niveau des migrants durée-de-vie, c'est-à-dire une prédominance des migrantes féminines aux jeunes âges et aux âges avancées.

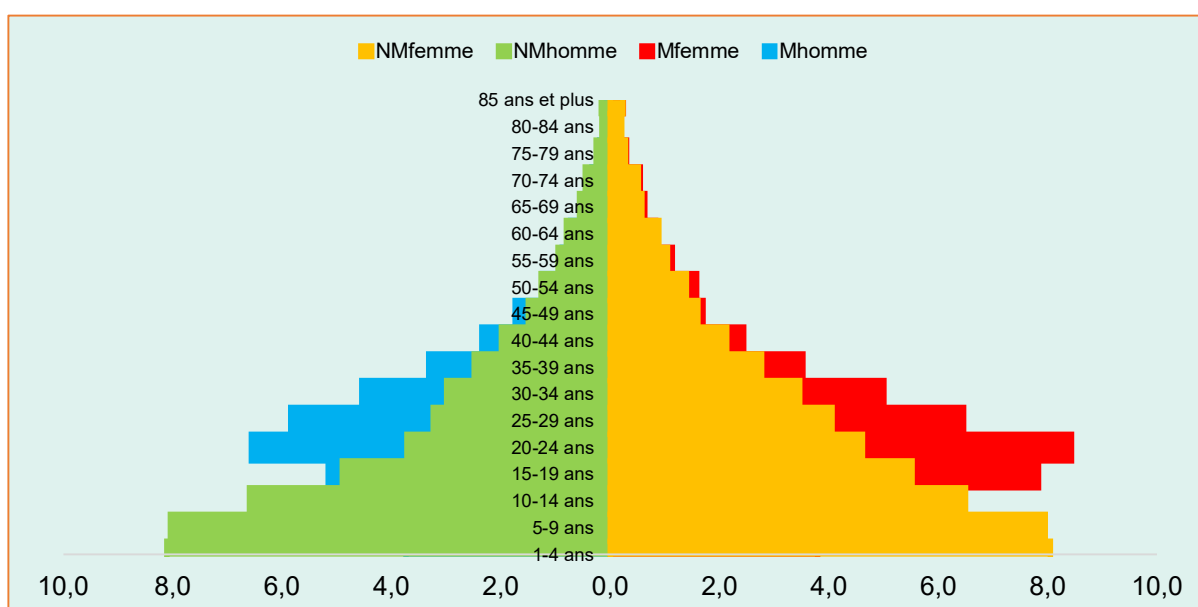
Tableau 6.11 : Répartition des migrants internationaux récents d'un an et plus par groupes d'âges selon le sexe

Groupes d'âges (ans)	Homme		Femme		Ensemble		RM
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	%
1-4	22 329	11,8	22 790	10,5	45 119	11,1	98,0
5-9	23 886	12,6	26 542	12,2	50 428	12,4	90,0
10-14	20 813	11,0	26 400	12,1	47 213	11,6	78,8
15-19	24 008	12,7	34 570	15,9	58 578	14,4	69,4
20-24	23 286	12,3	29 840	13,7	53 126	13,1	78,0
25-29	19 162	10,1	22 396	10,3	41 558	10,2	85,6
30-34	16 902	8,9	16 739	7,7	33 641	8,3	101,0
35-39	12 424	6,6	11 161	5,1	23 585	5,8	111,3
40-44	8 129	4,3	7 423	3,4	15 552	3,8	109,5

Groupes d'âges (ans)	Homme		Femme		Ensemble		RM
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	%
45-49	5 453	2,9	4 816	2,2	10 269	2,5	113,2
50-54	4 044	2,1	4 095	1,9	8 139	2,0	98,8
55-59	2 787	1,5	3 093	1,4	5 880	1,4	90,1
60-64	2 223	1,2	2 575	1,2	4 798	1,2	86,3
65-69	1 393	0,7	1 717	0,8	3 110	0,8	81,1
70-74	1 081	0,6	1 512	0,7	2 593	0,6	71,5
75-79	556	0,3	772	0,4	1 328	0,3	72,0
80-84	270	0,1	539	0,2	809	0,2	50,1
85 et plus	492	0,3	702	0,3	1 194	0,3	70,1
Ensemble	189 238	100,0	217 682	100,0	406 920	100,0	86,9

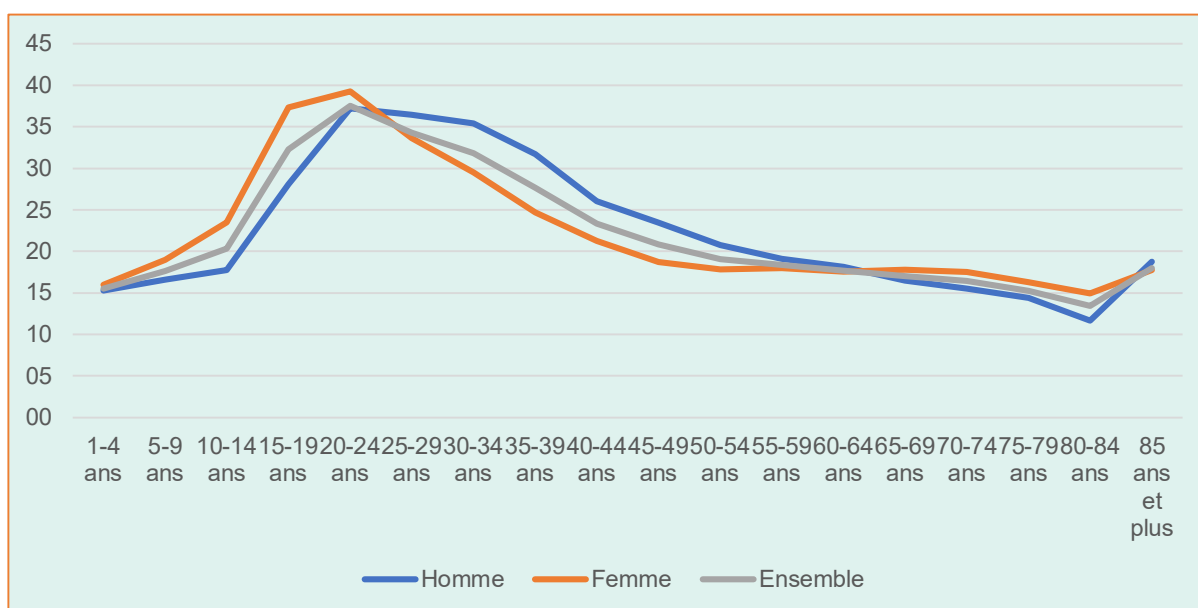
L'analyse comparée des pyramides des âges montre une proportion plus importante de migrantes d'âge 15-59 ans comparativement aux non migrantes. Au niveau des hommes on observe le même phénomène aux âges 15_44 ans (graphique 6.2).

Graphique 6.2 : Pyramides des âges des migrants et non migrants récents



Les taux de migrations des femmes sont au-dessus de ceux des hommes jusqu'à 29 ans. La tendance s'inverse entre 30 et 54 ans. A partir de 55 ans les femmes reprennent le dessus (graphique 6.3).

Graphique 6.3 : Taux de migration interne récente au Burkina Faso



Concernant la répartition des migrants internes récents (tableau 6.12), excepté la région du Sud-Ouest avec un rapport de masculinité de 104,9%, on observe une prédominance des femmes dans toutes les régions.

Tableau 6.12 : Répartition des migrants internes récents par région selon le sexe

Région	Homme		Femme		Ensemble		RM
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	
Boucle du Mouhoun	12 050	6,4	13 792	6,3	25 842	6,4	87,4
Cascades	8 541	4,5	8 928	4,1	17 469	4,3	95,7
Centre	51 900	27,4	59 797	27,5	111 697	27,4	86,8
Centre-Est	7 190	3,8	9 389	4,3	16 579	4,1	76,6
Centre-Nord	23 977	12,7	28 394	13,0	52 371	12,9	84,4
Centre-Ouest	11 912	6,3	14 573	6,7	26 485	6,5	81,7
Centre-Sud	3 622	1,9	4 729	2,2	8 351	2,1	76,6
Est	8 408	4,4	8 696	4,0	17 104	4,2	96,7
Hauts-Bassins	17 433	9,2	18 764	8,6	36 197	8,9	92,9
Nord	13 485	7,1	16 972	7,8	30 457	7,5	79,5
Plateau Central	5 187	2,7	7 612	3,5	12 799	3,1	68,1
Sahel	17 087	9,0	17 982	8,3	35 069	8,6	95,0
Sud-Ouest	8 446	4,5	8 054	3,7	16 500	4,1	104,9
Burkina Faso	189 238	100,0	217 682	100,0	406 920	100,0	86,9

6.3.3.2- Origine et destination des migrants internes récents

Les principales régions de destination des migrants internes récents sont les régions du Centre (26,7%), des Hauts Bassins (11,2%) et du Centre-Nord (10,9%). La région de l'Est enregistre la plus faible proportion avec 2,6%.

Quant aux principaux foyers de départ des migrants internes récents ce sont les régions : du Sahel (15,9%), du Centre-Nord (15,2%) et du Centre (13,2%). Les régions des Cascades (3,4%) et du Sud-

Ouest (3,7%) enregistrent les plus faibles proportions.

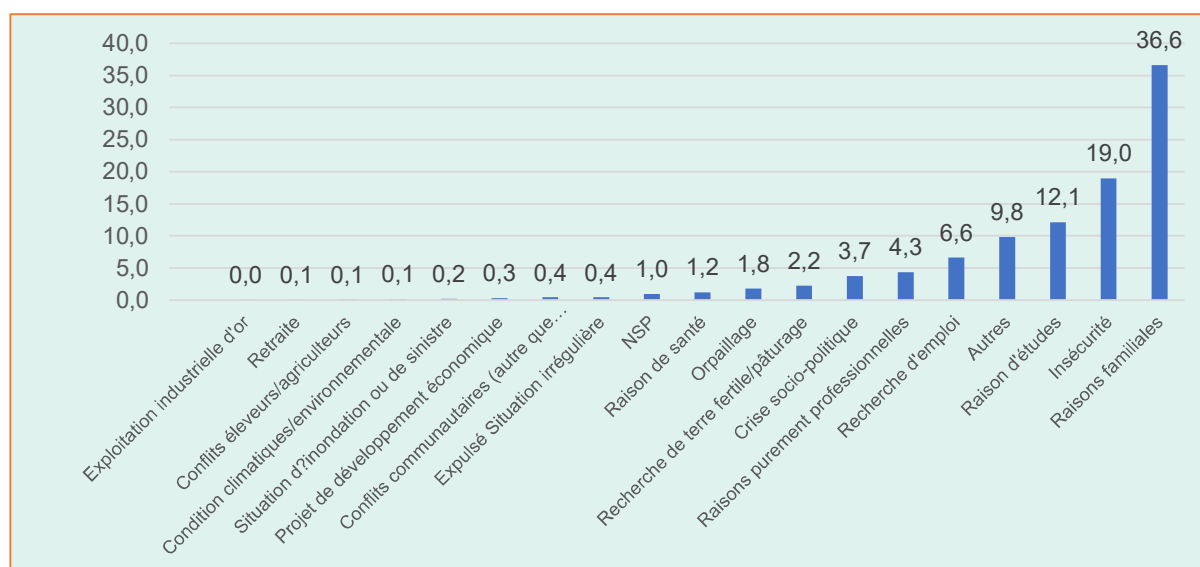
L'analyse des soldes migratoires (tableau 6.13) montre un déficit migratoire pour les régions du Sahel (- 20308) du Centre-Nord (- 7528), du Centre-Sud (- 4 552), de l'Est (- 3 676) et du Centre-Est (- 2 276).

Tableau 6.13 : Répartition des entrants et sortants internes récents selon la région

Région	Entrants	%entrants	Sortants	%sortants	Solde
Boucle du Mouhoun	12 255	7,0	10 329	5,9	1 926
Cascades	6 478	3,7	5 952	3,4	525
Centre	46 743	26,7	23 109	13,2	23 634
Centre-Est	7 003	4,0	9 279	5,3	-2 276
Centre-Nord	19 083	10,9	26 610	15,2	-7 528
Centre-Ouest	13 830	7,9	12 780	7,3	1 050
Centre-Sud	5 077	2,9	9 629	5,5	-4 552
Est	4 552	2,6	8 228	4,7	-3 676
Hauts-Bassins	19 608	11,2	16 281	9,3	3 326
Nord	14 706	8,4	10 154	5,8	4 552
Plateau Central	8 753	5,0	8 228	4,7	525
Sahel	7 528	4,3	27 836	15,9	-20 308
Sud-Ouest	9 454	5,4	6 478	3,7	2 976
Burkina Faso	175 069	100,0	175 069	100,0	0

L'analyse des motifs de migrations internes récentes (graphique 6.4) montre que les principales raisons de déplacements des personnes sont : familiales (36,6%), l'insécurité (19%) et les études (12,1%).

Graphique 6.4 : Répartition (en %) des migrants récents selon le motif de déplacement



6.3.4- Migration intercensitaire

6.3.4.1- Migrants intercensitaires par groupe d'âges et sexe

La migration interne intercensitaire est une migration principalement féminine. Pour tout âge confondu on a 100 femmes pour presque 81 hommes. Jusqu'à 29 ans on note une prédominance des migrantes. La tendance s'inverse à partir de 30 ans jusqu'à 59 ans (tableau 6.14).

Tableau 6.14 : Migrants intercentraux de 12 ans et plus par groupes d'âges selon le sexe

Groupes d'âges (ans)	Homme		Femme		Ensemble		RM
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	
12-14	22 088	5,5	32 879	6,6	54 967	6,1	67,2
15-19	64 521	16,0	106 186	21,3	170 707	18,9	60,8
20-24	73 371	18,2	115 760	23,2	189 131	21,0	63,4
25-29	68 689	17,0	90 844	18,2	159 533	17,7	75,6
30-34	61 699	15,3	58 978	11,8	120 677	13,4	104,6
35-39	42 247	10,5	34 560	6,9	76 807	8,5	122,2
40-44	27 049	6,7	19 031	3,8	46 080	5,1	142,1
45-49	16 035	4,0	10 832	2,2	26 867	3,0	148,0
50-54	10 239	2,5	8 356	1,7	18 595	2,1	122,5
55-59	6 506	1,6	5 983	1,2	12 489	1,4	108,7
60-64	4 588	1,1	4 976	1,0	9 564	1,1	92,2
65-69	2 569	0,6	3 275	0,7	5 844	0,6	78,4
70-74	1 839	0,5	2 915	0,6	4 754	0,5	63,1
75-79	875	0,2	1 535	0,3	2 410	0,3	57,0
80-84	463	0,1	1 141	0,2	1 604	0,2	40,6
85 et plus	769	0,2	1 294	0,3	2 063	0,2	59,4
Ensemble	403 547	100,0	498 545	100,0	902 092	100,0	80,9

6.3.4.2- Origine et destination des migrants internes intercentraux

Les régions du Centre et des Hauts Bassins sont à la fois les principales régions de destination (respectivement 41,1% et 11,1%) d'entrants et aussi les principaux foyers de départs des migrants intercentraux (respectivement 12,33% et 12,50%) des sortants (tableau 6.15).

Tableau 6.15 : Répartition des entrants et sortants intercentraux selon la région

Région	Entrants	Sortants	%entrants	%sortants	Solde
Boucle du Mouhoun	30 134	45 888	5,7	8,7	-15 754
Cascades	22 732	19 402	4,3	3,7	3 331
Centre	217 278	65 184	41,1	12,3	152 095
Centre-Est	17 446	34 416	3,3	6,5	-16 970
Centre-Nord	23 790	51 861	4,5	9,8	-28 072
Centre-Ouest	40 707	49 165	7,7	9,3	-8 459
Centre-Sud	13 745	39 649	2,6	7,5	-25 904
Est	13 216	23 790	2,5	4,5	-10 573
Hauts Bassins	58 681	66 082	11,1	12,5	-7 401
Nord	24 318	44 407	4,6	8,4	-20 089
Plateau Central	21 146	39 596	4,0	7,5	-18 450
Sahel	10 573	31 032	2,0	5,9	-20 459
Sud-Ouest	33 834	18 186	6,4	3,4	15 648
Burkina Faso	528 658	528 658	100,0	100,0	0

6.3.5- Migration interne de retour

Un migrant interne de retour est une personne qui réside à son lieu de naissance au moment du recensement mais n'y résidait pas 12 mois auparavant (résidait ailleurs au Burkina Faso). La structure par âge et par sexe, montre une prédominance des femmes (100 femmes pour 84 hommes). A part le groupe d'âges 45-49, les femmes sont majoritaires dans tous les autres

groupes d'âges (tableau 6.16).

Tableau 6.16 : Répartition des migrants internes de retour par groupe d'âges selon le sexe

Groupes d'âges (ans)	Homme		Femme		Ensemble		RM
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	
0-4	1 346	8,2	1 367	7,0	2 713	7,5	98,5
5-9	1 548	9,4	1 718	8,8	3 266	9,1	90,1
10-14	1 511	9,2	1 750	8,9	3 261	9,0	86,3
15-19	1 859	11,3	2 824	14,4	4 683	13,0	65,8
20-24	2 366	14,4	3 040	15,5	5 406	15,0	77,8
25-29	2 106	12,8	2 331	11,9	4 437	12,3	90,3
30-34	1 637	9,9	1 803	9,2	3 440	9,5	90,8
35-39	1 197	7,3	1 270	6,5	2 467	6,8	94,3
40-44	845	5,1	879	4,5	1 724	4,8	96,1
45-49	626	3,8	612	3,1	1 238	3,4	102,3
50-54	448	2,7	569	2,9	1 017	2,8	78,7
55-59	316	1,9	410	2,1	726	2,0	77,1
60-64	262	1,6	300	1,5	562	1,6	87,3
65-69	166	1,0	229	1,2	395	1,1	72,5
70-74	120	0,7	199	1,0	319	0,9	60,3
75-79	69	0,4	107	0,5	176	0,5	64,5
80-84	31	0,2	68	0,3	99	0,3	45,6
85 et plus	34	0,2	86	0,4	120	0,3	39,5
Ensemble	16 487	100,0	19 562	100,0	36 049	100,0	84,3

Au niveau régional, c'est dans les régions du Centre, des Hauts-Bassins et du Nord qu'on observe le plus grand nombre de migrants de retour interne, soit respectivement 18,1%, 11,4% et 11,3%. C'est uniquement dans la région du Sahel que les hommes sont plus nombreux que les femmes dans les migrants de retour.

Tableau 6.17 : Répartition des migrants internes de retour par région selon le sexe

Région	Homme		Femme		Ensemble		RM
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	
Boucle du Mouhoun	1 353	8,2	1 633	8,3	2 986	8,3	82,9
Cascades	801	4,9	812	4,2	1 613	4,5	98,6
Centre	3 109	18,8	3 410	17,4	6 519	18,1	91,2
Centre-Est	1 072	6,5	1 344	6,9	2 416	6,7	79,8
Centre-Nord	1 500	9,1	2 066	10,6	3 566	9,9	72,6
Centre-Ouest	1 154	7,0	1 611	8,2	2 765	7,7	71,6
Centre-Sud	475	2,9	639	3,3	1 114	3,1	74,3
Est	770	4,7	814	4,2	1 584	4,4	94,6
Hauts Bassins	1 957	11,9	2 136	10,9	4 093	11,3	91,6
Nord	1 752	10,6	2 316	11,8	4 068	11,3	75,6
Plateau- Central	626	3,8	959	4,9	1 585	4,4	65,3
Sahel	1 206	7,3	1 002	5,1	2 208	6,1	120,4
Sud-Ouest	712	4,3	820	4,2	1 532	4,2	86,8
Burkina Faso	16 487	100,0	19 562	100,0	36 049	100,0	84,3

6.3.6- Caractéristiques des migrants et non migrants

Dans cette section qui porte sur les caractéristiques démographiques et socio-économiques des migrants et des non migrants, il sera fait une analyse descriptive des différences selon la catégorie de migration, le sexe, l'état matrimonial, le niveau d'instruction et l'activité économique.

6.3.6.1- Statut matrimonial des migrants et des non migrants

L'examen du tableau 6.18 montre que la proportion des célibataires non migrants internes (40,3%) est plus importante que celle de leurs homologues migrants (30,0%). Ce constat est valable quel que soit le sexe. On note aussi que la proportion des femmes migrantes mariées (65,5%) est plus importante que chez celles non migrantes mariées. En d'autres termes, ce sont les personnes mariées qui s'adonnent le plus à la migration interne.

Tableau 6.18 : Répartition en % des migrants internes et non migrants de 12 ans et plus selon le statut matrimonial et le sexe

Statut migratoire	Sexe	Statut matrimonial					Ensemble	Effectif
		Célibataire	Marié	Divorcé (e)/ séparé (e)	Veuf (ve)	Union libre		
Non migrants interne	Homme	48,9	48,6	0,5	0,7	1,3	100,0	4 446 189
	Femme	32,5	57,7	0,9	7,4	1,5	100,0	4 854 486
	Ensemble	40,3	53,4	0,7	4,2	1,4	100,0	9 300 675
Migrants interne	Homme	38,1	58,1	0,5	0,8	2,5	100,0	862 114
	Femme	23,8	65,5	0,9	7,4	2,4	100,0	1 164 928
	Ensemble	30,0	62,3	0,7	4,5	2,5	100,0	2 027 042

6.3.6.2- Alphabétisation et niveau d'instruction des migrants et non migrants internes

L'analyse du tableau 6.19 montre que la proportion des personnes ne sachant ni lire, ni écrire dans une langue quelconque, est beaucoup plus importante chez les non migrants (79%) que chez les migrants (60,5%). Ce constat est valable quel que soit le sexe.

Tableau 6.19 : Migrants et non migrants internes de 15 ans et plus selon l'alphabétisation

Statut migratoire	Sexe	Alphabétisation			Effectif
		Oui	Non	Ensemble	
Non migrants interne	Homme	23,1	76,9	100,0	3 811 613
	Femme	19,1	80,9	100,0	4 237 535
	Ensemble	21,0	79,0	100,0	8 049 148
Migrants interne	Homme	47,5	52,5	100,0	811 320
	Femme	33,1	66,9	100,0	1 094 608
	Ensemble	39,5	60,5	100,0	1 905 928

L'analyse selon le niveau d'instruction (tableau 6.20) montre que les personnes sans aucun niveau d'instruction sont plus importantes chez les non migrants (64,9%) comparativement aux migrants (53,2%). Ce constat est valable pour tous les sexes. Ceux ou celles qui ont un niveau supérieur sont plus importants chez les migrants (5,8%) contre 1,1% chez les non migrants.

Tableau 6.20 : Migrants et migrants de 3 ans et plus selon le niveau d'instruction

Statut migratoire	Sexe	Niveau d'instruction						Effectif
		Aucun	Primaire	Post- primaire	Secondaire	Supérieur	ND	
Non migrants interne	Homme	61,8	23,9	9,5	3,3	1,4	0,0	6 893 317
	Femme	67,9	20,3	8,8	2,2	0,8	0,0	7 242 373
	Ensemble	64,9	22,1	9,1	2,7	1,1	0,0	14 135 690
Migrants interne	Homme	45,3	18,9	14,2	12,4	9,2	0,0	1 012 154
	Femme	59,5	17,3	13,5	6,6	3,1	0,0	1 338 191
	Ensemble	53,2	18,0	13,8	9,2	5,8	0,0	2 350 345

6.3.6.3- Activités économiques des migrants, des non migrants et des migrants internes

L'examen du tableau 6.21 montre que l'occupation principale des migrants internes est par ordre d'importance : l'agriculture (29,8%), le personnel des services directs aux particuliers/commerçants/ vendeurs (14,8%), les métiers qualifiés de l'industrie et de l'artisanat (11,8%). L'occupation principale des non migrants est aussi l'agriculture (67,4%), mais dans des proportions beaucoup plus importantes comparativement aux migrants. On note aussi que la proportion des migrants non qualifiés (1,9%) est plus importante que celle des non migrants (1,0%). On remarque également que les femmes migrantes sont plus qualifiées que les non migrants.

Tableau 6.21 : Migrants et non migrants internes de 5 ans et plus selon la situation d'occupation et le sexe

Occupation principale	Non Migrants			Migrants		
	Homme	Femme	Ensemble	Homme	Femme	Ensemble
Directeurs, cadres de direction	0,6	0,6	0,6	1,5	1,5	1,5
Professions intellectuelles et scientifiques	3,4	2,5	3,0	11,5	8,2	10,0
Professions intermédiaires	6,4	4,7	5,7	13,2	8,6	11,2
Hautement qualifiés non manuels	0,1	0,0	0,1	0,2	0,0	0,1
Employés administratif	1,3	0,8	1,1	3,3	1,6	2,5
Services aux particuliers, commerçants/ vendeurs	7,6	8,4	7,9	12,6	17,6	14,8
Peu qualifiés non manuels	1,3	0,6	1,0	5,2	2,0	3,7
Agriculteurs et ouvriers qualifiés de l'agriculture	64,5	68,6	66,3	23,2	37,9	29,8
Métiers qualifiés de l'industrie et de l'artisanat	8,1	4,1	6,3	15,3	7,4	11,8
installation de machines/ ouvriers de l'assemblage	1,1	0,2	0,7	2,2	0,4	1,4
Qualifiés manuels	1,5	0,0	0,9	3,8	0,0	2,1
Professions alimentaires	3,0	8,0	5,2	5,2	12,4	8,4
Professions militaires	0,3	0,0	0,2	1,2	0,1	0,7
Non qualifiés	0,8	1,3	1,0	1,5	2,3	1,9
Ensemble	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Effectif	2 223 062	1 762 764	3 985 826	536 527	436 389	972 916

6.4- MIGRATION INTERNATIONALE

Cette analyse des migrations internationales portera donc sur les migrants durée-de-vie, les migrants récents et les migrants intercensitaires, la dernière venue ainsi que les étrangers vivant au Burkina Faso.

6.4.1- Volume global des migrants internationaux

Les migrations internationales durée-de-vie sont assez intenses. En effet, elles ont concerné 390 251 personnes. L'indisponibilité des effectifs des émigrés durée-de-vie empêche de calculer le solde migratoire durée-de-vie. Quant au solde migratoire récent, le Burkina Faso a perdu dans ses échanges migratoires avec l'extérieur, 33 674 migrants. En effet, 45 517 personnes sont entrées dans le pays tandis que 79 191 en sont sorties au cours de la même période annuelle. En 2006, le solde migratoire était de - 6 687.

Tableau 6.22 : Répartition des immigrants et des émigrants par type de migration internationale

Type de migration internationale	RGPH 2019			RGPH 2006		
	Immigrants	Émigrants	Solde migratoire	Immigrants	Émigrants	Solde migratoire
Migration durée-de-vie	390 251		NA	613 662		NA
Migration récente	45 517	79 191	-33 674	53 762	60 449	-6 687
Migration intercensitaire	197 642		NA			NC
Migration dernière résidence à l'étranger	889 146		NA			NC

Au cours des 5 dernières années, 284 463 personnes ont quitté le Burkina Faso contre 300 906 qui sont entrées soit un solde positif de 16 443. Le tableau ci-dessous montre que l'émigration est plus une affaire d'hommes que de femmes. En effet, 85% des émigrés sont des hommes. C'est en 2019 qu'on a enregistré le plus de départ.

Tableau 6.23 : Répartition des émigrés par année de départ selon le sexe

Années	Émigration des 5 dernières années						
	Effectifs			Proportions			RM
	Homme	Femme	Ensemble	Homme	Femme	Ensemble	
2019	68 348	10 843	79 191	86,3	13,7	100,0	630,3
2018	61 148	10 625	71 773	85,2	14,8	100,0	575,5
2017	52 204	9 803	62 007	84,2	15,8	100,0	532,5
2016	34 088	6 464	40 552	84,1	15,9	100,0	527,4
2015	24 133	4 489	28 622	84,3	15,7	100,0	537,6
2014	1 971	347	2 318	85,0	15,0	100,0	568,0
Ensemble	241 892	42 571	284 463	85,0	15,0	100,0	568,2

6.4.2- Migration internationale durée-de-vie

6.4.2.1- Migrants internationaux durée de vie par groupe d'âges et sexe

Le tableau ci-dessous montre que ce sont les enfants de 5-9 ans et les jeunes de 20-24 ans quel que soit le sexe, qui sont les principaux acteurs de l'immigration durée-de vie. Les personnes âgées

de plus de 55 ans ont moins une propension à revenir au Burkina Faso.

Quant à l'émigration (sortie du territoire) des 5 dernières années, 85% des personnes sorties du pays sont des hommes. Ce sont les jeunes hommes dont l'âge est compris entre 15 et 29 ans et dans une moindre mesure les adultes de 30 à 44 ans qui sortent le plus du territoire national. Les filles de 15-19 ans et 20-24 ans aussi sont relativement nombreuses à sortir du territoire au cours des 5 années précédant la date du recensement.

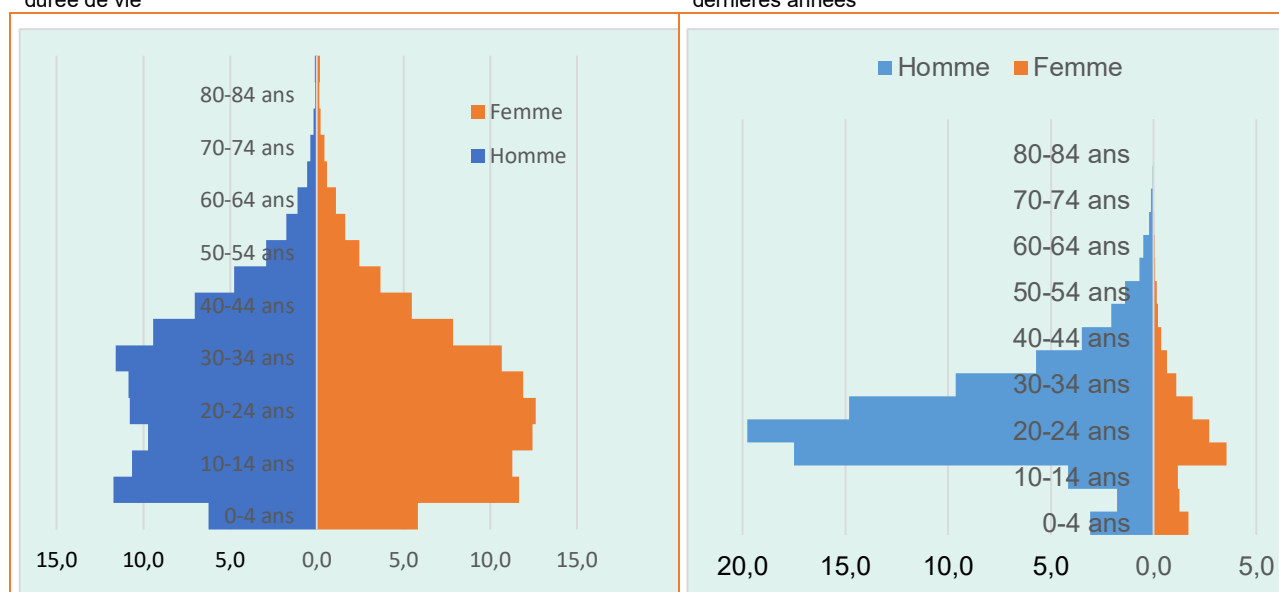
Tableau 6.24 : Répartition (%) des immigrants durée-de-vie et des émigrants des 5 dernières années par groupe d'âges selon le sexe

Groupes d'âges (ans)	Immigrants durée-de-vie			Émigrants des 5 dernières années		
	Homme	Femme	RM	Homme	Femme	RM
0-4	3,0	3,0	100,6	3,1	1,7	182,9
5-9	5,7	6,0	93,9	1,8	1,3	139,9
10-14	5,1	5,8	88,3	4,2	1,2	356,4
15-19	4,7	6,4	73,2	17,5	3,6	493,0
20-24	5,2	6,5	79,9	19,8	2,7	730,8
25-29	5,2	6,1	85,3	14,8	1,9	778,8
30-34	5,6	5,5	101,7	9,6	1,1	875,1
35-39	4,6	4,1	112,3	5,7	0,6	896,0
40-44	3,4	2,8	120,5	3,5	0,4	937,5
45-49	2,3	1,9	121,4	2,1	0,2	1002,6
50-54	1,4	1,3	111,4	1,4	0,2	919,8
55-59	0,9	0,8	102,1	0,7	0,1	985,3
60-64	0,5	0,6	93,9	0,5	0,1	883,2
65-69	0,3	0,3	90,7	0,2	0,0	784,6
70-74	0,2	0,2	81,4	0,1	0,0	819,1
75-79	0,1	0,1	81,8	0,0	0,0	472,4
80-84	0,1	0,1	66,6	0,0	0,0	1380,0
85 et plus	0,1	0,1	66,5	0,0	0,0	570,0
Ensemble	48,3	51,7	93,4	85,0	15,0	569,3
Effectif total	390 251			284 463		

Graphique 6.5 : Pyramides des âges des migrants

Graphique 6.5.a : Pyramide des âges des immigrants internationaux durée de vie

Graphique 6.5.b : Pyramide des âges des émigrants des 5 dernières années

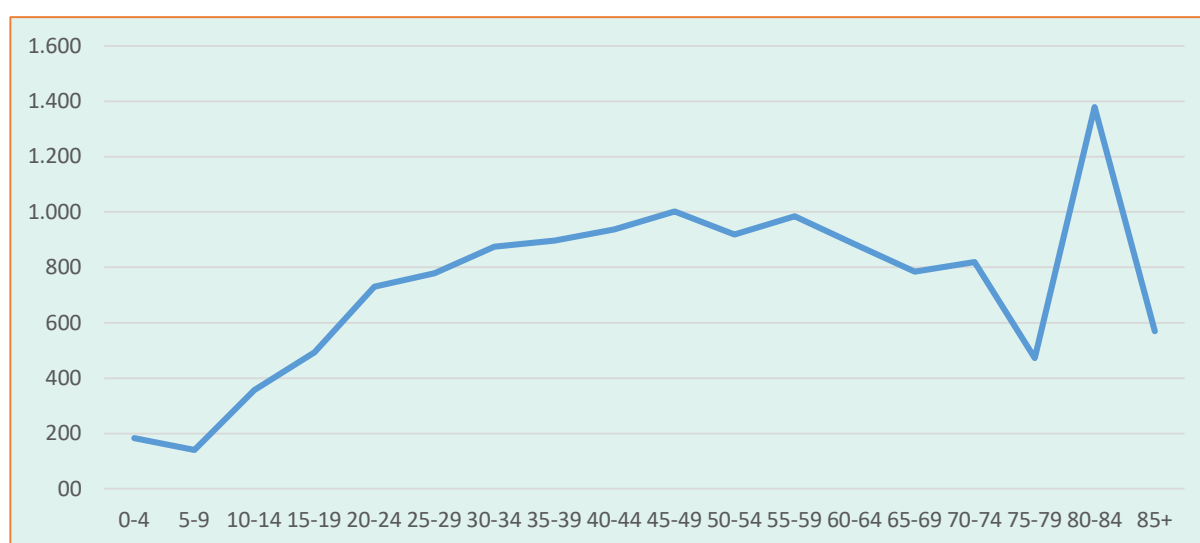


L'immigration durée-de-vie semble être relativement le fait des femmes plus que des hommes. De façon générale, les femmes sont plus aptes à rentrer au Burkina Faso (51,7%) que les hommes (48,3%). En effet, les rapports de masculinité des groupes d'âge de moins de 30 ans sont inférieurs à 100. Toutefois, les hommes de plus de 30 ans rentrent plus que les femmes. Pour l'ensemble de l'immigration durée-de-vie, il est rentré au Burkina Faso environ 93 hommes pour 100 femmes.

Si on observe une légère prédominance des femmes dans l'immigration durée-de-vie, c'est tout le contraire pour l'émigration des 5 dernières années. Les hommes sont nettement plus nombreux que les femmes sur les routes menant hors du territoire national.

On peut dire donc qu'au Burkina Faso les migrations internationales sont telles que les hommes sortent plus que les femmes (85% des personnes sorties du pays sont des hommes) et les femmes entrent au pays plus que les hommes.

Graphique 6.6 : Rapports de masculinité des émigrés des 5 dernières années



6.4.2.2- Origine et destination des immigrés durée-de-vie

La quasi-totalité des immigrés recensés dans le pays en 2019 (soit 90,2%) sont de nationalité burkinabè comme l'indique le tableau ci-dessous. On note 10,9% d'immigrés de sexe masculin qui sont étrangers et 9,8% des femmes immigrées étrangères.

Tableau 6.25 : Immigrés internationaux durée de vie par nationalité selon le sexe

Nationalité	Effectif			Pourcentage		
	Homme	Femme	Ensemble	Homme	Femme	Ensemble
Burkinabè	167 860	182 007	349 867	89,1	90,2	89,7
Non Burkinabè	20 602	19 782	40 384	10,9	9,8	10,3
Ensemble	188 462	201 789	390 251	100,0	100,0	100,0

Les immigrés durée-de-vie de nationalité burkinabè sont nés essentiellement dans les pays limitrophes (tableau 6.26). La Côte d'Ivoire à elle seule est le pays de naissance de 86% de ces immigrés de nationalité burkinabè. Les autres pays de naissance sont par ordre d'importance le Mali (4,3%), le Ghana (4,0%), le Niger (1,3%) et le Togo (1,7%).

Tableau 6.26 : Immigrés internationaux durée-de-vie des Burkinabè par pays de naissance selon le sexe

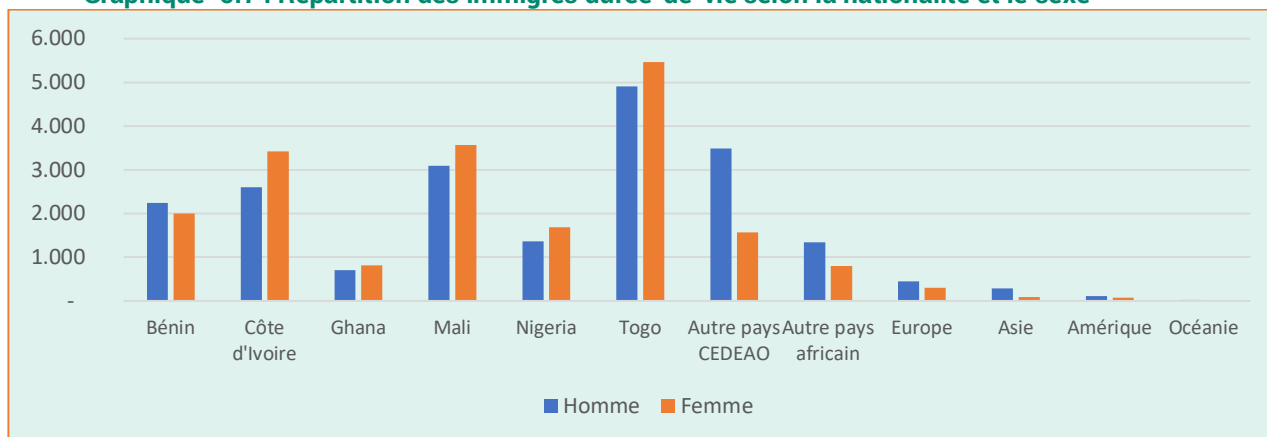
Pays de naissance	Effectif			Pourcentage		
	Homme	Femme	Ensemble	Homme	Femme	Ensemble
Bénin	1 250	1 063	2 313	0,7	0,6	0,7
Côte d'Ivoire	145 678	153 829	299 507	86,7	84,5	85,6
États-Unis	285	262	547	0,2	0,1	0,2
France	307	237	544	0,2	0,1	0,2
Gabon	651	623	1 274	0,4	0,3	0,3
Ghana	5 524	8 597	14 121	3,3	4,7	4,0
Guinée	217	191	408	0,1	0,1	0,1
Mali	6 000	8 971	14 971	3,6	4,9	4,3
Niger	2 330	2 112	4 442	1,4	1,2	1,2
Nigeria	740	826	1 566	0,4	0,5	0,4
Sénégal	640	641	1 281	0,4	0,4	0,4
Togo	2 637	3 225	5 862	1,6	1,8	1,7
Autre pays	1 601	1 430	3 031	1,0	0,8	0,9
Ensemble	167 860	182 007	349 867	100,0	100,0	100,0

En ce qui concerne la nationalité des immigrants internationaux durée de vie, non burkinabè, les togolais sont les plus nombreux. En effet, ils représentent 25,7% des immigrants internationaux durée de vie. Les maliens et les ivoiriens viennent ensuite avec respectivement 16,5% et 14,9% de leur effectif. Les immigrants venant des autres pays de la CEDEAO représentent 12,5%. Ceux venant de l'Europe, l'Asie, l'Amérique et l'Océanie représentent 3,3%. Les femmes sont les plus nombreuses dans l'effectif des immigrants de nationalités étrangères.

Tableau 6.27 : Immigrés durée-de-vie par nationalité selon le sexe

Nationalité	Effectif			Pourcentage		
	Homme	Femme	Ensemble	Homme	Femme	Ensemble
Bénin	2 238	1 999	4 237	1,2	1,0	1,1
Côte d'Ivoire	2 603	3 419	6 022	1,4	1,7	1,5
Ghana	704	809	1 513	0,4	0,4	0,4
Mali	3 090	3 567	6 657	1,6	1,8	1,7
Nigeria	1 367	1 682	3 049	0,7	0,8	0,8
Togo	4 909	5 473	10 382	2,6	2,7	2,7
Autre pays CEDEAO	3 488	1 571	5 059	1,9	0,8	1,3
Autre pays africain	1 344	794	2 138	0,7	0,4	0,5
Europe	446	299	745	0,2	0,1	0,2
Asie	284	91	375	0,2	0,0	0,1
Amérique	110	76	186	0,1	0,0	0,0
Océanie	19	2	21	0,0	0,0	0,0
Burkina Faso	167 860	182 007	349 867	89,1	90,2	89,7
Ensemble	188 462	201 789	390 251	100,0	100,0	100,0

Graphique 6.7 : Répartition des immigrés durée-de-vie selon la nationalité et le sexe



Comparativement au recensement de 2006, l'effectif des immigrés internationaux, durée de vie a baissé. En effet, il est passé de 613 662 immigrés en 2006 à 390 251 immigrés en 2019. Toutefois, le poids des immigrés internationaux de nationalité autre que burkinabè a augmenté (passant de 6,4% en 2006 à 10,3% en 2019). Cela traduit le fait que le Burkina Faso devient attractif.

Tableau 6.28 : Immigrés internationaux durée de vie en 2006 et 2019 par nationalité

Nationalité	2006		2019	
	Effectif	%	Effectif	%
Burkinabè	574 488	93,6	349 867	89,7
Non burkinabè	39 174	6,4	40 384	10,3
Ensemble	613 662	100,0	390 251	100,0

La région du Centre qui abrite la capitale du pays attire plus d'immigrés internationaux durée de vie. En effet, cette région enregistre à elle seule plus d'un migrant international durée de vie sur trois (35,6%). Plus de la moitié (57,5%) des immigrés internationaux durée de vie de nationalité autre que burkinabè s'installe dans cette région du pays. Après la région du Centre, la région des Hauts-Bassins qui abrite la deuxième ville du pays intéresse les immigrés internationaux durée de vie. Environ 13% de ces migrants y s'installent. La région du Centre-Ouest compte 12% de ces migrants. Les régions du Sahel (0,6%), de l'Est (2,2%) et du Centre-Sud (2,6%) attirent moins les immigrés internationaux, durée de vie.

Tableau 6.29 : Immigrés internationaux durée de vie par région de résidence selon la nationalité

Région	Effectif			Pourcentage		
	Non Burkinabè	Burkinabè	Ensemble	Non Burkinabè	Burkinabè	Ensemble
Boucle du Mouhoun	2 043	19 539	21 582	5,1	5,6	5,5
Cascades	1 055	14 112	15 167	2,6	4,0	3,9
Centre	23 211	115 658	138 869	57,5	33,1	35,6
Centre-Est	1 856	19 628	21 484	4,6	5,6	5,5
Centre-Nord	589	13 690	14 279	1,5	3,9	3,7
Centre-Ouest	873	45 716	46 589	2,2	13,1	11,9
Centre-Sud	397	9 907	10 304	1,0	2,8	2,6
Est	1 999	6 491	8 490	4,9	1,9	2,2
Hauts Bassins	4 954	46 420	51 374	12,3	13,3	13,2
Nord	1 239	25 683	26 922	3,1	7,3	6,9
Plateau- Central	630	10 872	11 502	1,6	3,1	2,9
Sahel	481	1 819	2 300	1,2	0,5	0,6
Sud-Ouest	1 057	20 332	21 389	2,6	5,8	5,5
Burkina Faso	40 384	349 867	390 251	100,0	100,0	100,0

Le sexe du migrant n'est pas un facteur discriminant dans le choix de la région de destination. On n'observe pas une différence notable entre les femmes et les hommes (tableau 6.30).

Tableau 6.30 : Immigrés internationaux durée de vie par région de résidence selon le sexe

Région	Effectif			Pourcentage		
	Homme	Femme	Ensemble	Homme	Femme	Ensemble
Boucle du Mouhoun	10 261	11 321	21 582	5,4	5,6	5,5
Cascades	7 155	8 012	15 167	3,8	4,0	3,9
Centre	70 000	68 869	138 869	37,1	34,1	35,6
Centre-Est	9 755	11 729	21 484	5,2	5,8	5,5
Centre-Nord	6 721	7 558	14 279	3,6	3,7	3,7
Centre-Ouest	21 586	25 003	46 589	11,5	12,4	11,9
Centre-Sud	4 687	5 617	10 304	2,5	2,8	2,6
Est	3 921	4 569	8 490	2,1	2,3	2,2
Hauts Bassins	24 786	26 588	51 374	13,2	13,2	13,2
Nord	12 727	14 195	26 922	6,8	7,0	6,9
Plateau- Central	5 473	6 029	11 502	2,9	3,0	2,9
Sahel	1 100	1 200	2 300	0,6	0,6	0,6
Sud-Ouest	10 290	11 099	21 389	5,5	5,5	5,5
Burkina Faso	188 462	201 789	390 251	100,0	100,0	100,0

6.4.3- Migration internationale récente

Rappelons que la migration internationale récente concerne les individus ayant effectué leur migration internationale entre 2018 et 2019. Il s'agit de tous ceux dont le lieu de résidence en 2019 est différent de leur lieu de résidence une année auparavant (c'est-à-dire en 2018) ; étant entendu que ce lieu de résidence en 2018 se situait hors du Burkina Faso. L'effectif de ces immigrants récents est de 45 517 dont 21 854 femmes.

Quant aux émigrés récents (c'est-à-dire ceux sortis du territoire au cours de l'année 2019) ils sont au nombre de 79 191 (dont 68 348 hommes et 10 843 femmes). Le solde migratoire récent est donc négatif. En effet, au cours de l'année 2019 le Burkina Faso a perdu presque 34 000 personnes dans ses échanges migratoires avec l'extérieur.

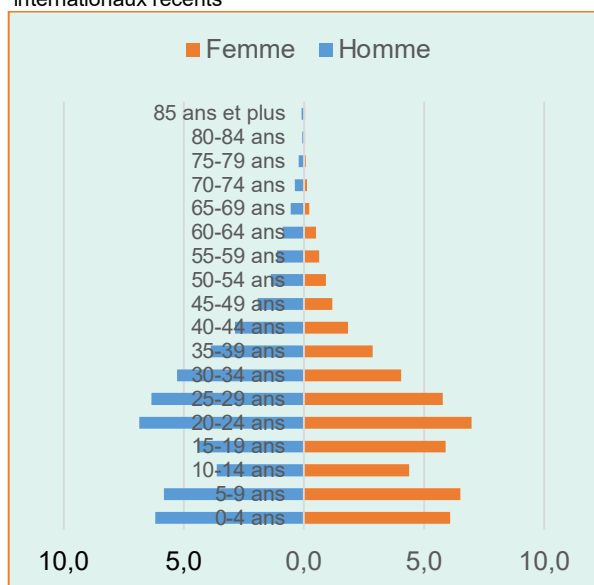
6.4.3.1- Migrants internationaux récents par âge et sexe

La structure par âge de la population des immigrants internationaux récents montre que les jeunes de 20 à 29 ans et les enfants de moins de 10 ans sont plus concernés par l'immigration récente. Cette structure par âge qui gonfle entre 20 – 24 ans se rétrécit avec l'âge Ceci est valable pour les deux sexes.

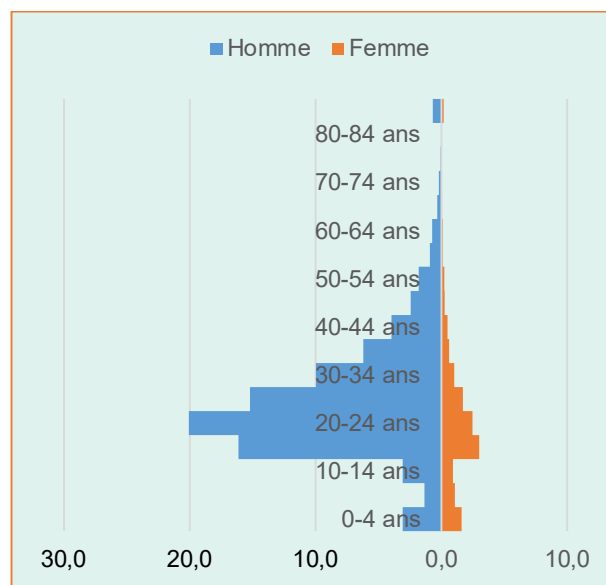
Quant aux émigrés récents, leur structure montre une excoissance chez les hommes aux âges compris entre 15 et 34 ans révolus. L'importance relative de l'émigration récente féminine n'apparaît véritablement qu'aux âges compris entre 15 et 24 ans révolus ; ce sont les âges auxquels beaucoup de femmes vont en mariage. On peut donc penser à un lien entre les départs de femmes à l'extérieur du pays et leur entrée en union. Chez les hommes par contre les groupes d'âges les plus concernés par les départs en migration hors du pays correspondent aux âges actifs ; les hommes vont donc à l'extérieur à la recherche d'un emploi mieux rémunéré que ce qu'ils ont chez eux. (cf. pyramides des âges) .

Graphique 6.8 : Pyramide des âges des émigrés et immigrés internationaux récents

Graphique 6.8.a : Pyramide des âges des immigrés internationaux récents



Graphique 6.8.b : Pyramide des âges des émigrés récents



L'examen des rapports de masculinité montre que les hommes sont plus présents que les femmes dans l'immigration récente. En effet, à tous les groupes d'âges le rapport de masculinité est nettement supérieur à 100 sauf aux âges compris entre 5 et 24 ans. Pour l'ensemble de l'immigration récente, on dénombre 108,3 hommes en moyenne pour 100 femmes. Au-delà de 60 ans, l'effectif des hommes concernés par l'immigration récente double celui des femmes.

Tableau 6.31 : Immigrés récents par âge selon le sexe

Groupes d'âges (ans)	Immigrés récents				Émigrés récents			
	Homme	Femme	Ensemble	RM	Homme	Femme	Ensemble	RM
0-4	2 817	2 764	5 581	101,9	2 454	1 259	3 713	194,9
5-9	2 653	2 960	5 613	89,6	1 068	837	1 905	127,6
10-14	1 655	1 990	3 645	83,2	2 445	718	3 163	340,5
15-19	2 014	2 683	4 697	75,1	12 771	2 380	15 151	536,6
20-24	3 121	3 170	6 291	98,5	15 902	1 937	17 839	821,0
25-29	2 889	2 624	5 513	110,1	12 048	1 347	13 395	894,4
30-34	2 405	1 838	4 243	130,8	7 904	801	8 705	986,8
35-39	1 773	1 300	3 073	136,4	4 907	478	5 385	1026,6
40-44	1 307	834	2 141	156,7	3 156	373	3 529	846,1
45-49	877	531	1 408	165,2	1 925	194	2 119	992,3
50-54	631	411	1 042	153,5	1 435	175	1 610	820,0
55-59	518	285	803	181,8	719	73	792	984,9
60-64	405	229	634	176,9	587	72	659	815,3
65-69	252	101	353	249,5	255	33	288	772,7
70-74	169	58	227	291,4	155	20	175	775,0
75-79	99	36	135	275,0	57	14	71	407,1
80-84	34	19	53	178,9	25	2	27	1250,0
85 et plus	44	21	65	209,5	535	130	665	411,5
Ensemble	23 663	21 854	45 517	108,3	68 348	10 843	79 191	630,3

6.4.3.2- Migrants internationaux récents par pays de provenance

Les immigrés internationaux récents en 2019 sont pour la plupart des burkinabè (83,5%) comme l'indique le tableau 6.32. Seulement 15,3% des immigrés récents de sexe masculin sont des étrangers et 17,7% des femmes immigrées sont des étrangères.

Tableau 6.32 : Immigrants internationaux récents par nationalité selon le sexe

Nationalité	Homme	Femme	Ensemble	%Homme	% Femme	% ensemble
Burkinabè	20 041	17 987	38 028	84,7	82,3	83,5
Non Burkinabè	3 622	3 867	7 489	15,3	17,7	16,5
Ensemble	23 663	21 854	45 517	100,0	100,0	100,0

Les immigrants internationaux récents s'installent dans les régions qui abritent les grandes villes. En effet, de façon générale 1 immigré récent sur 4 s'installe dans la région du Centre. Ils sont respectivement 14% et 10% qui s'installent dans la région du Centre-Ouest et des Hauts-Bassins. La région du Sahel est la moins prisée des immigrants internationaux récents. Seulement 1,3% des immigrants internationaux récents y s'installent. Les immigrants internationaux récents de nationalité autre que burkinabè s'installent généralement au Centre qui abrite la capitale du pays. Environ 1 immigré récent non burkinabé sur 2 y est installé en 2019. Moins de 2% des immigrants récents autre que burkinabé se sont installés dans les régions du Centre-Nord et du Centre-Sud.

Tableau 6.33 : Immigrants internationaux récents par région de résidence selon la nationalité

Région	Effectif			Pourcentage		
	Non Burkinabè	Burkinabè	Ensemble	Non Burkinabè	Burkinabè	Ensemble
Boucle du Mouhoun	549	2 758	3 307	7,3	7,3	7,3
Cascades	210	1 648	1 858	2,8	4,3	4,1
Centre	3 440	7 203	10 643	45,9	18,9	23,4
Centre-Est	466	3 192	3 658	6,2	8,4	8,0
Centre-Nord	116	2 033	2 149	1,5	5,3	4,7
Centre-Ouest	174	6 213	6 387	2,3	16,3	14,0
Centre-Sud	98	1 442	1 540	1,3	3,8	3,4
Est	513	861	1 374	6,9	2,3	3,0
Hauts Bassins	860	3 631	4 491	11,5	9,5	9,9
Nord	509	3 164	3 673	6,8	8,3	8,1
Plateau- Central	206	1 825	2 031	2,8	4,8	4,5
Sahel	152	452	604	2,0	1,2	1,3
Sud-Ouest	196	3 606	3 802	2,6	9,5	8,4
Burkina Faso	7 489	38 028	45 517	100,0	100,0	100,0

On n'observe pas une différence particulière du choix de la résidence selon le sexe. Il en est de même entre région de résidence.

Tableau 6.34 : Immigrants internationaux récents par région de résidence selon le sexe

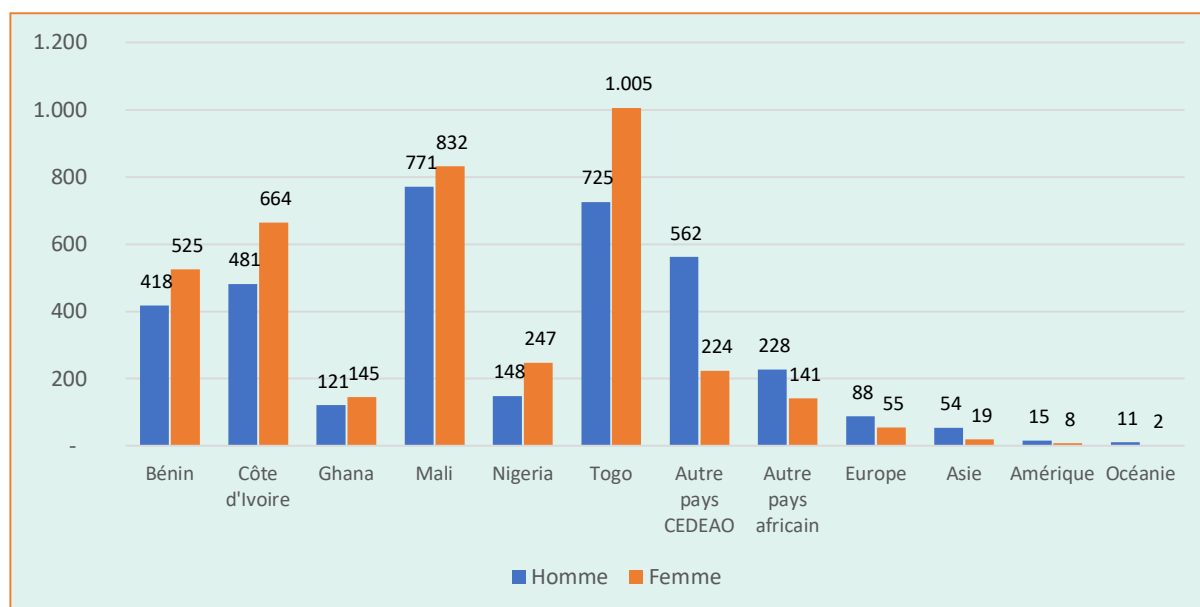
Région	Effectif			Pourcentage		
	Homme	Femme	Ensemble	Homme	Femme	Ensemble
Boucle du Mouhoun	1 710	1 597	3 307	7,2	7,3	7,3
Cascades	912	946	1 858	3,9	4,3	4,1
Centre	5 609	5 034	10 643	23,7	23,0	23,4
Centre-Est	2 079	1 579	3 658	8,8	7,2	8,0
Centre-Nord	1 184	965	2 149	5,0	4,4	4,7
Centre-Ouest	3 088	3 299	6 387	13,0	15,1	14,0
Centre-Sud	868	672	1 540	3,7	3,1	3,4
Est	692	682	1 374	2,9	3,1	3,0
Hauts Bassins	2 291	2 200	4 491	9,7	10,1	9,9
Nord	1 899	1 774	3 673	8,0	8,1	8,1
Plateau- Central	1 111	920	2 031	4,7	4,2	4,5
Sahel	388	216	604	1,6	1,0	1,3
Sud-Ouest	1 832	1 970	3 802	7,7	9,0	8,4
Burkina Faso	23 663	21 854	45 517	100,0	100,0	100,0

En 2019, plus de 4 immigrants internationaux récents sur 5 sont de nationalité burkinabè. Aussi la quasi-totalité des immigrants récents de nationalité autre que burkinabè viennent des pays limitrophes. La communauté togolaise est la plus importante. En effet, les Togolais représentent 23,1% des immigrants internationaux récents de nationalité autre que burkinabè. Les Maliens (21,4%), les Ivoiriens (15,3%), les Béninois (12,6%) et les autres pays de la CEDEAO (10,5%) viennent ensuite. Pour les autres pays de la CEDEAO, les autres pays africains, l'Europe, l'Asie et l'Amérique, l'effectif des hommes migrants sont plus importants de celui des femmes, par contre pour les pays voisins (Togo, Mali, la Côte d'Ivoire et Bénin) les femmes migrantes sont plus nombreuses que les hommes.

Tableau 6.35 : Répartition des immigrants récents par nationalité selon le sexe

Nationalité	Effectif			Pourcentage		
	Homme	Femme	Ensemble	Homme	Femme	Ensemble
Bénin	418	525	943	1,8	2,4	2,1
Côte d'Ivoire	481	664	1 145	2,0	3,0	2,5
Ghana	121	145	266	0,5	0,7	0,6
Mali	771	832	1 603	3,3	3,8	3,5
Nigeria	148	247	395	0,6	1,1	0,9
Togo	725	1 005	1 730	3,1	4,6	3,8
Autre pays CEDEAO	562	224	786	2,4	1,0	1,7
Autre pays africain	228	141	369	1,0	0,6	0,8
Europe	88	55	143	0,4	0,3	0,3
Asie	54	19	73	0,2	0,1	0,2
Amérique	15	8	23	0,1	0,0	0,1
Océanie	11	2	13	0,0	0,0	0,0
Burkina Faso	20 041	17 987	38 028	84,7	82,3	83,5
Ensemble	23 663	21 854	45 517	100,0	100,0	100,0

Graphique 6.9 : Histogramme de répartition des immigrants récents selon la nationalité et le sexe



Les pays de provenance de burkinabè qui sont rentrés au pays en 2019 restent les pays limitrophes. Les échanges migratoires entre le Burkina Faso et la Côte d'Ivoire restent l'axe dominant. En effet, environ 4 burkinabè sur 5 qui sont revenus en 2019 viennent de la Côte d'Ivoire. Ils sont respectivement de 6,3% et 5,1% en provenance du Mali et du Ghana.

Tableau 6.36 : Immigrés internationaux récents de nationalité burkinabè par pays de provenance selon le sexe

Pays de provenance	Effectif			Pourcentage		
	Homme	Femme	Ensemble	Homme	Femme	Ensemble
Bénin	251	150	401	1,3	0,8	1,1
Côte d'Ivoire	15 010	14 976	29 986	74,9	83,3	78,9
Ghana	1 054	870	1 924	5,3	4,8	5,1
Mali	1 475	927	2 402	7,4	5,2	6,3
Togo	231	276	507	1,2	1,5	1,3
Autres pays	2 020	788	2 808	10,1	4,4	7,4
Ensemble	20 041	17 987	38 028	100,0	100,0	100,0

6.4.3.3- Origine et destination des émigrés récents

Au cours de l'année 2019, 79 191 personnes ont quitté le pays pour aller résider ailleurs. Ces émigrés dits récents proviennent des différentes régions du pays. Mais l'importance numérique de ces sorties de territoire diffère selon la région. Les principales régions pourvoyeuses d'émigrés récents sont le Centre-Est (15,7%), le Sud-Ouest (12,3%) et le Plateau central (10,4%). Par contre les régions des Cascades (2,3%), le Sahel (2,9%) et l'Est (4,6%) ont très faiblement contribué aux départs vers l'extérieur du pays au cours de l'année 2019.

Tableau 6.37 : Émigrants internationaux récents par région d'origine selon le sexe

Région d'origine	Effectif			Pourcentage		
	Homme	Femme	Ensemble	Homme	Femme	Ensemble
Boucle du Mouhoun	4 999	1 112	6 111	7,3	10,3	7,7
Cascades	1 419	382	1 801	2,1	3,5	2,3
Centre	3 511	1 095	4 606	5,1	10,1	5,8
Centre-Est	13 584	1 204	14 788	19,9	11,1	18,7
Centre-Nord	4 884	575	5 459	7,1	5,3	6,9
Centre-Ouest	6 797	1 141	7 938	9,9	10,5	10,0
Centre-Sud	3 769	665	4 434	5,5	6,1	5,6
Est	3 183	464	3 647	4,7	4,3	4,6
Hauts Bassins	3 916	753	4 669	5,7	6,9	5,9
Nord	4 832	619	5 451	7,1	5,7	6,9
Plateau- Central	7 825	420	8 245	11,4	3,9	10,4
Sahel	2 190	134	2 324	3,2	1,2	2,9
Sud-Ouest	7 439	2 279	9 718	10,9	21,0	12,3
Burkina Faso	68 348	10 843	79 191	100,0	100,0	100,0

Les migrants internationaux récents, quittant le Burkina Faso, choisissent plusieurs destinations, essentiellement africaines et particulièrement ouest-africaines. Le tableau ci-dessous en donne les destinations les plus prisées par ces migrants. De façon générale les huit pays de l'UEMOA captent à eux seuls plus de 75% des émigrés récents quittant le Burkina Faso. Dans leur grande majorité, ces migrants se dirigent vers la Côte d'Ivoire (61,1%). Les deux autres destinations importantes sont le Mali et le Ghana (respectivement 12,5% et 8,6%). Le constat qui peut être fait est que les personnes qui quittent le pays s'établissent essentiellement dans les pays voisins.

Tableau 6.38 : Émigrants internationaux récents par pays de destination selon le sexe

Pays de destination	Effectif			Pourcentage		
	Homme	Femme	Ensemble	Homme	Femme	Ensemble
Bénin	1 099	207	1 306	1,6	1,9	1,6
Côte d'Ivoire	41 100	7 247	48 347	60,1	66,8	61,1
Ghana	5 425	1 388	6 813	7,9	12,8	8,6

Pays de destination	Effectif			Pourcentage		
	Homme	Femme	Ensemble	Homme	Femme	Ensemble
Guinée	2 828	72	2 900	4,1	0,7	3,7
Mali	9 151	724	9 875	13,4	6,7	12,5
Niger	956	137	1 093	1,4	1,3	1,4
Nigeria	220	46	266	0,3	0,4	0,3
Sénégal	1 760	111	1 871	2,6	1,0	2,4
Togo	442	116	558	0,6	1,1	0,7
Algérie	443	11	454	0,6	0,1	0,6
Gabon	1 420	44	1 464	2,1	0,4	1,8
Guinée équatoriale	611	15	626	0,9	0,1	0,8
France	331	167	498	0,5	1,5	0,6
Italie	748	73	821	1,1	0,7	1,0
États-Unis	271	116	387	0,4	1,1	0,5
Autres pays d'Afrique	788	141	929	1,2	1,3	1,2
Pays d'Europe	316	73	389	0,5	0,7	0,5
Pays d'Amérique	155	92	247	0,2	0,8	0,3
Pays d'Asie	274	60	334	0,4	0,6	0,4
Pays d'Océanie	10	3	13	0,0	0,0	0,0
Ensemble	68 348	10 843	79 191	100,0	100,0	100,0

La recherche d'un mieux-être pousse les populations à migrer. Les émigrés récents du Burkina Faso ne dérogent pas à la règle. Ainsi, près de la moitié (47,6%) des émigrés internationaux récents s'expatrie à la recherche d'un emploi. L'orpaillage et les raisons familiales ont justifié le déplacement de 35% des émigrés.

Tableau 6.39 : Emigrés internationaux récents par motif de changement de résidence selon le sexe

Motif de changement de résidence	Homme	Femme	Ensemble	%
Crise socio-politique	326	59	385	0,5
Expulsé Situation irrégulière	37	7	44	0,1
Situation d'inondation ou de sinistre	13	0	13	0,0
Recherche de terre fertile/pâturage	3 506	392	3 898	4,9
Raisons purement professionnelles	1 432	182	1 614	2,0
Orpaillage	14 680	201	14 881	18,8
Raisons familiales	7 384	5 470	12 854	16,2
Raison de santé	165	111	276	0,3
Raison d'études	1 958	769	2 727	3,4
Recherche d'emploi	34 998	2 702	37 700	47,6
Conflits éleveurs/agriculteurs	66	5	71	0,1
Conflits communautaires (autre que éleveurs /agriculteurs)	27	2	29	0,0
Retraite	13	6	19	0,0
Insécurité	273	55	328	0,4
Condition climatiques/environnementale	172	17	189	0,2
Projet de développement économique	1 173	106	1 279	1,6
Exploitation industrielle d'or	171	2	173	0,2
Autres	1 954	757	2 711	3,4
Ensemble	68 348	10 843	79 191	100,0

6.4.3.4- Bilan des migrations internationales récentes

Selon le tableau 6.40, les échanges migratoires récents entre le Burkina Faso et l'extérieur se sont soldés par un bilan négatif : il est sorti plus qu'il n'est entré de migrants sur le sol burkinabè. En effet, ce sont au total 79 191 personnes (dont 68348 hommes soit 86,3%) qui ont quitté le pays en 2019 contre 45 517 entrées (dont 23 663 hommes soit 52%) ; Cela donne un solde migratoire de -

33 674 pour la période des 12 derniers mois précédant la date du recensement.

Selon les régions administratives du pays, on constate que toutes les régions sont déficitaires dans leurs échanges migratoires avec l'extérieur sauf la région du Centre qui a un solde positif de +6 037 et celle des Cascades avec un solde de +57. Les grandes régions déficitaires sont le Centre-Est (-11 130), le plateau Central (-6 214), le Sud-Ouest (-5 916), le Centre-Nord (-3 310) et la Boucle du Mouhoun (-2 807). Les Hauts-Bassins avec un solde de -178 se présentent comme une région à déficit migratoire modéré.

Tableau 6.40 : Immigrants, émigrants et soldes migratoires récents par région et selon le sexe

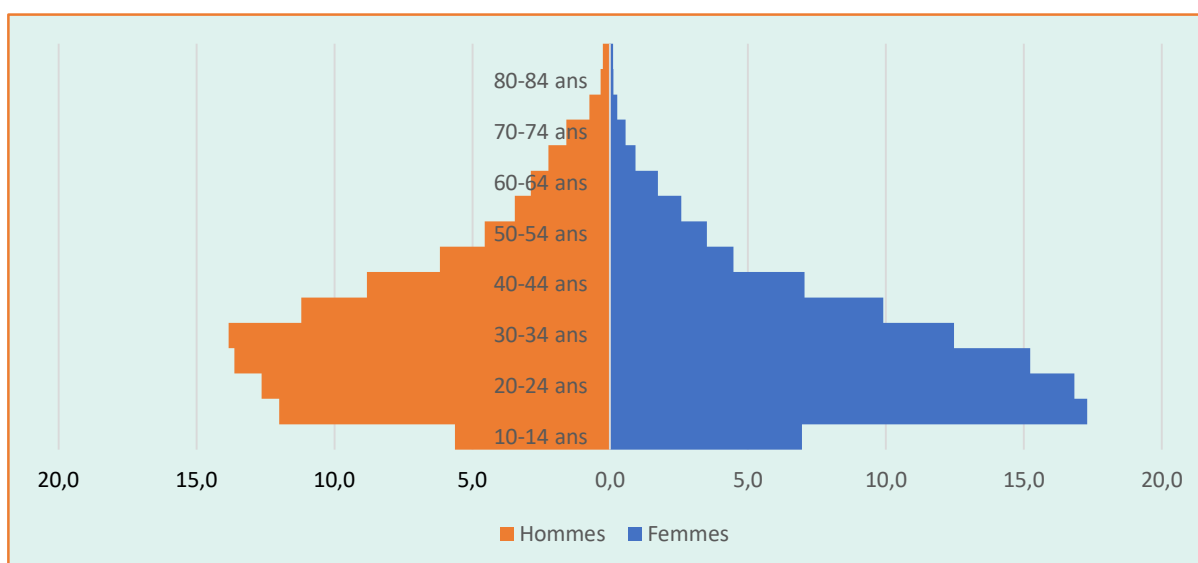
Région	Homme		Femme		Ensemble		
	Immigrés	Émigrés	Immigrés	Émigrés	Immigrés	Émigrés	Solde
Boucle du Mouhoun	1 710	4999	1 597	1 112	3 307	6 111	-2 804
Cascades	912	1419	946	382	1 858	1 801	57
Centre	5 609	3511	5 034	1 095	10 643	4 606	6 037
Centre-Est	2 079	13584	1 579	1 204	3 658	14 788	-11 130
Centre-Nord	1 184	4884	965	575	2 149	5 459	-3 310
Centre-Ouest	3 088	6797	3 299	1 141	6 387	7 938	-1 551
Centre-Sud	868	3769	672	665	1 540	4 434	-2 894
Est	692	3183	682	464	1 374	3 647	-2 273
Hauts Bassins	2 291	3916	2 200	753	4 491	4 669	-178
Nord	1 899	4832	1 774	619	3 673	5 451	-1 778
Plateau- Central	1 111	7825	920	420	2 031	8 245	-6 214
Sahel	388	2190	216	134	604	2 324	-1 720
Sud-Ouest	1 832	7439	1 970	2 279	3 802	9 718	-5 916
Burkina Faso	23 663	68348	21 854	10 843	45 517	79 191	-33 674

6.4.4- Migration internationale intercensitaire

6.4.4.1- Migrants internationaux intercensitaire par groupe d'âges et sexe

Entre les années 2006 et 2019, il ressort que 197 642 migrants ont regagné le Burkina Faso en provenance d'un autre pays. La pyramide des âges de ces migrants internationaux intercensitaires montre que ce sont les jeunes et adultes de 15 à 39 ans révolus qui sont plus concernés. Ils représentent 67,4% de l'ensemble de ce type de migrants. La pyramide des âges gonflée à ces âges se rétrécit par la suite avec l'âge.

Graphique 6.10 : Pyramide des âges des immigrants internationaux intercensitaires



Le rapport de masculinité des immigrants internationaux intercensitaires de 104,6, montre que de façon globale les hommes sont plus concernés par la migration intercensitaire que les femmes. Toutefois entre 10 et 29 ans révolus, ce sont les femmes qui migrent plus vers le Burkina Faso plus que les hommes.

Tableau 6.41 : Immigrants internationaux intercensitaires par groupe d'âges selon le sexe

Groupes d'âges (ans)	Effectif			Pourcentage			RM
	Homme	Femme	Ensemble	Hommes	Femmes	Ensemble	
10-14	5 692	6 725	12 417	5,6	7,0	6,3	84,6
15-19	12 129	16 705	28 834	12,0	17,3	14,6	72,6
20-24	12 768	16 263	29 031	12,6	16,8	14,7	78,5
25-29	13 760	14 711	28 471	13,6	15,2	14,4	93,5
30-34	13 986	12 049	26 035	13,8	12,5	13,2	116,1
35-39	11 316	9 564	20 880	11,2	9,9	10,6	118,3
40-44	8 908	6 815	15 723	8,8	7,1	8,0	130,7
45-49	6 242	4 315	10 557	6,2	4,5	5,3	144,7
50-54	4 594	3 386	7 980	4,5	3,5	4,0	135,7
55-59	3 493	2 490	5 983	3,5	2,6	3,0	140,3
60-64	2 912	1 665	4 577	2,9	1,7	2,3	174,9
65-69	2 256	887	3 143	2,2	0,9	1,6	254,3
70-74	1 603	543	2 146	1,6	0,6	1,1	295,2
75-79	759	247	1 006	0,8	0,3	0,5	307,3
80-84	352	122	474	0,3	0,1	0,2	288,5
85 et plus	273	112	385	0,3	0,1	0,2	243,8
Ensemble	101 043	96 599	197 642	100,0	100,0	100,0	104,6

6.4.4.2- Provenance et destination des immigrants internationaux intercensitaires

Comme les autres types de migration, les mouvements migratoires entre 2006 et 2019 ont plus concerné les Burkinabè. En effet, 87,5% des immigrants internationaux intercensitaires sont de nationalité burkinabè.

Tableau 6.42 : Immigrants internationaux intercensitaire par nationalité et selon le sexe

Nationalité	Effectif			Proportion		
	Homme	Femme	Ensemble	Homme	Femme	Ensemble
Non Burkinabè	12 653	12 071	24 724	12,5	12,5	12,5
Burkinabè	88 390	84 528	172 918	87,5	87,5	87,5
Ensemble	101 043	96 599	197 642	100,0	100,0	100,0

Une fois au Burkina Faso, les immigrants internationaux intercensitaires s'installent pour la plupart dans les centres urbains. La région du Centre qui abrite Ouagadougou, la capitale du pays reçoit à elle seule 29,4% des migrants. Les régions du Centre-Ouest (14,8%), des Hauts-Bassins (9,7%) et du Nord (9,4%) accueillent également beaucoup de migrants intercensitaires. La région du Sahel compte moins de 1% des migrants intercensitaire. Pour ce qui est des migrants intercensitaires de nationalité autre que burkinabè, ils ont tendance à s'installer systématiquement au Centre. Ils sont plus de la moitié (58%) à s'y installer.

Tableau 6.43 : Immigrants internationaux intercensitaire par région de destination selon la nationalité

Région	Effectif			Proportion		
	Non Burkinabè	Burkinabè	Ensemble	Non Burkinabè	Burkinabè	Ensemble
Boucle du Mouhoun	1 033	9 829	10 862	4,2	5,7	5,5
Cascades	553	7 742	8 295	2,2	4,5	4,2
Centre	14 322	43 763	58 085	57,9	25,3	29,4
Centre-Est	1 363	10 322	11 685	5,5	6,0	5,9
Centre-Nord	388	8 707	9 095	1,6	5,0	4,6
Centre-Ouest	545	28 770	29 315	2,2	16,6	14,8
Centre-Sud	270	5 535	5 805	1,1	3,2	2,9
Est	1 475	2 871	4 346	6,0	1,7	2,2
Hauts Bassins	2 763	16 344	19 107	11,2	9,5	9,7
Nord	658	17 914	18 572	2,7	10,4	9,4
Plateau- Central	477	7 386	7 863	1,9	4,3	4,0
Sahel	270	1 032	1 302	1,1	0,6	0,7
Sud-Ouest	607	12 703	13 310	2,5	7,3	6,7
Burkina Faso	24 724	172 918	197 642	100,0	100,0	100,0

Le sexe du migrant n'est pas un facteur discriminant dans le choix de la région de destination. On n'observe pas une différence notable entre les femmes et les hommes (tableau 6.44).

Tableau 6.44 : Immigrants internationaux intercensitaires par région de résidence et selon le sexe

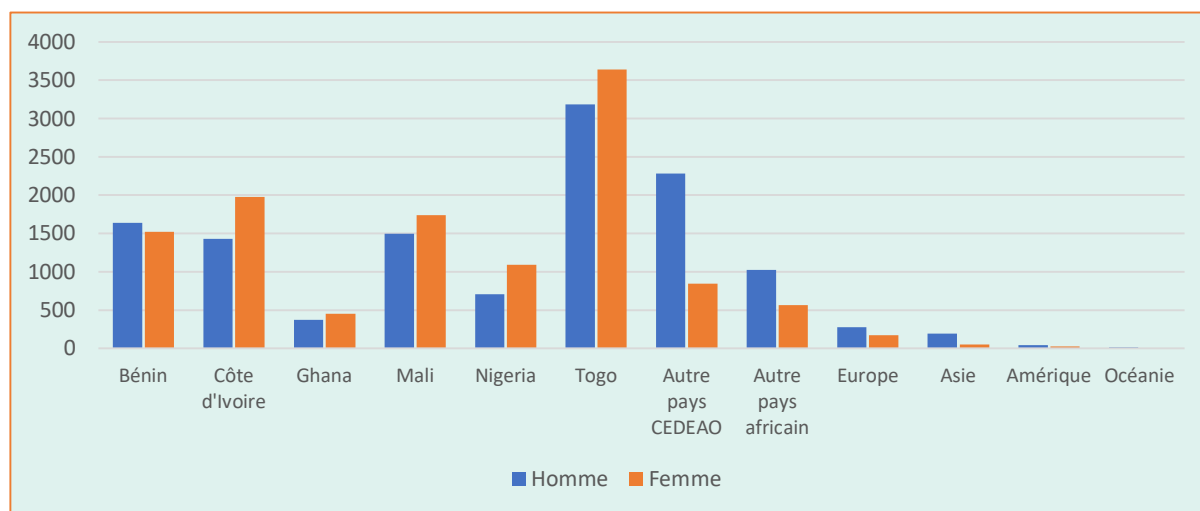
Région	Sexe			Proportion		
	Homme	Femme	Ensemble	Homme	Femme	Ensemble
Boucle du Mouhoun	5 602	5 260	10 862	5,5	5,4	5,5
Cascades	4 059	4 236	8 295	4,0	4,4	4,2
Centre	30 648	27 437	58 085	30,3	28,4	29,4
Centre-Est	6 323	5 362	11 685	6,3	5,6	5,9
Centre-Nord	5 004	4 091	9 095	5,0	4,2	4,6
Centre-Ouest	13 973	15 342	29 315	13,8	15,9	14,8
Centre-Sud	3 175	2 630	5 805	3,1	2,7	2,9
Est	2 218	2 128	4 346	2,2	2,2	2,2
Hauts Bassins	9 567	9 540	19 107	9,5	9,9	9,7
Nord	9 288	9 284	18 572	9,2	9,6	9,4
Plateau- Central	4 143	3 720	7 863	4,1	3,9	4,0
Sahel	753	549	1 302	0,7	0,6	0,7
Sud-Ouest	6 290	7 020	13 310	6,2	7,3	6,7
Burkina Faso	101 043	96 599	197 642	100,0	100,0	100,0

Entre 2006 et 2019, plus de 4 immigrants internationaux intercensitaires sur 5 sont de nationalité burkinabé. Aussi la quasi-totalité des immigrants intercensitaires de nationalité autre que burkinabé viennent des pays limitrophes du pays. La communauté togolaise qui est rentrée au Burkina Faso en 2019 est plus importante que les autres. En effet, ils représentent 27,6% des immigrants internationaux intercensitaires de nationalité autre que burkinabé. Les Ivoiriens (13,8%), les Maliens (13,1%), les Béninois (12,8%) et les ressortissants des autres pays de la CEDEAO (12,7%) viennent ensuite. Si pour le Bénin, les autres pays de la CEDEAO, les autres pays africains, l'Europe, l'Asie et l'Amérique, les hommes sont plus intéressés par l'immigration vers le Burkina Faso, les femmes, venant du Togo du Mali, de la Côte d'Ivoire, etc. sont plus nombreuses que les hommes.

Tableau 6.45 : Immigrés internationaux intercensitaire par nationalité selon le sexe

Nationalité	Effectif			Proportion		
	Homme	Femme	Ensemble	Homme	Femme	Ensemble
Bénin	1 640	1 520	3 160	1,6	1,6	1,6
Côte d'Ivoire	1 430	1 974	3 404	1,4	2,0	1,7
Ghana	369	451	820	0,4	0,5	0,4
Mali	1 495	1 739	3 234	1,5	1,8	1,6
Nigeria	707	1 088	1 795	0,7	1,1	0,9
Togo	3 182	3 639	6 821	3,1	3,8	3,5
Autre pays CEDEAO	2 284	846	3 130	2,3	0,9	1,6
Autre pays africain	1 024	568	1 592	1,0	0,6	0,8
Europe	274	170	444	0,3	0,2	0,2
Asie	193	50	243	0,2	0,1	0,1
Amérique	41	24	65	0,0	0,0	0,0
Océanie	14	2	16	0,0	0,0	0,0
Burkina Faso	88 390	84 528	172 918	87,5	87,5	87,5
Ensemble	101 043	96 599	197 642	100,0	100,0	100,0

Graphique 6.11 : Immigrés internationaux intercensitaires selon la nationalité et le sexe



6.4.5- Immigrants internationaux toutes périodes

6.4.5.1- Structure par âge et sexe des immigrants dernière venue

Les immigrants internationaux toute période concerne les individus ayant résidé à l'étranger pendant au moins 6 mois. Il s'agit de la dernière venue pour ceux ayant effectué plusieurs migrations. Plus de 800 000 personnes ont résidés à l'étranger pendant au moins 6 mois au cours de leur vie.

De façon générale, il y a plus d'hommes que de femmes dans ce type de migration. En effet le rapport de masculinité est de 100 femmes pour 147 hommes. Cette prédominance des hommes est plus accentuée à partir de 60 ans et plus avec des rapports de masculinité supérieur à 200. Toutefois, entre 5 et 19 ans la migration féminine dépasse celle des hommes.

Tableau 6.46 : Immigrants internationaux (dernière venue) par groupe d'âges et selon le sexe

Groupes d'âges (ans)	Effectif			Pourcentage			RM
	Homme	Femme	Ensemble	Homme	Femme	Ensemble	
0-4	9 385	9 145	18 530	1,8	2,5	2,1	102,6
5-9	21 013	21 863	42 876	4,0	6,1	4,8	96,1
10-14	21 212	23 405	44 617	4,0	6,5	5,0	90,6
15-19	24 241	28 650	52 891	4,6	8,0	5,9	84,6
20-24	38 271	35 393	73 664	7,2	9,8	8,3	108,1
25-29	50 722	39 511	90 233	9,6	11,0	10,1	128,4
30-34	57 523	39 554	97 077	10,9	11,0	10,9	145,4
35-39	54 471	35 907	90 378	10,3	10,0	10,2	151,7
40-44	51 307	30 796	82 103	9,7	8,6	9,2	166,6
45-49	41 776	24 178	65 954	7,9	6,7	7,4	172,8
50-54	38 733	21 847	60 580	7,3	6,1	6,8	177,3
55-59	33 060	17 140	50 200	6,2	4,8	5,6	192,9
60-64	28 816	12 977	41 793	5,4	3,6	4,7	222,1
65-69	21 896	7 841	29 737	4,1	2,2	3,3	279,3
70-74	17 503	5 474	22 977	3,3	1,5	2,6	319,7
75-79	9 726	2 634	12 360	1,8	0,7	1,4	369,2
80-84	5 388	1 598	6 986	1,0	0,4	0,8	337,2
85 et plus	4 737	1 453	6 190	0,9	0,4	0,7	326,0
Ensemble	529 780	359 366	889 146	100,0	100,0	100,0	147,4

6.4.5.2- Pays de provenance des immigrants dernière venue

La quasi-totalité (97,2%) des personnes ayant résidé au moins 6 mois à l'étranger au cours de leur existence sont des Burkinabè (tableau 6.47).

Tableau 6.47 : Immigrants internationaux (dernière venue) par nationalité et selon le sexe

Nationalité	Effectif			Pourcentage		
	Homme	Femme	Ensemble	Homme	Femme	Ensemble
Non Burkinabè	12 922	12 339	25 261	2,4	3,4	2,8
Burkinabè	516 858	347 027	863 885	97,6	96,6	97,2
Ensemble	529 780	359 366	889 146	100,0	100,0	100,0

Les togolais sont les plus nombreux parmi les immigrés de nationalité étrangère. Ils représentent environ 24,8% des immigrés, suivi par les ivoiriens (16,9%), les maliens (15,2%) et les béninois (10,0) (Tableau 6.48).

Tableau 6.48 : Immigrants internationaux (dernière venue) par pays de provenance et selon le sexe

Pays de provenance	Effectif			Pourcentage		
	Homme	Femme	Ensemble	Homme	Femme	Ensemble
Bénin	1 388	1 144	2 532	10,7	9,3	10,0
Côte d'Ivoire	1 854	2 423	4 277	14,3	19,6	16,9
Ghana	411	540	951	3,2	4,4	3,8
Mali	1 760	2 075	3 835	13,6	16,8	15,2
Nigeria	855	1 027	1 882	6,6	8,3	7,5
Togo	3 037	3 240	6 277	23,5	26,3	24,8
Autre pays CEDEAO	2 068	953	3 021	16,0	7,7	12,0

Pays de provenance	Effectif			Pourcentage		
	Homme	Femme	Ensemble	Homme	Femme	Ensemble
Autre pays africain	932	574	1 506	7,2	4,7	6,0
Europe	344	239	583	2,7	1,9	2,3
Asie	203	67	270	1,6	0,5	1,1
Amérique	66	55	121	0,5	0,4	0,5
Océanie	4	2	6	0,0	0,0	0,0
Ensemble	12 922	12 339	25 261	100,0	100,0	100,0

6.4.6- Caractéristiques socioéconomiques des migrants internationaux

6.4.6.1- Immigrants internationaux par état matrimonial selon le type de migration

Les migrants internationaux ont des caractéristiques sociodémographiques qui varient selon le type de migration. L'analyse de l'état matrimonial des immigrants internationaux montre que la moitié des immigrants durée de vie (50,1%) sont mariés (tableau 6.49). Cette proportion atteint 72,1% pour les immigrants dernière venue et respectivement 50,8% et 53,9% pour les immigrants récents et intercensitaires. Quant aux célibataires, 43,7% des immigrants internationaux durée de vie sont célibataires.

Tableau 6.49 : Répartition des immigrants par état matrimonial selon le type de migration

État matrimonial	Type d'immigration			
	Durée-de vie	Récents	Intercensitaire	Dernière venue
Célibataire	43,7	43,0	39,3	20,2
Marié	50,1	50,8	53,9	72,1
Divorcé (e)/ séparé (e)	0,9	1,3	1,2	1,3
Veuf (ve)	2,3	2,1	2,6	4,2
Union libre	3,0	2,8	2,9	2,2
Ensemble	100,0	100,0	100,0	100,0
Effectif	303 538	32 799	197 642	810 255

6.4.6.2- Immigrants internationaux par état matrimonial selon le niveau d'instruction

Selon le niveau d'instruction et le type de migration, les migrants internationaux dernière venue sont les moins instruits. Ainsi, ils sont 63,3% qui n'ont aucun niveau d'instruction. Seulement 18,6% de ce type de migrants ont un niveau d'instruction post-primaire ou plus. Les immigrants internationaux durée de vie sont plus instruits. Environ 39% n'ont aucun niveau d'instruction. 36% ont un niveau post-primaire ou plus. De cet effectif, 11% ont un niveau supérieur.

Tableau 6.50 : Immigrants par niveau d'instruction selon le type de migration

Niveau d'instruction	Type d'immigration			
	Durée de vie	Récent	Intercensitaire	Dernière venue
Aucun	38,7	56,0	52,3	63,3
Primaire	25,2	21,4	16,5	18,1
Post-primaire	15,5	10,5	14,6	9,1
Secondaire	9,6	5,0	6,7	4,5
Supérieur	11,0	7,1	9,8	5,0
ND	0,1	0,0	0,0	0,0
Ensemble	100,0	100,0	100,0	100,0
Effectif	380 724	42 765	197 642	882 615

6.4.7- Étrangers vivant au Burkina Faso

6.4.7.1- Volume de la population étrangère vivant au Burkina Faso

Les étrangers vivants au Burkina Faso viennent pour la plupart des pays voisins. En effet, la plus grande communauté étrangère vivant au Burkina Faso est la communauté togolaise. Cette communauté représente 25,7% des étrangers résidant dans le pays. Les autres pays voisins comme le Mali, la Côte-d'Ivoire le Bénin et le Niger représentent respectivement 16,5%, 14,9%, 10,5% et 9,3%.

Tableau 6.51 : Population étrangère résidant au Burkina Faso par nationalité selon le sexe

Nationalité	Effectif			Pourcentage		
	Homme	Femme	Ensemble	Homme	Femme	Ensemble
Togo	4 912	5 474	10 386	23,8	27,7	25,7
Mali	3 095	3 572	6 667	15,0	18,0	16,5
Côte d'Ivoire	2 603	3 419	6 022	12,6	17,3	14,9
Bénin	2 238	2 000	4 238	10,9	10,1	10,5
Niger	2 664	1 080	3 744	12,9	5,5	9,3
Nigeria	1 367	1 682	3 049	6,6	8,5	7,5
Ghana	704	809	1 513	3,4	4,1	3,7
Sénégal	587	283	870	2,8	1,4	2,2
Tchad	536	256	792	2,6	1,3	2,0
France	291	203	494	1,4	1,0	1,2
Autres nationalité	1 613	1 013	2 626	7,8	5,1	6,5
Ensemble	20 610	19 791	40 401	100,0	100,0	100,0

Les étrangers sont attirés par les villes du Burkina Faso. En effet, plus de 3 étrangers sur 4 (77,4%) vivent en milieu urbain.

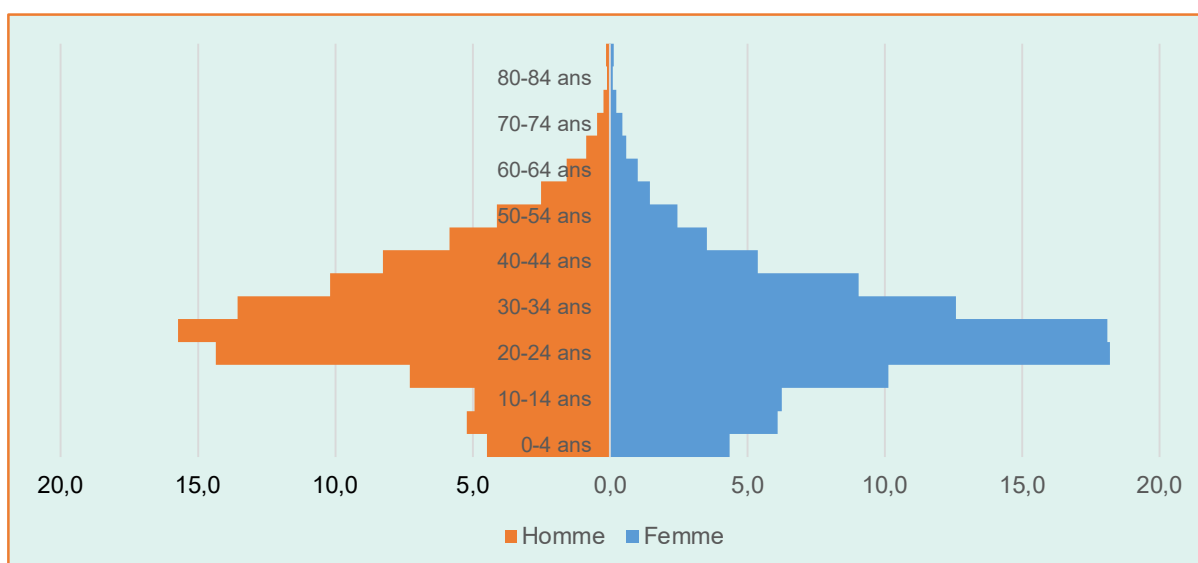
Tableau 6.52 : Population étrangère résidant au Burkina Faso par milieu de résidence selon le sexe

Milieu de résidence	Homme		Femme		Ensemble	
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
Urbain	16 204	78,6	15 048	76,0	31 252	77,4
Rural	4 406	21,4	4 743	24,0	9 149	22,6
Ensemble	20 610	100,0	19 791	100,0	40 401	100,0

6.4.7.2- Structure par âge et sexe des étrangers

La pyramide des âges ci-dessous (graphique 6.12) montre que les étrangers qui résident au Burkina Faso sont jeunes pour la plupart. Ainsi, la pyramide est gonflée entre 15 et 39 ans quel que soit le sexe. Elle se rétrécit au fur et à mesure avec l'âge.

Graphique 6.12 : Pyramide des âges de la population étrangère résidant au Burkina Faso



6.4.7.3- Caractéristiques socio-économiques de la population étrangère

La population étrangère vivant au Burkina Faso est pour la plupart célibataire (48,5%). Selon les nationalités, 81,4% des tchadiens qui résident au Burkina Faso sont célibataires. Quant aux maliens (63,8%), français (61%) et sénégalais (59,9%) qui vivent au Burkina Faso, ils sont en majorité mariés selon les proportions relatives.

Tableau 6.53 : Population étrangère résidant au Burkina Faso par nationalité selon l'état matrimonial

Nationalité	Etat matrimonial (Pourcentage)					Effectif total
	Célibataire	Marié	Divorcé/ séparé	Veuf (ve)	Union libre	
Bénin	67,2	27,2	0,6	0,8	4,1	3 953
Côte d'Ivoire	49,9	40,7	1,2	1,4	6,8	4 874
France	28,0	61,0	5,8	0,9	4,2	428
Ghana	38,6	49,7	2,4	3,8	5,5	1 370
Mali	31,0	63,8	0,6	3,3	1,3	5 097
Niger	45,2	52,9	0,3	0,6	1,0	3 376
Nigeria	48,8	42,6	0,8	2,1	5,6	2 909
Sénégal	34,0	59,9	1,5	1,9	2,7	788
Tchad	81,4	15,3	0,3	0,7	2,4	747
Togo	52,2	38,7	1,3	1,0	6,7	9 629
Autres nationalités	45,2	48,6	1,4	1,1	3,7	2 307
Ensemble	48,5	44,3	1,1	1,6	4,6	35 478

Le niveau d'instruction semble être une caractéristique déterminante pour l'installation des étrangers au Burkina Faso. Ainsi, 38% des étrangers qui résident au Burkina Faso sont sans niveau d'instruction. Selon les nationalités, plus de la moitié des Maliens (75,6%), Nigériens (62,3%) et Ghanéens (53,2%) sont sans niveau d'instruction. Par contre, la plupart des Tchadiens, Français et Béninois ont un niveau supérieur, de même que les autres nationalités.

Tableau 6.54 : Population étrangère résidant au Burkina Faso par nationalité et selon le niveau d'instruction

Nationalité	Niveau d'instruction (%)						Effectif Ensemble
	Aucun	Primaire	Post-primaire	Secondaire	Supérieur	ND	
Bénin	13,4	11,9	13,6	24,1	36,8	0,1	4 194
Côte d'Ivoire	32,8	25,1	19,1	11,1	11,8	0,1	5 833
France	5,2	6,3	7,9	17,9	62,7	-	480

Nationalité	Niveau d'instruction (%)						Effectif Ensemble
	Aucun	Primaire	Post-primaire	Secondaire	Supérieur	ND	
Ghana	53,2	14,1	15,1	11,8	5,8	-	1 486
Mali	75,6	10,7	6,2	2,9	4,5	0,1	6 417
Niger	62,3	11,4	8,2	2,9	15,1	-	3 690
Nigeria	43,5	13,6	16,5	16,9	9,4	0,1	3 028
Sénégal	31,9	21,3	16,9	10,7	18,9	0,3	859
Tchad	1,9	5,6	3,8	7,1	81,4	0,1	785
Togo	26,5	20,4	28,8	13,5	10,7	0,1	10 238
Autre nationalité	15,1	9,9	10,3	13,9	50,6	0,2	2 568
Ensemble	38,3	15,9	16,5	11,7	17,6	0,1	39 578

L'analyse du tableau 6.55 montre que les principales activités économiques de la population étrangère vivant au Burkina Faso sont par ordre d'importance les services aux particuliers, commerçants/ vendeurs (26,0%), les métiers qualifiés de l'industrie et de l'artisanat (18,5%), les professions intermédiaires (13,7%) et les professions intellectuelles et scientifiques (10,3%).

Tableau 6.55 : Répartition de la population étrangère de 5 ans et plus en activité résidant au Burkina Faso par nationalité et selon l'activité économique

Activité principale	Togo	Mali	Côte d'Ivoire	Nigeria	Niger	Bénin	Ghana	Sénégal
Directeurs, cadres de direction	6,2	1,6	7,1	4,1	1,6	4,7	3,8	9,0
Professions intellectuelles et scientifiques	9,5	4,4	11,3	5,0	5,3	16,7	5,2	9,5
Professions intermédiaires	9,6	10,3	14,3	15,1	17,2	21,7	16,4	11,8
Hautement qualifiés non manuels	0,5	0,3	1,1	0,6	0,1	0,9	0,2	1,2
Employés administratif	1,8	1,1	2,9	0,6	1,1	2,1	1,1	2,2
Services aux particuliers, commerçants/ vendeurs	29,6	13,7	26,4	50,6	24,7	17,6	28,6	17,2
Peu qualifiés non manuels	1,2	1,1	1,3	0,5	0,6	2,1	0,9	0,8
Agriculteurs et ouvriers qualifiés de l'agriculture	1,2	32,2	11,8	1,2	3,3	1,8	10,2	0,7
Métiers qualifiés de l'industrie et de l'artisanat	25,1	9,1	11,5	10,4	28,0	23,1	20,0	35,3
Installation de machines/ ouvriers de l'assemblage	1,0	1,0	1,1	0,7	1,5	1,0	2,7	1,4
Qualifiés manuels	1,8	2,5	2,1	0,9	0,5	0,9	1,3	1,0
Professions alimentaires	9,6	17,9	6,8	4,5	12,7	5,5	6,9	7,6
Professions militaires	0,0	0,0	0,1	0,0	0,1	0,1	0,0	0,0
Non qualifiés	2,8	4,6	2,0	5,8	3,4	1,9	2,7	2,4
Ensemble	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Effectif	6 854	2 884	2 747	2 089	2 053	1 579	922	592

Tableau 6.56 : Répartition de la population étrangère de 5 ans et plus en activité résidant au Burkina Faso par nationalité et selon l'activité économique (suite et fin)

Activité principale	France	Guinée	Tchad	Autres nationalités	Ensemble
Directeurs, cadres de direction	24,9	3,8	9,6	14,0	5,6
Professions intellectuelles et scientifiques	35,6	6,7	49,4	30,9	10,3
Professions intermédiaires	19,4	20,2	17,3	21,4	13,7
Hautement qualifiés non manuels	0,3	0,5	2,6	1,1	0,6
Employés administratif	2,9	1,4	2,6	3,8	1,8

Activité principale	France	Guinée	Tchad	Autres nationalités	Ensemble
Services aux particuliers, commerçants/ vendeurs	2,6	31,3	7,7	14,3	26,0
Peu qualifiés non manuels	2,3	2,9	3,2	2,0	1,2
Agriculteurs et ouvriers qualifiés de l'agriculture	1,3	0,5	1,3	1,1	7,3
Métiers qualifiés de l'industrie et de l'artisanat	5,8	24,0	2,6	5,7	18,5
Installation de machines/ ouvriers de l'assemblage	1,9	1,9	0,0	1,1	1,1
Qualifiés manuels	0,0	1,4	0,0	0,7	1,5
Professions alimentaires	1,9	5,3	3,2	2,7	9,1
Professions militaires	0,6	0,0	0,0	0,4	0,1
Non qualifiés	0,3	0,0	0,6	0,8	3,0
Ensemble	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Effectif	309	208	156	1 139	21 532

6.4.8- Analyse de l'émigration

Dans cette section les analyses se focalisent sur l'émigration. Pour rappel, il a été défini qu'une migration est dite internationale lorsque le déplacement est suivi d'un changement de résidence habituelle entre pays. Elle regroupe les sorties du territoire national vers l'étranger. Dans le cadre de ce recensement, les émigrés sont :

- ✓ les personnes parties depuis plus de 6 mois à l'extérieur du pays ;
- ✓ les personnes parties depuis moins de 6 mois, mais avec l'intention de rester plus de 6 mois à l'extérieur du pays ;
- ✓ les personnes parties depuis plus de 6 mois à l'extérieur du pays mais qui, au moment du recensement sont revenues pour une raison quelconque (et qui reste moins de 6 mois, où avec l'intention de rester moins de 6 mois) avec l'intention de retourner à l'étranger et d'y rester pour une durée d'au moins 6 mois ;
- ✓ les personnes parties depuis moins de 6 mois, mais qui au moment du recensement sont revenues pour une raison quelconque (et qui reste moins de 6 mois, où avec l'intention de rester moins de 6 mois) avec l'intention de retourner à l'étranger et d'y rester pour une durée d'au moins 6 mois.

6.4.8.1- Caractéristiques socio démographiques des émigrés

Distribution des émigrants selon la région et le sexe

Le recensement a identifié au total 284 463 émigrés. Cet effectif est majoritairement masculin, composé de 85% d'hommes et 15% de femmes comme on peut le constater dans le tableau 6.56 ci-après.

Cette prédominance masculine dans les effectifs des émigrants se conserve lorsque l'on s'intéresse à la répartition selon les régions. En effet, dans toutes les régions, au moins $\frac{3}{4}$ des émigrants sont des hommes.

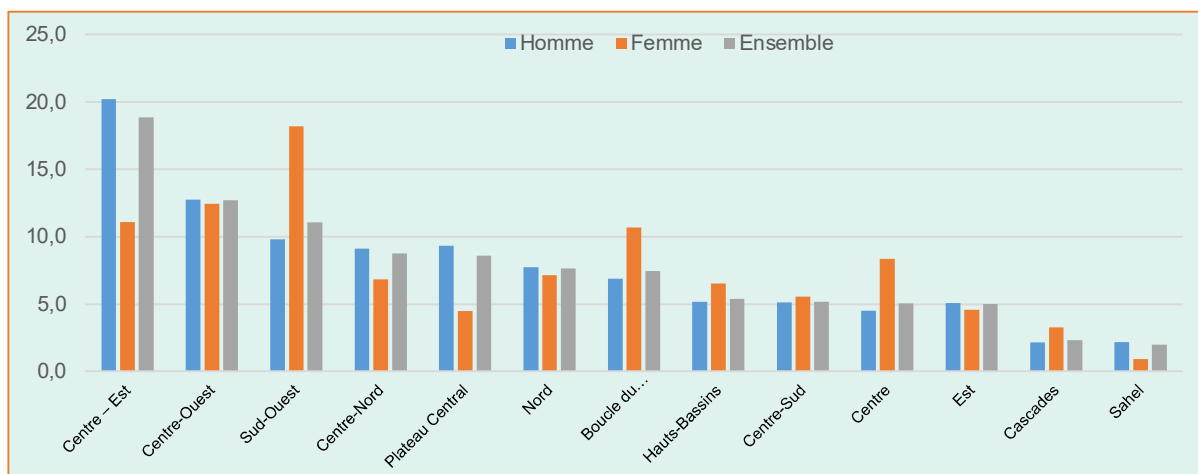
Tableau 6.57 : Répartition des émigrants par région selon le sexe

Région de Résidence	Effectif			Pourcentage		
	Homme	Femme	Ensemble	Homme	Femme	Ensemble
Boucle du Mouhoun	16 634	4 545	21 179	78,5	21,5	100,0
Cascades	5 237	1 392	6 629	79,0	21,0	100,0
Centre	10 854	3 558	14 412	75,3	24,7	100,0
Centre-Est	48 909	4 723	53 632	91,2	8,8	100,0

Région de Résidence	Effectif			Pourcentage		
	Homme	Femme	Ensemble	Homme	Femme	Ensemble
Centre-Nord	21 994	2 910	24 904	88,3	11,7	100,0
Centre-Ouest	30 841	5 291	36 132	85,4	14,6	100,0
Centre-Sud	12 394	2 363	14 757	84,0	16,0	100,0
Est	12 289	1 944	14 233	86,3	13,7	100,0
Hauts-Bassins	12 529	2 778	15 307	81,9	18,1	100,0
Nord	18 709	3 036	21 745	86,0	14,0	100,0
Plateau Central	22 511	1 898	24 409	92,2	7,8	100,0
Sahel	5 286	394	5 680	93,1	6,9	100,0
Sud-Ouest	23 705	7 739	31 444	75,4	24,6	100,0
Burkina Faso	241 892	42 571	284 463	85,0	15,0	100,0

Du point de vue comparaison régionale de l'importance numérique de la migration, les régions du Centre-Est, du Centre-Ouest et du Sud-Ouest sont les trois premières régions qui ont connu plus de départ de leur population ces 5 dernières années. Ces régions contribuent respectivement à 18,9%, 12,7% et 11,1 % au volume d'émigrant total comme l'illustre le graphique 6.13.

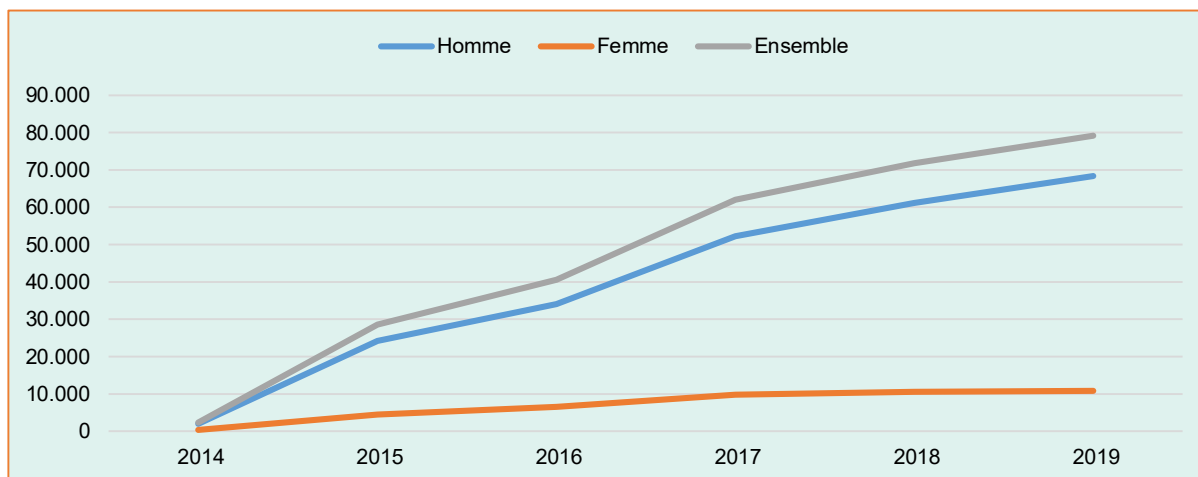
Graphique 6.13 : Répartition (%) des émigrants selon la région et le sexe



Distribution des émigrants selon l'année de départ et le sexe

De manière chronologique, le nombre de migrants par année s'est accru entre 2014 et 2019 comme l'atteste l'allure de la courbe rouge. La même se dessine également quel que soit le sexe considéré.

Graphique 6.14 : Répartition des émigrés selon l'année de départ



Le recensement 2019 s'est également intéressé aux années de départ de ces émigrations. Les 284 463 émigrés sont partis du pays entre les années 2014 et 2019 comme on peut le constater à travers les chiffres consignés dans le tableau 6.57 ci-après. La même configuration selon le sexe observé plus haut dans les régions se conserve dans cette distribution selon l'année de départ, à savoir la prédominance des hommes comparativement aux femmes.

Tableau 6.58 : Répartition des émigrés par année de départ selon le sexe

Année de départ	Effectif			Pourcentage en ligne			Pourcentage en colonne		
	Homme	Femme	Ensemble	Homme	Femme	Ensemble	Homme	Femme	Ensemble
2019	68 348	10 843	79 191	86,3	13,7	100,0	28,3	25,5	27,8
2018	61 148	10 625	71 773	85,2	14,8	100,0	25,3	25,0	25,2
2017	52 204	9 803	62 007	84,2	15,8	100,0	21,6	23,0	21,8
2016	34 088	6 464	40 552	84,1	15,9	100,0	14,1	15,2	14,3
2015	24 133	4 489	28 622	84,3	15,7	100,0	10,0	10,5	10,1
2014	1 971	347	2 318	85,0	15,0	100,0	0,8	0,8	0,8
Total	241 892	42 571	284 463	85,0	15,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Distribution des émigrants selon l'âge au départ et le sexe

Les mouvements migratoires à l'extérieur du pays au cours des 5 dernières années précédant le recensement de 2019 est essentiellement le fait des hommes avec 85% d'hommes contre 15% de femmes soit plus de 5 fois plus d'hommes que de femmes (tableau 6.58). La prédominance de la migration masculine dans les migrations internationales est une caractéristique de la migration internationale burkinabè. Au dernier recensement de 2006, il y avait 84% d'hommes contre 16% de femmes.

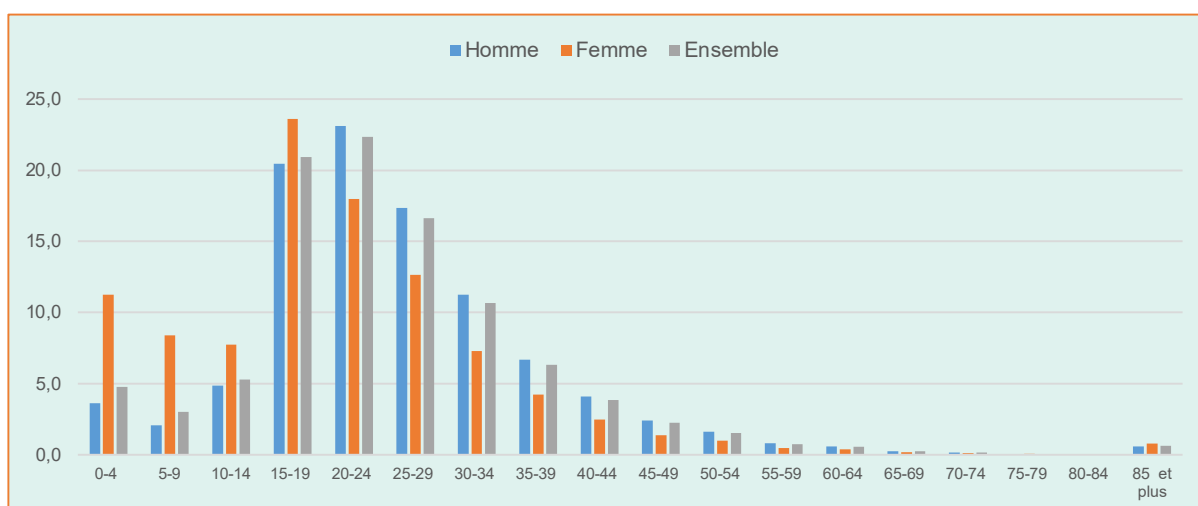
Cette émigration est essentiellement composée de jeunes. En effet, les 15-19 ans, 20-24 ans et 25-29 ans occupent respectivement 20,9 %, 22,3 % et 16,6 % du volume total des émigrants recensés.

Cependant, on constate des proportions non négligeables d'émigrants des populations de moins de 15 ans au sein des femmes. Cela pourrait être expliqué par le recours aux mains d'œuvre féminines de cette tranche d'âge dans les ménages. Les proportions d'émigrants décroissent chronologiquement au fur et à mesure que l'on évolue vers les âges adultes. La migration de 65 ans et plus est quasi inexistant excepté dans les tranches d'âges de 85 ans et plus.

Tableau 6.59 : Répartition des émigrants par groupe d'âges selon le sexe

Groupe d'âge (ans)	Effectif			Pourcentage en ligne			Pourcentage en colonne		
	Homme	Femme	Ensemble	Homme	Femme	Ensemble	Homme	Femme	Ensemble
0 - 4	8 759	4 790	13 549	64,6	35,4	100,0	3,6	11,3	4,8
5 - 9	5 002	3 575	8 577	58,3	41,7	100,0	2,1	8,4	3,0
10 - 14	11 760	3 300	15 060	78,1	21,9	100,0	4,9	7,8	5,3
15 - 19	49 495	10 040	59 535	83,1	16,9	100,0	20,5	23,6	20,9
20 - 24	55 893	7 648	63 541	88,0	12,0	100,0	23,1	18,0	22,3
25 - 29	41 938	5 385	47 323	88,6	11,4	100,0	17,3	12,6	16,6
30 - 34	27 224	3 111	30 335	89,7	10,3	100,0	11,3	7,3	10,7
35 - 39	16 182	1 806	17 988	90,0	10,0	100,0	6,7	4,2	6,3
40 - 44	9 891	1 055	10 946	90,4	9,6	100,0	4,1	2,5	3,8
45 - 49	5,845	583	6 428	90,9	9,1	100,0	2,4	1,4	2,3
50 - 54	3 909	425	4 334	90,2	9,8	100,0	1,6	1,0	1,5
55 - 59	1 941	197	2 138	90,8	9,2	100,0	0,8	0,5	0,8
60 - 64	1 422	161	1 583	89,8	10,2	100,0	0,6	0,4	0,6
65 - 69	612	78	690	88,7	11,3	100,0	0,3	0,2	0,2
70 - 74	385	47	432	89,1	10,9	100,0	0,2	0,1	0,2
75 - 79	137	29	166	82,5	17,5	100,0	0,1	0,1	0,1
80 - 84	69	5	74	93,2	6,8	100,0	0,0	0,0	0,0
85 et +	1 428	336	1 764	81,0	19,0	100,0	0,6	0,8	0,6
Ensemble	241 892	42 571	284 463	85,0	15,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Graphique 6.15 : Répartition des émigrants selon l'âge (ans) au départ et le sexe



Destination des émigrants

Dans le recensement, on s'est intéressé également aux pays de destination des émigrants. Une tendance ancienne demeure dans les caractéristiques de la migration entre 2006 et 2019 : la Côte d'Ivoire comme destination principale des émigrations du Burkina Faso. En considérant le tableau 6.59 ci-dessous, on constate que 68,6 % des émigrants vont en Côte d'Ivoire, 8,2 % au Mali et 7,2 au Ghana. Il faut dire qu'au moins 80 % des émigrants ont ces trois pays pour destination et les 20 % vers les autres parties du monde.

En dehors du continent africain, l'Italie, les États-Unis et la France sont les principales destinations avec respectivement 1,1%, 0,8 % et 0,6 % des émigrants.

Tableau 6.60 : Répartition des émigrants par pays de destination selon le sexe

Pays de destination	Effectif			Pourcentage en ligne			Pourcentage en colonne		
	Homme	Femme	Ensemble	Homme	Femme	Ensemble	Homme	Femme	Ensemble
Bénin	2 869	556	3 425	83,8	16,2	100,0	1,2	1,3	1,2
Côte d'Ivoire	164 187	30 844	195 031	84,2	15,8	100,0	67,9	72,5	68,6
Ghana	15 899	4 502	20 401	77,9	22,1	100,0	6,6	10,6	7,2
Guinée	6 396	175	6 571	97,3	2,7	100,0	2,6	0,4	2,3
Mali	21 256	2 184	23 44	90,7	9,3	100,0	8,8	5,1	8,2
Niger	2 358	399	2 757	85,5	14,5	100,0	1,0	0,9	1,0
Nigeria	884	148	1 032	85,7	14,3	100,0	0,4	0,3	0,4
Sénégal	4 037	316	4 353	92,7	7,3	100,0	1,7	0,7	1,5
Togo	1 316	350	1 666	79,0	21,0	100,0	0,5	0,8	0,6
Algérie	1 849	51	1 9	97,3	2,7	100,0	0,8	0,1	0,7
Gabon	6 913	167	7 08	97,6	2,4	100,0	2,9	0,4	2,5
Guinée équatoriale	2 412	54	2 466	97,8	2,2	100,0	1,0	0,1	0,9
France	1 186	625	1 811	65,5	34,5	100,0	0,5	1,5	0,6
Italie	2 813	314	3 127	90,0	10,0	100,0	1,2	0,7	1,1
États-Unis	1 57	587	2 157	72,8	27,2	100,0	0,6	1,4	0,8
Autres Afrique	3 042	442	3 484	87,3	12,7	100,0	1,3	1,0	1,2
Autres Europe	1 313	289	1 602	82,0	18,0	100,0	0,5	0,7	0,6
Autres Amérique	600	342	942	63,7	36,3	100,0	0,2	0,8	0,3
Pays d'Asie	967	222	1 189	81,3	18,7	100,0	0,4	0,5	0,4
Pays d'Océanie	25	4	29	86,2	13,8	100,0	0,0	0,0	0,0
Ensemble	241 892	42 571	284 463	85,0	15,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Le niveau d'instruction des émigrants

Le niveau d'instruction au départ des émigrants de 3 ans ou plus est faible. En effet, 59,4% des émigrants qui ont quitté le Burkina Faso au cours des cinq dernières années ne sont jamais allés à l'école, contre 14,5% qui ont le niveau supérieur et 11,3% le niveau primaire (tableau 6.60). Selon le sexe, les hommes ont un niveau d'instruction plus élevé que les femmes.

Tableau 6.61 : Répartition des émigrants de 3 ans ou plus par niveau d'instruction et par sexe.

Niveau d'instruction au départ	Sexe			Proportion		
	Masculin	Féminin	Ensemble	Masculin	Féminin	Ensemble
Aucun	139 214	24 057	163 271	59,2	60,8	59,4
Préscolaire	4 535	1 207	5 742	1,9	3,1	2,1
Primaire	26 882	4 182	31 064	11,4	10,6	11,3
Post primaire	13 327	2 016	15 343	5,7	5,1	5,6
Secondaire	16 327	3 118	19 445	6,9	7,9	7,1
Supérieur	34 946	4 970	39 916	14,9	12,6	14,5
Ensemble	235 231	39 550	274 781	100,0	100,0	100,0

Motifs d'émigration.

Le tableau 6.61 illustre la distribution des émigrants selon le principal motif d'émigration. La recherche d'emploi constitue le premier motif de l'émigration. Les raisons familiales et l'orpaillage suivent ensuite.

Pour l'ensemble de la population et par ordre d'importance, les populations quittent leur résidence habituelle au Burkina Faso vers d'autres destinations pour la recherche d'emploi (52,5%), des raisons familiales (18,1 %) et pour l'orpaillage (11,2 %). Ces motifs varient de façon différentielle selon le sexe. En effet, pour les hommes la raison majeure est la recherche d'emploi, et ce à 57,2 % pour ce motif. Par contre chez les femmes, le principal motif se résume aux raisons familiales (52,1 %).

Tableau 6.62 : Répartition des émigrants par principal motif d'émigration selon le sexe

Motif emigration	Effectif			Pourcentage		
	Homme	Femme	Ensemble	Homme	Femme	Ensemble
Crise socio-politique	1 061	168	1 229	0,4	0,4	0,4
Expulsé situation irrégulière	108	25	133	0,0	0,1	0,0
Situation d'inondation	56	9	65	0,0	0,0	0,0
Recherche de terre fertile	15 449	1 729	17 178	6,4	4,1	6,0
Raisons purement professionnelle	4 310	574	4 884	1,8	1,3	1,7
Orpaillage	31 327	512	31 839	13,0	1,2	11,2
Raisons familiales	29 388	22 179	51 567	12,1	52,1	18,1
Raison de santé	467	280	747	0,2	0,7	0,3
Raison d'études	7 828	2 784	10 612	3,2	6,5	3,7
Recherche d'emploi	138 482	10 894	149 376	57,2	25,6	52,5
Conflits éleveurs/agriculteurs	222	25	247	0,1	0,1	0,1
Conflits communautaires	76	2	78	0,0	0,0	0,0
Retraite	25	14	39	0,0	0,0	0,0
Insécurité	385	70	455	0,2	0,2	0,2
Conditions climatiques	813	101	914	0,3	0,2	0,3
Projet de développement	4 527	394	4 921	1,9	0,9	1,7
Exploitation industrielle	385	6	391	0,2	0,0	0,1
Autres	6 983	2 805	9 788	2,9	6,6	3,4
Ensemble	241 892	42 571	284 463	100,0	100,0	100,0

Statut matrimonial des émigrants

Pour l'ensemble des émigrants, le groupe le plus mobile sont les célibataires. En effet, ce dernier groupe représente 49,6% de l'effectif total des émigrants. Il est suivi des mariés avec 47,6% des émigrants.

Selon le sexe, on remarque que chez les hommes le groupe le plus mobile sont les célibataires (52,1% contre 33% chez les femmes) alors que chez les femmes ce sont les mariées qui sont les plus mobiles (61,2% contre 45,6% chez les hommes).

Tableau 6.63 : Répartition des émigrants de 12 ans et plus par état matrimonial selon le sexe

État matrimonial au départ	Effectif			Proportion		
	Homme	Femme	Ensemble	Homme	Femme	Ensemble
Célibataire	117 273	10 942	128 215	52,1	33,0	49,6
Marié	102 646	20 298	122 944	45,6	61,2	47,6
Divorcé(e)/Séparé(e)	968	347	1 315	0,4	1,0	0,5
Veuf/Veuve	273	470	743	0,1	1,4	0,3
Union libre	3 961	1 107	5 068	1,8	3,3	2,0
Ensemble	225 121	33 164	258 285	100,0	100,0	100,0

Connaissance d'un burkinabè dans le pays de destination

On s'intéresse dans cette section à la part des personnes qui connaissent au moins une personne dans le pays de destination avant d'entamer une émigration. Le recensement a enregistré 205 824 émigrants de cette catégorie. Cet effectif est distribué par région dans le tableau 6.63 ci-dessous.

Ce sont les régions du Centre Est (16,6%), du Centre-Ouest (14,8%) et du Sud-Ouest (11,7%) qui concentrent plus d'émigrants connaissant quelqu'un à l'étranger. Les régions du Sahel (1,6%) et des Cascades (2,5%) par contre enregistrent les plus faibles proportions de cette catégorie de migrants.

L'analyse selon le sexe montre que ce sont les régions du Sud-Ouest (18,7%), du Centre-Est (17,9%), de la Boucle du Mouhoun (10,5%) qui concentrent plus d'émigrants femmes connaissant une personne à l'étranger.

Tableau 6.64 : Émigrants connaissant un burkinabè dans le pays de destination par région selon le sexe

Région	Homme		Femme		Ensemble	
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
Boucle du Mouhoun	11 850	6,9	3 577	10,5	15 427	7,5
Cascades	3 966	2,3	1 148	3,4	5 114	2,5
Centre	7 671	4,5	2 733	8,0	10 404	5,1
Centre - Est	30 702	17,9	3 556	10,4	34 258	16,6
Centre-Nord	16 273	9,5	2 367	6,9	18 640	9,1
Centre-Ouest	25 869	15,1	4 532	13,2	30 401	14,8
Centre-Sud	7 950	4,6	1 845	5,4	9 795	4,8
Est	6 954	4,1	1 332	3,9	8 286	4,0
Hauts-Bassins	8 015	4,7	2 217	6,5	10 232	5,0
Nord	14 911	8,7	2 563	7,5	17 474	8,5
Plateau Central	16 962	9,9	1 627	4,8	18 589	9,0
Sahel	2 916	1,7	301	0,9	3 217	1,6
Sud-Ouest	17 573	10,2	6 414	18,7	23 987	11,7
Burkina Faso	171 612	100,0	34 212	100,0	205 824	100,0

6.4.8.2- Prétention à migrer

Cette section s'intéresse aux intentions des populations burkinabè à migrer dans les 12 prochains mois qui suivraient le recensement de 2019. Ainsi, 205 441 individus envisagent émigrer au cours des prochains 12 mois (tableau 6.64). Ce sont surtout ceux n'ayant jamais migré qui projettent migrer (46,7%) des potentiels émigrés suivi par ceux ayant déjà effectué une migration internationale (35,1%). On constate donc que près de 2/3 de ceux qui envisagent migrer ont déjà fait une migration (interne ou internationale). Ceux qui envisagent émigrer sont surtout les hommes (63,4%).

Tableau 6.65 : Répartition des potentiels émigrants internationaux au Burkina Faso par statut migratoire selon le sexe

Statut migratoire	Effectif			% en ligne			% en colonne		
	Homme	Femme	Ensemble	Homme	Femme	Ensemble	Homme	Femme	Ensemble
Non migrant	57 784	38 165	95 949	60,2	39,8	100,0	44,4	50,7	46,7
Migrant interne	21 393	16 014	37 407	57,2	42,8	100,0	16,4	21,3	18,2
immigrant international	51 014	21 071	72 085	70,8	29,2	100,0	39,2	28,0	35,1
Ensemble	130 191	75 250	205 441	63,4	36,6	100,0	100,0	100,0	100,0

A l'instar de la distribution des migrants, la distribution des potentiels migrants met en relief une prédominance des jeunes de 15 à 34 ans, quel que soit le sexe (tableau 6.65). Le désir de migrer est plus précoce chez les filles. En effet, ces proportions sont de 13,6% chez les femmes contre 8,6% chez les hommes dans la tranche d'âge 10-14 ans et de 16,6% chez les femmes contre 12,6% chez les hommes pour la tranche d'âge 15-19 ans.

Tableau 6.66 : Répartition des potentiels émigrants internationaux de 10 ans et plus par groupe d'âge selon le sexe

Groupe d'âges	Effectif			Proportion		
	Homme	Femme	Ensemble	Homme	Femme	Ensemble
10-14	11 241	10 198	21 439	8,6	13,6	10,4
15-19	16 356	12 502	28 858	12,6	16,6	14,0
20-24	21 908	13 644	35 552	16,8	18,1	17,3
25-29	21 370	11 386	32 756	16,4	15,1	15,9
30-34	17 681	8 604	26 285	13,6	11,4	12,8
35-39	12 991	6 138	19 129	10,0	8,2	9,3
40-44	9 035	3 968	13 003	6,9	5,3	6,3
45-49	6 216	2 649	8 865	4,8	3,5	4,3
50-54	4 551	1 969	6 520	3,5	2,6	3,2
55-59	3 163	1 433	4 596	2,4	1,9	2,2
60-64	2 400	1 076	3 476	1,8	1,4	1,7
65-69	1 403	657	2 060	1,1	0,9	1,0
70-74	920	460	1 380	0,7	0,6	0,7
75-79	474	257	731	0,4	0,3	0,4
80-84	231	142	373	0,2	0,2	0,2
85 et plus	251	167	418	0,2	0,2	0,2
Ensemble	130 191	75 250	205 441	100,0	100,0	100,0

La plupart des candidats à une émigration future sont des actifs occupés (44,6%). On note également que 28,4% ne cherchent pas du travail et ne sont pas non plus disponibles (tableau 6.66). La répartition selon le sexe suit la même tendance, toutefois pour les femmes on remarque une proportion non négligeable chez celles n'ayant pas cherché du travail, mais sont disponibles (23,3%).

Tableau 6.67 : Répartition des potentiels émigrants internationaux par statut d'occupation selon le sexe

Statut d'occupation	Effectif			Pourcentage		
	Homme	Femme	Ensemble	Homme	Femme	Ensemble
Actif occupé	66 507	25 148	91 655	51.1	33.4	44.6
Chômeurs BIT	7 370	4 666	12 036	5.7	6.2	5.9
A cherché du travail, mais pas disponible	552	441	993	0.4	0.6	0.5
N'a pas cherché du travail, mais disponible	24 828	17 539	42 367	19.1	23.3	20.6
N'a pas cherché du travail et n'est pas disponible	30 934	27 456	58 390	23.8	36.5	28.4
Ensemble	130 191	75 250	205 441	100.0	100.0	100.0

L'examen du statut migratoire en relation avec le sexe (tableau 6.67) montre que chez les individus célibataires ou en union monogamique la proportion de ceux qui souhaitent émigrer est plus importante chez les hommes. En effet, nous avons 43,0% chez les hommes contre 37,4% chez les femmes pour les célibataires et 43,5% chez les hommes contre 39,8% chez les femmes pour ceux/celles en union monogamique. Pour toutes les autres formes d'union les proportions sont plus importantes chez les femmes.

Tableau 6.68 : Potentiels émigrants internationaux au Burkina Faso par état matrimonial et sexe

Statut matrimonial	Effectif			Pourcentage		
	Homme	Femme	Ensemble	Homme	Femme	Ensemble
Célibataire ou jamais marié	54 059	26 679	80 738	43,0	37,4	41,0
Marié avec une femme (sans coépouse)	54 743	28 361	83 104	43,5	39,8	42,2
Marié avec deux femmes (une coépouse)	10 033	7 566	17 599	8,0	10,6	8,9
Marié avec trois femmes (2 coépouses)	2 096	1 996	4 092	1,7	2,8	2,1
Marié avec quatre femmes ou plus (3 coépouses ou plus)	952	1 129	2 081	0,8	1,6	1,1
Divorcé(e)/Séparé(e)	809	808	1 617	0,6	1,1	0,8
Veuf (ve)	525	2 727	3 252	0,4	3,8	1,7
Union libre	2 537	1 975	4 512	2,0	2,8	2,3
Ensemble	125 754	71 241	196 995	100,0	100,0	100,0

Le tableau 6.68 donne une distribution des migrants selon le niveau d'instruction et le sexe. On constate que la plupart des candidats à l'émigration (49,1%) n'ont aucun niveau d'instruction. L'écart en termes de niveau d'instruction est assez faible entre homme et femme.

Tableau 6.69 : Répartition des potentiels migrants internationaux au Burkina Faso selon le niveau d'instruction

Niveau d'instruction	Effectif			Pourcentage		
	Homme	Femme	Ensemble	Homme	Femme	Ensemble
Aucun	63 775	37 193	100 968	49,0	49,4	49,1
Primaire	22 660	12 341	35 001	17,4	16,4	17,0
Post-primaire	18 952	13 500	32 452	14,6	17,9	15,8
Secondaire	13 236	7 347	20 583	10,2	9,8	10,0
Supérieur	11 544	4 854	16 398	8,9	6,5	8,0
ND	24	15	39	0,0	0,0	0,0
Ensemble	130 191	75 250	205 441	100,0	100,0	100,0

6.4.8.3- Solde migratoire

Le solde migratoire est un indicateur très attendu lors des opérations de collecte d'envergure nationale sur les migrations.

Pour ce recensement, trois variables ont été utilisées pour estimer le solde migratoire :

- ✓ Pour l'émigration ce sont les émigrés durant les 5 dernières années précédant le recensement.
- ✓ Pour les immigrations ce sont les personnes entrées au Burkina Faso selon la durée du retour. Ces durées ont été transformées en année de retour.
- ✓ Enfin le lieu de résidence il y a un an qui permet de saisir les immigrations des 12 derniers mois. Le solde migratoire peut être calculé selon plusieurs scénarios.

On retiendra (tableau 6.69) que quel que soit le scénario le solde est négatif pour l'année précédant le recensement (-43 242 pour les observations quinquennales annualisées) et -33 674 pour les migrations récentes.

En cumulant les observations des 5 années précédant le recensement, le solde est globalement positif (+16 443). Néanmoins, ces informations sur cinq ans sont entachées d'erreurs de mémoire et de datation, ce qui demande une précaution sur ce dernier solde.

Tableau 6.70 : Répartition des émigrés et des immigrés et soldes migratoire selon les périodes

Année	Émigrations des 5 dernières années			Immigrés des 12 dernières mois	
	Émigrés	Immigrés	Solde1	Immigrés récents	Solde2
2019	79 191	35 949	-43 242	45 517	-33 674
2015 à 2019	284 463	300 906	16 443		

6.4.9- Transfert de fonds

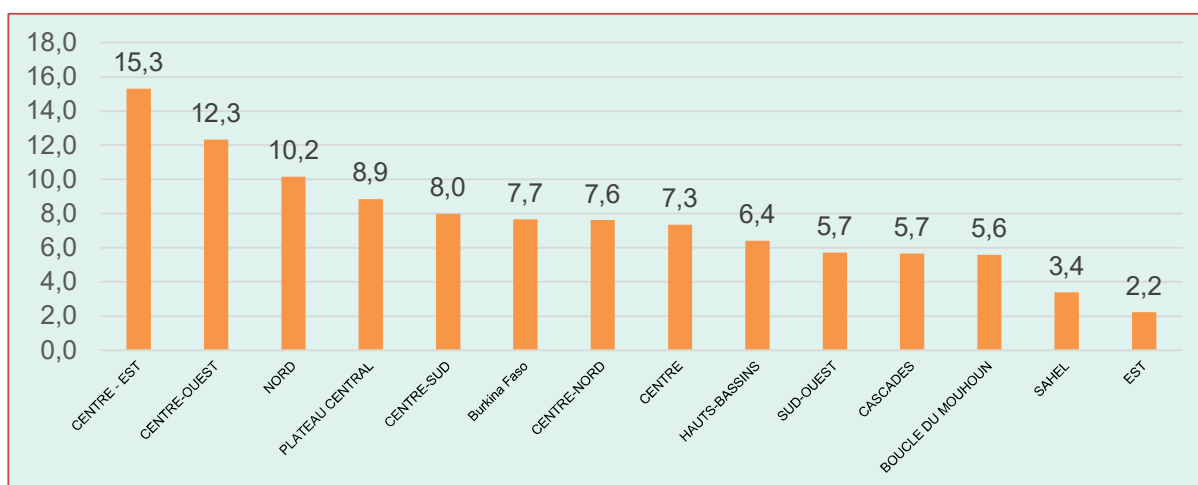
Le 5^e RGPH s'est intéressé aux transferts d'argent de l'extérieur vers les populations, notamment au niveau ménage. Il s'est agi de questionner les ménages sur le fait d'avoir reçu ou non un transfert d'argent au cours des 12 derniers mois de la part d'un Burkinabè vivant à l'étranger. Le canal par lequel le dernier transfert est reçu a été également saisi. Au total 3 504 595 ménages ont répondu à ces questions.

6.4.9.1- Le transfert de fonds selon la région

Le tableau A4 en annexe fait la distribution des ménages par région et le graphique 6.19 illustre le poids des ménages ayant reçu de transfert pour chaque région.

Pour l'ensemble du pays, 7,7 % des ménages ont reçu au moins un transfert de la part d'un Burkinabè résidant à l'étranger (graphique 6.19). Selon les régions, c'est dans les régions du Centre-Est (15,3%), du Centre-Ouest (12,3%), du Nord (10,2%) et du Plateau Central (8,9%) que l'on enregistre les plus fortes proportions de ménages déclarant avoir reçu au moins un transfert d'argent les 12 mois qui ont précédé le recensement. Les régions de l'Est et du Sahel avaient reçu moins de transfert d'argent. En effet, respectivement 2,2 % et 3,4 % des ménages ont déclaré avoir reçu de transfert d'argent au cours des 12 derniers mois précédant le recensement.

Graphique 6.16 : Proportion par région des ménages ayant reçu un transfert de fonds les 12 derniers mois



Une désagrégation au niveau province est illustrée par le tableau A5 (en annexe) et permet de classer les provinces selon le poids des ménages qui déclarent avoir reçu des transferts au cours des 12 derniers mois. Visiblement, ce sont les provinces de Boulgou (20,1%), Boulikemdé (16,3%), Passoré (13,7%) et Kouritenga (13,1%) qui sont, dans cet ordre, les 4 premières provinces qui connaissent le plus de dynamisme de transfert de font de l'extérieur.

6.4.9.2- Le transfert de font selon le milieu de résidence

Il n'y a pas une grande différence entre le milieu urbain et rural en ce qui concerne la réception des transferts par les ménages. Pour l'ensemble du Burkina Faso on enregistre 7,7 % des ménages qui ont reçu des transferts ; cette proportion est de 7,8 % et de 7,6 % respectivement pour le milieu urbain et le milieu rural (tableau 6.70)

Tableau 6.71 : Ménages ayant reçu un transfert d'argent au cours des 12 derniers mois par milieu de résidence

Milieu de résidence	Nombre total de ménage	Ménages ayant reçu un transfert d'argent au cours des 12 derniers mois	
		Effectif	Proportion
Urbain	1 098 247	85 176	7,8
Rural	2 406 348	183 437	7,6
Ensemble	3 504 595	268 613	7,7

6.4.9.3- Canaux de transfert de fonds des Burkinabè vivant à l'étranger vers le Burkina Faso

Le tableau 6.71 répartit les ménages du Burkina Faso selon les canaux de transfert d'argent vers le Burkina Faso et par région. Pour l'ensemble du Burkina Faso, les réseaux mobiles (le transfert mobile) constituent les principaux canaux d'envoi d'argent de l'extérieur vers le Burkina Faso. En effet, 64,6% des transferts se sont faits via ce canal pour l'ensemble national.

De même, quelle que soit la région de résidence, les réseaux de téléphonie mobile (le transfert mobile) demeurent le principal canal d'envoi d'argent.

Le transfert mobile est suivi en deuxième position par le Mandat postal, également dans presque toutes les régions. On remarque néanmoins que dans la région du Centre-Est, Le virement bancaire (22%) constitue le second canal de transfert d'argent.

Tableau 6.72 : Transfert d'argent par Région selon les canaux de transfert

Région	Virement bancaire		Mandat Postal		Transfert instantané		Transfert mobile	
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
Boucle du Mouhoun	978	4,1	548	6,0	2 295	6,2	12 917	7,4
Cascades	592	2,5	301	3,3	704	1,9	5 512	3,2
Centre	5 174	21,9	3 545	38,6	10 207	27,8	25 094	14,5
Centre-Est	9 100	38,5	1 642	17,9	6 856	18,7	18 915	10,9
Centre-Nord	820	3,5	258	2,8	2 383	6,5	13 948	8,0
Centre-Ouest	1 187	5,0	630	6,9	3 318	9,0	25 654	14,8
Centre-Sud	710	3,0	184	2,0	1 149	3,1	8 223	4,7
Est	475	2,0	167	1,8	660	1,8	3 728	2,1
Hauts-Bassins	2 313	9,8	708	7,7	3 477	9,5	17 593	10,1
Nord	1 079	4,6	481	5,2	3 361	9,1	20 774	12,0
Plateau Central	352	1,5	145	1,6	891	2,4	11 942	6,9
Sahel	463	2,0	202	2,2	622	1,7	3 706	2,1
Sud-Ouest	385	1,6	377	4,1	835	2,3	5 629	3,2
Burkina Faso	23 628	100	9 188	100	36 758	100	173 635	100

Tableau 6.73 : Transfert d'argent par Région selon les canaux de transfert (suite et fin)

Région	Compagnie de transports		Tierce personne		Autres		Ensemble	
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
Boucle du Mouhoun	284	9,0	950	7,2	782	8,7	18 754	7,0
Cascades	77	2,4	406	3,1	221	2,5	7 813	2,9
Centre	466	14,8	1 366	10,3	1 433	15,9	47 285	17,6
Centre-Est	383	12,1	2 336	17,6	1 831	20,3	41 063	15,3
Centre-Nord	192	6,1	668	5,0	414	4,6	18 683	7,0
Centre-Ouest	455	14,4	1 836	13,9	746	8,3	33 826	12,6
Centre-Sud	100	3,2	523	3,9	232	2,6	11 121	4,1
Est	115	3,6	332	2,5	354	3,9	5 831	2,2
Hauts-Bassins	308	9,8	1 061	8,0	1 032	11,5	26 492	9,9
Nord	281	8,9	920	6,9	853	9,5	27 749	10,3
Plateau Central	103	3,3	466	3,5	262	2,9	14 161	5,3
Sahel	203	6,4	691	5,2	391	4,3	6 278	2,3
Sud-Ouest	190	6,0	1 688	12,7	453	5,0	9 557	3,6
Burkina Faso	3 157	100	13 243	100	9 004	100	268 613	100

CONCLUSION

Le Burkina Faso reste un pays de forte migration. En 2019, près de 20% de la population a effectué au moins une migration (interne ou internationale).

Quant à la migration interne, quel que soit le type de migration ; migrations durée-de-vie migrations intercensitaires 2006-2019, où les migrations récentes en 2019, la participation des femmes est toujours plus importante comparativement à celle des hommes. Les principales zones de départ des migrants internes sont les régions du centre-nord, centre sud, Nord et les principales destinations des migrants internes sont principalement les régions abritant les grands centres urbains comme Le Centre, les Hauts Bassins et les régions à forte potentialités agricole à savoir les Cascades e le Sud-Ouest.

La mobilité interne est plus intense entre les régions et entre les communes. La mobilité inter-province reste peu importante. Malgré les différentes crises observées dans les principaux pays de destination des migrants burkinabè, malgré les différentes politiques mises en place en matière de formation, d'appui à l'emploi et à l'insertion des jeunes dans l'optique de les retenir, les tendances lourdes des migrations burkinabè persistent. Le Burkina Faso a été et reste un pays d'émigration avec un solde négatif observé de -33 674 en 2019.

L'émigration internationale reste presque exclusivement réservée aux hommes (85% d'homme contre seulement 15% de femmes). Avec 68% de migrants burkinabè en destination de la Côte d'Ivoire, ce pays reste la principale destination des migrants burkinabè. Même si la Côte d'Ivoire reste le premier pays de destination des migrants burkinabè, son poids a diminué et les destinations se diversifient, surtout vers les pays limitrophes et on constate un émiettement des destinations des émigrés burkinabè. L'Italie est le premier pays d'occident d'émigration des Burkinabè suivis par les Etats Unis et la France.

Les flux d'immigration internationale sont principalement alimentés par les migrants burkinabè de retour, principalement en provenance de la Côte d'Ivoire. Les étrangers représentent une très faible minorité. Mais par rapport au recensement de 2006, il est entré plus d'étrangers en 2019 (16,4%) qu'en 2006 (9,5%). On est tenté de dire que le Burkina Faso attire de plus en plus d'étrangers comparativement aux années antérieures.

Les Togolais sont les plus nombreux parmi les immigrants étrangers au Burkina avec une proportion de 27,6% des migrants étrangers durant la période intercensitaire 2006-2009 suivis par les Ivoiriens (13,8%). Pour la période précédant le recensement de 2019, les Togolais sont toujours les plus nombreux (23,1%) suivis par les Maliens (21,4%) et les Ivoiriens 10,5%. Les immigrants de nationalités étrangères ont un niveau d'instruction plus élevé que leurs homologues Burkinabè qui retournent dans leur pays. En 2019 la population étrangère vivant au Burkina Faso était estimée à 40 401 soit 0,20% de la population totale du Pays. Ce résultat met en relief une baisse régulière de la population étrangère vivant au Burkina Faso depuis le recensement de 1996. En effet en 1996, le RGPH avait dénombré 61 650 étrangers sur une population totale de 10 312 609 soit 0,43% de la population totale et en 2006 le RGPH avait dénombré 60 074 étrangers sur une population de 14 017 262 soit 0,43%.

Les grandes tendances des migrations aussi bien internes qu'internationales du RGPH V vont dans le même sens que celles du recensement de 2006.

BIBLIOGRAPHIE

BRACHET J. (2007), Un désert cosmopolite. Migrations de transit dans la région d'Agadez (Sahara nigérien), Thèse de doctorat en géographie, Université Panthéon-Sorbonne-Paris I.

HENRY, L. (1981) : « Dictionnaire démographique multilingue, UIESP, Ordina Edition, Liège, 179p.

ILBOUDO, F. ; OUATTARA, A. ; DABIRE, B. (2000) : Migration. In INSD (2000) : « Analyse des résultats du recensement général de la population et de l'habitation de 1996 », Vol. II pp.125-180.

INSD (1989) : Etude des Migrations. In recensement général de la population et de l'habitat, pp 71-100.

INSD (2009a), Recensement général de la population et de l'habitat du Burkina Faso de 2006 (RGPH-2006), thème 8 : Migrations, Rapport, Ouagadougou (Burkina Faso), 150p.

INSD (2009b), Recensement général de la population et de l'habitat du Burkina Faso de 2006 (RGPH-2006), thème 9 : Croissance urbaine, Rapport, Ouagadougou (Burkina Faso), 118p.

INSD (1993) : « Analyse des migrations », in « Analyse des résultats de l'enquête démographique 1991. Deuxième partie : les phénomènes démographiques » pp 177-234.

INSD (1994) : « Enquête Démographique 1991 : Rapport de synthèse ». 32p.

INSD (1979) : Principaux résultats du recensement de 1975. 27p + Annexes.

INSD (1978) : Les mouvements migratoires, in. « Recensement général de la population Décembre 1975. Résultats définitifs ». Volume 1 : Les données nationales. Pp 100-118. Août 1978.

MINISTERE DE L'ECONOMIE, DES FINANCES ET DU DEVELOPPEMENT (2017), Stratégie Nationale de Migration 2016-2025, Document de travail, Ouagadougou (Burkina Faso), 53p.

Nations Unies · New York, 1995, Rapport de la Conférence internationale sur la population et le développement Le Caire, 5-13 septembre 1994, 194p.

OIM (2016), Migration au Burkina Faso : Profil migratoire 2016, rapport, Ouagadougou, 97p.

OUEDRAOGO, D. et PICHE, V. (2007) : Dynamique migratoire, insertion urbaine et environnementale au Burkina Faso. Au-delà de la houe. L'Harmattan Burkina Faso, Presses Universitaires de Ouagadougou. 328p.

OUEDRAOGO, D. et PICHE, V. (2007) : Dynamique migratoire, insertion urbaine et environnementale au Burkina Faso. Au-delà de la houe. L'Harmattan Burkina Faso, Presses Universitaires de Ouagadougou. 328p.



CHAPITRE 7: CROISSANCE

INDICATEURS DE LA CROISSANCE URBAINE

INDICATEURS	VALEURS	INDICATEURS	VALEURS
Effectif de la population urbaine	5 360 112	Proportion(%) de la population urbaine âgée de 15 ans et plus	56,0
Taux d'urbanisation	26,1	Proportion(%) de la population urbaine âgée de 60 ans et plus	4,0
Rapport de masculinité de la population urbaine	95,0	Pourcentage(%) de la population urbaine vivant dans des taudis	0,1
Taux de croissance annuel moyen intercensitaire (2006-2019) de la population urbaine	4,0	Pourcentage(%) de ménages vivant en promiscuité (plus de 3 personnes par pièce) en %	7,8
Proportion (%) des ménages urbains propriétaires de leur maison	63,4	Pourcentage(%) de ménages urbains ayant accès à un logement décent	97,6
Proportion(%) des ménages urbains vivant dans des villas	11,2	Taux d'accès des ménages urbains à l'électricité du réseau SONABEL	47,8
Proportion(%) des ménages urbains vivant dans des maisons dont le mur est en dur	57,5	Taux d'accès des ménages urbains à l'eau potable (%)	90,1
Proportion(%) des ménages urbains salariés	30,9	Proportion(%) de ménages urbains utilisant le gaz ou biogaz	41,6
Proportion(%) des ménages urbains utilisant la rue ou la nature comme lieu pour verser leur eau usée	71,1	Pourcentage(%) de la population urbaine vivant en zone non lotie	34,9
Proportion(%) des ménages urbains ayant accès à la connexion internet	28,3	Proportion(%) de la population urbaine célibataire	46,8
Proportion(%) des ménages urbains ayant accès au téléphone cellulaire ou portable.	95,3	Proportion(%) de la population urbaine mariée	48,9
Proportion (%) de la population urbaine sans niveau d'instruction			34,7

RESUME

Au Burkina Faso, les processus d'urbanisation actuels ont pris appui sur des agglomérations précoloniales, des centres de pouvoir politique et administratif et d'échanges commerciaux. Ces processus d'urbanisation s'effectuent par des découpages et des redécoupages du territoire sur fond de décentralisation. Ainsi, le nombre de villes a évolué au fil du temps et en 2019, le pays compte 49 communes urbaines, correspondant à 49 villes.

La population urbaine du Burkina Faso qui se chiffrait à 110 000 personnes en 1960 est passée à 1 601 168 en 1996 puis à 3 181 967 en 2006. En 2019, elle s'élève à 5 360 112 citoyens, soit un taux d'urbanisation de 26,1%. La majorité de cette population urbaine réside dans les grandes villes de Ouagadougou (45,1%) et de Bobo-Dioulasso (16,9), soit près de 62% des citoyens du pays en 2019. La population urbaine compte plus de femmes (51,2%) que d'hommes (48,8%).

Bien qu'étant plus élevé qu'en milieu rural, le taux d'alphabétisation en milieu urbain demeure relativement faible. En effet, il est de 57,5%, contre 21,6% en milieu rural. On note également que 34,7% de la population urbaine de 6 ans ou plus sont sans instruction. L'accès à l'école est plus faible chez les femmes que chez les hommes. Une part importante des actifs occupés en milieu urbain travaille à son propre compte, soient 45,3% des travailleurs indépendants et 9,6% d'employeurs/patrons. Les salariés représentent 30,9% de la population urbaine occupée.

En considérant l'ensemble des 49 villes du pays, le coût moyen mensuel de la location simple des logements est de 16 994 FCFA au Burkina Faso. Aussi, 65,1% des ménages sont installés dans des zones loties (contre 34,9% en zones non loties). Dans l'ensemble, 47,8% des ménages urbains utilisent l'électricité du réseau SONABEL comme principal mode d'éclairage contre 29,7% pour les panneaux solaires. Concernant la cuisson des aliments, 41,6% des ménages utilisent le Gaz/biogaz comme principale source d'énergie, contre 26,2% pour le recours au bois (foyer simple) et 22,5% pour le charbon de bois. Pour ce qui est de la principale source d'approvisionnement des ménages urbains en eau de boisson, il s'agit de la fontaine publique (35,2%), du robinet compteur intérieur propre (28,3%) et du robinet compteur intérieur partagé (15,7%) qui sont les plus utilisées.

Une proportion 51,6% des ménages urbains utilise les latrines simples communes comme principal type d'aisance, contre 26,1% pour les latrines simples personnelles et 7,8% pour la chasse d'eau personnelle. S'agissant des principaux modes d'évacuation des ordures ménagères, les ménages urbains font plus recours au ramassage privé (29,7%), aux tas d'immondices (24%) et à la Rue (22,9%). Les principaux modes d'évacuation des eaux usées par les ménages urbains sont la rue/nature (71,1%), la cour (11,6%) et la fosse septique (9,5%).

INTRODUCTION

L'urbanisation est un phénomène ancien dans le monde. A l'instar des autres continents, l'Afrique fut, avant la colonisation, le siège d'établissements humains importants ayant les caractéristiques de villes. Des voyageurs, explorateurs et historiens témoignent, par leurs productions scientifiques, l'existence du phénomène de l'urbanisation sur le continent noir en étayant leurs écrits avec des croquis et des illustrations sur l'état des villes historiques africaines. Ces auteurs ont donné des informations sur les populations, les activités et le rôle de lieu de commandement de ces villes qui couvraient des espaces territoriaux plus ou moins étendus.

Ces agglomérations étaient soit des villes - marchés, des centres d'échanges divers entre l'Afrique et le monde méditerranéen ; soit des villes places – fortes résidences de souverains puissants. Elles favorisèrent le brassage des hommes et des idées et laissèrent le souvenir de villes prestigieuses et florissantes comme Aoudaghost capitale du Ghana (en territoire mauritanien actuel), Gao, Tombouctou, Djenné, Mopti (au Mali actuel) et bien d'autres encore. La naissance et le développement de ces cités étaient liés aux destinées des empires et des royaumes qui les abritaient.

A la fin du XIX^{ème} siècle, les valeurs et principes précoloniaux qui sous-tendaient une telle urbanisation, furent rompus par la colonisation. Ce choc colonial donna naissance à de nouveaux espaces structurés autour de villes « occupées » et fondées en rapport avec d'autres préoccupations, induisant des mutations démographiques, économiques et sociales profondes.

Ainsi, au Burkina Faso les processus d'urbanisation actuels ont pris appui sur des agglomérations précoloniales, des centres de pouvoir politique et administratif et d'échanges commerciaux. Ce réseau de villes précoloniales fut renforcé par d'autres centres urbains plus récents, créés pour les besoins de l'administration coloniale, des centres précoloniaux et coloniaux qui animent les processus d'urbanisation actuels au Burkina Faso.

Les recensements généraux de population constituent, par les analyses des données, des opportunités pour revisiter, entre autres centres d'intérêt, les processus d'urbanisation notamment, leur évolution, pour contribuer à la résolution des problèmes qui en résultent. Le cinquième recensement général de la population et de l'habitation (RGPH5) du Burkina Faso, réalisé en décembre 2019, s'inscrit dans ce cadre. « La croissance urbaine au Burkina Faso » constitue un des centres d'intérêt des analyses des données de ce recensement, l'objectif étant de contribuer au développement du pays, dans les villes notamment.

Ce thème est traité en trois sections à savoir le contexte de l'urbanisation au Burkina Faso et les aspects méthodologiques (I), la population urbaine au Burkina Faso (II) et les caractéristiques de la population urbaine au Burkina Faso (III).

7.1- CONTEXTE, ASPECTS METHODOLOGIQUES ET ANALYSE DE LA CROISSANCE URBAINE AU BURKINA FASO

7.1.1- Contexte

L'urbanisation du Burkina Faso est une partie intégrante des processus de création des villes en Afrique de l'Ouest. Elle s'inscrit dans l'histoire, la vie politique, économique et sociale du territoire

7.1.1.1- Contexte historique de l'urbanisation au Burkina Faso

Au plan historique, l'urbanisation du Burkina Faso s'est appuyée sur un réseau de centres créés avant la colonisation. Ce territoire a ainsi eu une vie urbaine même « avant l'arrivée du blanc » selon les historiens²³. Les incessantes références de ces auteurs « aux villes » et aux processus d'urbanisation précoloniaux en font foi. Les centres précoloniaux ainsi créés faisaient partie du réseau des agglomérations urbaines soudano sahéliennes d'alors, en place, dans cette partie du continent avant que le grand commerce occidental n'y pénétrât aux XVIème et XVIIème siècles. Les voyageurs arabes « privilégient dans leurs récits les villes du Sahel où s'arrêtent les caravanes ; certaines (de ces villes) sont des capitales de royaumes » (Poinot. et al. 1989, p.19). Les caravaniers qui animaient les courants de commerce, et la présence de structures politiques stables (Poinot et al., 1989, p.19), contribuèrent aux processus d'urbanisation des contrées et des cités africaines.

Sont de ces cités : Koumbi Saleh, capitale de l'empire du Ghana, dans le Sahel mauritanien, avec plus de 30 000 habitants à son apogée au XIème et XIIème siècles), Gao au Mali actuel, plus de 50 000 habitants au XVIème siècle. Oualata (Mauritanie actuelle), Kano au Nigeria, Gao, etc., se développèrent grâce à ce commerce caravanier. Les fonctions culturelle et intellectuelle firent de Tombouctou et de Djenné des villes prospères beaucoup plus peuplées à l'époque. Mais la faible accumulation du capital financier en Afrique d'alors ne permit pas à la plupart de ces places fortes de se développer et de devenir de grands organismes urbains (Santos 1971, p. 43).

Le peuplement au Burkina Faso s'est traduit par la création de points d'ancrage des populations et où elles déployèrent leurs activités. Certains de ces points ayant très peu évolué demeurèrent de simples villages. D'autres en revanche, aux destins différents grâce à des fonctions spécifiques évoluèrent en centres de pouvoirs et de décisions. Le plateau central, l'ouest et le nord du Burkina Faso connurent de tels processus à l'origine du réseau urbain actuel.

Sur le plateau central, le pays moaga, Teng-kudgo²⁴ (Tenkodogo) fut le premier point d'ancrage des Moose au Burkina Faso, Ouédraogo, fils de Rialé et de Yennenga, étant le premier à s'y installer faisant de cette localité le premier centre et capitale du premier royaume moaga sur le territoire voltaïque. Wogdogo fut créé par un des fils de Zoungrana, Naba Wubri qui y aurait régné vers 1495. Mais Wogdogo ne devint la capitale et résidence royale permanente du royaume que sous Naaba Zombré (1644-1784), le 23ème successeur de la dynastie de Wubri (Fourchard 2000 : 40). Une scission perpétrée par Yadega vers 1540 conduisit à la création du royaume du Yatenga²⁵ au nord

23 « Centre de pouvoir » est le terme consacré par Lassina Simporé (2004-2005, p.39) pour désigner les chefs-lieux de royaumes, le royaume étant désigné par le terme riungu chez les Moose (p.39)

24 Teng'kudgo veut dire littéralement « la terre vieille, le village vieux ou ancien », devenu Tenkodogo

25 Yadgatenga ou terre de Yadega est devenu Yatenga

centré sur Ouahigouya En effet, évincé par son frère du trône de son père Nasbiré décédé à Ouagadougou, Yadega se rebella et alla fonder au nord le royaume rival du Yatenga. Consciente de l'enjeu d'une telle création par Yadega, sa sœur Pabré, le suivit dans son exil avec le « Tiibo », le fétiche royal dérobé au Moogho Naba. Nanti de ce pouvoir mystique, Yadega se proclama roi du Yatenga pour défier le pouvoir royal central de Ouagadougou. De Gourcy dans le royaume du Zandoma, Yadega s'installa à Ouahigouya qui ne devint la capitale définitive que sous le règne de Naaba Kango (1754-1787).

Les chefs-lieux des royaumes de Tenkodogo, de Wogdogo, du Yatenga (Ouahigouya) et du Gulmu (Fada-Ngourma), furent les principaux centres de pouvoir qui administraient les territoires royaux. Ces centres principaux furent renforcés avec la création des principautés de Busma, Tèma, Yako, Riziam, Darigma, Niesga, Mané, par Naba Koumdoumyé (1548-1566) et ses fils, pour un meilleur contrôle politique du territoire moaga. D'autres cités précoloniales (Boulsa, Koupèla dans le voisinage du grand carrefour d'échanges commerciaux de Pouytenga en pays moaga), de puissantes cités telles que Youba, Gourcy, Yako, Mâni, Ouagadougou, Koupèla, Boulsa, Ouargaye, créées par les commerçants ouangarbé, prospérèrent le long des voies commerciales. Les chefs-lieux des dynasties gulmance centrés principalement sur Nungu (Fada-Ngourma) organisaient la vie sociopolitique et économique à l'est du Burkina précolonial.

L'Ouest, le Sud-ouest et le Nord-ouest du territoire burkinabè, peuplés par des groupes Bobo, Senoufo, Lobi Dagara, Samo, Bwa, etc., étaient structurés par des carrefours d'échanges commerciaux qui devinrent d'importants centres de décision pour les populations environnantes. Bobo-Dioulasso, principal et seul centre important dans cette zone, était néanmoins concurrencé à distance par Kong dans le nord de la Côte-d'Ivoire.

Dans le Nord, des groupes issus de la désintégration de l'empire peul du Macina, peuplèrent cette partie du Burkina Faso en créant concomitamment des points d'ancrage comme Dori en 1810, un peu plus tard que les autres centres de l'espace peul. Placé sous la tutelle de l'Emir peul après la libération du Nord de l'emprise gulmacema, Dori devint la capitale et la résidence du Cadi du Liptako. Ce rôle administratif fut renforcé par la présence du grand imam de la région, qui drainait dans la ville une importante foule de fidèles musulmans pour la prière hebdomadaire des vendredis. Dans cet espace, seul le grand marché carrefour de Tongomayel pouvait rivaliser avec Dori. Djibo, dans le Djelgodji, Tongomayel, et Baraboulé, demeurèrent de modestes centres d'échanges commerciaux de l'espace pré colonial peul avec le pays moaga. Les centres peuls prirent plus d'importance avec le passage des courants commerciaux qui, de la boucle du Niger, y convergeaient.

Les centres-capitales jouèrent les premiers rôles dans les processus d'urbanisation et l'organisation administrative précoloniale du territoire burkinabè. La réputation et l'efficacité du système administratif moaga étaient telles qu'aucun peuple conquérant voisin ne tenta de s'y attaquer. La sécurité entretenue par cette réputation de puissance des chefs moose expliquerait sans doute les regroupements des populations dans des centres de pouvoir. Le Moogo était ainsi plus urbanisé que l'Ouest du territoire burkinabè en proie aux attaques des bandes de pillards qui écumaient les caravaniers., Le seul centre important à l'ouest, Bobo-Dioulasso se développa grâce au commerce caravanier.

Fondée sur un pouvoir politique centralisateur en pays moaga et à l'Est, sur des activités d'échanges commerciaux à l'Ouest et au Nord, la légitimité de ville des centres précoloniaux du Burkina Faso résultait d'une certaine urbanité dont les caractéristiques spécifiques en furent la base de l'urbanisation coloniale. Le réseau des agglomérations urbaines précoloniales fut la porte

d'entrée et le point d'ancrage de l'administration coloniale sur le territoire burkinabè. Le colonisateur y dessina une nouvelle trame urbaine avec une hiérarchie fondée sur des critères nouveaux qui engendrèrent des mutations démographiques, économiques et sociales profondes.

Une fois pacifié, le territoire burkinabè fut organisé et exploité conformément aux intérêts du colonisateur. Le rôle de nombreux centres précoloniaux fut renforcé, d'autres ayant été créés pour consolider la domination coloniale.

Ouagadougou devint la capitale du nouveau territoire et Bobo-Dioulasso le chef-lieu de l'une des quatre régions du Haut Sénégal et Niger, ces deux villes devenant ainsi les premiers centres de décision administrative et politique de la colonie de Haute Volta. Le territoire fut quadrillé par des postes militaires et administratifs, devenus ensuite des chefs-lieux de cercle, comme Tenkodogo, Ouahigouya, Fada-Ngourma, Dori, Say, etc., et dont les rôles administratifs furent renforcés. Les postes militaires de Banfora, Gaoua, Kampti, Batié, Diébougou, Dédougou, Orodara, et Tougan, furent créés en réponse aux difficultés de soumission des populations locales opposées à l'occupation coloniale. Ouagadougou et Bobo-Dioulasso constituèrent la base du réseau urbain colonial, Tenkodogo, Ouahigouya, Fada-Ngourma, Dori ayant été des capitales régionales. Certaines capitales du système royal moaga (Koupèla, Kaya, Kombissiri, Yako, et Koudougou) furent incluses dans le réseau urbain colonial.

7.1.1.2- Contexte politique de l'urbanisation au Burkina Faso

Les processus d'urbanisation du Burkina Faso s'effectuent actuellement par des découpages et des redécoupages du territoire sur fond de décentralisation. Bobo-Dioulasso et Ouagadougou furent érigées en communes au début des années 1950, des érections suivies de celles de six autres communes (Banfora, Dori, Fada N'gourma, Kaya, Koudougou et Ouahigouya) en 1959 (loi n°41/59/AL du 9 décembre). Après 1960, ce processus s'est poursuivi par la création de 83 collectivités rurales en 1964 (loi n°21/60/AN du 02 février 1960), de 11 départements en 1974, de 25 provinces en 1983 puis 30 provinces en 1984, et 45 (loi de l'ADP en 1996), en remplacement des départements, des communes et des collectivités territoriales.

La loi n°040/98/AN d'orientation de la décentralisation crée en août 1998 les collectivités locales (article 6) que sont la région, la commune, le département et le village (article 10). Enfin, le code général des collectivités territoriales (CGCT loi 055-2004/AN du 21/12 /2004, organise (article 7) le Burkina Faso en régions et communes (article 8, alinéa 2), des collectivités territoriales dotées de la personnalité juridique et de l'autonomie financière (article 8, alinéa 1). Le processus de décentralisation en cours au Burkina Faso à l'issue des premières élections municipales du 15 février 1995, s'est achevé avec la communalisation intégrale intervenue le 23 avril 2006 à l'issue des élections municipales générales organisées sur le territoire national.

Désormais, le Burkina Faso compte 13 régions administratives, 49 communes urbaines, 301 communes rurales qui se répartissent 8726 villages et 45 provinces réparties entre les 13 régions. Les collectivités territoriales (régions et communes) constituent les entités de l'organisation et de la coordination du développement économique et social national,

S'inspirant des recommandations des conférences internationales sur la population²⁶, le Burkina Faso s'est doté en 1991 d'une politique nationale de population accordant une place importante à la réinsertion des migrants, une meilleure prise en compte dans le développement sous régional et

²⁶ Ce sont les conférences de Bucarest 1974, Mexico 1984, du Caire 1994, de New York 2000, du Sommet du Millénaire, Beijing 1995.

africain, la fixation des jeunes dans leur terroir. Les migrations ont connu quatre phases dans l'histoire du Burkina Faso : des migrations, forcées pendant la colonisation, encouragées de 1960 à 1980, contrôlées de 1980 à 1982 et, à partir de 1991, une répartition spatiale équilibrée de la population dans le cadre de l'aménagement du territoire. Cette orientation des migrations résulte des exigences du développement économique et social.

7.1.1.3- Contexte économique et social du développement national

Ce contexte se fonde sur des politiques et programmes, dont l'objectif est l'utilisation rationnelle des ressources naturelles. Les aménagements hydro agricoles réalisés sur le territoire s'inscrivent dans ce cadre. Les vallées fertiles des trois Volta, propices à l'agriculture mais désertées en raison de la simoulié, vecteur de la maladie invalidante de l'onchocercose, en ont été libérées puis recolonisées par les populations. La construction de grands barrages (Kompienga et Bagré) et l'aménagement de périmètres irrigués du Sourou, etc., ont permis de maintenir sur place une frange importante des populations autochtones, de transférer des migrants des zones de fortes densités de populations dans ces vallées aménagées.

7.1.1.4- Politiques urbaines au Burkina Faso

Les politiques urbaines au Burkina Faso se fondent d'abord sur la définition de la ville, de l'espace urbain. Au Burkina Faso, selon l'INSD, la ville a été d'abord un centre administratif, la capitale d'une région, d'une province, d'une commune, avec un effectif minimum de population et d'infrastructures. En 2004, à cette définition statistique succède une définition officielle qui fait de la ville « une commune urbaine ayant un effectif minimal de population de 25 000 habitants vivant dans un espace habité en tissu continu dense, un niveau d'activités à mesure de générer des ressources économiques propres permettant d'élaborer un budget équilibré en recettes et dépenses égales ou supérieures à 25 millions de franc CFA (CGCT, article 18.)²⁷. Ces politiques urbaines ont évolué dans le temps en partant des périodes précoloniale et coloniale à nos jours.

7.1.1.4.1- Politiques urbaines précoloniales et coloniales

Les politiques urbaines actuelles au Burkina Faso s'appuient sur un réseau de villes héritées de ces périodes historiques. Ce réseau s'élargit suite au développement de gros villages et de nouveaux espaces urbains suite à l'implantation d'activités nouvelles.

A). Les politiques urbaines précoloniales

Les politiques urbaines précoloniales ont organisé les territoires en centres de pouvoirs ayant des caractéristiques démographiques, une structuration de l'habitat et des économies. Ces politiques diffèrent selon les parties du territoire, qu'il s'agisse du plateau central, de l'Ouest ou du Nord.

Au plan administratif, il n'y a pas d'informations sur l'organisation précoloniale du territoire burkinabè. L'occupation du centre par les chefs moose (XI^{ème} et XII^{ème} siècles), l'émergence du commerce caravanier à l'Ouest et l'arrivée des groupes issus de la désintégration de l'empire peul du Macina dans le Nord, constituent les seuls repères de l'histoire administrative précoloniale du Burkina Faso.

²⁷ Toutes les 49 agglomérations urbaines ne remplissent cependant pas tous ces critères.

L'organisation du plateau central par les Moose fit de Ouagadougou le premier et principal centre du système administratif moaga. La création d'autres centres de contrôle des territoires royaux renforça l'influence des Nakomse sur les populations et rendit l'administration plus rapide et plus efficace. Mais, «la scission » de Naaba Yadega (1540) et l'autonomisation des fils de Mogh' Naaba Koumdoumyé à la tête de nouveaux fiefs royaux affaiblit quelque peu le pouvoir du Moog Naaba dans l'administration directe des chefs (rimbi), de royaumes (riungu) et des chefs des provinces (Nacanabo, Gomgnimbou, et. Kédrébéogo, 2006, p. 87). En conséquence, seules les décisions relatives à la sécurité intérieure du Moogo relevaient du pouvoir central car, dit-on, « c'est à Ouagadougou que se trouve la vérité » (SKINNER, 1972, p.147).

On ignore également tous des effectifs de populations des centres précoloniaux. Seule l'étendue des zones d'influence permettait d'estimer les effectifs en hommes. Mais les fortes densités de population de l'arrière-pays moaga contrastaient avec le poids démographique modeste des centres. Seuls vivaient en permanence dans ces capitales, les familles royales, les dignitaires des cours et leurs suites, les chefs de terre, quelques artisans et des commerçants. Cette diversité de population dans les centres en faisait un atout, une force d'attraction qui leur donnait un caractère urbain, une urbanité que n'avait pas les villages. Plus que des effectifs de population, la diversité socioprofessionnelle de la population des centres précoloniaux témoignait de leur urbanité.

La structuration de l'habitat constituait l'un des traits de cette urbanité des centres précoloniaux. La disposition des habitations était certes, loin « des rationalités occidentales ». En pays moaga, les populations s'installaient dans les quartiers selon une logique qui assurait leur sécurité. La disposition simple des formes de l'habitat produisait des « tissus urbains faits d'enclos lignagers, juxtaposés ou séparés par des passages étroits » (Poinsot et al, 1989, p. 20). Cette disposition apparemment simple des enclos lignagers cachait cependant une certaine spécialisation des zones d'habitation. L'organisation spatiale de Wogdogo se caractérisait par exemple par « une spécialisation fonctionnelle des quartiers », appuyée sur un agencement réfléchi des places, avec « une représentation de l'espace dissociant l'Est réservé aux femmes et aux enfants »²⁸, e « l'Ouest pour les hommes et les ancêtres ». Une telle organisation répondait en outre à une stratégie de défense de la ville, avec, près du palais, les gardes de corps du roi, les fusiliers, le ministre responsable des femmes du roi, l'intendant et les chefs de province vivant un peu plus loin. Ce type d'organisation administrative et spatiale fut adopté par tous les chefs-lieux du système royal moaga.

L'organisation interne simple des centres précoloniaux était telle que les explorateurs ne pouvaient en percevoir la logique : un décor urbain fait de constructions rondes aux toits en terre ou en nattes, les rares habitations carrées à toit plat des notables, avec au milieu le palais rudimentaire du Mogh 'Naba. On ne pouvait comparer ces enclos en murs aux parcelles régulières des villes occidentales. Toutefois, le tissu d'habitations n'en était pas moins continu, donnant aux centres le caractère urbain qui reflétait l'organisation du système économique

Enfin, l'économie des empires et royaumes précoloniaux d'Afrique était basée sur l'agriculture, les échanges par le troc. Plus diversifiée dans les centres, cette économie évolua peu à peu vers le système d'échanges monétaires occidentaux.

Les souverains mooses « ne travaillaient pas de leurs mains » pour produire eux-mêmes et satisfaire leurs besoins d'alimentation, d'habillement, etc. « Ils (ces souverains) sont à la charge

²⁸Fourchard, L. op. Cité, 2001, p.44, citant Deverin Kouanda, 1992, pp. 121-123)

des sujets » (Naccarato, Gomgnimbou et Kédérébégo, p 90). La production agricole rurale couvrait les besoins alimentaires de la communauté et des souverains, ces derniers n'ayant aucune base économique. « Le pouvoir moaga fut sans doute beaucoup plus un pouvoir sur les hommes qu'un pouvoir sur les biens » (Jaglin, 1995, p. 31). La création et l'animation de marchés dans les centres contribuait néanmoins à l'émergence et à la diversification des activités économiques, en raison de l'existence des circuits d'approvisionnement. La dynamique économique insufflée et entretenue par ces circuits commerciaux renforça le rôle local des centres politiques et consolida l'armature urbaine précoloniale du Burkina Faso.

Sur le plateau central, les Nanamse vivaient des productions vivrières que leur fournissaient les populations. « Tous les échelons de la hiérarchie administrative, des chefs directs aux souverains dans les capitales » (Skinner, p.244)²⁹ contribuaient à l'approvisionnement des palais en vivres pour l'entretien du personnel, grâce aux prélèvements sur les récoltes des ménages complétés par ceux effectués tout au long de l'année sur les marchés des villages et des centres..

Les centres étaient des lieux de forte concentration de commerçants et de convergence des populations venues des zones rurales. Ouagadougou rayonnait sur le plateau central, relayé par Ouahigouya, maillon essentiel du système économique moaga dans le Nord. Tenkodogo était un passage obligé du trafic à l'Est, Fada-Ngourma assurant le relais entre le Nord et le Sud de la région. Ce système économique moaga différait de celui de l'Ouest précolonial.

La position au carrefour des routes caravanières favorisa l'installation de nombreux commerçants jula dans la ville de Bobo-Dioulasso. Les exigences de ce commerce conduisirent à la création des qabila (Traoré, 1996, P.431)³⁰, des quartiers spécifiquement commerçants côtoyant les quartiers traditionnels bobo dans le paysage urbain. Ces qabila, également présentes à toutes les étapes importantes du commerce caravanier, représentaient les intérêts de toutes les familles commerçantes tant dans la ville que dans la région. Bobo-Dioulasso rayonnait ainsi sur le nord-est (Dédougou), le pays lobi la base de la production et du trafic de l'or au sud-ouest, et sur le bassin de la haute Léraba dans la zone de Gbafo (Banfora).

Dans le Nord, Dori était le principal carrefour des routes reliant les villes du nord est. Au regard de leur rôle administratif et commercial très prononcé, Dori, Djibo, Tongomayel, Baraboulé, etc., furent des centres pré-coloniaux d'importance urbaine.

Au Burkina Faso, la réalité des centres précoloniaux résidait, non dans leur existence en soit, mais par des relations qu'ils entretenaient entre eux, en pays moaga, à l'ouest et dans le Nord, mais aussi entre différents blocs : relations politiques, administratives, économiques et socioculturelles, en pays moaga, commerciales, religieuses et socioculturelles à l'Ouest et au Nord. Loin de vivre en autarcie, ces blocs s'interpénétraient grâce à des pistes qui étaient de véritables courroies de transmission des échanges commerciaux, animés par des commerçants mooses au centre et jula à l'Ouest, à travers un véritable réseau urbain.

En somme, aux premiers contacts avec l'Europe, le futur territoire de la Haute Volta avait un réseau de véritables centres urbains. L'existence et l'importance de ces villes résultaient, non de leur niveau d'équipement en infrastructures administratives, socio-économiques ou sanitaires, comme

²⁹ . La remise de ces vivres au chef donnait lieu à la cérémonie de « *Sor'tasgo* », ce qui signifie « le terme ou la fin de la route, du parcours », devenu aujourd'hui le Nabaska.

³⁰ . Selon l'auteur, le terme *qabila* désigne autant le quartier des familles de commerçants, la famille de commerçants, le mode d'habitat, le mode d'organisation sociale que le lignage jula. Il s'agit, en un mot, de représentations de familles de commerçants.

de nos jours, mais du rôle politique et administratif, commercial et socioculturel que ces centres incarnaient pour les populations du territoire.

B)- Politiques urbaines coloniales.

Le colonisateur reconnu en ces agglomérations des lieux de pouvoir administratif et économique (Fourchard, 2001, p.17) et s'y appuya pour asseoir ses politiques urbaines. Sur ce plan, la période coloniale fut marquée par la reconversion de nombreuses capitales d'empires et de royaumes au profit de l'administration coloniale. L'intégration du territoire voltaïque dans l'ouest africain colonial modifia quelque peu la configuration organisationnelle de l'espace urbain précolonial.

Consciente du rôle et de l'importance de Ouagadougou sur le futur territoire voltaïque, la mission Voulet et Chanoine en fit sa première cible. Car prendre cette ville assurait au conquérant le contrôle sur une grande partie du territoire voltaïque. A la suite de la prise de la capitale du Moogho, le colonisateur y installa un camp militaire, une organisation administrative et économique embryonnaire, faisant de Ouagadougou la capitale de la nouvelle colonie. Bobo-Dioulasso devint le chef-lieu d'une des quatre régions militaires du Haut Sénégal et Niger. Ces deux villes précoloniales formèrent la base du réseau urbain colonial en Haute Volta, avec Ouahigouya, Dori, Tenkodogo et Fada-Ngourma devenues des capitales régionales.

Ouagadougou et Bobo-Dioulasso constituaient des points d'appui essentiels de la domination coloniale la fonction administrative et politique échu à Ouagadougou, avec l'appui de la chefferie traditionnelle, la fonction économique revenant à Bobo-Dioulasso, « plaque tournante du commerce transsaharien ». Ces deux villes bénéficièrent des premiers investissements et fixèrent l'essentiel des équipements de la période coloniale : arrivée du chemin de fer Abidjan-Niger à Bobo-Dioulasso en 1932 et à Ouagadougou en 1954, insuffla aux deux villes un dynamisme économique qui les détacha nettement des autres villes. Les réseaux urbains hérités des deux périodes (précoloniale et coloniale) constituent le point de départ des processus d'urbanisation au Burkina Faso à partir de 1960.

La gestion coloniale des villes s'effectua avec de nouveaux textes législatifs (cf. annexe A 7.21) qui instaurèrent qui superposaient le droit napoléonien au droit foncier coutumier. Les initiatives d'aménagement des villes échouèrent à cause des contradictions entre les deux modes de gestion. Il y eut néanmoins des études de schéma directeur d'aménagement urbain et des lotissements à Ouagadougou, Bobo-Dioulasso notamment. Mais ces derniers répondaient à des préoccupations coloniales d'organiser les villes en quartiers résidentiels, « villes européennes » bien équipées en infrastructures socio-économiques pour les « blancs », et quartiers traditionnels, « villes africaines » sous-équipées. Le colonisateur ébauchait un système d'aménagement urbain adopté par les nouvelles autorités voltaïques à partir de 1960.

7.1.1.4.2- Politiques urbaines postcoloniales au Burkina Faso

Ces politiques ont connu trois périodes importantes de 1960 à nos jours.

A). La période 1960 à 1983 a été régie par la loi 77/60 AN du 12 juillet 1960 qui reconnaissant le droit foncier coutumier. Cela impliquant pour l'Etat une longue procédure dans l'acquisition des terrains nécessaires aux projets d'aménagements urbains.

Tirailé entre la volonté d'aménager le maximum de terrains pour les besoins des populations et le respect du droit coutumier, l'Etat ne pouvait suivre une politique urbaine planifiée profitable à tous, en raison de la résistance des chefs de terre opposés à ces projets. Il n'eut pas de réelle politique d'aménagement urbain de 1960 à 1983, avec l'anarchie institutionnelle qui y prévalait. Les villes du Burkina Faso ne purent être bien planifiées malgré de nombreux projets initiés et exécutés sur

financement extérieur, à Ouagadougou et dans quelques centres urbains notamment (projets pilote de Cissin en 1973, Wogdogo-Nonsin en 1980 et 1978 à Ouagadougou et Bobo-Dioulasso, Gaoua et Fada N’Gourma).

Il y eut aussi le début de l’industrialisation de villes moyennes (Koudougou et Banfora, programme « dix villes moyennes » en appui au développement des centres secondaires avec la création d’établissements publics communaux de développement (EPCD) à Fada-N’Gourma, Kaya, Koudougou et Ouahigouya.

La promotion immobilière fit ses débuts avec des Sociétés Immobilières (SIV, SOPROGIM, CNSS, SONAR, etc.) avec 200 logements de moyen et grand standing, hélas ! inaccessibles aux nécessiteux.

B). - La période de 1983 à 1995 se singularise par un renouveau dans l’urbanisation avec le Conseil National de la Révolution (CNR), dont la volonté était en rupture radicale avec les habitudes passées en matière d’aménagement du territoire, de planification urbaine et de la promotion de l’habitat. Cette volonté s’est traduite par l’adoption d’une loi qui créait un domaine foncier national³¹ propriété exclusive de l’Etat.

Ces textes relus en 1991³², 1996 et en 2012, ont introduisant successivement la promotion foncière privée (loi n°97-054PRES/PM/MEF), l’« attribution de gré à gré » et « par adjudication » (loi 014/96ADP du 23 mai 1996), et la « répartition du DFN entre l’Etat et les collectivités territoriales d’une part, et les particuliers d’autre part » (loi 034 2012). Cette reconnaissance de la propriété coutumière de la terre, complique d’avantage les procédures d’aménagement dans les villes.

Le premier outil de planification urbaine, le schéma directeur d’aménagement et d’urbanisme (SDAU) de Ouagadougou, a vu le jour en 1986 sous le CNR. De nombreux autres projets et programmes ont conduit au développement des villes et à l’amélioration de l’habitat (production de parcelles et d’équipements collectifs, opérations de lotissements à grande échelle pour « Un ménage, une parcelle », production de logements socio-économiques, contrôle et réduction des loyers de logement en faveur des ménages non propriétaires, exécution d’un vaste programme de rénovation urbaine à Ouagadougou, une capitale sous la menace de devenir un gros village avec des quartiers traditionnels insalubres, un centre-ville n’ayant que quelques immeubles, etc.).

Ces opérations étaient soutenues par un « compte d’opérations de lotissement des centres urbains et ruraux » créé à cet effet, et un Fonds de l’Habitat en soutien aux efforts des services, des sociétés de promotion immobilière et d’une certaine catégorie des agents de l’Etat.

C). La période de 1995 à nos jours est marquée par la décentralisation qui poursuit les réformes du CNR. La mise en œuvre de la décentralisation constitue sans conteste l’innovation la plus importante de cette période avec les premières élections municipales en février 1995. Ainsi, comme « axe fondamental d’impulsion du développement et de la démocratie », la décentralisation consacre « le droit des collectivités locales à s’administrer librement et à gérer des affaires propres en vue de promouvoir le développement à la base et de renforcer la gouvernance locale »³³. Les collectivités territoriales deviennent ainsi de nouveaux acteurs publics de la gestion foncière

31 Cf. ordonnance n°84-050 le 04 août 1984 et son décret d’application du 04 août 1985, portant réorganisation agraire et foncière (RAF) au Burkina Faso.

32 Cette première relecture s’est imposée pour tenir compte du contexte démocratique instauré par la constitution votée le 2 juin 1991 et de l’environnement international, la seconde en 1996 pour consolider les acquis de l’état de droit et s’adapter à l’économie de marché »

33 Textes d’orientation de la décentralisation : Loi 040/98/AN portant orientation de la décentralisation au Burkina Faso, art. 2

urbaine et qui ont fait de nombreuses réalisations, avec, hélas, des dérapages dans les lotissements massifs réalisés sans aucune viabilisation, provoquant un étalement urbain excessif à Ouagadougou notamment.

Il n'y a pas de stratégie publique véritable de production de logements économiques, l'Etat s'étant désengagé plutôt de ce secteur, sur fonds de libéralisation du marché foncier (deuxième relecture de la RAF), au profit de la promotion immobilière privée. L'Etat demeure néanmoins sur le terrain avec la société nationale d'aménagement des terrains urbains (SONATUR), et principal initiateur des projets d'aménagement urbain (Ouaga 2000, ZAD, ZACA). La création d'un ministère de l'habitat et de l'urbanisme en 2006, l'adoption d'un code de l'urbanisme et de la construction en 2007 et la création d'une Banque de l'Habitat traduisent la volonté de l'Etat d'affirmer sa présence dans ce secteur avec une stratégie plus élaborée. La politique nationale de l'habitat et du développement urbain (PNH DU), adoptée en 2007, s'inscrit ainsi dans ces interventions de l'Etat, cette politique reposant sur les principes du développement durable³⁴.

La PNH DU se fonde ainsi sur les engagements internationaux auxquels le Burkina Faso a souscrit (Déclaration d'Istanbul, ODD), et des documents nationaux de référence³⁵ Elle vise à créer les conditions d'amélioration du cadre de vie des populations par le renforcement de la contribution des villes à la lutte contre la pauvreté, la mise en œuvre des objectifs spécifiques faisant des villes des pôles de croissance économique et de développement, assurant l'accès au logement décent aux couches sociales défavorisées, appuyées sur des actions et programmes articulés sur des axes stratégiques³⁶. La « stratégie nationale de l'habitat et du développement urbain » (SNH DU), adoptée en 2020, s'inscrit dans ce cadre.

7.1.2- Aspects méthodologies

La méthodologie des analyses des résultats du 5ème recensement de la population et de l'habitation du Burkina Faso porte sur la définition des concepts et l'évaluation des données du thème de « la croissance urbaine ».

7.1.2.1- Définition des concepts

Au regard du thème et de ses implications, les concepts concernés ici sont « urbain », « urbanisation », « ville », « commune urbaine », « croissance urbaine », « zone urbaine » « taudis » etc.

L'urbain. Dans son acceptation première, « urbain » s'oppose à « rural », l'urbain étant relatif à la ville, à la vie en ville et le rural la vie à la campagne, au village, bref, la vie rurale. C'est le critère fondamental de différenciation entre ces deux milieux, le mode de vie rural étant différent du mode de vie urbain, quand bien même l'interpénétration de plus en plus prononcée des deux tend à faire disparaître ces limites.

« **Urbanisation** » dérive de « urbain » ; il, s'entend par la croissance de la proportion de population vivant dans les zones urbaines. L'urbanisation c'est le processus de transformation d'un mode de vie rural en un mode de vie urbain. Dans un espace donné, ce processus se traduit par le

34Ces principes reposent sur la fonctionnalité, la modernité et l'authenticité, le partenariat et la participation citoyenne, l'agrégation et la cohésion sociale, et l'équité).

35Constitution du 02 juin 1991

36Les objectifs de ces axes stratégiques

remplacement des activités rurales, agricoles et de cueillette par les activités urbaines (administration, commerce, industrie, services, etc.). Ce sont des processus, dynamiques appelés à se renforcer et à se développer au fur et à mesure que de nouvelles activités s'installent et se développent, induisant un accroissement la population et des besoins de logement et dont les extensions légales ou illégales de l'agglomération constituent le corollaire.

Le terme « **ville** » renvoie à un territoire sur lequel on vit mais qu'on ne peut cependant appréhender. La ville est une entité administrative, le siège ou la capitale d'une unité administrative, une concentration de population dont le nombre d'habitants est variable d'un pays à un autre : 200 habitants en Islande et en Norvège, 2 000 habitants en France, 20 000 habitants en Belgique et pour les Nations Unies. La ville comporte également une proportion minimale d'actifs non agricoles, comprise entre 25 et 50% des actifs urbains, pour qu'elle soit différente du village dont la population vit essentiellement d'agriculture.

Dans sa définition au Burkina Faso, « **la ville** » a évolué d'un recensement à l'autre. Jusqu'en 2004, l'INSD a défini la ville en s'appuyant sur des critères qui ont évolué.

En 1975 au premier recensement, était ville toute agglomération ayant un minimum d'infrastructures (écoles, dispensaires, services administratifs, réseau de distribution d'eau courante et électricité) ». Sur la base de critères démographiques, économiques et sociaux, on dénombrait alors 5 villes. Appuyées sur 13 agglomérations semi-urbaines, toutes ces villes avaient au moins 10 000 habitants et regroupaient alors 362 610 habitants, soit un taux d'urbanisation de 2,6%.

En 1985, les mêmes critères ont permis d'identifier 18 villes au Burkina Faso au deuxième recensement, soit 1 011 074 citoyens (12,7% de la population du pays).

Sur la même base, le troisième recensement général attribue au Burkina Faso 26 villes, soit 1 601 168 citoyens (15,5% de taux d'urbanisation, une personne sur sept vivant en ville).

Cette définition a franchi un pas important à partir de 2004. En effet, l'article 19 du code général des collectivités territoriales définit la ville comme « une commune urbaine, une entité territoriale comprenant au moins une agglomération permanente de vingt-cinq mille (25 000) habitants et dont les activités économiques permettent de générer des ressources budgétaires propres annuelles d'au moins vingt-cinq millions (25 000 000) de francs CFA ».

Cette définition élargit ainsi le réseau de villes du Burkina Faso aux 45 chefs-lieux de province, en incluant dans ce réseau Niangoloko, Bittou, Garango, Pouytenga, de simples chefs-lieux de département, soit 49 villes au total au recensement de 2006. Celui de 2019, n'ayant pas dérogé à cette règle, retient la même définition et le même nombre de villes.

La **commune urbaine** est une localité intermédiaire, par ses caractéristiques et par son statut, entre une ville et un village commune rurale. La commune urbaine ne se distingue pas nécessairement d'une commune rurale par sa taille ou par sa population, mais elle possède des caractères socio-économiques qui la rendent économiquement indépendante de l'agriculture.

Au Burkina la commune urbaine est un chef-lieu de province, 45 au Burkina Faso, une liste élargie aux quatre chefs-lieux de département (Bittou, Garango, Niangoloko et Pouytenga) au regard de l'importance de leurs activités commerciales.

La **croissance urbaine** : est une extension de ville liée à l'augmentation de la population urbaine, aux phénomènes d'urbanisations. Elle se traduit par : l'accroissement de la population des villes, et l'augmentation de la superficie de l'agglomération par desserrement spatial.

Zone lotie : zone habitée dont les parcelles sont clairement identifiées et attribuées, les voies de communication bitumées ou en latéritiques et dans tous les cas tracés et la zone dispose d'un accès officiel à l'eau courante et au réseau électrique, sans oublier l'existence de services sociaux de base (écoles publiques, centres de santé, etc.).

Zone non lotie : elle est à l'opposé de la zone lotie. Elle est très peu urbanisée, non planifiée, informelle

Taudis : logement, appartement misérable qui ne satisfait pas aux conditions d'hygiène et de confort acceptable.

7.1.2.2- Reclassification des villes

Jusqu'en 1996, les travaux de cartographie censitaires permettaient d'identifier les agglomérations dont l'évolution d'un recensement à l'autre permettait de classer ou non comme ville. Le nombre de centres urbains du Burkina Faso évoluait ainsi, passant de 5 villes en 1975, à 18 en 1985 puis 26 en 1996. L'adoption du CGCT en 2004 a introduit un changement. Ce code définit désormais la ville comme on l'a vu ci-dessus³⁷.

Certes les analyses des résultats du RGPH 2006 sur la croissance urbaine ont été faites dans ce contexte, sans problème au regard de l'adoption récente de ce CGCT en 2004. Mais à l'occasion de ce cinquième recensement, soit 13 ans après 2006, le nombre de villes reste scotché à ces 49 agglomérations urbaines, quand bien même on sait que la situation a évolué. Doit-on continuer à s'appuyer sur ces mêmes villes pour les analyses sur la croissance urbaine en 2019 ? La question est posée, même si « force reste à la loi ».

Or, l'histoire montre que l'urbanisation n'est pas un phénomène figé mais dynamique. En effet, toutes les agglomérations évoluent au rythme des facteurs divers. Entre 2006 et 2019, des villages du Burkina Faso, en raison de leur dynamisme démographique (exode rural, accroissement naturel), économique (implantation d'industries, de commerces, de services, etc., nouvelles infrastructures) ont pu évoluer et atteindre et même dépasser certaines « villes » officielles en 2019. Des agglomérations comme Kantchari, ce poste douanier dans la région de l'Est, N'Dorola dans la province du Kéné Dougou, etc., ne sont certainement plus les mêmes en 2019 qu'en 2006. Ces localités, et bien d'autres, resteront encore des « villages » en 2019, même si elles ont actuellement tout d'une ville.

L'urbanisation constitue ainsi un puissant facteur de développement économique et social. La population, les infrastructures (écoles, universités, commerces, etc.) constituent de puissants facteurs d'éveil de conscience de la mentalité des populations source de développement d'initiatives dans le changement de comportement, toutes choses qui contribuent grandement au processus de développement des pays, le Burkina Faso en particulier.

Après celle de 2006, les présentes analyses n'ont pu faire la reclassification des villes en 2019. Les raisons, simples, résultent du manque de consensus et de référentiel national à cet effet. Aussi, a-t-on retenu toutes les 49 villes pour les présentes analyses sur la croissance urbaine en 2019, sans reclassification.

³⁷ La ville est une agglomération d'au moins 25 000 habitants et une capacité financière à générer un budget annuel de 25 millions de francs CFA.

7.1.2.3- Evaluation de la qualité des données

Au Burkina Faso le concept de ville se caractérise par une certaine instabilité quant à sa définition. Les définitions proposées par l'INSD et le ministère de l'administration territoriale répondent à des préoccupations spécifiques des recensements et de la décentralisation. Toutes choses qui rendent hasardeuses les comparaisons entre les données urbaines des différents recensements. Ces comparaisons sont tout aussi difficiles au plan international, chaque pays ayant sa définition de la ville. La nécessité d'une définition cohérente et stable de la ville, bâtie par des réflexions approfondies sur la base de critères objectifs, reste donc d'actualité

Les noyaux urbains des principales villes du Burkina sont constitués de secteurs et d'arrondissements pour Ouagadougou et Bobo-Dioulasso dont les contours extérieurs en sont les limites. Les différentes opérations de cartographie censitaire et de collecte des données du 5^e RGPH ont rencontré des problèmes de démarcation des limites entre secteurs et/ou arrondissements. Les plans de villes utilisés à cet effet ne correspondaient pas à la configuration exacte ou actuelle du terrain, entraînant souvent des chevauchements ou des confusions dans les limites surtout dans les zones non loties. Par ailleurs, cette confusion a été aggravée dans les grandes villes de Ouagadougou et de Bobo-Dioulasso où les limites s'entremêlent avec celles des communes rurales limitrophes.

On a relevé aussi que dans de nombreuses villes, des secteurs « regroupent » des villages souvent distants des centres-villes ; toute chose qui donne une configuration diffuse des limites des villes. Concernant les villes des zones à défi sécuritaire, les flux incessants des populations déplacées entraînent une reconfiguration accélérée des limites desdites villes, se traduisant par une occupation anarchique des périphéries de ces villes avec son lot d'habitats précaires ou spontanés et une extension démesurée des limites des secteurs.

7.2- POPULATION URBAINE

La croissance urbaine au Burkina Faso résulte de facteurs tant historiques, politiques que socioculturels. Ce phénomène se traduit par un accroissement des effectifs de la population des villes et, dans certains cas, par l'augmentation du nombre des villes

7.2.1- Croissance démographique des villes au Burkina Faso

L'accroissement de la population au Burkina Faso est beaucoup plus prononcé en milieu urbain. Depuis 1960, la population urbaine ne cesse de s'accroître d'un recensement à l'autre. De 110 000 personnes (2,5% de la population totale) aux résultats de l'enquête démographique de 1960, la population urbaine est passée à 362 610 au premier recensement de la population en 1975 (6,4%) ; en 1985 au second recensement, elle était de 1 011 074 citoyens (12,7%) et passait à 1 601 168 (15,5%) en 1996 pour atteindre 3 181 967 en 2006 avec 22,7% de la population totale du pays. En 2019, le Burkina Faso compte 5 360 112 citoyens, soit 26,1% des 20 505 155 habitants du pays.

Le tableau 7.1 montre que le taux d'urbanisation du pays en 2019, reste cependant encore polarisée par les grandes villes de Ouagadougou (45,1%) et de Bobo-Dioulasso (16,9) soit près de 62% des citoyens du pays en 2019. Ces deux villes constituent les principales destinations urbaines des migrations internes. Néanmoins le poids démographique de ces deux métropoles connaît un recul de 1960 à nos jours, au profit de la proportion de populations des autres villes qui est passée de 20,6% en 1975 à 38,1% en 2019.

Tableau 7.1 : Evolution de la population des villes de 1975 à 2019 au Burkina Faso

Villes	1975	1985	1996	2006	2019
Ouagadougou	172 661	441 514	709 736	1 475 839	2 415 266
Bobo-Dioulasso	115 063	228 668	309 771	489 967	904 920
Autres villes	74 886	340 892	581 661	1 216 161	2 039 926
Nombre de villes	5	18	26	49	49
Populations urbaines	362 610	1 011 074	1 601 168	3 181 967	5 360 112

La dynamique naturelle est devenue aujourd'hui le facteur principal, même si l'urbanisation accélère la transition démographique en ville, (contraception mieux diffusée, âge plus tardif au mariage, statut de la femme : plus scolarisée et salariée, influence des facteurs socioéconomiques liés à la crise : coût du logement, nécessité d'assumer les obligations communautaires, etc.) par rapport au monde rural.

La dynamique de la croissance urbaine découle également de l'augmentation du nombre de villes et de leurs populations. Les décisions politiques relatives à l'aménagement du territoire encadrent le développement des villes en place. Des agglomérations de taille modeste peuvent se développer et devenir des villes, augmentant ainsi le nombre de celles-ci. Des villes se créent parfois ex nihilo. Les techniques d'urbanisme orientent durablement l'occupation de l'espace dans les villes. Les élus et les techniciens étant par ailleurs confrontés à de nombreuses pressions contradictoires des habitants, commerçants, industriels, aménageurs, etc. font des villes des miroirs du changement. Les espaces urbains sont au cœur des processus de globalisation, de transformations technologiques et de recompositions économiques et sociales des territoires. Le nombre de villes au Burkina de 1960 à 2006 a été multiplié par presque 25. De 2 villes en 1960 (Ouagadougou et Bobo-Dioulasso), on est passé à 5 villes en 1975 (Ouagadougou, Bobo-Dioulasso, Koudougou, Banfora, Ouahigouya), 18 villes en 1985, 26 villes en 1996 pour atteindre 49 villes au RGPH 2006. Le nombre de villes, maintenu à ce niveau par la loi n'a pas permis au nombre de villes

d'aller au-delà en 2019, si bien que l'effet de la croissance urbaine par le nombre de villes n'a pu être cerné entre 2006 et 2019.

7.2.2- Situation de la population urbaine en 2019

Le rapport de masculinité (RM) rend compte de la structure par sexe d'une population. Exprimé en nombre d'hommes pour 100 femmes, il indique l'importance du nombre des hommes par rapport à celui des femmes.

Le RM est calculé selon la formule suivante :

$$RM = \frac{\text{Nombre d'hommes}}{\text{Nombre de femmes}} * 100$$

Un RM supérieur à 100 signifie qu'il y a plus d'hommes au sein de la population considérée, et lorsqu'il est inférieur à 100, c'est la situation inverse. La prédominance d'un sexe au sein d'une population peut ainsi s'expliquer par divers facteurs (économiques, sociales, conjoncturelles, etc. Le RM en milieu urbain est de 95, ce qui veut dire qu'en ville, il y a plus de femmes que d'hommes au Burkina Faso.

Au Burkina Faso, la proportion de la population vivant en milieu rural est plus importante que celle vivant en milieu urbain. En 2019, elle est respectivement de 73,9% et de 26,1%. Cette tendance s'observe aussi bien chez les hommes que chez les femmes.

Tableau 7.2 : Répartition (%) de la population selon le milieu de résidence et le sexe

Milieu de résidence	Hommes	Femmes	Ensemble
Urbain	26,4	25,9	26,1
Rural	73,6	74,1	73,9
Total	100,0	100,0	100,0

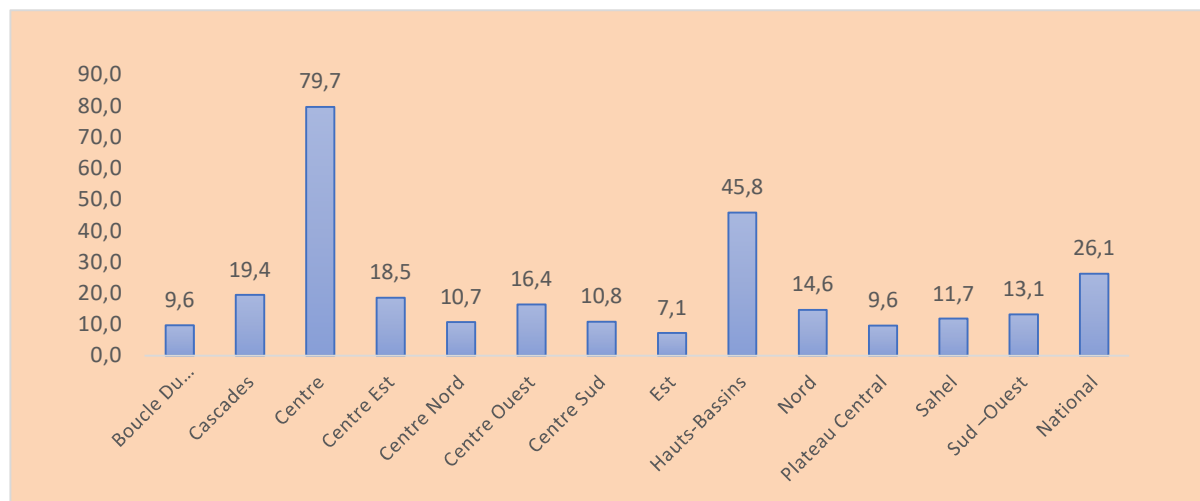
Les effectifs de femmes sont plus importants (51,2% de la population totale) que ceux des hommes (48,8% de la population). Dans presque toutes les régions, la proportion des femmes est supérieure à 50%. Les régions du Centre Est (47,3%) et du Plateau Central (47,2%) ont les proportions des hommes les plus faibles du pays.

Tableau 7.3 : Répartition (%) de la population urbaine par régions selon le sexe

Régions	Sexe		Ensemble
	Homme	Femme	
Boucle du Mouhoun	49,3	50,7	100
Cascades	48,5	51,5	100
Centre	49	51	100
Centre-Est	47,3	52,7	100
Centre-Nord	48,1	51,9	100
Centre-Ouest	48,7	51,4	100
Centre-Sud	48,2	51,8	100
Est	49,6	50,4	100
Hauts-Bassins	48,7	51,3	100
Nord	48,4	51,6	100
Plateau Central	47,2	52,8	100
Sahel	49,8	50,2	100
Sud-Ouest	49,1	50,9	100
Ensemble	48,8	51,2	100

Les régions du Centre et des Hauts-bassins enregistrent les plus fortes proportions de populations urbaines avec respectivement 79,7% et 45,8% (graphique 1), les plus faibles étant observées respectivement dans les régions de l'Est (7,1%), du Plateau Central (9,6%) et de la Boucle du Mouhoun (9,6%).

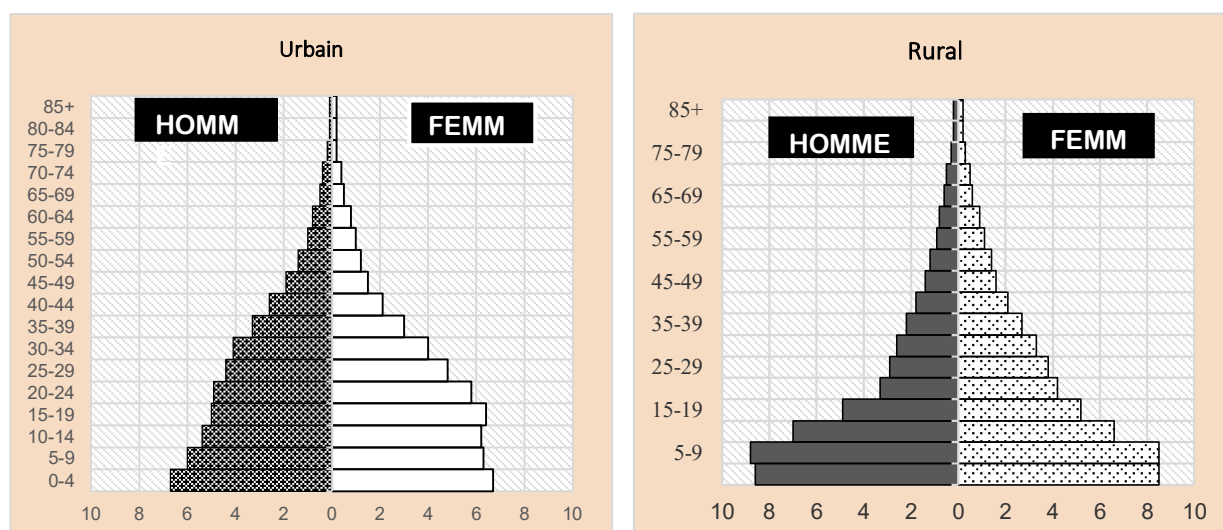
Graphique 7.1 : Tendance (%) de la population urbaine par région au Burkina Faso



Les deux pyramides, mises côte à côte (graphique 7.2), permettent de comparer la structure de la population urbaine à celle du milieu rural. On observe ainsi une pyramide à base moins large en milieu urbain que celle du milieu rural avant 15 ans ; traduisant ainsi une population relativement moins jeune dans les villes qu'en milieu rurale. En plus de la fécondité relativement plus faible, la population urbaine bénéficie aussi de l'effet l'exode rural aux âges actifs. Aussi, les effectifs de population décroissent moins rapidement avec l'âge en milieu urbain, comparé au milieu rural. Les effectifs demeurent importants jusqu'à l'âge de 35 ans. Ce qui met en évidence une forte présence d'adolescents et de jeunes en milieu urbain. Cela met également en évidence une population économiquement active plus nombreuse dans les villes.

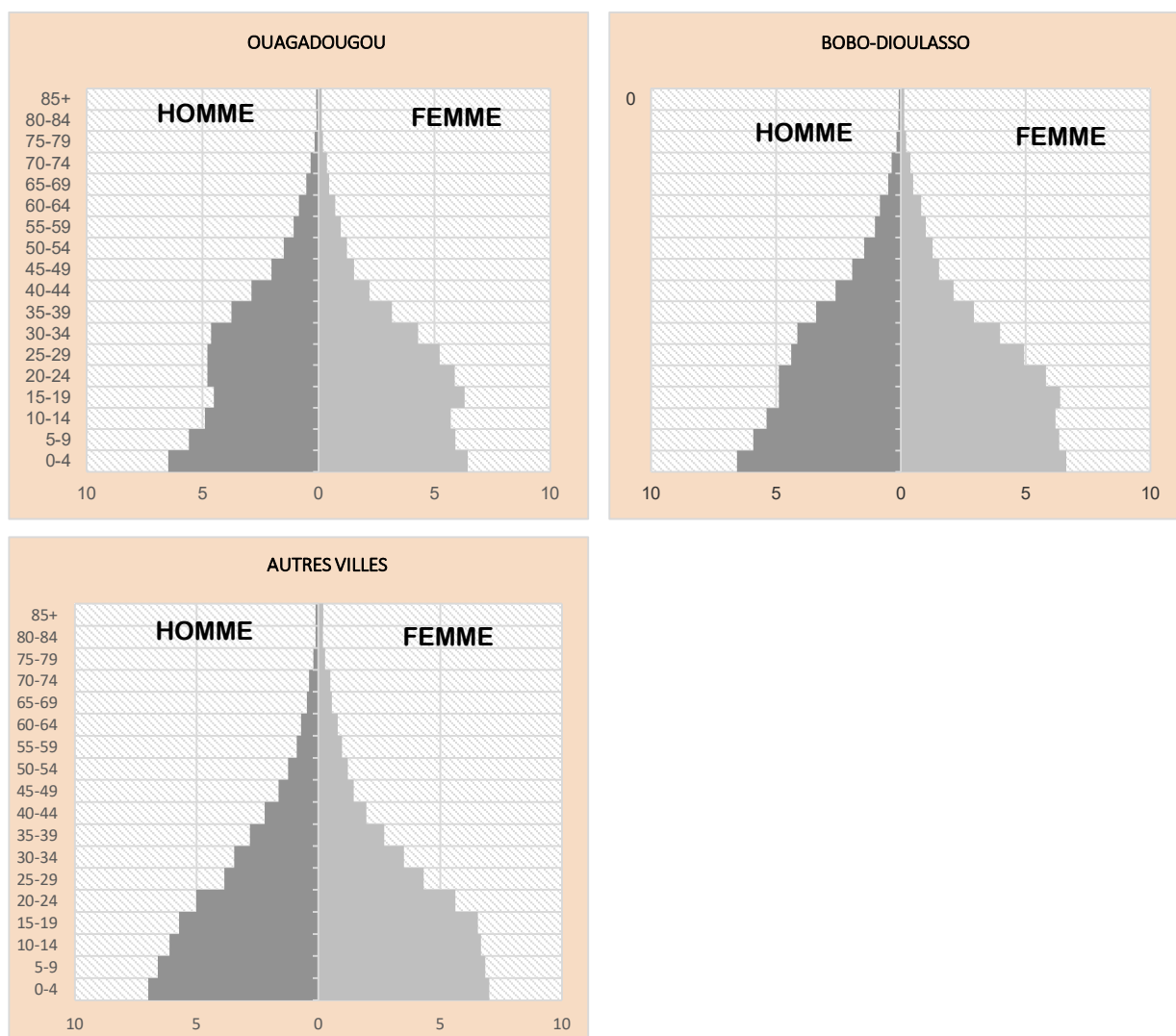
Le déficit des hommes dans les groupes d'âges compris entre 15 ans et 60 ans est plus important en milieu rural. La forte émigration ou exode rural des hommes entre 10 et 24 ans est ainsi perceptible en milieu rural.

Graphique 7.2 : Pyramides par groupe d'âges quinquennaux du Burkina Faso selon le milieu de résidence en 2019



En isolant la pyramide des âges des deux grandes villes du Burkina Faso (graphique 7.3), Ouagadougou et Bobo-Dioulasso, on remarque que Ouagadougou présente une allure particulière tandis que Bobo-Dioulasso et les autres villes présentent une allure similaire. Ouagadougou semble bénéficier plus de l'apport de l'exode rural avec l'allure bombée de la pyramide entre 15 et 45 ans. Ce bénéfice est plus grand chez les hommes que chez les femmes.

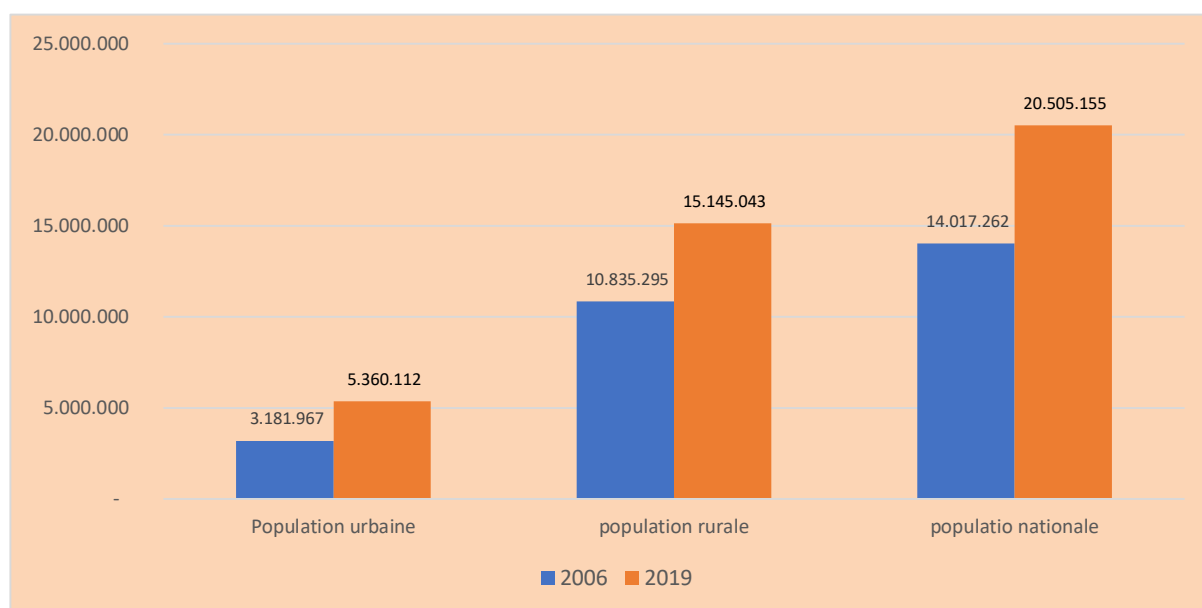
Graphique 7.3 : Pyramides par groupe d'âges quinquennaux du milieu urbain selon les deux grandes villes



7.2.3- Variation de la population urbaine et rurale entre 2006 et 2019

La population résidente du Burkina Faso croît régulièrement dans le temps. Elle est passée de 14 017 262 en 2006 à 20 505 155 en 2019. Cette évolution est aussi constatée selon le milieu de résidence. La population en milieu urbain est passée de 3 181 967 en 2006 à 5 360 112 en 2019. De même, en milieu rural, elle est passée de 10 835 295 en 2006 à 15 145 043 en 2019.

Graphique 7.4 : Variation de la population urbaine et rurale au Burkina Faso entre 2006 et 2019



7.3- CARACTERISTIQUES DE LA POPULATION URBAINE

Les caractéristiques de la population urbaine sont connues grâce à la situation socioéconomique des habitants, aux habitations et aux biens d'équipements des ménages entre autres.

7.3.1- Caractéristiques de la population urbaine

Les caractéristiques socioéconomiques s'entendent par les niveaux d'alphabétisation et d'instruction, l'état matrimonial et la situation dans l'occupation.

7.3.1.1- Niveaux d'alphabétisation et d'instruction

Ces niveaux sont saisis pour la population de 10 ans et plus, la population qui fréquente, la population de 15 ans et plus.

En 2019, le taux d'alphabétisation des personnes âgées de 10 ans et plus est de 31,9% au plan national. Il existe néanmoins de grandes disparités selon le milieu de résidence. Le taux d'alphabétisation est ainsi plus élevé en milieu urbain (57,5%) qu'en milieu rural (21,6%). Quel que soit le milieu de résidence, le taux d'alphabétisation est plus élevé chez les hommes (36,5%) que chez les femmes (27,9%) (tableau 7.4).

Tableau 7.4 : Taux d'alphabétisation(%) par sexe et milieu de résidence de la population âgée de 10 ans ou plus

Milieu de résidence	Sexe		Ensemble
	Masculin	Féminin	
Urbain	62,8	52,6	57,5
Rural	25,5	18,2	21,6
Ensemble	36,5	27,9	31,9

Au Burkina Faso, l'accès à l'école est nettement plus élevé en milieu urbain qu'en milieu rural. En effet, alors que le taux de fréquentation scolaire chez les enfants en âge de scolarisation obligatoire est de 67,1% en milieu urbain, il est de 39,6% en milieu rural. C'est dire que, parmi les enfants âgés de 6-16 ans, 67,1% et 39,6% sont scolarisés respectivement en milieu urbain et en milieu rural. Quel que soit le sexe, le taux de fréquentation scolaire des enfants de 6-16 ans est plus élevé en milieu urbain qu'en milieu rural.

Tableau 7.5 : Taux de fréquentation scolaire des enfants en âge de scolarisation obligatoire (6-16 ans) par milieu de résidence selon le sexe

Milieu de résidence	Sexe		Ensemble
	Masculin	Féminin	
Urbain	68,9	65,4	67,1
Rural	39,2	39,2	39,6
Ensemble	45,5	46,2	45,9

Le niveau d'instruction de la population de 6 ans ou plus est plus élevé en milieu urbain qu'en milieu rural. Quel que soit le sexe, la proportion des personnes ayant aucun niveau d'instruction est nettement plus élevée en milieu rural (68,0%) qu'en milieu urbain (34,7%). Aussi, les proportions des personnes ayant le niveau post primaire ou plus est beaucoup plus faible en milieu rural comparé au milieu urbain, quel que soit le sexe.

Tableau 7.6 : Niveau d'instruction des personnes de 6 ans ou plus selon le milieu de résidence et le sexe

Niveau d'instruction	Urbain			Rural			Burkina Faso		
	Masculin	Féminin	Ens	Masculin	Féminin	Ens	Masculin	Féminin	Ens
Aucun	30,2	38,9	34,7	63,7	71,7	68,0	54,4	62,9	58,8
Primaire	29,6	28,2	28,9	24,5	19,4	21,7	25,9	21,8	23,8
Post-primaire	19,5	20,1	19,8	8,5	7,3	7,9	11,6	10,7	11,1
Secondaire	12,1	8,6	10,3	2,6	1,4	1,9	5,2	3,3	4,2
Supérieur	8,6	4,2	6,3	0,7	0,2	0,5	2,9	1,3	2,1
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Le tableau 7.7 sur la proportion de la population urbaine de 15 à 64 ans révèle un écart de niveau d'instruction entre les hommes et les femmes à l'avantage des hommes. La proportion des hommes ayant un niveau d'instruction est plus élevée que celle des femmes, sauf dans le post-primaire où la proportion des femmes (22,7%) est plus élevée que celle des hommes (21,6%). Il en est de même pour les populations n'ayant aucun niveau avec une forte proportion pour les femmes respectivement 44,7% contre 34,1% pour les hommes.

Tableau 7.7 : Répartition (%) de la population urbaine (15-64 ans) selon le niveau d'instruction et le sexe

Niveau d'instruction	Urbain		
	Masculin	Féminin	Ensemble
Aucun	34,1	44,7	39,6
Primaire	15,9	14,7	15,2
Post-primaire	21,6	22,7	22,1
Secondaire	16,6	12	14,3
Supérieur	11,7	5,9	8,7
ND	0,1	0	0,1
Total	100,0	100,0	100,0

7.3.1.2- Situation matrimoniale de la population urbaine

En milieu urbain, les hommes ou les femmes sans niveau d'instruction sont en proportion plus importante (38,7%), quelle que soit la situation matrimoniale. Au sein de cette catégorie, il apparaît toutefois des disparités selon la situation matrimoniale. Ainsi, 83,0% des veufs (ves) n'ont aucun niveau suivis respectivement des mariés 53,0% ; des divorcés (52,9%). Les célibataires font l'exception avec une faible proportion (19,7%).

Quant aux autres niveaux d'instruction, les proportions sont par ordre d'importance : 23,4% pour le post-primaire ; 17,8% pour le primaire ; 12,4% pour secondaire et 7,6% pour le supérieur, avec une prédominance de la proportion des célibataires dans tous les cycles, surtout au post-primaire (34,0%).

Tableau 7.8 : Répartition (%) de la population urbaine selon l'état matrimonial et le niveau d'instruction en 2019

Etat matrimonial	Niveau d'instruction sans rétrogradation de ceux qui fréquentent actuellement						Total
	Aucun	Primaire	Post-primaire	Secondaire	Supérieur	ND	
Célibataire	19,7	20,5	34,0	16,6	9,2	0,0	100,0
Marié	53,0	15,9	15,0	9,4	6,6	0,1	100,0
Divorcé	52,9	20,2	15,6	6,7	4,5	0,1	100,0

Veuf (ve)	83,0	8,5	4,9	2,3	1,2	0,1	100,0
Ensemble	38,7	17,8	23,4	12,4	7,6	0,1	100,0

Dans la population urbaine, il y a plus d'hommes célibataires que de femmes. Sur l'ensemble des célibataires en milieu urbain, 51,4% sont des hommes contre 42,3% de femmes. Les célibataires représentent 46,8% de la population urbaine.

Le statut de mariés y compris les unions libres représente 48,9% de la population urbaine avec une proportion un peu plus élevée (50,4%) pour les femmes contre 47,4% pour les hommes

Pour les autres modalités (divorcé, veuf(ve)), les proportions restent relativement faibles. Toutefois, les proportions des femmes demeurent élevées que celles des hommes : 1,1% contre 0,5% pour les divorcés et 6,2% contre 0,7% pour les veufs (ves).

Tableau 7.9 : Répartition de la population urbaine selon le statut matrimonial et le sexe

Etat matrimonial	Sexe		Ensemble
	Homme	Femme	
Célibataire	51,4	42,3	46,8
Marié	47,4	50,4	48,9
Divorcé	0,5	1,1	0,9
Veuf (ve)	0,7	6,2	3,4
Ensemble	100,0	100,0	100,0

7.3.1.3- Situation de la population urbaine dans l'occupation principale selon le sexe

Dans la population urbaine ayant une occupation principale, une grande proportion travaille à son propre compte (employeurs, indépendants). Les actifs occupés sont ainsi à 45,3% des travailleurs indépendants. Les employeurs et les patrons représentent 9,6% des actifs occupés. Dans cette catégorie, l'on compte beaucoup plus d'hommes employeurs/patrons 10,6% que de femmes 7,8%. A l'inverse, pour les indépendants, les femmes à 46,9% sont en proportion plus importantes que les hommes 44,3%.

Les salariés représentent 30,9% de la population urbaine occupée avec un pourcentage plus élevé d'homme (33,6%) que de femmes (26,2%). Quant aux apprentis/stagiaires et aux aides familiaux, leur proportion, relativement faible est respectivement de 6,8% et de 4,2% de la population urbaine. La gente féminine représente une grande proportion au niveau des apprentis/stagiaires (11,8%). A contrario, elle est proportionnellement un peu moins importante pour les aides familiaux.

Tableau 7.10 : Répartition (%) de la population urbaine selon la situation dans l'occupation principale et le sexe

Situation dans l'occupation principale	Sexe		Ensemble
	Homme	Femme	
Employeurs/patron	10,6	7,8	9,6
Indépendants	44,3	46,9	45,3
Salariés	33,6	26,2	30,9
Apprenti/stagiaire	4	11,8	6,8
Aides familiaux	4,6	3,5	4,2
Autres	2,9	3,8	3,2
Ensemble	100,0	100,0	100,0

7.3.1.4- Loyer moyen des ménages urbains en location simple

Le tableau A 7.19 montre que le coût moyen mensuel de la location simple est de 16 994 FCFA au niveau des 49 villes du Burkina Faso. Selon les villes, il existe des écarts importants qui vont du simple au triple du cout moyen mensuel de la location simple. Ce coût moyen de loyer de 16 994

FCFA au Burkina Faso, pourrait connaître une évolution compte tenu de la situation sécuritaire du pays avec un nombre important de déplacés internes dans les ménages des villages vers les villes.

7.3.1.5- Niveau de vie des ménages urbains

Le tableau A 7.18 présente une répartition de la population urbaine en cinq catégories de niveau de vie de leurs ménages, allant des ménages les plus pauvres aux plus riches. Ainsi, pour l'ensemble des 49 villes du Burkina Faso, 52,8% des ménages sont dans la catégorie des plus riches ; ce qui correspond à un peu plus d'un ménage sur deux. Plus du quart des ménages sont riches (28,2%) et 12,1% ont un niveau de vie moyen. Une faible proportion des ménages urbains se situe dans la catégorie des pauvres et plus pauvres respectivement 5,5% et 1,6%.

Selon les villes, des disparités assez importantes sont observées. Seules les cinq plus grandes villes ont chacune une proportion de ménages dont plus de la moitié se situe dans la catégorie des plus riches. Bien qu'étant de faibles proportions au niveau national, certaines villes ont plus d'un ménage sur cinq situé dans les catégories « plus pauvres » et « pauvres ».

7.3.2- Caractéristiques de l'habitation

Les caractéristiques d'une habitation se reflètent dans la zone où se situe cette habitation (lotie ou non lotie), le type d'habitation, les matériaux de construction. De plus, la qualité de cette habitation est valorisée par les commodités qu'elle offre et qui traduit le niveau économique et social du ménage qui l'occupe.

7.3.2.1- Les matériaux de construction

Les matériaux utilisés pour la construction d'une habitation constituent l'un des critères d'appréciation de sa qualité. Cette qualité se reflète ainsi dans la nature des matériaux de construction des murs, du sol, du toit et selon la ville.

7.3.2.1.1- La nature des matériaux de construction des murs selon le milieu de résidence et la ville

Au Burkina Faso, les habitations sont construites essentiellement en matériaux locaux, le banco étant le principal matériau de construction des murs pour l'ensemble des deux milieux de résidence (53,4%). Suivent les constructions en dur (26,9%) et en semi dur (16,9%). Il y a néanmoins des différences selon le milieu de résidence. En milieu rural, 7 ménages sur 10 habitent dans des logements construits en banco (68,5%), tandis qu'en milieu urbain, les constructions en dur prédominent (57,5%).

Toutes les 49 villes (tableau A 7.2) ne sont cependant pas logées à la même enseigne puisque le principal matériau de construction des murs varie d'une ville à l'autre. Les constructions en dur prédominent dans 27 villes (plus de la moitié) avec de fortes proportions dans les villes de Koupèla (87,5%), Pouytenga (83,8%), Tenkodogo (71,9%), Bobo-Dioulasso (71,5%) et Ziniaré (71,4%) où plus de deux tiers des murs des logements des ménages sont construits en dur. Dedougou est la seule ville dans laquelle les murs des logements des ménages sont à prédominance en semi dur (53,7%).

Dans les 21 autres villes, les habitations aux murs construits en banco s'imposent avec des proportions diverses. Ainsi, les villes comme Pama (72,2%), Gayéri (70,7%), Titao (65,0%), Diapaga (64,9%), Sebba (61,2%) sont à forte dominance de banco dans la construction des murs des habitations. Hormis le banco, le dur et le semi dur, la proportion des autres matériaux de construction des murs demeure faible dans toutes les villes du Burkina Faso.

Tableau 7.11 : Répartition (%) des ménages par milieu de résidence selon la nature des murs

Milieu de résidence	Nature des murs						Total
	Dur	Semi dur	Banco	Paille	Bâche	Autres	
Urbain	57,5	21,4	20,5	0,1	0,0	0,5	100,0
Rural	12,9	14,8	68,5	1,9	0,5	1,4	100,0
Ensemble	26,9	16,9	53,4	1,4	0,3	1,1	100,0

7.3.2.1.2- Nature du toit selon le milieu de résidence et la ville

Dans l'ensemble du pays, les ménages recourent abondamment aux matériaux modernes pour la toiture de leurs habitations, contrairement aux murs dont la construction est dominée par les matériaux locaux. La toiture des logements est en tôles pour 80,4% des habitations des ménages. Les habitations aux toitures en terre (8,6%) ou en chaume (6,8%) ne concernent que très peu de ménages en milieu urbain. En milieu rural, 74,3% des toits des logements des ménages sont en tôle, dont seulement 12,1% en terre battue et 9,7% en chaume.

Notons cependant qu'avec les revenus tirés de la vente de certaines spéculations agricoles (ignames dans le sud-ouest, patates douces dans les provinces du Bazèga, du Kéné Dougou, et surtout le coton dans les régions de la Boucle du Mouhoun, des Cascades, des Hauts Bassins, etc.) et de la pratique généralisée de l'orpaillage, les populations des zones rurales sont de plus en plus nombreuses à construire des habitations avec un toit en tôle.

En milieu urbain, le toit en tôle est quasiment général, 93,9% des logements des ménages en étant couverts. Dans toutes les villes, la majorité des ménages (plus de 80%), (tableau 7.12), vivent dans des habitations ayant un toit en tôle. Les toits en matériaux traditionnels n'existent presque plus dans ces villes où seuls moins de 1% des ménages urbains sont concernés. On note aussi l'apparition des habitations aux toitures en béton (dalle) et en tuile dans les grandes villes surtout, même si les proportions, de 3,6% et 0,7% respectivement, restent encore faibles.

Tableau 7.12 : Répartition (%) des ménages par milieu de résidence selon la nature du toit

Milieu de résidence	Nature du toit						Total	
	Béton	Tôle	Tuiles	Terre battue	Chaume	Bâche		Autres
Urbain	3,6	93,9	0,7	1,0	0,4	0,1	0,3	100,0
Rural	0,2	74,3	0,7	12,1	9,7	1,0	2,0	100,0
Ensemble	1,3	80,4	0,7	8,6	6,8	0,7	1,5	100,0

7.3.2.1.3- Nature du sol selon le milieu de résidence et la ville

Au niveau national, le sol des logements est en ciment pour 60,4% des ménages et en terre battue pour 27,3%. En milieu rural, 53,8% du sol des logements des ménages sont en ciment, tandis que 37,2% le sont en terre battue. Dans les villes (tableau A 7.5), cette majorité échoit aux habitations dont le sol est en ciment, avec une proportion de 74,7% suivis de loin par les logements des ménages dont le sol du logement est carrelé 17,8%.

Le carreau, un matériau encore très coûteux (6,1 % des logements des ménages du Burkina Faso), est néanmoins présent en revêtement du sol de certaines habitations dans toutes les villes avec des proportions diverses. On retrouve le carreau principalement dans les habitations des grandes villes comme Ouagadougou où il recouvre le sol du quart (25,0%) des logements des ménages ; 18,8% des ménages à Bobo-Dioulasso ; 15,8% à Koudougou et 15,3 à Ouahigouya.

Les matériaux traditionnels (terre battue, sable), sont faiblement utilisés dans le revêtement du sol des habitations dans la plupart des villes, à l'exception de Sebba et Titao où plus de deux ménages sur cinq habitent dans un logement au sol en terre battue (40,2%), puis Djibo (29,2%), Dano (26,1%),

Réo (23,9%) et Batié (22,6%) ou plus d'un ménage sur cinq se retrouve dans cette situation.

Tableau 7.13 : Répartition(%) des ménages par milieu de résidence selon la nature du sol

Milieu de résidence	Nature du sol					Total
	Carrelage	Ciment	Terre battue	Sable	Autres	
Urbain	17,8	74,7	5,6	1,6	0,3	100,0
Rural	0,9	53,8	37,2	7,0	1,1	100,0
Ensemble	6,1	60,4	27,3	5,3	0,9	100,0

7.3.2.1.4- Zone d'habitation des ménages selon le milieu de résidence

En 2019, les ménages burkinabè habitant en zone non lotie représentent 74,2% des effectifs., 25,8% habitant en zone lotie. Cette situation révèle l'importance des besoins des ménages burkinabè en espaces aménagés, une situation qui résulte de la lenteur des services publics concernés à satisfaire les besoins des populations en terrains aménagés. Elle traduit également l'ampleur de l'occupation illégale des espaces non aménagés, 74,2% des ménages burkinabés étant concernés.

La répartition des ménages en milieu urbain, selon la zone d'habitation, révèle un écart important entre ceux habitant des zones loties et ceux des zones non loties, et ce à l'avantage de ceux des zones loties (65,1%), contre 34,9% en zone non lotie. La proportion des ménages habitant en zone non lotie (92,1%) en milieu rural, est plus élevée que celle des ménages habitant en zone lotie (7,9%).

Tableau 7.14 : Répartition (%) des ménages selon le milieu de résidence et la zone d'habitation

Milieu de résidence	Zone d'habitation		Total
	lotie	Non lotie	
Urbain	65,1	34,9	100,0
Rural	7,9	92,1	100,0
Ensemble	25,8	74,2	100,0

7.3.2.1.5- Zone d'habitation des ménages selon la ville

La répartition des ménages dans les 49 communes urbaines du Burkina Faso, selon la zone d'habitation, révèle diverses situations.

Les dix (10) communes urbaines qui détiennent les proportions les plus élevées de ménages vivant en zone non lotie sont dans l'ordre décroissant de ces proportions : Sapouy (85,1%), Houndé (76,8%), Boussé (73,8%), Sebba (69,4%), Réo (69,2%), Titao (66%), Gayéri (65,8%), Pô (64,6%), Batié (62,3%) et Garango (62,2%).

A l'inverse, les dix (10) communes urbaines qui ont les proportions les plus élevées de ménages vivant en zone lotie sont : Bobo-Dioulasso (86,7%), Koudougou (84,7%), Ouahigouya (77,8%), Ziniaré (77,1%), Niangoloko (73,1%), Ouagadougou (72,9%), Fada N'gourma (72,6%), Tougan (69,7%), Banfora (68,4%) et Solenzo (67,2%).

Cette tendance montre que les zones d'habitation loties se concentrent essentiellement dans les villes capitales régionales du pays, à l'exception de Niangoloko, Tougan et Solenzo, qui n'ont pas ce statut (tableau A7.6 en annexe).

7.3.2.1.6- Type d'habitation des ménages selon le milieu de résidence

La répartition des ménages du Burkina Faso selon le type d'habitation révèle une prédominance de

la « maison individuelle simple », quel que soit le milieu de résidence, avec 68,4% en milieu urbain et 79,7% en milieu rural.

En milieu urbain, les types dominants d'habitation sont la maison individuelle (68,4%), les bâtiments à plusieurs logements « non immeuble » (18%) et les villas (11,2%), les moins fréquents étant les immeubles à appartements (1,4%) et la case (0,4%).

Par ailleurs, la proportion de ménages habitant dans des cases (10%) est plus élevée en milieu rural (9,6%) qu'en milieu urbain (0,4%) ; ce qui montre que les cases comme type d'habitation sont les plus réalisés en milieu rural, contrairement au milieu urbain où prédominent les maisons individuelles simples (68,4%), les bâtiments à plusieurs logements « non immeuble » (18%) et les villas (11,2%).

Ces tendances montrent l'importance du mode d'habitation individuelle pour la population burkinabè, contrairement à l'habitat collectif en hauteur.

Tableau 7.15 : Répartition (%) des ménages selon le milieu de résidence et le type d'habitation

Milieu de résidence	Immeuble à appartements	Villa	Maison individuelle simple	Bâtiment à plusieurs logements (non immeuble)	Case	Tente	Autres	Total
Urbain	1,4	11,2	68,4	18,0	0,4	0,0	0,6	100,0
Rural	0,3	1,1	79,7	7,0	10,0	0,4	1,5	100,0
Ensemble	0,6	4,2	76,3	10,4	7,0	0,3	1,2	100,0

7.3.2.1.7- Type d'habitation des ménages selon la ville

La répartition des ménages selon types d'habitation occupés dans les 49 communes urbaines du Burkina Faso, montre une prédominance de la « maison individuelle simple », plus fréquent dans les villes, avec une proportion de 68,4%, celle de la villa n'étant que de 11,2%.

Les villes de Toma (93,7%), Boromo (88%), Boussé (87,8%), Réo (87,1%) et Boulsa (85,4%) détiennent les plus fortes proportions de ménages vivant dans des « maisons individuelles simples » (tableau A 7.7).

La « tente » constitue le type d'habitation le plus fréquent dans les régions du Nord, du Sahel et de l'Est, principalement dans les villes de Gorom-Gorom (2,4%), Sebba (1,4%), Djibo (1,2%), Pama (0,4%) et Kongoussi (0,4%). Quant aux cases, elles sont principalement habitées par les ménages des villes de Gayéri (26,2%), Pama (10,8%), Sebba (8,4%), Ouargaye (8,1%), Diapaga (6,6%) et Bogandé (6,4%).

7.3.2.1.8- Statut d'occupation du logement selon le milieu de résidence

La répartition selon leur statut d'occupation du logement et le milieu de résidence montre que les ménages propriétaires sont plus nombreux en milieu rural (76,2%) qu'en milieu urbain (23,8%). Les ménages en location-vente sont 54,8% des effectifs de ménages vivant en milieu urbain, contre 45,2% en milieu rural.

Les ménages en location-simple représentent 80,5% des ménages en milieu urbain, contre 19,5% en milieu rural. Quant aux ménages hébergés gratuitement, ils représentent 55,7% en milieu urbain contre 44,3% en milieu rural. Ces chiffres révèlent une prédominance des ménages propriétaires en milieu rural et une prédominance des ménages en location simple en milieu urbain.

Tableau 7.16 : Répartition (%) des ménages selon le statut d'occupation du logement et le milieu de résidence

Milieu de résidence	Statut d'occupation de l'habitation					Ensemble
	Propriétaire	Location-vente	Location simple	Hébergé gratuitement	Autres	
Urbain	23,8	54,8	80,5	55,7	23,6	31,3
Rural	76,2	45,2	19,5	44,3	76,4	68,7
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

7.3.2.1.9- *Statut d'occupation du logement selon la ville*

Le tableau A 7.8 montre les proportions des ménages des 49 communes urbaines du Burkina Faso, selon leur statut d'occupation du logement. Dans la population urbaine totale du Burkina Faso, la majorité des ménages, 63,4%, sont propriétaires de leur logement.

Les ménages en location simple représentent 26,3% des effectifs, 8,2% étant hébergés gratuitement, et 1,2% en location-vente. La ville de Garango détient la proportion la plus élevée de ménages propriétaires de leurs logements (90,3%).

7.3.2.1.10- *Principal mode d'éclairage des ménages selon la ville*

Le principal mode d'éclairage dans les 49 communes urbaines du Burkina Faso révèle que la proportion des ménages urbains ayant accès à l'électricité du réseau SONABEL est de 47,8% contre 29,7% pour les ménages utilisant les panneaux solaires, 12,2% pour la lampe torche et 7,2% pour les lampes rechargeables (tableau A 7.9). La bougie, le bois/paille, la lampe à huile et à gaz ne sont plus utilisés comme mode d'éclairage par les ménages dans les 49 communes urbaines du pays.

7.3.2.1.11- *Principale source d'énergie pour la cuisson des ménages selon la ville*

La répartition des ménages selon la principale source d'énergie pour la cuisson (Tableau A.7.10) révèle une utilisation dominante du Gaz ou du biogaz dans les 49 communes urbaines du pays. Les proportions de ménages qui recourent à cette source pour la cuisson des aliments sont de 41,6%, contre 26,2% pour le recours au bois (foyer simple) et 22,5% pour le charbon de bois.

Les ménages ayant le plus recours au Gaz ou biogaz pour la cuisson se retrouvent principalement dans les villes de Ouagadougou (60,7%), Koudougou (53,3%) et Ouahigouya (40,7%).

Le charbon de bois est principalement utilisé dans les villes de Bobo-Dioulasso (49,2%), Banfora (41,9%) et Gaoua (36,2%) ; tandis que le bois (foyer simple) est principalement utilisé à Pama (79,6%), Djibo (78,8%), Titao (76,9%), Toma (73,4%) et Gayéri (70,7%).

7.3.2.1.12- *Principale source d'approvisionnement des ménages en eau de boisson selon la ville*

Concernant la principale source d'approvisionnement des ménages urbains en eau de boisson, le tableau A 7.11 montre qu'il s'agit de la fontaine publique (35,2%), du robinet compteur intérieur propre (28,3%) et le robinet compteur intérieur partagé (15,7%) qui sont les plus utilisées.

Le puits ordinaire est la principale source d'approvisionnement en eau de boisson des ménages dans les villes de Nouna (66,3%), Réo (66%), Solenzo (53,4%), Titao (46,1%) et Toma (43,4%). Les villes métropoles de Ouagadougou et Bobo-Dioulasso y ont recours dans de faibles proportions de 1,2% et 6,4% respectivement. La fontaine publique est la principale source d'approvisionnement des ménages urbains en eau de boisson dans les villes de Orodara (53,8%), Bogandé (52,2%),

Gorom-Gorom (49,9%), Niangoloko (47,3%) et Ziniaré (45,1%).

Le robinet compteur intérieur propre est la principale source d'approvisionnement des ménages urbains en eau de boisson dans les villes de Ouagadougou (37,2%), Ziniaré (27,9%), Koupéla (27,6%), Bobo-Dioulasso (27,4%) et Koudougou (26,2%). Quant au robinet compteur intérieur partagé, il constitue la principale source d'approvisionnement des ménages urbains en eau de boisson dans les villes de Sindou (25,7%), Koudougou (24,2%), Bobo-Dioulasso (20,3%), Dori (19,6%) et Gaoua (18,9%).

L'eau potable constitue la principale eau de boisson des populations des 49 communes urbaines du Burkina Faso avec 90,1% des ménages urbains. Les villes ayant le plus accès à l'eau potable comme source d'approvisionnement des ménages urbains en eau de boisson sont : Koupéla (99%), Ouagadougou (97,3%), Fada N'Gourma (97,2%), Dori (97%) et Ouargaye (94,3%).

Les villes ayant principalement recours à l'eau non potable comme source d'approvisionnement des ménages urbains en eau de boisson sont : Solenzo (82%), Réo (70%), Titao (66,2%), Toma (57,7%) et Nouna (71,1%).

7.3.2.1.13- Principal type d'aisance des ménages urbains selon la ville

Le tableau A 7.13 révèle une proportion élevée des ménages urbains dont le principal type d'aisance est la latrine simple commune (51,6%), contre 26,1% pour les latrines simples personnelles et 7,8% pour la chasse d'eau personnelle.

Les villes dont les ménages recourent plus aux latrines simples en commun comme principal types d'aisance sont : Orodara (82,6%), Boromo (78,2%), Djibo (71,8%), Sindou (70,5%) et Kongoussi (68,8%).

Les villes où les ménages utilisent plus les latrines simples personnelles comme principal type d'aisance sont : Dédougou (50,7%), Zorgho (42%), Ziniaré (40,5%), Sapouy (39%) et Léo (38,5%).

Les villes dont les ménages utilisent plus la chasse d'eau personnelle comme principal type d'aisance sont : Bogandé (12,5%), Ouagadougou (11,2%), Bobo-Dioulasso (7,8%), Tenkodogo (6,6%) et Banfora (5,9%).

7.3.2.1.14- Principal mode d'évacuation des ordures ménagères selon la ville

En 2019, les principaux modes d'évacuation des ordures ménagères des populations burkinabés étaient le ramassage privé (29,7%), les tas d'immondices (24%) et la Rue (22,9%), comme l'indique selon le tableau A 7.14.

Le ramassage privé constitue le principal mode d'évacuation des ordures ménagères à Ouagadougou (43,7%), Bobo-Dioulasso (40,5%), Ziniaré (16,6%), Bogandé (15,1%) et Dori (14%).

A Sindou (75,4%), Niangoloko (56,9%), Diapaga (54,9%), Dano (52,9%) et Pô (50,4%), les tas d'immondices constituent le principal mode d'évacuation des ordures ménagères.

La rue est le principal mode d'évacuation des ordures ménagères des villes de Léo (65,9%), Diébougou (63,6%), Batié (61,5%), Sebba (58,8%) et Gorom-Gorom (57,4%).

7.3.2.1.15- Principal mode d'évacuation des eaux usées des ménages selon la ville

Les principaux modes d'évacuation des eaux usées par les ménages urbains, présentés par le tableau A 7.15 sont la rue/nature (71,1%), la cour (11,6%) et la fosse septique (9,5%). Dans des villes comme Boulsa (84,9%), Pô (83,9%), Djibo (83,1%), Pama (83%) et Kombissiri (82,7%), les ménages

recourent essentiellement à la rue et la nature comme principal mode d'évacuation des eaux usées. La cour constitue le principal mode d'évacuation des eaux usées dans les villes de Diapaga (44,3%), Solenzo (29,8%), Gayéri (28,3%), Toma (27,4%) et Zorgho (27,2%).

A Ouagadougou (12,6%), Bobo-Dioulasso (12,2%), Yako (9,6%), Manga (9,4%) et Garango (9%), les ménages disposent de fosses septiques comme principal mode d'évacuation des eaux usées.

7.3.3- Biens d'équipement

7.3.3.1- Accès à internet selon la ville

Les taux d'accès à internet en 2019 dans les 49 communes urbaines s'élève pour seulement 28,3% des ménages (tableau A 7.16).

Les villes les moins desservies par la connexion internet sont Niangoloko (94,9%), Titao (94%), Manga (91,9%), Pô (91,3%) et Réo (90,7%) pour lesquelles les ménages déclarent ne pas posséder de connexion internet, tandis que les villes de Koupéla (36,6%), Ouagadougou (33,1%), Banfora (31,3%) et Bobo-Dioulasso (30,9%), ont le plus accès à la connexion internet.

7.3.3.2- Accès à la radio, à la télévision et au téléphone

Selon le tableau A 7.17, les moyennes des proportions d'accès des ménages urbains aux technologies informatiques, de communications et d'informations dans l'ensemble des villes du Burkina Faso, montrent une prédominance d'accès au Téléphone cellulaire ou portable (95,3%).

Le téléphone cellulaire, la télévision (17,9%), la radio (17,2%), le décodeur/parabole (12,1%) et la cuisinière à gaz/électrique sont les principaux biens d'équipements technologiques dont disposent les ménages dans les villes du pays.

7.3.4- Diversités et potentialité des villes

L'urbanisation peut être un véritable facteur de développement à condition qu'elle soit soutenable. La ville attire plusieurs individus de nationalité différente, en raison de la concentration de certaines professions propres à la ville mais aussi certaines activités économiques florissantes.

Malgré le fait que la ville offre des potentialités importantes comme l'innovation avec l'utilisation de téléphone mobile, de l'énergie solaires etc., elle peut être aussi le lieu d'une véritable concentration de tous les dangers comme le chômage, la promiscuité, les violences de tout genre etc.

La croissance des villes constitue un facteur puissant de développement, mais, a contrario, un facteur d'instabilité. A partir d'un certain seuil de progression, le fait urbain finit par générer l'exclusion et des poches de pauvreté de plus en plus profondes/résistantes. A la longue, ces poches quasi irréductibles, deviennent des ferments de l'insécurité avec des coûts sociaux considérables, parfois de nature à remettre en cause les acquis urbains. Les villes peuvent-elles raisonnablement continuer à absorber les flux de populations immigrés tout en leur assurant un emploi, un logement, des services sociaux de base, etc. Il paraît raisonnable de tenter de freiner l'exode rural qui ne fait qu'accentuer la gravité du problème urbain. Cela n'est possible qu'au prix de politiques de développement agricoles novatrices et de stratégies de développement urbain adaptée. Certes, la pauvreté urbaine se nourrit de la pauvreté rurale ; de même, le progrès urbain se nourrit du progrès rural. La croissance urbaine est ainsi source de défis qu'il convient de relever.

7.3.4.1- Défis de la croissance urbaine

En termes de défis de la croissance urbaine, l'urbanisation soutenable devrait nécessairement passer à l'innovation avec l'utilisation de la téléphonie mobile, de l'énergie solaire, etc. Pour y parvenir, il faut :

- ✓ Contrôler l'extension des villes en mettant effectivement en œuvre les documents de planification urbaine
- ✓ Veiller au respect de la réglementation urbaine (promotion immobilière, les propriétaires terriens etc.)
- ✓ Viabiliser les aménagements urbains (voiries, santé, assainissement, éducation, loisir, commerce etc.)
- ✓ Améliorer la mobilité urbaine (transport en commun, stationnement, connexion des grandes voies de desserte, décongestionnement des centres villes)
- ✓ Utiliser les nouvelles technologies (big data, l'intelligence artificielle, TIC etc.) dans la gestion urbaine (régulation de la circulation, surveillance des espaces verts et de loisirs, aide à la décision, etc.).

7.3.4.2- Moyens de locomotion des ménages

La population urbaine est en pleine expansion. Le développement de la voirie urbaine devrait, en conséquence suivre cette tendance. Mais le constat est qu'il y a un déphasage entre les deux phénomènes. Pour y remédier, il faut :

- ✓ Aménager des voies de transports en communs en sites propres ;
- ✓ Intégrer dans les habitudes des ménages le recours aux transports en commun pour leur déplacement dans les villes en vue de réduire les déplacements à deux roues générateurs d'accidents ;
- ✓ Développer des centralités dans les grandes villes afin d'éviter l'engorgement des centres villes ;
- ✓ Promouvoir des journées zéro pollution dans l'année en encourageant les déplacements à vélo).

7.3.4.3- Concentration de la population handicapée

Le recensement a révélé une proportion assez importante de population handicapée dans les villes. Cette proportion de personnes handicapées est, certes encore faible par rapport à la population globale, mais elle est assez importante selon les villes, ce qui nécessite qu'on y prévoit et des solutions. Il serait ainsi dommageable de ne pas promouvoir les principes d'accès (ascenseurs, rampes d'accès, couloirs, toilettes réservées, place de parking etc.) pour l'accès de ces personnes à mobilité réduite aux aménagements et dans les constructions des édifices recevant du public dans les villes.

7.4- INDICATEURS ODD ET PNDES

Dans le cadre du RGPH 5, certains indicateurs ODD et PNDES devraient être renseignés mais compte tenu de la spécificité des recensements, ils le seront mieux dans des enquêtes spécifiques.

Ainsi, certains objectifs spécifiques, effets attendus et cibles ODD et PNDES nécessaires pour le pays ont été inventoriés avec des perspectives pour l'atteinte ou la réalisation de ces objectifs. Ainsi, pour :

OS 4.4 : Développer des infrastructures de qualité et résilientes, pour favoriser la transformation structurelle de l'économie

EA 4.4.5 : La construction des villes en pôles de développement durable s'est améliorée

Cibles ODD

Cible 11.3 : D'ici à 2030, renforcer l'urbanisation durable pour tous et les capacités de planification et de gestion participatives, intégrées et durables des établissements humains dans tous les pays.

En termes de perspectives pour l'OS.4.4, EA.4.4.5 et la cible 11.3, il faut :

- ✓ Doter toutes les villes d'outils de planification (SDAU, POS, SDDEP, SDGD etc.).
- ✓ Résorber les zones non loties dans les villes en les restructurant en maintenant les populations qui peuvent l'être sur place et en recasant les autres dans des sites appropriés.
- ✓ Promouvoir les constructions durables (bâtiments intégrant l'efficacité énergétique, accessibles aux personnes à mobilité réduite).
- ✓ Promouvoir la densification des espaces urbains à travers les constructions d'habitats collectifs en hauteur.

Cible 11.7 : D'ici à 2030, assurer l'accès de tous, en particulier les femmes et les enfants, les personnes âgées et les personnes handicapées, à des espaces verts et publics sûrs.

En termes de perspectives pour la cible 11.7, il faut :

- ✓ Promouvoir les constructions durables (bâtiments intégrant l'efficacité énergétique, accessibles aux personnes à mobilité réduite).

Cible 11.a : Favoriser l'établissement de liens économiques, sociaux et environnementaux positifs entre zones urbaines, périurbaines et rurales en renforçant la planification du développement à l'échelle nationale et régionale

En termes de perspectives pour la cible 11.a, il faut :

- ✓ Améliorer les conditions de vie des ménages dans les villages en mettant à leur disposition des services sociaux de bases (eau, électricité, service de santé, éducation, infrastructures routières, assainissement, communication etc.).
- ✓ Promouvoir sur place des activités de production pour le développement des villages en vue de l'approvisionnement des villes en produits (agricoles, de pêche, d'élevage etc.).

Ce qui permettra de maintenir les populations des villages dans leurs terroirs et freinera un tant soit peu l'exode vers les villes.

Cible 11.b : (D'ici à 2020), accroître nettement le nombre de villes et d'établissements humains qui adoptent et mettent en œuvre des politiques et plans d'action intégrés en faveur de l'insertion de tous, de l'utilisation rationnelle des ressources, de l'adaptation aux effets du changement climatique et de leur atténuation et de la résilience face aux catastrophes, et élaborer et mettre en œuvre, conformément au Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015-

2030), une gestion globale des risques de catastrophe à tous les niveaux

EA 4.4.5: La construction des villes en pôles de développement durable s'est améliorée.

L'orientation pour les cinq (05) années à venir est de faire des villes, un facteur essentiel de la dynamisation de l'économie nationale et des emplois. Il s'agira de faire progresser de 15% le taux de couverture géographique des équipements en milieu urbain et de faire passer le taux de conformité des constructions aux normes et à la réglementation de 10% en 2020 à 50% en 2025.

Cela passe par : (i) la planification et la gestion des villes ; (ii) la planification et l'aménagement des espaces urbains et ruraux ; (iii) l'amélioration du niveau d'équipement des villes ; (iv) l'opérationnalisation du fonds national d'aménagement et de développement durable du territoire (FNADDT) ; (v) la mise en place de l'Observatoire urbain national (OUN) et (vi) la restructuration des zones d'habitat spontané dans les villes

7.5- PERSPECTIVES

Au terme de cet exercice, l'équipe en charge des analyses du 5^e RGPH sur la croissance urbaine, propose comme perspectives à l'endroit des **autorités administratives, politiques du Burkina Faso** de :

1. Redéfinir « la ville » au Burkina Faso afin d'être en phase avec le dynamisme des processus d'urbanisation en cours dans le monde, en Afrique et au Burkina Faso en particulier ;
2. A l'instar des recensements, mettre à jour les agglomérations du réseau urbain national avant tout recensement ;
3. Faire des villes le moteur de développement national, base solide de l'économie, attirant les investissements par la création nouvelles entreprises ;
4. Promouvoir une croissance économique diversifiée à mesure de maintenir un équilibre entre l'industrie et les services ;
5. Promouvoir un développement à mesure de contribuer à la réduction de la disparité entre villes, pour mettre fin, avec la décentralisation, à la macrocéphalie qui étoufferait les autres villes.

CONCLUSION

Les villes au Burkina sont essentiellement administratives, ce caractère étant mis en avant dans la définition de l'urbain. La base économique de ces villes, encore faible, reste liée à leur niveau d'équipement administratif, ce qui limite leur rayonnement régional. La fonction commerciale des villes est néanmoins assez importante puisqu'elle est fortement appuyée sur un secteur tertiaire en pleine évolution, avec l'exportation des matières premières (coton, arachide, amande de karité, anacarde, cultures maraîchères), l'importation et la distribution des produits industriels. Les activités primaires (l'agriculture, pêche, cueillette, etc.), sont néanmoins encore omniprésentes dans les villes avec des proportions encore importantes des actifs agricoles.

Les villes sont sources de bouleversements sociaux et de changements de comportement économiques favorables au développement. Mais au Burkina, ces villes drainent les biens beaucoup plus qu'elles ne diffusent le développement au regard du faible développement du secteur industriel sur lequel l'accent doit être mis.

De nos jours, avec la communalisation intégrale, l'État s'allie aux partenaires locaux à savoir les collectivités locales pour leur confier la gestion du développement par l'impulsion d'une démocratie participative à la base. Cela renforce ainsi leur sens des responsabilités et leur offre les meilleures chances d'un développement local. Mais la réussite de ce processus doit être accompagnée par un transfert conséquent de compétences, en ressources financières, humaines et techniques notamment.

En même temps qu'elle constitue un puissant facteur de développement, la croissance urbaine crée des problèmes sociaux et économiques qui engendrent des déséquilibres entre l'urbain et le rural. Cette croissance pourrait, par le brassage culturel qui la caractérise, créer la rupture des solidarités traditionnelles ou une désocialisation résultant de la perte des repères et des valeurs morales. Cependant, la présence importante de l'habitat précaire en ville (toit en paille, sol en terre battue, mur en banco etc.), certains comportements des populations (nature comme lieu d'aisance, paille comme mode d'éclairage, cour et rue comme lieux d'évacuation des eaux usées et des ordures ménagères etc.) alliées à l'insuffisance des services urbains de base (toilettes publiques, caniveaux inexistantes ou non entretenus etc.) finissent, si on n'y prend garde, par fragiliser la santé des populations urbaines.

La croissance urbaine est ainsi la source de problèmes environnementaux que sont l'insalubrité, la pollution due à la rareté ou à l'absence de réseaux d'évacuation, les ordures ménagères, la forte pollution atmosphérique et les nuisances diverses.

Cependant, au-delà de tous ces maux qui minent la ville, elle demeure un mal nécessaire car :

- Elle diffuse les germes du développement sous forme d'idées novatrices, de comportements nouveaux, de mutations diverses dues aux migrants de retour, fervents actifs de transformation des sociétés et des modes de production ;
- Elle reçoit et diffuse les produits, les intrants agricoles, les technologies modernes et crée des circuits d'approvisionnement qui innervent les zones rurales et favorisent des mutations économiques ;
- Elle constitue un marché d'écoulement des produits ruraux, elle offre des emplois nouveaux et rémunérateurs. Par ses transferts d'argent, elle contribue à la création de la richesse en milieu rural ;
- Elle secrète des effets d'entraînement sur les modes de production qui deviennent plus rationnels et plus rentables. Ces modifications sont fondamentales pour le passage de la situation traditionnelle au système de production de type moderne ».

Tout repose donc sur la capacité des politiques à orienter la croissance urbaine vers des actions porteuses de développement.

La présence de la ville est donc indispensable à la dynamique des ensembles, des biens et des personnes susceptibles de promouvoir et d'améliorer le développement et l'amélioration des conditions de vie de tous les burkinabè

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- ANTOINE, P., 1997 : L'urbanisation en Afrique et ses perspectives.
- BAGRE, A., 2000. Aperçu sur le processus d'urbanisation et la gestion foncière au Burkina Faso : cas de Ouagadougou. Conférence AITB, 2000, document non publié, 22 P.
- CELESTIN, G. 1983. Etude de l'armature urbaine en Haute – Volta. Ouagadougou 110p.
- DGUH. 2004 : Profil du secteur urbain national. Déc. 2004,
- GENDREAU, F., 1993. La population de l'Afrique
- GBANGOU, A. et SOME, P.H. Migration et urbanisation *au Sahel : le cas du Burkina*
- GREGORY, 1973 : Urbanisation et développement : le cas de la haute volta. In Notes et documents voltaïques n0.7- CVRS Ouagadougou 1973,
- Institut National De La Statistique Et De La Démographie ; Enquête démographique par sondage en République de Haute Volta 1960-1961, Tome 2, 466 P.
- Institut National De La Statistique Et De La Démographie ; Enquête démographique par sondage en République de Haute Volta 1960-1961, Tome 1, 216 P.
- Institut National De La Statistique Et De La Démographie ,1994 Annuaire statistique du Burkina Faso, 177 P.
- Institut National De La Statistique Et De La Démographie, 1994, Enquête Démographique. Rapport de synthèse, 32 P.
- Institut National De La Statistique Et De La Démographie ; Analyse des résultats du recensement général de la population et de l'habitation de 1996, volume 1, 348 P.
- Institut National De La Statistique Et De La Démographie ; Analyse des résultats du recensement général de la population et de l'habitation de 1996, volume 2, 180 P.
- Institut National De La Statistique Et De La Démographie, 1998. RGPH de décembre 1996. Population résidente des départements, communes, arrondissements et provinces. Résultats définitifs. 46 P.
- Institut National De La Statistique Et De La Démographie, 1998. RGPH de décembre 2006.
- KONATE, K, 1989. La politique de l'habitat au Burkina Faso. Mémoire de fin de cycle A, ENAM, Section Economie et Finances 135 P.
- LE COURRIER, 1992, La crise urbaine, in Le Courrier, Afrique, Caraïbes, Communauté Européenne, n°131 janvier-février 1992, 49 à 76. PP
- Ministère de L'Economie et des Finances ; Politique nationale de population, décembre 2000, révision n°1, 66 P.
- Ministère de L'Habitat Et de L'Urbanisme, Politique nationale de l'habitat mai 2008, 40 P
- OBERAI, A.S., 1989, Migration, urbanisation et développement. In Document n°5 Formation en matière de population, ressources humaines et planification du développement. Bureau International du Travail, Genève, 85 P.
- OUATTARA, A. Des lotissements aux cités : les facettes d'une politique de logement à Ouagadougou de 1960 à nos jours. In Maîtriser le développement urbain en Afrique sub-saharienne. Actes du colloque international de Ouagadougou, 1^{er} -05 octobre 1990, dossier E. LEBRIS et H. GIANNITRAPANI (ORSTOM), 4^{ème} trimestre 1991, .510-519.PP
- OUATTARA, A. 1993. Les enjeux de l'urbanisation à Ouagadougou, in EUREKA, Bulletin du CNRST, n°6,

juillet 1993, 18 à 30. PP.

OUATTARA, A., 1996. Le phénomène d'urbanisation dans le monde contemporain. Communication de la Commission « Population et Développement » de l'assemblée des Députés du Peuple (ADP-Burkina), Tenkodogo, du 18 au 21 juillet 1996, 30 P.

OUATTARA, A., 2000. Migrations et urbanisation : caractéristiques, incidences et enjeux. Communication à l'atelier d'appui au Réseau National des Journalistes en Population et Développement (RJPOD), Ouagadougou, du 4 au 6 octobre, 15 P.

OUATTARA, A., 2016. Migrations, urbanisation et processus d'insertion à Ouagadougou, Burkina Faso. Thèse de doctorat unique en géographie humaine, option géographie urbaine. Laboratoire de recherche sur la dynamique des milieux et des sociétés (LARDYMES) ? Département de Géographie, Université de Lomé, Togo.

OUEDRAOGO, M.M. 1974 : L'approvisionnement de Ouagadougou en produits vivriers, en eau et en bois. Thèse de 3^e cycle – Bordeaux 1974, 380 P.

OUEDRAOGO M.M. 1988. Urbanisation, organisation de l'espace et développement au Burkina Faso. Thèse de Doctorat d'Etat. Université de Bordeaux III. UER de Géographie. Tomes I, II et III. 857 P.

OUEDRAOGO, M. M. 1988 : Premières priorités des politiques urbaines confrontées à une croissance rapide : le cas du Burkina Faso. U.A.P. – Dakar 1988,

OUEDRAOGO, M. M., 1990. Situation de l'urbanisation au Burkina Faso. Colloque International « Maîtriser le Développement Urbain en Afrique Sub-Saharienne » Ouagadougou – octobre 1990, 17 P.

OUEDRAOGO, M. M. 1990 : Développement et fonction des petites villes du Burkina Faso. Colloque International « Maîtriser le Développement Urbain en Afrique Sub-Saharienne » Ouagadougou – octobre 1990, 18 P.

OUEDRAOGO, M.M. 2006, Dynamique migratoire, rapports villes – campagnes et aménagement du territoire. Symposium sur les migrations au Burkina Faso, 12 P.

OUEDRAOGO, M. S. E. 1998 : Profil de pauvreté urbaine et accès aux services de base. Ouagadougou, septembre 1998,

OUEDRAOGO N., M.G.H. 1998. Le problème de l'habitat spontané à Ouagadougou. Actes du Colloque de Genève, 6-8 juillet 1998 sur Politiques urbaines étatiques et stratégies populaires d'accès au foncier. International conference research community for the habitat agenda. Linking researches and policies for sustain ability for human settlements, 233-243. PP.

NYASSOGBO, K.G., 1984. L'urbanisation et son évolution au Togo. In Les Cahiers d'Outre-Mer, Bordeaux, n°146, avril-juin 1984, 135-158 PP

REMUAO- Migrations et urbanisation en Afrique de l'Ouest (MUAO)- Résultats préliminaires, Juillet 1995, 30 P.

YRA, A., 2001. L'extension spatiale de Ouagadougou : un défi à l'aménagement et à l'équipement de la ville. Mémoire de fin de cycle pour l'obtention du diplôme de formation supérieure en planification régionale et aménagement du territoire (DFS/PRAT), IPD/AOS, 187 P.

VENNETIER P. OUEDRAOGO M.M, 1977 : Quelques aspects de l'approvisionnement d'une ville d'Afrique noire : l'exemple de Ouagadougou. Travaux et documents Géographique Tropicale N° 28 – avril 1977

CONCLUSION GENERALE

Dans l'ensemble, l'évaluation a permis d'apprécier la qualité et la fiabilité des données du recensement. Il ressort notamment des problèmes liés à la déclaration des âges, qui du reste sont courants dans les pays en voie de développement. L'évaluation de la structure par âge et par sexe montre que les données sont de qualité acceptable malgré certaines irrégularités. Les regroupements par groupe d'âge quinquennaux permettent d'améliorer ces régularités.

Le cinquième Recensement Général de la Population et de l'Habitation (RGPH) indique qu'en 2019, la population totale résidente du Burkina Faso se chiffrait à 20 505 155 habitants dont 9 900 847 hommes (48,3%) et 10 604 308 femmes (51,7%). La population résidente vit majoritairement en milieu rural avec environ 74% de la population. L'analyse de la structure par âge révèle une relative jeunesse de la population puisque l'âge moyen des burkinabè est de 21,7 ans et l'âge médian est de 16,1 ans. En d'autres termes, 50% des burkinabè sont âgés d'au plus 16,1 ans. Par ailleurs, 45,3% de la population du pays a moins de 15 ans.

Le taux brut de natalité s'élève à 39,4 naissances pour 1000 habitants en 2019. L'indice synthétique de fécondité (ISF), c'est-à-dire le nombre moyen d'enfants par femme en fin de vie féconde, est de 5,4 enfants par femme. Ce niveau moyen masque de profondes disparités entre milieu de résidence (4,1 dans les villes contre 5,8 dans les campagnes) et entre régions. Entre la région du Centre avec un ISF de 4,1 et celle de l'Est (6,9), il y a une différence de 2,8 enfants par femme en fin de vie féconde. Les niveaux de fécondité selon les caractéristiques individuelles des femmes s'inscrivent dans le sens attendu. La fécondité baisse avec le niveau d'instruction des femmes. Les femmes n'ayant aucun niveau d'instruction ont un ISF de 6, contre 3,5 pour celles de niveau supérieur.

Pour l'analyse de la mortalité, les méthodes d'estimation indirecte ont été privilégiées dans le processus d'estimation pour pallier l'insuffisance de celles dites directes qui conduisent à une sous-estimation de la mortalité. Sur l'ensemble du pays, les indicateurs de mortalité générale ont connu une baisse comparativement au recensement de 2006. En effet, le taux brut de mortalité est passé de 11,8 ‰ en 2006 à 9,2‰ en 2019. Aussi, au niveau national, elle s'estime à 61,9 ans en 2019 contre 56,7 en 2006, soit un gain annuel moyen de 0,4 an entre les deux recensements. Ces tendances nationales cachent toutefois des inégalités selon les milieux de résidence. Comme attendu, les habitants du milieu urbain sont avantagés d'un point de vue sanitaire comparativement aux ruraux. Par exemple, l'espérance de vie à la naissance est de 65,1 ans en milieu urbain et 60,9 ans en milieu rural. Quant à la mortalité des enfants de moins de cinq (5) ans, problématique centrale dans les différentes politiques de santé du Burkina Faso, elle est estimée à 87,2‰ en 2019. Ce niveau reste encore élevé comparativement à la cible ODD de 2030 (25 ‰). A l'instar des autres indicateurs, la mortalité maternelle a connu une baisse comparativement à l'année 2006, passant de 307 pour 100000 naissances vivantes en 2006 à 222,9 pour 100 000 naissances vivantes en 2019.

L'analyse de l'état matrimonial a permis de statuer sur les formes dominantes d'unions au Burkina Faso. L'âge moyen au premier mariage est de 20,7 ans chez les femmes et de 26,9 ans chez les hommes. Le mariage religieux est le plus répandu (78,5%) comparativement au mariage légal qui est faible (9,6%). La pratique de la polygamie connaît une baisse de 6 points de pourcentage en passant de 28,0% en 2006 à 22,0% en 2019.

Le Burkina Faso reste un pays de forte migration. En 2019, près de 20% de la population a effectué au moins une migration (interne ou internationale). Le Burkina Faso a été et reste un pays d'émigration avec un solde négatif observé de -33 674 en 2019. L'émigration internationale reste presque exclusivement réservée aux hommes (85% d'homme contre seulement 15% de femmes).

Avec 68% de migrants burkinabè en destination de la Côte d'Ivoire, ce pays reste la principale destination des migrants burkinabè. Même si la Côte d'Ivoire reste le premier pays de destination des migrants burkinabè, son poids a diminué et les destinations se diversifient, surtout vers les pays limitrophes et on constate un émiettement des destinations des émigrés burkinabè. L'Italie est le premier pays d'occident d'émigration des Burkinabè suivis par les Etats Unis et la France. Les flux d'immigration internationale sont principalement alimentés par les migrants burkinabè de retour, principalement en provenance de la Côte d'Ivoire. Les Togolais sont les plus nombreux parmi les immigrants étrangers au Burkina avec une proportion de 27,6% des migrants étrangers durant la période intercensitaire 2006-2009 suivis par les Ivoiriens (13,8%).



ANNEXES

CHAPITRE I

Tableau A.1.1 : Variables démographiques

Variables	Données brutes			Données apurées		
	Effectifs	Effectifs de ND	% ND	Effectifs	Effectifs de ND	% ND
Sexe	18 167 788	52	0,00	18 171 751	0	0,00
Lien de parenté avec le CM	18 167 788	2 224	0,01	18 171 751	0	0,00
Possession acte de naissance	18 167 788	2 272	0,01	18 171 751	2 259	0,01
Jour de naissance	18 167 788	10 697 180	58,88	18 171 751	10 700 425	58,88
Mois de naissance	18 167 788	10 586 345	58,27	18 171 751	10 589 635	58,28
Année de naissance	18 167 788	5 952 662	32,76	18 171 751	5 953 942	32,76
Age en années	5 952 684	4 099	0,07	5 953 942	0	0,00
Province de naissance	18 167 788	9 090	0,05	18 171 751	0	0,00
Commune de naissance	18 167 788	9 124	0,05	18 171 751	0	0,00
Pays de naissance	18 167 788	77	0,00	18 171 751	81	0,00
Province de résidence il y a un an	18 167 788	525 722	2,89	18 171 751	521 303	2,87
Commune de résidence il y a un an	18 167 788	525 762	2,89	18 171 751	521 358	2,87
Pays de résidence il y a un an	18 167 788	4	0,00	18 171 751	16	0,00
Province de résidence au recensement de 2006	10 805 611	1 519	0,01	10 811 706	520 997	4,82
Commune de résidence au recensement de 2006	10 805 611	1 506	0,01	10 811 706	877	0,01
Pays de résidence au recensement de 2006	10 805 611	29	0,00	10 811 706	30	0,00
Résidence à l'étranger pendant plus de 6 mois	18 311 343	5 679	0,03	18 171 751	168 800	0,93
Pays de résidence à l'étranger	888 142	474	0,05	889 146	1 081	0,12
Dernier retour au Burkina Faso	888 142	39	0,00	889 146	39	0,00
Raisons du dernier retour au Burkina Faso	888 142	24	0,00	889 146	25	0,00
Prétention à migrer	12 327 359	850	0,01	12 334 001	4 355	0,04
Religion	18 167 788	6 563	0,04	18 171 751	0	0,00
Nationalité	18 167 788	5 103	0,03	18 171 751	0	0,00
Autre nationalité	18 167 788	5 554	0,03	18 171 751	5 572	0,03
Pays autre nationalité	30 219	63	0,21	29 837	0	
Disponibilité de la carte d'identité nationale	8 775 854	1 883	0,02	8 780 686	4 098	0,05
Disponibilité d'un passeport valide	18 167 788	11 355	0,06	18 171 751	4 799	0,03
Disponibilité d'un certificat de nationalité	18 167 788	10 998	0,06	18 171 751	4 820	0,03
Disponibilité d'un permis de conduire	8 775 854	3 590	0,04	8 780 686	4 182	0,05
Disponibilité d'un livret de famille	18 167 788	11 095	0,06	18 171 751	4 851	0,03
Disponibilité d'un carnet de naissance	18 167 788	4 917	0,03	18 171 751	4 871	0,03
Disponibilité d'une attestation de scolarité/Diplôme/carte d'identité scolaire	6 198 729	1 017 023	16,41	6 204 432	1 018 556	16,42

Tableau A.1.2 : Statut de résidence

Variables	Données brutes			Données apurées		
	Effectifs	Effectifs de ND	% ND	Effectifs	Effectifs de ND	% ND
Combien de mois (Nom) a-t-il vécu dans le ménage au cours des 12 derniers mois	18 311 343	4 171	0,02	18 308 659	2 983	0,02
Combien de mois (Nom) compte rester dans le ménage	386 340	674	0,17	386 085	667	0,17
(Nom) a-t-il passé la nuit dans le ménage ?	18 311 343	4 342	0,02	18 308 659	2 969	0,02

Tableau A.1.3 : Education

Variables	Données brutes			Données apurées		
	Effectifs	Effectifs de ND	% ND	Effectifs	Effectifs de ND	% ND
Fréquentation scolaire	16 478 390	2 160	0,013	16 486 200	38	0,0002
Niveau d'instruction classe actuelle	3 339 463	1 745	0,052	3 340 456	301	0,0090

Variables	Données brutes			Données apurées		
	Effectifs	Effectifs de ND	% ND	Effectifs	Effectifs de ND	% ND
Dernière classe achevée avec succès	2 859 266	2 924	0,102	2 863 976	1 414	0,0494
Diplôme le plus élevé	6 198 729	2 878	0,046	6 204 432	344 914	5,5592
Aptitude à lire et écrire	16 478 390	4 891	0,030	16 486 200	2	0,0000
Langue parlée	16 478 390	5 470	0,033	16 486 200	0	0,0000

Tableau A.1.4: Handicap

Variables	Données brutes			Données apurées		
	Effectifs	Effectifs de ND	% ND	Effectifs	Effectifs de ND	% ND
Difficulté à voir même s'il porte des lunettes	17 115 198	2 727	0,02	17 123 214	0	0,00
Difficulté à entendre même à l'aide d'une prothèse auditive	17 115 198	2 801	0,02	17 123 214	0	0,00
Difficulté à marcher ou à monter des marches	17 115 198	2 835	0,02	17 123 214	0	0,00
Difficulté à se souvenir ou à se concentrer	15 231 359	2 644	0,02	15 238 852	0	0,00
Difficulté à effectuer des activités comme se laver	15 231 359	2 738	0,02	15 238 852	0	0,00
Difficulté à communiquer	15 231 359	2 791	0,02	15 238 852	0	0,00
Avoir le Noma	18 167 788	7 267	0,04	18 171 751	7 309	0,04

Tableau A.1.5: Emploi

Variables	Données brutes			Données apurées		
	Effectifs	Effectifs de ND	% ND	Effectifs	ND	% ND
Travailler au moins une heure pour une rémunération	15 231 359	8 333	0,05	15 238 852	0	0%
Activités exercées durant les 7 derniers jours	13 186 821	9 157	0,07	13 201 277	0	0%
Emploi rémunéré	10 595 275	2 787	0,03	10 596 340		0%
Recherche d'un emploi dans les 30 jours	10 345 820	6 509	0,06	10 349 523	0	0%
Disponibilité pour travailler	10 345 820	47 772	0,46	10 349 523	0	0%
Occupation principale	4 951 619	20 955	0,42	4 958 742	0	0%
Situation dans l'occupation principale	4 951 619	46 103	0,93	4 958 742	0	0%
Branche d'activité	4 951 619	21 654	0,44	4 958 742	0	0%

Tableau A.1.6 : Fécondité et nuptialité

Variables	Données brutes			Données apurées		
	Effectifs	Effectifs de ND	% ND	Effectifs	Effectifs de ND	% ND
Etat matrimonial	11 321 461	9 446	0,08	11 327 719	2	0,0
Mariage légal	6 235 696	8 331	0,13	6 241 769	0	0,0
Mariage coutumier	6 235 696	8 142	0,13	6 241 769	0	0,0
Mariage religieux	6 235 696	7 598	0,12	6 241 769	0	0,0

Variables	Données brutes			Données apurées		
	Effectifs	Effectifs de ND	% ND	Effectifs	Effectifs de ND	% ND
Enfants de sexe masculin nés vivants	6 510 833	34 002	0,52	6 513 141	0	0,0
Enfants de sexe féminin nés vivants	6 510 833	33 854	0,52	6 513 141	0	0,0
Enfants de sexe masculin encore en vie	3 416 322	752	0,02	3 938 138	0	0,0
Enfants de sexe féminin encore en vie	3 296 823	700	0,02	3 938 138	0	0,0
Naissances de sexe masculin au cours des 12 derniers mois	2 795 267	3 636	0,1	2 803 559	0	0,0
Naissances de sexe féminin au cours des 12 derniers mois	2 693 694	3 594	0,1	2 700 710	0	0,0
Survie du père	13 341 421	187 941	1,41	13 347 107	0	0,0
Survie de la mère	13 341 421	167 892	1,26	13 347 107	0	0,0

Tableau A.1.7 : Emigration

Variables	Données brutes			Données apurées		
	Effectifs	Effectifs de ND	% ND)	Effectifs	Effectifs de ND	% ND
Age au départ	314 710	4 165	1,323	310 194	0	0
Sexe du migrant	314 710	0	0,000	310 194	0	0
Année de départ des émigrants	314 710	83 154	26,422	310 194	0	0
Mois de départ des émigrants	314 710	158 689	50,424	310 194	76 966	24,812
Pays de destination des émigrants	314 710	4 267	1,356	310 194	0	0
Niveau d'instruction au départ	300 209	43 016	14,329	299 854	0	0
Etat matrimonial au départ	281 794	177	0,063	281 436	0	0
Principal motif d'émigration	314 710	4 504	1,431	310 194	0	0
Connaissance d'un Burkinabè dans le pays de destination	314 710	55 307	17,574	310 194	0	0

Tableau A.1.8 : Décès au cours des 12 derniers mois

Variables	Données brutes			Données apurées		
	Effectifs	Effectifs de ND	% ND	Effectifs	Effectifs de ND	% ND
Décès au cours des 12 derniers mois	3 509 201	0	0			
Sexe du décédé	98 711	4 149	4,203	83 738	0	0
Date de décès	98 711	24 585	24,906	83 738	16 247	19,402
Age au décès	98 711	4 163	4,217	83 738	0	0
Déclaration du décès à l'état civil	98 711	18 809	19,055	83 738	0	0
Décès en période de grossesse	12 500	37	0,296	10 728	16	0,149
Décès à l'accouchement	12 500	954	7,632	10 728	697	6,497
Décès dans les deux mois suivant la fin d'une grossesse ou d'un accouchement	12 500	1 410	11,28	10 728	945	8,809
Durée de jours avant le décès	365	0	0	303	0	0

Tableau A.1.9: Caractéristiques de l'habitation

Variables	Données brutes			Données apurées		
	Effectifs	Effectifs de ND	% ND	Effectifs	Effectifs de ND	% ND
Zone d'habitation	3 509 201	10 139	0,289	3 488 258	4 858	0,139
Type d'habitation	3 509 201	10 552	0,301	3 488 258	4 960	0,142
Statut d'occupation	3 509 201	10 445	0,298	3 488 258	4 858	0,139
Coût du loyer	362 619	944	0,26	356 040	178	0,05
Nombre de pièces occupées par le ménage	3 509 201	9 733	0,277	3 488 258	6 598	0,189
Nature des murs	3 509 201	10 382	0,296	3 488 258	4 957	0,142
Nature du toit	3 509 201	10 958	0,312	3 488 258	4 958	0,142
Nature du sol	3 509 201	10 428	0,297	3 488 258	4 957	0,142
Mode principal d'éclairage	3 509 201	10 234	0,292	3 488 258	4 958	0,142
Source principale d'énergie pour la cuisson	3 509 201	10 403	0,296	3 488 258	4 957	0,142
Principale source d'approvisionnement en eau de boisson	3 509 201	9 783	0,279	3 488 258	4 957	0,142
Type d'aisance	3 509 201	10 506	0,299	3 488 258	-	0
Principal mode d'évacuation des ordures	3 509 201	10 695	0,305	3 488 258	-	0
Principal mode d'évacuation des eaux usées	3 509 201	10 685	0,304	3 488 258	4 958	0,142

Tableau A.1.10: Biens d'équipements

Variables	Données brutes			Données apurées		
	Effectifs	Effectifs de ND	% ND	Effectifs	Effectifs de ND	% ND
Possession de radios fonctionnelles	3 509 201	10 140	0,289	3 488 258	0	0
Possession de télévisions fonctionnelles	3 509 201	10 136	0,289	3 488 258	0	0
Possession de téléphones fixes fonctionnels	3 509 201	10 135	0,289	3 488 258	0	0
Possession de téléphones cellulaires fonctionnels	3 509 201	10 090	0,288	3 488 258	1	0
Possession de réfrigérateurs / Congélateurs fonctionnels	3 509 201	10 114	0,288	3 488 258	0	0
Possession d'ordinateurs fonctionnels	3 509 201	10 108	0,288	3 488 258	0	0
Possession de foyers améliorés fonctionnels	3 509 201	10 117	0,288	3 488 258	0	0
Possession de décodeurs/paraboles fonctionnels	3 509 201	10 140	0,289	3 488 258	0	0
Possession de cuisinières à gaz/ électriques fonctionnelles	3 509 201	10 147	0,289	3 488 258	0	0

Tableau A.1.11 : Moyens de déplacement et de communication

Variables	Données brutes			Données apurées		
	Effectifs	Effectifs de ND	% ND	Effectifs	Effectifs de ND	% ND
Possession bicyclettes fonctionnelles	3 509 201	10 122	0,29	3 488 258	1	0,00
Possession de mobylettes/motos fonctionnelles	3 509 201	10 136	0,29	3 488 258	0	0,00
Possession de motos tricycle fonctionnelles	3 509 201	10 145	0,29	3 488 258	0	0,00
Possession de voitures fonctionnelles	3 509 201	10 157	0,29	3 488 258	0	0,00
Possession de pirogues fonctionnelles	3 509 201	10 172	0,29	3 488 258	0	0,00
Possession de charrettes fonctionnelles	3 509 201	10 167	0,29	3 488 258	1	0,00
Possession de chameaux	3 509 201	10 180	0,29	3 488 258	227	0,01
Possession de chevaux	3 509 201	10 186	0,29	3 488 258	229	0,01
Possession d'ânes	3 509 201	10 182	0,29	3 488 258	219	0,01
Accès à internet	3 509 201	10 299	0,29	3 488 258	0	0,00
Points d'accès fonctionnels à internet	454 673	53	0,01	452 682	0	0,00

Tableau A.1.12 : Taux spécifiques de mortalité (pour 1000) par groupe d'âge et par sexe

Groupes d'âge (an)	Effectifs de la population cible	Décès la population cible	Taux de mortalité	Effectifs de la population cible	Décès la population cible	Taux de mortalité	Effectifs de la population cible	Décès la population cible	Taux de mortalité
	Homme			Femme			Ensemble		
	0-1	259 984	5 146	19,8	260 915	3 807	14,6	520 899	8 953
1-4	1 212 463	5 270	4,3	1 201 549	4 184	3,5	2 414 012	9 454	3,9
5-9	1 461 249	2 253	1,5	1 445 818	1 495	1,0	2 907 067	3 748	1,3
10-14	1 198 817	1 486	1,2	1 181 840	940	0,8	2 380 657	2 426	1,0
15-19	891 102	1 648	1,8	1 004 769	1 188	1,2	1 895 871	2 836	1,5
20-24	676 243	1 918	2,8	840 495	1 157	1,4	1 516 738	3 075	2,0
25-29	589 348	1 862	3,2	739 095	1 220	1,7	1 328 443	3 082	2,3
30-34	544 951	2 164	4,0	630 971	1 400	2,2	1 175 922	3 564	3,0
35-39	452 097	2 139	4,7	503 797	1 258	2,5	955 894	3 397	3,6
40-44	361 898	2 391	6,6	387 425	1 123	2,9	749 323	3 514	4,7
45-49	272 682	2 168	8,0	291 388	962	3,3	564 070	3 130	5,5
50-54	230 246	2 606	11,3	253 586	1 246	4,9	483 832	3 852	8,0
55-59	173 851	2 227	12,8	191 235	1 019	5,3	365 086	3 246	8,9
60-64	145 708	2 810	19,3	162 350	1 339	8,2	308 058	4 149	13,5
65-69	101 702	2 227	21,9	105 875	1 091	10,3	207 577	3 318	16,0
70-74	82 486	2 746	38,7	93 480	1 715	21,2	175 966	4 461	29,4
75-80	46 144	2 080	45,1	50 693	1 303	25,7	96 837	3 383	34,9
80 et +	57 624	7 964	138,2	80 537	6 186	76,8	138 161	14 150	102,4
Ensemble	8 758 595	51 105	5,8	9 425 818	32 633	3,5	18 184 413	83 738	4,6

Tableau A.1.13 : Proportion des décès d'enfants selon l'âge des mères

Groupes d'âge (an)	Urbain			Rural			Ensemble		
	Naissances vivantes	Encore en vie	Proportion d'enfants décédés	Naissances vivantes	Encore en vie	Proportion d'enfants décédés	Naissances vivantes	Encore en vie	Proportion d'enfants décédés
10-14	994	818	0,177	5 032	4 162	0,173	6 026	4 980	0,174
15-19	33 259	30 073	0,096	187 386	167 222	0,108	220 645	197 295	0,106
20-24	196 816	182 881	0,071	820 520	751 800	0,084	1 017 336	934 681	0,081
25-29	373 917	352 456	0,057	1 411 515	1 312 959	0,070	1 785 432	1 665 415	0,067
30-34	492 550	468 522	0,049	1 741 335	1 618 841	0,070	2 233 885	2 087 363	0,066
35-39	478 497	454 033	0,051	1 718 374	1 583 045	0,079	2 196 871	2 037 078	0,073
40-44	398 171	374 063	0,061	1 544 449	1 395 690	0,096	1 942 620	1 769 753	0,089
45-49	312 457	290 095	0,072	1 236 671	1 098 998	0,111	1 549 128	1 389 093	0,103
50-54	280 272	256 027	0,087	1 130 896	987 598	0,127	1 411 168	1 243 625	0,119

CHAPITRE 2

Tableau A.2.1 : Répartition de la population résidente par région

Région administratives	Effectifs de population	Poids en (%)
Boucle du Mouhoun	1 901 269	9,3
Cascades	812 466	4
Centre	3 030 384	14,8
Centre-Est	1 580 508	7,7
Centre-Nord	1 874 669	9,1
Centre-Ouest	1 660 135	8,1
Centre-Sud	788 731	3,8
Est	1 942 805	9,5
Hauts-Bassins	2 239 840	10,9
Nord	1 722 115	8,4
Plateau Central	978 614	4,8
Sahel	1 098 177	5,4
Sud-Ouest	875 442	4,3
Burkina Faso	20 505 155	100

Tableau A.2.2 : Effectif de la population des régions par groupe d'âges selon le milieu de résidence et le sexe

Groupes d'âges	BURKINA FASO								
	Ensemble			Urbain			Rural		
	Ensemble	Homme	Femme	Ensemble	Homme	Femme	Ensemble	Homme	Femme
0-4	3319064	1666005	1653059	717114	358320	358794	2601950	1307685	1294265
5-9	3279794	1650177	1629617	663289	322935	340354	2616505	1327242	1289263
10-14	2687405	1358657	1328748	622030	291494	330536	2065375	1067163	998212
15-19	2148646	1013507	1135139	613827	269929	343898	1534819	743578	791241
20-24	1717424	768875	948549	572152	262253	309899	1145272	506622	638650
25-29	1499868	667220	832648	493182	234078	259104	1006686	433142	573544
30-34	1322258	613894	708364	431571	219761	211810	890687	394133	496554
35-39	1074177	509169	565008	337615	178847	158768	736562	330322	406240
40-44	841502	407097	434405	250660	138377	112283	590842	268720	322122
45-49	632569	306729	325840	180786	99831	80955	451783	206898	244885
50-54	542047	258801	283246	140836	74660	66176	401211	184141	217070
55-59	408417	195399	213018	105773	53428	52345	302644	141971	160673
60-64	344309	163678	180631	83817	42411	41406	260492	121267	139225
65-69	231275	113851	117424	54151	26971	27180	177124	86880	90244
70-74	196255	92357	103898	41893	19563	22330	154362	72794	81568
75-79	107642	51523	56119	22322	9891	12431	85320	41632	43688
80-84	73004	30772	42232	14203	5459	8744	58801	25313	33488
85+	79499	33136	46363	14891	5771	9120	64608	27365	37243
Total	20 505 155	9 900 847	10 604 308	5 360 112	2 613 979	2 746 133	15 145 043	7 286 868	7 858 175

Groupes d'âges	BOUCLE DU MOUHOUN								
	Ensemble			Urbain			Rural		
	Ensemble	Homme	Femme	Ensemble	Homme	Femme	Ensemble	Homme	Femme
0-4	309849	156011	153838	22248	11061	11187	287601	144950	142651
5-9	319140	162528	156612	22677	11080	11597	296463	151448	145015
10-14	255481	134092	121389	23253	10929	12324	232228	123163	109065
15-19	194659	102323	92336	24779	11787	12992	169880	90536	79344
20-24	153970	73329	80641	20911	10388	10523	133059	62941	70118
25-29	131708	60622	71086	14790	7214	7576	116918	53408	63510
30-34	118938	56371	62567	12992	6633	6359	105946	49738	56208
35-39	96400	46186	50214	10280	5262	5018	86120	40924	45196
40-44	76510	36799	39711	7886	4246	3640	68624	32553	36071
45-49	59924	29166	30758	6078	3275	2803	53846	25891	27955
50-54	51464	24680	26784	4990	2529	2461	46474	22151	24323
55-59	39679	19387	20292	3752	1904	1848	35927	17483	18444
60-64	32495	15392	17103	2989	1480	1509	29506	13912	15594
65-69	21810	10945	10865	2034	968	1066	19776	9977	9799
70-74	17473	8379	9094	1632	733	899	15841	7646	8195
75-79	9687	4662	5025	879	369	510	8808	4293	4515
80-84	6124	2652	3472	556	220	336	5568	2432	3136
85+	5958	2659	3299	493	194	299	5465	2465	3000
Total	1901269	946183	955086	183219	90272	92947	1718050	855911	862139

Groupes d'âges	CASCADES								
	Ensemble			Urbain			Rural		
	Ensemble	Homme	Femme	Ensemble	Homme	Femme	Ensemble	Homme	Femme
0-4	140055	69464	70591	20855	10273	10582	119200	59191	60009
5-9	134246	67211	67035	20697	10090	10607	113549	57121	56428
10-14	105613	53469	52144	19613	9247	10366	86000	44222	41778
15-19	85315	40669	44646	18837	8602	10235	66478	32067	34411
20-24	65713	29328	36385	15480	7042	8438	50233	22286	27947
25-29	59016	25339	33677	13216	6085	7131	45800	19254	26546
30-34	52509	23801	28708	12356	6124	6232	40153	17677	22476
35-39	42582	20095	22487	9651	5131	4520	32931	14964	17967
40-44	32192	15756	16436	7131	3859	3272	25061	11897	13164
45-49	24217	12021	12196	5455	2996	2459	18762	9025	9737
50-54	20313	9770	10543	4173	2077	2096	16140	7693	8447
55-59	15913	7512	8401	3381	1586	1795	12532	5926	6606
60-64	12607	6203	6404	2641	1295	1346	9966	4908	5058
65-69	8830	4660	4170	1905	982	923	6925	3678	3247
70-74	6287	3142	3145	1213	608	605	5074	2534	2540
75-79	3462	1802	1660	620	298	322	2842	1504	1338
80-84	1851	853	998	309	115	194	1542	738	804
85+	1745	811	934	264	105	159	1481	706	775
Total	812466	391906	420560	157797	76515	81282	654669	315391	339278

Groupes d'âges	CENTRE								
	Ensemble			Urbain			Rural		
	Ensemble	Homme	Femme	Ensemble	Homme	Femme	Ensemble	Homme	Femme
0-4	407782	204953	202829	312144	156611	155533	95638	48342	47296
5-9	363262	177267	185995	278086	135165	142921	85176	42102	43074
10-14	328562	153925	174637	256279	118096	138183	72283	35829	36454
15-19	320281	136339	183942	261301	108919	152382	58980	27420	31560
20-24	313761	139234	174527	257875	115539	142336	55886	23695	32191
25-29	297336	141039	156297	241781	115615	126166	55555	25424	30131
30-34	268401	139751	128650	215738	111725	104013	52663	28026	24637
35-39	208645	114209	94436	167669	90824	76845	40976	23385	17591
40-44	151304	86879	64425	122837	69816	53021	28467	17063	11404
45-49	104769	59602	45167	86243	49005	37238	18526	10597	7929
50-54	80220	43714	36506	65926	36163	29763	14294	7551	6743
55-59	59567	30918	28649	49399	25965	23434	10168	4953	5215
60-64	46879	24377	22502	38129	20369	17760	8750	4008	4742
65-69	29726	15256	14470	23963	12654	11309	5763	2602	3161
70-74	22334	10636	11698	17233	8394	8839	5101	2242	2859
75-79	11876	5385	6491	8976	4102	4874	2900	1283	1617
80-84	7447	2802	4645	5543	2094	3449	1904	708	1196
85+	8232	3226	5006	6144	2501	3643	2088	725	1363
Total	3030384	1489512	1540872	2415266	1183557	1231709	615118	305955	309163

Groupes d'âges	CENTRE EST								
	Ensemble			Urbain			Rural		
	Ensemble	Homme	Femme	Ensemble	Homme	Femme	Ensemble	Homme	Femme
0-4	269618	135119	134499	44319	22111	22208	225299	113008	112291
5-9	260924	131933	128991	41734	20566	21168	219190	111367	107823
10-14	217112	111117	105995	38595	18834	19761	178517	92283	86234
15-19	164729	77306	87423	33534	15549	17985	131195	61757	69438
20-24	120160	48038	72122	27449	11773	15676	92711	36265	56446
25-29	105230	40000	65230	22298	9590	12708	82932	30410	52522
30-34	90973	36005	54968	19310	8860	10450	71663	27145	44518
35-39	76603	31952	44651	16230	7762	8468	60373	24190	36183
40-44	60816	26473	34343	12148	6198	5950	48668	20275	28393
45-49	48499	21582	26917	9289	4663	4626	39210	16919	22291
50-54	42121	19066	23055	7368	3616	3752	34753	15450	19303
55-59	31530	14440	17090	5543	2595	2948	25987	11845	14142
60-64	28481	13187	15294	4724	2228	2496	23757	10959	12798
65-69	19776	9277	10499	3143	1417	1726	16633	7860	8773
70-74	18016	8291	9725	2925	1197	1728	15091	7094	7997
75-79	10302	4666	5636	1670	668	1002	8632	3998	4634
80-84	7290	3021	4269	1200	436	764	6090	2585	3505
85+	8328	3412	4916	1343	440	903	6985	2972	4013
Total	1580508	734885	845623	292822	138503	154319	1287686	596382	691304

Groupes d'âges	CENTRE NORD								
	Ensemble			Urbain			Rural		
	Ensemble	Homme	Femme	Ensemble	Homme	Femme	Ensemble	Homme	Femme
0-4	332328	166426	165902	29057	14324	14733	303271	152102	151169
5-9	323450	162731	160719	27881	13643	14238	295569	149088	146481
10-14	253752	127501	126251	25364	12091	13273	228388	115410	112978
15-19	194914	89317	105597	24642	11129	13513	170272	78188	92084
20-24	147840	62628	85212	20839	9298	11541	127001	53330	73671
25-29	123735	52328	71407	16195	7495	8700	107540	44833	62707
30-34	108565	47119	61446	13909	6939	6970	94656	40180	54476
35-39	86879	38451	48428	10744	5658	5086	76135	32793	43342
40-44	71337	31731	39606	8100	4284	3816	63237	27447	35790
45-49	52290	23380	28910	5728	2970	2758	46562	20410	26152
50-54	48184	22083	26101	4756	2431	2325	43428	19652	23776
55-59	35440	16815	18625	3593	1708	1885	31847	15107	16740
60-64	31059	14877	16182	2984	1446	1538	28075	13431	14644
65-69	20746	10743	10003	1997	934	1063	18749	9809	8940
70-74	19222	9388	9834	1706	797	909	17516	8591	8925
75-79	9899	5045	4854	926	415	511	8973	4630	4343
80-84	6837	3185	3652	646	259	387	6191	2926	3265
85+	8192	3666	4526	730	277	453	7462	3389	4073
Total	1874669	887414	987255	199797	96098	103699	1674872	791316	883556

Groupes d'âges	CENTRE OUEST								
	Ensemble			Urbain			Rural		
	Ensemble	Homme	Femme	Ensemble	Homme	Femme	Ensemble	Homme	Femme
0-4	256547	128614	127933	33774	16893	16881	222773	111721	111052
5-9	281233	142147	139086	32274	15622	16652	248959	126525	122434
10-14	243876	123270	120606	33558	15707	17851	210318	107563	102755
15-19	175826	84627	91199	34528	16015	18513	141298	68612	72686
20-24	125088	57615	67473	36660	19056	17604	88428	38559	49869
25-29	101781	42086	59695	25781	13139	12642	76000	28947	47053
30-34	91269	35957	55312	18085	8858	9227	73184	27099	46085
35-39	78983	30990	47993	14155	6866	7289	64828	24124	40704
40-44	66303	26813	39490	11140	5624	5516	55163	21189	33974
45-49	52226	21692	30534	8124	4255	3869	44102	17437	26665
50-54	46778	18890	27888	6470	3092	3378	40308	15798	24510
55-59	35870	14474	21396	4846	2149	2697	31024	12325	18699
60-64	31307	12535	18772	4041	1710	2331	27266	10825	16441
65-69	22128	9304	12824	2825	1167	1658	19303	8137	11166
70-74	20536	8226	12310	2440	995	1445	18096	7231	10865
75-79	11943	5071	6872	1452	573	879	10491	4498	5993
80-84	8642	3077	5565	947	326	621	7695	2751	4944
85+	9799	3199	6600	1121	399	722	8678	2800	5878
Total	1660135	768587	891548	272221	132446	139775	1387914	636141	751773

Groupes d'âges	CENTRE SUD								
	Ensemble			Urbain			Rural		
	Ensemble	Homme	Femme	Ensemble	Homme	Femme	Ensemble	Homme	Femme
0-4	115317	58087	57230	10812	5381	5431	104505	52706	51799
5-9	123211	62603	60608	11084	5502	5582	112127	57101	55026
10-14	115862	60082	55780	11419	5555	5864	104443	54527	49916
15-19	83447	41290	42157	10412	4954	5458	73035	36336	36699
20-24	54153	24364	29789	8032	3752	4280	46121	20612	25509
25-29	46112	19867	26245	6295	2992	3303	39817	16875	22942
30-34	45250	19281	25969	5789	2768	3021	39461	16513	22948
35-39	39953	16959	22994	4853	2373	2480	35100	14586	20514
40-44	33406	14591	18815	3881	1929	1952	29525	12662	16863
45-49	27092	11732	15360	3082	1566	1516	24010	10166	13844
50-54	25068	10622	14446	2493	1234	1259	22575	9388	13187
55-59	19718	8599	11119	1863	869	994	17855	7730	10125
60-64	17429	7561	9868	1622	723	899	15807	6838	8969
65-69	13065	5928	7137	1123	484	639	11942	5444	6498
70-74	12151	5400	6751	1093	459	634	11058	4941	6117
75-79	6724	3034	3690	635	279	356	6089	2755	3334
80-84	5250	2086	3164	406	144	262	4844	1942	2902
85+	5523	2152	3371	417	132	285	5106	2020	3086
Total	788731	374238	414493	85311	41096	44215	703420	333142	370278

Groupes d'âges	EST								
	Ensemble			Urbain			Rural		
	Ensemble	Homme	Femme	Ensemble	Homme	Femme	Ensemble	Homme	Femme
0-4	371437	187553	183884	19279	9663	9616	352158	177890	174268
5-9	357737	181074	176663	18435	8905	9530	339302	172169	167133
10-14	259205	133476	125729	18528	8624	9904	240677	124852	115825
15-19	202882	97807	105075	19651	9664	9987	183231	88143	95088
20-24	155857	69031	86826	15974	7693	8281	139883	61338	78545
25-29	135789	58925	76864	11479	5511	5968	124310	53414	70896
30-34	108310	50286	58024	9253	4895	4358	99057	45391	53666
35-39	88912	42366	46546	7493	3987	3506	81419	38379	43040
40-44	67384	32900	34484	5325	3011	2314	62059	29889	32170
45-49	48919	24123	24796	3727	2066	1661	45192	22057	23135
50-54	42577	21892	20685	2862	1572	1290	39715	20320	19395
55-59	28128	14909	13219	2109	1073	1036	26019	13836	12183
60-64	25282	13026	12256	1693	822	871	23589	12204	11385
65-69	15067	8085	6982	1068	524	544	13999	7561	6438
70-74	14178	7106	7072	883	398	485	13295	6708	6587
75-79	7293	3801	3492	463	225	238	6830	3576	3254
80-84	5975	2656	3319	350	123	227	5625	2533	3092
85+	7873	3663	4210	335	139	196	7538	3524	4014
Total	1942805	952679	990126	138907	68895	70012	1803898	883784	920114

Groupes d'âges	HAUTS-BASSINS								
	Ensemble			Urbain			Rural		
	Ensemble	Homme	Femme	Ensemble	Homme	Femme	Ensemble	Homme	Femme
0-4	336351	168002	168349	138391	68879	69512	197960	99123	98837
5-9	333086	165346	167740	128604	62189	66415	204482	103157	101325
10-14	285890	142590	143300	119872	56222	63650	166018	86368	79650
15-19	241737	113406	128331	115741	50768	64973	125996	62638	63358
20-24	205885	93968	111917	109242	49913	59329	96643	44055	52588
25-29	179940	82603	97337	94111	44302	49809	85829	38301	47528
30-34	159220	76935	82285	82165	41804	40361	77055	35131	41924
35-39	127237	63822	63415	63662	34023	29639	63575	29799	33776
40-44	96591	49514	47077	47775	26346	21429	48816	23168	25648
45-49	73014	37949	35065	35084	19479	15605	37930	18470	19460
50-54	59702	30205	29497	27709	14717	12992	31993	15488	16505
55-59	45221	22537	22684	20380	10324	10056	24841	12213	12628
60-64	35816	17691	18125	16461	8368	8093	19355	9323	10032
65-69	23008	11684	11324	10106	5100	5006	12902	6584	6318
70-74	17266	8582	8684	7641	3723	3918	9625	4859	4766
75-79	8933	4445	4488	3856	1762	2094	5077	2683	2394
80-84	5736	2590	3146	2471	1010	1461	3265	1580	1685
85+	5207	2231	2976	2222	864	1358	2985	1367	1618
Total	2239840	1094100	1145740	1025493	499793	525700	1214347	594307	620040

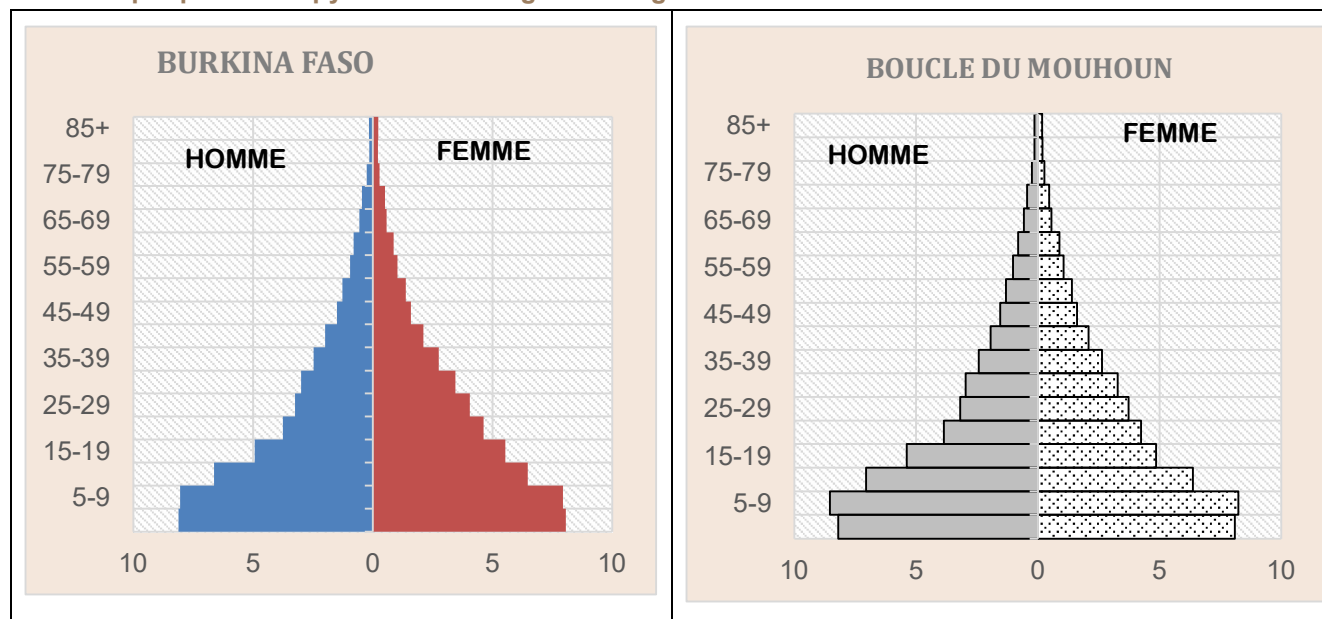
Groupes d'âges	NORD								
	Ensemble			Urbain			Rural		
	Ensemble	Homme	Femme	Ensemble	Homme	Femme	Ensemble	Homme	Femme
0-4	292177	145792	146385	36157	18053	18104	256020	127739	128281
5-9	295946	148722	147224	35148	17138	18010	260798	131584	129214
10-14	236989	120074	116915	33260	15870	17390	203729	104204	99525
15-19	181315	85763	95552	30613	14072	16541	150702	71691	79011
20-24	135936	61780	74156	25179	11683	13496	110757	50097	60660
25-29	112186	49819	62367	19573	9175	10398	92613	40644	51969
30-34	98451	44663	53788	17935	8915	9020	80516	35748	44768
35-39	79114	34759	44355	13554	6995	6559	65560	27764	37796
40-44	65959	29419	36540	10264	5477	4787	55695	23942	31753
45-49	49004	21731	27273	7490	3977	3513	41514	17754	23760
50-54	44691	20267	24424	6041	3134	2907	38650	17133	21517
55-59	35660	16214	19446	4623	2229	2394	31037	13985	17052
60-64	29913	13311	16602	3739	1728	2011	26174	11583	14591
65-69	20890	9964	10926	2596	1161	1435	18294	8803	9491
70-74	18640	8710	9930	2364	1001	1363	16276	7709	8567
75-79	10884	5353	5531	1425	613	812	9459	4740	4719
80-84	7186	3209	3977	871	344	527	6315	2865	3450
85+	7174	3192	3982	816	323	493	6358	2869	3489
Total	1722115	822742	899373	251648	121888	129760	1470467	700854	769613

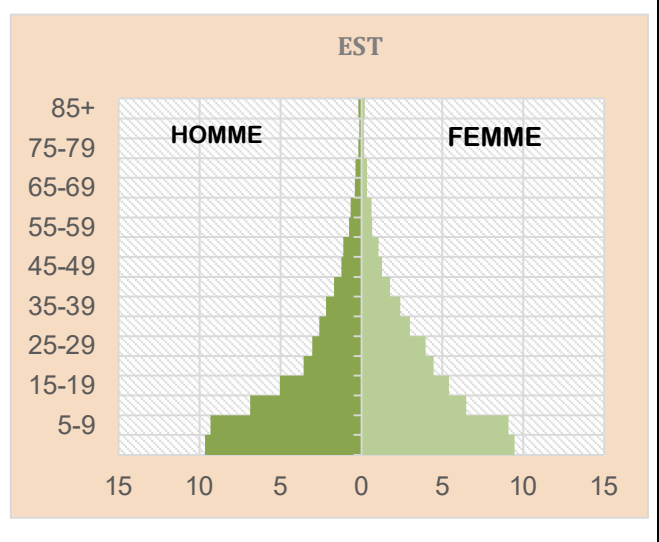
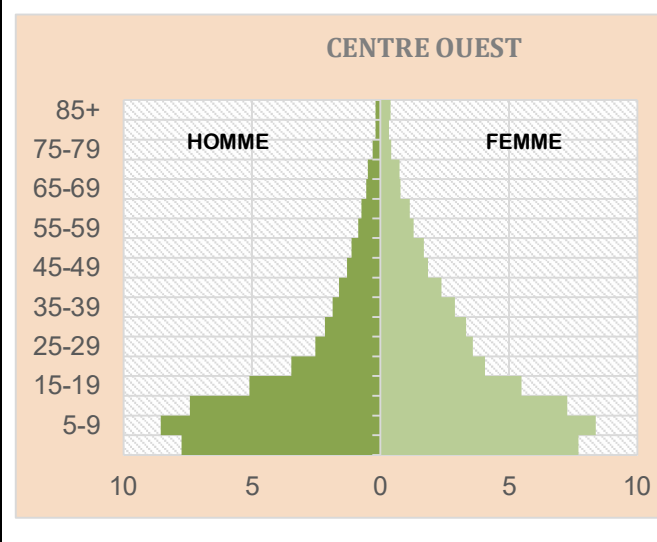
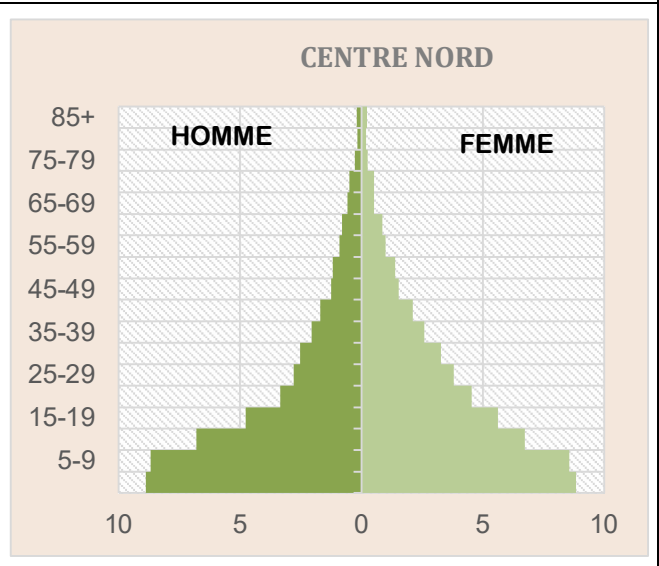
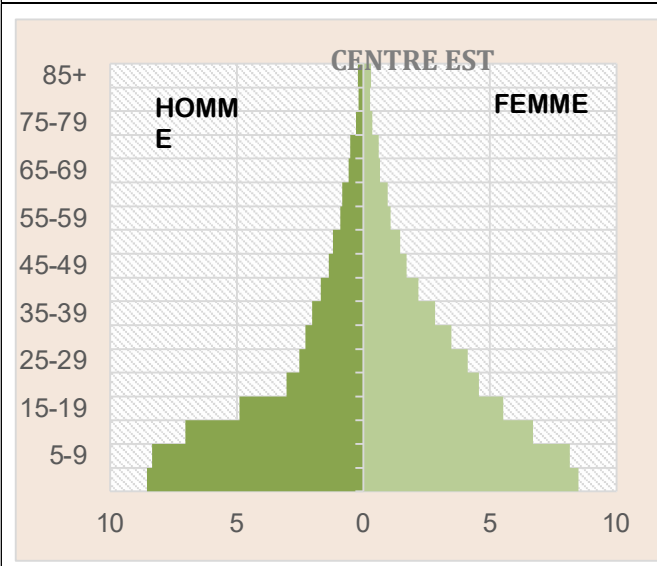
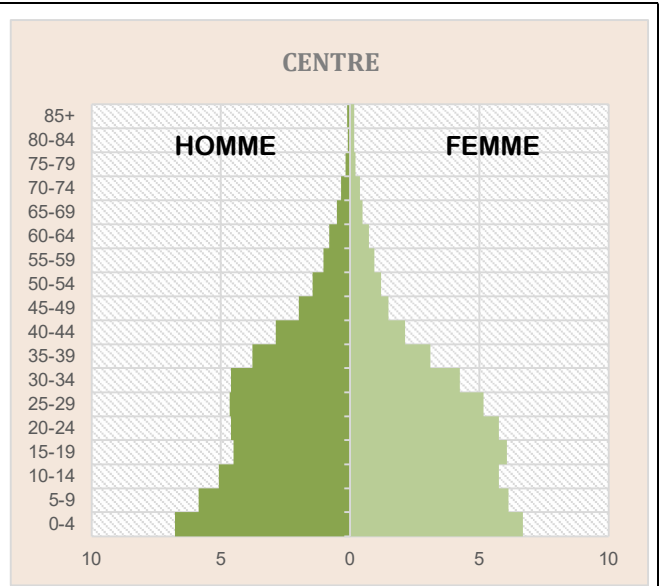
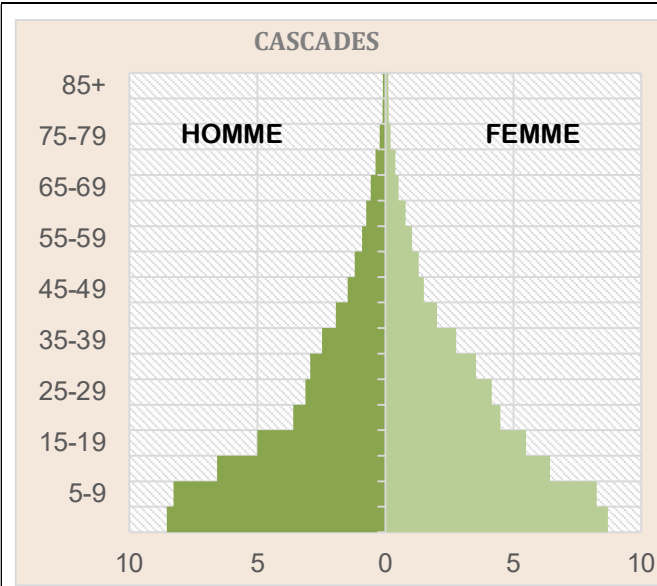
Groupes d'âges	PLATEAU CENTRAL								
	Ensemble			Urbain			Rural		
	Ensemble	Homme	Femme	Ensemble	Homme	Femme	Ensemble	Homme	Femme
0-4	157811	79011	78800	12665	6367	6298	145146	72644	72502
5-9	162938	82465	80473	12476	6128	6348	150462	76337	74125
10-14	137806	70283	67523	12827	6067	6760	124979	64216	60763
15-19	100815	47297	53518	12049	5487	6562	88766	41810	46956
20-24	71133	30973	40160	9570	4569	5001	61563	26404	35159
25-29	60864	25304	35560	6603	2917	3686	54261	22387	31874
30-34	55411	23245	32166	5995	2802	3193	49416	20443	28973
35-39	47478	19719	27759	5112	2395	2717	42366	17324	25042
40-44	39246	16656	22590	3990	1896	2094	35256	14760	20496
45-49	30489	13089	17400	3038	1486	1552	27451	11603	15848
50-54	28205	11890	16315	2392	1173	1219	25813	10717	15096
55-59	21444	9611	11833	1978	894	1084	19466	8717	10749
60-64	19593	8683	10910	1477	633	844	18116	8050	10066
65-69	13573	6485	7088	1054	467	587	12519	6018	6501
70-74	13190	6014	7176	1085	458	627	12105	5556	6549
75-79	7181	3347	3834	544	188	356	6637	3159	3478
80-84	5305	2112	3193	426	156	270	4879	1956	2923
85+	6132	2403	3729	435	136	299	5697	2267	3430
Total	978614	458587	520027	93716	44219	49497	884898	414368	470530

Groupes d'âges	SAHEL								
	Ensemble			Urbain			Rural		
	Ensemble	Homme	Femme	Ensemble	Homme	Femme	Ensemble	Homme	Femme
0-4	192556	98357	94199	21466	10776	10690	171090	87581	83509
5-9	181828	93446	88382	19619	9813	9806	162209	83633	78576
10-14	133895	69492	64403	15723	7734	7989	118172	61758	56414
15-19	114969	53507	61462	13758	6418	7340	101211	47089	54122
20-24	96948	45288	51660	11948	5526	6422	85000	39762	45238
25-29	84149	40893	43256	10533	5020	5513	73616	35873	37743
30-34	68621	34449	34172	8856	4553	4303	59765	29896	29869
35-39	55222	28531	26691	7252	3785	3467	47970	24746	23224
40-44	43415	22662	20753	5228	2886	2342	38187	19776	18411
45-49	32373	17244	15129	3887	2125	1762	28486	15119	13367
50-54	27821	15055	12766	3120	1694	1426	24701	13361	11340
55-59	20479	11506	8973	2330	1212	1118	18149	10294	7855
60-64	16679	9559	7120	1881	1000	881	14798	8559	6239
65-69	11067	6496	4571	1307	670	637	9760	5826	3934
70-74	8320	4680	3640	974	505	469	7346	4175	3171
75-79	4699	2781	1918	504	244	260	4195	2537	1658
80-84	2544	1406	1138	275	150	125	2269	1256	1013
85+	2592	1484	1108	363	190	173	2229	1294	935
Total	1098177	556836	541341	129024	64301	64723	969153	492535	476618

Groupes d'âges	SUD OUEST								
	Ensemble			Urbain			Rural		
	Ensemble	Homme	Femme	Ensemble	Homme	Femme	Ensemble	Homme	Femme
0-4	137236	68616	68620	15947	7928	8019	121289	60688	60601
5-9	142793	72704	70089	14574	7094	7480	128219	65610	62609
10-14	113362	59286	54076	13739	6518	7221	99623	52768	46855
15-19	87757	43856	43901	13982	6565	7417	73775	37291	36484
20-24	70980	33299	37681	12993	6021	6972	57987	27278	30709
25-29	62022	28395	33627	10527	5023	5504	51495	23372	28123
30-34	56340	26031	30309	9188	4885	4303	47152	21146	26006
35-39	46169	21130	25039	6960	3786	3174	39209	17344	21865
40-44	37039	16904	20135	4955	2805	2150	32084	14099	17985
45-49	29753	13418	16335	3561	1968	1593	26192	11450	14742
50-54	24903	10667	14236	2536	1228	1308	22367	9439	12928
55-59	19768	8477	11291	1976	920	1056	17792	7557	10235
60-64	16769	7276	9493	1436	609	827	15333	6667	8666
65-69	11589	5024	6565	1030	443	587	10559	4581	5978
70-74	8642	3803	4839	704	295	409	7938	3508	4430
75-79	4759	2131	2628	372	155	217	4387	1976	2411
80-84	2817	1123	1694	203	82	121	2614	1041	1573
85+	2744	1038	1706	208	71	137	2536	967	1569
Total	875442	423178	452264	114891	56396	58495	760551	366782	393769

Graphique A.2.1 : pyramides des âges des régions





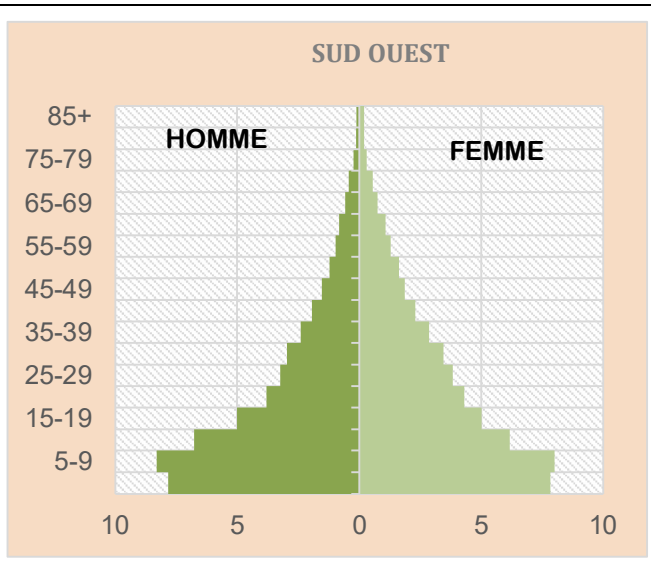
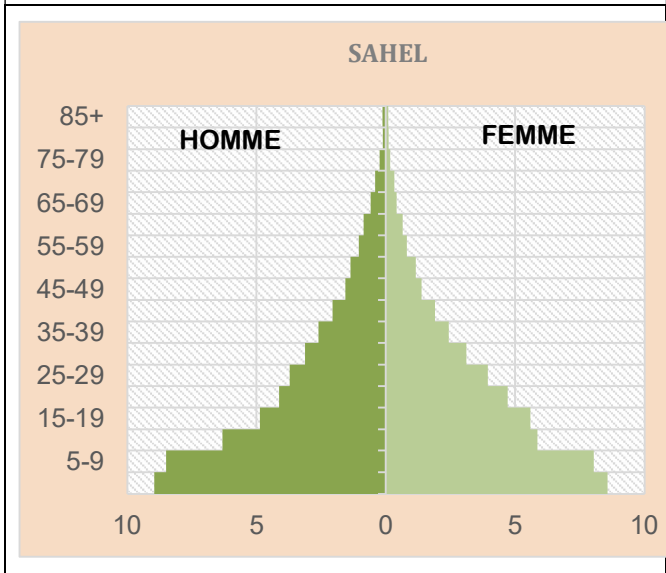
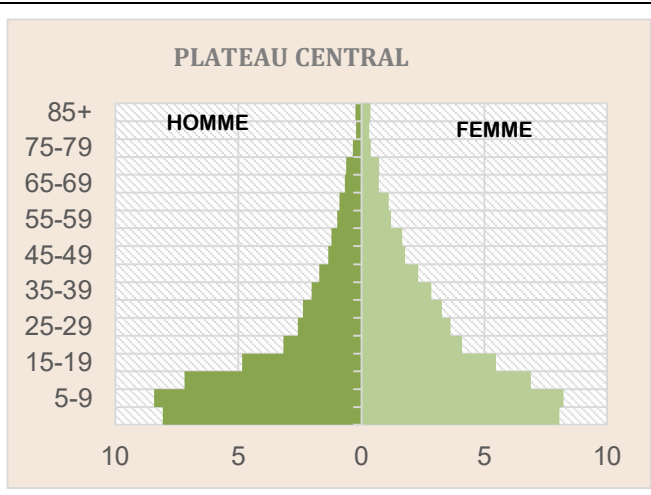
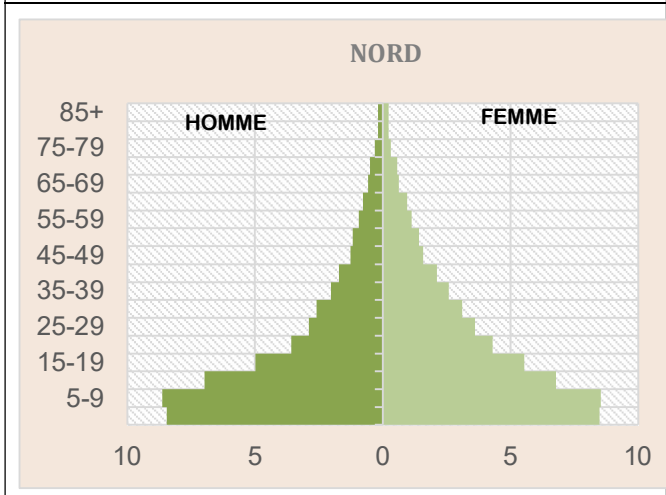
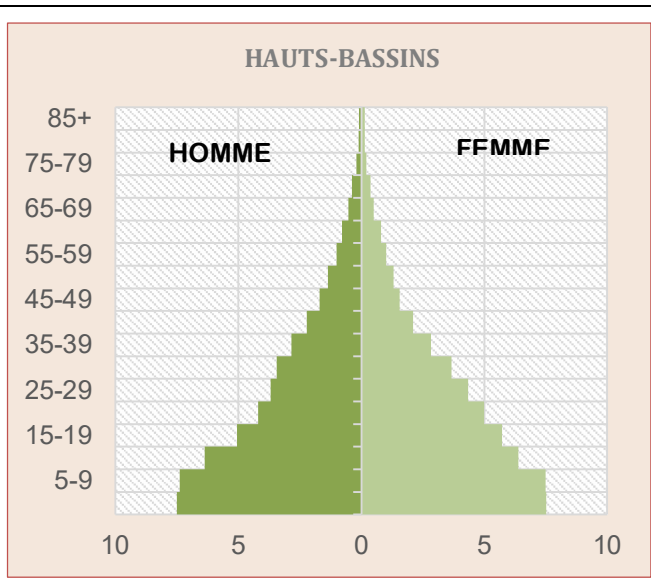
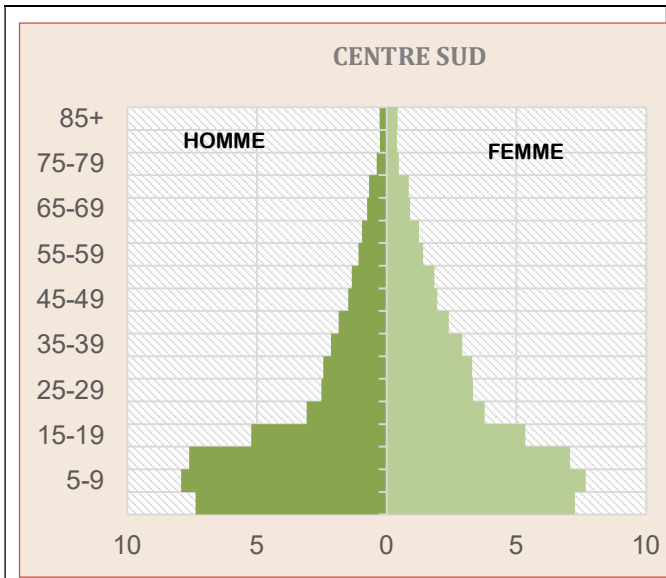


Tableau A.2.3 : Répartition de la population région selon le sexe et le milieu de résidence

Région	Urbain			Rural		
	Masculin	Féminin	Total	Masculin	Féminin	Total
Burkina Faso	2 613 979	2 746 133	5 360 112	7 286 868	7 858 175	15 145 043
Boucle du Mouhoun	90 272	92 947	183 219	855 911	862 139	1 718 050
Cascades	76 515	81 282	157 797	315 391	339 278	654 669
Centre	1 183 557	1 231 709	2 415 266	305 955	309 163	615 118
Centre-Est	138 503	154 319	292 822	596 382	691 304	1 287 686
Centre-Nord	96 098	103 699	199 797	791 316	883 556	1 674 872
Centre-Ouest	132 446	139 775	272 221	636 141	751 773	1 387 914
Centre-Sud	41 096	44 215	85 311	333 142	370 278	703 420
Est	68 895	70 012	138 907	883 784	920 114	1 803 898
Hauts-Bassins	499 793	525 700	1 025 493	594 307	620 040	1 214 347
Nord	121 888	129 760	251 648	700 854	769 613	1 470 467
Plateau Central	44 219	49 497	93 716	414 368	470 530	884 898
Sahel	64 301	64 723	129 024	492 535	476 618	969 153
Sud-Ouest	56 396	58 495	114 891	366 782	393 769	760 551

Tableau A.2.3 : Répartition de la population région selon le sexe et le milieu de résidence (suite et fin)

Région	Urbain		Rural	
	Masculin	Féminin	Ensemble	Total
Burkina Faso	9 900 847	10 604 308	20 505 155	
Boucle du Mouhoun	946 183	955 086	1 901 269	
Cascades	391 906	420 560	812 466	
Centre	1 489 512	1 540 872	3 030 384	
Centre-Est	734 885	845 623	1 580 508	
Centre-Nord	887 414	987 255	1 874 669	
Centre-Ouest	768 587	891 548	1 660 135	
Centre-Sud	374 238	414 493	788 731	
Est	952 679	990 126	1 942 805	
Hauts-Bassins	1 094 100	1 145 740	2 239 840	
Nord	822 742	899 373	1 722 115	
Plateau Central	458 587	520 027	978 614	
Sahel	556 836	541 341	1 098 177	
Sud-Ouest	423 178	452 264	875 442	

Tableau A 2.4: Évolution de la structure par groupe d'âges quinquennaux de 2006 à 2019

Groupe d'âges	2006			2019		
	Masculin	Féminin	Total	Masculin	Féminin	Total
0-4	1 230 610	1 206 303	2 436 913	1 666 005	1 653 059	3 319 064
5-9	1 176 473	1 139 237	2 315 710	1 650 177	1 629 617	3 279 794
10-14	900 103	846 485	1 746 588	1 358 657	1 328 748	2 687 405
15-19	710 323	764 962	1 475 285	1 013 507	1 135 139	2 148 646
20-24	530 425	654 953	1 185 378	768 875	948 549	1 717 424
25-29	448 431	560 854	1 009 285	667 220	832 648	1 499 868
30-34	363 408	431 412	794 820	613 894	708 364	1 322 258
35-39	298 236	358 588	656 824	509 169	565 008	1 074 177
40-44	250 143	299 144	549 287	407 097	434 405	841 502
45-49	195 016	232 723	427 739	306 729	325 840	632 569
50-54	166 281	192 529	358 810	258 801	283 246	542 047
55-59	132 254	141 309	273 563	195 399	213 018	408 417
60-64	111 176	127 786	238 962	163 678	180 631	344 309
65-69	80 542	83 067	163 609	113 851	117 424	231 275
70-74	63 727	72 555	136 282	92 357	103 898	196 255
75-79	37 186	39 927	77 113	51 523	56 119	107 642
80-84	21 791	28 526	50 317	30 772	42 232	73 004
85+	18 852	27 438	46 290	33 136	46 363	79 499
ND	33 762	40 725	74 487			
Total	6 768 739	7 248 523	14 017 262	9 900 847	10 604 308	20 505 155

CHAPITRE 3

Tableau A.3.1 : Taux brut de natalité et indice comparatif de natalité par région

Région	TBN	ICN (‰)
Boucle du Mouhoun	36,4	39,0
Cascades	41,4	41,5
Centre	37,0	31,2
Centre-Est	41,4	41,0
Centre-Nord	43,8	45,4
Centre-Ouest	34,5	36,3
Centre-Sud	31,2	34,4
Est	48,6	52,4
Hauts-Bassins	36,4	34,6
Nord	43,2	46,5
Plateau Central	38,6	41,0
Sahel	43,1	45,1
Sud-Ouest	37,9	39,0
Ensemble	39,4	39,4

Tableau A.3.2 : Taux brut de natalité et indice comparatif de natalité par province

Province	TBN (‰)	ICN (‰)
Balé	31,4	31,7
Bam	42,8	45,2
Banwa	40,7	43,0
Bazéga	27,4	32,3
Bougouriba	33,1	35,1
Boulgou	40,7	39,1
Boulkiemdé	30,1	31,2
Comoé	41,2	40,8
Ganzourgou	42,0	43,5
Gnagna	50,2	45,5
Gourma	44,0	54,4
Houet	35,7	33,0
Ioba	38,2	40,6
Kadiogo	37,0	31,2
Kéné Dougou	35,8	37,3
Komandjoari	59,6	63,1
Kompienga	43,4	44,8
Kossi	38,7	42,5
Koulpélogo	43,6	43,3
Kouritenga	40,9	42,7
Kourwéogo	34,2	39,3
Léraba	41,9	44,1
Loroum	49,1	54,0
Mouhoun	35,0	36,3
Nahouri	32,0	33,6
Namentenga	47,0	49,7

Province	TBN (‰)	ICN (‰)
Nayala	33,6	39,1
Noumbiel	39,4	41,8
Oubritenga	36,1	37,9
Oudalan	48,8	44,6
Passoré	34,7	38,9
Poni	39,4	38,7
Sanguié	33,8	36,9
Sanmatenga	41,7	42,3
Seno	37,0	39,4
Sissili	40,6	42,3
Soum	44,7	48,1
Sourou	37,7	42,7
Tapoa	48,7	54,9
Tuy	40,3	39,8
Yagha	53,2	59,1
Yatenga	49,5	51,5
Ziro	39,6	42,1
Zondoma	34,2	38,9
Zoundwéogo	34,2	36,7

Tableau A.3.3 : Indice synthétique de fécondité (ISF), Age moyen à la procréation, taux global de fécondité général par province

Province	ISF	AMP	TGFG (‰)
Balé	4,8	29,8	131,3
Bam	6,1	31,0	184,6
Banwa	6,0	29,7	177,3
Bazèga	5,4	30,0	121,7
Bougouriba	5,5	30,1	143,8
Boulgou	5,4	30,5	160,3
Boulkiemdé	5,1	31,2	121,6
Comoé	5,4	30,4	169,4
Ganzourgou	6,1	30,3	178,4
Gnagna	6,8	30,7	223,5
Gourma	6,2	31,3	187,1
Houet	4,8	31,4	136,6
Ioba	5,7	30,1	166
Kadiogo	4,1	32,1	130,8
KénéDougou	5,5	29,3	151,6
Komandjari	6,6	31,6	260,7
Kompienga	5,8	30,6	184,2
Kossi	6,1	30,7	177,1
Koulikoro	5,8	31,2	179,4
Kourittenga	6,3	30,9	172,8
Kourwéogo	6,0	31,0	149,5
Léraba	6,1	30,2	178,4
Loroum	7,1	31,4	220,5
Mouhoun	5,3	30,3	150,5
Nahouri	5,1	30,2	136,2
Namentenga	7,0	31,0	203,0
Nayala	5,7	30,1	155,9
Noumbiel	5,8	30,4	170,6

Province	ISF	AMP	TGFG (‰)
Oubritenga	5,4	30,6	150,5
Oudalan	4,2	33,7	182,7
Passoré	5,9	30,5	150,7
Poni	5,3	30,9	156,4
Sanguié	5,9	31,0	146,8
Sanmatenga	5,8	31,3	170,2
Séno	6,3	30,9	159,4
Sissili	6,0	30,5	173,9
Soum	6,9	30,7	197,4
Sourou	5,9	30,4	173,1
Tapoa	7,8	31,0	226,2
Tuy	5,6	30,7	165,2
Yagha	7,1	32,0	238,9
Yatenga	6,1	31,4	210,2
Ziro	6,3	30,3	172,3
Zoncoma	6,1	29,7	153,9
Zoundwéogo	5,4	29,8	145,5
Burkina Faso	5,4	30,6	161,7

Tableau A.3.4 : Proportion des femmes de 45-49 ans sans naissances vivantes par région

Région	Effectif des femmes de 45-49 ans sans naissances vivante	Proportion des femmes de 45-49 ans sans naissances vivante
Boucle du Mouhoun	842	2,9
Cascades	452	3,9
Centre	2 108	5,2
Centre Est	849	3,5
Centre Nord	753	3,5
Centre Ouest	920	3,2
Centre Sud	269	1,9
Est	534	2,6
Hauts-Bassins	1 443	4,5
Nord	783	3,1
Plateau Central	395	2,4
Sahel	718	6,1
Sud-Ouest	699	4,5
Burkina Faso	10 765	3,7

Tableau A.3.5 : Proportion des femmes infécondes par province

Province	Proportion des femmes infécondes	Province	Proportion des femmes infécondes
Balé	3,4	Mouhoun	3,3
Bam	4,0	Nahouri	3,0
Banwa	3,8	Namentenga	3,5
Bazega	1,6	Nayala	2,1
Bougouriba	3,7	Noumbiel	5,9
Boulgou	3,9	Oubritenga	2,6
Boulkiemdé	3,7	Oudalan	11,5
Comoe	4,6	Passore	2,9
Ganzourgou	2,8	Poni	6,2
Gnagna	2,4	Sanguie	3,6

Province	Proportion des femmes infécondes	Province	Proportion des femmes infécondes
Gourma	3,4	Sanmatenga	3,9
Houet	5,4	Seno	6,6
Ioba	3,4	Sissili	3,8
Kadiogo	5,8	Soum	3,6
Kenedougou	4,0	Sourou	2,7
Komandjoari	5,6	Tapoa	2,2
Kompienga	4,3	Tuy	3,9
Kossi	3,7	Yagha	6,0
Koumpelogo	5,4	Yatenga	4,0
Kouritenga	2,8	Ziro	2,4
Kourweogo	2,4	Zondoma	2,7
Leraba	3,3	Zoundweogo	1,8
Loroum	3,9		
Burkina Faso	3,7		

CHAPITRE 4

Tableau A.4.1 : Table de mortalité milieu urbain

x =âge	Ensemble				Homme				Femme			
	Q(x)	M(x)	I(x)	E(x)	Q(x)	M(x)	I(x)	E(x)	Q(x)	M(x)	I(x)	E(x)
0	50,0	51,2	100 000	65,1	52,7	54,1	100 000	64,3	47,3	48,5	100 000	66,0
1	29,8	7,6	95 005	67,5	28,5	7,2	94 730	66,8	31,2	7,9	95 270	68,2
5	5,9	1,2	92 171	65,5	6,4	1,3	92 030	64,7	5,5	1,1	92 298	66,4
10	4,1	0,8	91 624	60,9	4,8	1,0	91 443	60,1	3,6	0,7	91 788	61,7
15	6,2	1,3	91 245	56,2	7,9	1,6	91 007	55,4	4,9	1,0	91 459	56,9
20	7,7	1,5	90 676	51,5	9,6	1,9	90 286	50,8	6,1	1,2	91 009	52,2
25	8,2	1,6	89 977	46,9	8,9	1,8	89 416	46,3	7,5	1,5	90 454	47,5
30	9,6	1,9	89 243	42,2	9,6	1,9	88 618	41,7	9,6	1,9	89 778	42,8
35	12,7	2,6	88 383	37,6	12,2	2,5	87 763	37,0	13,2	2,7	88 913	38,2
40	17,6	3,6	87 262	33,1	17,1	3,4	86 689	32,5	18,3	3,7	87 742	33,7
45	26,0	5,3	85 725	28,6	26,3	5,3	85 210	28,0	25,6	5,2	86 138	29,3
50	39,8	8,1	83 498	24,3	42,0	8,6	82 971	23,7	37,3	7,6	83 932	25,0
55	61,2	12,6	80 178	20,2	67,7	14,0	79 490	19,6	54,6	11,2	80 801	20,9
60	98,7	20,8	75 268	16,4	108,6	23,0	74 107	15,8	88,4	18,5	76 388	16,9
65	156,0	33,9	67 840	12,9	170,2	37,3	66 056	12,5	141,8	30,6	69 634	13,3
70	247,1	56,8	57 255	9,8	262,3	60,9	54 816	9,5	233,5	53,2	59 758	10,1
75	374,4	93,8	43 108	7,2	390,5	99,0	40 437	7,0	361,3	89,6	45 806	7,4
80	522,3	147,8	26 969	5,1	541,0	155,8	24 648	4,9	510,2	142,8	29 258	5,2
85	1000	343,4	12 882	2,9	1000	363,0	11 313	2,8	1000	331,1	14 330	3,0

Tableau A.4.2 : Table de mortalité milieu rural

x = âge	Ensemble				Homme				Femme			
	Q(x)	M(x)	I(x)	E(x)	Q(x)	M(x)	I(x)	E(x)	Q(x)	M(x)	I(x)	E(x)
0	57,3	59,0	100 000	60,9	62,7	64,8	100 000	58,4	52,3	53,7	100 000	63,3
1	34,1	8,7	94 272	63,6	33,7	8,6	93 730	61,3	34,4	8,8	94 770	65,8
5	9,4	1,9	91 061	61,7	10,5	2,1	90 571	59,3	8,3	1,7	91 510	64,1
10	6,6	1,3	90 205	57,3	7,5	1,5	89 620	54,9	5,7	1,1	90 753	59,6
15	10,5	2,1	89 606	52,7	13,1	2,6	88 944	50,3	8,1	1,6	90 239	54,9
20	14,0	2,8	88 662	48,2	18,7	3,8	87 780	46,0	10,2	2,1	89 503	50,3
25	15,2	3,1	87 425	43,8	19,2	3,9	86 142	41,8	12,2	2,4	8 8588	45,8
30	17,8	3,6	86 095	39,5	21,5	4,4	84 486	37,6	14,8	3,0	87 510	41,4
35	22,4	4,5	84 564	35,2	26,7	5,4	82 668	33,3	18,9	3,8	86 213	36,9
40	29,3	5,9	82 669	30,9	35,0	7,1	80 462	29,2	24,5	5,0	84 582	32,6
45	39,7	8,1	80 250	26,8	48,5	9,9	77 643	25,1	32,2	6,5	82 513	28,4
50	56,3	11,6	77 066	22,8	69,5	14,4	73 875	21,3	44,9	9,2	79 859	24,2
55	80,7	16,8	72 731	19,0	99,8	21,0	68 739	17,7	63,8	13,2	76 271	20,2
60	121,7	25,9	66 859	15,4	147,2	31,9	61 880	14,4	99,0	20,9	71 407	16,5
65	183,0	40,4	58 725	12,2	212,4	47,7	52 770	11,4	154,1	33,5	64 336	13,0
70	274,5	64,2	47 975	9,4	305,8	73,0	41 563	8,9	245,7	56,4	54 421	9,9
75	399,1	101,9	34 806	7,0	427,6	111,6	28 852	6,7	371,0	92,7	41 052	7,3
80	539,9	155,3	20 915	5,0	568,7	168,2	16 516	4,8	517,2	145,6	25 822	5,1
85+	1000	348,3	9 622	2,9	1000	364,2	7 124	2,7	1000	336,6	12 468	3,0

CHAPITRE 5

Tableau A.5.1 : Répartition des mariés selon le type de mariage par sexe et par milieu de résidence

Type de mariage	Homme		Femme		Ensemble	
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
Urbain						
Légal	148 941	20,6	157 878	18,9	306 819	19,7
Coutumier	583 393	80,6	668 163	79,8	1 251 556	80,2
Religieux	614 882	84,9	706 395	84,4	1 321 277	84,6
Total (de personnes mariées)	723 964		837 108		1 561 072	
Rural						
Légal	108 574	5,6	128 907	4,7	237 481	5,1
Coutumier	1 246 491	64,1	1 733 652	63,4	2 980 143	63,7
Religieux	1 324 488	68,1	1 815 052	66,4	3 139 540	67,1
Total (de personnes mariées)	1 945 380		2 735 318		4 680 698	
Ensemble						
Légal	257 515	9,6	286 785	8,0	544 300	8,7
Coutumier	1 829 884	68,6	2 401 815	67,2	4 231 699	67,8
Religieux	1 939 370	72,7	2 521 447	70,6	4 460 817	71,5
Total (de personnes mariées)	2 669 344		3 572 426		6 241 770	

Tableau A.5.2 : Âges moyens au premier mariage et célibat définitif des hommes et des femmes, écart d'âges moyen homme/femme selon le milieu de résidence

		Ouagadougou	Bobo-Dioulasso	Autres villes	Ensemble urbain	Rural	Burkina Faso
Age moyen	Homme	30,3	30,1	28,4	29,6	25,5	26,9
	Femme	24,3	23,7	22,5	23,5	19,4	20,7
Ecart d'âges moyens (Homme-Femme)		6,0	6,4	5,9	6,1	6,1	6,2
Age médian	Homme	29,6	29,3	27,7	28,9	24,6	26,2
	Femme	23,3	22,8	21,8	22,6	19,0	19,9
Ecart d'âges médians (Homme-Femme)		6,3	6,5	5,9	6,3	5,6	6,3
Taux de célibat définitif (%)	Homme	4,3	5,1	3,7	4,2	2,3	2,8
	Femme	7,3	7,0	4,4	6,2	1,4	2,6
Intensité de la nuptialité	Homme	0,957	0,949	0,963	0,958	0,977	0,972
	Femme	0,927	0,930	0,956	0,938	0,986	0,974

Tableau A.5.3 : Âges moyens au premier mariage et célibat définitif des hommes et des femmes, écart d'âges moyen homme/femme par région de résidence

Région de résidence	Age moyen		Ecart d'âges moyens (H-F)	Age médian		Ecart d'âges médians (H-F)	Taux de célibat définitif (%)		Intensité de la nuptialité	
	H	F		H	F		H	F	H	F
Boucle du Mouhoun	25,8	20,0	5,8	25,1	19,5	5,6	2,2	1,5	0,978	0,985
Cascades	26,6	20,0	6,6	25,7	19,2	6,5	2,2	2,4	0,978	0,976
Centre	29,8	23,6	6,2	29,0	22,7	6,3	4,0	6,4	0,960	0,936
Centre-Est	25,7	19,9	5,8	24,9	19,4	5,5	2,6	1,5	0,974	0,985
Centre-Nord	25,9	19,5	6,4	25,0	19,0	6,0	2,1	1,7	0,979	0,983
Centre-Ouest	27,6	21,3	6,3	27,0	20,8	6,2	3,0	1,8	0,970	0,982
Centre-Sud	26,8	20,7	6,1	26,1	20,3	5,8	3,0	1,6	0,970	0,984
Est	25,0	19,1	5,9	24,2	18,7	5,5	1,7	1,5	0,983	0,985
Hauts-Bassins	27,6	21,3	6,3	26,9	20,4	6,5	3,6	3,5	0,964	0,965
Nord	26,0	19,8	6,2	25,1	19,1	6,0	2,5	1,5	0,975	0,985
Plateau	26,6	20,3	6,3	25,9	19,9	6,0	2,4	1,5	0,976	0,985

Région de résidence	Age moyen		Ecart d'âges moyens (H-F)	Age médian		Ecart d'âges médians (H-F)	Taux de célibat définitif (%)		Intensité de la nuptialité	
	H	F		H	F		H	F	H	F
Central										
Sahel	23,5	17,8	5,7	22,7	17,3	5,4	1,3	1,8	0,987	0,982
Sud-Ouest	26,3	20,3	6,0	25,1	19,4	5,7	4,4	3,8	0,956	0,962
Burkina Faso	26,9	20,7	6,2	26,2	19,9	6,3	2,8	2,6	0,972	0,974

H=Homme ; F=Femme

Tableau A.5.4 : Âges moyens et médian au premier mariage et célibat définitif des hommes et des femmes, écart d'âges moyen homme/femme par religion

	Age moyen		Ecart d'âges moyens (H-F)	Age médian		Ecart d'âges médians (H-F)	Taux de célibat définitif (%)		Intensité de la nuptialité	
	H	F		H	F		H	F	H	F
Animiste	26,0	19,5	6,5	24,9	19,0	5,9	3,2	1,9	0,968	0,981
Musulman	26,5	20,1	6,4	25,7	19,3	6,4	2,5	2,1	0,975	0,979
Sans religion	26,9	20,4	6,5	25,6	19,3	6,3	9,2	2,8	0,908	0,972
Protestant	27,4	22,2	5,2	26,8	21,6	5,2	2,4	3,3	0,976	0,967
Catholique	28,5	22,8	5,7	27,7	22,0	5,7	3,6	4,3	0,964	0,957
Autre	29,0	22,1	6,9	28,2	20,7	7,5	8,7	6,2	0,913	0,938

H=Homme ; F=Femme

Tableau A.5.5 : Âges moyens au premier mariage et célibat définitif des hommes et des femmes, écart d'âges moyen homme/femme par niveau d'instruction

Niveau d'instruction	Age moyen		Ecart d'âges moyens (H-F)	Age médian		Ecart d'âges médians (H-F)	Taux de célibat définitif (%)		Intensité de la nuptialité	
	H	F		H	F		H	F	H	F
Aucun	25,3	18,4	6,9	24,2	18,0	6,2	2,7	1,8	0,973	0,982
Primaire	26,8	21,0	5,8	25,9	20,1	5,8	3,4	5,9	0,966	0,941
Post-primaire	28,4	23,1	5,3	27,4	22,3	5,1	4,1	9,7	0,959	0,903
Secondaire	30,0	26,1	3,9	29,3	25,8	3,5	3,8	10,4	0,962	0,896
Supérieur	31,7	28,1	3,6	31,4	28,2	3,2	3,5	13,1	0,965	0,869

H=Homme ; F=Femme

Tableau A.5.6 : Âges moyens au premier mariage et célibat définitif des hommes et des femmes, écart d'âges moyen homme/femme par niveau de vie du ménage d'appartenance

	Age moyen		Ecart d'âges moyens (H-F)	Age médian		Ecart d'âges médians (H-F)	Taux de célibat définitif (%)		Intensité de la nuptialité	
	H	F		H	F		H	F	H	F
Plus pauvres	24,6	18,6	6,0	23,6	18,3	5,3	2,6	1,4	0,974	0,986
Pauvres	25,8	19,6	6,2	24,9	19,2	5,7	2,4	1,5	0,976	0,985
Ensemble des pauvres	25,2	19,2	6,0	24,3	18,8	5,5	2,5	1,4	0,975	0,986
Moyen	26,2	19,9	6,3	25,4	19,4	6,0	2,5	1,6	0,975	0,984
Riches	27,3	20,9	6,4	26,7	20,1	6,6	3,1	2,6	0,969	0,974
Plus riches	29,9	23,9	6,0	29,1	23,0	6,1	3,7	7,2	0,963	0,928
Ensemble des riches	28,6	22,4	6,2	27,9	21,6	6,3	3,4	4,8	0,966	0,952

H=Homme ; F=Femme

Tableau A.5.7 : Âges moyens au premier mariage et célibat définitif des hommes et des femmes, écart d'âges moyen homme/femme par statut de handicap

	Age moyen		Ecart d'âges moyens (H-F)	Age médian		Ecart d'âges médians (H-F)	Taux de céli bat définitif (%)		Intensité de la nuptialité	
	H	F		H	F		H	F	H	F
Aucun handicap	26,9	20,7	6,2	26,2	19,9	6,3	2,6	2,5	0,974	0,975
Handicap visuel	30,5	23,6	6,9	29,0	22,6	6,4	7,8	6,6	0,922	0,934
Handicap auditif	31,6	22,5	9,1	29,7	21,5	8,2	16,5	10,2	0,835	0,898
Handicap moteur	32,4	25,0	7,4	31,0	23,5	7,5	9,5	11,8	0,905	0,882
Handicap mémoire / concentration	36,8	25,8	11,0	36,9	24,1	12,8	29,7	18,0	0,703	0,82
Handicap auto-soin	36,5	27,4	9,1	36,1	26,6	9,5	21,6	19,2	0,784	0,808
Handicap communication	33,9	24,2	9,7	32,2	22,6	9,6	30,3	19,2	0,697	0,808
1 seul des 6 handicaps	31,6	23,0	8,6	29,8	22,0	7,8	9,9	9,2	0,901	0,908
Handicap multiple (2 ou plus)	35,4	25,5	9,9	34,2	23,6	10,6	21,4	16,8	0,786	0,832

H=Homme ; F=Femme

Tableau A.5.8 : Âges moyens au premier mariage et célibat définitif des hommes et des femmes, écart d'âges moyen homme/femme par situation dans l'occupation principale

Situation dans l'occupation principale	Age moyen		Ecart d'âges moyens (H-F)	Age médian		Ecart d'âges médians (H-F)	Taux de céli bat définitif (%)		Intensité de la nuptialité	
	H	F		H	F		H	F	H	F
Indépendants	24,3	18,7	5,6	23,2	18,0	5,2	1,6	2,7	0,984	0,973
Salariés	28,3	24,9	3,4	27,6	24,1	3,5	8,8	10,9	0,912	0,891
Aides familiaux	26,2	18,7	7,5	25,2	18,4	6,8	3,5	0,9	0,965	0,991
Autres	29,8	23,8	6,0	29,0	22,8	6,2	3,7	5,0	0,963	0,950

H=Homme ; F=Femme

Tableau A.5.9 : Âges moyens au premier mariage et célibat définitif des hommes et des femmes, écart d'âges moyen homme/femme par année de recensement au Burkina

Année de recensement	Age moyen		Ecart d'âges moyens (H-F)	Age médian		Ecart d'âges médians (H-F)	Taux de céli bat définitif (%)		Intensité de la nuptialité	
	H	F		H	F		H	F	H	F
1975	27,2	17,1	10,1	-	-	-	5,3	0,6	0,947	0,994
1985	26,9	18,0	8,9	-	-	-	4,2	1,7	0,958	0,983
1996	26,7	18,7	8,0	25,4	15,2	10,2	3,1	2,2	0,969	0,978
2006	26,9	19,6	7,3	23,5	16,5	7,0	2,4	2,6	0,976	0,974
2019	26,9	20,7	6,2	26,2	19,9	6,3	2,8	2,6	0,972	0,974

Tableau A.5.10 : Tables de primo-nuptialité selon le sexe

Age x	Célibataires Cx	Mariages M(x,x+a)	Quotients $a\pi_x(\%_{\infty})$	Age x	Célibataires Cx	Mariages M(x,x+a)	Quotients $a\pi_x(\%_{\infty})$
Masculin				Féminin			
15	1 000	114	114,0	12	1000	89	89,0
20	886	302	340,9	15	911	409	449,0
25	584	301	515,4	20	502	311	619,5
30	283	155	547,7	25	191	103	539,3
35	128	59	460,9	30	88	37	420,5
40	69	23	333,3	35	51	17	333,3
45	46	11	239,1	40	34	8	235,3
50	35	7	200,0	45	26	-	-
55	28	-	-	-	-	-	-

H=Homme ; F=Femme

Tableau A.5.11 : Tables de primo-nuptialité par milieu de résidence selon le sexe

Age x	Céliba-taires Cx	Mariages M(x,x+a)	Quotients $\frac{aM_x}{Cx}(\%)$	Age x	Céliba-taires Cx	Mariages M(x,x+a)	Quotients $\frac{aM_x}{Cx}(\%)$
Ouagadougou				Masculin			
15	1000	26	26,0	12	1000	28	28,0
20	974	158	162,2	15	972	224	230,5
25	816	322	394,6	20	748	320	427,8
30	494	266	538,5	25	428	194	453,3
35	228	112	491,2	30	234	92	393,2
40	116	41	353,4	35	142	44	309,9
45	75	18	240,0	40	98	25	255,1
50	57	14	245,6	45	73	-	-
55	43	-	-	-	-	-	-
Bobo-Dioulasso				Masculin			
15	1000	23	23,0	12	1000	37	37,0
20	977	165	168,9	15	963	250	259,6
25	812	332	408,9	20	713	316	443,2
30	480	259	539,6	25	397	183	461,0
35	221	103	466,1	30	214	81	378,5
40	118	39	330,5	35	133	39	293,2
45	79	16	202,5	40	94	24	255,3
50	63	12	190,5	45	70	-	-
55	51	-	-	-	-	-	-
Autres villes				Masculin			
15	1000	55	55,0	12	1000	53	53,0
20	945	239	252,9	15	947	304	321,0
25	706	345	488,7	20	643	331	514,8
30	361	203	562,3	25	312	167	535,3
35	158	71	449,4	30	145	63	434,5
40	87	29	333,3	35	82	25	304,9
45	58	11	189,7	40	57	13	228,1
50	47	10	212,8	45	44	-	-
55	37	-	-	-	-	-	-
Ensemble urbain				Masculin			
15	1000	38	38,0	12	1000	40	40,0
20	962	187	194,4	15	960	259	269,8
25	775	329	424,5	20	701	321	457,9
30	446	242	542,6	25	380	181	476,3
35	204	97	475,5	30	199	80	402,0
40	107	37	345,8	35	119	37	310,9
45	70	16	228,6	40	82	20	243,9
50	54	12	222,2	45	62	-	-
55	42	-	-	-	-	-	-
Ensemble rural				Masculin			
15	1000	152	152,0	12	1000	110	110,0
20	848	366	431,6	15	890	482	541,6
25	482	289	599,6	20	408	308	754,9
30	193	107	554,4	25	100	61	610,0
35	86	37	430,2	30	39	16	410,3
40	49	15	306,1	35	23	6	260,9
45	34	7	205,9	40	17	3	176,5
50	27	4	148,1	45	14	-	-
55	23	-	-	-	-	-	-

Tableau A.5.12 : Répartition en % de la population mariée par groupe d'âges selon le régime matrimonial et le sexe

Groupe d'âges	Homme			Femme			Ensemble		
	Monogame	Polygame	Ensemble	Monogame	Polygame	Ensemble	Monogame	Polygame	Ensemble
12-14	0,2	0,0	0,2	0,3	0,3	0,3	0,3	0,2	0,2
15-19	1,1	0,0	0,8	9,6	3,8	7,5	5,5	2,7	4,6
20-24	7,1	1,1	5,8	19,0	10,0	15,6	13,3	7,3	11,4
25-29	14,7	3,8	12,3	19,1	14,0	17,2	16,9	10,9	15,1
30-34	17,8	8,4	15,8	15,5	15,8	15,6	16,6	13,5	15,7
35-39	15,6	11,6	14,7	11,5	14,5	12,6	13,5	13,6	13,5
40-44	12,0	13,3	12,3	7,9	12,1	9,5	9,9	12,5	10,7
45-49	8,6	12,2	9,4	5,4	9,1	6,8	7,0	10,1	7,9
50-54	6,8	12,2	8,0	4,1	7,4	5,3	5,4	8,9	6,5
55-59	4,9	10,1	6,1	2,8	5,0	3,6	3,8	6,6	4,7
60+	11,2	27,3	14,7	4,8	8,0	6,0	7,9	13,9	9,7
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Effectif	2 082 395	586 949	2 669 344	2 237 631	1 334 795	3 572 426	4 320 026	1 921 744	6 241 770

Tableau A.5.13 : Répartition (%) de la population en union par région de résidence selon le sexe et le régime matrimonial

Région de résidence	Homme			Femme			Ensemble		
	Monogame	Polygame	Total	Monogame	Polygame	Total	Monogame	Polygame	Total
Boucle du Mouhoun	78,1	21,9	100,0	63,3	36,7	100,0	69,8	30,2	100,0
Cascades	70,5	29,5	100,0	52,6	47,4	100,0	60,1	39,9	100,0
Centre	93,3	6,7	100,0	87,4	12,6	100,0	90,2	9,8	100,0
Centre - Est	72,8	27,2	100,0	59,3	40,7	100,0	64,5	35,5	100,0
Centre-Nord	69,9	30,1	100,0	51,7	48,3	100,0	59,1	40,9	100,0
Centre-Ouest	69,5	30,5	100,0	50,2	49,8	100,0	57,6	42,4	100,0
Centre-Sud	76,4	23,6	100,0	60,6	39,4	100,0	67,2	32,8	100,0
Est	73,6	26,4	100,0	57,4	42,6	100,0	64,3	35,7	100,0
Hauts-Bassins	79,4	20,6	100,0	65,0	35,0	100,0	71,3	28,7	100,0
Nord	70,4	29,6	100,0	53,6	46,4	100,0	60,5	39,5	100,0
Plateau Central	71,0	29,0	100,0	53,7	46,3	100,0	60,6	39,4	100,0
Sahel	87,7	12,3	100,0	77,6	22,4	100,0	82,3	17,7	100,0
Sud-Ouest	80,1	19,9	100,0	65,6	34,4	100,0	71,9	28,1	100,0
Burkina Faso	78,0	22,0	100,0	62,6	37,4	100,0	69,2	30,8	100,0

Tableau A.5.14: Répartition (%) de la population en union par religion selon le sexe et le régime matrimonial

Religion	Homme			Femme			Ensemble		
	Monogame	Polygame	Total	Monogame	Polygame	Total	Monogame	Polygame	Total
Animiste	66,3	33,7	100,0	48,2	51,8	100,0	56,2	43,8	100,0
Musulman	76,1	23,9	100,0	60,2	39,8	100,0	67,0	33,0	100,0
Catholique	87,9	12,1	100,0	74,8	25,2	100,0	80,4	19,6	100,0
Protestant	89,7	10,3	100,0	75,5	24,5	100,0	81,4	18,6	100,0
Autre	83,1	16,9	100,0	65,7	34,3	100,0	73,5	26,5	100,0
Sans religion	74,2	25,8	100,0	54,4	45,6	100,0	63,2	36,8	100,0

Religion	Homme			Femme			Ensemble		
	Monogame	Polygame	Total	Monogame	Polygame	Total	Monogame	Polygame	Total
Total	78,0	22,0	100,0	62,6	37,4	100,0	69,2	30,8	100,0

Tableau A.5.15 : Répartition (%) de la population en union par niveau d'instruction selon le sexe et le régime matrimonial

Niveau d'instruction	Homme			Femme			Ensemble		
	Monogame	Polygame	Total	Monogame	Polygame	Total	Monogame	Polygame	Total
Aucun	73,8	26,2	100,0	58,0	42,0	100,0	64,4	35,6	100,0
Primaire	85,9	14,1	100,0	79,9	20,1	100,0	83,0	17,0	100,0
Post-primaire	91,7	8,3	100,0	85,5	14,5	100,0	88,2	11,8	100,0
Secondaire	96,2	3,8	100,0	94,8	5,2	100,0	95,6	4,4	100,0
Supérieur	98,3	1,7	100,0	98,2	1,8	100,0	98,3	1,7	100,0
ND	95,1	4,9	100,0	89,2	10,8	100,0	92,4	7,6	100,0
Total	78,0	22,0	100,0	62,6	37,4	100,0	69,2	30,8	100,0

Tableau A.5.16 : Répartition (%) des conjoint(e)s de chefs de ménage vivant dans le même ménage que leur conjoint selon la valeur absolue de l'écart d'âge avec le conjoint

Ecarts d'âges	Effectif	Pourcentage	Pourcentage valide
0-2	326 747	10,7	10,7
3-5	652 655	21,4	21,4
6-8	606 667	19,9	19,9
9-11	509 169	16,7	16,7
12-14	307 846	10,1	10,1
15-17	223 035	7,3	7,3
18-20	165 455	5,4	5,4
21-22	70 995	2,3	2,3
23-25	88 917	2,9	2,9
26-28	59 055	1,9	1,9
29-31	37 836	1,2	1,2
32 ans ou plus	29	0,0	0,0
Total1	3 048 406	100,0	100,0
Manquant	115	0,0	0,0
Total	3 048 521	100,0	0,0

Tableau A.5.17 : Répartition des enfants de 12-17 ans mariés par âge selon le sexe

Age	Garçons mariés	Filles mariées	Total	
			%	Effectif
12	41,8	58,2	100,0	4 580
13	33,9	66,1	100,0	4 290
14	22,4	77,6	100,0	6 244
15	13,4	86,6	100,0	13 590
16	7,5	92,5	100,0	24 062
17	5,5	94,5	100,0	54 847
12-17ans	10,6	89,4	100,0	107 613

Tableau A.5.18 : Répartition des enfants de 12-17 ans par état matrimonial selon le sexe

Sexe		Effectifs	Pourcentage
Homme	Célibataire	1240300	98,7
	Marié	11432	0,9
	Divorcé (e)/ séparé (e)	142	0,0
	Veuf (ve)	261	0,0
	Union libre	4118	0,3
	Total	1256253	100,0
Femme	Célibataire	1186084	91,9
	Marié	96181	7,5
	Divorcé (e)/ séparé (e)	737	0,1
	Veuf (ve)	428	0,0
	Union libre	7349	0,6
	Total	1290780	100,0

CHAPITRE 6

Tableau A.6.1 : Répartition des migrants interne récents par sexe selon le motif de changement de résidence

Principal motif du changement résidence	Homme	Femme	Ensemble	%Homme	% Femme	% Ensemble
Crise socio-politique	7 328	7 353	14 681	4,0	3,5	3,7
Expulsé Situation irrégulière	830	871	1 701	0,5	0,4	0,4
Situation d'inondation ou de sinistre	373	352	725	0,2	0,2	0,2
Recherche de terre fertile/pâturage	5 345	3 416	8 761	2,9	1,6	2,2
Raisons purement professionnelles	12 075	4 951	17 026	6,6	2,4	4,3
Orpaillage	5 381	1 647	7 028	2,9	0,8	1,8
Raisons familiales	50 407	93 319	143 726	27,4	44,7	36,6
Raison de santé	2 211	2 467	4 678	1,2	1,2	1,2
Raison d'études	27 268	20 294	47 562	14,8	9,7	12,1
Recherche d'emploi	16 022	10 004	26 026	8,7	4,8	6,6
Conflits éleveurs/agriculteurs	205	141	346	0,1	0,1	0,1
Conflits communautaires (autre qu'éleveurs/agriculteurs)	816	864	1 680	0,4	0,4	0,4
Retraite	156	111	267	0,1	0,1	0,1
Insécurité	35 720	38 730	74 450	19,4	18,6	19,0
Condition climatiques/environnementale	216	154	370	0,1	0,1	0,1
Projet de développement économique	736	488	1 224	0,4	0,2	0,3
Exploitation industrielle d'or	98	35	133	0,1	0,0	0,0
Autres	17 312	21 272	38 584	9,4	10,2	9,8
NSP	1 570	2 202	3 772	0,9	1,1	1,0
Ensemble	184 069	208 671	392 740	100,0	100,0	100,0

Tableau A.6.2 : Répartition des immigrants selon le niveau d'instruction et le sexe par type de migration

Statut migratoire	Sexe	Aucun	Primaire	Post-primaire	Secondaire	Supérieur	ND	Ensemble
Durée de vie	Homme	58 230	45 672	28 180	21 497	29 892	122	183 593
	Femme	89 136	50 306	30 645	14 999	11 976	69	197 131
	Ensemble	147 366	95 978	58 825	36 496	41 868	191	380 724
Migration récente	Homme	11 704	4 815	2 457	1 221	2 035	4	22 236
	Femme	12 249	4 322	2 046	902	1 008	2	20 529
	Ensemble	23 953	9 137	4 503	2 123	3 043	6	42 765
Migration intercensitaire	Homme	47 447	17 163	14 732	8 031	13 625	45	101 043
	Femme	56 011	15 369	14 144	5 287	5 768	20	96 599
	Ensemble	103 458	32 532	28 876	13 318	19 393	65	197 642
Migration dernière venue	Homme	323 442	97 200	47 023	26 205	32 395	127	526 392
	Femme	234 994	62 299	33 601	13 657	11 616	56	356 223
	Ensemble	558 436	159 499	80 624	39 862	44 011	183	882 615
Migration internationale	Homme	352 250	114 556	59 003	35 725	44 242	184	605 960
	Femme	277 227	81 365	46 798	20 390	16 403	95	442 278
	Ensemble	629 477	195 921	105 801	56 115	60 645	279	1 048 238

Tableau A.6.3 : Matrice des migrants internes récents

Région	Boucle du Mouhoun	Cascades	Centre	Centre-Est	Centre-Nord	Centre-Ouest	Centre-Sud
Boucle du Mouhoun	1 693 428	677	3 556	130	210	975	127
Cascades	429	731 122	1 009	83	464	229	48
Centre	1 930	723	2 564 493	1 681	2 078	3 110	2 252
Centre-Est	452	192	4 159	1 372 783	557	450	408
Centre-Nord	1 646	891	6 614	1 360	1 359 431	4 012	1 111
Centre-Ouest	1 410	456	5 191	315	715	1 498 536	398
Centre-Sud	518	96	5 856	334	747	731	717 546
Est	201	103	2 682	2 054	904	369	136

Région	Boucle du Mouhoun	Cascades	Centre	Centre-Est	Centre-Nord	Centre-Ouest	Centre-Sud
Hauts Bassins	2 556	2 212	6 650	291	548	928	223
Nord	1 413	407	3 747	135	588	1 128	124
Plateau Central	156	138	4 481	622	826	561	203
Sahel	1 478	689	4 617	333	12 356	1 910	239
Sud-Ouest	975	425	1 636	172	421	450	95
Burkina Faso	1 709 899	739 989	2 625 860	1 384 107	1 381 994	1 519 776	724 450

Tableau A.6.3 : Matrice des migrants internes récents (suite et fin)

Région	Est	Hauts Bassins	Nord	Plateau	Sahel	Sud-Ouest	Burkina Faso
Boucle du Mouhoun	185	3 315	810	147	189	723	1 704 472
Cascades	75	2 351	674	69	246	744	737 543
Centre	1 335	3 410	2 471	2 779	1 409	1 549	2 589 220
Centre-Est	1 086	825	591	529	431	313	1 382 776
Centre-Nord	695	3 026	3 594	2 297	2 214	1 140	1 388 031
Centre-Ouest	301	1 708	1 037	721	792	766	1 512 346
Centre-Sud	143	538	600	180	253	297	727 839
Est	1 522 427	495	210	488	877	402	1 531 348
Hauts Bassins	365	1 964 160	830	301	387	2 288	1 981 739
Nord	150	1 595	1 515 135	525	325	803	1 526 075
Plateau Central	200	343	285	883 388	704	274	892 181
Sahel	325	1 769	4 035	1 349	805 985	816	835 901
Sud-Ouest	113	1 688	641	88	287	788 469	795 460
Burkina Faso	1 528 774	1 989 714	1 534 586	894 892	814 706	802 386	17 651 133

Tableau A.6.4 : Ménages ayant reçu un transfert d'argent au cours des 12 derniers mois par région

Régions	Nombre total de ménage	Nombre de ménages ayant reçu un transfert d'argent au cours des 12 derniers mois	Proportion des ménages ayant reçu un transfert d'argent au cours des 12 derniers mois
Centre – Est	268 469	41 063	15,3
Centre-Ouest	274 259	33 826	12,3
Nord	273 027	27 749	10,2
Plateau central	159 892	14 161	8,9
Centre-Sud	139 345	11 121	8,0
Centre-Nord	245 382	18 683	7,6
Centre	644 646	47 285	7,3
Hauts-Bassins	412 763	26 492	6,4
Sud-Ouest	167 028	9 557	5,7
Cascades	138 105	7 813	5,7
Boucle du Mouhoun	335 108	18 754	5,6
Sahel	185 207	6 278	3,4
Est	261 364	5 831	2,2
Burkina Faso	3 504 595	268 613	7,7

Tableau A.6.5 : Ménages ayant reçu un transfert d'argent au cours des 12 derniers mois par province

Province	Effectifs			Pourcentage		
	Non	Oui	Ensemble	Non	Oui	Ensemble
Bam	54 335	3 962	58 297	93,2	6,8	100,0
Bazega	44 097	2 778	46 875	94,1	5,9	100,0
Bougouriba	27 240	1 553	28 793	94,6	5,4	100,0
Boulgou	111 145	28 018	139 163	79,9	20,1	100,0
Boulkiemde	99 443	19 579	119 022	83,6	16,4	100,0
Comoe	101 372	6 622	107 994	93,9	6,1	100,0
Ganzourgou	69 420	8 165	77 585	89,5	10,5	100,0

Province	Effectifs			Pourcentage		
	Non	Oui	Ensemble	Non	Oui	Ensemble
Gnagna	96 957	1 806	98 763	98,2	1,8	100,0
Gourma	59 923	2 797	62 720	95,5	4,5	100,0
Houet	260 412	21 179	281 591	92,5	7,5	100,0
Kadiogo	597 361	47 285	644 646	92,7	7,3	100,0
Kenedougou	66 748	2 968	69 716	95,7	4,3	100,0
Kossi	61 231	2 500	63 731	96,1	3,9	100,0
Kouritenga	69 901	10 561	80 462	86,9	13,1	100,0
Mouhoun	67 312	3 890	71 202	94,5	5,5	100,0
Nahouri	35 572	2 999	38 571	92,2	7,8	100,0
Namentenga	74 151	4 606	78 757	94,2	5,8	100,0
Oubritenga	50 527	2 420	52 947	95,4	4,6	100,0
Oudalan	36 760	2 046	38 806	94,7	5,3	100,0
Passore	61 571	9 754	71 325	86,3	13,7	100,0
Poni	61 920	5 620	67 540	91,7	8,3	100,0
Sanguie	54 314	7 675	61 989	87,6	12,4	100,0
Sanmatenga	98 213	10 115	108 328	90,7	9,3	100,0
Seno	80 282	2 931	83 213	96,5	3,5	100,0
Sissili	51 308	3 350	54 658	93,9	6,1	100,0
Soum	36 608	990	37 598	97,4	2,6	100,0
Sourou	43 654	2 721	46 375	94,1	5,9	100,0
Tapoa	66 128	675	66 803	99,0	1,0	100,0
Yatenga	126 596	11 207	137 803	91,9	8,1	100,0
Zoundweogo	48 555	5 344	53 899	90,1	9,9	100,0
Bale	56 433	2 223	58 656	96,2	3,8	100,0
Banwa	55 911	3 799	59 710	93,6	6,4	100,0
Ioba	51 669	1 794	53 463	96,6	3,4	100,0
Komandjoari	17 681	209	17 890	98,8	1,2	100,0
Kompienga	14 844	344	15 188	97,7	2,3	100,0
Koulpelogo	46 360	2 484	48 844	94,9	5,1	100,0
Kourweogo	25 784	3 576	29 360	87,8	12,2	100,0
Leraba	28 920	1 191	30 111	96,0	4,0	100,0
Loroum	23 712	3 038	26 750	88,6	11,4	100,0
Nayala	31 813	3 621	35 434	89,8	10,2	100,0
Noumbiel	16 642	590	17 232	96,6	3,4	100,0
Tuy	59 111	2 345	61 456	96,2	3,8	100,0
Yagha	25 279	311	25 590	98,8	1,2	100,0
Ziro	35 368	3 222	38 590	91,7	8,3	100,0
Zonoma	33 399	3 750	37 149	89,9	10,1	100,0
Burkina Faso	3 235 982	268 613	3 504 595	92,3	7,7	100,0

CHAPITRE 7

Tableau A.7.1: Évolution de la population des villes de la Haute Volta (Burkina Faso) sous la colonisation

Années	Villes	
	Ouagadougou	Bobo-Dioulasso
1888*	5 000	3 000
1914*	19 332	-
1921	10 000	10 000
1926*	12 238	-
1931	10 756	11 155
1936*	14 200	-
1945*	18 000	-
1946	17 800	28 000
1948*	20 200	-
1951	22 346	38 152
1960	57 952	52 261
1961-1962*	59 126	-

Sources : Fourchard, L. 2001

Tableau A.7.2: Répartition (%) des ménages par ville selon la nature du mur

Villes	Nature du mur						Total
	Dur	Semi dur	Banco	Paille	Bâche	Autres	
Kongoussi	54,1	24,2	20,8	0,2	0,3	0,4	100,0
Kombissiri	35,7	23,2	41,0	0,0	-	0,1	100,0
Diebouougou	40,6	29,8	27,0	1,9	0,5	0,2	100,0
Bittou	43,8	10,8	45,0	0,3	-	0,1	100,0
Garango	61,3	17,5	20,4	0,4	0,0	0,4	100,0
Tenkodogo	71,9	13,6	14,1	0,1	-	0,3	100,0
Koudougou	65,7	23,2	10,6	0,0	0,0	0,5	100,0
Banfora	65,3	16,7	17,8	0,0	0,0	0,2	100,0
Niangoloko	53,3	28,4	18,0	0,0	-	0,3	100,0
Zorgho	56,7	22,3	18,9	0,2	-	1,9	100,0
Bogande	42,7	6,3	44,7	0,8	0,1	5,4	100,0
Fada N'gourma	55,7	11,3	31,9	0,2	0,0	0,9	100,0
Bobo-Dioulasso	71,5	21,9	6,3	0,0	0,0	0,3	100,0
Ouagadougou	59,1	21,6	18,9	0,0	0,0	0,4	100,0
Orodara	44,2	21,8	33,4	0,0	-	0,6	100,0
Nouna	26,5	19,9	53,5	-	0,1	0,0	100,0
Koupela	87,5	7,6	3,9	0,1	-	0,9	100,0
Pouytenga	83,8	11,3	4,1	0,1	0,0	0,7	100,0
Dedougou	33,4	53,7	12,4	-	0,0	0,5	100,0
Pô	26,2	17,6	55,8	0,1	-	0,3	100,0
Boulsa	30,8	17,8	50,5	0,3	0,1	0,5	100,0
Ziniare	71,4	16,3	11,9	0,0	0,1	0,3	100,0
Gorom-gorom	31,6	27,8	32,8	1,6	2,6	3,6	100,0
Yako	46,1	20,3	33,0	0,0	0,0	0,6	100,0
Gaoua	63,7	21,2	13,6	0,1	0,0	1,4	100,0
Reo	20,3	25,0	54,6	-	-	0,1	100,0
Kaya	58,3	17,4	24,0	0,0	0,0	0,3	100,0
Dori	44,9	23,2	30,3	0,8	0,4	0,4	100,0
Leo	41,7	12,2	44,9	0,1	0,0	1,1	100,0
Djibo	20,9	29,7	46,3	1,1	1,2	0,8	100,0

Villes	Nature du mur						Total
	Dur	Semi dur	Banco	Paille	Bâche	Autres	
Tougan	37,7	26,7	35,0	0,2	0,1	0,3	100,0
Diapaga	23,1	7,6	64,9	0,6	0,1	3,7	100,0
Ouahigouya	57,2	25,2	16,5	0,0	0,0	1,1	100,0
Manga	59,1	20,8	19,0	0,0	0,0	1,1	100,0
Boromo	48,5	16,9	34,6	-	0,0	0,0	100,0
Solenzo	21,3	24,1	53,6	0,0	0,0	1,0	100,0
Dano	37,5	26,8	35,7	-	0,0	0,0	100,0
Gayeri	19,9	4,8	70,7	3,7	0,3	0,6	100,0
Pama	22,5	2,9	72,2	1,5	0,1	0,8	100,0
Ouargaye	65,4	15,6	17,3	0,7	0,1	0,9	100,0
Bousse	38,2	27,7	32,5	0,0	0,0	1,6	100,0
Sindou	56,8	34,6	8,5	0,0	0,0	0,1	100,0
Titao	15,0	18,9	65,0	0,3	0,3	0,5	100,0
Toma	13,2	28,3	57,1	0,0	0,0	1,4	100,0
Batie	36,5	23,8	39,7	-	-	-	100,0
Hounde	14,8	30,4	54,5	0,1	0,0	0,2	100,0
Sebba	29,9	5,5	61,2	1,6	0,1	1,7	100,0
Sapouy	32,5	22,2	44,0	0,5	0,0	0,8	100,0
Gourcy	31,8	26,9	41,1	0,1	-	0,1	100,0
Ensemble	57,5	21,4	20,5	0,1	0,0	0,5	100,0

Tableau A.7.3: Répartition (%) de la population urbaine par ville selon la situation dans l'occupation principale

Villes	Employeurs			Apprenti		Aides familiaux	Autres	Total
	/patron	Indépendants	Salariés	/stagiaire				
Ouagadougou	9,8	43,0	34,9	4,4	3,9	4,0	100,0	
Bobo-Dioulasso	10,5	48,7	29,1	4,8	4,6	2,3	100,0	
Kongoussi	10,6	53,4	19,1	12,6	3,8	0,5	100,0	
Kombissiri	6,7	56,8	20,4	13,6	1,4	1,0	100,0	
Diebougou	2,7	61,3	22,7	6,5	5,3	1,5	100,0	
Bittou	14,7	57,3	11,2	9,3	6,9	0,7	100,0	
Garango	7,6	48,6	17,4	15,9	3,6	7,0	100,0	
Tenkodogo	9,8	43,3	27,6	9,4	7,4	2,5	100,0	
Koudougou	8,6	44,6	32,1	5,4	7,9	1,4	100,0	
Banfora	5,8	47,4	33,6	6,4	5,0	1,8	100,0	
Niangoloko	10,3	56,0	17,4	11,9	3,4	1,0	100,0	
Zorgho	11,2	45,2	27,0	8,1	4,2	4,3	100,0	
Bogande	5,6	36,1	37,7	16,3	2,6	1,7	100,0	
Fada N'gourma	12,0	37,8	34,1	9,9	4,3	2,0	100,0	
Orodara	5,8	52,6	23,2	11,7	5,3	1,5	100,0	
Nouna	9,2	53,1	18,4	13,0	3,7	2,8	100,0	
Koupela	13,4	45,0	28,2	6,4	4,7	2,4	100,0	
Pouytenga	17,9	57,5	7,6	11,5	3,8	1,8	100,0	
Dedougou	5,1	43,5	37,0	8,3	4,6	1,5	100,0	
Pô	8,3	58,2	17,2	12,0	3,2	1,1	100,0	
Boulsa	5,7	52,8	23,3	13,2	1,8	3,3	100,0	
Ziniare	6,2	46,9	36,6	6,8	2,8	0,7	100,0	
Gorom-gorom	12,6	40,8	27,8	3,1	1,1	14,6	100,0	
Yako	8,8	45,7	29,0	6,8	5,2	4,5	100,0	
Gaoua	10,2	45,3	27,1	9,8	5,4	2,3	100,0	
Reo	7,2	58,3	12,1	15,5	5,9	1,1	100,0	
Kaya	13,8	42,3	27,4	8,6	4,4	3,6	100,0	

Villes	Employeurs			Apprenti	Aides familiaux	Autres	Total
	/patron	Indépendants	Salariés	/stagiaire			
Dori	7,1	34,7	48,9	4,6	2,8	1,9	100,0
Leo	7,5	47,7	16,0	21,9	3,5	3,4	100,0
Djibo	6,9	46,1	15,0	22,3	7,4	2,4	100,0
Tougan	9,4	34,6	40,0	8,7	5,7	1,6	100,0
Diapaga	2,6	44,3	38,8	8,2	3,3	2,9	100,0
Ouahigouya	9,4	43,2	34,3	5,8	4,6	2,6	100,0
Manga	6,2	45,2	27,9	16,0	3,9	0,8	100,0
Boromo	2,9	62,4	17,7	13,8	2,9	0,2	100,0
Solenzo	3,6	48,2	15,9	22,7	2,1	7,5	100,0
Dano	11,9	50,5	21,8	11,5	3,9	0,4	100,0
Gayeri	4,1	37,6	14,0	36,9	1,0	6,3	100,0
Pama	3,0	56,4	17,3	14,8	4,0	4,6	100,0
Ouargaye	6,2	35,3	14,8	40,4	2,4	0,9	100,0
Bousse	9,4	48,0	24,9	11,4	5,0	1,3	100,0
Sindou	5,8	49,8	23,3	15,2	4,5	1,4	100,0
Titao	3,9	42,9	5,4	43,8	0,6	3,5	100,0
Toma	5,7	40,5	30,8	15,4	5,5	2,2	100,0
Batie	5,9	50,7	12,4	26,4	2,4	2,3	100,0
Hounde	5,6	48,3	15,1	25,7	3,0	2,3	100,0
Sebba	8,2	49,9	26,5	13,3	1,4	0,7	100,0
Sapouy	6,1	52,2	15,9	21,7	3,5	0,6	100,0
Gourcy	10,8	40,3	33,1	7,2	5,7	2,9	100,0
Ensemble	9,6	45,3	30,9	6,9	4,2	3,2	100,0

Tableau A.7.4: Répartition (%) des ménages par ville selon la nature du toit

Villes	Nature du toit							Total
	Béton	Tôle	Tuiles	Terre battue	Chaume	Bâche	Autres	
Kongoussi	1,7	95,3	0,2	2,0	0,2	0,4	0,2	100,0
Kombissiri	0,4	98,3	0,3	0,5	0,1	0,0	0,4	100,0
Diebougou	0,4	95,1	0,4	1,1	2,3	0,6	0,1	100,0
Bittou	1,4	93,5	1,9	0,4	2,3	0,0	0,5	100,0
Garango	1,5	90,3	0,9	0,8	4,9	0,3	1,4	100,0
Tenkodogo	4,4	90,4	1,7	0,3	1,5	0,0	1,6	100,0
Koudougou	2,2	96,3	0,7	0,1	0,1	0,0	0,5	100,0
Banfora	1,8	97,5	0,3	0,1	0,1	0,0	0,1	100,0
Niangoloko	0,9	98,5	0,2	0,1	0,3	0,0	0,1	100,0
Zorgho	0,8	95,5	1,6	0,3	1,2	0,1	0,5	100,0
Bogande	0,4	90,1	0,8	1,3	5,7	0,9	0,8	100,0
Fada N'gourma	1,3	96,1	0,4	0,3	1,2	0,0	0,6	100,0
Bobo-Dioulasso	0,2	5,1	93,9	0,5	0,2	0,0	0,0	100,0
Ouaga	0,3	4,8	93,9	0,7	0,2	0,0	0,0	100,0
Orodara	0,5	98,4	0,4	0,2	0,2	0,0	0,3	100,0
Nouna	0,9	96,0	0,2	2,5	0,0	0,1	0,2	100,0
Koupela	1,7	94,9	1,5	0,3	1,0	0,0	0,6	100,0
Pouytenga	2,1	96,1	0,5	0,2	0,6	0,1	0,4	100,0
Dedougou	2,7	96,3	0,4	0,3	0,1	0,0	0,3	100,0
Pô	0,7	98,4	0,3	0,1	0,4	0,0	0,1	100,0
Boulsa	0,6	94,3	0,6	2,5	1,9	0,1	0,1	100,0
Ziniare	0,6	99	0,2	0,0	0,1	0,1	0,0	100,0
Gorom-gorom	3,9	80,4	1,4	5,6	0,6	4,2	4,0	100,0
Yako	0,3	99,0	0,3	0,1	0,1	0,1	0,1	100,0

Villes	Nature du toit							Total
	Béton	Tôle	Tuiles	Terre battue	Chaume	Bâche	Autres	
Gaoua	0,7	95,8	0,3	1,4	0,1	0,1	1,6	100,0
Reo	0,1	96,4	0,3	3,0	0,1	0,0	0,0	100,0
Kaya	0,9	98,7	0,1	0,2	0,0	0,0	0,1	100,0
Dori	4,8	74,6	1,3	15,6	1,8	0,6	1,3	100,0
Leo	0,4	98,1	0,1	0,3	0,8	0,0	0,3	100,0
Djibo	1,0	73,9	0,9	20,0	1,0	1,7	1,7	100,0
Tougan	1,4	93,4	0,6	3,7	0,3	0,3	0,4	100,0
Diapaga	0,5	89,5	0,2	0,5	5,0	0,0	4,3	100,0
Ouahigouya	4,0	92,4	1,4	0,7	0,0	0,0	1,4	100,0
Manga	1,0	93,1	0,4	0,7	3,5	1,1	0,2	100,0
Boromo	0,5	97,8	0,4	0,4	0,9	0,0	0,0	100,0
Solenzo	0,2	97,5	0,3	1,6	0,2	0,0	0,2	100,0
Dano	1,8	87,6	0,8	9,8	0,0	0,0	0,0	100,0
Gayeri	1,8	69,7	0,3	2,3	25,1	0,2	0,6	100,0
Pama	2,2	79,6	0,3	3,9	13,3	0,3	0,3	100,0
Ouargaye	1,0	84,5	1,8	2,3	9,2	0,6	0,6	100,0
Bousse	0,1	97,8	0,5	0,4	0,5	0,0	0,7	100,0
Sindou	0,0	97,2	0,1	0,1	1,4	0,0	1,2	100,0
Titao	0,2	90,1	1,2	7,6	0,1	0,5	0,4	100,0
Toma	0,3	89,5	0,2	8,5	0,8	0,0	0,7	100,0
Batie	0,1	82,3	0,1	17,4	0,1	0,0	0,1	100,0
Hounde	0,6	96,1	0,1	2,7	0,5	0,0	0,1	100,0
Sebba	0,4	77,1	2,2	11,0	7,8	0,4	0,2	100,0
Sapouy	0,4	96,6	0,1	1,0	1,3	0,2	0,3	100,0
Gourcy	0,4	97,9	0,3	0,8	0,3	0,0	0,3	100,0
Ensemble	3,6	93,9	0,7	1,0	0,4	0,1	0,4	100,0

Tableau A.7.5: Répartition (%) des ménages par ville selon la nature du sol

Villes	Nature du sol					Total
	Carrelage	Ciment	Terre battue	Sable	Autres	
Kongoussi	7,6	80,9	9,9	1,0	0,5	100,0
Kombissiri	7,4	77,8	11,0	3,7	0,1	100,0
Diebougou	6,3	83,7	7,6	2,4	0,1	100,0
Bittou	5,2	82,4	5,5	6,8	0,1	100,0
Garango	3,4	88,6	4,6	3,1	0,2	100,0
Tenkodogo	12,1	77,8	7,4	2,3	0,4	100,0
Koudougou	15,8	81,3	1,9	0,8	0,2	100,0
Banfora	13,3	85,0	1,3	0,4	0,0	100,0
Niangoloko	7,7	89,8	2,2	0,2	0,1	100,0
Zorgho	5,8	88,2	4,4	1,0	0,6	100,0
Bogande	2,7	81,5	12,9	1,7	1,2	100,0
Fada n'gourma	12,0	79,8	6,2	1,9	0,1	100,0
Bobo-Dioulasso	18,8	77,2	2,5	1,3	0,2	100,0
Ouagadougou	25,0	69,4	4,2	1,0	0,3	100,0
Orodara	6,2	87,2	5,8	0,4	0,4	100,0
Nouna	3,7	84,3	9,7	1,7	0,6	100,0
Koupela	10,3	76,4	9,7	2,1	1,6	100,0
Pouytenga	5,8	78,2	10,1	5,4	0,6	100,0
Dedougou	8,4	87,8	2,9	0,5	0,4	100,0
Pô	7,9	88,3	2,3	1,3	0,1	100,0

Villes	Nature du sol					Total
	Carrelage	Ciment	Terre battue	Sable	Autres	
Boulsa	4,1	78,7	15,9	1,2	0,0	100,0
Ziniare	13,6	84,5	1,2	0,3	0,4	100,0
Gorom-gorom	6,1	53,0	9,0	25,9	6,0	100,0
Yako	9,1	85,5	5,1	0,2	0,2	100,0
Gaoua	10,2	84,4	3,8	0,2	1,4	100,0
Reo	4,0	71,6	23,9	0,4	0,1	100,0
Kaya	9,2	85,5	3,7	1,6	0,0	100,0
Dori	7,7	64,2	9,0	18,2	0,9	100,0
Leo	6,9	90,4	2,1	0,4	0,1	100,0
Djibo	2,7	58,2	29,2	9,2	0,6	100,0
Tougan	8,1	75,3	16,0	0,5	0,2	100,0
Diapaga	4,5	76,8	14,3	2,9	1,5	100,0
Ouahigouya	15,3	79,1	4,1	0,5	1,0	100,0
Manga	9,2	77,6	6,9	6,1	0,2	100,0
Boromo	7,1	91,3	1,4	0,2	0,0	100,0
Solenzo	2,5	81,2	15,8	0,4	0,1	100,0
Dano	6,9	71,2	21,0	0,7	0,1	100,0
Gayeri	2,5	67,0	26,1	4,1	0,4	100,0
Pama	3,2	81,3	11,6	3,8	0,0	100,0
Ouargaye	2,3	82,6	9,6	4,6	0,8	100,0
Bousse	3,3	81,3	13,0	0,6	1,8	100,0
Sindou	5,0	92,3	2,6	0,0	0,0	100,0
Titao	1,1	54,2	42,0	2,2	0,6	100,0
Toma	4,2	76,8	18,5	0,5	0,0	100,0
Batie	2,5	74,5	22,6	0,4	0,1	100,0
Houde	2,0	84,0	12,9	1,0	0,1	100,0
Sebba	0,7	42,5	42,0	14,3	0,5	100,0
Sapouy	1,1	82,8	14,8	1,1	0,2	100,0
Gourcy	6,5	73,6	19,4	0,4	0,1	100,0
Ensemble	17,8	74,7	5,6	1,6	0,3	100,0

Tableau A.7.6: Répartition (%) des ménages par ville selon la zone d'habitation

Villes	Zone d'habitation		Villes	Zone d'habitation	
	Lotie	Non lotie		lotie	Non lotie
Kongoussi	66,1	33,9	Reo	30,8	69,2
Kombissiri	56,8	43,2	Kaya	62,8	37,2
Diebouyou	64,1	35,9	Dori	58,9	41,1
Bittou	54,1	45,9	Leo	52,3	47,7
Garango	37,8	62,2	Djibo	63,5	36,5
Tenkodogo	46,8	53,2	Tougan	69,7	30,3
Koudougou	84,7	15,3	Diapaga	50,5	49,5
Banfora	68,4	31,6	Ouahigouya	77,8	22,2
Niangoloko	73,1	26,9	Manga	48,6	51,4
Zorgho	45,6	54,4	Boromo	61,4	38,6
Bogande	58,2	41,8	Solenzo	67,2	32,8
Fada N'gourma	72,6	27,4	Dano	52,6	47,4
Bobo-Dioulasso	86,7	13,3	Gayeri	34,2	65,8
Ouagadougou	72,9	27,1	Pama	44,8	55,2
Orodara	66,1	33,9	Ouargaye	40,1	59,9
Nouna	63,8	36,2	Bousse	26,2	73,8
Koupela	61,6	38,4	Sindou	62,8	37,2

Villes	Zone d'habitation		Villes	Zone d'habitation	
	Lotie	Non lotie		lotie	Non lotie
Pouytenga	43,3	56,7	Titao	34,0	66,0
Dedougou	52,4	47,6	Toma	50,3	49,7
Pô	35,4	64,6	Batie	37,7	62,3
Boulsa	38,6	61,4	Hounde	23,2	76,8
Ziniare	77,1	22,9	Sebba	30,6	69,4
Gorom-gorom	52,1	47,9	Sapouy	14,9	85,1
Yako	58,9	41,1	Gourcy	59,9	40,1
Gaoua	56,0	44,0			
Ensemble				65,1	34,9

Tableau A.7.7: Répartition (%) des ménages urbains par ville selon le type d'habitation

Villes	Type d'Habitation							Total
	Immeuble à appartements	Villa	Maison individuelle simple	Bâtiment à Plusieurs logements (non immeuble)	Case	Tente	Autres	
Kongoussi	1,9	7,4	69,8	19,2	0,8	0,4	0,6	100,0
Kombissiri	0,4	5,1	78,4	16,1	0,0	0,0	0,0	100,0
Diebougou	0,0	1,8	75,2	22,2	0,7	0,1	0,1	100,0
Bittou	0,9	6,9	80,5	10,0	1,5	0,0	0,1	100,0
Garango	0,3	3,2	81,1	11,9	3,3	0,0	0,2	100,0
Tenkodogo	3,7	5,0	72,8	16,7	1,4	0,0	0,4	100,0
Koudougou	0,8	9,5	59,3	29,8	0,1	0,0	0,5	100,0
Banfora	0,5	10,0	73,5	15,7	0,1	0,0	0,2	100,0
Niangoloko	1,0	10,4	69,1	19,1	0,2	0,0	0,2	100,0
Zorgho	0,3	7,0	83,1	8,4	0,9	0,0	0,3	100,0
Bogandé	6,0	2,6	75,3	9,4	6,4	0,0	0,2	100,0
Fada N'gourma	2,0	8,0	68,4	19,6	1,0	0,0	0,9	100,0
Bobo-Dioulasso	2,0	11,4	59,1	27,0	0,0	0,0	0,5	100,0
Ouagadougou	1,3	15,4	67,3	15,5	0,0	0,0	0,5	100,0
Orodara	0,2	5,5	68,0	25,8	0,2	0,0	0,3	100,0
Nouna	0,4	5,5	68,8	25,0	0,0	0,1	0,2	100,0
Koupela	1,6	10,1	71,3	16,2	0,7	0,0	0,2	100,0
Pouytenga	3,5	2,9	78,3	13,7	0,3	0,0	1,3	100,0
Dedougou	0,5	7,0	80,3	11,9	0,1	0,0	0,2	100,0
Pô	0,9	6,8	77,8	14,2	0,2	0,0	0,1	100,0
Boulsa	0,6	1,3	85,4	12,2	0,6	0,0	0,0	100,0
Ziniare	0,2	8,7	77,3	13,2	0,1	0,0	0,5	100,0
Gorom-gorom	2,8	3,6	77,0	8,1	1,1	2,4	4,9	100,0
Yako	0,3	7,6	72,0	18,3	0,1	0,0	1,6	100,0
Gaoua	1,1	7,7	71,3	17,8	0,2	0,0	1,9	100,0
Reo	0,1	2,0	87,1	10,5	0,1	0,0	0,2	100,0
Kaya	1,5	5,2	73,8	19,2	0,0	0,0	0,2	100,0
Dori	1,1	4,9	71,1	20,4	1,0	0,6	1,0	100,0
Leo	0,4	6,4	79,2	12,6	0,8	0,0	0,7	100,0
Djibo	0,6	3,6	82,4	10,1	1,5	1,2	0,6	100,0
Tougan	1,0	8,4	73,7	15,8	0,6	0,0	0,5	100,0
Diapaga	0,0	4,4	79,6	8,3	6,6	0,0	1,1	100,0
Ouahigouya	3,4	10,3	61,5	22,8	0,0	0,0	2,0	100,0
Manga	0,3	4,8	69,9	22,1	2,7	0,0	0,2	100,0
Boromo	0,1	4,1	88,0	7,6	0,3	0,0	0,0	100,0
Solenzo	1,0	2,4	81,1	15,3	0,0	0,0	0,1	100,0
Dano	0,3	4,4	83,3	11,4	0,5	0,0	0,1	100,0

Villes	Type d'Habitation							
	Immeuble à appartements	Villa	Maison individuelle simple	Bâtiment à Plusieurs logements (non immeuble)	Case	Tente	Autres	Total
Gayeri	1,9	2,1	62,0	7,2	26,2	0,2	0,3	100,0
Pama	0,1	2,0	77,9	8,6	10,8	0,4	0,1	100,0
Ouargaye	0,8	1,8	56,6	24,9	8,1	0,0	7,8	100,0
Bousse	0,3	3,8	87,8	7,4	0,2	0,0	0,5	100,0
Sindou	0,1	2,9	76,2	20,3	0,5	0,0	0,0	100,0
Titao	0,4	1,9	84,2	10,3	0,0	0,0	3,2	100,0
Toma	0,0	1,5	93,7	4,3	0,3	0,0	0,1	100,0
Batie	0,1	0,5	79,4	19,0	0,4	0,1	0,5	100,0
Hounde	0,4	2,1	77,8	19,0	0,5	0,0	0,1	100,0
Sebba	1,8	1,2	73,5	9,3	8,4	1,4	4,3	100,0
Sapouy	0,1	3,2	81,5	13,0	1,5	0,0	0,7	100,0
Gourcy	0,3	3,7	84,4	11,0	0,2	0,0	0,3	100,0
Ensemble	1,4	11,2	68,4	18,0	0,4	0,0	0,6	100,0

Tableau A.7.8: Répartition (%) des ménages par ville selon le statut d'occupation du logement

Villes	Statut d'occupation					
	Propriétaire	Location-vente	Location simple	Hébergé gratuitement	Autres	Total
Kongoussi	62,5	2,7	25,4	9,0	0,4	100,0
Kombissiri	78,2	0,3	14,1	7,3	0,2	100,0
Diebougou	59,7	0,2	35,1	4,7	0,3	100,0
Bittou	82,2	2,7	11,6	3,4	0,2	100,0
Garango	90,3	0,5	7,5	1,5	0,2	100,0
Tenkodogo	73,3	1,6	21,6	2,8	0,8	100,0
Koudougou	53,6	1,6	38,9	5,6	0,4	100,0
Banfora	54,6	0,4	39,9	4,9	0,2	100,0
Niangoloko	68,9	1,3	22,4	7,0	0,5	100,0
Zorgho	78,5	2,7	14,3	4,0	0,5	100,0
Bogande	65,3	2,2	26,7	5,2	0,5	100,0
Fada n'gourma	65,9	1,7	29,1	3,2	0,1	100,0
Bobo-Dioulasso	50,6	1,3	37,7	9,6	0,8	100,0
Ouagadougou	65,1	1,0	23,6	9,4	0,9	100,0
Orodara	57,0	0,4	27,3	13,2	2,1	100,0
Nouna	72,1	1,0	19,3	6,7	0,9	100,0
Koupela	72,6	3,0	20,2	3,9	0,3	100,0
Pouytenga	87,4	1,2	5,4	5,0	1,0	100,0
Dedougou	61,2	2,1	32,6	3,6	0,5	100,0
Pô	83,2	0,6	14,4	1,6	0,2	100,0
Boulsa	82,8	0,5	13,8	2,7	0,2	100,0
Ziniare	60,6	1,6	29,7	7,5	0,6	100,0
Gorom-gorom	70,7	5,4	8,1	5,9	9,9	100,0
Yako	69,0	4,3	20,9	5,4	0,3	100,0
Gaoua	51,4	3,5	38,2	5,3	1,6	100,0
Reo	83,1	2,8	8,9	4,6	0,5	100,0
Kaya	61,1	1,4	25,9	11,1	0,4	100,0
Dori	60,8	1,0	29,9	6,9	1,4	100,0
Leo	73,6	1,4	18,3	5,5	1,2	100,0
Djibo	63,6	1,4	19,8	13,1	2,1	100,0
Tougan	63,0	3,2	26,2	7,3	0,3	100,0

Villes	Statut d'occupation					Total
	Propriétaire	Location-vente	Location simple	Hébergé gratuitement	Autres	
Diapaga	58,3	0,8	34,5	4,2	2,2	100,0
Ouahigouya	57,1	1,1	29,8	9,8	2,2	100,0
Manga	68,5	0,9	25,6	5,0	0,0	100,0
Boromo	61,3	0,9	34,4	3,4	0,0	100,0
Solenzo	70,1	1,2	22,3	5,8	0,5	100,0
Dano	71,2	0,3	24,0	4,0	0,5	100,0
Gayeri	81,5	2,2	12,6	2,9	0,7	100,0
Pama	81,7	1,5	14,9	1,6	0,4	100,0
Ouargaye	79,3	0,7	16,5	2,8	0,6	100,0
Bousse	72,2	2,2	21,1	4,1	0,4	100,0
Sindou	58,6	0,3	34,9	6,3	0,0	100,0
Titao	70,9	1,5	11,6	13,0	2,9	100,0
Toma	71,1	0,4	24,6	3,5	0,3	100,0
Batie	66,4	0,5	26,0	6,9	0,2	100,0
Hounde	76,3	0,4	16,6	6,4	0,3	100,0
Sebba	77,4	1,5	17,9	2,3	0,9	100,0
Sapouy	72,8	1,2	16,2	9,5	0,4	100,0
Gourcy	76,7	1,6	14,8	5,6	1,3	100,0
Ensemble	63,4	1,2	26,3	8,2	0,8	100,0

Tableau A.7.9: Répartition (%) des ménages par ville selon le principal mode d'éclairage

Villes	Mode principal d'éclairage												Total
	Electricité du réseau SONABEL	Plateformes multifonctionnelles	Panneau solaire	Groupe électrogène et batterie	Lampe à gaz	Lampe à pétrole	Lampe à huile	Lampe rechargeable	Lampe torche	Bougie	Bois/paille	Autres	
Kongoussi	35,8	0,3	34,9	0,2	0,0	0,1	0,1	8,5	18,5	0,0	0,0	1,6	100,0
Kombissiri	33,4	0,2	27,5	0,1	0,4	0,1	0,1	14,3	23,9	-	0,0	0,1	100,0
Diebouyou	42,9	0,1	26,4	0,6	0,0	0,2	0,1	11,1	15,9	0,0	0,0	2,7	100,0
Bittou	26,6	0,3	27,6	1,3	0,1	1,0	1,0	8,1	31,7	0,0	0,0	2,3	100,0
Garango	14,3	1,1	30,3	0,1	0,1	0,6	0,2	8,5	40,4	0,1	1,8	2,6	100,0
Tenkodogo	42,8	0,3	25,1	0,3	0,0	0,9	0,0	10,0	19,7	0,0	0,1	0,7	100,0
Koudougou	56,9	0,8	22,9	0,4	0,1	0,3	0,1	6,9	10,3	0,0	0,0	1,4	100,0
Banfora	60,3	0,4	26,8	0,5	0,1	0,1	0,0	5,1	5,9	0,0	0,0	0,7	100,0
Niangoloko	51,5	0,4	31,1	0,2	0,0	0,3	0,0	6,0	9,9	0,0	-	0,5	100,0
Zorgho	23,1	0,5	41,2	0,6	0,1	0,1	0,1	7,3	25,1	0,0	0,0	1,9	100,0
Bogande	30,6	0,2	18,1	0,0	0,2	0,3	0,1	14,9	34,1	-	0,1	1,3	100,0
Fada N'gourma	41,7	0,3	35,0	0,0	0,0	0,2	0,0	6,0	16,1	0,0	0,0	0,6	100,0
Bobo-Dioulasso	66,9	0,7	21,3	0,4	0,1	0,3	0,0	5,2	4,4	0,1	0,0	0,6	100,0
Ouagadougou	47,2	0,7	33,6	0,6	0,1	0,3	0,1	7,2	9,1	0,0	0,0	1,1	100,0
Orodara	58,8	1,7	19,5	2,3	0,0	0,2	0,1	8,3	8,6	0,1	0,0	0,4	100,0
Nouna	52,4	3,3	21,7	0,3	0,0	0,1	-	3,6	18,1	0,0	0,0	0,5	100,0
Koupela	38,8	0,2	26,6	0,8	0,1	0,3	0,2	6,5	24,3	0,1	0,1	2,0	100,0
Pouytenga	26,1	0,6	45,0	0,8	0,0	0,4	0,1	7,1	19,1	0,0	0,0	0,8	100,0
Dedougou	47,7	0,5	34,7	3,5	0,0	0,1	0,0	6,1	6,8	0,0	0,0	0,4	100,0
Pô	32,0	0,1	31,3	0,2	0,0	0,2	0,0	6,3	28,5	0,0	-	1,3	100,0
Boulsa	30,3	0,2	28,2	0,3	0,1	0,6	0,1	5,4	34,0	-	0,2	0,6	100,0
Ziniare	45,1	0,2	26,9	0,1	0,0	0,3	0,1	6,6	20,0	-	-	0,7	100,0
Gorom-gorom	54,8	0,1	4,0	0,1	0,1	1,7	0,3	17,7	18,2	0,1	-	3,0	100,0
Yako	41,0	1,0	25,4	0,2	0,0	0,1	0,0	6,7	23,7	0,1	0,1	1,8	100,0
Gaoua	43,1	1,5	26,5	0,3	0,0	0,3	0,1	6,9	19,0	0,0	0,0	2,2	100,0
Reo	16,7	1,1	32,9	0,2	0,0	1,5	0,3	17,9	29,1	0,0	0,0	0,3	100,0

Villes	Mode principal d'éclairage												Total
	Electricité du réseau SONABEL	Plateformes multifonctionnelles	Panneau solaire	Groupe électrogène et batterie	Lampe à gaz	Lampe à pétrole	Lampe à huile	Lampe rechargeable	Lampe torche	Bougie	Bois/paille	Autres	
Kaya	45,9	1,4	28,5	0,2	0,1	0,3	0,0	8,9	13,8	0,0	0,0	0,9	100,0
Dori	45,6	0,4	18,4	0,4	0,2	0,5	0,1	9,5	22,1	0,1	0,2	2,5	100,0
Leo	35,1	1,7	36,6	1,1	0,1	0,3	0,0	5,8	17,9	-	0,0	1,2	100,0
Djibo	24,8	0,8	20,9	0,2	0,1	0,4	0,1	17,5	33,7	0,0	0,1	1,3	100,0
Tougan	55,7	0,2	16,9	0,3	0,2	0,3	0,1	5,1	20,6	0,0	0,2	0,4	100,0
Diapaga	29,3	0,1	26,8	0,1	-	0,5	0,0	9,2	30,4	0,0	0,0	3,5	100,0
Ouahigouya	69,7	0,8	15,4	0,2	0,0	0,1	0,0	4,3	7,8	0,0	0,0	1,6	100,0
Manga	32,3	0,1	25,4	0,1	0,0	0,2	0,1	8,8	31,6	0,0	0,1	1,3	100,0
Boromo	41,0	0,2	32,0	0,2	0,1	0,1	0,3	12,6	13,5	-	-	-	100,0
Solenzo	16,8	0,5	44,5	6,8	0,0	0,2	-	7,2	23,6	-	-	0,4	100,0
Dano	32,0	1,5	25,1	1,8	-	0,0	0,1	12,5	25,1	-	0,0	2,0	100,0
Gayeri	13,9	0,1	35,5	0,4	0,1	0,2	0,1	6,4	39,7	-	3,3	0,3	100,0
Pama	25,6	1,5	16,2	0,2	-	0,0	-	10,8	45,2	-	-	0,5	100,0
Ouargaye	21,3	0,3	12,3	-	0,2	0,6	0,1	15,4	44,0	0,0	-	5,7	100,0
Bousse	17,5	0,9	28,2	0,0	0,1	0,4	0,2	8,0	39,0	0,1	0,1	5,6	100,0
Sindou	70,3	5,0	9,5	0,4	-	-	0,1	5,8	8,9	-	-	-	100,0
Titao	11,8	0,9	33,2	2,9	0,0	0,3	0,1	15,9	31,4	0,0	0,1	3,5	100,0
Toma	39,2	0,0	15,5	1,0	0,0	0,3	-	11,8	31,2	0,1	-	0,9	100,0
Batie	23,9	0,3	26,6	6,6	-	0,3	-	14,1	27,8	-	0,1	0,4	100,0
Hounde	15,6	2,7	53,3	1,2	0,0	0,9	0,0	7,3	17,7	0,0	0,1	1,1	100,0
Sebba	37,1	0,6	16,1	-	0,1	0,5	0,0	11,3	33,3	-	0,1	0,9	100,0
Sapouy	9,9	0,9	45,4	0,1	0,1	0,1	0,1	7,3	33,5	0,0	0,1	2,5	100,0
Gourcy	32,5	0,4	33,3	0,2	0,0	0,2	-	5,9	24,3	0,0	0,1	3,1	100,0
Ensemble	47,8	0,7	29,7	0,6	0,1	0,3	0,1	7,2	12,2	0,0	0,0	1,1	100,0

Tableau A.7.10: Répartition (%) de ménages par ville selon la principale source d'énergie pour la cuisson

Villes	Source principale d'énergie pour la cuisson								Total
	Electricité	Gaz ou Biogaz	Pétrole	Charbon de bois	Bois (foyer amélioré)	Bois (foyer simple)	Non concerné	Autres	
Kongoussi	2,2	24,9	0,0	7,7	4,7	57,7	2,0	0,8	100,0
Kombissiri	0,6	22,7	0,1	7,7	1,8	65,0	1,0	1,2	100,0
Diebougou	0,7	25,6	0,1	27,2	2,6	35,8	5,5	2,5	100,0
Bittou	5,7	15,0	2,6	23,5	6,1	42,5	2,1	2,5	100,0
Garango	1,7	12,2	0,3	14,2	2,9	66,5	1,1	1,2	100,0
Tenkodogo	5,3	30,2	0,5	14,1	5,6	39,9	1,3	3,1	100,0
Koudougou	2,1	53,3	0,1	15,8	3,2	22,5	2,0	1,1	100,0
Banfora	2,0	21,0	0,1	41,9	2,1	29,9	2,4	0,6	100,0
Niangoloko	4,2	11,3	0,2	20,5	2,2	57,0	2,7	2,0	100,0
Zorgho	4,1	28,0	0,1	11,3	3,0	48,7	2,8	2,1	100,0
Bogande	2,4	20,7	0,0	33,1	3,0	38,5	0,3	1,9	100,0
Fada N'gourma	1,8	26,9	0,0	21,6	5,4	42,7	1,2	0,5	100,0
Bobo-Dioulasso	4,5	25,4	0,1	49,2	3,3	14,2	2,3	1,1	100,0
Ouagadougou	1,8	60,7	0,1	17,9	1,9	12,8	3,1	1,6	100,0
Orodara	11,9	14,6	0,2	14,3	1,8	51,9	3,1	2,3	100,0
Nouna	2,3	8,1	0,0	14,1	7,2	65,7	1,5	1,1	100,0
Koupela	0,8	31,1	0,1	20,0	2,6	42,5	2,0	1,0	100,0
Pouytenga	0,9	16,4	0,1	18,9	4,4	55,4	2,5	1,4	100,0
Dedougou	3,7	27,5	0,2	25,0	4,4	36,6	1,6	1,1	100,0
Pô	3,2	21,1	0,1	20,9	2,9	48,7	1,8	1,4	100,0

Villes	Source principale d'énergie pour la cuisson								Total
	Electricité	Gaz ou Biogaz	Pétrole	Charbon de bois	Bois (foyer amélioré)	Bois (foyer simple)	Non concerné	Autres	
Boulsa	0,5	20,0	0,2	7,5	2,5	68,2	0,9	0,2	100,0
Ziniare	4,7	38,0	0,1	9,4	1,5	42,6	2,4	1,4	100,0
Gorom-gorom	18,1	11,5	0,4	12,2	3,8	45,5	1,6	6,9	100,0
Yako	5,7	28,1	0,1	8,6	3,8	50,3	2,6	0,8	100,0
Gaoua	5,3	32,2	0,2	36,2	3,2	18,9	1,3	2,7	100,0
Reo	2,4	11,2	0,5	7,9	11,1	63,3	3,4	0,2	100,0
Kaya	4,0	33,6	0,1	11,4	3,8	43,9	1,8	1,5	100,0
Dori	4,6	32,9	0,2	3,5	5,1	49,5	2,2	1,9	100,0
Leo	2,4	13,0	0,1	33,7	2,1	45,9	1,9	0,9	100,0
Djibo	2,5	6,1	0,4	6,5	3,6	78,8	1,2	0,9	100,0
Tougan	3,6	19,2	0,1	10,3	4,4	60,1	1,2	1,2	100,0
Diapaga	0,7	15,9	-	20,1	1,7	56,4	1,6	3,5	100,0
Ouahigouya	4,6	40,7	0,1	13,0	4,5	32,9	2,2	2,0	100,0
Manga	0,6	37,7	0,0	6,0	1,9	50,2	2,6	0,9	100,0
Boromo	2,3	18,6	0,4	28,1	2,5	46,0	1,9	0,3	100,0
Solenzo	0,6	9,6	0,1	12,6	2,7	71,8	1,1	1,5	100,0
Dano	1,7	18,3	0,0	11,1	2,0	65,0	1,3	0,6	100,0
Gayeri	0,3	10,2	0,1	14,9	2,2	70,7	1,4	0,2	100,0
Pama	0,4	15,0	-	2,4	1,5	79,6	1,1	0,1	100,0
Ouargaye	3,4	12,5	-	8,8	2,3	67,5	0,8	4,8	100,0
Bousse	3,6	21,4	0,1	10,8	2,0	54,2	3,6	4,4	100,0
Sindou	0,1	26,2	-	10,2	2,7	59,3	1,4	0,1	100,0
Titao	0,4	5,3	0,2	7,8	5,9	76,9	0,1	3,4	100,0
Toma	0,2	17,8	0,0	3,9	1,5	73,4	1,6	1,5	100,0
Batie	1,2	9,4	-	36,7	0,7	50,1	1,5	0,5	100,0
Hounde	1,1	9,6	0,0	9,6	2,7	73,3	2,5	1,3	100,0
Sebba	13,0	16,3	0,4	6,0	4,7	57,2	0,8	1,7	100,0
Sapouy	0,3	13,8	0,1	18,2	3,0	59,2	2,7	2,6	100,0
Gourcy	1,5	15,9	0,0	3,5	1,9	71,1	4,5	1,5	100,0
Ensemble	2,7	41,6	0,1	22,5	2,8	26,2	2,5	1,5	100,0

Tableau A.7.11: Répartition(%) des ménages par ville selon la principale source d'approvisionnement en eau de boisson

Villes	Principale source d'approvisionnement en eau de boisson										Total
	Barrage/rivière/cours d'eau/lac	Puits ordinaire	Puits busé ordinaire	Puits busé ordinaire équipé d'un système de pompage	Forage	Fontaine publique	Robinet compteur intérieur propre	Robinet compteur intérieur partagé	Robinet dans une autre cour	Autres	
Kongoussi	0,1	13,1	1,1	0,3	16,7	30,8	22,9	12,4	2,5	0,2	100,0
Kombissiri	0,0	6,1	0,8	2,5	27,8	37,3	17,1	7,3	1,0	0,1	100,0
Diebouyou	0,4	7,6	5,3	2,5	8,0	44,8	15,8	11,8	0,6	3,2	100,0
Bittou	0,8	32,7	6,4	2,1	20,7	15,4	13,9	4,5	2,2	1,3	100,0
Garango	0,1	16,4	0,8	0,3	55,8	11,1	9,0	4,7	0,5	1,3	100,0
Tenkodogo	0,4	5,3	1,0	1,7	39,8	31,8	14,9	3,6	0,8	0,6	100,0
Koudougou	0,0	6,6	1,3	0,9	3,3	35,9	26,2	24,2	0,8	0,8	100,0
Banfora	0,1	4,2	0,6	0,9	6,9	42,0	25,9	18,8	0,3	0,2	100,0
Niangoloko	0,0	12,2	1,5	0,2	5,5	47,3	22,4	9,5	0,8	0,7	100,0
Zorgho	0,2	9,5	0,4	2,0	26,2	33,8	19,7	6,3	1,4	0,6	100,0
Bogande	0,2	3,3	0,7	6,5	14,4	52,2	13,5	6,8	0,4	1,9	100,0
Fada N'gourma	0,1	2,2	0,4	2,5	33,8	30,3	19,4	10,2	1,1	0,1	100,0
Bobo-Dioulasso	0,2	6,4	1,1	0,4	1,8	40,9	27,4	20,3	0,6	0,7	100,0
Ouagadougou	0,2	1,2	0,3	0,4	4,9	35,8	37,2	17,9	1,1	1,1	100,0
Orodara	0,2	8,8	0,6	1,8	1,9	53,8	16,4	15,9	0,4	0,2	100,0

Villes	Principale source d'approvisionnement en eau de boisson										
	Barrage/rivière/cours d'eau/lac	Puits ordinaire	Puits busé ordinaire	Puits busé ordinaire équipé d'un système de pompage	Forage	Fontaine publique	Robinet compteur intérieur propre	Robinet compteur intérieur partagé	Robinet dans une autre cour	Autres	Total
Nouna	0,0	66,3	4,3	0,1	4,1	8,2	12,8	3,2	0,5	0,5	100,0
Koupela	0,0	0,7	0,1	2,0	30,4	32,3	27,6	6,5	0,2	0,2	100,0
Pouytenga	0,1	7,5	2,4	1,7	46,6	25,7	8,7	4,0	2,0	1,2	100,0
Dedougou	0,1	29,7	6,9	0,1	3,3	22,8	24,7	11,8	0,5	0,3	100,0
Pô	0,0	6,3	0,8	3,8	33,7	27,3	15,8	10,8	1,1	0,3	100,0
Boulsa	0,2	7,8	2,5	3,5	31,5	37,0	13,1	4,3	0,0	0,1	100,0
Ziniare	0,0	1,0	1,1	1,7	4,8	45,1	27,9	12,6	0,9	4,9	100,0
Gorom-gorom	1,0	0,6	-	0,1	32,1	49,9	10,4	2,1	0,2	3,6	100,0
Yako	-	22,1	3,7	1,7	5,3	29,6	20,7	11,8	2,0	3,2	100,0
Gaoua	0,3	7,0	0,7	0,5	8,3	42,6	16,9	18,9	2,2	2,7	100,0
Reo	0,0	66,0	3,9	0,0	5,1	13,5	6,7	4,3	0,3	0,0	100,0
Kaya	0,2	3,3	2,3	1,9	8,4	41,8	25,6	14,6	1,4	0,6	100,0
Dori	0,5	0,8	0,2	0,1	7,4	42,9	24,7	19,6	2,4	1,5	100,0
Leo	0,2	4,8	3,3	0,8	28,0	36,1	17,1	8,3	0,7	0,8	100,0
Djibo	1,4	7,4	5,7	2,9	33,7	36,8	8,8	2,0	1,0	0,3	100,0
Tougan	0,5	37,5	5,8	0,4	1,5	20,0	22,8	9,6	0,5	1,3	100,0
Diapaga	0,1	3,6	0,7	0,6	22,7	44,8	13,9	10,5	0,3	2,8	100,0
Ouahigouya	0,1	24,6	2,8	0,5	6,0	20,4	25,7	17,4	0,5	2,1	100,0
Manga	0,1	5,1	2,0	0,7	25,7	38,5	15,4	10,0	2,1	0,3	100,0
Boromo	0,1	20,7	2,3	0,3	17,7	32,1	12,8	12,4	1,5	0,1	100,0
Solenzo	-	53,4	27,2	0,4	1,5	11,4	3,2	1,4	0,2	1,4	100,0
Dano	0,9	34,2	16,9	3,1	11,5	25,3	4,9	2,3	0,7	0,2	100,0
Gayeri	0,1	4,8	1,1	8,5	45,2	28,7	8,4	3,1	0,2	-	100,0
Pama	-	24,2	2,3	2,5	35,8	13,8	10,6	10,4	0,2	0,2	100,0
Ouargaye	0,1	3,6	0,3	0,3	51,1	32,9	6,1	3,7	0,2	1,6	100,0
Bousse	3,5	17,7	2,0	2,0	21,9	34,4	9,4	7,9	0,3	0,9	100,0
Sindou	0,6	5,0	1,4	-	4,1	36,6	26,3	25,7	0,4	-	100,0
Titao	0,7	46,1	17,4	0,1	5,4	17,0	7,4	2,4	1,6	1,9	100,0
Toma	-	43,4	14,0	0,6	4,8	7,4	18,2	10,9	0,5	0,3	100,0
Batie	6,5	11,8	0,6	0,0	30,7	43,3	3,9	3,0	0,1	0,0	100,0
Hounde	0,8	31,0	2,7	3,7	15,9	33,5	5,3	4,9	1,5	0,6	100,0
Sebba	3,0	8,5	0,4	0,6	34,4	32,8	10,1	5,5	4,6	0,2	100,0
Sapouy	0,0	11,7	1,7	1,0	37,4	37,8	4,5	5,2	0,4	0,3	100,0
Gourcy	0,0	35,5	21,2	1,1	10,6	13,4	11,1	6,3	0,5	0,3	100,0
Ensemble	0,3	7,1	1,5	0,8	9,1	35,2	28,3	15,7	1,0	1,0	100,0

Tableau A.7.12: Répartition (%) des ménages par ville selon la principale source d'approvisionnement en eau de boisson

Villes	Principale source d'approvisionnement en eau de boisson		Villes	Principale source d'approvisionnement en eau de boisson	
	Potable	Non Potable		Potable	Non Potable
Kongoussi	85,6	14,4	Reo	30,0	70,0
Kombissiri	93,0	7,0	Kaya	93,6	6,4
Diebouyou	83,5	16,5	Dori	97,0	3,0
Bittou	58,7	41,3	Leo	91,0	9,0
Garango	81,4	18,6	Djibo	85,2	14,8
Tenkodogo	92,6	7,4	Tougan	54,9	45,1
Koudougou	91,3	8,7	Diapaga	92,8	7,2
Banfora	94,9	5,1	Ouahigouya	70,5	29,5
Niangoloko	85,6	14,4	Manga	92,6	7,4
Zorgho	89,4	10,6	Boromo	76,8	23,2
Bogande	93,8	6,2	Solenzo	18,0	82,0
Fada N'gourma	97,2	2,8	Dano	47,8	52,2
Bobo-Dioulasso	91,5	8,5	Gayeri	94,0	6,0
Ouagadougou	97,3	2,7	Pama	73,3	26,7
Orodara	90,3	9,7	Ouargaye	94,3	5,7
Nouna	28,9	71,1	Bousse	75,9	24,1
Koupela	99,0	1,0	Sindou	93,1	6,9
Pouytenga	88,8	11,2	Titao	33,8	66,2
Dedougou	63,1	36,9	Toma	42,3	57,7
Pô	92,6	7,4	Batie	81,0	19,0
Boulsa	89,4	10,6	Houde	64,9	35,1
Ziniare	93,0	7,0	Sebba	88,0	12,0
Gorom-gorom	94,8	5,2	Sapouy	86,2	13,8
Yako	71,0	29,0	Gourcy	43,0	57,0
Gaoua	89,4	10,6			
Ensemble				90,1	9,9

Tableau A.7. 13: Répartition (%) des ménages par ville selon le principal type d'aisance

Villes	Type d'aisance								Total
	Chasse d'eau personnelle	Chasse d'eau en commun	Latrine simple personnel	Latrine simple commun	Latrine ventilée personnel	Latrine ventilée commun	Brousse /nature	Autres	
Kongoussi	3,3	6,7	14,8	68,8	0,8	0,5	3,8	1,3	100,0
Kombissiri	2,6	2,9	18,7	50,6	2,4	1,7	18,2	3,0	100,0
Diébougou	1,1	0,6	21,9	56,6	0,4	0,6	13,6	5,2	100,0
Bittou	2,4	7,0	20,7	31,7	1,7	3,8	30,2	2,5	100,0
Garango	2,9	10,6	11,6	46,6	0,5	0,2	24,7	3,0	100,0
Tenkodogo	6,6	3,8	35,4	34,4	1,2	0,4	15,5	2,7	100,0
Koudougou	5,1	5,3	18,7	64,6	0,7	1,8	1,5	2,2	100,0
Banfora	5,9	3,0	30,5	55,5	2,0	1,6	1,1	0,3	100,0
Niangoloko	2,1	3,2	34,3	56,8	0,4	0,3	0,9	2,0	100,0
Zorgho	4,9	7,0	42,0	31,3	2,4	1,6	7,2	3,5	100,0
Bogande	12,5	1,2	14,2	36,4	0,8	0,4	26,2	8,3	100,0
Fada N'gourma	3,6	2,6	34,7	47,3	1,6	0,8	7,8	1,6	100,0
Bobo-Dioulasso	7,8	6,1	16,8	63,2	1,5	2,5	0,4	1,6	100,0
Ouagadougou	11,2	4,5	29,6	47,0	2,5	3,2	0,7	1,4	100,0
Orodara	0,9	0,7	6,1	82,6	1,1	5,6	1,0	1,9	100,0
Nouna	5,8	2,9	38,3	46,1	1,6	0,4	3,3	1,5	100,0
Koupela	4,4	4,6	26,3	45,1	1,4	0,6	14,4	3,1	100,0
Pouytenga	4,4	2,6	31,1	45,6	0,4	0,8	11,4	3,6	100,0

Villes	Type d'aisance								Total
	Chasse d'eau personnelle	Chasse d'eau en commun	Latrine simple personnel	Latrine simple commun	Latrine ventilée personnel	Latrine ventilée commun	Brousse /nature	Autres	
Dedougou	2,4	2,1	50,7	40,1	0,8	0,6	0,8	2,5	100,0
Pô	4,7	0,8	15,5	32,3	1,6	3,3	40,2	1,6	100,0
Boulsa	4,3	3,9	34,3	40,7	0,9	0,2	14,9	0,9	100,0
Ziniare	4,8	1,5	40,5	38,6	2,4	3,1	6,0	3,0	100,0
Gorom-gorom	4,0	4,7	22,3	41,1	4,1	2,4	10,0	11,4	100,0
Yako	4,7	1,1	27,3	55,2	0,6	0,2	7,6	3,3	100,0
Gaoua	2,0	2,2	21,5	52,8	1,0	1,3	14,1	5,1	100,0
Reo	0,6	2,9	19,8	50,9	2,1	8,1	15,4	0,2	100,0
Kaya	4,0	3,1	27,0	56,6	1,0	0,6	5,7	2,0	100,0
Dori	2,6	1,0	14,1	59,0	2,7	1,9	14,4	4,2	100,0
Leo	2,3	3,3	38,5	46,1	2,9	1,0	2,7	3,2	100,0
Djibo	0,5	3,5	9,6	71,8	1,1	2,7	9,0	1,8	100,0
Tougan	0,7	3,8	35,1	53,7	1,2	0,8	2,4	2,4	100,0
Diapaga	0,6	2,4	17,7	45,2	1,1	0,5	22,2	10,3	100,0
Ouahigouya	4,7	4,1	19,7	65,1	1,0	0,6	0,9	3,9	100,0
Manga	2,5	7,2	21,4	42,4	0,6	1,5	23,1	1,3	100,0
Boromo	0,9	2,1	13,7	78,2	0,6	1,0	3,4	0,0	100,0
Solenzo	2,3	9,3	22,4	55,0	1,1	2,0	5,6	2,2	100,0
Dano	1,5	5,7	19,2	51,3	0,9	0,3	16,7	4,5	100,0
Gayeri	0,2	0,3	20,2	19,6	3,1	1,7	54,3	0,6	100,0
Pama	0,8	0,8	16,1	30,4	0,1	0,1	51,2	0,5	100,0
Ouargaye	3,4	3,4	9,3	33,3	0,3	0,8	39,6	9,8	100,0
Bousse	0,7	5,1	19,0	45,7	1,6	1,2	13,8	13,0	100,0
Sindou	2,3	0,5	15,8	70,5	1,3	2,6	4,2	2,7	100,0
Titao	2,1	8,2	29,9	47,5	1,7	0,2	6,7	3,7	100,0
Toma	2,6	0,2	27,7	49,8	0,3	0,2	17,9	1,3	100,0
Batie	2,4	7,1	30,3	31,5	0,3	0,1	25,9	2,5	100,0
Hounde	0,7	3,8	29,8	57,5	1,1	0,8	4,9	1,4	100,0
Sebba	5,3	2,3	19,7	39,0	0,4	0,1	32,3	1,0	100,0
Sapouy	4,9	1,9	39,0	33,2	0,9	0,2	15,1	4,9	100,0
Gourcy	1,2	3,6	25,0	60,8	0,9	1,5	6,1	1,1	100,0
Ensemble	7,8	4,4	26,1	51,6	1,8	2,4	4,0	2,0	100,0

Tableau A.7.14: Répartition(%) des ménages par ville selon le principal mode d'évacuation des ordures ménagères

Villes	Principal mode d'évacuation des ordures							Total
	Ramassage privé	Tas d'immondices	Fosses fumières	Bac à ordures	Rue	Fossé (fosses/caniveaux)	Autres	
Kongoussi	2,9	24,3	6,4	16,6	47,8	0,8	1,2	100,0
Kombissiri	3,3	30,1	11,9	9,0	37,1	5,5	3,1	100,0
Diebougou	7,2	16,1	2,2	5,4	63,6	0,4	5,2	100,0
Bittou	2,7	28,0	12,8	12,2	43,2	0,4	0,8	100,0
Garango	2,6	24,9	16,3	7,7	41,3	2,9	4,5	100,0
Tenkodogo	10,8	31,5	11,4	16,8	24,9	0,5	4,2	100,0
Koudougou	9,6	33,3	7,1	16,0	29,1	1,2	3,7	100,0
Banfora	27,0	42,7	2,3	5,6	19,8	1,0	1,5	100,0
Niangoloko	2,8	56,9	2,7	12,2	22,5	0,8	2,0	100,0
Zorgho	11,4	37,8	11,8	6,2	27,6	1,4	3,8	100,0
Bogande	15,1	21,9	2,1	8,8	40,7	0,1	11,3	100,0
Fada N'gourma	5,6	31,2	6,2	9,7	43,1	0,7	3,6	100,0
Bobo-Dioulasso	40,5	18,5	2,5	11,8	18,3	5,1	3,3	100,0
Ouagadougou	43,7	18,9	3,3	11,1	14,4	4,9	3,7	100,0

Villes	Principal mode d'évacuation des ordures							Total
	Ramassage privé	Tas d'immondices	Fosses fumières	Bac à ordures	Rue	Fossé (fosses/caniveaux)	Autres	
Orodara	4,6	37,4	6,0	7,1	39,7	2,1	3,1	100,0
Nouna	5,8	44,3	12,8	6,0	29,8	0,2	1,0	100,0
Koupela	4,0	33,9	10,0	13,4	33,0	0,3	5,3	100,0
Pouytenga	9,0	46,4	4,9	11,8	23,2	2,0	2,7	100,0
Dedougou	7,9	45,6	5,9	13,2	24,0	0,5	3,0	100,0
Pô	4,9	50,4	1,7	6,8	31,6	3,2	1,4	100,0
Boulsa	5,5	36,3	3,4	8,4	45,2	0,8	0,4	100,0
Ziniare	16,6	32,4	1,7	13,3	29,3	2,8	3,8	100,0
Gorom-gorom	9,3	2,2	0,9	15,7	57,4	0,7	13,9	100,0
Yako	8,2	21,5	15,9	17,4	30,6	0,5	5,9	100,0
Gaoua	10,9	23,0	4,3	15,6	36,1	1,9	8,3	100,0
Reo	5,2	32,3	19,6	5,0	37,3	0,2	0,5	100,0
Kaya	5,9	33,5	6,1	14,3	32,5	4,0	3,6	100,0
Dori	14,0	22,3	1,3	11,1	42,2	0,7	8,3	100,0
Leo	2,6	18,7	2,9	4,6	65,9	0,9	4,4	100,0
Djibo	5,5	26,2	3,2	4,9	57,8	1,1	1,4	100,0
Tougan	7,8	46,0	11,9	10,5	18,1	0,5	5,2	100,0
Diapaga	7,4	54,9	1,0	2,8	27,3	0,2	6,4	100,0
Ouahigouya	13,1	22,8	11,6	21,2	26,7	0,7	3,8	100,0
Manga	4,5	13,9	15,4	12,6	50,9	0,5	2,2	100,0
Boromo	3,2	33,2	6,5	16,8	39,4	0,2	0,7	100,0
Solenzo	3,6	49,2	7,5	3,2	33,0	0,2	3,4	100,0
Dano	0,3	52,9	8,3	6,9	24,5	0,1	7,1	100,0
Gayeri	0,9	32,6	2,9	13,1	49,2	0,8	0,5	100,0
Pama	0,9	42,7	0,8	7,0	44,7	0,1	3,8	100,0
Ouargaye	10,7	26,6	5,4	3,9	38,5	4,2	10,8	100,0
Bousse	4,9	9,0	16,1	7,7	43,2	0,7	18,4	100,0
Sindou	-	75,4	0,4	1,8	22,1	-	0,4	100,0
Titao	3,5	12,8	29,8	4,8	39,8	0,5	8,9	100,0
Toma	3,1	35,6	15,2	4,3	39,3	0,6	2,0	100,0
Batie	7,3	12,3	1,9	0,4	61,5	2,8	13,8	100,0
Hounde	5,4	39,5	4,9	5,0	42,3	0,4	2,6	100,0
Sebba	3,6	15,5	6,7	12,8	58,8	-	2,5	100,0
Sapouy	2,8	30,1	4,2	5,3	48,2	2,8	6,6	100,0
Gourcy	4,4	26,0	30,4	13,9	21,8	0,4	3,1	100,0
Ensemble	29,7	24,0	4,9	11,2	22,9	3,5	3,7	100,0

Tableau A.7.15: Répartition(%) des ménages par ville selon le principal mode d'évacuation des eaux usées

Villes	Principal mode d'évacuation des eaux usées						Total
	Cour	Rue/ Nature	Puisards	Caniveau	Fosse septique	Autres	
Kongoussi	10,1	81,3	1,0	1,9	4,4	1,5	100,0
Kombissiri	2,3	82,7	5,3	0,8	6,2	2,6	100,0
Diebougou	25,0	70,2	0,7	0,3	0,3	3,4	100,0
Bittou	19,5	75,7	2,6	0,5	0,9	0,9	100,0
Garango	8,0	77,2	0,5	1,1	9,0	4,2	100,0
Tenkodogo	17,5	70,9	2,4	1,9	3,8	3,5	100,0
Koudougou	17,4	70,7	1,8	1,4	4,8	3,9	100,0
Banfora	13,7	78,4	2,5	0,6	2,5	2,4	100,0
Niangoloko	18,3	76,4	0,7	1,0	2,1	1,6	100,0

Villes	Principal mode d'évacuation des eaux usées						Total
	Cour	Rue/	Puisards	Caniveau	Fosse septique	Autres	
		Nature					
Zorgho	27,2	66,7	0,3	0,5	2,5	2,8	100,0
Bogande	17,7	57,8	7,4	3,9	2,0	11,2	100,0
Fada N'gourma	11,7	79,2	2,6	1,5	2,7	2,2	100,0
Bobo-Dioulasso	11,0	64,5	3,9	5,2	12,2	3,1	100,0
Ouagadougou	9,0	71,4	3,2	1,5	12,6	2,3	100,0
Orodara	17,6	72,4	0,7	1,2	6,6	1,4	100,0
Nouna	23,1	65,0	4,7	0,6	5,4	1,3	100,0
Koupela	15,7	72,2	3,0	0,9	3,7	4,5	100,0
Pouytenga	8,2	80,5	0,9	1,3	6,1	3,1	100,0
Dedougou	21,5	67,3	1,6	1,3	5,5	2,8	100,0
Pô	8,7	83,9	0,4	1,5	4,5	1,0	100,0
Boulsa	11,2	84,9	1,0	0,8	1,8	0,3	100,0
Ziniare	12,8	75,4	1,2	1,1	7,9	1,6	100,0
Gorom-gorom	8,9	73,5	2,4	0,4	1,0	13,8	100,0
Yako	10,0	74,2	1,7	0,8	9,6	3,7	100,0
Gaoua	17,6	64,5	1,2	4,7	5,1	6,9	100,0
Reo	23,4	69,4	2,3	0,1	4,7	0,0	100,0
Kaya	10,1	74,3	2,3	2,9	6,7	3,7	100,0
Dori	14,2	70,6	2,2	1,5	5,5	6,0	100,0
Leo	15,0	79,6	0,7	0,4	1,4	2,9	100,0
Djibo	6,8	83,1	1,4	3,6	1,7	3,4	100,0
Tougan	22,1	65,8	0,6	0,8	5,9	4,7	100,0
Diapaga	44,3	51,7	0,5	0,1	0,1	3,2	100,0
Ouahigouya	8,6	72,1	2,3	4,4	8,8	3,8	100,0
Manga	16,4	70,2	0,9	2,8	9,4	0,4	100,0
Boromo	16,2	75,6	0,6	6,6	0,9	0,2	100,0
Solenzo	29,8	65,8	0,1	0,3	1,4	2,7	100,0
Dano	20,4	68,7	3,6	0,1	1,5	5,8	100,0
Gayeri	28,3	67,7	1,1	0,6	0,7	1,6	100,0
Pama	8,8	83,0	0,3	1,4	0,4	6,0	100,0
Ouargaye	5,4	76,8	2,0	0,3	4,0	11,4	100,0
Bousse	13,1	65,9	0,8	2,2	4,6	13,4	100,0
Sindou	11,9	72,4	7,7	0,8	7,0	0,4	100,0
Titao	20,5	56,8	3,4	1,9	7,9	9,5	100,0
Toma	27,4	66,6	0,3	0,2	1,5	3,9	100,0
Batie	19,2	73,7	0,1	0,7	0,7	5,7	100,0
Hounde	17,2	75,3	2,7	0,7	1,6	2,6	100,0
Sebba	19,0	72,9	3,6	0,1	0,1	4,2	100,0
Sapouy	8,9	80,4	0,1	0,3	4,9	5,3	100,0
Gourcy	5,6	80,1	0,6	0,3	7,9	5,4	100,0
Ensemble	11,6	71,1	2,8	2,1	9,5	2,9	100,0

Tableau A.7.16: Répartition (%) des ménages par ville selon le taux d'accès à internet

Villes	Accès à la connexion internet			Villes	Accès à la connexion internet		
	Oui	Non	Total		Oui	Non	Total
Kongoussi	19,2	80,8	100,0	Reo	9,3	90,7	100,0
Kombissiri	17,5	82,5	100,0	Kaya	16,2	83,8	100,0
Diebouyou	29,9	70,1	100,0	Dori	20,0	80,0	100,0
Bittou	14,9	85,1	100,0	Leo	24,0	76,0	100,0
Garango	10,4	89,6	100,0	Djibo	10,9	89,1	100,0
Tenkodogo	25,2	74,8	100,0	Tougan	22,3	77,7	100,0
Koudougou	28,8	71,2	100,0	Diapaga	19,5	80,5	100,0
Banfora	31,3	68,7	100,0	Ouahigouya	24,8	75,2	100,0
Niangoloko	5,1	94,9	100,0	Manga	8,1	91,9	100,0
Zorgho	17,4	82,6	100,0	Boromo	21,7	78,3	100,0
Bogande	25,8	74,2	100,0	Solenzo	24,3	75,7	100,0
Fada N'gourma	20,0	80,0	100,0	Dano	20,0	80,0	100,0
Bobo-dioulasso	30,9	69,1	100,0	Gayeri	29,7	70,3	100,0
Ouagadougou	33,1	66,9	100,0	Pama	25,1	74,9	100,0
Orodara	28,0	72,0	100,0	Ouargaye	10,4	89,6	100,0
Nouna	7,9	92,1	100,0	Bousse	26,1	73,9	100,0
Koupela	36,6	63,4	100,0	Sindou	27,4	72,6	100,0
Pouytenga	28,3	71,7	100,0	Titao	6,0	94,0	100,0
Dedougou	27,2	72,8	100,0	Toma	25,2	74,8	100,0
Pô	8,7	91,3	100,0	Batie	22,4	77,6	100,0
Boulsa	14,6	85,4	100,0	Houde	16,5	83,5	100,0
Ziniare	27,3	72,7	100,0	Sebba	17,4	82,6	100,0
Gorom-gorom	23,7	76,3	100,0	Sapouy	10,2	89,8	100,0
Yako	26,9	73,1	100,0	Gourcy	14,9	85,1	100,0
Gaoua	19,0	81,0	100,0				
Ensemble					28,3	71,7	100,0

Tableau A.7.17: Répartition (%) des ménages par ville selon le bien d'équipement

Villes	Radio	Télévision	Téléphone fixe	Téléphone cellulaire	Réfrigérateur / congélateur	Ordinateur	Foyer amélioré	Décodeur / parabole	Cuisinière à gaz / électrique
Kongoussi	51,4	46,8	1,2	95,4	8,8	8,8	9,8	27,2	19,9
Kombissiri	70,3	40,5	3,0	93,3	10,6	8,9	6,6	24,2	22,2
Diebouyou	47,1	49,7	1,8	94,4	14,3	10,6	5,7	35,1	22,4
Bittou	51,8	31,8	1,9	92,6	8,2	4,2	7,2	18,1	12,2
Garango	41,1	18,5	1,9	88	5,6	4,4	8,3	11,3	10,5
Tenkodogo	61,2	51,9	2,1	95,1	14,4	10,5	20,0	32,8	24,7
Koudougou	49,7	50,3	1,9	96,7	14,4	19,7	10,0	35,0	28,5
Banfora	62,6	63,5	1,6	96,6	15,1	9,8	9,6	46,4	18,5
Niangoloko	58	52,2	1,8	94,2	10,4	5,6	8,1	30,7	16,3
Zorgho	57,8	33,3	0,7	96,9	8,2	8,0	6,8	22,4	20,8
Bogande	38,3	32,5	1,0	93,1	7,6	9,1	6,0	21,1	24,0
Fada N'gourma	46,9	52,5	2,4	95,1	13,7	13,6	18,2	37,8	26,7
Bobo-Dioulasso	61,2	71,0	3,1	96,6	17,3	13,2	20,4	48,3	26,8
Ouagadougou	59,4	65,6	3,0	96,6	22,7	19,4	16,4	45,3	35,3
Orodara	57,3	52,1	1,2	95,1	7,7	9,6	11,7	32,3	27,7
Nouna	50,3	51,9	1,1	93,1	8,6	7,9	6,8	29,1	14,2
Koupela	60	45,2	1,2	96,3	13,4	11,8	9,5	31,1	20,0
Pouytenga	59,8	44,3	1,7	96,2	5,6	3,2	10,5	21,5	12,8

Villes	Radio	Télévision	Téléphone fixe	Téléphone cellulaire	Réfrigérateur /congelateur	Ordinateur	Foyer amélioré	Décodeur / parabole	Cuisinière à gaz/ électrique
Dedougou	52,3	61,8	2	96,6	17,5	15,4	17,8	44,0	31,8
Pô	62,6	47,3	1,9	91	11,6	7,7	5,5	32,5	17,8
Boulsa	52,7	36,9	1,1	94,9	8,9	9,8	7,6	23,0	19,0
Ziniare	58,1	49,6	1,7	96,1	16,4	14,8	5,9	35,6	33,5
Gorom-Gorom	40,4	42,7	4,0	80,1	15,8	10,5	11,2	29,9	12,0
Yako	44,0	42,8	1,4	93,5	10,9	10,0	11,0	25,8	30,8
Gaoua	51,6	51,1	2	92,3	14,6	11,6	17,5	36,1	25,5
Reo	49,7	23,6	1,2	86,1	4	3,5	10,4	12,9	13,0
Kaya	44,8	52,3	1,1	94,5	11,5	10,0	15,8	32,5	24,2
Dori	32,3	49,9	1,4	83,9	17,8	12,6	15,0	38,9	25,7
Leo	45,3	47,7	1,8	95,2	9,7	7,9	7,9	32,1	16,5
Djibo	47,8	28,2	2,4	82,6	5,9	3,8	7,0	13,8	7,7
Tougan	39,7	49,3	1,4	93,7	11,2	10,5	9,6	30,0	18,0
Diapaga	30,9	34,8	1,3	92,1	9,8	10,2	2,7	25,1	11,9
Ouahigouya	57,9	67,4	2,7	94,5	19,1	14,8	16,5	41,8	32,2
Manga	56,0	39,4	0,7	95,0	12,4	13,2	7,9	28,8	23,9
Boromo	53,1	46,0	1,4	93,6	10,9	7,2	4,9	31,8	21,5
Solenzo	57,1	40,5	2,2	93,4	7,0	8,2	13,0	25,2	12,0
Dano	48,6	32,5	1,4	87,3	9,6	9,8	12,7	27,2	31,6
Gayeri	38,5	24,0	3,6	83,8	3,3	5,0	4,7	13,9	6,8
Pama	53,1	25,7	0,6	86,5	7,6	7,9	10,4	18,5	16,9
Ouargaye	50,3	25,2	0,9	90,1	6,5	7,1	7,9	18,4	13,2
Bousse	37,1	22,3	11,2	86,0	5,8	7,8	4,2	15,1	14,4
Sindou	57,6	55,9	0,6	96,6	10,4	16,4	12,3	42,0	19,1
Titao	52,7	21,0	1,2	88,3	2,5	3,0	1,9	9,1	3,6
Toma	30,3	33,9	1,1	94,2	10,4	10,8	6,8	25,0	13,8
Batie	33,5	32,4	1,1	75,4	7,2	6,7	6,8	26,3	11,2
Hounde	47,6	41,4	1,0	94,3	4,2	3,5	6,7	17,0	9,4
Sebba	30,7	33,7	4,6	77,7	10,1	9,0	10,5	23,1	14,7
Sapouy	45,8	27,4	0,8	95,5	4,2	5,6	3,9	17,5	8,8
Gourcy	48,8	34,0	1,2	93,3	7,9	7,3	7,3	21,8	14,7
Ensemble	56,5	59,1	2,5	95,3	17,5	14,9	14,9	40,0	28,5

Tableau A.7.18: Répartition (%) des ménages par ville selon le niveau de vie

Villes	Niveau de vie du ménage						Total
	Plus pauvre	Pauvre	Moyen	Riche	Plus riche	ND	
Kongoussi	2,1	7,5	17,3	38,2	34,7	0,2	100,0
Kombissiri	2,3	17,8	26,7	26	27,2	0,0	100,0
Diebougou	5,5	8,7	18,6	29,1	36,7	1,3	100,0
Bittou	8,4	23,2	19,4	27,2	21,7	0,1	100,0
Garango	6,3	13,7	30,3	33,9	15,8	0,1	100,0
Tenkodogo	2,6	7,2	14,6	31,3	44,1	0,1	100,0
Koudougou	0,3	2,9	10,4	31,8	54,4	0,2	100,0
Banfora	0,2	1,8	11,8	34,2	51,9	0,1	100,0
Niangoloko	0,3	2,7	16,3	45,6	34,9	0,2	100,0
Zorgho	1,9	7,0	20,7	40,9	29,2	0,3	100,0
Bogande	8,3	20,5	18,1	25,4	27,6	0,0	100,0
Fada N'gourma	2,4	8,5	16,8	29,4	42,7	0,3	100,0
Bobo-Dioulasso	0,1	1,0	5,1	28,2	65,4	0,2	100,0
Ouagadougou	0,1	2,3	9,5	25,8	62,1	0,2	100,0

Villes	Niveau de vie du ménage						Total
	Plus pauvre	Pauvre	Moyen	Riche	Plus riche	ND	
Orodara	0,5	5,3	19,5	37,1	37,0	0,5	100,0
Nouna	4,9	11,9	25,9	33,7	23,6	0,1	100,0
Koupela	1,8	3,9	15,8	38,4	40,1	0,1	100,0
Pouytenga	1,1	3,4	13,0	49,8	32,6	0,0	100,0
Dedougou	0,4	4,1	16,4	32,3	46,4	0,5	100,0
Pô	2,3	25,7	20,9	22,6	28,3	0,1	100,0
Boulsa	6,5	17,7	27,6	23,6	24,5	0,2	100,0
Ziniare	0,7	4,6	14,7	32,3	46,9	0,8	100,0
Gorom-gorom	8,8	20,1	17,3	22,3	31,5	0,0	100,0
Yako	1,9	12,8	20	29,5	35,7	0,1	100,0
Gaoua	2,2	5,8	14,9	31,1	45,7	0,3	100,0
Reo	7,7	26,5	29,9	22,1	13,7	0,1	100,0
Kaya	0,5	5,5	16,5	35,4	41,6	0,4	100,0
Dori	16,1	8,4	10,4	21,3	43,8	0,0	100,0
Leo	1,1	11,1	26	33,8	27,7	0,1	100,0
Djibo	20,0	19,3	22,0	24,2	14,2	0,3	100,0
Tougan	5,5	13,9	19,5	26,8	34,1	0,3	100,0
Diapaga	12,9	23,8	20,3	18,9	24,0	0,1	100,0
Ouahigouya	0,6	4,0	9,7	29,1	56,3	0,2	100,0
Manga	6,1	11,1	21,0	26,7	35,1	0,1	100,0
Boromo	0,9	11,2	24,1	30,7	33,1	0,0	100,0
Solenzo	3,9	19,7	29,7	26,3	20,3	0,1	100,0
Dano	11,5	14,5	21,2	24,2	28,6	0,0	100,0
Gayeri	28,5	22,5	18,8	16,8	13,1	0,2	100,0
Pama	24,9	31,3	15,0	10,5	18,3	0,0	100,0
Ouargaye	10,7	10,5	29,5	28,4	20,8	0,0	100,0
Bousse	5,6	21,6	27,6	24,4	20,7	0,1	100,0
Sindou	1,7	2,0	11,1	40,8	44,3	0,1	100,0
Titao	11,0	31,4	30,0	20,4	7,2	0,0	100,0
Toma	13,2	26,4	20,9	17,4	22,1	0,1	100,0
Batie	18,9	10,5	20,8	26,0	23,7	0,1	100,0
Hounde	3,5	13,4	31,0	36,9	15,1	0,1	100,0
Sebba	24,9	16,9	14,5	18,6	25,0	0,0	100,0
Sapouy	5,5	20,6	30,3	25,8	17,8	0,1	100,0
Gourcy	4,1	19,9	26,5	26,7	22,5	0,3	100,0
Ensemble	1,6	5,0	12,1	28,2	52,8	0,2	100,0

Tableau A.7. 19: Coût moyen mensuel (FCFA) en location simple des ménages par ville

Villes	Coût moyen mensuel de la location simple	Villes	Coût moyen mensuel de la location simple
Kongoussi	17 523	Gaoua	17 212
Kombissiri	18 992	Reo	11 042
Diebougou	13 097	Kaya	15 361
Bittou	13 794	Dori	25 206
Garango	19 834	Leo	13 587
Tenkodogo	18 879	Djibo	10 863
Koudougou	14 452	Tougan	12 079
Banfora	12 022	Diapaga	12 286
Niangoloko	11 339	Ouahigouya	15 516
Zorgho	17 322	Manga	16 530
Bogande	14 509	Boromo	12 152
Fada N'gourma	15 590	Solenzo	9 534
Bobo-Dioulasso	15 571	Dano	16 355

Villes	Coût moyen mensuel de la location simple	Villes	Coût moyen mensuel de la location simple
Ouagadougou	28 779	Gayeri	13 382
Orodara	11 332	Pama	13 014
Nouna	12 303	Ouargaye	14 265
Koupela	17 319	Bousse	12 265
Pouytenga	15 250	Sindou	11 648
Dedougou	15 150	Titao	8 769
Pô	14 402	Toma	12 093
Boulsa	14 441	Batie	11 241
Ziniare	17 673	Hounde	10 168
Gorom-gorom	12 500	Sebba	14 961
Yako	14 882	Sapouy	9 714
Ensemble	16 994	Gourcy	15 435

Tableau A.7.20: Répartition de la population urbaine par ville selon le sexe en 2019

Ville	Homme	Femme	Ensemble	% par rapport à la population urbaine totale
Ouagadougou	1 183 557	1 231 709	2 415 266	45,1
Bobo Dioulasso	440 380	464 540	904 920	16,9
Koudougou	78 549	81 690	160 239	3,0
Ouahigouya	61 451	63 136	124 587	2,3
Kaya	58 797	63 173	121 970	2,3
Banfora	56 875	60 577	117 452	2,2
Pouytenga	45 921	50 548	96 469	1,8
Houndé	42 900	44 251	87 151	1,6
Fada N'gourma	35 949	37 251	73 200	1,4
Dédougou	30 375	33 242	63 617	1,2
Tenkodogo	29 821	32 115	61 936	1,2
Djibo	30 060	31 402	61 462	1,1
Kongoussi	26 013	27 614	53 627	1,0
Leo	24 978	26 765	51 743	1,0
Koupela	23 197	26 175	49 372	0,9
Titao	23 421	24 820	48 241	0,9
Dori	23 185	23 327	46 512	0,9
Gaoua	21 793	23 491	45 284	0,8
Garango	17 756	22 648	40 404	0,8
Gourcy	18 765	21 376	40 141	0,7
Yako	18 251	20 428	38 679	0,7
Zorgho	16 585	18 813	35 398	0,7
Réo	16 053	17 841	33 894	0,6
Orodara	16 513	16 909	33 422	0,6
Ziniaré	16 037	17 259	33 296	0,6
Niangoloko	16 254	17 038	33 292	0,6
Nouna	16 393	16 035	32 428	0,6
Bittou	15 344	15 866	31 210	0,6
Kombissiri	13 572	15 045	28 617	0,5
Manga	13 775	14 840	28 615	0,5
Pô	13 749	14 330	28 079	0,5
Tougan	13 163	13 184	26 347	0,5
Sapouy	12 866	13 479	26 345	0,5
Dano	12 644	13 278	25 922	0,5
Diébougou	12 776	12 912	25 688	0,5
Boussé	11 597	13 425	25 022	0,5

Ville	Homme	Femme	Ensemble	% par rapport à la population urbaine totale
Solenzo	12 480	12 303	24 783	0,5
Boulsa	11 288	12 912	24 200	0,5
Bogandé	10 520	10 923	21 443	0,4
Boromo	10 116	10 077	20 193	0,4
Batié	9 183	8 814	17 997	0,3
Toma	7 745	8 106	15 851	0,3
Diapaga	7 923	7 592	15 515	0,3
Gayéri	7 814	7 356	15 170	0,3
Pama	6 689	6 890	13 579	0,3
Ouargaye	6 464	6 967	13 431	0,3
Sebba	5 831	5 467	11 298	0,2
Gorom-Gorom	5 225	4 527	9 752	0,2
Sindou	3 386	3 667	7 053	0,1
Total Général	2 613 979	2 746 133	5 360 112	100,0

. **Tableau A.7. 21: Textes législatifs coloniaux**

le décret du 24 juillet 1906 repris par celui du 26 juillet 1932, introduisant le titre foncier en garantie des droits réels immobiliers aux titulaires, au détriment des titulaires de droits coutumiers ;

le décret du 8 octobre 1925 instaurant le certificat administratif délivré aux indigènes dès lors que leurs droits fonciers coutumiers étaient constatés sur les terres revendiquées ;

le décret du 28 juillet 1928 distinguant domaine public et domaine privé, le premier étant constitué par les biens naturels et ceux créés par l'homme et qui, par leur nature et leur destination ne peuvent être la propriété d'un particulier, et le second par les biens affectés à des particuliers et les biens que l'état se réserve pour ses propres besoins ;

le décret du 18 juin 1946 fixant les modalités d'établissement, d'approbation et de mise en œuvre des projets d'urbanisme dans les territoires d'Outre-Mer (TOM), en référence aux ordonnances et décrets du 25 juin 1945 sur l'urbanisme des colonies ;

les décrets du 20 mai 1954 et du 10 juillet 1956 instaurant le livre foncier pour ceux qui avaient sur leur propriété, une emprise évidente et permanente de mise en valeur.

QUELQUES INDICATEURS CLES DU BURKINA

Evaluation de la qualité des données		Etat matrimonial et nuptialité	
Taux de couverture du dénombrement (%)	93,6	Etat matrimonial des 12 ans ou plus (%)	
Indice de Myers	15,9	Célibataire	38,3
Indice de Whipple	1,5	Marié	55,1
Indice de Bâchi	10	Veuf (ve)	4,3
Indice combiné des Nations Unies	22,8	Divorcé/ Séparé	0,7
Etat et structure de la population		Union libre	1,6
Effectif total de la population	20 505 155	Age moyen au premier mariage (ans)	
Hommes	9 900 847	Homme	26,9
Femmes	10 604 308	Femme	20,7
Taux d'accroissement intercensitaire	2,94	Migration	
Densité moyenne de la population (hbts/Km2)	75	Solde migratoire de l'année 2019	-33 674
Age moyen de la population	21,7	Population étrangère résidant au Burkina Faso	
Natalité et Fécondité		Homme	20 610
Taux brut de natalité (TBN) au BF (‰)	39,4	Femme	19 791
Indice synthétique de fécondité (ISF)	5,4	Ensemble	40 401
Mortalité		Croissance urbaine	
Taux brut de mortalité (TBM) (‰)	9	Taux d'urbanisation (%)	26,1
Espérance de vie à la naissance (ans)	61,9	Taux d'accès des ménages urbains à l'électricité	47,8
Quotient de mortalité infantile (1q0) (‰)	55,9	Taux d'accès des ménages urbains à l'eau potable (%)	90,1
Quotient de mortalité juvénile (4q1) (‰)	33,3	Proportion (%) de ménages urbains utilisant le gaz ou biogaz	41,6
Quotient de mortalité infanto-juvénile (5q0) (‰)	87,3	Pourcentage (%) de la population urbaine vivant en zone non lotie	34,9
Taux de mortalité maternelle (‰)	0,4	Proportion (%) des ménages urbains ayant accès au téléphone cellulaire ou portable.	29

Institut national de la statistique et de la démographie (INSD)

Avenue Pascal ZAGRE, Ouaga 2000

01 B.P : 374 Ouagadougou 01 – Burkina Faso

Tél : (00226) 25 49 85 02 - Fax : (00226) 25 37 62 26

Site internet : www.insd.bf - Email : insd@insd.bf

LISTE DES ANALYSTES DU VOLUME 1 PAR THEME

N°	THEME D'ANALYSE	CONSULTANT/ANALYSTE PRINCIPAL	ANALYSTE ASSOCIE
1	Évaluation de la qualité des données du recensement	BOUGMA Moussa	NABIE Binouni
			OUEDRAOGO Mady
			KIEMA Wendyoda Charlotte
2	État et structure de la population	RIPAMA Toubou	DEMBELE Bernard
			YIRA Parfait
			DERRA Karim
3	Natalité-Fécondité	DAKUYO Louis Marie	BELLA Seny
			COULIBALY Idrissa
			KIENDREBEOGO Sandaogo
4	Mortalité	LANKOANDE Yempabou Bruno	BASSINGA Hervé
			ZIDA/BANGRE Hélène
			OUBA Pagari
5	État matrimonial et nuptialité	LOUGUE Siaka	TAPSOBA Théophile
			KOUADIMA/DIALLO Kadidiatou
			BATIONO Jérémie
6	Migrations	DABIRE Bonayi	SAWADOGO Soumaïla
			OUEDRAOGO Salif W.
			ZABRE Pascal
7	Croissance urbaine	OUATTARA Adjouma	SOME Lanko
			GAZAMBE Brahim
			COUBOURA/ILBOUDO S. Christelle

INSD/2022/RGPH 2019/03

Institut national de la statistique et de la démographie (INSD)

Avenue Pascal ZAGRÉ, Ouaga 2000
01 BP 374 Ouagadougou 01 – Burkina Faso
Tél. : (00226) 25 49 85 02 - Fax : (00226) 25 37 62 26
Site internet : www.insd.bf - Email : insd@insd.bf